

Divis.

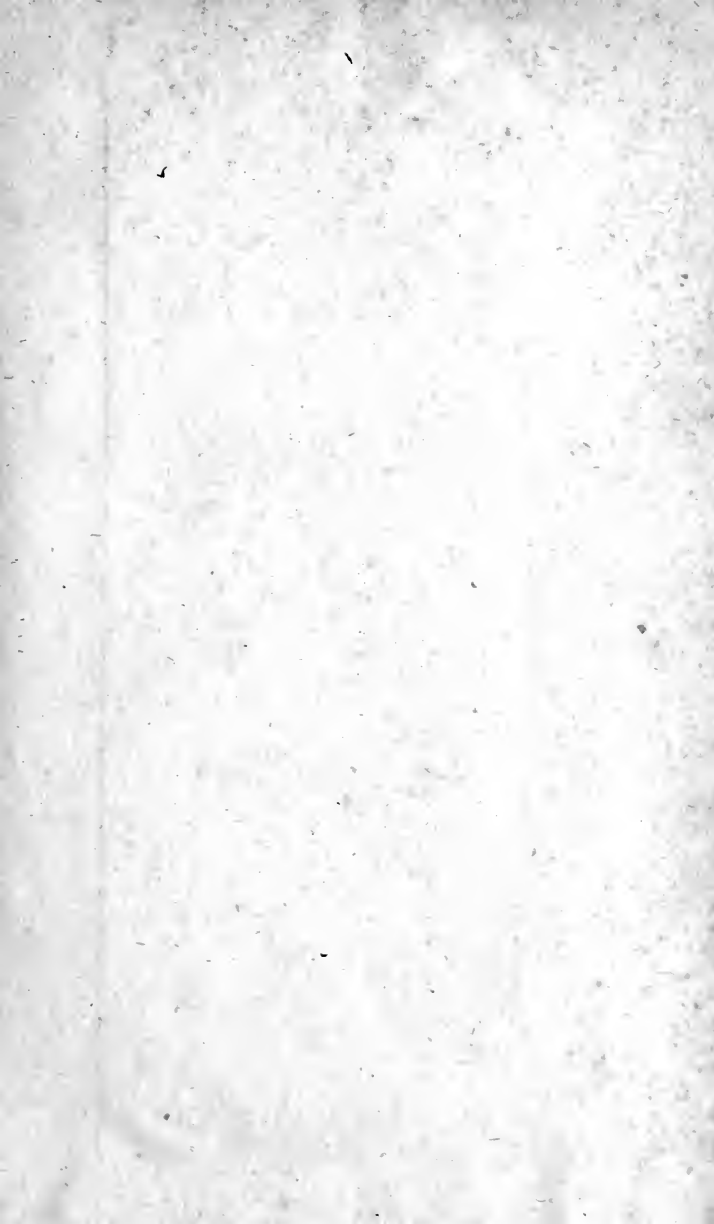
SCB

Section

1876

No.

V. 412

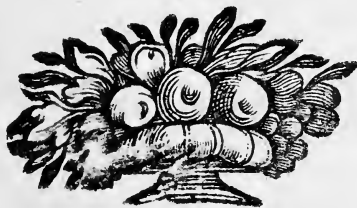


Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LA MORALE
CHRESTIENNE
A
MONSIEUR
DE
VILLARNOU.

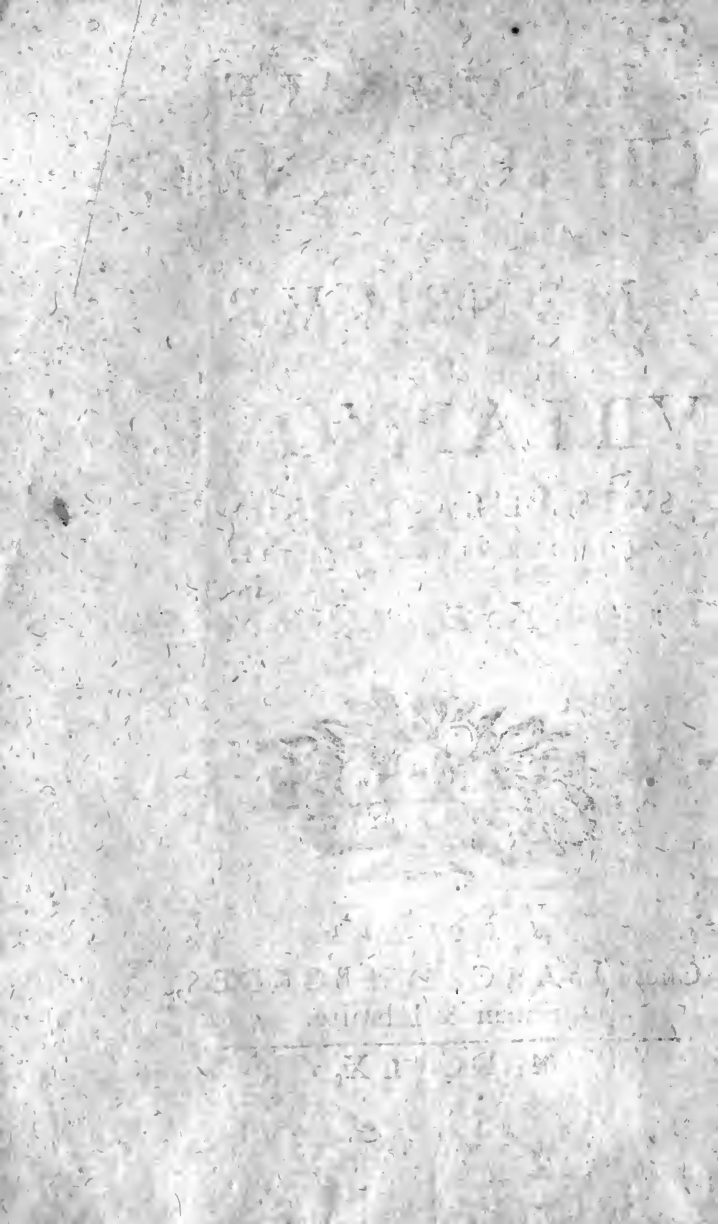
SVITE DE LA QUATRIEME
ET DERNIERE PARTIE.

Par MOYSE AMYRAUT.



A SAVMUR,
Chés ISAAC DESBORDES,
Imprimeur & Libraire.

M. DC. LX.





LA MORALE
CHRÉSTIENNE,
A
MONSIEUR
DE
VILLARNOU.
SUITE DE LA QUATRIÈME
ET DERNIÈRE PARTIE.

PREFACE.



E ne veux pas,
MONSIEUR,
accompagner l'alle-
gresse avec laquel-
le ie me mets à
composer ce der-
nier volume de
ma Morale , au
mouvement naturel des corps composés
des elemens , dont Aristote dit qu'ils

vont plus viste & plus deliberément à mesure qu'ils s'approchent de leur centre ou du lieu de leur repos. Car puis qu'il a ainsi pleu a Dieu, ma vie est tellement agitée, que ie ne me propose point de repos sinon dans le sein d'Abraham: & quand il plairoit à nostre Seigneur m'en donner quelque peu d'auantage que ie n'en ay eu par le passé, ce n'est pas mon dessein de demeurer les bras croisez apres que i'auray mis la derniere main à cet ouvrage. I'ay encore dans l'entendement l'idée de quelques autres traux que i'ay promis au public, & dont ie desire d'autant plus m'acquitter le plustost que ie pourray, que ie ne puis pas deormais esperer vne longue vie. Car tant s'en faut que pour auoir passé cette année qu'on nōme climacterique, ie m'en estime plus assure de viure encore long temps, que deormais toutes celles qui viendrõt apres mesemblerõt me deuoir estre fatales. Ie fais donc comme ceux qui reuiennent d'un voyage de long cours, & qui quand ils decouurent le port, jettent des cris de ioye, & semblent prendre nouvelles forces

pour tirer à l'auiron. Non qu'ils soyent resolu de demeurer oïseux quand ils seront arriués, & de se promener le reste de leurs iours sur la rade leurs mains dans leurs poches. Leur dessein est ordinairement de faire quelque nouvelle entreprise à la premiere occasion, & d'aller charger quelques marchandises aux costes de l'Orient ou de l'Occident, pour les debiter puis apres entre leurs conci-toyens, s'il plaist à Dieu leur faire la grace de retourner en leur patrie. Ils se réjouissent seulement de ce qu'ils se voyent prés d'acheuer ce qu'ils s'estoyent proposé, les commencemens & les progrès de quoy que ce soit, n'estans ordinairement guere estimez, si l'on ne paruiet à la fin que l'on s'estoit establie. Bien donques que i'espere qu'apres ce dernier volume icy, ie parcourray Dieu aydant toute l'Escriture sainte, pour en ramasser la Theologie que ie veux reduire en vn corps, afin de le faire voir à nostre nation dans vn air qui luy donnera peut estre quelque nouuel agrément, ie ne laisse pas de sentir beaucoup de contentement de me voir approché si prés du

6 SVITE DE LA DERN. PART.

but auquel ie visois en cette Morale depuis tant d'années. Et ie ne vous celebray pas, MONSIEVR, qu'une autre consideration m'empesche encore de differer plus long-temps l'accomplissement de ce dessein. Apres tant de maladies qui vous ont tenu depuis quelques années entre la vie & la mort, l'estat auquel ie vous vis arriuer dernièrement à Loudun, m'auoit fait conceuoir l'esperance que vous iouiriez à l'aduenir d'une santé ferme & vigoureuse. Car il me sembloit à voir vostre teint, & vostre allure, & l'embonpoint que vous auiez en quelque façon repris, qu'il ne vous restoit plus rien de ces incommoditez qui nous auoyent donné tant d'alarmes. Tellement qu'estant encore comme en la fleur de vostre aage, & au deçà de cinquante ans, ie me promettois que désormais vous allongeriez vos iours selon le cours ordinaire de la Nature. Et s'il plaist à Dieu exaucer les vœux de tant de gens de bien qui vous connoissent & qui admirent vostre vertu, & particulièrement les miens, qui sont d'autant plus ardents, que ie vous connois mieux

qu'aucun autre, & que ie me puis vanter d'auoir autant de part que qui que ce soit en l'honneur de vostre amitié, le Public & l'Eglise de Dieu nommément, iouiront encore d'icy à soixante ans de l'auantage de vos bons exemples. Neantmoins, cette fieure qui vous prit à l'heure mesme que ie vous croyois au meilleur estat, & qui vous ayant obligé de vous en retourner sur vos pas en vostre maison, vous mit en peu de iours iusques sur le bord du sepulchre, m'a fait faire vne nouuelle reflexion sur la fragilité de nostre vie, & m'a fait apprehender ou d'estre preuenü par quelque accident qui m'empesche de vous payer en cet egard ce que ie vous dois, ou, ce que nostre bon Dieu ne vueille, qu'il vous suruint quelque chose qui vous empeschast de le receuoir. Or à qui que ce fust de nous deux que l'infirmité de la Nature, & la necessité de la mort, ostast le moyen de voir cette dette acquittée, ie vous aduouë, MONSIEVR, que ce me seroit vn fort sensible déplaisir. Je benis le Ciel de tout mon cœur, de ce qu'il vous a redonné à nos prieres, & le sup-

plie qu'il rende vostre conualeſcence acheuée, & qu'il me face la grace de venir à bout de ce travail, & cependant ie vous diray icy briuement ce que ie me propoſe de faire en ce dernier tôme. Tous les preceptes de pieté & de charité que i'ay donnés dans le precedent, ſont ſi generaux, & conuiennent tellement à tous les Chreſtiens, qu'ils ne regardent preſque aucune de leurs conditions & de leurs vocations particulieres. Car i'ay en cela ſuiui les formes vniuerſelles des vertus Chreſtiennes, telles qu'elles peuvent eſtre tirées de la cõparaiſon de l'Euangile avecque la Loy, & avecque les autres Diſpenſations ſous leſquelles les hommes ont veſcu. Ce qui ne requeroit pas que ie particulariſaſſe beaucoup les devoirs auxquels nous ſommes tous obligés. En eſſect, de quelque condition que nous ſoyons, & à quelque vocation que la Prouidence de Dieu nous ait appellés, chacun ſelon qu'il luy a plu nous deſtiner à ſeruir à ſon conſeil tandis que nous ſommes en la vie, il y a quelque choſe de ſi commun pour nous tous dans les enſeignemens que l'Euangile

nous fournit , qu'il n'y a personne de nous qui n'en puisse retirer des vtilités incomparables. Toutesfois, comme on dit que les astres sont des causes vniuerselles, dont les influences n'ont rien de particulierement determiné à telles ou à telles productions, de sorte qu'elles se limitent, & s'il faut ainsi dire, elles prennent leur specification des diuerses dispositions qui se trouuent en la matiere; d'où vient qu'icy elles produisent de l'or, & là elles produisent de l'argent, & ailleurs elles engendrent des perles, ce qui sert à l'vtilité & à l'ornement de l'Vniuers: ainsi cette efficace generale des preceptes Euangeliques, se determine ordinairement par les vocations des particuliers, pour produire en vn endroit la vertu d'vn Ministre de l'Euangile, en vn autre celle d'vn Seigneur ou d'vn Gentilhomme, en vn autre celle d'vn Capitaine ou d'vn soldat, en vn autre celle d'vn Magistrat ou d'vn hōme de Palais, en vn autre celle d'vn homme qui exerce quelcune des parties de la Medecine, en vn autre celle d'vn Marchand, & en vn autre celle d'vn Artiz

fan ou d'un Laboureur ; d'où resulte enfin le systeme des qualités qui rendent l'Eglise de Dieu la plus belle & la plus recommandable société qui soit sur la face de la terre. Or est il bien vray que comme c'est la diuine Prouidence qui adresse les influences des astres sur les diuerses matieres sur lesquelles elles doiuent agir , & qui par vne actiuité secrete & imperceptible aux yeux des hommes, les gouerne , & les applique, & les mesnage en telle sorte , qu'elle en fait resulter ces diuerses formes de metaux & de pierreries qui accōmodent & qui embellissent la société du genre humain : aussi est-ce l'Esprit de nostre Seigneur Iesus Christ , lequel il dispense à tous ses fidelles , qui leur applique à chacun en la vocation à laquelle il a esté appellé, ces enseignemens generaux que le Christianisme nous fournit. Tellement que c'est à sa diuine vertu , qui se deploye interieurement dans les cœurs & dans les entendemens des hommes, qu'il faut attribuer la production de toutes ces belles & neantmoins differentes qualités qui reluisent dans l'Eglise , & qui

DE LA MORALE CHREST. II
rendent admirable la communion des
Saints. Neantmoins, ainsi que les Apo-
stres de nostre Seigneur ne se sont pas
contentés de nous donner des enseigne-
mens generaux, mais ont pris le soin
d'instruire chacun des fidelles à prati-
quer la Pieté, la Temperance & la Cha-
rité, chacun selon la condition en laquel-
le il a plu à Dieu de le colloquer, com-
me vous sçavés, MONSIEVR, que les
Escrits de S. Paul sont pleins d'instru-
ctions de cette nature, i'ay creu que cette
Morale ne seroit pas acheuée si elle n'i-
mitoit en cela ces saints seruiteurs de
Iesus Christ. C'est donc ce que ie me pro-
pose de faire icy, en y suivant à peu près
l'ordre selon lequel ie viens de distinguer
les diuerses conditions de ceux qui com-
posent l'Eglise. Et l'on me feroit tort si
l'on croyoit que i'eusse voulu me rendre
l'arbitre des dignités des diuers ordres
des hommes, pour leur partager l'hon-
neur à ma volonté. Si ie mets au com-
mencement ceux qui ont part dans le
Ministere de l'Eglise, c'est qu'ils doiuent
estre en exemple à tous les autres, &
qu'ils sont en lieu plus eminent pour estre

regardés. Comme les Chaires sur lesquelles on les esleue leur donnent & de la commodité pour parler, & mesmes de l'autorité enuers ceux à qui ils parlent, aussi les exposent elles dauantage au iugement de leurs auditeurs. Et comme la persuasion qu'on a de leur pieté & de leur probité, aide beaucoup à faire recevoir l'impression de leurs enseignemens & de leurs exhortations, aussi n'y a-t-il rien qui en ruine dauantage l'efficace, que quand on en a conceu quelque mauuaise opinion. Comment, dit-on d'un Predicateur que l'on n'estime pas homme de bien, veut-il faire croire à autruy ce qu'il ne croid pas luy-mesme ? Ou quelle grace a-t-il à nous porter à la pieté, à nous exhorter à la charité, à nous inciter à la temperance, à la verité, à la sincerité, puis que sa vie dément sa predication, & que sa conuersation est comme d'un fourbe, d'un desbauché, d'un injuste & d'un profane ? C'est pourquoy ie veux mettre le caractere d'un fidelle Ministre de l'Euangile à la teste de ces discours, non par la prerogatiue de leur dignité, mais par l'obligation qu'ils ont à

estre plus gens de bien que les autres. Car comme il est raisonnable de tenir les sources publiques, desquelles tout le monde puise, les plus nettes que l'on peut, parce que si elles estoient infectées de quelques notables immondicités, elles empoisonneroyent les habitans de toute vne ville ou vne contrée, il faut que ceux qui doiuent fournir d'exemples à tous les Chrestiens, soyent eux-mesmes tellement constitués, qu'ils n'en donnent que de bons, & capables de porter à toutes choses loüables ceux qui les regardent. Quant aux Nobles, c'est à peu près vne pareille raison qui m'oblige à les placer immediatement apres les Ministres de l'Euangile. Car comme ceux cy sont des estoiles dans le Ciel de l'Eglise, ceux-là sont des astres dans celuy de l'Estat; & cōme les astres sont lumineux, la Noblesse a vn grand éclat de dignité qui reluit autour de ceux qui la possèdent. Mais ne plus ne moins qu'il y a des astres qui ont la lumiere douce & agreable, & d'autres qui l'ont en quelque façon terrible & menaçante, & que des vns les aspects sont

benins & bien-faisans , d'où vient la serenité de l'air & la fertilité de la terre, & des autres, ils sont mauuais & nuisibles, d'où viennent les intemperies du ciel, & mesmes les mortalités & les pestilences , ainsi y a-t-il des Nobles de la dignité desquels descendent sur leurs inferieurs toutes sortes de bien-faits , & d'autres qui remplissent les contrées de leur habitation , de desordres & de violences. Si les Gentilshommes, estoyent ordinairement assés curieux de lire les liures qui pourroyent seruir à les former à la vertu , peut estre ne seroit-il pas beaucoup necessaire que i'insistasse sur ce chapitre. Ils pourroyent tirer de de fort beaux enseignemens de la vie du Cheualier Bayard, & de celle de Bertrand du Guesclin & du Connestable de Lefdiguieres. Ils y verroyent plusieurs exemples des vertus morales, politiques & militaires dont on peut beaucoup profiter ; & quant à ce qui est de la prudence Chrestienne , de la Temperance , & de la vraye pieté, ils la y suppleeroyent , MONSIEVR , de la vie de feu Monsieur du Plessis vostre

grand-pere. Car ie ne croy pas que depuis que le monde porte des Nobles, il y en ait eu vn en qui ces deux qualités se soyent rencontrées en vn degré plus eminent, ny qui les ait plus constamment ny plus inuariablement maintenues. Si la vie de cet autre heros, la Nouë Bras-de-fer, que i'ay escrite depuis quelque temps, void bien-tost le iour, comme ie l'espere, elle seruira beaucoup à cela, parce qu'encore que les memoires m'ayent manqué, l'Histoire de France pourtant, & celle des Pays-bas n'a pas laissé de me fournir, avecque diuerses lettres qui se sont trouuées çà & là, quantité de conseils, de propos, & d'actions, qui sont sortis de sa teste, de sa bouche, & de sa main, d'où il paroist qu'il auoit vne ame extraordinairement grande, & tout à fait noble & Chrestienne. Et si vostre modestie me permettoit de dire cela, i'y voudrois encore ioindre la vostre. Car vos actions militaires, bien qu'elles soyent en grand nombre, & qu'elles ayent toute la fermeté & toute la solidité de la vertu que l'on desire en ceux qui sont vrayement nourrissons

de Mars, n'ont pas neantmoins à la vérité tant d'éclat que celles de ces illustres Capitaines. Et la raison en est que l'on ne vous a pas donné les commandemens & les emplois proportionnés à la capacité qui estoit en vous de vous en acquitter, ou plustost que vous les aués fuis à l'heure qu'ils commençoient à vous suiure. Car nostre siecle n'a point porté d'homme qui meritaist plus de paroistre ny qui le desiraist moins ; de sorte que vous estes vn bel astre à la vérité, mais qui neantmoins s'est allé confiner & enuelopper dans les broüillards du Bas-Poitou, comme s'il vouloit cacher sa lumiere. Si est-ce que quant à l'inclination à bien faire, quant à la charité vrayement Chrestienne, quant à la vraye pieté, quant à la temperance de la vie, & enfin quant au soin d'esleuer vostre belle & nombreuse famille, à toutes sortes de nobles & recommandables qualités, ceux qui vous connoissent particulièrement, sauent qu'il n'y a point de Gentilhomme en France qui vous deuance. Et pour ce qui est du sçauoir, c'est encore vne autre

forte

sorte d'espée, aussi belle & aussi loifante
 que l'autre, dont vous pouviés vous si-
 gnaler extraordinairement si vous euf-
 fiés voulu. Mais vous l'aués aussi mise
 dans le fourreau, d'où vous ne la tirés
 qu'à demy, quand il est question de la
 faire voir aux aduersaires de la Religion
 que vous aués embrassée. Si donc on
 auoit recueilli l'histoire de vostre con-
 uersation, ce seroit vn merueilleuse-
 ment beau modèle pour celle des
 Gentilshommes. Mais, Monsieur, vous
 ne voudriés pas qu'on vous mist ainsi en
 veuë. La vie de Monsieur de la Nouë
 n'est point encore entre les mains du
 Public: celle de Monsieur du Plessis ne
 se lit pas assés; les autres se lisent peut-
 estre encore moins, & en fin, si ie laissois
 icy cette matiere sans y toucher, ce se-
 roit vn grand defaut au dessein de ma
 Morale. Pour ce qui est des Capitaines
 & des gens de guerre, s'ils doiuent tenir
 quelque lieu icy, il les faut colloquer in-
 continent apres les Nobles, à cause de
 l'affinité qu'ils ont entr'eux. Car d'ordi-
 naire la noblesse est la recompense de la
 vertu militaire, la guerre est le mestier

des nobles, & ceux là mesmes qui ont acquis la noblesse par d'autres voyes que par les armes, la constituent pourtant au droit de porter l'espée, & se glorifient d'auoir sous la soutane vn cœur belliqueux & martial. Mais ie crains que d'escrire du deuoir d'vn homme de guerre, ce soit chose qui passe la portée d'vn Escriuain qui n'a iamais veu d'armée en bataille, & qui n'a iamais espandu que de l'encre, ny point connu d'autre pouffiere que celle d'vn cabinet. Et veritablement s'il estoit question de donner des preceptes aux gens de guerre pour en exercer le mestier en cette qualité, ie ne pourois attendre autre chose de mon entrepise, que ce qu'Annibal dit autrefois de ce vieux Declamateur, qui osa parler deuant luy de l'Art de conduire des armées & de donner des combats : c'est qu'il auoit veu plusieurs resueurs, mais que celuy là estoit le plus impertinent qui fust venu à connoissance. Et ç'a esté presque la seule chose que i'ay redoutée, lors que i'ay mis la main à la plume pour composer cet ouvrage duquel ie viens de faire mention : c'est que ie serois neces-

sité de parler de sieges de places, de batailles & de rencôtres, & d'autres choses semblables, qui sont esloignées de ma connoissance, comme elle le sont de ma profession. Neantmoins, il faut sans doute bien distinguer entre faire la guerre comme homme de guerre, & la faire comme homme Chrestien. En cette premiere façon l'on peut auoir pour precepteur Xenophon & Iules Cesar. En cette seconde il n'y a rien qui empesche que l'on ne tire de bonnes leçons des Epistres de S. Paul & des liures de l'Euangile. Or est ce en cette derniere qualité que ie veux considerer ceux qui ont les armes à la main, pour leur apprendre comment il les faut manier, non comme vn maistre de sale, ou comme vn Sergent Major, ou comme vn Colonel de gens de pied ou de cheual, avecque cette seule intention de defendre sa personne & d'attaquer celle de l'ennemy, & pour sortir victorieux d'un combat, mais comme vn Ministre de la Parole de Dieu, pour s'en seruir iustement & en bõne conscience. Si la dignité des emplois des hommes se mesuroit à l'excellence des vertus qui se

pratique en les exerçant, i'estimerois la Charge des Magistrats & des officiers ordinaires de la Justice preferable à celle des Capitaines. Car la vertu militaire a bien sans doute quelque chose de grand & de releué, mais la iustice est indubitablement plus recommandable. Parce que comme disoit autrefois quelcun, celle-là, sans l'assistance de celle-cy, n'est que barbarie, violence & inhumanité : celle-cy pourroit estre sans celle-là, si les hommes se laissoient gouverner à la Raison, comme elle deuroit estre la conduite de toute leur vie. La vertu militaire donques n'est necessaire qu'à cause du desordre que le Vice a causé dans le genre humain : la Justice l'est en tout temps, & en toutes occasions, & en quelque estat que le genre humain se trouue. C'est pourquoy Aristote dit qu'il n'y a rien qui la puisse egaler en beauté, & que la lumiere de l'Estoile du matin n'est pas si belle ny si agreable. Neantmoins, soit que la vertu militaire soit estimée plus illustre, dautant qu'elle est plus difficile à exercer, ou qu'estant armée, elle ait contraint la

iustice à luy laisser la preference & l'avantage du rang, ou qu'on ait estimé raisonnable de la recompenser de cet honneur, parce que c'est le rempart de la iustice, sans quoy elle ne se pourroit maintenir, cette sorte de Magistrature qui s'exerce sous la Robe, l'a tousiours cédé à la profession des armes, quoy qu'en ait peu dire Cicéron. Mais aussi aucune autre profession ne luy a t-elle iamais disputé, qu'après le mestier de la guerre, celuy de l'administration de la iustice ne fust de beaucoup plus le noble. Je mettray donc en suite des autres, les enseignemens que le Christianisme fournit aux gens de Palais, pour se bien acquitter de leur deuoir, non comme le feroit vn Iuriconsulte, mais comme le doit faire vn Theologien qui explique la Morale. Car peut estre que le mestier de Tribonien n'est pas si loin audelà de ma capacité, que celuy de Iules Cesar. Mais ce n'est pourtant pas du Code ny du Digeste que ie pretends tirer les instructions que ie veux donner à ceux qui ont l'administration de la Iustice en la main: c'est des propos de Iesus Christ, &

de la doctrine de ses saints Apostres. Et ce sont choses tellement distinctes qu'un homme peut estre bon Iuge, parce qu'il prononce selon les loix, & vn autre peut estre bon Aduocat, parce qu'il entend bien le Droit & les Rubriques du Palais, que pour cela ils ne seroyent pas gens de bien, ny dignes du nom de Chrestiens, comme on le doit porter selon ma Morale. De sorte que ie laisseray aux Ecoles de Iurisprudence, à donner à ceux qui les frequentent; la teinture de la science de Iustinien; mais ie tascheray de leur fournir de la Discipline de Iesus Christ, les reigles de s'en seruir à la satisfaction de leur conscience. I'ay creu que ie ne deuois pas oublier la profession de ceux qui pratiquent la Medecine en toutes ses parties, & bien qu'elle ait esté comme inconnüe à diuers Estats bien fleurissans, & que quand elle a commencé à se mettre en vogue entre les Romains, l'exercice en estoit presque sans honneur, & mesmes commis aux Esclaves, si est-ce qu'en soy c'est vn Art, à mon aduis, des plus excellens, & qui merite le plus qu'on en face vne confi-

deration honorable. Son but est la conseruation & le reſtabliſſement de la ſanté; la choſe du monde la plus precieufe apres la bonne conſtitution de l'ame. Le ſujet ſur lequel il s'exerce, c'eſt le corps humain, dont la conſtruction eſt plus belle que celle d'aucun autre animal; dont les parties & leur vſage ſont dignes d'vne ſouueraine admiration; & dont enfin la nobleſſe eſt au delà de toute eſtimation, en ce qu'il ſert de domicile à vn eſprit immateriel, & immortel, & qui approche de la nature de la Diuinité, en ce qu'il eſt intelligent & raifonnable. Les connoiſſances neceſſaires pour bien pratiquer cet art, s'eſtendent, outre toutes les parties corporelles qui ſont en nous, aux paſſions meſmes de nos eſprits, aux plantes, aux mineraux, aux qualités des elemens, aux aſtres meſmes des cieux, & generalement à toutes les choſes de la Nature. Les vtilités qui en reuiennent regardent vniuerſellement toutes fortes de perſonnes ſans diſtinction de ſexe, ny de condition, ny d'aage, & concernent tous les ordres & toutes les parties des

Estats : & bien que ç'ait esté vn trait de la vanité & de la superstition Grecque, que d'en rapporter l'origine à Appollon, ie croy pourtant qu'elle ne s'est point mise en auant sans quelque particuliere inspection, & mesmes sans quelque inspiration de la Prouidence diuine. Aseurement qui considerera bien le long aage qu'Hippocrate a vescu dans vne parfaite santé ; l'application constante & invariable d'esprit qu'il a apportée à la consideration du corps humain, & des choses qui luy arriuent ; sa vigilance admirable à espier les symptomes des maladies & leurs indications ; la connoissance incomparable qu'il a eüe de la Physique, en vn temps où la Philosophie estoit encore toute informe & pleine d'obscurités & d'embaras ; la clairuoyance avecque laquelle il a penetré dans les causes de toutes choses, & en a obserué les effets ; la hardiesse & la certitude avecque laquelle il a prononcé sur leurs suites & predict leurs euemens, aduouëra sans aucune difficulté que Dieu a suscité extraordinairement cet hōme-là pour l'establissement de ces

Art, & pour le bien de la race humaine. Il est pourtant vray que le vice & l'infirmité de l'homme se melle par tout, & qu'elle empesche l'effect des meilleurs institutions & des arts les plus salutaires. Car pour ne dire point maintenant que quelque lumiere qu'Hippocrate & apres luy Galien ayent donnée à la Medecine, il s'y trouue toujours des difficultés & des profondeurs que la foiblesse des hommes les empesche de sonder, & que souuent la complication des maux en rend les indications ambiguës & les signes equiuoques, & que la diuersité des temperamens & les inegalités qui se trouuent en la conduite de la Nature, sont des choses où la pointe de l'esprit s'émouffe ou se rebouche tout à fait, quelles tenebres & quel desordre la fanterie n'ont-elles point mis dans la Medecine? Combien souuent est-ce que les Medecins & ceux qui trauaillent sous eux, visent plustost à euacuer les bourses de leurs malades, que leurs mauuaises humeurs? Combien peu y en a-t-il qui se proposent comme ils deuroyent en l'exercice de cet art, l'vtilité

du Public, & non leurs affaires particulières? Il est donc nécessaire de donner aussi quelques instructions à ceux qui se meslent de remettre la santé dans le corps de leur prochain, afin qu'ils s'y comportent de telle façon qu'ils y fassent quant & quant le salut éternel de leurs âmes. La société humaine est tellement composée, qu'il y a ordinairement plus de marchands que d'autres gens : ce qui montre non seulement le besoin que nous avons de diverses choses pour les nécessités & pour les commodités de la vie ; mais aussi nostre vanité & nostre luxe, qui paroist en ce que d'ordinaire nous prions plus les choses comme absolument superflues, & qui ne seruent que d'inutiles ornemens, que nous ne faisons celles que Dieu & la Nature ont ordonnées seulement pour nostre usage & pour nostre commodité. Cela fait que les villes maritimes sont pleines de gens qui entreprennent des voyages perilleux, pour apporter des richesses des vnes & des autres Indes, & les debiter dans leurs ports: que les villes assises sur les riuieres sont

remplies de negotians, qui tirent des lieux maritimes ce qu'on y apporte des Indes, pour le distribuer à qui on veut : que celles qui sont absolument mediterranees sont peuplees de gens qui detaillent ce que le commerce des autres leur a fourni plus en gros, & qu'il n'y a si petit village où il ne se trouue quelque petite portion de l'Orient & de l'Occident : sans conter maintenant ceux qui trafiquent des choses que leurs propres pays produisent, & des manufactures qui s'exercent dans les villes de leur demeure, & qu'ils distribuent par le commerce tant au regnicoles qu'aux estrangers. C'est bien sans doute vne des plus belles choses de la societé humaine que l'exercice du trafic. Car chaque Estat est comme vn corps, dont la Police & l'autorité du gouvernement est l'ame, & les autres ordres sont comme les membres desquels il est composé : mais le commerce, & ceux qui l'exercent, sont comme les veines qui portent par tout la nourriture & le sang, de la circulation & distribution duquel viennent la vie, & la vigueur, & l'embonpoint, &

la fleur mesme de la beauté, à toutes les parties qui le constituent. Neantmoins, non plus que les autres, cette partie des Estats n'est pas exempte de corruption. En effect, comme il arriue quelquesfois au corps humain, qu'il se remplit tellement de suc & de sang, que ses vaisseaux ne le peuuent contenir, de sorte qu'ils en regorgent ou qu'ils s'en rompent, ce qui cause de grandes incommodités & mesmes la mort: ainsi la trop grande abondance des choses que le commerce apporte quelquesfois dans vne Republique, la rend incommode à elle-mesme, & y cause des desordres & de funestes accidens. Hippocrate dit que lors qu'on est paruenue à cette grande plenitude d'embonpoint que l'on voyoit dans les athletes, il faut necessairement attendre quelque alteration en la santé: parce que quand la Nature a amené les choses au dernier point de leur vigueur, elle ne s'y peut pas maintenir, & faut qu'elle retourne en arriere. Et cela, ce me semble, se peut appliquer aux corps politiques des Estats, que leur propre richesse incommode, &

en qui l'abondance estouffe les esprits qui donnent l'alegresse & le mouuement. Mais c'est à ceux qui ont le gouuernement des Estats, à pouruoir à ces inconueniens : pour moy, ie me propose seulement de donner en cette Morale aux Marchands, quelques instructions touchant la façon dont ils se doiuent gouverner pour accorder le trafic avec le Christianisme. Quant aux Artisans & aux Laboureurs, qui sont le dernier ordre de ceux dont i'ay cy-dessus fait le denombrement, si il n'y auoit que ceux qui lisent les Liures de cette nature qui en peussent profiter, il seroit comme inutile que ie fissé icy aucune reflexion sur la manière de laquelle ces deux sortes de gens se doiuent conduire. Car ou bien cet Escrit ne leur tombera iamais entre les mains, ou s'il arriuoit qu'il y tombast, il y en a beaucoup dont on peut douter s'ils seroyent capables de tirer aucun auantage de sa lecture. Ie ne laisseray pourtant pas d'en dire quelque chose à la fin. Parce qu'encore que les Predicateurs qui les enseignent, trouueront assés d'eux-mesmes en la Parole de

Dieu, les aduertiffemens qu'il faut qu'ils leur donnent, sans que ie me mesle de les y aider, il se pourra faire neantmoins que quelcun d'entr'eux ne sera pas marry de voir mes pensées là-dessus, & quoy qu'il en soit, cet ouvrage n'auroit pas autrement toute la plénitude que ie luy ay destinée.



D V D E V O I R D' V N
*Ministre de l'Euangile, selon les
 preceptes du Christianisme.*

LE soin que quelques-vns ont pris d'escrire la vie de S. Paul, est à mon aduis digne de grande loüange. Car outre qu'elle contient quantité de notables euenemens qui seruent à la connoissance de l'histoire de la naissance du Christianisme, & que toutes sortes de personnes en peuuent tirer des vtilités incōparables, par l'imitation des vertus de ce grand homme de Dieu, c'est le plus beau patron qu'un Ministre de l'Euangile se puisse proposer pour regler

toute sa conduite. La vie des autres Apostres ne nous est point si exactement rapportée dans la Parole de Dieu : & quand on l'en pourroit recueillir plus complete que l'on ne fait, ie doute qu'elle nous peust fournir vne si grande varieté de beaux & memorables exemples. Deux choses pourtant m'empeschent de renvoyer mes lecteurs à ceux qui y ont trauaillé, pour sauoir quelle doit estre la conduite d'vn ministre de l'Euangile. La premiere, qu'en cette forte d'ouurage le trauail de quelques-uns s'est principalement employé à demesler des questions d'histoire & de Chronologie, dont la solution est bonne à rendre les hommes sauans, mais qui au reste est peu vtile à les rendre gens de bien ; qui est le seul but auquel cette Morale tend. La seconde, que la charge d'Apostre, laquelle S. Paul a exercée, estant fort differente de celle des Ministres de maintenant, il y a fait diuerses choses qui ne leur sont pas imitables. Tellement que comme si le Capitaine d'vne Compagnie de gendarmes, ou le Colonel d'vn Regiment, se

proposoit , pour se bien acquitter de son deuoir , d'imiter Alexandre le Grand, ou Jules Cesar , il se rendroit en quelque façon ridicule , à cause de la difference comme infinie qui est entre vn simple Officier d'armée , & vn terrible Conquerant ; de mesme , si vn Ministre de l'Euangile prenoit pour modelle de son administration en toutes choses ce grand Apostre de Iesus Christ , il trouueroit qu'il y a vne merueilleuse distance entre la conduite d'vn troupeau particulier , & le soin de l'Eglise vniuerselle de nostre Seigneur : entre la conuersion de quelque peu de personnes qu'il peut procurer par son zele & par ses soins , & les conquestes des Nations que la predication de S. Paul a soumises à la Croix du Sauueur du monde. Et toutesfois , bien que ie prenne icy vne autre tablature que celle là , ce sera pourtant S. Paul qui fera la principale partie de ce que ie diray icy , parce que d'vn costé c'est luy qui me fournira la description des qualités qui doiuent estre en vn Euesque , qu'il a eu le soin de mettre fort exacte & fort particuliere dans ses Escrits ; & que

que de l'autre, quoy qu'il soit bien loin au dessus de nous en toutes sortes de vertus, si est-ce que ce sera principalement des exemples de sa conuersation, que l'explication que ie feray de ces qualités, sera, s'il faut ainsi dire, comme rehaussée & enluminée. Car puis qu'il a dit à tous les fidelles, *Soyés mes imitateurs, comme aussi ie le suis de Christ,* il faut bien, quelque haut qu'il soit au dessus de nous, qu'il y ait en la vie quelque chose qui puisse estre ramenée à l'usage de celle de tous les Chrestiens, & particulièrement des Ministres de l'Euangile.

Vn homme qui veut porter cette qualité, doit premierement voir s'il a la faculté de l'exercer, afin de n'entreprendre pas vne chose qui ne luy appartienne pas, ou qui soit au dessus de sa portée. Et cette faculté là consiste aux dons qui luy sont nécessaires pour cela, & en la vocation par laquelle il est appellé de Dieu, & selon l'ordre de son Eglise. Pour ce qui est des dons & des talens qui sont absolument nécessaires pour l'exercice de cette charge, les Ca-

34 - SVITE DE LA DERN. PART.
nons de l'Ancienne Eglise, les Reigle-
mens de la Nouvelle, & les Liures qui
ont esté escripts depuis quelque temps
touchant la vocation des Pasteurs, peu-
uent apprendre à chacun iusques où il
est besoin de les posseder : & ie n'ay pas
oublié de m'en expliquer au sixieme
liure du Traitté que i'ay fait de cette
matiere. La Nature y doit sans doute
contribuer: car il faut auoir quelque fer-
tilité d'imagination, quelque lumiere
de iugement, quelque force de memoire,
quelque facilité à s'exprimer, quel-
que fermeté dans la voix & dans les
costés pour fournir à la prononciation,
& n'estre pas absolument destitué des
graces de la personne & de la decence
du geste. Tellement que ceux en qui
ces choses là ne se trouuent pas, ne doi-
uent pas estimer qu'ils ayent esté for-
més pour vn tel employ, auquel ils se-
royent inutiles. C'est pourquoy entre
les qualités d'un Euesque S. Paul met
expressément qu'il doit estre *propre à
enseigner*, ce qu'il ne seroit pas s'il n'a-
uoit esté assés fauorablement partagé de
ces dons de la Nature. Et ie pense que

quand ce grand Apôstre a dit aux Galates, que Dieu *l'auoit mis à part dès le ventre de sa mere*, pour reueler son Fils en luy, afin qu'il l'euangelizast entre les Gentils, il a en partie eu egard à ce que dès sa premiere conformation, il luy auoit donné & dans le corps les organes, & dans l'ame les facultés propres pour vn si grand ministere. Car il a bien eues les vertus intellectuelles & morales de l'inspiration de l'Esprit de Dieu: mais il paroist assés par ses escrits, & par l'histoire de son Apostolat, qu'il auoit naturellement des parties fort auantageuses. Le soin & l'estude doit auoir beaucoup adjousté à cette sorte de talens, & ce d'autant plus que les connoissances que nous auons ne nous viennent pas maintenant comme elles faisoient aux Prophetes & aux Apôstres. Il doit auoir acquis quelque raisonnable connoissance des trois langues principales, & n'estre pas ignorant de la Philosophie, & sur tout il doit estre bien versé en l'intelligence de la Parole de Dieu, afin qu'il puisse estre capable, comme S. Paulle demande encore, *d'admonester*

par bonne doctrine, & de conuaincre les contradisans. Car sans ces aides il ne pourroit ny bien enseigner la verité à ceux qui sont dociles à l'escouter, ny la defendre contre ceux qui se monstrent ses aduersaires. Et plus vn honnestre homme a d'vn costé de dons naturels, & de l'autre de pieté, plus, s'il se sent appellé à prescher l'Euangile de Iesus Christ, taschera-t-il de s'auancer & de profiter en l'acquisition des choses necessaires pour exercer cet incomparable mestier, afin de le pouuoir faire à son propre contentement, & à la gloire de son Maistre. Je dis s'il s'y sent appellé; en quoy consiste la seconde partie de la faculté qu'il a de le faire. Et cette vocation est ou interieure, ou exterieure. Quant à celle cy, elle consiste en l'installation au ministere par les voyes ordinaires qui sont establies en l'Eglise. Ce que ie dis ainsi generalement, parce que les reiglemens en sont differens en diuers lieux, & que ce n'est pas icy le lieu de les expliquer. Il me suffit de dire que quand il y a vn ordre establi, ceux qui s'ingerent dans les fonctions

du ministere sans l'auoir subi, commettent vn attentat qui ne peut estre approuué de Dieu ny des hommes. Car c'est Dieu qui a donné les vns pour estre Apostres, les autres pour estre Prophetes, les autres pour estre Euangelistes, les autres pour estre Pasteurs & Docteurs; & permettre à toutes sortes de gens indifferement, comme quelques vns s'imaginent qu'on le peut, de prescher l'Euangile, & d'administrer les Sacrements, c'est introduire vne estrange confusion dans l'Eglise. Dans toutes les autres choses, les vocations des hommes sont distinctes, & dans les Republiques bien policées, il n'est permis à personne d'entreprendre sur les fonctions de son compaignon. Combien est-il plus conuenable à l'Eglise de nostre Seigneur, qui de toutes les societés est sans doute la plus excellente, & doit estre la mieux reiglée, de dispenser tellement à chacune ce qui est de son deuoir pour s'en acquitter, que l'vn ne se fourre pas indiscretement dans la station de l'autre? Mais il y a cela de particulier au Ministere de l'Euangile, qu'il se doit exercer avec

autorité, tant pour annoncer de la part
 de Dieu la remission des pechés à ceux
 qui se repentent, que pour sceller en
 eux en son Nom la verité de ses pro-
 messes par l'administration des Sacre-
 mens, & pour corriger par la seuerité
 des censures Ecclesiastiques, ceux qui
 ne vivent pas cōuenablement: ce qui est
 vne partie de l'usage des Clefs qui ou-
 urent & qui ferment le Royaume des
 Cieux aux hommes. Or qui peut faire
 cela avec autorité sans commission? Et
 qui se peut vanter de l'auoir sinon ceux
 à qui elle a esté donnée selon l'ordre de
 l'Eglise? L'autre vocation, que i'ay ap-
 pellée interieure, doit estre considerée
 diuersement, selon les diuerses con-
 jectures dans lesquelles on se rencontre.
 Car si l'on se trouue en lieu & en temps
 auquel on puisse passer par les formes
 ordonnées & establies pour exercer le
 Ministère public, cette vocation du de-
 dans ne consiste qu'en l'affection que
 Dieu donne à quelques vns d'embras-
 ser plustost cette forme de vie qu'vne
 autre. Car il semble bien à la verité que
 les hommes naissent tout d'vne mesme

façon, & qu'ils apportent au mode mesme conformation de membres, & mesmes organes des sens. Mais les facultés interieures sont bien differētes. Les vns sont propres à vne chose & les autres à l'autre, & tous n'ont pas les dōs necessaires pour reüssir auantageusement dans l'estude des lettres & des sciences, & pour s'y rendre vtils au bien du Public. De ceux qui y sont propres il n'y en a que quelques-vns qui soyent bons pour l'eloquence; & de ceux qui ne sont pas entierement destitués des parties necessaires pour demesler les actions oratoires avec quelque honneur, les vns se portent au Barreau, & les autres à la Chaire. Et comme c'est Dieu qui distribuë à chacun les talens de la Nature qui sont auantageux pour cela, aussi est-ce luy qui determine les inclinations des hommes, & qui fait qu'à celuy-là plaist davantage le Palais, & à cet autre la Chaire de l'Eglise est plus agreable. Ce que ie n'auance pas seulement sur cette verité generale, que c'est Dieu qui par sa Providence, gouuerne toutes les choses qui arriuent dans le monde, & qui donne

particulièrement aux entendemens des hommes & à leurs affections, les impressions & les impulsions qu'il luy plaist; ce qu'Homere mesme a remarqué; mais encore sur des experiences particulieres & manifestes. Car il y a eu tel que ses parens auoyent destiné à la Jurisprudence, comme Calvin, & qui auoit des dons capables de l'y faire reüssir, s'il s'y fust entierement attaché, qui dans les Escoles de droit pensoit à la Theologie, & vacquoit à la lecture de la Parole de Dieu; de sorte que Iustinien estoit son diuertissement, ou l'occupation à laquelle ils s'adonnoient par complaisance seulement, pour ne mécontenter pas ceux qui le desiroyent ainsi de luy: mais S. Paul estoit son Docteur, & les liures de Religion son occupation ordinaire. D'où enfin il est arriué qu'il a tout à fait renoncé à cette autre profession, pour suivre celle du Ministère de Iesus Christ; & s'il n'y a pas reüssi si admirablement que Calvin, tant y a qu'il a en cela suivi son exemple. Cependant, quand ie dis qu'il faut sentir cette vocation, ie n'entends pas

que les inclinations qui portent vn homme à vouloir estre Predicateur de l'Euangile de Christ , soyent determinées par les motifs qui ont accoustumé de gouverner les esprits & les études des autres hommes. Car ordinairement ce sont les seuls interests de la vie presente , & le soin de faire les affaires & la maison, qui porte l'vn a estre Medecin, & l'autre à estre Aduocat , & l'autre à quelque autre chose. Et si quelcun a des sentimens si genereux que dans ce qui le concerne en particulier , il mesle quelque consideration de l'vtilité du Public, c'est chose qui n'arriue pas fort communément , & qui encore ne predomine pas dans ses affectiōs quand elle arriue. Vn homme qui se propose d'estre Ministre de l'Euangile , seulement afin d'en faire vn mestier , ou en qui preuaut la consideration des auantages humains sur celle du seruice de nostre Seigneur & de l'edification de l'Eglise , n'est pas digne de ce caractere, & il feroit beaucoup mieux d'embrasser vne autre profession. Comme il n'est pas defendu que ces paroles de S. Paul ne luy vien-

nent dans la pensée , c'est qu'il est iuste
 que ceux qui seruent à l'autel , vivent de
 l'autel, aussi la principale chose à laquelle
 il doit viser, c'est la gloire de Dieu , l'a-
 uancement du regne de Christ, le salut
 des ames des hommes, & l'auantage qui
 luy reuiendra , d'auoir serui au conseil
 de Dieu en vne chose de telle importan-
 ce que celle-là , & de s'estre attaché à
 vne estude qui doit remplir son enten-
 dement des plus belles connoissances
 que les miserables mortels puissent ac-
 querir icybas , & engagé dans vne for-
 me de vie qui l'oblige à se separer des
 coustumes de ce present siecle & des
 corruptions du monde. Celuy qui sent
 ces mouuemens en son cœur , a sans
 doute les marques ordinaires de la vo-
 cation interieure. Mais si les lieux & les
 temps se rencontrent estre tels qu'il ne
 soit pas possible d'estre installé dans le
 Ministère par des formes regulieres , il
 faut quelque chose de plus que ces incli-
 nations-là , pour induire vn honneste
 hōme à en entreprendre les fonctions.
 Premièrement , il faut qu'il voye vne
 necessité ineuitable de le faire , ou de

manquer à la gloire de Dieu & à son propre deuoir. Car si quelcun se trouue au milieu des Barbares dans les Indes, comme Frumentius, ou dans vne Eglise si corrompuë qu'il soit impossible d'y faire son salut sans la reformer, si là il n'y a personne qui ait vocation à prescher, ou si ceux cy qui l'ont, au lieu de reformer l'Eglise, la corrompent de plus en plus, il semble que Dieu l'appelle à cette fonction, bien que ce ne soit pas par la voix ordinaire & accoustumée. Apres cela, il faut qu'il y voye quelque esperance de pouuoir faire du fruit. Car ce seroit, pour exemple, vne grande temerité à vn Chrestien, d'entreprendre de faire le predicateur de l'Euangile entre les Chinois, ou au milieu des Tartares, & de troubler pour cela leurs assemblées & leurs superstitions, s'il n'y voyoit ny aucune preparation à receuoir la verité, ny aucun sujet d'attendre autre chose que quelque facheuse bourrasque. Les Apostres ont bien fait quelque chose de semblable. Mais ils en auoyent vn commandement exprés, & dans ce commandement estoit tacite-

ment enclose vne promesse de recueillir quelque fruit de leur predication. Autrement, où Dieu auoit resolu de ne donner aucune efficace à la publication de la verité, il a defendu de l'annoncer, comme à Paul & à Timothée, en Bithynie. Il faut aussi que celuy qui entreprend quelque œuvre de cette nature, se sente auoir des dons extraordinaires, & qui soyent pour respondre à quelque chose de grand. Car il arriue bien quelquesfois que Dieu fait de grandes choses par des instrumens qui paroissent foibles, & auoir peu de proportion avec l'ouurage qu'il produit. Mais ou bien il employe ces instrumens là, par maniere de dire, sans qu'ils y pensent, de sorte qu'ils se trouuent eux-mesmes surpris de voir qu'ils ont fait cela à quoy ils ne s'attendoient nullement : ou bien, si on examinait ces instrumens vn peu particulierement, il se trouueroit qu'ils auroyent eu quelque chose de plus grand qu'il ne sembloit en apparence. Et ces deux choses se sont, à mon aduis, rencontrées en Luther, qui s'engagea beaucoup plus auant dans la Reforma-

mation de l'Eglise, qu'il ne pensoit au commencement, & qui enfin se trouua auoir des qualités qui ne paroissoyēt nullement lors qu'il se mit la premierē fois à combattre les Indulgences. Mais pour entreprendre quelque chose de semblable de propos deliberé, & former le dessein, ou de conuertir les Sauuages en exerçant parmy eux quelque espece d'Apostolat, ou de ramener la ville de Naples ou de Rome à la pureté de l'Euangile, en criant hautement dans les Temples contre l'autorité du Pape & contre la Transsubstantiation, sans se sentir muni des choses qui sont necessaires pour faire vn si grand effort, c'est ce qui ne passera iamais que pour vne temerité fort blasmable. Enfin, il faut auoir vn courage heroïque & déterminé contre les difficultés, de quelque nature qu'elles soyent : tellement qu'on se sente inuincible à toutes sortes de tentations, soit qu'elles consistent en promesses ou en menaces, en esperances qui viennent de la part du monde, ou en occasions d'apprehender sa violence & sa persecution. Et c'est vne

pensée de laquelle les Apostres estoient armés, comme il paroist par leur histoire. Comment qu'un homme vienne au ministere de l'Euangile, soit par les voyes accoustumées ou par vne extraordinaire vocation, les fonctions en consistent en la predication de la Parole, en l'administration des Sacremens, en la pratique de la Discipline, & en l'usage des Clefs, comme on parle, & enfin, dans les devoirs particuliers qui se rendent aux malades, aux affligés, & en toutes autres sortes de rencontres. Or quant à ce qui est de la predication, tous ceux qui ont iamais parlé en public en autres occasions, s'y sont proposés des fins humaines. Ceux qui ont harangué les peuples dans les Republicques populaires, ont fait profession d'y auoir pour but de persuader les choses qui pouuoient seruir au bien de l'Estat. Demosthene entre les Atheniens, Ciceron entre les Romains, triomphent ordinairement sur ce chapitre dans leurs actions oratoires. Ceux qui ont plaidé deuant les Iuges, ou pour accuser ou pour defendre, ont dit que c'estoit, ou pour la

protection de l'innocence, ou pour faire condamner les meschans. Et encore maintenant ceux qui suivent le Barreau, se vantent que leur eloquence est la protectrice de la Justice, & le moyen de faire rendre à chacun ce qui luy appartient. Je ne veux pas le leur contester icy, & je veux croire que c'est là leur affection predominante. Mais quand il feroit ainsi, il n'y va en cela que des interests de la vie presente, & du bien temporel des personnes particulieres, ou tout au plus des Estats. Dans le mestier d'un Ministre de l'Euangile, il s'agit de la gloire de Dieu, de l'avancement du regne de Christ, du salut eternal du genre humain, & de l'edification de l'Eglise. Si donc il se veut acquitter de son deuoir, & se monstrier digne de son employ, c'est à cela qu'il doit viser, & se défaire de toutes les passions qui ne gouvernent que trop souvent les esprits des hommes en ces occurrences. Car l'un s'y propose la gloire de l'eloquence & la reputation: l'autre le credit & l'autorité parmy ceux desquels il est escouté; l'autre l'establissement de ses affaires, &

l'acquisition de quelque notable dignité; & l'autre, en vn mot, quelque autre fin entierement esloignée de la nature de ce ministere. Dans les communions où il y a des recompenses Ecclesiastiques riches & éclattantes, proposées à ceux qui se rendent recommandables, il n'y a rien de si ordinaire que de voir des gens qui font tout ce qu'ils peuvent pour faire grand bruit dans les Chaires, & pour faire parler d'eux dans les Cours des Souuerains : & puis lors qu'ils sont paruenus à l'Episcopat, toute cette ardeur qu'ils auoyent pour la predication, se refroidit, parce que quand on n'affectionne vne chose que pour paruenir à vne autre, on ne l'estime plus desormais quand on est venu à son but. Dans les lieux où la Religion sert de pretexte à la faction, comme cela s'est veu pendant la Ligue en ce Royaume, & en quelques autres occasions, on fait seruir les pulpitres des Eglises comme de theatre à la declamation, & les textes de l'Euangile comme de torches allumées pour enflammer la sedition. Dans les endroits où il se trouue quelques

dissentimens

dissentimens entre les Theologiens sur les points de la Religion , on fait des Temples des champs de bataille, où on ne se contente pas de traiter de la Controuerse, on s'entredeschire les vns les autres de conuices & de calomnies, & ceux d'une mesme profession ne s'y entr'espargnent pas. Que ne font point les Iesuites contre ceux qu'on nomme Iansenistes, & bien souuent les Lutheriens contre les Reformés? Et pleust à Dieu qu'il ne fust point arriué aux Reformés mesmes de disputer les vns contre les autres avecque beaucoup de chaleur, & de s'imputer reciproquement des heresies, quand il leur est arriué de n'estre pas tout à fait d'accord. Je sçay bien qu'on appelle ordinairement cette violence du nom de zele, & de desir de conseruer la doctrine de la Verité. Et ie ne m'establis icy iuge de la conscience d'aucun, & laisse à chacun de rendre conte de son administration à celuy deuant lequel nous deuous tous comparoistre. Je dis seulement que si l'on se proposoit en ces actions le vray but auquel elles sont destinées, on verroit

moins en l'Eglise de desordres que l'on n'y en void, & que les predications seroyent plus fructueuses à la consolation des ames. Pour paruenir à ce but là, le Ministre de l'Euangile doit principalement obseruer trois choses. La premiere est, que puis que c'est la verité de Dieu qu'il enseigne, il se dōne garde d'y mesler quelque chose qui en corrompe la pureté. Je ne veux pas dire qu'il n'y mesle rien du tout des disciplines humaines. Car non seulement toutes verités s'accordent les vnes avecque les autres, mais encore, celles qui se trouuent dans les sciences, & qui principalement se tirent de la Philosophie Morale & de la Iurisprudence, aident à l'eclaircissement & à la confirmation de cette celeste-là. Et comme il y a des essences, qu'il faut, pour les faire prendre, detremper en quelque liqueur, laquelle n'ayant point de qualités qui leur soyent contraires, sont capables de leur seruir de vehicule, & reçoient leur efficace, leur couleur & leur odeur; la plus part des sentences de l'Escriture que les Ministres prennent à expliquer dans

leurs chaires, ont besoin de quelque assistance des autres sciences, pour estre intelligibles aux peuples, & pour produire leur effect. Et bien que S. Paul se fust *proposé de ne savoir autre chose entré les Corinthiens sinon Iesus Christ & iceluy crucifié*, comme luy-mesme le témoigne, & qu'il ait resserré dans ses Epistres la substance du Christianisme, beaucoup plus que cela ne se doit faire dans les predications, il n'a pas laissé d'y ioindre quelquesfois diuerses considerations, qu'il empruntoit tantost de la Politique, & tantost de la Nature, iusques à ne dédaigner pas l'allegation des Poëtes Payens. Car encore que l'on ne presente aux hommes à considerer que la Croix de Christ, il n'est pas defendu de la peindre quelquesfois de quelque teinture des sciences, pourueu que cela ne luy oste rien de sa figure ny de sa force. Je veux dire seulement qu'il n'y doit rien mesler ny de l'idolatrie, ny de la superstition, ny de la tradition humaine, si elle contient quelque chose qui repugne tant soit peu à cette diuine verité; & qu'un bon Ministre de

l'Euangile doit toujours prendre l'Escriture pour le modelle sur lequel il se faut mouler , afin de satisfaire à l'exhortation de S. Paul , *de retenir constamment le patron des saines paroles.* La seconde chose est , qu'encore qu'il luy soit permis de tirer des disciplines humaines , comme l'on fait des metaux & des mineraux de la terre , quelque teinture pour en colorer la Croix de nostre Sauueur , il se doit pourtant bien donner garde de l'embellir de tant d'ornemens , que les hommes s'arrestent plus à les considerer , qu'à contempler la Croix mesme. J'entends par cela qu'il y a des gens qui apportent à la predication de l'Euangile tant de soin de l'adiuster , & de la rendre capable de contenter des oreilles delicates & chatouilleuses , & de se faire eux mesmes admirer , qu'il ruinent toute la vertu qu'elle doit auoir pour la consolation & pour la conuersion des ames des hommes. S. Paul dit qu'il a expressement euité les *paroles atrayantes de la sapience humaine* en sa predication , afin de *n'aneantir pas la Croix de Christ.* C'est à dire , que si la doctrine de

l'Euāgile auoit de l'efficace en sa bouche pour amener les hommes à la connoissance de nostre Sauueur, il n'a pas voulu donner la moindre occasion de penser que la gloire de ce grand effect deust estre donnée à son eloquence, comme si ç'auoit esté par elle qu'il se fust insinué dans les cœurs. Il a pretendu que les hommes sçeussent que c'estoit la seule force de la verité celeste quiles persua- doit. En effect, il arriue quelquesfois qu'en sortant d'vne predication, l'on n'en remporte autre chose que l'estime de l'eloquence du Predicateur, sans aucun grand fruit d'instruction ny de consolation pour l'ame. Ou si on nes'en va pas du tout vuide de ce qu'on y doit chercher principalement, au moins a-t-on l'ame trop pleine de l'admiration de l'Orateur, & des fleurs dont la Rhetorique a couronné la passion du Sauueur du monde. Certainement il y a quelquesfois sujet de tristesse & de douleur, lors qu'il se fait quelque concours de diuers Predicateurs en vn lieu, de voir qu'il y ait entr'eux quelque es- pece de combat, à qui remportera

le plus de reputation d'auoir fait merueilles dans la Chaire. Et l'inclination des peuples contribuë beaucoup à cela. Car la liberté qu'ils se donnent de prononcer leur iugement, & de faire des comparaisons, & de témoigner leurs dédains ou leurs applaudissemens, fait qu'on est en quelque sorte obligé de tascher à leur satisfaire. La predication de l'Euangile estant destinée à deux fins, l'vne d'éclairer l'entendement par la connoissance de la Verité, l'autre d'enflammer les affections & la volonté à la Pieté & à la Vertu, ie voudrois qu'il y eust entre les Ministres de la Parole de Dieu vne grande emulation à qui le feroit avec plus de fruit & d'efficace. Mais ie voudrois aussi que toute leur emulation se bornast-là, & que tout le soin qu'ils apportent à donner de l'aggrément à leurs meditations, eust cela seul pour visée. Et ie croy que cet aduertissement est d'autant plus necessaire maintenant, qu'il semble que les ieunes gens se sont tellement laissés prendre à l'éclat de ces escrits qu'on appelle *liures du temps*, qu'ils les tiennent non seule-

ment pour la reigle de bien parler, mais encore pour le magazin des belles pensées. Cela fait que quelquesfois leurs actions ressemblent trop à celles des Declamateurs & des Sophistes d'autresfois, & que la verité de Christ y est trop frisée & trop parfumée. La troisieme finalement est, que pour euter cet écueil-là, il ne faut pas faire naufrage à l'extremité opposée. Car il y a des gens qui se negligent tellement, soit pour ce qui regarde les pensées, soit pour ce qui concerne l'elocution, qu'il semble qu'ils parlent absolument sur le champ quand ils preschent l'Euangile. Deux sortes de gens reüssissent à parler ainsi sans premeditation: à sçauoir ceux qui y sont ineuitablement engagés par vne necessité pressante, & ceux qui ont des talens extraordinaires dans le fonds de la doctrine, dans la lumiere de l'esprit, dans la facilité de l'expression, & dans l'habitude de parler à toutes rencontres. Mais ceux-là sont extraordinairement assistés de Dieu, qui les ayant appellés à cela par la necessité, les y fauorise de sa grace s'ils la luy demandent ardemment.

ment : ceux-cy sont des gens rares tout à fait, & des actions desquels il ne faut point faire de reigle. Encore ne sçay-je s'il y en a aucun qui ne donne quelque temps à la preparation avant que de paroistre en public, si les occurrences le luy permettent. Hors cela les actions subites & impremeditées sont confuses, tumultuaires, & dignes de beaucoup de reprehension. Car si Pericles, le plus grand homme de la Grece, & le plus eloquent de son temps, auoit accoustumé, lors qu'il montoit sur la Tribune aux harangues, de demander à ses Dieux qu'ils luy fissent la grace de ne rien dire qui ne fust utile à l'Estat, & digne des Atheniens, quels doiuent estre les mouuemens d'un Predicateur qui pense qu'il a à parler du Royaume de Dieu, & à instruire l'Eglise ? Il doit donc demander ardemment à Dieu qu'il luy fasse la faueur de s'en bien acquitter ; & ce seroit se moquer de Dieu que de luy adresser de telles oraisons, si cependant celuy qui les fait, se neglige & s'abandonne luy-mesme. Apres cela il n'y a plus d'aduertissement important à don-

ner en cet egard, sinon celuy qui concerne l'assiduité que chaque Ministre doit apporter à cette partie de sa charge. Mais cela se reigle principalement par deux choses ; l'ordre , & la necessité. Quant à l'ordre , il n'y a point d'Eglise qui iouïsse de tranquillité où il n'y en ait quelcun establi touchant les iours & les heures ausquelles chaque Pasteur doit prescher. Et c'est à cela qu'il faut qu'il mesure ses travaux , pour tascher de suffire à son deuoir, & de remplir les heures qui luy sont ordonnées. Et bien qu'il y a des lieux où la frequence des exercices les rend penibles , si est-ce qu'un fidelle Ministre de l'Euangile y aura plus d'égard à l'edification publique qu'à son interest particulier, & que s'il n'y ruine point manifestement sa santé, il taschera de ne laisser aucune de ses heures vacantes. Pour ce qui est de la necessité, elle est, comme chacun sçait, imperieuse, & veut que toutes choses luy cedent sans exception. Si donc il y en a quelcune inuincible qui rende impossible à vn Pasteur l'execution de son deuoir en cet egard , comme font

quelquesfois les maladies, & les voyages qui ne se peuuent euitier, il s'en peut legitimement dispenser. Et s'il y en a quelque autre qui requiere de prescher ordinairement & extraordinairement, & d'exhorter, comme dit l'Apostre, *en temps & hors temps*, comme cela s'est fait au commencement de la Reformation, il n'y a difficulté qu'un bon seruiteur de de Dieu ne doie tascher de surmonter, pour auancer la gloire de Christ, & procurer le salut des hommes. Car encore que S. Paul ait eu quelque raison particuliere dans la charge de l'Apostolat, de dire, que parce que necessité luy estoit imposée d'Euangeliser, il ne deuoit attendre que malheur s'il ne s'en acquittoit pas, si est-ce que cela conuient à tout Pasteur, s'il y a quelque occasion, de quelque nature qu'elle soit, qui l'oblige manifestement à déployer son talent & à faire fructifier l'Euangile. Les Apostres auoyent cela, entr'autres prerogatiues de leur charge, qu'ils n'estoyent specialement attachés à aucun troupeau particulier: tellement que chacun d'eux estant Pasteur de l'Eglise vniuerselle, il

auoit vocation , & de prescher par tout
 où il se rencontroit , & d'aller par tout
 où il pouuoit esperer qu'en preschant il
 auanceroit le regne du Sauueur du
 monde. Et si la Prouidence diuine, ou
 l'Esprit de nostre Seigneur Iesus Christ,
 leur a assigné quelque departement,
 comme à S. Pierre les Iuifs , & à S. Paul
 les Gentils, ou leur a mis au cœur d'aller,
 celuy-cy vers l'Occident , & celuy-là
 vers l'Orient , comme la Tradition dit
 que S. Thomas alla aux Indes , ce n'a
 pas esté proprement pour limiter le
 droit de leur Charge , qui s'estendoit
 à tout l'Vniuers, mais pour en mesnager
 l'execution, afin qu'elle fust plus efficace
 à la conuersion du monde. Au lieu que
 maintenant les Pasteurs ont chacun
 leur troupeau determiné , comme vne
 petite portion du champ du Seigneur,
 qui est recommandée à leur culture. Et
 tandis que l'ordre qui la leur assigne
 peut subsister, & que les Puissances sou-
 ueraines sous lesquelles l'Eglise vit , en
 permettent l'obseruation , vn Ministre
 ne doit point entreprendre de prescher
 ailleurs que là où il est establi, s'il n'y est

legitamment appellé, & selon les reigles ordinaires. Autrement ce seroit enjamber sur le ministere d'autruy, & faire l'Euesque hors son propre Diocese, ou l'Intendant hors de son departement, ce que S. Pierre blasme en toutes sortes de personnes. Mais quand il n'y a point d'ordre establi, ou qu'il est impossible de l'observer alors; comme on disoit dans les Republicques autrefois, que le salut du peuple est la souveraine loy, il le faut aussi dire icy, & en beaucoup plus forts termes. Car là il n'y va que de la conseruation de la societé politique & de la felicité du corps: icy il est question du regne de Iesus Christ & du salut eternal des ames.

Quant à ce qui est de l'administration des Sacremens, elle n'est pas si absolument necessaire que la predication de la Parole. Celle-cy est destinée à engendrer la Foy, & ceux-là à la nourrir. Or encore que leur suc soit admirablement vtile & efficace pour cela, si est-ce que la mesme Parole qui l'a premiere-ment engendrée, la pourroit bien entretenir, s'il estoit absolument impossible

qu'on luy fournist la nourriture de ces saintes ceremonies. C'est pourquoy S. Paul a mis vne si grande difference entre ces deux fonctions de son ministere, *euangeliser & baptiser*, qu'encore qu'à parler absolument, charge luy eust esté donnée de pratiquer toutes les deux, (comme aussi les a-t-il exercées quand l'occasion l'a requis,) si est-ce qu'en les comparant l'une avecque l'autre il a dit, que Dieu ne l'auoit pas enuoyé pour *baptiser*, mais pour *euangeliser*, cette dernière fonction estant de beaucoup plus necessaire que l'autre. Aussi, bien qu'en l'Eglise primitive l'on celebroit la sainte Eucharistie fort souuent, on preschoit encore beaucoup plus ordinairement: & maintenant dans les Eglises bien policées par la Parole de Dieu, la predication y est incomparablement plus frequente que l'administration de la Cene. Le Baptesme ne se donne à chaque personne qu'une fois, & bien que l'administration en semble estre plus necessaire que celle de la sainte Cene, parce que c'est l'introduction en l'Eglise visible de Christ, & la naissance du Chrestien,

qui ne se fait point autrement eu egard à la profession du dehors ; au lieu que sa nourriture & son entretien n'est pas si inseparablement attachée à l'usage de l'autre Sacrement, qu'il ne se puisse procurer par la predication de la Parole, si est-ce qu'encore n'est-il point si absolument necessaire que l'on ne puisse estre sauué sans l'auoir receu, si quelque obstacle inuincible & ineuitable en empesche. C'est pourquoy dans les lieux & dans les Eglises où il y a des temps establis pour la celebration des Sacremens, il est du deuoir d'un Ministre de l'Euangile de s'affujettir à cet ordre encore plus exactement que lors qu'ils s'agit de la Predication. Car comme tout se doit faire en l'Eglise de Dieu *honnestement*, aussi est-il certain que tout s'y doit faire *par ordre*. Mais lors que l'estat des choses & la condition des temps ne le permet pas, alors la mesme necessité à peu près, oblige le Ministre de l'Euangile à administrer l'un & l'autre Sacrement à l'edification des fideles. Pour cela, il ne les doit pas seulement administrer selon l'institution de

nostre Seigneur , sans y rien adjoüster qui en corrompe la pureté ny qui en diminuë la vertu, mais il y doit estre encore en quelque sorte plus precis qu'en la Parole mesme. Car, comme i'ay dit, la Parole requiert souuent d'estre illustrée & confirmée par les autres verités que l'on peut tirer d'ailleurs ; & sans cela elle ne s'entendroit pas commodément. Au lieu que les Sacremens, pourueu que l'on les administre selon l'institution de Christ, sont assés intelligibles sans y rien mesler d'ailleurs. Ou si la doctrine qui concerne leur nature, leur vsage, leur vertu, leur nombre, & leur institution, a besoin de quelques plus grands éclaircissemens, cela se fait en la Predication commodément, & non en l'administration du Sacrement mesme. Et de plus, ç'a tousiours esté l'inclination des hōmes, de s'imaginer que dans ces saintes ceremonies il y a quelque chose d'extraordinaire, d'auguste, & de miraculeux : tellement que tout ce qu'on y pourroit adjoüster de l'invention de l'esprit humain, n'est point necessaire pour y accroistre la deuotion, &

seroit sujet à porter plustost à la superstition & à engendrer la bigotterie. Encore y a t il cecy à considerer de plus. C'est que la predication de la Parole se reçoit bien par les oreilles: mais elle ne met rien deuant les yeux. De sorte que dans la deuotion qu'elle excite, elle abstrait l'ame des choses sensibles, & l'éleue aux intellectuelles. Mais les Sacremens sont establis en des choses materielles, qui frappent les yeux & les autres sens corporels; tellement qu'on n'y peut rien adjouster pour en augmenter la ceremonie, qui n'attache trop les hommes aux choses materielles, auxquelles ils n'ont desia que trop d'inclination. C'est pourquoy il se faut tres-exactement tenir à ce que le Seigneur en a ordonné, tant pour le nombre des Sacremens que pour la celebration de chacun d'eux; non seulement parce qu'il ne nous appartient pas de rien adjouster à ses institutions, mais encore parce qu'elles ont esté establies si sagement, que qui passera au de là, s'engagera plus qu'il ne faut dans l'admiration des choses visibles & corporelles,

relles. Et l'experience n'a que trop monsté la verité de ce que ie dis. Car cette façon scrupuleuse de celebrer l'Eucharistie en la cachant aux yeux des Catechumenes, qui a esté pratiquée entre les Anciens, & ces mysteres de ceremonies qu'on y a adjoustées depuis, de la recevoir à genoux, de la garder religieusement dans les ciboires, de la consacrer avec des gestes extraordinaires & des habillemens inusités, de la porter avec deuotion aux malades, & enfin de la promener en procession par les ruës, & de l'honorer par la genuflexion & les inclinations du corps, y a tellement attaché les esprits des pauvres Chrestiens, qu'au lieu qu'auparavant ils cherchoyent Iesus Christ au Ciel, ils s'imaginent à cette heure qu'ils le possèdent en la terre. Neantmoins, comme il faut que le Ministre de l'Euangile se garde soigneusement, & d'estre superstitieux en ces choses, & d'y donner occasion aux autres de se laisser aller à la superstition, aussi y doit-il allumer la vraye pieté des fidelles par son exemple. Elle doit reluire en luy dans toutes

les parties du diuin seruice. Dans la ferueur de ses exhortations en preschant il doit faire paroistre son zele. Les prieres qu'il prononce comme la bouche de l'Eglise, en doiuent estre tout estincellantes, pour y animer ceux qui ont à dire Amen à son oraison. Si sa poictrine & sa voix luy permettent de chanter, le lieu eminent où il est l'aduertit, non pas tant de conduire ceux de son troupeau à prendre le ton des saints Cantiques, & à le garder regulierement, que d'exciter leur deuotion par la demonstration de la sienne. Si, comme il y en a quelques-vns dont le chant incommode la santé, il ne peut mesler sa voix avecque celles des autres fidelles, il faut qu'il paroisse en sa contenance qu'il y melle au moins les mouuemens du cœur, *chantant*, comme dit l'Apostre, *du cœur au Seigneur*, s'il ne le peut faire de la bouche. Mais dans l'administration des Sacremens, il y doit encore auoir quelque particuliere gravité, accompagnée de reuerence à l'action qu'il a dans les mains, & toute colorée des témoignages d'une pieté également ar-

dente & sincere. Je dis ardente, parce que c'est en cette occasion particulièrement qu'il faut satisfaire à l'exhortation de l'Apôstre qui veut que nous soyons *feruens d'esprit*. Mais je dis aussi sincere, d'autant qu'il faut que les demonstrations exterieures qu'il en donne, soyent telles qu'on y puisse reconnoistre qu'elles partent véritablement du cœur, & qu'à cette occasion elles soyent vuides de toute ostentation & de toute affectation, qui est le caractère de l'hypocrisie. J'ay dit que la troisieme partie de la Charge des Ministres de l'Euangile consiste en l'administration de la Discipline & en l'usage des Clefs: qui est vne chose de souverainement grande importance. Car ils sont bien appellés Pasteurs à la verité, parce qu'ils doiuent donner à l'Eglise de Dieu la pasture de la Parole & des Sacremens, & c'est sans doute la premiere & la principale de leurs fonctions; mais ils sont aussi appellés Anciens, parce que ce sont les Conseillers de l'Eglise, qui composent le Senat par lequel elle est conduite; & Euesques, parce que ce sont les Inten-

tendans & les Inspecteurs de son Gouvernement ; & Conducteurs , parce que ce sont ceux qui la guident en l'administration de ses affaires & de ses deportemens ; & enfin , le nom mesme de Pasteurs montre que Dieu ne leur a pas seulement mis la pasture mais aussi la houlette en la main , afin de radresser les brebis à qui il arriue de s'egarer , & de les ramener au droit chemin par la correction de la Discipline. Pour leur donner en peu de paroles quelque tablature de leur deuoir, ie pense qu'il les faut considerer eu egard au respect qu'ils doiuent aux reiglemens de leurs superieurs, eu egard à la façon de laquelle il se doiuent comporter enuers leurs Collegues, & enfin eu egard à la maniere en laquelle ils se doiuent gouverner, tant en ce qui touche leur troupeau en general, qu'en ce qui concerne les particuliers qui dependent de l'autorité des Presbyteres. Quant au premier, les superieurs d'un Ministre de l'Euangile sont differens selon les diuerses formes que l'on a données au gouvernement de l'Eglise. Car dans les lieux où on a

retenu les Euesques , ou quelque chose qui approche de leur charge , comme font en Allemagne les Surintendans, les simples Ministres les doiuent reconnoistre comme tels, & respecter leurs personnes , & obseruer leurs ordres, selon que leur autorité a esté establie & déterminée par les reiglemens publics. Car encore qu'il y puisse auoir en cela quelque chose qui degenere du premier type du Christianisme , où il semble qu'entre les Ministres il y auoit vne entiere egalité , si est-ce que cela n'est point tellement essentiel à la Religion, qu'on ne s'y doue assujettir , quand vne fois la coustume ou l'autorité en a introduit l'vsage en l'Eglise. Mais dans les autres endroits où par la Reformation on a reduit les choses à tel point qu'il n'y a qu'un seul ordre de Ministres , qui comparés les vns aux autres sont absolument egaux, les superieurs sont les Assemblées Ecclesiastiques , qui gouvernent l'Eglise de nostre Seigneur en quelque façon Aristocratiquement. Le deuoir de chaque Pasteur en cet egard consiste à considerer ces As-

semblées avec quelque veneration, & à observer ponctuellement les reiglemens qu'elles establiſſent pour le gouvernement de chaque troupeau. Car d'un costé il doit presumer qu'il y a plus de prudence en ces Assemblées, où le nom de Dieu est inuocqué, qu'il n'y en a dans la teste d'un particulier : & de l'autre, quand il y apperceuroit quelque manquement, comme il est certain qu'elles ne sont pas infaillibles, il doit neantmoins ceder à l'autorité. Car il y a sans comparaison plus de dommage pour l'Eglise de Dieu à pratiquer quelque reiglement incommode, & en la place duquel on en pourroit mettre un meilleur, qu'à mettre la puissance de ces Assemblées en compromis, & à l'aui-
 lir dans l'esprit des peuples. C'est donc vne des plus belles qualités qui puisse estre en un Ministre de l'Euangile, que d'estre exact & religieux en l'obseruatiō des reiglemens publics, pourueu neantmoins qu'il n'y soit pas pontilleux, comme il arriue quelquesfois à ceux qui en veulent paroistre zelateurs pour seruir à leurs interests & à leurs passions parti-

culieres. Car aussi bien en l'Eglise que dans le Palais, il y a des gens qui ne parlent que des Loix, & des Ordonnances, & des Arrestés des superieurs, qui menent du bruit pour leur obseruation, qui forment des oppositions aux resolutions communes sous pretexte de la violation des Reiglemens, qui en pesent tous les mots, qui en examinent les syllabes, & qui crient contre ceux à qui ils s'attachent par enuie ou par quelque autre passion; & qui neantmoins au fonds n'ont rien moins à cœur que de ce dont ils font parade. Ce sont leurs interets qui les meinent, & leurs passions qui les gouvernent; mais parce qu'il ne l'osent dire, ils se couurent du manteau de l'interest du Public. Quant à ce qui est des Collegues, il est certain que dans vne Compagnie telle qu'est ou vn Synode, ou vn Colloque, ou vn Consistoire, l'autorité des suffrages est egale, à cause de l'egalité de la charge, qui ne donne aucune superiorité à qui que ce soit, sinon celle qui est necessaire pour la conduite de l'assemblée & pour sa moderation. Et toutesfois, il n'est pas moins indubita-

ble que les dons y sont differens, & que bien souuent vn l'emporte par dessus l'autre en prudence, en experience, en connoissance de la Discipline, & en adresse à la pratiquer. Et bien que quand l'Apostre fait mention de *gouuernement*, entre les graces de l'Esprit, il entende parler d'un don extraordinaire, & de la nature de ceux qui ont rendu le commencement du Christianisme illustre, parce qu'ils estoient miraculeux, il ne laisse pas de se trouuer des gens en qui il y a quelque chose qui s'y rapporte, tant Dieu leur a communiqué de lumiere & de prudence, pour bien conduire l'Eglise de nostre Seigneur. Le deuoir de ceux en qui ces graces là se rencontrent, est de les employer à la gloire du commun maistre de luy & de ses collegues, & à l'vtilité du Public, & non à s'en preua-loir à son auantage, pour empieter quelque tyrannie, ou pour l'emporter par autorité. En cela, comme en toutes autres choses, ces paroles de l'Apostre doiuent venir en la pensée, *Qu'as-tu que tu n'ayes receu ? Et si tu l'as receu, pourquoy i'en glorifies-tu ?* D'un costé ces

talens-là ne sont pas proprement donnés à ceux à qui Dieu les communique, afin qu'ils en retirent quant à eux quelque avantage particulier. C'est pour la commune vtilité de l'Eglise que Dieu les confere. Seulement, parce qu'il faut que ce soit par l'entremise de quelcun d'entre les hommes qu'il les communique; comme il a esté souuerainement libre à Dieu de choisir celuy dont il se voudroit seruir pour cela, ç'a esté vn honneur qu'il a fait à celuy qu'il a esleu pour estre le depositaire de ses dons & l'instrument de sa grace entre ses fidelles. Je croy que quand Dieu crea le monde, la matiere dont il forma le ciel & les astres, estoit à peu près toute semblable, & qu'entre les parties de son tout il n'y auoit point de distinction. Mais parce qu'il estoit necessaire pour l'ornement & mesme pour la subsistance de l'Vniuers, qu'il y eust de la difference entre les estoiles, & que les vnes fussent errantes & les autres fixes, les vnes plus grandes & les autres plus petites: les vnes plus lumineuses & les autres moins; Dieu tira de cette matiere

telles parties qu'il luy pleut, pour y mettre la lumiere, ou, comme l'Apostre S. Paul dit, la gloire, selon cette merueilleuse varieté que nous y voyós maintenant. De sorte que si les astres auoyent quelque sentiment de leur estre, ils deuroyent reconnoistre en humilité que c'est pour le bien du monde que Dieu les a faits de la sorte, & non pas pour s'enorgueillir ou les vns contre les autres, ou tous ensemble contre le reste des estres qui sont composés des elemens. Il en est à peu près de mesme de la formation de l'Eglise. A la comparer en general avec tout le reste des hommes, elle estoit de mesme nature & de mesme condition avec eux. Et bien que quand la Genese dit qu'au commencement la terre estoit *sans forme & vuide*, & qu'il y auoit des tenebres au dessus de cet abyssme, elle nous mette dans l'esprit l'idée de quelque horrible confusion, la nature humaine pourtant, à la considerer en elle-mesme, estoit encore plus informe & pl^o semblable à quelque tenebreux Chaos. Ainsi, à comparer les parties de l'Eglise les vnes avecque les

autres, elles n'ont point de prerogative naturelle qui oblige Dieu à les discerner. Si donc il en choisit les vnes pour en faire des estoiles, & si encore entre ces estoiles là il met quelque notable difference de splendeur, c'est vne chose dont toute l'vtilité reuiet à l'Eglise en general, & dont au reste elles ne se doiuent point glorifier les vnes contre les autres. D'autre costé ie ne sçay pas si ce don de *gouuernement*, quand il estoit extraordinaire & miraculeux, estoit en vn si haut degré que ceux à qui il estoit communiqué y fussent absolument impeccables. Il a bien esté entierement necessaire que les Apostres fussent infailibles en la tradition de la doctrine de la Foy, afin que nous fussions asseurés que nous serions exempts d'erreur, quand nous suiurions leurs traces. Il a esté expedient qu'ils ne se trompassent non plus dans les regles generales qu'ils deuoyent donner pour l'establissement de l'ordre de l'Eglise & pour son administration, afin que les Ministres qui viendroyent apres eussent vne tablature certaine à laquelle ils se conformassent.

Mais peut estre n'estoit-il pas absolument necessaire qu'ils fussent tout à fait exempts de la sujétion à l'erreur dans les cas particuliers où les conseils & les resolutions dependent de diuerses circonstances qui ne sont pas toujours bien conuës. Quoy qu'il en soit, & quelque mesure de l'Esprit que les Apostres eussent receuë en cet egard, (& il ne faut pas douter qu'elle ne fust extraordinairement grande) c'est vne chose de laquelle l'experience nous conuainq, qu'il n'y a aucun si auantageusement partagé de l'Esprit de prudence & de bon gouuernement, qui ne bronche quelquefois, & qui n'ait besoin d'estre redressé par l'assistance de ses freres, Tellement que l'entendement le plus lumineux, dans vne deliberation qui concerne le public, doit estre toujours attentif & à soy mesme & à autrui, pour se donner garde de chopper, & pour profiter des ouuertes des autres, s'il se trouue que quelcun en face de meilleures que les siennes. Car pour me seruir encore de cette comparaison, ce n'est pas seulement pour l'ornement de

l'Vniuers, que Dieu a formé tant d'estoiles que nous en voyons dans les Cieux. C'est afin que leur lumiere & leurs influences se meslent, & qu'elles se temperent les vnes les autres, & , peut estre, qu'elles se corrigent, chacune d'elles ne suffisant pas pour la production des choses auxquelles elles sont destinées, & quelques-vns d'entr'elles estans plus capables d'y nuire, si la rencontre des autres n'apportoit quelque notable adoucissement à leurs aspects. Et c'est la raison pourquoy Dieu n'a pas commis le regime de son Eglise à l'autorité d'un seul, & qu'il a voulu que ç'ayent esté des Conciles qui la gouvernassent, de quoy il nous a donné l'enseignement & le modelle en celuy de Ierusalem. Car il n'y auoit aucun des Apostres qui n'eust assés de lumiere de sapience pour decider la question qui se traita-là. Et toutesfois ils s'y assemblerent tous, de sorte que la determination s'en fit par l'autorité de leur College. Si chacun d'eux n'auoit pas assés ou de suffisance ou d'autorité pour cela, au moins leur College en auoit-il sans doute tres-

abondamment ; & neantmoins ils y admirerent les Anciens , c'est à dire , les Pasteurs ordinaires de Ierusalem , afin qu'ils y contribuassent leurs suffrages. Ils n'exclurent pas mesmes les freres, c'est à dire, les fidelles particuliers , des deliberations qui concernoyent l'ordre & la maniere d'executer ce qui avoit esté resolu : afin de nous donner à entendre, que non seulement l'Eglise en general, mais chaque troupeau en particulier, doit estre gouverné par le concours des aduis de plusieurs , qui se puissent éclairer , & amender , & corriger respectiuement les vns les autres. Mais si c'est là le deuoir de ceux en qui Dieu a mis plus de graces qu'en leurs compagnons, ce n'est pas à dire pourtant que les autres de leur costé ne les doiuent reconnoistre. Non pour suiure aueuglement tout ce qu'ils disent , puis qu'ils se peuvent tromper , mais pour supporter & excuser doucement en eux l'infirmié de la nature, quand il leur arriue de s'egarer ; pour deferer quelque chose à leur autorité & à leur prudence accoustumée, quand ils donnent des aduis en

choses douteuses , & où il est malaisé de se bien determiner ; & pour embrasser avec ioye & avec demonstration de satisfaction leurs aduis , quand il paroist manifestement qu'ils sont puisés des sources de la prudence. Car il y a certaines gens que l'enuie , ou quelque autre passion , induit à prendre tousiours le contrepied des opinions de ceux qui sont en reputation d'estre expérimentés & clair-voyans , & qui aimeroient mieux se declarer manifestement contre la raison , que de ne tascher pas à rabbaire le credit de ceux à qui ils en veulent. C'est pieté que de reconnoistre avec gratitude les dons que Dieu a communiqués à quelques vns de ses seruiteurs pour l'vtilité du Public. C'est generosité que de ceder à la verité & à la raison , en quelque lieu qu'elle paroisse , & d'y conformer ses sentimens. C'est enfin le caractere d'une ame modeste , & esloignée de l'ambition & de la vanité , que de suiure franchement , lors qu'on ne peut aller deuant , & d'embrasser les bons aduis , quand il ne nous est pas arriué de les donner les premiers nous-

mesmes. Mais & les vns & les autres, tant ceux que Dieu a le plus auantagés, que ceux qui ont moins receu de luy, doiuent estre toujours parfaitement disposés à suiure les resolutions qui se prennent à la pluralité des voix dans les Compagnies. Car tout gouvernement populaire, ou Aristocratique, se regle par là, & celuy de l'Eglise est aucunement meslé de ces deux, de sorte qu'on n'y a iamais veu decider les affaires autrement, soit dans les Assemblées du peuple, soit dans les Synodes ou les Presbyteres. Et de fait, il est de la sagesse & de la modestie d'un honneste homme, de presumer que la plus grande prudence est du costé du plus grand nombre; chacun y ayant contribué ce qu'il a pleu a nostre Seigneur de luy en donner. Et quand vn honneste homme void clairement, comme cela arriue quelquesfois, que le plus grand nombre se trompe; ce qu'il ne defere pas à l'opinion de la prudence, il le doit deferer à l'autorité. Autrement il n'y auroit iamais de fin aux contentions, si le petit nombre le vouloit emporter sus le plus grand, &

ce qui

ce qui est de tous les desordres le plus pernicieux à la société, il faudroit necessairement tomber dans vne horrible Anarchie. Car il arriue bien quelques-fois des inconueniens de suivre la pluralité des suffrages dans les deliberations. Mais cela n'est pas perpetuel, & peut-estre mesmes est il rare. Au lieu que de luy contester l'autorité, c'est le renuersement de l'ordre, de quoy les inconueniens sont toujours ineuitables & absolument vniuersels. C'est vne des fonctions d'un Ministre de l'Euangile; de presider dans les Assemblées Ecclesiastiques pour les moderer; & en l'Eglise Primitiue c'estoit toujours à vn mesme homme que cet honneur estoit deferé. Car ou bien c'estoyent les Apostres, quand ils se trouuoient dans les Compagnies, à qui la dignité de leur Charge, & l'eminence extraordinaire de leurs dons, donnoit la premiere place, au dessus mesmes des Euangelistes, qui possedoyent vne espece d'Apostolat, mais affoibli & diminué. Ou bien en l'absence des Apostres, & apres leur depart de cette vie, c'estoyent les Euange-

listes, qui auoyent aussi dans leur charge & dans l'abondance de leurs dons, vn grand auantage par dessus les Pasteurs ordinaires ; comme de fait l'Apostre, en l'Epistre aux Ephesiens, les nomme auant eux Ou bien, quand les Euangelistes furent morts, c'estoyent les hommes Apostoliques, c'est à dire ceux qui auoyent eu le bonheur d'estre disciples & auditeurs des Apostres, & qui succedoyent en la place des Euangelistes, lors qu'ils vinrent à manquer. Ou bien enfin, c'estoyent les plus anciens des Presbyteres, & les plus aagés des Compagnies, que l'on mettoit en la place des hommes Apostoliques, & que l'on faisoit, autant qu'il estoit possible, heritiers de leur priuilege & de leur autorité. Si cet ordre estoit introduit en quelques Eglises, comme il y en a quelques-vnes qui defèrent beaucoup aux Surintendans & aux Doyens des Pasteurs en chaque troupeau, leur deuoir à tous seroit bien aisé à regler. Car il faudroit que celuy qui auroit la prééminence en vîst avecque moderation, & que les autres portassent cette superiorité en

patience , parce que l'ordre seroit ainsi establi. Maintenant en la pluspart des Eglises Reformées , l'égalité entre les Pasteurs est si absoluë , que dans les Synodes la moderation depend de l'élection à la pluralité des suffrages , & se termine au mesme moment que l'Assemblée se finit : & dans les Consistoires , elle est alternatiue entre les Ministres ; s'il y en a plus d'un establis à la conduite d'un mesme troupeau. En cet ordre il est encore plus aisé de se gouverner que dans le precedent. Parce que là où la superiorité & l'infériorité sont dispensées de telle sorte , que chacun y passe à son tour , en celle-là on est aduerti d'estre modeste & retenu , parce qu'elle ne sera pas de longue durée , & en celle-cy on porte plus patiemment de se voir quelque peu de temps au deffous , parce que la rouë qui tourne sans cesse vous en fait incōtinent remonter. En general , la Parole de Dieu ne nous ayant point particulierement determiné comment le gouvernement de l'Eglise se doit reigler en cet égard , c'est assés , comme j'ay desia dit , quelle nous ait aduertis que tout s'y doit faire

honnestement, & par ordre, & qu'elle ait ordonné à tous les Chrestiens de se preuenir les uns les autres par honneur, parce que ce qui leur est commun à tous, doit estre en particuliere recommandation aux Ministres de l'Euangile.

Quant à l'exercice de la Discipline à l'égard des inferieurs, le premier precepte que l'on se doit proposer à pratiquer, est celuy que S. Pierre donne aux Anciens, qui sont les Pasteurs ordinaires de l'Eglise, de ne *dominer point sur les heritages du Seigneur*, c'est à dire, de ne s'imaginer pas que la puissance qui leur est donnée, soit semblable aux puissances politiques qui ont esté establies pour le gouvernement des Estats. Car en celle-cy il y a deux choses entre les autres qui ne conuiennent nullement à la puissance Ecclesiastique. L'une est que les loix qu'elles font, & à l'observation desquelles elles obligent, regardant les choses corporelles, & qui sont indifferentes de leur nature, elles ne rendent point d'autre raison pourquoy elles les ordonnent, sinon qu'elles le veulent ainsi. Car ce pouuoir leur

ayant esté mis entre les mains, d'en disposer comme il leur plaist, c'est à elle à la verité à regarder de bien près à ne commettre point d'injustice en les commandant, & à y viser plustost à l'utilité du public, qu'à leur propre satisfaction particuliere : mais ce n'est pas à leurs sujets à leur demander la raison de leurs Edits, parce qu'en telle nature de choses ils les peuvent executer sans interesser leur conscience, & que leur obeissance est tousiours agreable à Dieu. Au lieu que les loix Ecclesiastiques doivent tellement tendre à l'edification commune, que l'on puisse monstrier leur sainteté & leur iustice, par la parole de Dieu, & en persuader suffisamment les consciences des hommes. Dans l'ancienne Alliance Dieu auoit institué grande quantité de choses dont on ne pouuoit rendre d'autre raison sinon que c'estoit son plaisir. Et c'estoit assés aux Sacrificateurs & aux autres Docteurs du peuple d'Israel, de monstrier aux particuliers qu'elles estoient de diuine institution, & qu'elles se trouuoient establies par les ordonnances de Moyses.

Car l'autorité diuine suppleoit assés au defaut de toutes autres raisons. Et de fait, quand elle est claire & sans contestation, elle est plus que suffisamment conuaincante pour les consciences. Sous l'Euangile nous n'auons que quatre sortes de choses. Les dogmes, qui forment l'objet de la Foy: les preceptes, qui reiglent les actions de la sainteté: les ceremonies des Sacremens, qui aident à l'une & à l'autre; & les ordonnances generales qui concernent le gouuernement. Pour les dogmes, nous ne deuons point imposer d'autre necessité aux hommes de les receuoir, que celle qui depend de l'euidence de leur verité; & l'euidence de leur verité paroist en eux-mesmes, en l'analogie & correspondance qu'ils ont entr'eux, & sur tout dans les enseignemens de la Parole de Dieu, où les Verités Euangeliques nous ont esté expliquées. Quant aux preceptes, nous ne deuons non plus imposer d'autre necessité aux hommes de les pratiquer, que celle qui depend de leur naturelle sainteté: & cette sainteté paroist en eux-mesmes, parce que ce sont la

pluspart choses auxquelles la Nature mesme consent ; & en la liaison qu'ils ont avecque les dogmes, de la verité desquels ils se produisent manifestement ; & en l'autorité de Christ , qui nous doit estre en souueraine veneration & absolument inuiolable. Pour ce qui regarde les ceremonies des Sacremens, la premiere source de leur sainteté & de leur majesté, est en l'autorité de leur institution, qui, quand il n'y auroit que cela, suffit pour fonder le pouuoir des Ministres à en demander l'observation & la pratique. Car là où le Seigneur Iesus commande, qui refusera l'obeissance ? Mais qui les examinera bien soigneusement, trouuera qu'ils ont esté institués si sagement, qu'ils ont vne telle connexité avecque la verité des dogmes & avecque la sainteté des preceptes qui regardent la Pieté & la Charité, & qu'ils sont si propres, & ont vne si particuliere efficace pour nourrir & pour fortifier en nous l'vne & l'autre de ces vertus, que si les Ministres entendent bien la Religion, ils ont en l'usage des Sacremens, outre leur institution,

de merueilleusement puiffans motifs pour induire les hommes par la voye de la persuasion, à pratiquer ces ceremonies avec assiduité, deuotion, & reuerence. Enfin, pour ce qui concerne les ordonnances du gouvernement, la Parole de Dieu ne nous en donne que de generales, qu'il faut appliquer aux circonstances particulieres des lieux, des personnes & des temps. Mais cette application - là deuant d'un costé toute tendie à l'edification, & de l'autre n'auoir rien de contraire aux autres parties de la Religion, il est bien aisé de la faire de telle façon, que la conscience des fideselles demeure persuadée de la iustice de la cõduite des Ministres del'Euangile en cette occurrence. L'autre chose en laquelle la puissance Ecclesiastique difere de celle à qui a esté commise le gouvernement des Estats, c'est que celle cy a le pouuoir de contraindre à l'obeïssance par les punitions corporelles, par la priuation de choses qui appartiennent à la vie presente, & par la flestriffure de l'ignominie qui rend les hommes incapables d'estre tenus pour des parties

tant soit peu considerables de l'Estat. Au lieu que l'autre ny n'employe rien de tout cela, ny n'est pas fondée à l'employer, & n'a de peines pour obliger les hommes à leur deuoir, que celles qui consistent en la honte des censures, qui n'impriment point de caractere flestrifiant; en la priuation des Sacremens, qui n'oste rien aux delinquans des choses qui sont necessaires à la vie; & en l'excommunication, qui retranche bien de la communion de l'Eglise, mais qui laisse à l'homme la vie, & la participation de la Republique de laquelle il faisoit part. De sorte que le pouuoir des Ministres de l'Euangile en cet egard est tout à fait different de celuy des Magistrats politiques. Le second precepte est celuy qui touche la fin que les Pasteurs se doiuent proposer en l'usage de cette puissance. Car les Magistrats & eux ont bien cela de commun, qu'en la correction des delinquans ils ont egard au bien general de la societé qui leur est commise, à ce que les mauuaises actions des vns ne corrompent pas les autres par l'exemple de l'impunité. Comme tous

les hommes ont naturellement quelque pente à la licence, on en verroit incontinent la pluspart s'abandonner au vice & à la dissolution, s'ils n'estoyent retenus par la crainte du chastiment. C'est pourquoy il est besoin, quand il arriue à quelcun d'entr'eux de commettre quelque chose de reprehensible, qu'on donne quelque espece de terreur aux autres, en luy appliquant la correction selon la nature de son delict. Mais les Magistrats s'arrestent là, au lieu que l'usage de la puissance Ecclesiastique a encore d'autres visées. Parce que d'un costé elle regarde à la gloire de Dieu, laquelle toute l'administration du saint Ministere a pour but, & de l'autre elle tend à l'amendement du pecheur, & à luy procurer le salut, en le reduisant dans le chemin d'une bonne vie. Le Magistrat donques & le Ministre de l'Euangile doiuent estre à peu près également vuides de passion, de colere & de desir de vengeance, en la distribution des censures & des peines, chacun en ce qui luy est commis: mais outre cela le Ministre doit estre animé de zele à la gloire de

Dieu & de Christ, & plein de charité enuers les hommes. Et c'est ce dont S. Paul fournit vn merueilleusement bel exemple en l'affaire de l'incestueux de Corinthe. Car tandis qu'il demeure en son peché, & que les Corinthiens y conuiuent, il leur en escrit seuerement, il les exhorte viuement à retrancher du milieu d'eux vn homme si scandaleux, il leur represente qu'il est capable de gaster toute leur société, comme vn peu de leuain fait leuer toute la paste; en quoy il fait paroistre son zele, & le soin qu'il a de conseruer l'integrité de l'Eglise de Corinthe, & la pureté de la reputation del'Euangile de Christ. Et neantmoins, auecque toute cette rigueur dont il veut qu'on traite ce personnage en le liurant à Satan, qui estoit la dernière des corrections qu'on luy pouuoit appliquer, il mesle pourtant cette instruction, que si par ce moyen l'on procure *la destruction de sa chair*, c'est neantmoins *afin que l'esprit soit sauué au iour du Seigneur Iesus*, en quoy il fait voir qu'il ne visoit qu'à sa repentance. Et de fait, quand par la peur de cette excommunication il fut reuent

à son deuoir, & que d'autre costé les Corinthiens eurent témoigné le deplaisir qu'ils auoyent de ne s'estre pas comportés comme ils deuoyent en cette occasion, il remet le chastiment à l'incésteux, il console & louë les Corinthiens des bons mouuemens de pieté & de repentir qu'il voyoit en eux, & fait voir en toute sa façon d'agir, & dans les termes dont il se sert en leur escriuant, vne charité veritablement exemplaire. Le troisieme precepte que lon peut donner aux Ministres en cela, concerne la maniere en laquelle ils doiuent vser de certe puissance. Car on ramene les hommes à leur deuoir par deux voyes opposées, asçauoir la douceur & la seuerité. Et ceux qui estiment que cette dernière est la plus seure & la plus efficace, se fondent sur la puissance que la passion de la crainte a sur l'esprit de la plupart des humains. En effect, qui examinera bien leurs actions, trouuera que celles que l'on estime loüables, procedent ordinairement de ce principe, sinon vniquement & tout à fait, au moins en grande partie. Ou bien ils craignent la cor-

rection des loix ciuiles, ou bien ils ont peur des censures Ecclesiastiques, ou bien la consideration de la honte des hommes les retient, ou bien ils ont dans le cœur quelque secrette apprehension de la colere de Dieu, s'ils manquent à faire leur deuoir. Et cela est si naturel, que c'est presque le seul motif dont on se sert pour porter les enfans aux choses honnestes, parce qu'ils ne sont pas encore capables d'en connoistre la beauté, & que depuis que nous sommes deuenus grands, & que l'idée de la Pieté & de la vertu deuroit presque toute seule gouverner nos mouuemens, Dieu mesme dans l'economie dont il se sert pour nous y former, mesle dans sa Parole bien auant la consideration de sa iustice & de sa vengeance. Les autres estiment qu'il est plus conuenable d'y employer la douceur. Leurs raisons sont, que les creatures destituées d'intelligence, doivent estre gouvernées par le sentiment de la douleur, & par la crainte qu'elle leur imprime; parce qu'il n'est pas possible de leur mettre dans la fantaisie l'idée des choses loüables, par la persuasion,

Mais que les hommes ayans esté pourueus d'un entendement, qui d'un costé est capable de conceuoir l'excellence des choses belles & honnestes, & qui de l'autre a l'empire sur toutes leurs autres facultés, il n'y a rien de si conuenable, pour gouverner leurs affections, que de se rendre par les raisons, maistres de cette principale partie de leurs ames. De plus il y a ce semble naturellement en nous quelque chose qui resiste à la contrainte; soit que le sentiment de l'excellence de nostre estre nous donne raisonnablement cette eleuation d'esprit & cette amour de la liberté, ou que le peché ait mis en nous quelque fierté, qui ne nous permet pas de ceder à quoy que ce soit sinon par vne inclination volontaire. Or comme il n'y a point de doute que les hommes se laissent prendre & manier par ces deux anses, aussi est il certain que la Parole de Dieu apprend aux Ministres de l'Euangile à se seruir de toutes les deux, seulement, comme elle est souuerainement sage par tout, aussi en dispense-t-elle l'usage d'une maniere tres-conuenable; C'est vne

chose indubitable que s'il estoit possible d'amener les hommes à leur deuoir par la seule voye de la persuasion & de la douceur, & leur nature, & celle de l'Euangile nous obligeroit à ne nous seruir iamais d'une autre methode. Leur nature : car ils doiuent auoir l'ame noble. Or cette noblesse ne paroist pas seulement à supporter la contrainte impatientement; mais aussi, & principalement à se laisser conduire par la verité & par la raison, & à obliger ses affections à ceder à la vertu, dont toute ame véritablement esleuée reconnoist, & venerate, & subit volontairement l'empire. Celle de l'Euangile aussi. Car c'estoit bien le genie de la Loy, d'imprimer de la terreur dans les entendemens des hommes, & de gourmander leurs affections par la denonciation de ses maledictions. Quant à la douceur de la Grace, Dieu l'auoit bien à la verité meslée dans l'economie legale, mais elle y entroit comme vne chose estrangere, seulement pour en temperer vn peu la rigueur & l'austerité. A peu près comme a l'embouchure des grandes

riuieres dans la mer, l'eau, dont il seroit absolument impossible de boire autrement, deuiet en quelque sorte potable par l'adoucissement de sa salure. Mais quant à l'Euangile, il en est tout au rebours. De son naturel il n'est propre qu'à remplir les conciences des hommes de consolation; & de paix, & de ioye inenarrable & glorieuse; & s'il employe quelque seuerité en ses exhortations & en son administration, ce meflange luy est encore plus estranger que ne sont à l'Economie de la Loy, les veines de Grace qui s'y rencontrent. C'est pourquoy dans l'usage de la puissance qu'il communique à ses Ministres, ils doiuent non seulement commencer par la douceur, mais y perseuerer aussi longtemps qu'ils auront sujet d'esperer de reduire les pecheurs à la repentance par cette voye. Que s'ils n'en peuvent ainsi venir à bout, S. Paul demandant a quelques-vns s'ils desirent qu'il vienne à eux *avec la verge, ou avec un esprit de douceur*, montre qu'il y a certaines occasions où il faut necessairement que la seuerité soit employée. Et de fait, il en a luy-

à luy-mesme vſé quand la neceſſité l'a requis, en retranchant de la communion de l'Eglise ceux qui l'auoyent mérité, & meſmes en les liurant à Satan, ce qui eſtoit, comme i'ay deſia dit, le dernier degré de rigueur auquel on pouuoit faire monter les cenſures Eccleſiaſtiques. Seulement ces paroles de ce S. Apôſtre doiuent toujours eſtre deuant les yeux de l'eſprit des Miniſtres de l'Euangile en cette partie de leur administration : c'eſt que la puissance qui leur a eſté donnée n'eſt pas pour ſeruir à *deſtruction*, mais à *edification*. Ce qui ſe doit entendre non ſeulement à l'égard des Eglises toutes entieres, à la conſeruation & à la ſanctification deſquelles il faut viſer en cenſurant les particuliers: mais auſſi à l'égard de ceux-là meſmes ſur qui ces corrections viennent à tomber, parce qu'elles ne doiuent tendre à autre but qu'à leur amendement & au ſalut de leurs ames. Et cela regard eſt ſcandales qui arriuent ſans qu'il en naiſſe aucune conteſtation des fidelles entr'eux : car quant à ce qui concerne leurs demeslés, & l'autorité que l'Eglise a de

les terminer, c'est vne chose qui merite vne consideration particuliere. Il est certain que là où les offenses que les fidelles reçoient les vns des autres, sont de telle nature, qu'on les peut appeller des crimes, dont la reparation consiste en certaines peines corporelles, ou en des corrections infamantes, c'est au Magistrat à en ordonner. Car l'Eglise n'a point de pouuoir sur les corps des hommes, ny sur ce qu'on appelle l'honneur, c'est à dire sur cette reputation de vertu & de probité, dont la perte rend les personnes ignominieuses & intestables. Dans les affaires dont l'interest est pecuniaire, s'il les faut vider par autorité, de sorte que l'execution de la sentence qui les reigle, se puisse faire par la voye de la contrainte, par l'execution des meubles, par la saisie des immeubles, & par telles autres voyes de Iustice auxquelles il faut obeïr malgré qu'on en ait: c'est encore au Magistrat à en prendre connoissance, parce qu'il n'y a que luy seul qui ait iurisdiction pour cela. C'est pourquoy les Ministres ne doiuent rien entreprendre de cette na-

ture, s'ils ne veulent passer les limites de leur vocation. Mais quant aux differens qui alterent seulement la charité, ou qui ne font autre mal sinon qu'ils donnent du scandale à l'Eglise, parce qu'ils sont de mauvais exemple, & qu'ils rompent son vnion : ou qui interessent tellement l'honneur, que la reparation & la satisfaction n'imprime à celuy qui la fait, aucune autre flestriffure que la rougeur de la honte d'auoir offensé temerairement son prochain ; nostre Seigneur, dans ce passage où il dit, *Di-le à l'Eglise*, autorise les Ministres de l'Euangile, quand ils sont assemblés en Synode, en Colloque, ou en Consistoire, à y apporter le remede avec quelque autorité. Car c'est à eux à procurer le restablissement de la charité, quand elle est interessée ; & à repurger l'Eglise de Dieu des scandales, quand il s'en commet quelques-vns au deshonneur de la verité ; & enfin, à empescher que les fidelles qui la composent, s'offensent les vns les autres, & procurer à chacun qu'il puisse iouir paisiblement de la re-

putation de sa vertu. Le deuoir des Pa-
 steurs en telles occasions consiste princi-
 palement en trois choses. La premiere
 est qu'ils se montrent iustes, sans, cōme
 dit le S. Apstre, *pancher ny d'un ny d'au-
 tre costé*. De toutes les choses que Dieu
 recommande aux Iuges, il n'y en a
 point qu'il inculque plus souuent, ny
 avecque des paroles plus emphatiques,
 que la iustice & la droiture, pour rendre
 à chacun ce qui luy appartient. Car il
 dit que celuy qui iustifie le coupable, &
 qui condamne l'innocent, luy sont éga-
 lement en abomination. Il defend se-
 uerement d'vser d'acception de person-
 nes, & d'auoir égard à autre chose qu'aux
 actions mesmes dont ils iugent, & d'y
 mettre en consideration les choses qui
 viennent de dehors. C'est à dire qu'il
 ne veut pas qu'on ait égard au riche à
 cause de sa richesse, ny au pauvre à cause
 de sa pauvreté, ny au puissant à cause de
 son autorité, ny au foible à cause de sa
 foiblesse, pour prononcer à cette occa-
 sion autrement que ne demande la na-
 ture de la cause qui est amenée en iuge-

ment. Il veut que la haine, & l'enuie, & la colere, & la pitié, & les autres choses semblables, soyent bannies de deuant ceux qui sont assis sur les tribunaux. En vn mot, il ordonne qu'vn bon iuge soit sans passion, sans interests, sans affection, & sans auersion pour l'vn ou pour l'autre des contendans, & qu'il soit, s'il estoit possible, comme seroit vne Loy, s'ity auoit moyen de l'animer & de luy donner vn entendement, sans la reuestir des passions & des perturbations de l'ame. Enfin, il prononce que ceux qui en vseront autrement, ne le porteront pas impunément, parce qu'ils doiuent considerer que c'est la iustice & non la leur qu'ils administrent. Car comme les fautes des seruiteurs rejailissent iusques sur leurs maistres, quand ils gerent les affaires qu'ils leur ont commises, autrement qu'il ne faudroit : & comme celles des Ambassadeurs, quand ils exercent leurs fonctions, sont en quelque sorte imputées aux Princes qui les enuoyent, & comme celles des Officiers & des Magistrats subalternes, sont quelques fois attribuées à ceux qui les ont establis.

ceux que Dieu a esleués en autorité pour administrer la iustice entre les humains, interessent l'honneur de sa Majesté dans leurs iniquités quand ils en commettent. Et les souverains y doivent prendre garde de plus près que les autres, principalement pour deux raisons. C'est que si on reçoit quelque tort d'un iuge inferieur, le dommage n'en est pas irreparable : parce que celuy qui est au dessus peut corriger ce qui a esté mal iugé. Au lieu que les sentences des souverains estans sans appel, le mal que fait leur iniquité est de necessité sans remede. Et de plus, les Magistrats inferieurs sont beaucoup plus esloignés de la Divinité que les souverains, & ne dependent d'elle sinon par vne communication mediate. De sorte que le blasme de leurs mauvais iugemens ne monte pas iusques à Dieu, & s'arreste en grande partie sur la puissance entremoyenne. Aussi Dieu est il beaucoup plus ialoux de corriger les Arrests des souverains quand ils sont injustes, que les sentences des inferieurs, tant pour reparer le tort qui est fait aux particuliers, que pour se monstrier le

garend de sa propre gloire. Or est-il bien vray que comme les iugemens rendus par les Magistrats ciuils, sont ordinairement de beaucoup plus grande importance que ceux que les Ministres prononcent sur les differens des fidelles particuliers, aussi semble-t-il que ces denonciations se font avec plus de seuerité contre eux que contre les autres. Neantmoins, cela ne laisse pas de s'estendre aux Ministres de l'Euangile à proportion de l'importance de leurs iugemens. Car encore qu'il ne s'y agisse ny de la vie, ny des biens, ny de cet honneur dont la perte rend les hommes ignominieux, il ne laisse pas d'y auoir entre les fidelles des differens qui sont d'une consequence considerable. De sorte qu'on n'y peut negliger le droit sans y faire vn tort signalé, dont les iuges Ecclesiastiques ont à rendre conte deuant Dieu, aussi bien que les Magistrats de leur administration politique. Je ne suis pas de l'opinion des Stoïques, qui pour prouuer que tous les pechés sont egaux, alleguoyent cette raison, qu'un Pilote qui par sa mauuaise conduite, fait faire

naufrage à vn nauire chargé d'or , com-
 met vne auffi grande faute que si le vais-
 seau ne portoit que de la paille. Plus la
 marchandise est precieute , plus faut il
 auoir de soin de sa conseruation. De
 sorte que si c'est par l'ignorance du Pilo-
 te que le nauire perit, il a beaucoup plus
 de tort d'auoir entrepris de faire vne
 chose qu'il ne sauoit pas , où il s'agissoit
 de beaucoup , que là où il n'alloit que de
 peu. Et si c'est par negligence, & par peu
 de soin, ce vice est beaucoup plus blas-
 mable dans les grandes que dans les
 petites choses. mais pourtant , quand il
 est question de iuger entre des freres, de
 quelque chose dont il s'agisse , il y va de
 la conscience , de rendre à chacun ce qui
 luy appartient : & où il y va de la cons-
 science , il n'y a iamais rien de petit. De
 plus , la faute d'vn homme qui manque
 à son deuoir , croist à proportion de ce
 qu'il est obligé de donner de bons exem-
 ples. Or est il bien vray que les
 magistrats y sont tenus : mais les mi-
 nistres de l'Euangile y ont vne obliga-
 tion encore plus particuliere. Car ils
 sont comme les tours basties pour seruir

de phares à ceux qui nauigent sur la mer. S'ils n'éclairent comme il faut, non seulement ils sont cause que les Nauires perdent la droite route de leur cours, mais mesmes qu'ils se vont briser contre les rochers ou eschouër miserablement au riuage. Et si les Magistrats commettent des injustices, les Ministres, qui doiuent estre plus éclairés, n'ont point de couleur d'en prendre l'occasion de se licencier à mal iuger. Mais si ceux cy s'abandonnent à l'iniquité, le mauuais exemple en va iusques aux Magistrats, qui semblent estre bien fondés à s'excuser s'ils l'imitent. Enfin, dans les affaires qui dependent du iugement des Magistrats, il arriue assés souuent que la cause est embarassée, & le droit des parties embroüillé; parce qu'il y a de la contrarieté dans les loix, de l'obscurité dans les questions, & des difficultés de droit qui donnent quelque lieu à la faueur pour les amis, dautant que les choses sont problematiques. Tellement que les iugemens qu'ils y rendent, peuuent estre iniques sans neantmoins estre scandaleux, parce qu'on n'en apperçoit

pas assés distinctement l'injustice. Mais en ces differens qui se vuident dans les Presbyteres & dans les Synodes, il arrive rarement, si on y veut prendre garde, que le droit ne soit assés clair ; de sorte que si on s'en écarte, il faut que ce soit par passion. Or de voir des Ministres de l'Euangile qui iugent de quelque chose par passion, c'est vn horrible scandale. La seconde chose à laquelle ils doiuent soigneusement regarder, est qu'en l'administration de leurs iugemens ils tendent autant à l'amendement de celuy qui auoit le tort, qu'à la satisfaction de l'autre à qui ils ont procuré la reparation de l'offense. Car les Magistrats ordinaires, n'estans establis que pour faire rendre à chacun ce qui luy appartient, se contentent de cela dans leur administration ; & quand vne fois ils ont ordonné que Titius ou Meuius aura telle somme d'argent qui luy appartient, ou possèdera telle maison qu'on luy detenoit injustement, ou recevra telle satisfaction pour vne iniure qui a esté faite à sa personne, ils ne se meslent plus de rien que de l'execution de leur iugement.

Mais quant aux Ministres de l'Euangile, la qualité de Iuges qu'ils ont dans les Assemblées Ecclesiastiques, ne leur oste pas celle de Pasteurs. Or le delinquant estant leur brebis, aussi bien que celuy en faueur de qui la sentence a esté prononcée, l'usage de leur houlette doit consister à le ramener à son deuoir. Ce qui ne consiste pas seulement en la reparation du tort en ce qu'il y a d'exterieur, mais aussi & principalement en la bonne constitution de son esprit & en l'amendement de son ame. La troisieme chose finalement est commune à toutes les parties, non du Ministère seulement, mais de la vie des Pasteurs & de tous les autres fidelles de Iesus Christ, c'est que tout se face à la gloire de Dieu, & pour l'auancement du regne du Sauueur du monde. La charge des Magistrats, mesmes dans les iugemens qu'ils rendent sur les differens des particuliers, regarde au seruice du Prince & au bien general de tout l'Estat. Car comme on dit dans la Philosophie, que ce qui est vniuersel ne subsiste que dans les choses particulieres & indiuiduelles,

la Republique à quelque chose de semblable, parce que n'estant composée que de personnes singulieres, de l'intereſt de chacune est composé l'intereſt general de tout le corps. Tellement que quand par l'autorité de la iuſtice l'vn des citoyens a obtenu ce qui luy appartenoit, & puis encore vn, & puis encore vn autre, & ainſi conſecutiuellement, il ſe trouue ainſi que la Iuſtice regnant partout le corps de la Republique, elle ſe trouue toute entiere dans l'eſtat auquel elle doit eſtre pour poſſeder ſa felicité. Mais cela ne paſſe pas plus auant, & ſi vn Magiſtrat regarde à la gloire de Dieu en l'adminiſtration de ſa charge, cela luy vient du zele que luy inſpire le Chriſtianiſme, qui a eſpandu de nouvelles lumieres ſur la Politique, & donné à ceux qui l'exercent, des ſentimens & des mouuemens que les anciens legiſlateurs ne connoiſſoyent point. Mais dans l'exercice de cette iuſtice Eccleſiaſtique dont ie parle, le dernier but auquel on doit tendre eſt la gloire de Dieu, ſelon ce que l'Apoſtre nous dit que *quoy que nous facions*, nous y deuous rapporter

vniuersellement toutes choses. Et elle
 resulte de cette administration quand
 on s'en acquitte fidèlement : parce
 que le general de l'Eglise est en bon
 estat quand tous les particuliers ont
 iuste sujet de contentement, & que
 c'est vne chose qui tourne à l'honneur
 de l'Euangile de voir que ceux qui
 s'estoyent laissés emporter à quelque
 injustice contre leurs freres, soyent
 amenés à repentance par la remonst-
 rance & par la correction, & que c'est vne
 chose pleine d'edification, & qui redõde
 à la loüange du souuerain maistre, quãd
 ses seruiteurs, qu'il a commis à la cõdui-
 te de son peuple, s'acquittent de leur
 deuoir en toute verité & sincerité. Et de
 plus, voir vne societé comme est l'Egli-
 se, composée de telle sorte, & animée
 d'vn tel esprit, que toutes les parties en
 conspirent vnanimement à la pieté en-
 uers Dieu, à la charité enuers les hom-
 mes, à la iustice en toutes leurs actions,
 & generally à toutes les choses es-
 quelles consiste la vraye sanctification,
 c'est vn spectacle digne de l'admiration
 de toutes les creatures intelligentes qui

font dans la terre & dans les Cieux, & en qui la sainteté de Dieu mesmes reluit à merueilles. Il y a encore cette différence entre les sociétés politiques de l'Eglise de nostre Seigneur, qu'encore qu'ordinairement les interets des particuliers forment celuy de tout l'Estat, si est-ce qu'il arriue quelquesfois des conjonctures où pour le bien general de toute la Republique, on est en quelque façon contraint de faire souffrir de l'injustice à quelcun de ses citoyens. Et iamais il n'y eut aucun Estat si heureux que l'vtilité de tous les particuliers & la sienne, se rencontraissent ensemble en toutes occurrences. C'est pourquoy on est quelquesfois contraint de ietter quelques marchandises, & mesmes quelques personnes en la mer, afin d'empescher que tout le vaisseau ne face naufrage. Et bien que la iustice doive estre en souveraine recommandation à toutes sortes de gens vertueux, si est-ce qu'Aristide meisme, qui en sembloit estre cōme le souverain Prestre entre les Atheniens, n'a pas laissé de confesser qu'il en falloit quelquesfois abandonner le Culte & la

deuotion , pour seruir aux interests de la Republique. Dans l'Eglise il n'en est pas de mesme. C'est vne erreur , en l'administration des choses qui la concernent , de s'imaginer qu'il faille quelquesfois commettre des injustices pour le bien general de l'Eglise ou de la Religion. C'est vne maxime generale & qui se doit pratiquer en toutes les choses qui concernent la conduite , *qu'il ne faut iamais faire le mal afin qu'il en arriue du bien* , & que qui veut mesler cette prudence politique dans le gouuernement du peuple de Dieu, offense nostre Seigneur Iesus Christ, qui l'a pris en sa protection , comme s'il auoit besoin de l'iniquité des hommes pour le conseruer. Condamner vn innocent sous ombre que l'on s' imagine qu'il est ainsi expedient pour l'auancement de la gloire de nostre Seigneur ; iustifier vn coupable , parce qu'on estime qu'il est ainsi à propos pour le restablissement de la paix en quelque troupeau ; donner impunité aux crimes des contempteurs de l'ordre public , & conuiuer aux fautes de ceux qui foulent la Discipline aux

pieds, parce que l'on craint que par leur violence & par leur opiniaftreté ils ne mettent tout fans-deffus-deffous, c'est vne prudence de la Chair, l'vſage de laquelle noſtre Seigneur n'approuuera pas quand il fera paroître ſes ſeruiteurs ſur ſon Tribunal, pour luy rendre conte de leur conduite. Je vous auois bien, dira-t-il, recommandé d'eſtre *prudens comme ſerpens*, mais ie vous auois auſſi dit qu'il falloit eſtre *ſimples comme colombes*. Eſt-ce donc-là cette ſimplicité que i'ay requiſe de vous, que vous apportiés à la conduite de mon Eglife, les conſiderations du ſiecle, les egards de la prudence de la chair, & les biaſemens des ſages de ce preſent monde? Si en faiſant iuſtice mon Arche vous paroifſoit eſtre en peril de tomber, auiés-vous ſi grand peur, ou que ie ne me ſouuinſſe pas, ou que ie ne me ſouciaſſe pas, ou que ie n'eufſe pas le pouuoir de la ſouſtenir, que vous ayés creu qu'il y falluſt porter des mains qui non ſeulement n'y auoyent point de vocation, mais dont le preſendu ſecours ne pouuoit eſtre recompensé que de mon irritation & des playes qui

en dependent. En effect il arriue tous jours tost ou tard que Dieu fait paroistre comme en plein iour que cette administration ne luy est pas agreable. Mais c'est assés de cela ; disons maintenant quelque chose des fonctions de la charge de Pasteur dans la visitation des malades, & dans les autres occasions qu'en comparaison de ce qui a esté traité cy-dessus, l'on peut appeller particulieres.

Je mets la visite des malades au premier rang, parce que c'est & la plus ordinaire & la plus importante. Car dans vn troupeau tant soit peu nombreux il y a tousiours quelcun qui se sent de l'infirmité de nostre nature. Et dans cette occurrence-là on a plus besoin de l'assistance de ses Pasteurs, parce que l'affliction en est sensible, & la tentation grande, principalement si les maladies sont ou longues, ou douloureuses, & encore plus si, comme il arriue quelquesfois, ces deux choses-là se rencontrent dans vne mesme souffrance. Car quât aux longues maladies, bien qu'elles ne soyent pas accompagnées de beaucoup de douleur, il y a cela d'importun, qu'elles in-

terceptent les fonctions de la vie, qu'elles priuent la personne de l'usage des honnestes voluptés, & qu'elles mettent vn homme en estat d'estre vn spectacle de l'imbecilité humaine, & vn objet dans lequel les autres contemplent à loisir & à diuerses reprises, les suites calamiteuses du peché. Celles qui sont fort douloureuses, encore qu'elles ne soyent pas longues, ont quelque chose d'extraordinairement cuisant. Parce que quand on ne sent gueres de mal, quoy que la maladie soit de durée, elle laisse pourtant la liberté aux fonctions de l'esprit, qui quand il peut agir de toute sa force, trouue toujours, en quelque sorte d'affliction que ce soit, quelque endroit par où l'enuisager, & quelque anse par où la prendre, en sorte qu'il ne la trouue pas si fascheuse qu'il ne la puisse ou soulager ou adoucir de quelque consolation. Mais les grandes & violentes douleurs mettent en quelque façon l'esprit de l'homme hors de son assiette: de sorte qu'il faut estre soustenu d'une force extraordinaire pour s'y pouuoir maintenir. Et de fait, on void peu sou-

uent que les longues infirmités sans douleur portent les hommes à prendre de violentes resolutions contre eux-mesmes : & si Pomponius Atticus s'affermit à vouloir mourir à l'heure qu'il ne sentoit plus de mal , c'est vn exemple si rare que peut estre personne ne l'a imité. Mais il ne se void que trop souuent que les douleurs extremes iettent les hommes dans le desespoir , & leur ont faire des choses qui sont contre les mouuemens ordinaires de la Nature. En fin, quand les maux sont grands & durables, c'est ce semble la derniere espreuue à laquelle la Prouidence de Dieu puisse mettre la patience des humains. Epicure disoit des maladies, que les longues sont legeres, & que les griefues sont courtes, & c'estoit en cela qu'il trouuoit la principale consolation qu'il y falloit apporter. Mais l'experience montre quelquesfois que cette reigle n'est pas generale , & qu'il y a des maladies qui sont tout ensemble de longue durée , & accompagnées de grandes douleurs. Et c'est là où non seulement la Philosophie d'Epicure , mais celle de Platon mesme &

d'Aristote, demeure courte, & où l'on ne peut appliquer de solides consolations sinon celles qui sont tirées de la Parole de Dieu. Vn Ministre de l'Evangile donques doit estre soigneux de les y aller dispenser, afin de soulager les fidelles en leurs ennuis, & d'empescher qu'en cette sorte de tentations leur foy & leur patience ne succombe. Il y a pourtant icy deux obseruations à faire, l'vne pour le temps de le faire, l'autre pour la façon. Je dis pour le temps premierement, parce que ny l'estat des malades, ny les occupations des Pasteurs, ne permettent pas que cela se face à toutes heures, c'est pourquoy il est bon de les choisir. Les malades donques, qui ont besoin de consolation, & ceux qui sont autour d'eux pour leur rendre leurs assistances, doivent en appellant les Pasteurs, comme la Parole de Dieu les y oblige, prendre garde de ne troubler pas importunément les Ministres de l'Evangile dans les occupations où ils sont employés pour le Public. Car ils sont bien Pasteurs de chaque fidelle à la verité, & en cet egard ils leur doivent

leur secours & leur presence. Mais leur Ministère appartient encore plus à l'Eglise toute entiere, du service de laquelle il n'est pas raisonnable qu'on les détourne pour rendre des offices particuliers. De sorte que là où il n'y a point de nécessité absolument inuincible, il est de la sagesse de ceux qui gouvernent les malades, de laisser vn Ministre en repos quand il vacque à quelque meditation pour l'edification du Public. Les Ministres aussi de leur costé, quand ils se disposent d'eux-mesmes, ainsi que leur charge les y oblige, à visiter les malades sans qu'on les y ait appellés, doiuent s'enquerir de leur estat, pour voir si cette heure-là leur est commode. Car les remedes, & leurs effects, & le repos, & le repas, & diuerses autres conjonctures, mettent assés souuent les malades hors des termes de pouuoir apporter de l'attention aux paroles de l'exhortation & de la consolation qu'on leur voudroit departir. Et en telles occurrences le Pasteur perd inutilement son temps si le malade ne le peut ouir; ou si on ne le veut pas renuoyer sans l'écouter, il arr

ue quelquesfois qu'au lieu de consoler il importune. Je dis aussi pour la façon. Car il y a de la prudence à iuger des circonstances des choses & à choisir les occasions. Il y a tel malade dont il faut humilier l'esprit par la representation de ses fautes, pour luy en imprimer le repentir : & tel autre qui en est de luy-mesme si sensiblement touché, qu'il faut espendre le baume de la misericorde de Dieu dans les playes de sa conscience. Il y en a tel autre encore qu'il faut instruire par des propos estendus, & à qui l'attention qu'il y faut apporter ne fait point de tort : & tel à qui il n'est pas ny necessaire ny peut estre mesme expedient de parler que par intervalles, & par des sentences brieues, parce que la violence de la douleur, ou l'extremité de sa foiblesse, ou les autres choses qui causent de la distraction à ses pensées, ne luy permettent pas de tenir long-temps son esprit tendu sur vn mesme objet. Quelquesfois on n'a pas seulement egard au malade, on regarde aussi à l'edification des assistans. Car les vns ont besoin d'estre fortifiés, aux autres il est

nécessaire de leur dōner quelque instru-
 ction , & quand il s'y rencontre quelcun
 de diffetente Religion , il est souuerai-
 nement important de luy faire voir
 combien l'Euangile, quand il est annon-
 c e en sa puret e , est capable de consoler
 efficacement les  mes des hommes. Sur
 tout vn Ministre de l'Euangile doit estre
 soigneux de ne manquer pas   assister les
 fidelles   l'heure de la mort , lors que
 cet ennemy de la Nature desploye ses
 plus terribles espouuans, & que le
 sentim nt du pech  se r veille d s la con-
 science, & que la Iustice de Dieu se reue-
 le en son plus haut appareil, & que le ma-
 lin fait ses efforts pour se preualoir de la
 foiblesse de la Chair pour attaquer l'es-
 prit , & pour y mettre quelques dou-
 tes contre la verit  des promesses de
 l'Euangile. De sorte qu'il n'y a point
 d'occasion o  il soit plus requis de sou-
 stenir les fidelles contre les tentations,
 ny o  la Parole de Dieu monstre plus
 manifestement son vsage. Comme aussi,
 quand il plaist   Dieu benir les instru-
 ctions & les consolations qui s'en tirent
 en telles occasions , & de faire que le s 

delle triomphe magnifiquement de tous ses ennemis en ce dernier combat, il n'y a rien qui mette la verité de la Religion Chrestienne en plus beau iour, soit pour la ioye & la consolation des gens de bien, soit pour l'edification de ceux de dehors, ou mesmes pour la conuersion des prophanes. Et le Ministre mesme en recoit vne satisfaction qui ne se peut exprimer, de voir le Ministère qui luy a esté commis, ratifié par l'efficace de l'Esprit de Dieu, & les fidelles de nostre Seigneur gouster la vie eternelle dans les estraintes de la mort, & au trauers de la pourriture du sepulchre dans laquelle se doiuent dissoudre leurs corps, anticiper de la pensée la bien-heureuse iournée de l'apparition de Christ, avecque l'incorruption & l'immortalité glorieuse. Il y a vne infinité d'autres occasions en la vie, où si les particuliers n'ont besoin de l'assistance de leurs Pasteurs, les Pasteurs ne laissent pas d'estre obligés de leur faire paroistre leur affection, & la part qu'ils prennent dans les choses qui les concernent. Car ce precepte de l'Apostre, *soyés en ioye avecque ceux qui*

sont en ioye, & soyés en pleur avec ceux qui sont en pleur, regarde bien tous les Chrestiens : mais il n'y en a point à qui la pratique en soit si conuenable qu'aux Ministres. Dans les occasions de tristesse donques, de quelque nature qu'elles soyent, (& la vie humaine en fournit de mille façons,) il doit visiter les fideles pour les consoler : & dans les occasions de ioye il les doit exhorter à s'y comporter moderément, & à en témoigner leur gratitude à nostre Seigneur par leurs actions de graces. S'il arriue à quelcun de s'emanciper de son deuoir, il le doit ramener par remonstrances ; si vn autre se laisse aller à l'imitation des coustumes de ce present siecle, il luy doit mettre deuant les yeux la sainteté de la profession de l'Euangile de Christ ; s'il arriue des dissensions entre ceux de son troupeau, il doit traouiller à les appaiser ; & tascher, où l'occasion le requiert, de reconcilier les femmes avec leurs maris, les peres avec leurs enfans, les freres avec leurs freres, & generalement essayer d'imiter la Providence de Dieu au gouuernement du monde. Car d'au-

tant que la subsistance de l'Vniuers depend de l'vnion de ses parties, & qu'elles ne se peuvent diuiser sans le ruiner, cette Prouidence qui preside sur toutes choses, a vn si merueilleux soin d'entretenir cette vnion, que plustost que d'y souffrir aucune alteration, elle inspire aux elemens des sentimens & des mouuemens contraires à leurs inclinations naturelles. Car plustost que de souffrir du vuide par leur separation, l'air descend en bas, & la terre & l'eau vont contremont, & chaque chose renonce aux impressions que la Nature luy auoit données. Le fidelle Ministre donques, considerant que la conseruation de l'Eglise consiste en l'harmonie de ses parties, & en leur estroite conjunction, tascheratant qu'il pourra d'en empescher la diuision, & obligera plustost par ses exhortations les Chrestiens, à deposer la consideration de leurs interests, & à renoncer à leurs ressentimens, quelques iustes qu'ils peussent estre. Cependant, en toutes ces choses il se doit souuenir de la circonspection que l'Apostre veut que Timothée

apporte en l'œuure du miniftre. Car il veut bien qu'il infifte à *exhorter en temps & hors temps*. C'eft à dire, que non feulement il ne perde aucune occafion de le faire, mais mefmes qu'il les faffe naiftre, & que là où il ne feroit pas d'abord qu'il y euft apparence de parler, il paffe par deffus diuerfes confiderations pour reprefenter leur deuoir aux hommes. Mais neantmoins il y a de la diftinction entre les conditions des perfonnes, & de la difference entre leurs aages, & diuerfes autres circonftances, qui obligent vn Miniftre de l'Euangile à varier cette difpenfation de la Parole de Dieu. D'autant que les Prophetes ont autrefois parlé merueilleufement hardiment aux Rois, & aux Gouverneurs du peuple d'Israel, quelques-vns fe font imaginés qu'il eftoit permis aux Miniftres d'en faire de mefme. Certainement, parce que les Monarques & les Grands du monde, font hommes, ils doiuent eftre les objets de notre charité : parce qu'ils font Chreftiens, leur falut doit eftre celuy de nos foins : parce que leur charge regarde le

bien de beaucoup de gens, nous deuons, autant qu'il nous est possible, procurer qu'ils s'en acquittent fidèlement: enfin, parce que leur deuoir les oblige à estre les nourriciers de l'Eglise de Dieu, ceux à qui Dieu en a commis la conduite, leur en doiuent, autant qu'ils pourront, inspirer l'affection & le zele. Mais neantmoins, leur souueraine autorité, & la dignité à laquelle ils sont esleués au dessus des autres mortels, nous les doiuent tousiours faire considerer avecque beaucoup de respect, pour leur dispenser les remonstrances & les exhortations en telle façon que nous n'effleurions rien de leur majesté ny de leur puissance. Car il y a cette difference entre les Prophetes & nous, qu'ils estoyent enuoyés immédiatement de Dieu, & nous non; qu'ils parloient en vertu d'une extraordinaire inspiration, & d'un commandement exprés de la part de l'Eternel, & nous ne faisons finon appliquer les preceptes communs & generaux de la Parole de Dieu, aux choses particulieres. Ils estoyent proprement *Ambassadeurs* du Dieu souuerain, comme

S. Paul dit que luy & ses compagnons l'estoyent de nostre Seigneur Iesus Christ : & nous n'auons cette qualité là que par quelque analogie seulement, encore est elle foible & diminuée. Et comme les Rois auoyent vne onction de par Dieu qui les consacroit pour le souverain commandement en l'Estat , les Prophetes en auoyent vne qui leur donnoit vne souveraine autorité en l'Eglise. Quant à nous nostre onction ne consiste sinon en la communion de la grace de l'Esprit de Christ, qu'il communique comme il luy plaist à ses seruiteurs , mais qui ne les esleue nullement à ce degré d'autorité qu'ont eu les Prophetes & les Apostres. C'est pourquoy , comme nous ne devons pas estre muets par lascheté, nous ne devons non plus estre insolens par la presumption de nostre caractere. Comme l'Esprit que nous auons receu ne doit pas estre *de timidité*, pour nous empescher de faire nostre deuoir, aussi doit-il estre *de sens rassis*, pour le faire avec retenuë & bienséance. Et s'il n'estoit pas hors de l'estenduë de Rose Euesque de Senlis, de repre-

dre en ses predications les courses nocturnes & les mascarades de Henry troisieme pendant la licence du Carnaval, la façon insolente dont il le faisoit, ne laissoit pas de meriter vn chastiment bien seuer. Tellement que ce fut vn grand effect de la douceur ce Prince, de se contenter de luy appliquer cette correction, qu'il trouuoit bien estrange sa seuerité, de ne pouuoir supporter qu'il eust couru les ruës la nuit vne ou deux fois seulement, veu qu'il les luy auoit laissé courir si long-temps sans luy dire mot, lors qu'il auoit, comme il auoit eu effectiuement, la ceruelle renuersée. Ceux qui ont dit autrefois qu'il se falloit seruir de paroles de soye enuers les Rois, ont eu egard à la douceur seulement; mais en donnant mon approbation à cet apophthegme là, ie croy neantmoins qu'on y peut biẽ auoir aussi egard à la force. Car il est certain que les paroles dont on forme les liens qui tirent & qui attachent les esprits des Princes à leur deuoir, sont incomparablement plus efficaces quand elles sont accompagnées de beaucoup de témoi,

gnages de respect; & bien que peut estre il y auoit quelque chose à redire en la complaisance de Fauorinus, qui n'osoit maintenir la verité contre vn Empereur, parce qu'il auoit quantité de legions, si est-ce qu'il faut vser avec beaucoup de discretiō des Canons de la Discipline Ecclesiastique, & de ses cēsures enuers ceux qui en ont d'autres dans leurs arsenaux dōt la violence est si terrible. Pour le regard des autres personnes, l'Apostre aduertissant son disciple de traiter en ses reprehensions les *vieilles femmes comme meres*, & les *ieunes comme sœurs*, donne aux Ministres de l'Euangile vn aduertissement general de mesnager cette partie de son administration avecque toute la douceur & la moderation imaginable.

Lors que i'ay dit que le temps de la maladie est celuy auquel les fidelles ont plus de besoin de l'assistance de leurs Pasteurs, i'ay eu egard aux choses qui peuuent en quelque sorte estre communes aux fidelles & aux autres hommes, & non à celles qui leur sont particulieres entant qu'ils sont fidelles de

Iesus Christ. Car au reste, il y a nommément deux autres occasions auxquelles vn Ministre de l'Euangile doit auoir vn soin tout à fait extraordinaire de la consolation & de la conseruation de son troupeau. L'vne est quand il est persecuté pour la verité de Christ, l'autre quand, sans en venir à cette sorte de persecution qui consiste en la perte des biens, en la vexation du corps, & dans les menaces de la mort, les faux Docteurs taschent à circonuenir les esleus par leurs artifices. Au temps de la persecution, les Pasteurs doiuent regarder si ce sont eux qui en sont l'occasion, & si en s'esloignant de leur troupeau, il en pourra estre deliuré, & neantmoins continuer à receuoir l'edification de la predication de la Parole de Dieu par quelque autre. Car si cela est, il ne doit point mettre son depart en deliberation, deust il, par maniere de dire, aller en exil aux Indes. Car si, comme dit nostre Seigneur, *le bon Pasteur met sa vie pour ses brebis*, combien est-il plus obligé de procurer leur conseruation par la perte de son repos & de son ordinaire habitation

tion, que par celle de sa vie? Si c'est la seule verité de l'Euangile qui soit l'occasion de la persecution, tellement que toute autre personne qui exerce le ministere au lieu de son establissement, y soit aussi odieuse aux ennemis de l'Euangile que la fienne, vn fidelle Ministre de nostre Seigneur Iesus Christ ne desemparera iamais, & fortifiera son troupeau, tant en public qu'en particulier, par ses exhortations continuelles. Alors il ira, comme dit S. Paul, *par les maisons*, exhortant, consolant, encourageant, loüant la fermeté des vns, soustenant la foiblesse des autres, opposant à la perte des biens de la terre l'esperance des richesses du Ciel, aux mauuais traitemens du corps, la ioye du salut de l'ame, & à l'apprehension de la mort, l'assurance de la bien-heureuse immortalité & de la resurrection glorieuse. En cette autre sorte de tentation, il ne doit pas estre moins vigilant, parce que le peril n'y est guere moindre. Car la crainte peut à la verité beaucoup sur les esprits: mais l'esperance de son costé ne laisse pas de les corrompre. Et d'ail-

leurs, la violence de la persecution, & la cruauté qu'on y employe ordinairement, donne aux fidelles vne iuste indignation contre les faux Docteurs qui en sont les instigateurs & les boute-feux, de sorte qu'ils n'ecoutent pas leurs caqueoleries. Au lieu que quand ils n'employent à seduire sinon la voye de la suasion, leur douceur affectée, leur zele cōtrefait, leurs complaisances estudiées, & l'assiduité de leurs soins, rend leur charlatanerie moins suspecte, & leurs artifices plus dangereux. C'est pourquoy il faut apporter beaucoup d'exactitude & de diligence à empescher qu'ils ne reüssissent, & armer les fidelles de toutes sortes de bonnes pensées contre leurs sollicitations. Et si la necessité requiert qu'un Ministre de l'Evangile s'engage dans quelque dispute pour la confusion du mensonge & pour l'éclaircissement de la verité, alors en s'appuyant, non sur la presumption de sa suffisance, & sur la subtilité de son Esprit, mais sur le Seigneur Iesus, qui donne à ses seruiteurs de parler à l'heure qu'il en est besoin, il ne craindra pas de

liurer de cette sorte de batailles. Seulement y a-t-il à observer deux choses en cette rencontre. L'une est, que si ces conférences sont réglées par l'autorité du Public, il y observe exactement tous les reiglemens Ecclesiastiques & civils, afin d'un costé de ne choquer pas les Magistrats, & de l'autre de ne hasarder pas la gloire de la verité, & l'edification de l'Eglise sans son approbation. L'autre est, que, comme il arriue assés souuent, si ceux à l'occasion desquels ces disputes s'entreprennent, ne les desirent que pour faire le changement de leur Religion avec plus d'éclat, il leur en retranche plustost l'esperance tout à fait, que de donner aux aduersaires de la verité plus d'occasion de triompher. Car quelques bonnes raisons qu'on allegue en telles rencontres, on en iuge plustost par l'euenement, & ainsi vn changement qui estoit desia resolu auant qu'on eust ouï les raisons, leur est ordinairement attribué, bien qu'il soit indubitablement venu d'autre causes.



DV BON EXEMPLE QVE

*les Pasteurs doiuent donner en
toutes choses.*

IE prie les Anciens qui sont entre vous, dit S. Pierre, moy qui suis Ancien avec eux, & témoin des souffrances de Christ: & qui suis aussi participant de la gloire laquelle doit estre reuelée: Paisés le troupeau de Christ qui vous est commis, en prenant garde sur iceluy, non point par contrainte, mais volontairement: non point pour gain deshoneste, mais d'un prompt courage: non point comme ayant domination sur les heritages du Seigneur, mais tellement que vous soyés pour patron du troupeau. Et quand le souuerain Pasteur apparòistra, vous receurés la couronne incorruptible de gloire. Toutes ces paroles meritent vne singuliere attention, & fournissent d'admirablement belles instructions à tous les Ministres de l'Euangile. Desia, S. Pierre qui les exhorte à se monstrier comme patrons de leurs

troupeaux, leur represente vn merueilleusement beau modelle de modestie en sa personne. Car il estoit Apostre, c'est à dire esleué au plus haut degré de dignité & d'autorité où il estoit possible que les hommes peussent monter en l'Eglise. Et il escrit à des Anciens, c'est à dire à des Ministres ordinaires, dont la charge, à la regarder en elle-mesme, est digne de toute recommandation. Mais à la comparer avec les Apostres, & les Prophetes, & les Euangelistes, selon que S. Paul les arrange en quelque autre lieu, c'est le plus bas degré de la puissance Pastorale. Il pouuoit donques, s'il eust voulu vsfer de son droit, leur enjoindre leur deuoir, & toutesfois il les prie: il pouuoit se preualoir du tiltre de l'Apostolat, & se concilier ainsi du respect, & neantmoins il dit qu'il est Ancien avec eux, & ne s'attribuë rien dauantage. Qui peut douter qu'il n'en ait vsé de la sorte pour apprendre à tous les fidelles seruiteurs de Iesus Christ, que si l'ordre de l'Eglise leur donne quelque sorte de prééminence, ils n'en doiuent pas prendre occasion de s'enorgueillir.

ou que si Dieu les a auantagés de quelques dons particuliers, ils ne doiuent pas penser que cela les tire hors du pair d'avecque leurs freres ? Il adjouste qu'il est témoin des souffrances de Iesus Christ; ce qui fait vne grande partie de la dignité de son Apostolat. Car luy & ses Compagnons ont esté ordonnés pour rendre témoignage de la mort & de la resurreccion de nostre Seigneur à tout l'Vniuers, & nous ne les croyons que sur leur parole. Mais cela mesme aduertit aussi les Ministres de ne se proposer rien de grand selon le monde en leur predication, & de se resoudre plustost à toutes sortes d'afflictions, puis que la Croix de Christ doit estre la matiere ordinaire de leurs propos, & tout ensemble le modelle de leurs souffrances. Il se vante certes magnifiquement d'estre participant de la gloire laquelle doit estre manifestée en l'apparition du Seigneur: mais c'est pour proposer la mesme esperance aux Anciens ausquels il escrit, & pour leur donner courage dans les afflictions qui doiuent accompagner leur ministere. Il les exhorte à paistre

le troupeau de Christ : ce qui sans doute leur est glorieux. Car il n'est pas icy question de brebis, mais d'hommes vivans : ny des troupeaux ou des haras des Monarques d'icy bas, mais de l'Eglise du Roy des Rois, qu'il a acquise par son propre sang, & regenerée à son image. Et ce qu'il dit que ce troupeau leur a esté commis, est vn aiguillon à leur deuoir. Car puis que nostre Seigneur l'a mis en depost entre leurs mains, & l'a donné en garde à leurs soins, c'est à eux à en rendre conte. Neantmoins il ne veut pas qu'ils y prennent garde comme par contrainte, mais volontairement. Parce que ce qui se fait par contrainte se fait à regret, & que naturellement nous auons de l'auerfion pour les choses auxquelles on nous porte malgré que nous en ayôs. Au lieu que la nature du troupeau, & la qualité de celuy qui le nous a commis, & la fin de cet employ, & l'effect qui en resulte, & generalement toutes les choses à quoy aboutit cette intendance pastorale que Dieu no⁹ dône sur les brebis, doiuent posseder toutes nos affections, donner puissamment & toutesfois dou-

cement l'impulsion à nos mouuemens,
 & gouverner avec vn souuerain conten-
 tement toutes les parties de nos ames.
 Il adjouste encore qu'il ne faut pas que
 ce soit pour gain deshonneste, mais
 d'un pront courage: ce qui peut receuoir
 vne double interpretation. Car si vous
 considerés ces mots de *gain deshonneste* à
 part, il semble que l'Apostre vueille dire
 qu'il y a dans les fonctions du ministere
 quelque gain qu'on peut qualifier hon-
 neste, parce qu'il est iuste & legitime;
 comme de fait S. Paul dit qu'il est rai-
 sonnable que ceux qui seruent à l'autel
 vivent de l'autel, & si aucun ne va à la
 guerre à sa propre solde, on ne doit pas
 requerir des Ministres de l'Euangile,
 qui sont, comme dit le mesme Apostre
 en parlant à son disciple Timothée,
les soldats de Christ, qu'ils facent cette
 milice à leurs despens, & qu'en fournis-
 sant les choses spirituelles aux Chrestiens,
 ils soyent priués de l'usage des corporel-
 les. Et si vous les considerés en l'oppo-
 sition que l'Apostre en fait avec ces au-
 tres paroles, mais *d'un pront courage*, il
 semble qu'il ait voulu donner à enten-

dre qu'encore que ce gain soit iuste en luy-mesme, si est. ce que si les Pasteurs ne sont portés à faire leur charge que par la consideration du profit qui leur en reuiuent, & non par cette prontitude de courage, & cette alegresse que l'excellence de la chose est capable d'inspirer, ce qui de soy-mesme est permis, leur deuient illicite & deshonneste. Et l'vne & l'autre de ces deux choses est veritable. Car ny le gain deshonneste, & qu'vn Ministre fait hors des termes de sa vocation, ne peut estre supporté en luy: nyle plus iuste & le plus legitime de tous les profits n'est plus honneste pour luy, quand il en fait sa principale consideration dans les fonctions de sa charge. Ce doit estre l'amour du Seigneur Iesus, le zeile de sa verité, le soin du salut du prochain, l'edification du Public, & le sentiment de son deuoir, qui gouerne les mouuemens d'vn homme qui exerce cette charge: & quiconque est inspiré de cet esprit, il la fait indubitablement, non pas seulement volontairement, mais avec satisfaction & ioye. Il ne veut pas que ce soit

comme en dominant sur les heritages du Seigneur, & i'ay desia parlé de cela, de sorte qu'il ne me reste plus à en dire qu'une chose. C'est que la grandeur de la puissance, telle qu'est celle que les Magistrats ont sur leurs sujers, donne ordinairement de hautes eleuations d'esprit. Et veritablement depuis que les Pasteurs de l'Eglise ont commencé à affecter vne autorité semblable à celle des Princes & des Magistrats terriens, ils l'ont en toutes choses porté si haut, qu'il semble que ce soit en quelque sorte vne differente especes d'hommes. Et le mal est encore qu'on a voulu fonder cette tyrannie en raisons, & qu'on s'est voulu faire accroire qu'il falloit tirer le ministere de l'Euangile du mespris, & imprimer le respect de la Religion, en donnant de la crainte & de la veneration pour ceux qui la seruent. S. Pierre dit icy que ce n'est pas ainsi qu'il faut gouverner l'Eglise de nostre Seigneur, & qu'il faut donner efficace à la doctrine de Iesus Christ, en se proposant soy-mesme pour patron de toutes sortes de vertus Chrestiennes. Aristote,

& Ciceron, & Quintilien, & quelques autres, ont esté de ce sentiment, que pour estre bon Orateur, il faut estre homme de bien; parce que si vn homme n'a pas la reputation d'estre vertueux, il n'aura pas bonne grace à exhorter les hommes à l'exercice de la vertu: & au contraire, s'il est en estime d'auoir en vn haut degré toutes sortes de loüables qualités, cette reputation donnera vne grande autorité à son oraison, & vn merueilleux poids à ses paroles. En effect, Virgile representant vn homme qui s'auance au milieu d'vne populace émeuë, pour en appaiser la sedition, le décrit comme vn personnage graue & serieux, & à qui le merite concilie de la veneration & du respect, parce que sans cela ses propos, fussent-ils extraordinairement eloquens, ne calmeroyent pas la tempeste. Et quoy que les medicamens agissent tout autrement sur le corps, que les paroles ne font sur l'esprit, l'operation de ceux-là estant physique tout à fait, au lieu que celle-cy est morale, si est-ce qu'on n'espere plus d'vn remede que l'on reçoit de la main d'vn

homme de bien , que de celuy que l'on prend de celle d'un libertin & d'un debauché , parce qu'on s'attend que la benediction de Dieu secondera plustost les soins de l'un que de l'autre. Mais tout cela n'est rien au prix de ce que fait à la predication , & à l'administration des Sacremens, & à l'exercice de la Discipline , la bonne ou la mauuaise reputation d'un Ministre de l'Euangile. C'est pourquoy il faut que ie rapporte icy briuement les qualités que l'Apostre S. Paul requiert en celuy qui veut paruenir au Ministere , & que ie ramasse d'ailleurs quelques belles actions de ceux qui l'ont exercé , pour en former vn tableau de la contemplation duquel chacun puisse tirer les instructions de sa conduite. Et premierement S. Paul dit que celuy qui veut estre *Euesque* desire vne *œuvre excellente* : ou la qualité qu'il luy donne est à remarquer. Car *Euesque* signifie *inspecteur*, ou *intendant*, & comme ce terme represente vne charge qui a de l'autorité , aussi marque-t-il bien expressément qu'elle doit estre exercée avecque beaucoup de vigilan-

ce. Car la premiere partie de la composition de ce mot signifie bien en la langue Grecque, que cette fonction eleue celuy à qui elle est commise au dessus des personnes & des choses qui forment son objet : mais le reste aduertit que ceux qui la font doit auoir les yeux ouuerts, pour prendre garde soigneusement à ce qui est de sa dependance. Le tiltre de *Pasteur* qui leur est donné ailleurs, ne les aduertit pas moins ouuertement de leur deuoir : car chacun sçait que si les bergers ont de l'autorité sur leurs troupeaux, ils ne sont pas moins obligés & à veiller à leur conduite, & à pouruoir à leur nourriture. Ce qu'ils sont nommés *Anges* en l'Apocalypse, a quelque chose d'extraordinairement glorieux. Car cela n'emporte pas seulement qu'ils sont les *messagers de Dieu*, pour porter aux hommes ses volontés, quoy que cela est magnifique tout ce qui se peut ; il les reuest aussi en quelque façon de la condition de ces intelligences bien-heureuses qui sont ainsi appellées en l'Écriture. Or pour ne dire point que leur nature spirituelle est vn

embleme du soin que les Ministres de
 l'Euangile doiuent apporter à faire
 abstraction de leurs ames d'avecque les
 passions du corps , & que leur demeure
 ordinaire dans le Ciel , aduertit les Pa-
 steurs de viure comme bourgeois de là
 haut , & de frequenter ordinairement
 les lieux celestes par la meditation &
 par la pensée , leur admirable proutitu-
 de & actiuité à executer les comman-
 demens de Dieu , & leur vigilance qui
 ne sommeille iamais , admoneste les
 Ministres de la Parole de Dieu , de se
 montrer autant qu'ils pourront , in-
 fatigables en leur charge. Ailleurs ils
 sont appellés *Presidens* , ce qui montre
 bien que Dieu les a establis dans les
 Eglises avecque quelque notable pou-
 uoir. Mais l'Apollre S. Paul les aduer-
 tit aussi de ce qui vient en consequen-
 ce ; c'est que *celuy qui preside , le doit faire
 soigneusement*. Ce qu'il appelle l'Episco-
 pat vne œuure excellente , a vne em-
 phase particuliere. Car comme dans les
 choses de la Nature , la Prouidence a
 proportionné les facultés & leurs ope-
 rations à la dignité des objets sur les-

quels elle a voulu les employer, de sorte qu'elle a fabriqué l'œil d'une manière incomparablement plus admirable que les organes du toucher, parce que la veüe devoit estre beaucoup plus noble, & que la lumiere est plus belle que ne sont les qualités qui se rapportent à l'atouchement : celuy qui se destine à une œuvre si excellente que celle-là, doit faire estat d'y apporter des vertus extraordinaires. Et c'est pourquoy S. Paul commence par là, que l'Euesque doit estre *irreprehensible*. Dans les autres fonctions de la vie humaine, pour importantes qu'elles puissent estre, on supporte beaucoup de defauts en ceux qui sont appellés à les exercer, pourueu qu'ils ayent les qualités qui sont nécessaire à leur charge. D'un Iuge, pourueu qu'il soit iuste & incorruptible, on souffre qu'il ne soit pas extremémēt temperant. D'un guerrier, moyennant qu'il soit vaillant & experimenté Capitaine, on ne se scandalise pas s'il n'est ny fort temperant ny fort iuste. D'un Medecin, s'il est entendu & bien versé en son art, on supporte l'avarice, & quelquesfois

mesmes l'irreligion. D'un artisan s'il est excellent en son mestier, on ne fait pas semblant de voir s'il est desbauché ou fantasque. Mais quant aux Pasteurs, il faut, s'il est possible, que Momus mesme ne puisse rien trouver à redire en leurs personnes. Parce qu'on ne regarde les autres hommes, que par vn endroit particulier, qui se rapporte à ce qui est de leur vocation : au lieu qu'un Ministre de l'Euangile est considéré de tous costés, & que toutes sortes de vertus sont necessaires à rendre fructueux l'exercice de sa charge. Et c'est ce qui auoit esté representé par les conditions corporelles que Dieu requeroit autrefois en ceux à qui on conferoit le Sacerdoce. Car ils ne deuoient estre ny aueugles, ny boiteux, ny camus, ny auoir aucun defaut ou aucune superfluité en leurs membres, ny aucune tare cōsiderable en toute la conformation de de leurs corps : ce qui figuroit que les seruiteurs de Iesus Christ ne doiuent rien auoir d'exorbitant ny de mutilé dans les perfections de l'ame. La peau mesme des Sacrificateurs deuoit estre
 exempte

exempte de pustules, & de verruës signalées, & de toutes les autres choses qui en defiguroyent l'aspect; pour donner à entendre que la reputation des Pasteurs ne doit estre effleurée d'aucune tache importante. C'est pourquoy dans l'Ancienne Eglise on estoit si circonfpect à leur donner l'ordination, qu'on n'y admettoit point ceux à qui il estoit arriué de participer à l'idolatrie apres auoir receu le Baptisme, quoy qu'ils l'eussent fait par la crainte de la mort, & qu'ils eussent essayé d'essuyer le blasme de leur defection avec les larmes de la repentance. Ce que l'Apostre adjouste, *mary d'une seule femme*, a vn manifeste egard à des choses qui se pratiquoyent au temps de S. Paul, & qui ne se voyent plus maintenant. Les Iuifs pouuoient auoir plus d'une femme en mesme temps, & bien que cela ne leur eust esté permis que par vne raison politique seulement, si est-ce que la permission en empeschoit le scandale. Les Gentils n'en espousoyent pas deux ordinairement en mesme temps, quoy que cela se soit fait quelquesfois à Athenes, pour

quelques raisons d'Etat. Mais ils ne faisoient point de difficulté d'auoir vne concubine avec vne femme legitime. Or c'est proprement auoir deux femmes, bien qu'au mariage de l'vne manquent les solemnités de la Loy. Et les Iuifs & les Gentils pratiquoyent le diuorce sans scrupule, & apres auoir renuoyé vne premiere femme sans la cause qui est designée en l'Euangile par nostre Seigneur, ils ne faisoient point de conscience d'en espouser vne autre, soit que la precedente fust morte ou viuante, soit qu'elle fust remariée à vn autre, ou bien qu'elle ne le fust pas. Or cela estoit auoir deux femmes, contre la sainteté du mariage, & contre sa premiere institution. L'Euangile donc ayant ramené l'vniou du mary & de la femme à la pureté de ses principes, tous les Chrestiens estoient bien obligés de renoncer à ces mauuaises coustumes, & de se conformer à ce que le Seigneur en auoit enseigné. Mais il a esté malaisé d'obtenir cela vniuersellement de tous dans le commencement; & sur tout est-il arriué que ceux qui pendant le

temps de leur ignorance auoyent repu-
dié leurs femmes injustement, & qui en
auoyent pris d'autres en leur place,
venoyent puis apres à se conuertir à l'E-
uangile, qui ne pouuoit pas corriger le
mal qui auoit esté fait auparauant.
Toutesfois, au moins pouuoit-on bien
faire en sorte, que ceux à qui ces fautes
estoyent arriuéés, ne fussent point in-
stallés au Ministère public. Et c'est ce
que S. Paul requiert, afin que la tache
qui paroissoit sur la vie de ces gens-là, ne
s'espandist pas sur la sainteté de cette
Charge. Les Peres de l'Eglise primi-
tiue ont encore estendu cela plus auant.
Parce qu'entre les Payens les femmes
estoyent admises au sacerdocé de leurs
Deesses, & qu'ils auoyent accoustumé
d'y obseruer cette regularité, de n'y rece-
uoir que celles qui n'auoyēt esté mariées
qu'vne fois, les Docteurs de l'Ancienne
Eglise ne voulurent pas non plus qu'on
permist à celles qui auoyent espousé
deux maris, d'estre Diaconesses. Et afin
que l'on ne pensast pas qu'ils voulussent
requerir dans les femmes vne plus gran-
de loüange de continence que dans les

hommes qui aspiroyent à l'Épiscopat, ils ont establi les mesmes loix pour les Ministres que pour elles. De sorte que dans les Canons qu'on appelle des Apostres, qui sont les plus anciennes Constitutions Ecclesiastiques que nous ayons, & que les doctes croyent auoir esté recueillies dès la fin du second siecle, il est expressément defendu d'establi en la charge d'Euesque, ou de Prestre, ou de Diacre, vn homme qui se feroit marié en secondes nopces apres auoir esté baptisé. Car quant à celles qui auoyent precedé le Baptesme, il semble qu'en cette occasion on les ait tenuës pour non arriuées. De plus, il est certain qu'entre toutes les nations les seconds mariages, bien que licites, ont esté tenus pour moins honorables que les premiers, & dans Virgile Didon, bien qu'elle brûlast d'enuie de se remarier; ne laisse pas pourtant, d'autant qu'elle dissimuloit son dessein, d'appeller cela vne faute, & de la detester comme telle. En partie donques par ce zele qu'on a eu de rendre la Discipline de Christ plus exacte & plus

austere que celles des Philosophes & de
 ceux qui auoyent le plus de reputation
 de vertu entre les Payens, en partie par
 quelque superstition, à quoy les hommes
 ont naturellement beaucoup d'inclina-
 tion, les vns ont condamné les secondes
 nopces absolument, comme Tertullien,
 les autres les ont au moins defenduës
 aux Ministres de l'Euangile. Ceux-là,
 parce qu'ils ont creu que les Chrestiens
 deuoyent ce bon exemple de continen-
 ce à toutes sortes de nations : ceux-cy,
 parce qu'ils ont estimé qu'au moins les
 Pasteurs le deuoyent-ils à ceux qui font
 profession du Christianisme. Plutarque
 dit en quelque lieu que les premieres
 nopces sont à souhaitter, & que les se-
 condes sont à fuir & odieuses: ce qui n'est
 ny vniuersellement faux, ny vniuer-
 sellement veritable. Car le premier ma-
 riage a bien certes quelque chose de re-
 commandable, & vn particulier ag-
 grément. Mais personne n'y est obligé
 pourtant, & S. Paul conseille plustost
 de s'en abstenir tout à fait, si on a le don
 de la continence. Et le second à bien
 quelque chose de moins honorable, au

moins si on a des enfans du premier. Et toutesfois il est permis, & mesmes il est commandé, si la necessité y oblige. Vn Ministre de l'Euangile donques se doit abstenir, non seulement du second, mais mesmes du premier, si Dieu l'a mis en tel estat qu'il s'en puisse passer. Car sans doute il en sera beaucoup moins embarassé dans les fonctions de sa charge. Mais si l'estat de sa personne, & le repos de sa consciencel'y oblige necessairement, il contractera non seulement le premier, mais il passera mesmes au second: parce qu'il n'y a rien qui le puisse tant trauerser en ses fonctions, ny tant en empescher le fruit & l'edification, que s'il ne pouuoit conseruer sa conscience en pureté, & si la flamme dont il brusleroit se faisoit voir au dehors en quelques actions indecentes. S'il estoit donques question de faire vne reigle generale du comportement des Ministres en telles occasions, il se faudroit reduire aux termes des decisions de la Parole de Dieu, & laisser à chacun sa liberté de se marier & de se remarier, selon qu'il y seroit necessité par le sentiment de sa conscience.

Car de vouloir estre plus sage que S. Paul, & de faire en l'Eglise des constitutions, ou qui excluent du ministere des gens qui y pourroyent seruir tres-vtilement, ou qui engagent ceux qui y sont dans les tentations & dans les pieges de la Conuoitise, au prejudice de l'edification publique & de leur propre sanctification, c'est en quoy ie ne voudrois pas qu'on imitast les anciens Conciles. Parce que quand vne fois on passe au de là de ce que la parole de Dieu nous permet ou nous prescrit, l'esprit humain ne trouue plus que des tenebres & des precipices. Mais il ne s'agit maintenant icy que de donner quelques aduertissemens, que ie reduiray seulement à deux sur cette matiere. Le premier sera, que si vn Ministre se peut passer de se marier, il s'en abstienne, & encore plus de se remarier, si Dieu l'ayant priué de sa femme, il se peut passer d'vne seconde. Affectuément il en aura plus de liberté de vacquer à son ministere, & s'attachera plus estroittement à nostre Seigneur & avecque moins de distraction, & en donnera moins d'occasion de parler aux

infidelles. L'autre est, que s'il faut necessairement qu'il prenne quelque autre resolution, il se comporte de telle façon, que si l'erreur & la fantaisie des hommes a fait que les secondes nopces fussent estimées moins honnestes & moins legitimes qu'effectiuement elles ne sont, il en releue la dignité par la grauité de sa conduite. A quoy i'adiousteray encore ce mot, que soit dans le mariage, ou dans le celibat qu'il ait resolu de passer ses iours, il y donne toujours toutes sortes de preuues de temperance & de chasteté, s'esloignant de toutes frequentations, s'abstenant de toutes sortes d'actions, & bannissant de sa bouche, & mesmes de ses oreilles tous propos, qui pourroyent estre capables de blesser l'edification du public, & d'attirer quelque blasme sur le ministere de l'Euangile. Le mot qui vient apres dans le texte de l'Apostre, & que l'on traduit ordinairement *vigilant*, signifie aussi *sobre*, & ce sont deux qualités qui dependent l'vne de l'autre; parce que les fumées du vin & de la viande, quand on en prend immoderément, bouchent les

conduits des esprits, & appesantissent
 la teste, & font venir le sommeil: & qu'à
 cette occasion, ceux qui sont naturelle-
 ment actifs, & qui veulent beaucoup
 veiller, afin de vacquer aux choses de
 leur vocation, ne se chargent pas beau-
 coup ny de viande ny de vin, & par ce
 moyen s'accoustument à estre sobres.
 Et toutes ces choses sont si dignes d'un
 Ministre de l'Euangile, qu'il ne faut pas
 appliquer ce terme precisément à l'une
 des deux, mais les y comprendre toutes
 deux ensemble. Il est donc premiere-
 ment souverainement conuenable à un
 Pasteur d'estre retenu en l'usage des
 choses qui sont necessaires à la vie, & d'y
 garder vne grande moderation. Non
 pas seulement parce que ceux qui s'en
 chargent trop, s'embarassent dans leurs
 fonctions, & qu'il est impossible que les
 esprits se portent comme il faut à la
 teste, pour fournir au raisonnement &
 à la meditation, à l'heure qu'ils sont
 employés à la cuisine du corps, & qu'ils
 vacquent à cuire dans l'estomach les
 prouisions qu'on y a mises; mais encore
 parce que la gourmandise a d'elle-mes-

me quelque chose d'indigne de la nature de l'homme. Car Dieu a formé les bestes de telle façon qu'il paroist bien qu'elles sont presque toutes faites pour leur ventre ; aussi ne pensent elles qu'à le remplir. Mais l'homme à vne stature propre pour la contemplation des choses de l'Vniuers, & vne ame différente de celles des autres animaux, & qui trouue ses contentemens en des choses separées de la matiere. Si donques vn honneste homme, & vn Ministre nommément, pouuoit accoustumer son corps à se contenter d'extrêmement peu d'alimens, sans que neantmoins cette abstinéce luy ostant la vigueur qui est necessaire pour fournir à vne vie laborieuse, cela seroit souuerainemēt expedient, & ie ne doute pas que ces prodigieux labours de Calvin, dont nous auons vne partie entre les mains, ne doiuent estre en grande partie attribuées à son extraordinaire sobrieté, qui luy donnoit la liberté de vacquer à ses estudes à toutes les heures du iour & de la nuit, qu'il employoit avec vne assiduité émerueillable. Neantmoins ie ne voudrois pas icy enjoindre à qui que

ce soit la pratique du regime Cornaro, & ie sçay qu'il y en a quelques-vns qui se sont mal trouués de l'auoir voulu suiure. Il y a des temperamens chauds, qui se consomment eux-mesmes, s'ils ne reparent suffisamment la substance de leurs corps, & des naturels qui ne subsisteroyent pas au trauail, s'ils ne se soustenoyent par vne nourriture assés abondante. De sorte qu'il faut que chacun se connoisse pour regler sa façon de viure selon sa necessité, & que neantmoins il prenne pour regle generale, de manger plustost trop peu que trop, parce que c'est le moyē de se tenir au milieu des deux extremes. Ioint que le defaut est plus aisé à reparer par le sentiment de la foiblesse, que la plenitude à euacuer quand on est incommodé; & que la santé tant du corps que de l'esprit se conserue mieux dans vn corps peu chargé de pituite & d'excremens, que dans vn autre où la chaleur naturelle est estouffée sous le faix des humidités superflus. Je rangeray icy cette autre partie de la sobrieté qui consiste à n'estre pas friand & amateur des bons morceaux, & qui n'est gueres

moins digne d'un honneste homme que l'autre. Car il est bien vray que la nature a mis dans les fruits & dans les viandes des qualitez fort attrayantes, & qu'elle a logé dans nos sentimens des facultés propres pour les fauourer. En quoy son Auteur nous a assés donné à entendre, que puis qu'il a si bien proportionné ces choses entr'elles, il a voulu que nous goustassions la volupté qui resulte de l'operation des puissances sur des objets ainsi conditionnés. Et de fait il y a d'un costé en cela sujet d'admirer la sagesse du Createur de toutes choses, qui les a si bien ajustées les vnes aux autres, & si bien fait correspondre les qualitez des substances aux puissances de nos sens : & de l'autre son inenarrable bonté, qui ne s'est pas contentée de nous fournir vne ou deux choses dans l'usage desquelles nous puissions prendre quelque delectation : mais qui en a fait vne infinie varieté, qu'il a remplis de succs agreables & delicieux à merueilles. Neantmoins il est certain que cette abondance & cette diuersité, n'est pas faite pour nous engager à establir

nostre felicité dans les fonctions des sens corporels, & ceux qui s'y rendent trop voluptueux, abandonnent ordinairement la culture de leur esprit, & oublient que la dignité de l'homme consiste dans les operations de l'ame. On peut donc goustier ces plaisirs : & s'en priuer de propos deliberé pour affecter quelque austerité dans la vie, & quelque extraordinaire dureté, c'est s'imposer vne chose que Dieu ne requiert pas de nous, & se retrancher le sujet de luy rendre loüanges & actions de graces. Mais il se faut contenter de les goustier, & non pas s'en rassasier, & de faire paroistre qu'on n'est pas stupide & insensible aux contentemens honnestes & que la Nature a permis, & non qu'on est en quelque sorte asservi à ces organes du corps par où les contentemens y entrent. Car à la verité la gourmandise approche plus l'homme de la nature des pourceaux, qui ont vne auidité insatiable de se remplir, sans se soucier de quoy ils le facent. Mais bien que la friandise semble auoir quelque chose de plus espuré, il est neantmoins tres-indigne

d'un honneste homme, & d'un Ministre nommément, qu'on le voye prendre plus de plaisir au goust des viandes qu'à l'harmonie des sons, ou à la consideration des objets qui se rapportent aux yeux; quoy que de deferer plus aux voluptés des oreilles & des yeux qu'aux belles contemplations de l'esprit, c'est encore vne intemperance vicieuse. Je pardonnerois plustost à un Pasteur qui aimeroit un peu à dormir, quoy qu'il semble qu'il n'y ait rien de si opposé à la vigilance. Car il y a quelquesfois des complexions qui enclinent à cela, & qu'il est malaisé de surmôter: & de plus, la meditation & l'estude dissipant beaucoup d'esprits, & les veilles échauffant le sang, il est absolument necessaire que le sommeil tempere l'alteration de celuy-cy, & qu'il repare les autres. De fait ie connois des gens qui ne sont maistres ny de leurs corps ny de leurs esprits sinon apres qu'ils ont bien dormi, tellement que quand ils ont esté priués de ce rafraichissement, ils ne se reconnoissent pas eux-mesmes. De plus, s'il y a de l'ex-cuse dans l'immoderation de la volupté,

c'est en celle du sommeil : parce que la fatigue du corps nous en impose tellement la necessité qu'il est absolument impossible de resister à l'accablement qu'on en reçoit ; de sorte qu'il y en a eu qui se sont couchés dans l'eau, quoy que ce fust en hyuer, parce que l'enuie de dormir ne leur permettoit pas de marcher encore deux cens pas pour prendre leur repos à terre. Et quand vne fois nous y sommes engagés, l'engloutissement en est tel, qu'il n'est pas en nostre puissance de nous réveiller ; le sommeil ne s'en allant de nos yeux sinon par quelque son vn peu violent, ou par le soin de ceux qui sont alentour de nous, ou par la satieté de la nature. Au lieu que nous sommes les maistres de l'usage des plaisirs du goust, & dans leur commencement, pour nous en abstenir entierement si nous le voulons ; & dans leur continuation, pour les interrompre à l'heure que nous l'estimons conuenable. Il y a neantmoins icy deux preceptes à dōner. L'vn, de ne nous laisser pas flatter à la chair en cette occasion non plus que dans les autres. Car nous couurons

quelquesfois du nom de necessité de la nature , ce qui n'est qu'une mauuaise coustume , ou vne foiblesse de la partie sensuelle & voluptueuse de l'ame à laquelle nous nous laissons emporter : & tel se defend du goust des viandes & du vin , qui se laisse prendre au ployement de bras , comme dit Salomon , & flatter par la chaleur des linceuls , & qui trouue de la douceur en la langueur de ses paupieres. Diuerfes choses peuuent remedier à cela. Car le soin qu'un Ministre a de sa charge , & de vacquer aux belles meditations , le peut réueiller en plein minuit ; & Homere a tres-bonne raison quand il dit , qu'il ne faut pas qu'un homme qui doit donner de bons conseils , dorme la nuit toute entiere. Si la foiblesse de la nature l'emporte sur l'actiuité de ses soins , il se peut faire reueiller par ses seruiteurs , & passer ainsi vne partie de la nuit à la meditation ou à la lecture. Et s'il se veut veiller tandis que les autres dormiront , il se peut seruir de l'artifice d'Alexandre , qu'on dit qu'Aristote luy auoit appris. Car il tenoit vn bras estendu hors du liest , &

dans

dans la main vne boule de cuiure ou vn
 caillou , qui venant , quand le sommeil
 relaschoit sa prise , à tomber dans vn
 bassin qu'il auoit fait mettre au deffous,
 ne māquoit pas, en menāt du bruit, deluy
 dissiper son sommeil, & de luy redonner
 la liberté de ses pensées. L'autre est, de
 nous bien considerer nous mesmes, &
 de ne vouloir pas forcer la nature au pre-
 judice de nostre santé. Car celuy qui
 pour imiter Casaubon , qui estudioit la
 plus grande partie de la nuit , se mettoit
 du vinaigre dans les yeux pour en chas-
 ser le sommeil, mōstroit bien qu'il auoit
 de la generosité, & vne grande affection
 pour les lettres. Mais s'il eust persisté
 opiniastrément en cette resolution, il y
 eust indubitablement perdu la veuë. Il
 faut que chacun se mesnage , pour ne se
 rendre pas inutile en voulant trop seruir
 au public, & dispenser ses veilles & ses
 traux de telle façon qu'il les puisse
 long-temps continuer à l'auantage de
 l'Eglise. La qualité qui vient apres est
 celle d'*attrempé*, qui n'est pas mesme
 chose que *temperant*, quoy que le mot s'y
 rapporte. Car la temperance est l'habi-

rude qui regle les voluptés des sens du corps, pour en vser raisonnablement & dans la mediocrité; & ce terme d'*attrem-pé* signifie plustost *modeste*. Or la modestie est vne vertu qui gouerne le geste, & la contenance, & les actions exterieures du corps, pour n'y commettre rien d'indecent & qui monstre qu'on ait l'ame turbulente ou euaporée. Mais voicy quelle est la raison de la ressemblance qui est entre ces deux appellations. Ceux qui sont intemperans, sont emportés à l'heure que la passion de la volupté les domine; & soit dans l'amour, soit dans le vin, l'esprit est comme hors de soy-mesme, & l'homme se laisse aller à des actions & à des paroles qui donnent à connoistre son transport. Et quelle est la nature de la passion, telles sont aussi les extrauagances qui s'en produisent. Pareillement, il y a des gens qui mesmes sans estre émeus de semblables passions, soit par legereté naturelle d'esprit, ou par quelque humeur hagarde, ou par presumption & par vanité; font des actions trop libres, & prononcent des paroles licencieuses,

& où ils ne gardent pas assés de moderation. Et c'est ce qui est contraire à la modestie. La vertu donques que l'Apôstre requiert icy d'un Pasteur, consiste en vne certaine disposition de l'ame, qui en tienne tellement tous les mouuemens en leur deuoir, qu'elle ne s'emancipe iamais, ny dans le ris immodéré, ny dans l'allure affectée, ny dans le visage égaré, ny dans l'insolence des actions, ny dans la licence des paroles, ny dans l'extrauagance des habits, ny dans l'irregularité des gestes, ny dans la fierté du port, ny dans le trop haut ton de la voix, ny dans l'impetuosité de la parole, ny dans l'indecence de la contenance, ny dans la trop grande agitation du corps, ny generalement dans le maintien peu retenu & peu composé de la personne toute entiere. A peine y a-t-il aucun qui quand il est question d'une femme, n'entende parfaitement bien ce que l'on veut dire quand on luy donne la qualité de modeste, & l'idée que ce terme met dans l'esprit, se connoist & se sent mieux qu'on ne sauroit le représenter par des paroles. Car il signifie

vn certain air meflé de douceur, d'humilité, de pudeur, de folidité de iugement, de grauité, de ciuilité, de circonſpection, d'honneſte timidité, & ie ne ſçay quoy d'également éloigné de la fierté dédaigneuſe, & de la complaiſance affectée, de l'austerité importune, & de l'adiuſtement coquet. Or eſt-il bien vray qu'il y a quelque difference entre la modeſtie d'vn homme & celle d'vne femme, & que noſtre ſexe nous donne vn peu plus de hardieſſe & de liberté. Neantmoins ce qu'eſt vne femme exemplairement modeſte entre le reſte des femmes, l'Apoſtre veut qu'vn Miniſtre de l'Euangile le ſoit entre les autres hommes, bien qu'on ne les puiſſe pas accuſer d'eſtre des éceruelés. Parce qu'il y a beaucoup de choſes ou qu'on ſupporte, ou meſmes qui ſont biens ſeantes aux autres hommes, dans les autres conditions, qui ne ſont pas de bonnes grace en vn Miniſtre de l'Euangile. Ce qu'il dit qu'il faut qu'il ſoit *honorable*, car c'eſt ainſi qu'on traduit le mot qui vient incontinent apres, ſemble, à le prendre comme on fait ordinairement

En nostre langue, ne s'accorder pas entierement avec la condition des Pasteurs. Car on appelle honorables ceux qui vivent en quelque sorte splendidement. & qui en toutes sortes d'occasions font vne dépense honneste & qui tiennent quelque chose sinon de la magnificence, au moins de la liberalité. Or les Pasteurs du temps de l'Apostre S. Paul, n'auoyent pas fort communément le fonds pour fournir à l'exercice de cette vertu, & maintenant en la Reformation, si quelques-vns n'en sont pas destitués, cela ne leur vient pas du reuenu de leur ministere. Mais à cela on peut dire deux ou trois choses. La premiere est que les vertus consistent dans les habitudes mesmes: & l'exercice des vertus dépend des facultés qu'on en a. L'Apostre peut exhorter les Pasteurs à auoir l'ame disposée aux actions honorables, quand Dieu leur fournira le moyen de les pratiquer. Du reste, il nous enseigne ailleurs qu'on est agreable à Dieu selon ce qu'on a, & non pas selon ce qu'on n'a point. Et comme nostre Seigneur dit que la veſue, qui n'auoit mis qu'une pi-

te au tronc , y auoit pourtant plus mis que les riches ; parce qu'ils y auoyent mis de leur abondance , & elle de sa necessité, on peut dire qu'un Ministre qui vse de ses facultés ou petites ou mediocres comme il faut , est plus honorable que ceux à qui les grands biens donnent le moyen d'exercer la magnificence ou la liberalité , & qui neantmoins ne le font pas de bonne grace. La seconde est, que iamais le saint ministere n'a esté si contemptible entre les hommes , ny si vniuersellement abandonné , qu'il n'y ait tousiours eu quelcun à qui sa naissance, ou les biens qu'il a herités de ses ancestres , ou la faueur des Princes , ou quelque autre honneste & legitime moyen d'estre riche , a donné le moyen de viure honorablement. Or est-il certain que de quelque condition que soit vn homme , s'il est riche , ce luy est vne honte d'estre auare & espargnant au delà de la raison. Ce vice est vne marque de foiblesse , & qu'on a naturellement l'ame basse , & les sentimens peu genereux. Car les biens ont esté donnés aux hommes pour en vser , & non pas

pour les accumuler, & les cacher à autrui & à soy-mesme, selon l'inclination des chouëtes. Mais il n'y a personne à qui cette humeur conuienne moins qu'à vn Pasteur, qui doit mieux sauoir qu'aucun quel est le legitime vsage des richesses. Mais estre honorable n'est pas à dire estre vain, ny prodigue, ny inconsideré à dépenser en toutes occasions, ny amateur de la reputation de faire belle dépense & de tenir bonne table. A l'égard d'vn Ministre, cette vertu consiste à ne manquer pas aux occasions necessaires de monstrier qu'on prefere les actions de la vertu à la possession de l'argent, & à faire toutes choses avec honneur & bienseance. La troisieme finalement est qu'en effect le terme d'ot S. Paul se sert, est employé par de bons auteurs pour designer vn homme qui sçait parfaitement obseruer ce qu'on nomme le *decorum*, en quelque occurrence que ce soit, & non pas seulement en celles qui regardent la dépense. Car il est bien vray qu'une des occasions où cette vertu se déploye plus manifestement, est quand il faut contribuer quelque chose

pour le public, ou faire quelque dépense dans les refiouiffances de l'Eftat , ou receuoir les amis & les traiter à fa table, ou viure foy-mefme à fon ordinaire & regler la depense de fa maifon , ou fe loger & fe meubler felon fa condition, ou recompenser les labours de ceux qui nous ont rendu quelque feruice , ou n'efpargner pas fon argent quand il eft queftion de feruir les honneftes gens , ou pour quelque autre caufe que ce foit, mettre la main à la bourse. Vn homme d'honneur , fans doute , & fur tout vn Miniftre de l'Euangile , le fera tousiours de bonne grace , & en telle forte qu'il paroiftra qu'il a l'honneur en recommandation. Mais il y a vne infinité d'autres rencontres où il faut vfer de cette mefme decence , & où les circonftances ne le requierent pas moins que dans les chofes où il y va de l'argent. Car il ne fe faut ny abbaiffer à des minifteres feruiles , ny esléuer à des actions trop hautes pour nous : ny reculer de la prefence des Grands , quand le deuoir, ou les affaires, ou leur defir ; ou leur feruice nous y appelle, ny s'en approcher en tel

le façon qu'ils ayent occasion de croire que nous voulons nous faire leurs compagnons : ny nous rendre comtemptibles par des habillemens ou par des occupations fordides, ny essayer de nous faire trop considerer par quelque trop splendide singularité. En vn mot, cette mediocrité que les anciens ont dite estre d'or, doit regner par tout, de sorte qu'elle espanse sur toutes nos actions vn agréement temperé des marques d'vne grande modestie & d'vn bon courage. Ce que l'Apostre veut en suite que l'Euesque soit *hospitalier*, a quelque egard à la façon de viure de ce temps-là, auquel, comme on ne voyageoit pas tant que l'on fait, aussi ne se seruoit-on pas si communément d'hosteleries. Car les amis logeoyent tousiours leurs amis; la moindre connoissance faisoit trouuer le couuert & la table chés ceux qui vouloyent paroistre riches, honorables, & liberaux : & ceux d'entre les Hebrieux nommément qui faisoient profession d'vne extraordinaire charité, comme les Esséens, receuoyen tous les estrangers qui pouuoient estre recommanda-

bles par quelque bonne qualité , & généralement tous les pauvres. Les Chrestiens donques estans esleués sous vne discipline qui les formoit à l'humanité & à la charité d'une façon tout à fait incomparable , n'ont pas deu ceder à aucun en ce bon office-là , ny les Apostres oublier de le leur recommander, afin qu'ils rendissent en cela , comme en toutes autre choses , la profession de l'Euangile exemplaire. Sur tout estoit-il conuenable qu'ils vlassent de cette charité enuers les Chrestiens , quand la nécessité de leurs affaires les obligeoit à entreprendre quelque voyage. C'est pourquoy S. Paul les exhorte à *communiquer aux necessitez des Saints , & à poursuivre l'hospitalité* : S. Pierre ne se contente pas de leur ordonner d'estre *hospitaliers les uns enuers les autres*, il veut encore que ce soit *sans murmures* : c'est à dire, d'une si bonne volonté qu'on ne se plaigne pas de la charge qu'on en reçoit, comme font ceux qui se sentans importunés , grommellent entre leurs dents contre les voyageurs & les voyages. Et l'auteur de l'Epistre aux Hébreux veut

qu'on pratique cette humanité mesmes enuers ceux que l'on ne connoist point, à l'imitation d'Abraham, qui ayant pensé recevoir en son tabernacle des estrangers, il se trouua qu'il auoit logé des Anges. Car c'est à l'histoire de ce Patriarche que l'Apostre regarde quand il dit : *N'oubliez point l'hospitalité. Car par elle quelques uns ont logé des Anges n'en sachans rien.* Comme donques les Ministres doiuent fournir de bons exemples en toutes sortes de vertus, ce deuoir qui est commun à tous les Chrestiens, est en particulier recommandé aux Pasteurs, & bien que les temps & l'estat des choses ayent beaucoup changé depuis le siecle de S. Paul, cette exhortation ne laisse pas d'auoir encore de la force. Il y a à peu près de trois sortes de gens qui voyagent. Les riches que nous ne connoissons point, ou qui ne sont point nos parens & nos amis particuliers. Et ceux-là logent dans les hosteleries par nécessité; parce qu'en cette façon de viure qu'on suit maintenant, d'aller & venir presque sans cesse, soit pour affaires, ou par recreation, ou par

simple curiosité, s'il falloit qu'on receust dans les maisons particulieres tous ceux qui tracassent ainsi, il n'y auroit hospitalité qui ne s'en lassast, ny famille qui n'en fust incommodée. Puis apres, ceux à qui Dieu a donné le moyen d'aller dans les lieux publics, & de s'y faire traiter à leurs despens; mais que nous ne voulons pas souffrir ailleurs que dans nos maisons, à cause de la parenté ou de l'amitié qui est entre nous, & qui fait que nous les considerons en quelque forte comme nous-mesmes. A l'égard de ceux-là ce n'est ny charité ny hospitalité que nous y exerçons: & l'obligation qui naist de ces bons offices-là, tombe sur nous, & non sur ceux qui les reçoivent. Enfin, ceux qui n'ont pas le moyen de loger ailleurs sinon dans les hospitaux, qui sont les hosteleries des pauvres. Et ces pauvres sont de mesme communion de Religion avecque nous, ou d'une profession cōtraire. Pour ceux-cy, le soin ne nous en appartient pas proprement. Mais c'est sans doute envers ceux-là que se doit exercer l'hospitalité des Chrestiens, & particuliere-

ment des Ministres: Soit en les receuant en leurs maisons pour les nourrir, si cela se peut: soit en procurant par leurs soins qu'ils soyent accommodés ailleurs, & en n'y esparnant pas leurs facultés: soit, en cas, comme cela arriue ordinairement, qu'ils n'en puissent pas supporter le faix sans se trop incommoder, en procurant avec diligence & charité qu'ils soyent assistés selon l'ordre de l'Eglise. Car l'hospitalité d'un Ministre s'estend iusques-là, & si on le vouloit obliger à recevoir tous les pauvres de sa profession dans sa maison, il luy faudroit donner autant de reuenu qu'aux Euesques. Car il est bien vray qu'une partie du reuenu des Euesques estoit autrefois employé à pratiquer cette hospitalité. Mais il passoit alors de bien loin les gages qu'on donne maintenant aux Ministres de l'Euangile. Ce que S. Paul dit qu'ils doiuent estre *propres à enseigner*, est vne chose qui dépend de qualités tant naturelles qu'acquises, tant physiques que morales. Quant aux naturelles, nous en auons desia parlé dans le chapitre precedent, & des acquises aussi:

& cela comprend en soy celles que j'ay nommées physiques, pour les distinguer d'auecque les autres qui sont en la volonté. Je ne rediray donc pas icy qu'un Pasteur doit auoir quelque naturelle disposition à bien parler, quelque vsage de le faire avec facilité & grace; quelque raisonnable connoissance des langues & des sciences, & particulièrement qu'il doit estre bien versé en la parole de Dieu. Je n'adjousteray pas mesmes qu'il faut qu'il soit assés exercé dans les choses qui forment les hommes à traiter les choses avec ordre, & mesmes à leur donner quelque ornement & quelque agrément. Quoy qu'il est certain que la methode est absolument necessaire pour bien enseigner, & que les plus belles choses du monde dites en confusion, ou ne sont pas entenduës par ceux à qui nous parlons, ou, si on les entend en quelque façon, s'écoulent de la memoire. Je remarqueray seulement icy que S. Paul mettant cette qualité entre celles qui regardent proprement les mœurs, il a sans doute par elle voulu designer l'inclination que tout bon Pasteur

doit auoir à communiquer la doctrine de la verité , en toutes les occasions qui s'en presentent. C'est vne chose cōmune à toutes les ames genereuses , de se resprendre, s'il faut ainsi dire , sur les autres par la communication de ce qu'elles possèdent de bon , & d'imiter par ce moyen Dieu , comme font les plus excellentes de ses creatures. Le Soleil verse sa lumiere vniuersellement sur toutes sortes de corps ; l'air s'insinuë par tout & penetre dans tous leurs pores. L'Ocean enuoye ses eaux dans toutes les parties de la terre , pour y distribuer l'humeur & le rafraichissement : & dans nos corps le cœur , le foye , & le cerueau, fournissent à toutes les autres parties les esprits & la nourriture qui sont necessaires pour y maintenir les forces , & pour faire qu'elles produisent leurs operations & leurs mouuemens ; & en general , il n'y a rien de fort excellent en l'Vniuers, qui n'ait receu de son Createur cette impression de se communiquer liberalement soy-mesme. Et dans les fonctions physiques qui sont assignées à nos ames , elles ont elles-mes-

mes vn enseignement de ce qu'elles doi-
 uent estre en ce qui regarde les opera-
 tions de l'entendement : car elles se pre-
 sentent tellement à tous les membres du
 corps, qu'on a accoustumé de dire qu'el-
 les sont toutes entieres en son Tout, &
 toutes entieres encore en chacune de
 ses parties. Ce qui signifie bien à la veri-
 té l'indiuisibilité de leur estre, qui ne se
 partage point. Mais ce ne laisse pas
 d'estre vn embleme de ce que doit faire
 l'entendement à l'égard de ses connois-
 sances. C'est qu'il se communique de tel-
 le sorte par elles à la société humaine de
 laquelle il fait part, qu'il n'ait rien de
 particulier en ce qui peut estre vtile au
 public, & qu'il tasche de posseder par in-
 diuis avec son prochain, les lumieres de
 verité que Dieu luy a communiquées.
 Or si telle est la disposition de tout hon-
 neste homme, elle doit estre encore sans
 doute beaucoup plus inuiolable en vn
 Pasteur, qui outre qu'il doit auoir toutes
 les vertus en vn degré fort eminent, est
 en quelque maniere establi depositaire
 d'vne verité qui est absolument neces-
 saire aux hommes. Tellement que
 comme

comme il emane perpetuellement des corps des images sensibles qui les representent, & par lesquelles ils se font voir: il doit aussi sans cesse couler de l'ame d'un Ministre de l'Euangile des images intelligibles de la verité de Dieu; & ce d'autant plus que comme les corps n'en recoivent aucune diminution, parce que ce ne sont pas des parties de leur substance, mais seulement les especes, comme on parle dans les Ecoles, par lesquelles les objets visibles sont perceptibles à nos yeux; quelque écoulement des lumieres salutaires qui se puisse faire de l'entendement d'un Ministre dans celui de ses prochains, il n'en reçoit quant à luy aucun affoiblissement en ses connoissances. Mais l'Apostre S. Paul donne ailleurs un excellent enseignement là-dessus. Car il dit de soy-même qu'il est *detteur tant aux Grecs qu'aux Barbares, tant aux sages qu'aux ignorans*. C'est à dire que les revelations qu'il auoit receuës de Dieu, n'estoyent pas comme un depost qu'il deust tenir caché, mais comme un fideicommiss qu'il deuoit distribuer liberalement à

tout le monde. Et bien qu'ailleurs il les appelle vn trésor, ce n'est qu'à cause de la richesse & de la magnificence de la chose en elle-mesme, & non pource qu'il le deust tenir enfouï, comme sont ordinairement les trésors. Comme aussi certes ce que nostre Seigneur dit des talens, qui doiuent multiplier entre les mains de ceux à qui ils ont esté commis, regarde vniuersellement tous les dons du saint Esprit, & tous les fidelles; mais neantmoins il se verifie d'une façõ particuliere dans les Ministres de Iesus Christ, & dans les graces qu'il leur a cõmuniquées pour l'instruction des autres. En toutes les occasions donques, & publiques & particulieres, où vn Pasteur se pourra respandre, comme fait vne source commune qui enuoye de l'eau de tous costés, il ne s'espargnera nullement, & parce qu'outre l'inclination qu'il y doit auoir, il y a de l'art & de la prudence à enseigner vtilement, il en cherchera tous les moyens, & y aura soigneusement egard à toutes les circonstances des lieux, & des temps, & des personnes. Car il faut autrement en

seigner le simple peuple, que ceux qui sont plus auancés, autrement les enfans & les paysans, que les gens de lettres & les adultes. Vn docteur, qui est dans vne Escole, doit essayer d'aller plus auant dans les matieres, qu'un Ministre qui n'a à parler qu'à l'assemblée de son troupeau; & si ce docteur-là se trouue en lieu où il ait tout ensemble à enseigner son troupeau, & ceux qui l'escoutent en l'Escole, il taschera de temperer tellement ses instructions qu'il profite & aux vns & aux autres également. En quoy il imitera la parole de Dieu mesme. Car il y a des montagnes & des vallées, des choses basses & de hautes, des lieux, comme disoit autrefois quelcun, où les brebis passent à gay, & d'autres où les elephans peuuent nager. Et tout cela est tellement dispensé qu'en la lisant les simples passent par dessus les choses difficiles sans s'accrocher, & s'edifient de ce qui est intelligible pour eux; au lieu que les sauans attachent leur meditation à ce qui est plus releué, & en tirent des enseignemens qui seruent à eux & aux autres. Le ne

ſçay ſi ie dois faire quelque instance ſur ce que l'Apoftrre recommande à l'Eueſque qu'il ne ſoit pas *adonné au vin*, parce qu'il me ſemble que c'eſt vn vice ſi eſloigné d'vn homme d'honneur, de quelque condition qu'il ſoit, que de voir vn Miniſtre qui en ſoit entaché c'eſt vne eſpece de monſtre. Quelle horreur de voir vn Paſteur, qui quand il doit monter en chaire, a les yeux pleins des marques de ſon intemperance, à qui la langue begaye, & les pieds chancellent, & de qui l'entendement nage dans le vin ! Quel ſcandale de le voir dans les compagnies reſpondre aux ſantés qu'on luy porte, comme les plus grands desbauchés, & puis auoir beſoin qu'on le porte en ſa maiſon, parce qu'il ne ſ'y peut porter luy-mefme ! Quelle honte à la Religion de Chriſt de voir ceux qui ſont ordonnés pour l'enſeigner, ſuccomber en quelque occaſion que ce ſoit, à vne ſi groſſiere volupté qu'eſt celle qui conſiſte à boire ! Neantmoins on dit qu'il y en a dans les regions du Septentrion à qui il arriue de ſemblables accidens, & bien qu'on les

excuse parce que c'est le vice de leurs nations, la relation qu'on nous en fait ne laisse pas d'estre choquante tout ce qui se peut, & d'offenser les ames modestes. L'Apostre ne defend pas absolument le vin aux Pasteurs, puis qu'il ordonne ailleurs à son disciple Timothée d'en vser à cause de la foiblesse de son estomach : mais quand il dit qu'il en doit prendre seulement *vn peu*, il montre avec quelle retenüe & quelle circonspection vn Ministre se doit gouverner en ce qui concerne son breuvage. Comme celuy-là fortifie l'estomach si on en vse moderément, il debilité les nerfs quand on en abuse. Comme il éveille l'imagination, il trouble le iugement. Comme il donne de la gayereté, il porte naturellement à l'insolence. Comme il peut fortifier la memoire si on y garde la moderation qu'il faut, la trop grande abondance en trouble les idées de l'imagination. En fin il fait beaucoup de bien quand on s'en sçait bien servir, mais il fait encore plus de mal quand on n'y garde pas la mesure. Quelques-vns ont creu que le vin auoit

esté créé pour seruir de médicament plustost que de breuuage, parce qu'il est dit au Pseaume qu'il a esté fait pour *resjouir le cœur*, & que S. Paul veut qu'on en vse en petite quantité, seulement pour fortifier l'estomach, quand il est trouuillé de quelque foiblesse considerable. Si cela est, Dieu qui a fait presque tous les autres medicamens fort desagreables à la nature, a suiui en celuy-cy vne methode bien differente, en le rendant si delicieux. Et les hommes ont merueilleusement changé son vsage & sa destination, d'en prendre si souuent & avecque tant de volupté, au lieu qu'ils ne se seruent qu'à contre-cœur & fort rarement des autres remedes. A la verité c'est peut-estre le plus puissant de tous les cardiaques que la Medecine puisse employer; mais s'il n'auoit deu seruir qu'à cela, il n'y a pas apparence que Dieu eust mis entre les benedictions qu'il promettoit à la pieté & à la sainteté de son peuple d'Israel, la fertilité de ses vignobles. Et quand nostre Seigneur a institué sa sainte Cene, il y a considéré le vin comme breu

uage, ainsi que le pain comme aliment, & a choisi ces deux elemens, parce qu'ils sont les deux principaux soustiens de la vie du corps, pour nous représenter qu'il est celuy qui fournit tout ce qui est necessaire pour celle de nos ames. De plus, quand il s'est trouué aux nopces de Cana, non seulement il n'a pas empesché qu'on s'y soit serui de vin, comme d'un breuuage ordinaire, mais il en a luy-mesme fourni par la transmutation de l'eau; ce qu'il n'eust pas sans doute fait si en cela il y eust eu quelque chose contre la disposition de la Nature. Si le vin n'est pas vn breuuage, mais vn remede seulement, il est certain qu'il n'est pas permis de se seruir d'autre boisson que de l'eau: & neantmoins c'est vne chose qui a passé dans l'usage de toutes les nations, de chercher quelque autre moyen de satisfaire à la soif, tant en releuant le goust de l'eau par quelque mixtion, qu'en corrigeant sa froideur & sa crudité, pour la rendre plus propre à entretenir la chaleur naturelle des entrailles. Que s'il a esté permis aux hommes de faire de la biere.

& de l'hydromel, & d'autres breuvages mixtionnés, & de se servir du suc des pommes & des poires pour faire vne espece de vin dont ils beussent ordinairement, il ne leur a pas esté defendu d'y employer le ius des raisins, qui a quelque chose de naturellement plus propre à cela, de sorte qu'il semble qu'on n'ait recours à l'inventiõ des vins artificiels, sinon pource que celle-là manque. Car si les vignes venoyent aussi bien au Septentrion qu'ailleurs, ie doute qu'on se fust iamais aduisé de se servir de l'orge ny du houblon; pour rendre le breuvage de l'eau plus salubre ou plus agreable. Vray est que le vin donne à la teste, & qu'il offusque le iugement: mais les autres breuvages artificiels ne laissent pas d'enyurer quand on en prend immoderément; & s'il falloit oster l'usage du vin aux hommes parce qu'il fait plus de mal que de bien, il leur faudroit aussi oster l'usage de la raison, qui leur est communément plus pernicious que salutaire. Quand on auroit arraché toutes les vignes de la terre, on n'auroit pas pour cela guerri l'in-

temperance de l'esprit humain ; & il est
 si enclin à faire en toutes choses trop ou
 trop peu, que si on auoit reduit les hom-
 mes à l'eau , les vns s'en gonfleroient
 l'estomach & en boiroient iusques à
 creuer , & les autres se laisseroyent
 brusler les entrailles de chaleur & de
 secheresse. C'est la pieté & la vertu
 qui doit corriger tous ces excés : & quoy
 que cela soit requis en tous les Chre-
 stiens , il conuient neantmoins particu-
 lierement aux Ministres de l'Euangile.
 Tellement qu'encore que la Morale
 Chrestienne ne leur interdise pas ab-
 solument l'usage du vin , si est-ce qu'el-
 le leur recommande d'y estre souuerai-
 nement circonspects , s'ils se veulent
 monstrier dignes de ce caractere. Car
 quant à ces nouveaux Casuistes, qui di-
 sent qu'il est permis de se remplir de
 vin & de viande , & mesmes de s'en
 gorger , pourueu que ce soit pour la vo-
 lupté seulement , & que cela n'altere
 point la santé , peut estre qu'Epicure les
 eût bien receus au troupeau de ses pour-
 ceaux ; mais tant s'en faut qu'ils puis-
 sent tenir place entre les docteurs Chre-

tiens , qu'asseurement ils eussent esté chassés bien honteusement de la compagnie des vrais Philosophes. S'il est permis de se remplir des voluptés qui se rapportent au goust, il ne l'est pas moins sans doute de donner aux autres sens toutes celles dont ils sont capables , autant que leur auidité en peut demander , pourueu que cela n'apporte point de prejudice à la santé. Figurés vous donc vn homme qui n'a autre soin que de rechercher tous les moyens imaginables de contenter ses yeux des belles choses visibles , & ses oreilles de l'harmonie des sons, & ses narines des bonnes odeurs , & son palais du goust des viandes & des delices des bons vins , & toutes les parties de son corps où reside l'attouchement, des choses qui sont propres à y engendrer le chatouillement du plaisir ; & qui passe à cela sa vie ; ne vaudroit-il pas autant que Dieu ne luy eust point donné d'entendement pour vacquer à la connoissance des objets intelligibles ? Car il est absolument impossible de s'abandonner entièrement aux contentemens du corps,

& vacquer tout ensemble aux occupations de l'esprit, n'y ayant rien qui destourne tant des belles & nobles contemplations, que ce fretillement de volupté que produisent en nos sens les objets qui ont des qualitez extrêmement agreables. Si donc il falloit necessairement renoncer au corps ou à l'esprit, il seroit plus raisonnable que nous nous reseruassions l'usage de la partie de nous qui sans aucune difficulté est incomparablement plus excellente. Et si la Nature nous a formés pour estre d'esprit & de corps, & pour iouir des choses qui peuuent donner de la satisfaction à tous les deux, celle de l'esprit le doit infiniment emporter, & nous n'en devons donner au corps sinon à proportion de ce qu'il a de dignité en la composition de nostre estre, & que la douceur de ses iouissances aide, ou au moins ne nuit pas, aux fonctions de la partie de nous-mêmes par laquelle nous sommes hommes & souuerainement esleués au dessus des animaux. Apres cela il veut que le Ministre ne soit point *batteur* : ce qui est diuerse-

ment interpreté par les Glossaires de la langue Grecque. Car il y en a quelques vns qui rapportent l'emphase de ce mot aux coups de main qui sont capables d'oster la vie au prochain. Et il est si absolument necessaire qu'un Pasteur soit exempt de ces crimes-là, qu'à peine estoit-il besoin qu'il en fust fait mention entre les qualités de l'Euesque. Tant s'en faut qu'on doive souffrir en luy des choses qui sont seuerement punies dans les autres par l'autorité du Magistrat, que quand il estoit autrefois arriué à vn Ministre de tomber par malheur & sans dessein en quelque notable irregularité par l'effusion du sang du prochain, les anciens Canons ne permettoient pas qu'il retint le saint Ministère. D'autres interpretent cela par vn mot qui signifie proprement, si cela se pouuoit dire en nostre langue, *sombatteur*, c'est à dire, qui est d'humeur à contester de telle façon, qu'il soit capable d'en venir aux mains, bien qu'il ne s'en ensuiue pas grande effusion de sang, & qu'il ne soit pas pour se porter aux dernieres violences. Et cela

sans doute doit estre conté entre les
 qualités des Pasteurs, qu'ils ne soient pas
 de cette humeur-là. Car de quelle
 edification seroit la predication de la
 parole de Dieu en la bouche d'un hom-
 me qu'on verroit en venir souuent avec
 ses voisins aux coups de pied & aux
 gourmandes? Mais i'estime que l'Apostre
 veut dire quelque chose de plus. Il y a
 deux sortes de personnes que les Mini-
 stres ont en leur pouuoir, assauoir leurs
 seruiteurs & leurs enfans: & la Nature
 leur dōne pouuoir de chastier ceux cy,
 & le droit des gens celuy de corriger
 ceux-là, en y vsant de main mise. Or
 est-il certain que le caractere d'Euesque
 n'oste ny l'un ny l'autre de ces droits,
 & que si on ne corrigeoit quelquesfois
 les seruiteurs ils ne feroient iamais leur
 deuoir; & si on ne chastioit les enfans,
 ils deuiendroyent peut estre aussi las-
 ches, aussi mauuais, & aussi garnemens
 que les esclaves. Mais voicy la diffe-
 rence qu'il y a entre un *batteur*, & un
 homme qui vse raisonnablement de
 ces deux sortes de pouuoir. C'est que ce-
 luy-là frappe par colere, & par chagrin,

& pour contenter sa passion , & par quelque espece d'inhumanité qui luy tient tousiours la main leuée. Au lieu que celuy-cy chastie ses enfans par l'affection qu'il leur porte , & pour imprimer en eux la vertu ; & qu'il corrige ses seruiteurs par le mesme motif qui le porte à chastier ses enfans , & comme les estimant partie de sa famille. De là vient que comme vn bon pere n'excede iamais ses enfans , vn bon maistre n'outrage point ses seruiteurs , & au lieu que les maistres rigoureux battent plus souuent leurs seruiteurs qu'ils ne foüettent leurs enfans, parce qu'ils sont plus enclins à la violence qu'ils ne sont amateurs de la vertu: les hōnestes gens, & particulièrement les Ministres, font plustost sentir la verge à leurs enfans, que leur main à leurs seruiteurs , parce qu'ils aiment mieux ceux cy , & par consequent ils ont moins de soin de les former à la vertu, & que d'ailleurs ils se gardent soigneusement des emportemens de la colere. Veritablement il seroit honteux aux Chrestiens , & particulièrement à ceux qui le doiuent

estre plus qu'aucun, de ceder en cette partie de l'humanité & de la moderation d'esprit, à plusieurs d'entre les Payens, qui ont traité leurs seruiteurs avec vne singuliere douceur; & principalement encore en ces temps, que la seruitude estant abolie, ceux qui nous seruent maintenant sont d'une condition qui nous donne beaucoup moins de droit sur eux, qu'on n'en auoit autrefois sur les esclaves. C'est aussi vne des choses que S. Paul requiert d'un Pasteur, qu'il ne soit point *conuoiteux de gain deshoneste*. Et ie ne sçay s'il ne vaudroit point mieux tourner, *deshonestement conuoiteux de gain*. Car le premier signifie bien qu'un Ministre de l'Euangile doit estre extremément esloigné de faire des choses injustes pour son profit. Et telles sont les vsures, & les rapines, & les vexations qui se font aux foibles pour auoir leur bien, & les autres pratiques de cette nature, qui sont si seuerement defenduës par l'Euangile du Sauueur. Mais en cela S. Paul ne desire rien d'un Pasteur, qui ne soit également requis, non pas seulement de tous les

Chrestiens par la discipline de Iesus Christ, mais des autres nations par leurs Legislatours, & des Payens mesmes par leurs Philosophes. Le secõd dit qu'il y a des gains qui sont iustes & hõnestes aux autres Chrestiens de toutes conditions, mais qu'un Ministre ne peut rechercher sans mettre quelque tache sur son ministere. En effect il n'y a rien de plus iuste que les salaires d'un Aduocat qui s'acquitte bien de sa charge, ny que les recompenses qu'on donne aux Medecins qui exercent bien leur art. La solde de mesme est legitiment deuë aux gens de guerre, & les gages du Public à ceux qui rendent la Iustice & qui font les fonctions de Magistrat en l'Etat. Mais il ne seroit pas honneste à un Ministre de l'Euangile de plaider dans le Palais, ny de faire des ordonnances pour la santé des malades, ny de faire les factions militaires comme les soldats, ny de rendre mesme la Iustice, quoy que ce soit la plus belle chose du monde apres la predication de l'Euangile, à intention d'en receuoir les emolumens. L'exercice de la marchandise ne luy est

est pas permis non plus, & beaucoup moins celuy des arts mecaniques, si ce n'estoit que son ministere ne luy peust pas fournir ce dont il auroit necessairement besoin. Car S. Paul traualloit bien à faire des tentes, & il se vante luy-mesme que ce sont les mains qui l'ont nourri. Mais il y auoit quelque chose de particulier en l'administration de son Apostolat, qui requeroit qu'il ne se seruist pas du droit qu'il auoit d'en viure, comme les autres Apostres, & les autres seruiteurs de Christ. Et l'on dit que Musculus faisoit de la toile pour fournir à ses necessités. Mais c'est que les circonstances des temps ne souffroyent pas qu'il peust estre entretenu par les Eglises, de sorte qu'en cette conjoncture, il n'y auoit rien de si honneste que ce qui luy reuenoit de ce traual. Hors cela, vn Ministre de l'Euangile doit viure des fonctions de sa charge, & des emplois honorables qu'il peut auoir d'ailleurs dans les lettres, & qui n'embarassent point ses principales fonctions. Que s'il ne peut pas esperer de deuenir riche par ce moyen-là, il

faut qu'il se propose qu'il n'est pas ap-
 pellé à amasser d'autres tresors que ceux
 de la connoissance de Christ: encore ne
 les doit-il pas retenir comme vn bien
 qui luy soit particulier, mais, comme
 nous auons dit, il les doit liberalement
 communiquer à toutes sortes de per-
 sonnes. Mais quoy que signifie le mot
 qui defend aux Pasteurs d'aimer des-
 honnestement le gain, il en vient vn
 autre apres, qui a vne particuliere em-
 phase. Nous le tournons *non auaricieux*:
 mais il signifie proprement *vn homme
 qui n'aime point l'argent*, ce qui veut en-
 core dire dauantage. Car nous appellons
 auares ceux qui ne pensent à autre cho-
 se qu'à amasser du biē, & qui pour cet ef-
 fect se laissent aisément aller à des actiōs
 ou sordides ou injustes: & ie ne nie pas
 que quelquesfois *l'amour de l'argent*, en-
 tre les Grecs, ne signifie ce vice-là.
 Mais neantmoins l'amour de l'argent
 pouuant estre tel qu'il ne meriteroit
 pas beaucoup de blasme, parce qu'on le
 peut aimer mediocrement, l'auarice,
 qui est vn vice, n'a point esté appelée
 du nom d'amour de l'argent, sinon par-

ce que ces deux choses sont fort dans le voisinage l'une de l'autre. Tellement que cette disposition de l'ame que l'Apôstre recommande à vn Pasteur, signifie mesme quelque chose qui est au deça cet amour de l'argent qui pourroit estre estimé legitime & mediocre. Et de fait, il y a des gens que l'on ne peut pas accuser comme injustes, & que ie ne voudrois pas blasmer comme auares, qui sont neantmoins trop paroistre qu'ils aiment l'argent. Si on leur fait vn payement, ils sont difficiles en la monnoye, & exigent rigoureusement iusques au dernier petit quadrin. S'il vient à courir vn bruit de la diminution du prix des especes, ils rougissent & pâlisent, quoy que peut-estre le dommage qu'ils ont à y souffrir ne soit pas grand. S'ils voyent en quelque lieu quelque grosse somme de Louys ou de pistoles, ils l'admirent, & leur conuotise se manifeste incontinent dans leurs yeux. S'il faut mettre la main à la bourse, ils la deslient avecque peine, & ne se défont de ce qu'ils en tirent qu'à regret. En vn mot, en toutes occasions

où ils ne se tiennent pas sur leurs gardes, (car quelquesfois ils veulent euter ce blasme , & taschent de passer pour liberaux) ils découurent le foible de leur esprit ; de sorte qu'il est aussi aisé de reconnoistre vn homme qui a ces inclinations, que celles des amoureux en la presence de leurs maistresses. Or quoy qu'on peust supporter cela dans les autres Chrestiens , & que ce soit vne passion qui regne en beaucoup de gens , il est neantmoins certain qu'elle est tout à fait mal seante à vn Ministre de l'E-uangile. D'vn costé il y doit auoir quelque chose de noble & de genereux en son esprit , qui le garentisse de cette bassesse-là ; & de l'autre il doit auoir en l'ame des tresors qui luy rendent les richesses de ce monde comme contemptibles. Je ne voudrois pas qu'vn Pasteur fust ny prodigue ny tout à fait negligent en ses affaires , ou tellement contempteur des choses du monde qu'il ne s'en souciaist du tout point. Principalement s'il a vne famille il en doit auoir le soin, & s'il l'abandonne entierement , il a part au blasme de ceux que S. Paul dit

estre pires que les infidelles. Mais neantmoins i'aimerois mieux qu'il pechast de ce costé-là, que s'il se laissoit aller à l'autre extremité, & me suis souuent estonné de voir quelques Ministres de la Parole de Dieu, reprocher à vn grand homme que i'ay connu, qu'il donnoit trop liberalement pour sa condition, & qu'il ne regardoit pas d'assés près à sa dépense. Parce qu'il estoit en mesnage, il en laissoit faire à sa femme; & d'autant qu'il estoit naturellement honorable & liberal, il vsoit selon cette inclination de ce qu'il se trouuoit entre les mains. Du reste, il auoit l'esprit perpetuellement esleué à des contemplations sublimes, & ne pensoit à autre chose qu'à esclaircir la Theologie & la Parole de Dieu. Les richesses qu'il auoit dans l'ame luy faisoient mespriser celles du corps, & quoy qu'il eust vn entendement capable à merueilles, le soin des petites choses dela vie n'y pouuoit neantmoins entrer. Si on en parloit deuant luy, il destournoit incontinent le propos à quelque chose de beau & de grand, & si la necessité des voyages

l'obligeoit à se distraire de ses meditations pour manier & pour conter de l'argent, il bailloit sa bourse à vn de la compagnie, & le prioit qu'il luy eust cette obligation de conter & de payer aux hosteleries pour luy. Mais ceux qui prenoyent cette peine en estoient bien recompensés. Car la connoissance des langues, qu'il possedoit admirablement: celle de la Philosophie d'Aristote, qu'il auoit toute presente dans l'esprit: celle de la Theologie, dans laquelle il regnoit absolument en son temps; & quantité d'autres belles lumieres qu'il auoit dans les sciences, & mesmes en quelques beaux arts, luy fournissoit le moyen de rēdre à ceux avecque qui il voyageoit, sa conuersation tres-vtile & tres-agreable. Mais il est arriué à ce grand personnage ce qui a de coustume d'arriuer aux hommes extraordinaires, c'est que parce qu'ils sont extraordinaires, les autres ou ne les goustent pas, ou ne les peuuent supporter. Tellement que si vne vertu eminente n'auoit dequoy se contenter en elle-mesme, & si celuy qui la possede n'auoit en sa iouissance

vne grande matiere de louer Dieu, i'estimerois sa condition en quelque sorte miserable, de se voir l'objet de la contradiction. Mais retournons aux qualitez que S. Paul requiert en vn Euesque. Il dit donc apres cela qu'il doit estre *benin*, & toutesfois ie croy que le terme de l'original signifie plus proprement *equitable*. Or chacun sçait ce que c'est que *l'equité*. Aristote appelle ainsi cette sorte de iustice qui ne se tient pas precisément & rigoureusement aux termes de la loy, & qui y supplée ce que le Legislatteur n'y a pas mis, afin de traiter doucement celuy enuers qui il faudroit estre rigoureux, si on examinait son action à la loy avecque toute sorte d'exactitude. En effect il arriue aux Legislatteurs ordinairement deux choses. L'vne, qu'ils se tiennent par necessité dans les termes generaux, sans auoir égard à diuers cas particuliers ou qu'ils ne peuvent pas preuoir, ou, quand ils les pourroyent preuoir, qu'il n'est pas possible que les loix comprennent. L'autre, qu'ils se seruent de termes seueres, pour tenir les esprits des hom-

mes en leur deuoir, parce qu'ils sont naturellement enclins au mal, & que s'ils n'en estoient destournés par l'austerité des loix, & par les termes tranchans de leurs denonciations, ils s'y abandonneroyent avec vne extreme licence. L'equité donques d'un costé supplée à la Loy ce qui n'y est pas, & de l'autre, quand il en faut faire application aux actions des particuliers, elle y apporte de l'adoucissement, si la nature de l'action, ou la condition de la personne, luy en fournit quelque occasion favorable. Or est-il bien vray que c'est aux Magistrats d'vser de cette equité lors qu'il est question d'imposer aux hommes des peines inflictives & reelles. Et est bien vray encore qu'elle conuient particulièrement à vn Ministre entant qu'il a l'administration de la Discipline entre les mains, & qu'il faut qu'il dispense les Censures & les peines Ecclesiastiques. Parce qu'aussi bien dans l'Eglise que dans la police, *le souverain droit est souuent le souverain tort*, c'est à dire, qu'il y a de l'iniquité beaucoup à vouloir estre trop iuste. Mais neant-

moins, comme encore que les personnes privées ne laissent pas de iuger des actions de leurs prochains, quoy que ce ne soit pas d'un iugement conjoint avec autorité, elles ne laissent pas aussi d'estre obligées à y user d'équité, bien qu'il ne soit pas question de l'imposition d'aucune peine. C'est pourquoy S. Paul la recommande à tous les Chrestiens. *Que vostre équité, dit-il, car c'est là l'interprétation du mot dont il se sert, soit connue de tous les hommes.* Et ailleurs il ordonne à Tite de recommander aux Créteins *qu'ils ne médissent de personne, qu'ils ne soyent point querelleux, mais qu'ils soyent équitables.* De sorte que nostre devoir est à tous d'interpréter les actions de tout le monde, & particulièrement de nos freres, le plus fauorablement qu'il se peut, pour les louer quand elles le meritent, les iustifier quand il n'y a rien à reprendre, les excuser quand on le peut faire sans flatter, ou sans conner au mal, & si le mal y est si apparent qu'il n'y ait pas moyen de les excuser, les prendre au moins tousiours par l'anse par laquelle elles pesent le moins,

& les enuifager par l'endroit par où elles sont moins choquantes. Et parce que ceux qui sont ainsi disposés sont debonnaires & benins, ce n'est pas chose estrange qu'on ait traduit ce mot tantost *benin*, tantost *debonnaire*. C'est donc vne mesme vertu que S. Paul requiert icy dans les Ministres, qu'il a requise ailleurs dans tous les fidelles de Iesus Christ, mais il la recommande à ceux-là plus particulièrement, mesmes dans les iugemens qu'ils font entant que particuliers, à proportion de ce qu'ils doiuent donner en tout vn singulierement bon exemple. Ce qui vient apres, qu'ils ne soyent point querelleux, n'est pas vne qualité moins recommandable. Et à mon aduis elle regarde nommément trois choses. La premiere est que le Ministre ne soit ny trop sensible aux offenses, ny prompt ou enclin à offenser, & quand il luy arriue quelque demeslé, qu'il ne soit ny malaisé à appaiser, ny difficile à reduire aux choses qui sont necessaires pour appaiser ceux qui pensent auoir sujet de se plaindre de ses offenses. Car il y a des hu-

meursacariaftres , & vindicatiues , & qui ne veulent rien ceder , & des gens qu'il n'est iamais possible de ranger à reconnoiftre qu'ils ont failli , soit qu'ils soyent si auéglés de leur passion qu'ils ne l'apperçoient pas , soit que la fierté de leur esprit les empesche de l'aduouër encore qu'ils s'en apperçoient. Or vn Ministre doit estre tout d'une autre constitution : de sorte qu'il pardonne aisément ; & qu'il ne face point de difficulté de demander pardon , s'il luy est arriué de faire quelque chose qui le merite ; & enfin , que de quelque costé que soit le tort, il estouffe & enseuelisse le plustost qu'il se pourra toutes semences de contentions , foulant aux pieds ses interests , pour la gloire de nostre Seigneur , & pour l'edification publique. La seconde est que dans les affaires pecuniaires il se témoigne ennemy cōme irrecōciliable des procès, non pas seulement parce qu'il ne doit pas estre attaché au bien, mais encore parce qu'il doit auoir vne grande auersion à toutes querelles. Car il y a des gens qui ne plaident pas seulement par auarice, &

pour auoir le bien d'autruy, ou pour retenir le leur, ils le font aussi par obstination d'esprit, & par humeur à le vouloir emporter, quelque chose qu'ils entreprennent. Et ie croy que qui pourroit voir iusqu'au fond de la disposition des chicaneurs, il s'en trouueroit presque autant qui le sont par opiniastrété d'esprit, que par la conuoitise des richesses. La troisieme finalement est que dans les conuersations il ne face pas paroistre qu'il ait l'ame contentieuse. Car il y a aussi des gens qui aiment naturellement à contester : de sorte qu'en toutes occasions, ne s'agist-il que de fauoir, comme on disoit autrefois, s'il faut dire d'une cheure, qu'elle porte de la laine ou non, ils disputent avec chaleur, & ne s'en departent iamais que les autres ne leur quittent le champ de bataille. Or soit que cela vienne d'ambition, parce que l'on veut paroistre ou plus sauant ou plus subtil, soit que cela vienne d'inclination qu'on ait naturellement à ergoter, ou de quelque autre telle cause, quelle qu'elle soit, c'est vne chose tres-mal seante à vn Ministre de l'Euangile.

Ailleurs S. Paul adjouste à ces qualités-là celle d'estre *amateur des gens de bien* : ce qui ne manquera jamais de se rencontrer en vn Pasteur, s'il est homme de bien luy-mesme. Car il nous est naturel d'aimer nos semblables, & ce qui se void dans les bestes & dans les oiseaux, a donné lieu aux Anciens d'en cōposer des proverbes. mais outre cette inclination naturelle, d'vn costé il y a dans la vertu & dans la pieté des attraits merueilleux pour se faire aimer, & de l'autre, il y a dans l'esprit de ceux qui en sont eux-mesmes imbus, vne pente perpetuelle à le faite. Les nouveaux Philosophes disent que le monde est composé de petits atomes de figure fort differente, & qui ne peuvent rien composer tandis qu'ils demeurent meslés : mais que toutes choses estans dans vn mouuement continuel, qui fait faire à ces petits corps mille tours & mille vortices, il s'en fait separation par ce moyen, de sorte que ceux qui sont de mesme nature se ioignans en mesme lieu, & s'attachans les vns aux autres par la conformité qu'ils ont en-

tr'eux, toutes ces belles formes que nous voyons au monde en resultent. Si cela est ou non, c'est ce que ie laisse maintenant indeterminé. Ie veux dire seulement que ce qu'on attribuë à ces corpuscules se verifie dans nos esprits : & que comme il semble que les atomes lumineux dont se forme la lumiere du Soleil , ont encore plus de propension que les autres à se ioindre , afin de fournir tous les iours la clarté qui est necessaire à l'Vniuers: les ames bien éclairées de la connoissance de Dieu ont encore vne plus inuiolable inclination à l'v-nion , que celles qui n'ont autre guide que la raison & les propensions naturelles. C'est aussi vne chose bien remarquable que l'Apostre dit qu'il ne faut pas qu'vn Ministre *soit adonné à son sens* ; ce qui , ce me semble , comprend deux choses. La premiere est, que si c'est vn homme qui n'ait en l'entendement que des lumieres ordinaires, il se laisse aisément conduire à ceux qui ont plus de prudence que luy. La seconde , que s'il a quelque chose d'extraordinaire dans la clarté & dans la

force de son esprit, il ne laisse pas de ceder, à l'heure que l'ordre veut qu'il defere plus à la prudence d'autruy qu'à la sienne. En vn mot, que soit par sentiment qu'il ait de la mediocrité de ses qualités, soit par respect à l'autorité de ceux qui luy sont superieurs, quelque connoissance qu'il ait de la vigueur de son intelligence & de la bonté de ses sentimens, il ne s'en monstre pas neantmoins trop amateur, & qu'il face tousiours paroistre qu'il est homme d'ordre & modeste. S. Paul, non plus, ne veut pas qu'il soit *colere* : ce qui ne signifie pas qu'il doive estre absolument exempt de cette passion. Car elle est si naturelle à l'homme qu'elle a donné le nom à l'vne de ces deux parties de son ame sensitive, & quelques-vns reprennent Aristote de ce qu'il a fait vn vice de cette sorte d'insensibilité qui consiste à ne s'emouuoir iamais d'aucune offense, parce qu'il est impossible qu'il se rencontre personne entaché de ce vice-là. Le mot duquel se sert S. Paul signifie proprement vn homme trop prompt à s'irriter, & qui le fait

trop souuent pour des choses legeres, mais de qui aussi l'emotion se calme aisément. Car quant à ceux qui sont opiniastres en leur courroux, & qui gardent bien long temps le ressentiment d'une offense, la Philosophie d'Aristote les appelle plustost *amers*. Il est donc, selon le sentiment de S. Paul, indigne d'un Ministre de l'Euangile de ressembler aux enfans, qui se faschent aisément & de peu de chose, quoy qu'ils s'appaisent de mesme avecque beaucoup de facilité: ou aux petits chiens, qui s'irritent au premier bruit qui se fait à la porte de la maison, sans sauoir qui c'est qui frappe, & qui iappent à toute rencontre, & puis vn moment apres caressent ceux qu'il semble qu'ils voulussent deuorer auparauant. Vn honneste homme doit estre plus composé, & plus en la puissance de soy mesme: & sur tout vn Ministre de l'Euangile doit auoir plus de douceur & de grauité. Selon le sens de S. Paul il doit estre encore *iuste & saint*: ce qui regarde autrui & luy-mesme. Car la iustice est vne vertu qui reigle les actions des

hommes

hommes en ce qui touche le prochain, & la circonspection qu'il faut apporter à ne le frauder d'aucune chose qui luy appartienne. La sainteté en est vne autre, qui compose les mouuemens de cette partie de nos ames où reside la conuoitise, & particulièrement celle qui concerne les voluptés tant du goust que du toucher. Celle-là donques oblige vn Ministre à estre souuerainement ponctuel en toutes les choses où le prochain à interest, pour ne luy faire aucun tort : celle-cy, à prendre garde à ses actions, à ses paroles, & à ses gestes, avec tant de circonspection, qu'on n'y puisse rien obseruer qui donne le moindre soupçon qu'il y ait quelque chose d'impur en sa conscience. Quant à ce que S. Paul adjouste qu'il doit estre *continent*, j'estime que ce terme signifie quelque chose de plus qu'il ne fait dans la Philosophie d'Aristote. Car là le *continent* est opposé à celuy qui par quelque desordre de la partie sensitiue de son ame, & par quelque foiblesse de sa raison, qui en deuroit gouverner & tenir en bride les mouuemens, se laisse

aller aux voluptés illicites, & qui sont reconnuës telles, mesmes par le iugement de son propre entendement. Icy ie croy que l'Apostre veut qu'un Ministre de l'Euangile ait dans l'intellect tant de force, & dans la partie inferieure de son ame tant de moderation, que mesme il s'abstienne des voluptés qui luy sont permises, quand les occurrences le requierent, soit pour s'accoustumer soy-mesme à tenir en bride ses passions, ou pour donner aux autres de bons exemples & servir à leur edification. Et de fait S. Paul se sert de ce mesme terme où il dit, que ceux qui se preparent à la lutte pour emporter le prix, *viuent entierement par regime, ou se monstrent continens en toutes choses*, ce qui signifie vne exactitude merueilleuse en toute la façon de viure, iusques à estre scrupuleux dans les choses qui sont permises à toutes sortes de personnes qui ne se disposent point à ces combats. Et luy-mesme s'en propose pour patron, quand il dit qu'il *matte & qu'il reduit son corps en seruitude*, l'accoustumant à des trauaux dont les autres se dispēsent

& le priuant de diuerses choses auxquelles les autres estiment qu'ils se peuuent laisser aller. Sans doute parce qu'il couroit dans vne lice, & qu'il estoit appellé à vne lutte, dans laquelle tout le monde auoit l'œil sur luy, pour voir comment il sortiroit d'un combat où il auoit à donner de si grands exemples. Enfin, car ces considerations me tirent trop loin, l'Apostre requiert d'un Ministre de l'Euangile deux choses. La premiere est, qu'il *conduise honnestement sa propre maison, ayant ses enfans suiets en toute reuerence.* Et il en adjouste incontinent la raison; c'est que *si quelcun ne sçait conduire sa propre maison, il ne pourra pas gouverner l'Eglise de Dieu.* Et cela est de si grande importance, au iugement de ce grand seruiteur de Dieu, que si vn homme a des enfans accusés de dissolution ou qui ne se puissent ranger, il ne veut pas qu'on le choisisse pour estre Euesque. Parce que s'ils sont tels par sa faute, & par la trop grande ou indulgence, ou seuerité qu'il a apportée en leur education, il n'est pas capable de conduire l'Eglise de Dieu; &

s'il a fait tout ce qu'il a peu & tout ce qu'il a deu pour les tenir en leur deuoir, & qu'il n'en ait peu venir à bout, bien qu'il soit excusable quant à luy, si est-ce que le vice de ses enfans rendroit son ministere moins honorable & moins fructueux, & que l'exemple du desordre de sa maison, seroit dommageable à l'Eglise. C'est pourquoy nous trouuons ces mots dans la Loy de Moÿse. *Si la fille du Sacrificateur se pollüë en paillardant, elle pollüë son pere: & pourtant elle sera bruslée au feu.* Et quoy que l'extreme vieillesse d'Heli l'eust peu excuser deuant les hommes, de ce qu'il n'auoit pas assés seuerement reprimé l'insolence & le débordement de ses fils, si est-ce que cela ne l'excusa pas deuant Dieu, qui fit à cette occasion tomber vn terrible iugement sur sa personne & sur sa famille. La seconde est, qu'il ne soit point ou *nouuel apprentif*, ou comme d'autres traduisent, *nouice*, ou enfin, si vous voulés retenir le terme grec, qui n'est pas absolument inconnu entre les François, *neophyte*, c'est à dire, nouvellement planté en l'Eglise. Car les ar-

bres nouvellement transplantés d'un lieu en vn autre , sont plus sujets ou à tomber par l'impetuosité des vens , ou à secher parce qu'ils ne tirent pas assés de suc , ou à perdre toute leur vigueur d'abord , en iettant plus de fueillages qu'il ne faut, parce que le nouveau terroir leur donne quelque gayeté au commencement , laquelle ne continuë pas, leurs racines n'estans pas encore assés ny profondes ny vigoureuses. Et c'est peut-estre à ce dernier que S. Paul a regard quand il adjouste , *de peur qu'il ne s'enfle, & qu'il ne tombe en la condamnation du Calomniateur.* Car ces nouveaux venus , auant que d'estre bien confirmés en la profession de la verité, paroissent tous de zele d'abord ; & sur tout, s'ils se voyent promus à l'honneur du ministere public , ils se laissent emporter à la vanité , & ce peu qu'ils ont d'auancement en la connoissance de Iesus Christ, ils l'estallent , & en font parade , & veulent acquerir la reputation d'auoir plus de pieté , & plus d'affection à l'auancement de la Religion que leurs cōpagnons. Cette affectation

d'une sainteté & d'un zele extraordinaire, doit toujours estre suspecte, principalement en ceux qui sont nouveaux conuertis, & il arriue rarement que cela ne degene, & ne produise enfin quelque notable scandale. Certainement il n'y a que trop d'exemples de ceux qui apres estre sortis des Cloistres, & auoir esté receus dans vne autre Communion aux fonctions du ministration sacré, sont apres auoir quelque temps fait ostentation de leur conuersion, retournés à leur ancienne profession; ce qui est proprement la condamnation du Calomniateur, qui est tombé du ciel en la terre. Quoy qu'il en soit, comme les plantes qui doiuent durer, sont plus long-temps à venir, il est certain que les hommes qui doiuent faire beaucoup de fruit, ont besoin d'estre confirmés en la connoissance de l'Euangile. Ce que l'Apostre adjouste enfin que l'Euesque doit *retenir ferme la parole fidelle, qui est selon instruction*, a esté traité dans le discours precedent, & ce qu'il dit qu'il faut qu'il *prenne garde à soy, comme dispensateur de la maison*

de Dieu, ce n'est pas tant vne qualité qu'il requiert en luy, qu'un motif & un argument duquel il se sert pour le porter à toutes les vertus qui sont dignes de ce caractère. Comme de fait, un homme qui tient en l'Eglise de Dieu le mesme lieu que tenoit entre les seruiteurs d'une maison, celuy à qui le Maistre auoit commis l'intendance sur les autres, & l'administration de son bien; d'un costé, par la consideration de son deuoir, est obligé d'apporter à cette charge toute sorte de diligence, de soin & de fidelité, & de l'autre il doit estre excité par le ressentiment de l'honneur que son maistre luy a fait, de l'esleuer au dessus de ses compagnons, à s'y comporter de telle façon, qu'il en remporte son approbation, & qu'il leur soit en bon exemple. Et pour le regard du bon témoignage que l'Euesque doit auoir, mesmes de ceux qui sont de dehors, si cet aduertissement regarde le temps qui a precedé la vocation du Pasteur au Christianisme, il veut dire que mesmes pendant le temps de son ignorance, il a deu estre d'une si honneste con-

uerſation ſelon le monde, qu'on ne luy puiſſe rien reprocher de criminel : & ſ'il concerne le temps de ſa vocation au Chriſtianiſme & au miniſtere, il veut dire qu'alors ſes comportements doiuent eſtre tels, que les ennemis de la verité ſoyent neantmoins contraints d'aduouër qu'il eſt irreprenſible en ſa conduite. Le premier eſt neceſſaire, afin que la fleſtriſſure de la perſonne ne s'eſtende pas ſur le miniſtere qui luy eſt commis : le ſecond l'eſt encore plus, afin que les vices du Paſteur ne ſoyent pas imputés à la doctrine de l'Euangile, & qu'il paroiſſe qu'elle inſpire des vertus qui rendent recommandables les perſonnes qui l'enſeignent, de ſorte qu'ils ont l'approbation de ſes ennemis. Et i'aurois icy acheué la deſcription des qualités d'vn Paſteur, ſi les autres endroits des Eſcrits de S. Paul ne m'aduertiſſoyent d'en dire encore deux ou trois choſes.

Pour donques commencer par celle-cy, à mon aduis vn des plus grands defauts qui puiſſe eſtre en vn Miniſtre de l'Euangile, c'eſt celuy de la ſincerité,

Et i'appelle ainsi cette disposition d'a-
me qui fait que les paroles & les actions
d'un homme décourent naïvement
ce qu'il a dans l'interieur, tellement
qu'en sa cõduite il fait paroistre vne cer-
taine rondeur ennemie de la menterie,
& de la fourberie, & des artifices par
lesquels on se déguise, pour passer pour
autre que l'on n'est véritablement. Et
i'ay premierement fait mention de la
menterie. Car il est bien vray que S.
Paul n'en a point parlé dans le denom-
brement des qualitez d'un fidelle Mi-
nistre de Iesus Christ. De quoy ie ne
saurois rendre de raison si ce n'est qu'il
a creu que c'est vn vice de valet, & que
tant s'en faut qu'il peust tomber en la
personne d'un Pasteur, qu'il ne se ren-
contre pas même en celle d'aucun
honneste homme. Certes quand l'A-
postre S. Paul dit, *Ne mentés point l'un
à l'autre, mais parlés en verité chacun
auecque son prochain*, il donne vn ensei-
gnement qui appartient vniuerselle-
ment à tous les Chrestiens : mais de
quelque façon qu'on prenne le mot de
mensonge en cet endroit-là, l'exhorta-

tion cōvient incomparablement mieux à vn Ministre qu'à aucun autre. Car s'il est question des menteries qui sont atcompagnées de fraude, pour circonuenir son prochain, ces tromperies doiuent estre extrememēt esloignées d'vn seruiteur de nostre Seigneur. Et s'il s'agit de celles qui procedent de la vanité & de la legereté de l'esprit humain, sans qu'il en arriue aucun notable dommage à vn autre, il faut qu'vn Ministre ait en souueraine recommandation la verité & la grauité. Si l'Apostre veut defendre celles qui consistent en railleries, vn Ministre, s'il est possible, doit estre tousiours serieux. Enfin, s'il veut comprendre les mensonges officieux, le Ministre de la Parole de Dieu y doit aussi apporter vne circonspection exemplaire. Car ie ne scay si l'Apostre S. Paul mesmes luy auroit absolument defendu de faire accroire à son enfant qu'vne medecine est de l'hypocras, s'il ne luy pouuoit autrement persuader de l'aualler, quand il est ainsi absolument necessaire pour sa vie. Et si voyant quelcun qui dans les vaines

terreurs que luy donne le trouble de son imagination, auroit pris de l'arsenic pour se deliurer des Preuosts des Marchaux qu'il s' imagine qu'il a aux trouffes, ie ne pouuois autrement l' induire à prendre des contrepoisons qu'en luy disant que c'est du vin de Coindrieu ou de Frontignan, ie ne croy pas que ie me peusse empescher, quelque amour que j'aye pour la verité, d'abuser de sa foiblesse pour le garentir. Mais ie dis qu'en telles occasions, si l'on s'y voyoit necessité, il faudroit par toute autre sorte de moyens donner cette impression aux assistans, qu'on ne laisse pas pour cela d'auoir en horreur toute autre espece de mensonge. J'appelle à cette heure fourberies toutes les actions par lesquelles on veut faire croire qu'on desire & que l'on demande vne chose laquelle neantmoins on ne voudroit pas obtenir : mais on pense pouuoir ainsi mieux paruenir au but de ses pretentions, en faisant comme ceux qui tirent à l'auiron, & qui tournent le dos au port auquel ils tendent. En effect il y a des gens qui, soit qu'ils ayent esté ainsi

mal formés par la nature, & qu'elle leur ait mis quelque chose de tortu dans l'ame, de sorte qu'ils ne sauroyent jamais aller droit en quoy que ce soit : ou qu'ils se soyent eux-mesmes accoustumés à cette sorte de prudence qui ressemble les Escreuiffes, & qui s'avance en reculant, font tousiours semblant d'une chose quand ils en desirent vne autre, ou vont par des destours & par des ambages, louiant, comme disent les matelots, tantoit d'un costé tantoit de l'autre, & ne tournant jamais la prouë de leur Navire vers le lieu où ils veulent arriuer. Nostre Seigneur allant en Emmaus, fit en vn certain endroit, semblant de vouloir passer outre, afin d'exciter plus efficacement en ses disciples le desir de le retenir. mais il procuroit le bien de ceux avec qui il marchoit, & non le sien particulier. Au lieu que ces gens-là ne se seruent de ces simulations que pour le bien de leurs affaires, ou pour l'execution de leurs passions. Il fit semblant seulement du geste & de la contenance du corps. Au lieu que ces gens parlent, escriuent, af-

firment, nient, protestent & iurent
 mesmes, & ne font point de difficulté
 d'employer les choses les plus sacrées,
 pour en persuader vne qu'ils ne croyent
 pas eux-mesmes, seulement afin de
 reüssir en leurs desseins. L'Euangile
 ne nous rapporte point que nostre Sei-
 gneur se soit serui de cet innocent arti-
 fice sinon vne fois seulement. Au lieu
 que toute la conduite de la vie de ces
 gens est de cette trempe, parce qu'ils
 en ont fait vne habitude laquelle ne se
 dément iamais. Vn moment apres que
 nostre Seigneur eut employé ce moyen
 là, il se decouurit à ses disciples, & leur
 fit connoistre quelle auoit esté son in-
 tention. De sorte que leur erreur ne
 dura que fort peu de temps, & ne seruit
 qu'à produire en eux des connoissances
 qui n'y estoient pas auparauant, &
 à y engendrer des mouuemens qui leur
 donnerent puis apres vne satisfaction
 incroyable. Au lieu qu'entant qu'en
 eux est ces gens entretiennent tant
 qu'ils peuuent par leurs simulations, les
 esprits de ceux à qui ils ont affaire, dans
l'ignorance de la verité de leurs senti-

mens, afin d'en abuser à leur avantage. Mais il y a encore cette différence entre nostre Seigneur Iesus Christ & eux. C'est que le Seigneur Iesus n'a remporté de cette sage économie, sinon vne immortelle louïange de bonté & de charité : au lieu que de quelques nuages que les autres enueloppent leurs actions, si est-ce pourtant qu'on void incontinent au trauers, de sorte qu'ils n'en remportent rien sinon la reputation d'estre fourbes. Enfin i'appelle artifices pour se déguiser, non pas seulement les faux semblans de pieté, les yeux tournés vers le Ciel, les prieres souuentes fois repetées, l'affectation de paroistre attentif aux predications, la ponctualité à se trouuer aux lieux & aux exercices sacrés, & toutes les autres choses par lesquelles on se contrefait en cette matiere : mais aussi les déguisemens qu'on apporte à ses actions, pour leur donner vne autre couleur, que celles qu'elles ont naturellement, & qui vient des principes interieurs de leur production. Car il y a des gens qui quand ils ont dit ou fait quelque chose qui ne se peut pas

soustenir , ne font pas difficulté de la nier hardiment s'ils croyent qu'on ne la leur puisse pas prouuer ; & s'il n'y a pas apparence de la pouuoir nier tout ouuertement , ils biaisent , ils tergiuerfent , ils chicanent sur les circonstances , ils epiloguent sur l'ambiguïté des termes , ils vetillent , ils embarassent tant qu'ils peuuent l'estat de la question , ils donnent à ce dont il s'agit mille tours & mille visages , pour esblouïr les yeux du monde , & pour empescher qu'on n'apperçoïue la verité. Car ils s'imaginent que par cet artifice-là il en arriuerà comme quand on a sur le nés de ces lunettes taillées à facettes , qui multiplient tellement les especes , & qui les tiennent tellement en mouuement , que pour vne piece de monnoye vous en voyés cent qui se remuent incessamment , de sorte qu'il vous est absolument impossible de saisir la vraye. Or cela est indigne d'un Ministre de l'Euangile tout ce qui se peut , & directement opposé soit à la simplicité de Christ , soit à la generosité d'un homme d'honneur , qui croit auoir beaucoup plustost fait,

& deuoir remporter plus de recommandation, d'auoüer franchement son action, ou de reconnoistre les paroles quelles qu'elles soyent, que de donner cette impression de luy qu'il a l'ame mal constituée. Apres cela S. Paul en quelques lieux marque l'inconstance comme vne chose fort mal conuenable à vn Ministre de Iesus Christ, quand il se defend si fortement qu'il y ait eu *Ouy, Ouy, & puis Non, Non*, en sa conduite. Iusques-là que pour oster le soupçon qu'il y ait eu rien de tel, il ose bien *appeller Dieu à témoin sur son ame*, ce qui est le plus grand serment qu'il luy estoit possible d'employer. Et cela ne peut proceder que de l'vne de ces deux causes. Ou bien c'est vne legereté naturelle d'esprit qui fait qu'on ne demeure pas ferme en vne résolutiõ; ou bien c'est qu'on se laisse gouverner par ses interests, qui estans sujets à varier, émeuent aussi diuersement les passions, & font changer les pensées. Or ce dernier icy empesche qu'un homme ne puisse estre dit homme de bien. Car vn homme de bien se gouverne par la raison,

par

par la iustice, par la charité, par la consideration du public, & par le zele de la gloire de nostre Seigneur, à quoy il fait tousiours ceder la consideration de ses affaires particulieres. Le premier, s'il n'y a rien dauantage, ne fait pas qu'on estime vn homme meschant, mais il fait qu'il passe pour vn triboulet, de qui l'esprit tourne à tout vent, ainsi qu'une girouëtte. Virgile donne l'embleme d'un homme constant, dans l'image d'un rocher, qui demeure tousiours le mesme, & absolument inesbranlable, nonobstant qu'il soit perpetuellement battu des plus grands flots de la mer. Mais d'un homme tel qu'il s'en void, qui ne demeure iamais en vne assiette, on ne sauroit faire vn plus beau portrait qu'en le peignant sous l'image d'un moulin à vent; qui est tousiours le mesme à la verité, mais qui tourne tousiours pourtant, de sorte qu'il n'a rien de constant sinon qu'il est vniforme en son inconstance. L'opiniastreté est vn grand vice : mais la legereté est plus incommode & plus importune à la societé. Car quand vous aués affaire à vn hom-

me opiniaſtre , au moins vous prenés là-deſſus vos meſures , & ſaués qu'il demeurera ferme en cela , à quoy il ſe fera vne fois déterminé. Mais quand il faut traiter avecque des gens ainſi verſatiles, & qui ne vous dōnent iamais aucune priſe certaine en vos reſolutions, vous vous trouués à toute heure perplex ou déconcerté. Et tout cela vient de ce qu'on n'a pas l'entendement bien fait , ou la conſcience imbuë de la véritable vertu: de qui le train eſt toujours egal , & les maximes inuariales. Enfin, car il faut deſormais paſſer à d'autres ſujets , vne des plus belles qualités que puiſſe auoir vn Miniſtre de l'Euangile eſt celle de la patience. Et il y a trois choſes principalement où elle ſe doit pratiquer. La premiere & la plus frequente eſt celle des afflictions qui ſont communes aux autres hommes , de quelque profeſſion & de quelque Religion qu'ils ſoyent. Telle eſt la perte des biens , qui arriuent en vne infinité de manieres. Telle la perte des amis , & des enfans , & des autres perſonnes qui nous ſont cheres , que la mort emporte

selon les loix ordinaires de la Nature, ou par quelque extraordinaire accident. Telle enfin est la maladie, & sur tout la douleur du corps, qui quand elle est violente & de durée, met, comme i'ay dit ailleurs, l'esprit de l'homme à vne merueilleusement dure espreuue & tres-difficile à supporter. En toutes ces choses vniuersellement tous les Chrestiens doiuent monstrier de la fermeté, mais elle y est particulièrement requise dans les Ministres de l'Euangile. Car la foiblesse, & la mollesse de l'ame, qui s'abandonne à l'ennuy, & qui s'emporte à des lamentations feminines, & à des actions indecentes, comme sont celles que font les enfans dans le transport de leur passion, est vne chose fort indigne, & qui deshonnore vn homme, & nommément ceux que Dieu a esleués si haut qu'est le Ministère public. Car quant au sac & à la cendre, ausquels nous voyons que quelques-vns des anciens fidelles ont eu recours dans leurs grands ennuy, c'est vne chose qui tenoit de la nature & de l'air de l'alliance legale. Tous les exer-

cices de pieté y estans beaucoup plus corporels qu'ils ne sont sous l'Economie de maintenant, la repentance, que les fidelles témoignoient en telles occasions, deuoit aussi auoir les marques exterieures en ces tristes habillemens & en ces contenancez lugubres. Neantmoins, quand ie dis de la fermeté, ie n'entends pas cette dureté de courage que quelques Payens ont fait paroistre, & qui estoit plustost soustenuë de la fierté, ou animée de l'ambition, que de la vraye vertu. Quelque chose que peussent dire ou faire les Stoïciens, il a esté impossible qu'ils ayent mis l'insensibilité dans le corps humain, & toute la science de Chrysippus ou de Zenon ne sauroit empescher qu'un homme ne sente grand mal quand il a dans les vreteres vne pierre qui traueille beaucoup à y passer, ou qui a quelque fluxion acre & mordicante sur les iointures. D'ailleurs, quelque effort d'entendement que l'on puisse faire en la souffrance de la douleur, il est impossible neantmoins de faire vne si grande abstraction de l'ame d'avecque le corps, que la

souffrance de l'un ne se communique
 à l'autre. Et comme le sentiment est
 inseparable du corps humain, les pas-
 sions sont naturelles à nostre esprit, de
 sorte que l'impassibilité est aussi impos-
 sible à introduire dans l'un, que l'insen-
 sibilité dans l'autre. Aussi ny David, ny
 les Apostres, ny Christ mesme, quoy
 qu'il eust plus de lumiere de raison que
 tous les hommes ensemble n'en peuvent
 auoir, n'ont point fait profession de cette
 roideur insurmontable de cœur, qui
 braue & qui morgue la douleur, & qui
 dit que dans le taureau de Phalaris le
 sage est tousiours à son aise. En cela,
 cōme en autres choses, la vertu consiste
 en la mediocrité, & cette mediocrité-
 là n'exclud pas les gemissemens, non
 pas mesmes quelquesfois les cris tran-
 chans, puis que les lions mesmes en
 iettent. Mais elle empesche les mur-
 mures contre Dieu, les paroles mal di-
 gerées contre sa Prouidence, les impa-
 tiences inquietes & accompagnées de
 chagrin contre les assistans, les despits
 contre les remedes quand ils ne reüs-
 sissent pas, les emportemens de dou-

leur qui font faire des extrauagances. Elle exclud les tentations qui portent à se deliurer de la douleur par des moyens illicites, comme sont ou les sortileges ou la mort, & les pensées qui font douter de la bonté de nostre Seigneur, & qui enclinent au desespoir, & les doutes de la verité inuariable de ses promesses. Elle empesche que l'amertume ne s'empare de l'esprit, & que le sentiment du mal ne l'emporte sur celuy de la grace de nostre Sauueur, & qu'au lieu de la douceur de la consolation & de la paix, qui doit tousiours tenir le premier lieu en nos cœurs, l'ame ne se laisse engloutir par la tristesse qui, comme dit S. Paul, est selon le monde. Pourueu que l'esprit demeure en cette assiette-là: que le corps sente sa douleur, que la sympathie la porte iusques dans le cœur, que les larmes en tombent des yeux, que les sanglots, & si vous le voulez ainsi avecque Dauid, les rugissemens en sortent de la bouche du patiēt, ce seront des effects de la nature seulement, que la Grace de nostre Seigneur n'esteint point, & que l'on ne peut des-

pouiller qu'il n'en couste l'humanité mesme. Que si les martyrs dans leurs tourmens ont paru dans vne autre disposition, & s'ils y ont ou parlé, ou chanté des hymnes à Dieu avec vne parfaite tranquillité, & mesmes avec emotion de ioye, ç'a esté par quelque assistance extraordinaire & miraculeuse de la vertu de l'Esprit de Christ, qui comme il a peu, dans les fournaïses ardes, empescher la flamme du feu de toucher au corps de ses seruiteurs, peut seul alors que le feu grille leur corps, arrester le sentiment de la douleur là, & l'empescher de paruenir iusques à l'ame. La seconde chose où vn Ministre de l'Euangile doit faire paroistre sa patience, est dans les persecutions qui luy sont faites à l'occasion de la verité. Et ie n'appelle pas persecution ce que son ministere l'empesche d'estre autant honoré au monde qu'il seroit peut-estre autrement; & que quand il va par les ruës on luy dit quelques paroles offensantes, ou qu'on luy fait quelques gestes de mespris: & que dans la distribution des charges publiques on pese sur luy

232 SVITE DE LA DERN. PART.
plus que de raison. Ces choses-là,
& quelques autres semblables, sont
fâcheuses à la vérité : mais il faut auoir
bien peu de force de courage, & bien
peu de connoissance de l'excellence de
la vérité, & de la Charge qui l'enseigne,
pour prendre quelque chagrin de ces
petits insultes-là. Comme il n'est pas
permis de se plaindre dans la douleur
corporelle sinon quand elle est grande
& vehemente, & comme on dissimule
les petites sans en faire quasi semblant:
il n'est pas permis à vn Pasteur d'estre
touché sinon des persecutions impor-
tantes, & non de ces legeres algarades
qui s'euanouissent en les mesprisant.
C'est donc quand il y va de la ruine de
sa famille, du bannissement de sa per-
sonne, de sa captiuité dans les prisons,
des peines corporelles qu'on luy inflige,
& de l'horreur des tourmens & de la
mort, que l'occasion se presente à luy
de faire vn grand effort de patience, &
c'est là qu'il est appellé à la monstrier.
Et parce qu'il n'est pas seulement Chre-
stien, mais aussi Pasteur, il n'y doit pas
seulement aussi monstrier la patience

qu'ont tous les Chrestiens, il y faut donner de bons exemples. Dans la perte des biens donques il fera voir qu'il se console par l'esperance de ceux du ciel, & dans le bannissement, par celle d'une meilleure patrie. Dans la prison il se souviendra que Christ nous a affranchis des liens du peché, & de l'empire du malin, & tandis que le corps souffrira la captiuité, il fera paroistre qu'il iouit de la liberté de son ame. S'il est fouëtté pour la cause de la verité, il se ramenteura que les Apostres se sont resiouis en telles rencontres, d'auoir esté reputés dignes de souffrir pour le nom du Seigneur Iesus. Et s'il luy faut souffrir de plus grieus tourmens & la mort, il s'efforcera de faire en sorte qu'on reconnoisse en ses paroles & dans tous ses deportemens, que l'horreur de cetraitement ne luy oste pas la consolation qui luy vient de l'esperance de la couronne de vie. Mais parmy toutes ces considerations il ne manquera pas de mester que s'il venoit à témoigner quelque foiblesse au prejudice de la Verité, il n'y va pas seulement de son

salut, de l'esperance duquel on dechet en decheât de la Foy & de la profession du nom de Christ, il y va du salut de ceux qui pecherôt par l'exemple de son imbecillité; & de la gloire du Sauueur, au seruice duquel il s'est mis; & de celle de l'Euangile, qui luy a esté donné en depost, de toutes lesquelles choses il faut qu'il se prepare à rendre conte. La troisieme finalement est le mauuais traitement qu'il peut receuoir de la part de ses freres meismes. Et l'occasion d'exercer cette sorte de patience se peut presenter en diuers egards. Car quelquesfois vn Pasteur a affaire seulement avec quelques-vns de son troupeau, qui s'irritent contre luy & qui luy donnent de la peine. Si c'est pour choses dans lesquelles il ait tort, il est bien aisé de remedier au desordre que cela produit. Parce que s'il reconnoist sa faute assés franchement, il n'y a point d'ame si implacable entre les Chrestiens à qui vne reconnoissance sincere de sa faute ne satisface. Mais s'il est question de chose où il ait le droit, le remede à ce mal est d'vn costé dans la constance,

pour n'en perdre pas, comme on dit, la tramontane, & ne se pas trop émouvoir pour se voir la butte de la contradiction, & de l'autre la douceur & la moderation d'esprit, pour supporter patiemment les manquemens de ses brebis, & tascher par ses soins & sa charité, de les ramener à la bergerie. I'en ay connu vn de qui i'ay eu l'auantage d'estre collegue, qui apres auoir ferui tres vtilemēt plus de vingt ans dans son troupeau, ne peut euiter par la conjoncture des temps, de tomber dans l'indignation de plusieurs de ceux qui le composoyent, à cause de quelque diuersité de sentimens dans les affaires publiques. Ce personnage auoit plusieurs belles qualitez. Car outre le sa- uoir, qui n'estoit point mediocre en luy, & la probité, qui y estoit exemplaire, il estoit doüé d'vn excellent entendement, versé dans les reiglemens de l'Eglise, extraordinairement prudent & aduisé & fertile en expediens, & charitable autant qu'homme qui soit venu à ma connoissance. Mais il auoit cela en quelque sorte de particulier, que

la fermeté de son ame en cette fascheuse occasion, estoit comme incomparable. Il oyoit médire de luy, il sçauoit bien qu'on l'accusoit de n'auoir pas esté fidelle à ce qu'on appelloit son parti: on luy imputoit d'auoir eu part en ie sçay quels auantages imaginaires que quelques-vns osoyent nommer des recompenses de trahison, & l'irritation qu'on en auoit contre luy passoit iusques à sa famille, à qui quelques-vns des plus violens firent à cette occasion d'assez importunes algarades. Cependant, il estoit encore vexé par les ennemis de dehors, que les rencontres des choses auoyent extraordinairement animés, de sorte que quand vn flot l'auoit ietté d'vn costé, l'autre le repouffoit de l'autre. Et neantmoins au milieu de l'agitation il demeura ferme en sa station, ne manqua iamais à aucune partie de sa charge si sa santé luy permettoit d'y vacquer, ne pensa iamais à se retirer du milieu de ce troupeau où il receuoit tant de mécontentement, soustint constamment tous ces choqs sans s'emporter au de là de la raison, attendit pa-

tiement que tous ces nuages se dissipassent, & que Dieu ramenast la serenité, & enfin eut pour recompense de sa magnanimité, que quelques années avant sa mort on reconnut pleinement son integrité, & que quand Dieu le retira il n'y en eut aucun de son troupeau qui ne le pleurast comme vn bon enfant fait son pere. Je dois ce trait de plume à sa vertu, & ce témoignage de gratitude à l'affection qu'il me portoit, & ie serois bien aise si la posterité a quelque connoissance de moy, qu'on peust dire que son exemple & sa conversation ne m'auroyent pas esté inutiles. C'est vne rude epreuve que celle là, quand ceux que vous considerés comme vos brebis, vous regardent comme vn loup, & qu'au lieu que la seule douce consolation qu'on peut auoir en tant de trauaux ausquels vn Ministre est appellé, consiste (apres la satisfaction qu'on a de s'estre acquitté de son deuoir, & d'auoir serui au conseil de Dieu en son temps) en la bienveillance de ceux enuers lesquels ils ont esté employés, on n'en remporte

que des effects d'une extreme irritation , des iniures & des calomnies. Neantmoins, comme ce n'est pas dans le calme que le courage & l'adresse d'un Pilote se fait voir, mais dans les bourrasques & les tempestes, ce n'est pas dans les saisons tranquilles & de repos qu'un fidelle Ministre de l'Euangile le fait bien paroistre ce qu'il est, c'est dans l'importunité de ces temps facheux que sa vertu se fait connoistre. Et comme ie trouue bien-heureux un Pilote qui a peu faire un voyage de long cours, sans auoir eu le vent contraire, & voguant tousiours à souhait, aussi estime-je celuy plus recommandable pour sa vertu, qui dans les perils eminens, & parmy les vagues & les tourbillons, a tousiours tenu son gouvernail droit, & a enfin amené son nauire au port, malgré tous les mauuais coups de mer, & la violence des orages. Un autre egard auquel un Ministre de l'Euangile a besoin de sa patience, c'est quand il est injustement accusé de ne retenir pas le patron des saines paroles en la predication de l'Euangile, &

que le bruit s'en est tellement espandu que cela flestrit sa reputation. Car ç'a esté vne maladie des Theologiens en tous les siecles, que de ne se pouuoir supporter les vns les autres dans les dissentimens qu'ils ont sur le sujet de la Religion. Dieu ne nous ayant pas donné à tous vne mesme mesure de connoissance, il est impossible qu'en quelques choses, qui ne sont pas essentielles au salut, nous n'ayons des opinions differentes, selon que nous regardons les matieres differemment. Mais Dieu ne nous ayant pas aussi parfaitement sanctifiés, le vice de l'esprit humain se mesle dans ces dissentimens là, & produit de mauuais effects, selon la diuerse constitution des personnes. Car les vns, qui ne sont pas exempts de l'enuie, s'ils voyent quelcun de leurs freres à qui nostre Seigneur ait donné des lumieres qu'ils n'ont pas, ne peuent gouster ce qui vient d'eux, & crient incontinent à l'heresie, s'ils mettent quelque chose vn peu extraordinaire en auant. Les autres, qui ont esté imbus de quelques doctrines en leur ieunesse, ne

peuvent changer d'aduis quand ils sont deuenus vieux. Soit qu'il soit difficile qu'un vaisseau perde la premiere teinture qu'il a receüe au commencement, ou qu'il soit fascheux d'apprendre de ceux qui sont plus ieunes que nous, selon que quelcun a dit autrefois qu'il n'y a rien de plus malaisé ny que de faire desapprendre quelque chose à autruy, ny que desapprendre soy-mesme. Les autres enfin estans animés de ce que S. Paul appelle le zele de Dieu, mais qui neanmoins est destitué de connoissance, ont toutes nouveautés merueilleusement suspectes, & appellent nouveauté tout ce qu'ils ne sauent pas. Tellement qu'encore que les choses qu'on leur dit soyent aussi anciennes que la terre, si est-ce que comme on appelle terres nouvelles celles qui sont découuertes depuis peu, encore qu'elles soyent dès le temps de la creation, ces gens appellent nouveautés toutes les verités qu'ils n'auoyent iamais entenduës, quoy qu'il n'y ait rien de si ancien que ce qui est vray. Et parce que le salut est vne chose souuerainement importante, & dans laquelle

laquelle il est pernicieux d'errer, le zele qu'ils ont pour leur salut, & pour celuy des autres encore, fait qu'ils cheminent dans vne Theologie qu'ils ne connoissent pas bien, comme dans vn pays où il y a des scorpions, s'imaginans qu'il n'y a pas vne seule pierre qui n'en cache. Quelles contentions n'a-t-on point veu autrefois en l'Eglise de nostre Seigneur sur le iour de la celebration de la Pasque, iusques à voir l'Occident excommunier l'Orient, & remplir l'Eglise de Dieu d'anathemes? Quelles combustions n'a point causées la dispute touchant les Escrits d'Origene, & combien est-ce que les Euesques, & mesmes ceux qui sembloient estre les plus hōnestes gens, ont fulminé les vns contre les autres sur cela? Et n'auons-nous pas veu depuis quelque temps vne region florissante en la connoissance de toutes les belles choses, & pure en la Religion, dont les Theologiens escriuoient, non pas seulement avecque chaleur, mais avec quelque chose de plus encore, sur la question s'il faut porter les cheveux courts, ou s'il faut permettre aux ieunes

gens d'auoir la perruque vn peu longue & vn peu frisée? Or dans les accusations d'heresie vn honnesté homme est bien empesché. Car si S. Paul d'as vne matiere moins importante, a dit qu'il aimoit *mieux mourir que si quelcun luy ostoit sa gloire*, quels doiuent estre les mouuemens d'vn fidelle Ministre de l'Euangile, quand il y va de sa reputation en la doctrine du salut? Certainement la fidelité est en toutes choses requise en vn dispensateur de la Maison de nostre Seigneur; mais nommément en ce qui touche les diuins mysteres, dont la dispensation regarde plus directement la gloire de Dieu & le salut de ses enfans. De sorte que si vn Ministre doit estre ialoux de la reputation d'estre fidelle en toutes les parties de sa charge, il le doit estre principalement en celle-là. C'est pourquoy quelcun a dit qu'en crime d'heresie, il n'est pas seant d'estre patient. Neantmoins, i'estime qu'il eust mieux valu dire qu'il n'est pas seant de n'estre pas fort sensible, parce que la patience est vne vertu qui est bonne en toutes falcheuses rencontres, & qui

neantmoins compatit fort bien avec vne viue sensibilité. Il faut donc qu'en vne telle occasion vn fidelle Pasteur ait vne grande douleur en l'ame de se voir ainsi méconnu, & que le mauuais bruit qu'on espond sur sa doctrine empesche que son ministere ne soit d'assés d'edification. Mais pourtant, aussi bien en cette rencontre qu'ailleurs, il doit affermir son courage, & marcher s'il est possible avec vn mesme visage *parmy l'honneur & l'ignominie, parmy le diffame & la bonne renommée*, à l'imitation de ce grand S. Paul. Comme nostre Seigneur Iesus Christ a esté vne fois pris par ses disciples pour vn fantosme, & neantmoins il fut incontinent apres reconnu, il se faut consoler de cette esperance que le temps dissipera cette nuée qui enuoloppe la verité & la reputation de ceux qui l'enseignent, & qu'elles en sortiront lumineuses, comme dans la serénité d'un beau iour. Mais quand il plairoit à Dieu permettre que l'une & l'autre demeurast tousiours offusquée & opprimée par le faux zele, & par l'ignorance, & par la fumée de la passion,

toujours viendra-t-il vn iour qui met-
 tra toutes choses en euidence. Comme
 ceux qui sur le bon fondement ont
 basti du bois & du chaume, verront
 brusler leur ouurage, & s'ils paruien-
 nent à salut, comme S. Paul leur en
 donne l'esperance, ce sera *comme par*
feu, & comme s'ils se sauuoient tous
 nuds d'vn embrasement: ceux qui au-
 ront edifié sur ce mesme fondement, de
 l'or, de l'argent, & des pierres precieu-
 ses, auront la consolation de voir leur
 ouurage soustenir le feu de l'apparition
 de nostre Seigneur. Et il y aura encore
 sans doute quelque chose de plus. Ceux
 qui par la chaleur d'vn mauuais zele, ou
 par l'instinct de quelque mauuaise pas-
 sion, auront icy donné de la peine &
 de la fascherie à leurs freres, auront à
 rendre conte à nostre Seigneur, comme
 ce mauuais seruiteur, qui en attendant
 son maistre se mit à battre ses compa-
 gnons de seruice. Au lieu que ceux qui
 auront supporté constamment de la fas-
 cherie pour l'amour de la verité, rece-
 uront de la bouche de Iesus Christ
 vn bon & auantageux témoignage.

Et quoy qu'on soit introduit dans la iouissance d'un mesme ciel, il y aura pourtant bien de la difference entre ceux qui y entreront comme hais & un peu noircis de l'embrasement, ou à qui nostre Seigneur aura reproché leur ignorance & leur precipitation, & ceux qu'il aura consolés de son approbation contre la dureté de leurs freres. Le troisieme egard auquel un Ministre de l'Euangile a besoin de sa patience est quand les Assemblées Ecclesiastiques rendent quelques iugemens iniques contre luy pour quoy que ce soit. Car c'est vne chose bien dure, quand on s'est attendu de recevoir de la part des seruiteurs de Dieu vne sentence fauorable dans des choses qui sont de quelque importance, selon l'euidence de son droit, de voir ou l'erreur, ou la passion, ou l'enuie, ou quelque autre chose de cette nature, preualoir dans les Conciles, & faire rendre des iugemens à rebours de la iustice & de l'equité. Et la fascherie en est d'autant plus difficile à supporter quand les iugemens sont sans appel, & qu'il n'y a pas moyen d'en faire

re corriger l'iniquité par vne compagnie superieure. Et que cela soit arriué quelquesfois il en appert par l'exemple de diuers bons seruiteurs de Dieu, qui ont esté fort mal traittés dans les Conciles. Car Athanase, & Chrysofome, & quelques autres, ont autrefois experimenté ce que peut l'enuie, la haine, & le desir d'abbaisser les choses hautes, & de releuer les basses, quand vne fois on veut vsfer d'acception de personnes, & pour cola peruertir le droit. Neantmoins, vn fidelle Ministre de l'Euangile d'vn costé prendra patience, & attendra de Dieu la iustice que les hommes ne luy rendent pas : & de l'autre, il se donnera bien garde de s'emporter contre ses iuges, & de les accuser de corruption. Car comme dans la Police ciuile il faut que les particuliers souffrent plustost que d'auilir l'autorité de l'ordre public, dans l'Eglise il est absolument necessaire de maintenir la bonne reputation de ces Assemblées, parce que sa subsistance depend de là. Je ne trouue donc rien plus indigne d'vn Ministre de l'Euangile, que de le voir, quand il

croit auoir esté mal traité par vne Assemblée Ecclesiastique, declamer contre sa iustice, se plaindre qu'il a esté iugé par des gens de mauuaise conscience, & qui se sont laissés corrompre par leurs parties, ou emporter par quelque vilaine passion. Car quand cela seroit vray, il a esté bien dit par les sages, qu'il vaut mieux estre sous vn mauuais Prince, que de n'en auoir point du tout, & ces declamations ne tendent à autre chose qu'à l'introduction de la confusion & de l'Anarchie. La constance & la fermeté en telles occasions est le seul remede à ces disgraces, en attendant qu'il plaise à Dieu faire voir la part qu'il prend en la iustice & en l'innocence de ses seruiteurs. Car quoy qu'il en soit, tost ou tard la verité paroistra, & cependant vn honneste homme iouit de la satisfaction d'une bonne conscience, & de l'approbation des gens sages qui ont quelque connoissance de sa vertu. Mais quand il auroit à souffrir les dernieres extremités, & à perir comme Chrysofome en exil, il aura sa consolation en l'apparition de Christ, & sa

recompense dans les lieux celestes. Il ne me reste plus qu'un mot à dire. Ceux qui forment les hommes à l'éloquence, leur donnent cet aduertissement, qu'il faut qu'ils se proposent quelque grand Orateur à imiter. Et parce qu'il n'y en a peut-estre iamais eu d'absolument acheué, ils leurs disent qu'il faut qu'ils s'en figurent vne idée où il n'y ait aucun desdefauts qui se peuuent remarquer en Demosthene, pour exemple, & en Ciceron, & où toutes leurs vertus soyent au plus eminent degré qui puisse estre imaginable. Parce que si on ne se propose point d'atteindre plus haut que l'exemple de ceux qui ont esté effectivement auant nous, on demeure toujours au dessous, les copies n'egalant iamais l'original. Au lieu que si on se met deuant les yeux quelque chose de plus esleué, si l'effort de vostre esprit ne vous porte iusques au dernier point de la perfection, au moins pourrez-vous bien aller iusques où les plus excellens ont peu atteindre. Pour moy ie ne pense pas qu'il y ait iamais aucun Ministre de l'Euangile qui puisse

arriuer à la mesure de la vertu de S. Paul. Aussi, apres diuers autres beaux enseignemens qu'ils a donnés à Timothée pour se conduire en la charge d'Euangeliste, il se represente luy mesme deuant les yeux de ce sien discipule, & ne requiert de luy sinon qu'il s'efforce de l'imiter. Car quand il dit : *Tu as pleinement compris ma doctrine, conduite, intention, foy, douceur, charité, patience : mes persecutions & afflictions, telles qu'elles me sont arriuées en Antioche, & Iconie, & à Listre ; voire quelles persecutions i'ay soustenues* : il n'a point d'autre intention sinon d'essayer de le rendre semblable à luy. Je suis donc d'aduis qu'un bon Ministre lise bien soigneusement les aduertissemens que S. Paul donne à Timothée, & sur tout qu'il s'estudie à vne chose qui est la plus difficile du monde, qui est de *supporter patiemment les mauuais*. Mais s'il fait sa principale estude de l'imitation de ce grand seruiteur de Dieu, quoy qu'il ne paruienne iamais à l'egaler, il surpassera pourtant tous les autres.



*DV DEVOIR DES AVTRES
Ministres du Christianisme, assavoir
des Anciens & des Diacres.*

IL ya, outre les Pasteurs, des gens qui seruent en l'Eglise, pour contribuer par leur prudence à son gouvernement, aider à l'exercice de la Discipline, remedier aux desordres & aux scandales qui y arriuent, & auoir soin des pauvres qui se trouuent entre les Chrestiens : & ie les mesle ainsi, selon l'vsage de maintenant, bien qu'au commencement de leur establisement leurs fonctions ont esté distinctes. Car en la naissance du Christianisme les Apostres auoyent la charge de tout celà; mais l'Eglise ayant commencé à se multiplier en Ierusalem, de sorte qu'en vacquant aux pauvres, & aux subuentions charitables, pour les leur distribuer, les Apostres estoient contraints de se distraire de la Priere & de la Predication de l'Euangile, qui estoit neant-

moins la principale partie de leur administration, ils furent obligez d'establi-
 r en l'Eglise des Diacres. On en
 choisit donc sept, de ceux qui auoyent
 plus de reputation de foy, de pieté, &
 de charité entre les Disciples, qui apres
 auoir esté présentés aux Apostres, furent
 par eux installés en cette charge par des
 prieres solemnelles, & par l'imposition
 des mains. Quant à ceux que nous ap-
 pellons maintenant Anciens, nous ne
 trouuons pas l'institution de leur char-
 ge en l'Ecriture si expressément. Car il
 est biē vray que S. Ambroise dit en quel-
 que lieu, que la Synagogue, & ensuite,
 l'Eglise a eu des Anciens, sans le conseil
 desquels il ne se faisoit riē dans les affai-
 res Ecclesiastiques, & qu'il ne sçait par
 quelle negligēce la coustume s'en estoit
 perduë de son tēps, si ce n'estoit que l'E-
 glise eust abandonné ce droit, ou qu'eux-
 mesmes eussent abandonné cette fon-
 ction par quelque espece de lascheté, ou
 que l'orgueil des Docteurs, qui ont
 voulu estre seuls considerés, en ait fait
 supprimer l'vsage. Mais il ne dit pas si
 ç'ont esté les Apostres qui ont institué

cet ordre en l'Eglise de Dieu, ou s'il s'y auoit esté introduit peu de temps apres que Dieu les eut retirés. Et c'est vne chose remarquable, que S. Paul nous ayant donné le caractere, non seulement des Euesques, c'est à dire, des Pasteurs, mais aussi des Diacres, fort exactement, & ne s'estant pas mesmes teu ny des qualités ny du deuoir des Diaconesses, il passe entierement sous silence les Anciens, & ne nous dit nullement ny quelles doiuent estre leurs vertus, ny quelles estoyent leurs fonctions. Vray est que quelques-vns y rapportent ce passage, *que celuy qui preside le face soigneusement*: & cet autre endroit où il est parlé des *gouuernemens*. Mais quant à ce dernier, il semble qu'il signifie plustost vn don extraordinaire & miraculeux, que non pas vne charge. Car ces mots, *Dieu a mis les vns en l'Eglise premierement Apostres, secondement Prophetes, tiercement Docteurs*: signifient bien sans doute des charges: mais ceux-cy: *& puis les vertus, consequemment les dons de guerisons, les secours, les gouuernemens, les diuersités de langages*; signifient quelques choses

extraordinaires, qui n'ont eu lieu qu'en ce temps-là, & qui, comme elles pouuoient estre données à ceux qui auoyent charge en l'Eglise de Dieu, aussi pouuoient elles bien se trouuer en ceux qui n'en auoyent point. Et pour le regard du premier, ce precepte *que celui qui preside le face soigneusement*, se peut estendre, comme vn precepte moral, vniuersellement à tous ceux qui sont preposés à quelque chose que ce soit pour y auoir inspection, & mesmes hors le ministere de l'Eglise. Ou si on le restraint aux choses Ecclesiastiques, il peut signifier vne des parties des fondations du ministere des Pasteurs, de laquelle l'Apostre veut que quand ils l'exercent, ils s'en acquittent avecque soin, comme il veut pareillement que soit qu'ils exhortent, ou qu'ils distribuent, ou qu'ils vacquent à quelque autre partie de leur ministere, ils en fassent, comme on dit, leur *hoc age*, & qu'ils s'y employent tous entiers & avec vne grande diligence. L'autre passage où il est dit que *les Anciens qui president deuement doivent estre reputés dignes de double hon-*

neur, principalement ceux qui travaillent en la Parole & en l'endoctrinement, ne fournit aucun inuincible argument pourquoy on le doive interpreter d'autres que de ceux que l'Ecriture appelle ordinairement Anciens, assauoir les Ministres de l'Euangile. Car si le mot de *travailler* n'a pas l'emphase de mettre de la distinction entre ceux qui travaillent beaucoup, & ceux dont le travail n'est que mediocre & ordinaire seulement; au moins en peut-il mettre entre ceux qui travaillent, & ceux qui ne travaillent plus, parce que l'aage, ou l'infirmité du corps qui vient par maladie ou autrement, les empesche de continuer dans cette fonction de leur charge. Car celle de presider leur peut demeurer, en ce qu'ils ont part en la conduite de l'Eglise & en l'autorité de son gouvernement; & ils peuuent auoir vn simple honneur, c'est à dire, receuoir quelque chose de l'Eglise pour leur entretenement: (car le mot d'honneur signifie quelquesfois cela) au lieu que celui qui travaille effectiuement merite vne plus grande recompense. Com-

ment qu'il en soit, & d'où que soit premièrement procédée cette institution des Anciens : (car il n'est pas nécessaire de décider icy cette question,) elle est tres-vtile en l'Eglise de Dieu, & n'est pas destituée de fondement en la Parole divine. Car quand à la naissance du Christianisme il y auroit eu assés de Pasteurs en chaque Eglise pour la gouverner heureusement sans l'assistance des Anciens, comme de fait nous voyons par l'histoire des Actes qu'au commencement on y en establissoit beaucoup, les choses ont tellement changé depuis, que si l'on vouloit remettre la conduite de chaque troupeau à ses Pasteurs seulement, il y en auroit la pluspart où le regime Ecclesiastique, qui doit estre Aristocratique ordinairement, seroit contre l'institution de nostre Seigneur, absolument réduit à la Monarchie. Il faut donc nécessairement donner aux Pasteurs des associés, non pour la predication, puis qu'il n'y a pas moyen d'en entretenir beaucoup en chaque lieu, mais pour leur aider dans les autres fonctions de leur ministere, & par-

ticulierement en l'administration de la Discipline, & en ce qui touche l'autorité du gouvernement. Or est-il vray qu'on s'y pourroit seruir de l'ordre des Diacres, & de fait on les y employe maintenant. Mais puis que les Diacres par leur premiere institution, n'auoyent charge sinon d'administrer & de distribuer les deniers destinés à la nourriture des Pauures, & que ç'a esté par vne nouvelle concession de l'Eglise qu'ils ont esté admis à ces autres fonctions, c'est vne autre charge que celle du Diaconat qui leur a esté commise en cet egard, & par consequent cette mesme charge, mesme sans le Diaconat, a peu estre conferée par l'autorité de l'Eglise à d'autres. Je dis qu'au commencement les Diacres n'auoyent point de part au gouvernement de l'Eglise, parce que l'histoire de leur institution n'en parle point; que quand au liure des Actes S. Paul recommande les Eglises à leurs conducteurs, il ne parle sinon aux Euesques seulement; que dans le caractere que S. Paul fait de leurs qualités il ne mesle du tout rien de tel; en vn mot,

que

que dans le Nouveau Testament il n'y en a aucune trace. Car quant à ce que quelques vns disent qu'il y a bien de l'apparence qu'ils furent admis au Concile de Ierusalem pour y donner leurs aduis, ie n'en doute nullement. Mais c'est comme les autres fidelles y furent admis pareillement, & non en vertu de leur charge. Car les Apostres, apres auoir decidé ce qui estoit de la doctrine, prirent aduis de tous les freres pour ce qui estoit de l'ordre qu'il falloit suiure pour faire sauoir leurs ordonnances à l'Eglise d'Antioche, en les considerant comme fidelles, qui ont part au gouvernement de l'Eglise quand il est à propos de luy donner vne forme democratique, ainsi qu'il est necessaire en certaines occasions, & non comme ayant quelque charge particuliere qui leur mist ou en tout ou en partie le gouuernail en main. Il n'est pas necessaire que ie sois bien long à expliquer quelles doivent estre les qualitez de cette sorte de Ministres du Christianisme. Car celles des Anciens & des Diacres doivent estre toutes sembla-

bles, & comme S. Paul fait la description de celles des Diacres, elles ont vne merueilleuse conuenance avecque celles des Pasteurs. De sorte qu'on peut tirer des discours precedens ce qu'il y a de commun, & se contenter icy de quelques remarques particulieres. S. Paul dit donques que les Diacres doivent estre *graves*, c'est à dire, garder dans leur conduite vne certaine moderation qui concilie du respect, tellement que la sagesse de leurs actions donne de l'autorité à leur charge. Et de fait quelques-vns tournent le mot qui est employé par S. Paul, par le terme de *venerables* : parce que ce doit estre vne gravité qui tire tout à fait le Diacre hors du commun, & qui face qu'au lieu que les autres hommes se contentent de s'entr'honorer, ils ayent mesmes de la veneration pour ceux qui s'acquittent bien de ce ministere. Il adjouste qu'il ne faut pas qu'ils soyent *doubles en parole*, ce qui est vne qualité qui conuient vniuersellement à tous les Chrestiens, aux Ministres de l'Euangile nommément, mais que S. Paul a eu quelque

raison particuliere de recommander aux Diacres. Car de dire tantost de l'un tantost de l'autre, promettre vne chose & neantmoins ne la tenir pas, auancer quelque discours & puis venir à le retracter, affirmer vne chose à celuy-cy & puis la nier à celuy-là, se plaindre de sa condition & puis apres s'en louer, dire bien d'un homme en vn endroit & puis du mal en vn autre, &, comme Mars passoit d'un parti à l'autre en vn moment, aller sur vn mesme sujet du blanc au noir & du Septentrion au Midy, c'est ou vne inconstance indigne de toutes honnestes gens, ou vne complaisance trop lasche, & vne espece d'infidelité. Tellement qu'il y a peu de choses plus capables de flestrir la reputation de qui que ce soit. Mais il y a cecy de particulier pour les Diacres & pour les Anciens, que la condition des Eglises ne leur permettant pas de les entretenir de gages, il leur faut dans les fonctions de cette charge, laisser exercer leurs autres vocations & mesmes celle de marchand. Or est ce vice, d'estre double en parole,

non inseparable de la marchandise à la verité , mais neantmoins incorporé avec elle de telle façon , qu'il y en a peu dans cette profession-là qui ne s'en sentent. Car quand ils veulent acheter, la marchandise d'un autre est toujours fort chere , & quand ils veulent vendre, la leur est toujours à trop bon marché. Ils disent, ils protestent, ils iurent qu'ils ne la bailleront pas à moins d'un tel prix , & toutesfois à un demy quart d'heure de là ils relaschent: ils assurent qu'ils ne la donneroyent pas à ce mesme prix à un autre ; & toutesfois cet autre là qui qu'il soit , l'aura peut-estre incontinent à meilleur conte de beaucoup. Ils affirment sur leur foy que c'est la plus belle estoffe de leur boutique qu'ils vous presentent , & neantmoins ils savent bien qu'il n'en est rien : ils la vous font voir en un faux iour , & si vous y remarqués quelque defect, ils font semblant de se mettre en colere contre vous & vous querellent. En un mot, c'est vne chose estrange que de la vanité & de l'inconstance de leurs discours, & c'est ce que S. Paul ne veut pas qui se

pratique, par vn Ancien ny par vn Diacre. En effect, la marchandise pourroit bien se faire autrement si l'on vouloit, & si vn marchand en s'abstenant de ces façons de faire là, auoit vne fois acquis, ce qu'il pourroit faire aisément, la reputation de rondeur & d'integrité, pour n'auoir iamais qu'vn mot, on n'en frequenteroit pas moins la boutique. Ce que S. Paul adjouste qu'ils ne doiuent pas estre *adonnés à beaucoup de vin*, a esté interpreté cy-dessus où il s'agissoit des Pasteurs, & bien que peut-estre l'abstinence & la sobrieté sont plus rigoureusement requises en ceux-cy qu'en ceux-là, si est-ce que S. Paul la leur recōmandant également, il donne assés à entendre que la difference n'y doit pas estre fort grande. Cette autre qualité, de ne deuoir pas estre *conuoiteux de gain deshonneste*, leur doit estre dautant plus recommandée, que leur condition de ce costé-là est plus sujette à estre corrompuë que non pas celle des Pasteurs, parce qu'ils se meslent plus dans le monde, & que les occasions de gagner se presentent à eux.

plus frequemment. De sorte que non seulement l'Apostre veut que l'on bannisse du College des gouverneurs de l'Eglise, les vsuriers, & les ioueurs de dés, & les basteleurs, & les gens qui font toutes telles autres sortes de mestiers qui rendent les hommes odieux ou mesprisables : mais vniuersellement tous ceux que les pratiques injustes enrichissent avecque mauuaise reputation. Car quant à ceux qui exercent vn honorable commerce, & qui par des voyes legitimes acquierent beaucoup de biens, tant s'en faut que leur richesse les rende incapables de ce ministere, qu'elles les y rend plus vtils à l'Eglise de nostre Seigneur. Parce qu'ils suppléent quelquesfois de leur abondance, ce qui defaut aux charités des particuliers, & fournissent eux-mêmes les choses dont on leur commet la distribution. Et veritablement c'est vne grande consolation aux pauvres, & à ceux qui ont soin de leur entretenement, de voir quelquesfois venir en leur bourse de grosses sommes, que les riches marchands y mettent pour re-

connoissance de la grace que Dieu leur a faite de les benir en leur commerce, & de leur ramener heureusement les nauires qu'ils auoyent enuoyés en voyage de long cours. S. Paul leur demande outre cela, qu'ils gardent le secret de la Foy dans une conscience pure. Ce qu'il appelle le secret ou le mystere de la Foy, c'est l'Euangile de Christ, qu'il ne nomme pas ainsi parce que ce fust vn secret alors, mais parce qu'il l'auoit esté autrefois. Car quand l'Apostre appelle l'Euangile *une sapience cachée en mystere*, il a egard aux temps des dispensations precedentes, sous lesquelles cette doctrine estoit couuerte d'enigmes & enueloppées de diuerses ombres, qu'il n'y auoit pas moyen d'expliquer: & non au temps de la predication, auquel il auoit esté mis en pleine euidence. Il veut donc qu'en vn Ancien & en vn Diacre, la bonne & pure conscience soit comme depositaire de la doctrine de la Foy, pour la conseruer. Et cela conformément à cette belle exhortation qu'il fait à son disciple Timothée. *Je te recommande*, dit-il, *ce commandement, que*

selon les Propheties qui auparauant ont esté de toy, par elles tu faces deuoir de guerroyer en cette bõne guerre: Ayant foy & bonne conscience; laquelle quelques vns ayans reiettée, ont fait naufrage quant à la Foy. En effect, la connoissance de la doctrine de la Foy a proprement son siege dans la partie superieure de l'ame qu'on nomme l'entendement. La bonne conscience estant ordinairement prise pour ce qu'on nomme autrement la sanctification, est principalement considerée dans les appetits. Or comme il est certain que quand l'entendement est profondement persuadé de la verité de l'Euangile de Christ, il est impossible que la bonne conscience ne s'en ensuiue; aussi quand on n'a qu'une legere teinture de cette verité, si d'ailleurs les affections sont mal composées, & si le vice regne dans les appetits, il est ineuitable qu'enfin l'entendement ne se peruertisse. Car ou l'auarice, ou l'ambition, ou la volupté, ou le despit, ou la lascheté, ou quelque autre telle malheureuse passion, venant à estre excitée par quelque puissant objet qui sol-

licite à l'apostasie, & dont la iouissance ne peut compatir avec la profession de l'Euangile de Christ, bien que peut-estre il y a pour quelque temps du conflict entre l'entendement & la passion, si faut-il de necessité qu'en fin la partie inferieure de l'ame l'emporte. Et de là viennent les reuoltes qui donnent tant de scandale à l'Eglise de Dieu, & qui sont dautant plus scandaleuses quand elles arriuent à ceux qui ont quelque charge au milieu d'elle. Les reuoltes donques des Anciens & des Diacres, causent plus de trouble que celles des particuliers, & celles des Ministres plus que des Anciens & des Diacres: & encore entre les Ministres, ceux-là choquent dauantage les ames infirmes, & donnent aux aduersaires plus de matiere de triomphe en se reuoltant, qui pour leur fauoir, ou leur eloquence, ou par quelque autre qualité recommandable, auoyent acquis de la reputation. Neantmoins, c'est aux fidelles de nostre Seigneur à se fortifier contre ces scandales. Christ n'auoit que douze disciples autour de luy, &

l'vn d'eux pourtant estoit larron, & traistre comme vn demon. Cet Hymenée & cet Alexandre, dont S. Paul dit qu'ils ont fait naufrage, & qu'à cette occasion il a liurés à Satan, estoient des gens qui l'vn ou l'autre, ou mesmes peut-estre tous deux, s'estoyent signalés en l'Eglise, & dont à cette occasion le changement auoit mené beaucoup de bruit. Et au dernier iour il en paroistra deuant nostre Seigneur qui se vantent d'auoir presché & d'auoir fait des miracles en son nom, à qui il dira qu'il ne les connoist du tout point, & qu'il enuoyera dans les tenebres eternelles. Que si on vient à examiner vn peu attentiuement la vie de ceux qui abandonnent le saint Ministère & la profession de la verité, l'on trouuera que la ruine qui en eux est arriuée à la Foy, a commencé par la brèche que le Monde, & le Peché, & le Malin, auoyent premierement faite à leur conscience. L'auarice a gourmandé l'vn, l'ambition & la vanité ont emporté l'autre. Celuy-là s'estoit premierement contaminé de quelques souillures, comme sont les

paillardises & les adulteres , de sorte qu'ayant l'ame pourrie , le depost de la foy n'a peu s'y conseruer : & celuy-cy ne pouuant soustenir la reputation qu'il auoit acquise sans veiller & sans traual-
 ler, s'est chagriné dans le labeur de son Ministère , parce qu'il aimoit à dormir haut'heure , & à couler les iournées entieres dans ses passetemps. Vn autre ne reüssissant pas en ses desseins s'est despit-
 té de se voir frustré de ses esperances, & a pensé se pouuoir vanger & recompen-
 ser en mesme temps:vn autre enfin ayât flairé l'air de la Cour, ou halené ce que vaut la bonne grace d'vn Euesque , & la iouissance des Benefices & des Prieu-
 rés, a creu que c'estoit là le seul moyen de pouuoir viure splendidement , & de faire la fortune de sa famille. Or c'est assés de l'vne de ces considerations pour subuertir vn Ministre ou vn An-
 cien qui n'est pas homme de bien; com-
 bien moins doit-on esperer de la perse-
 uerance de ceux qui sont sollicités de plusieurs ensemble ? Comme vn seul vent , quand il est trop violent , peut emporter vn nauire contre des rochers,

vne seule passion, quand on s'y laisse
 dominer, peut renuerfer vn homme de
 sa station. Mais comme plusieurs vents,
 qui soufflent impetueusement de diuers
 costés, sont encore plus capables d'agi-
 ter, & de fracasser, & d'engloutir enfin
 vn vaisseau dans les gouffres de la mer:
 plusieurs passions conjointes ensemble
 tourmentent l'ame de telle façon qu'il
 faut enfin qu'elle face vn lamentable
 naufrage. C'est pourquoy l'Apostre
 adjoute par vne singuliere prudence,
 qu'auant que d'estre admis à ce mini-
 stere, il faut que les Diacres *soyent pre-
 mierement esproués, & puis apres qu'ils
 seruent, estans trouués irreprehensibles.*
 Et cette épreue-là se faisoit dès la nais-
 sance de l'Eglise, par la publication des
 noms de ceux que l'on vouloit promou-
 uoir au Diaconat, afin que s'il y auoit
 quelcun qui trouuast à redire en leur
 conduite, & qui par de bonnes preues
 les peust conuaincre de ne s'estre
 pas bien comportés, on n'admit pas
 dans vn employ si important ceux en
 la bonne conscience desquels on ne
 pourroit pas prendre confiance. E

veritablement c'est vne tres-belle institution, que ceux qui ont à estre installés dans vne charge publique ; subissent premierement vn examen de leur vie & de leurs mœurs. Car outre que l'administration du Public est vne chose de telle importance, qu'il n'est pas raisonnable de la commettre sinon à ceux dont on est assure qu'ils s'en acquitteront fidellement, les Charges colloquent les hommes en lieu eminent ; & les mettent en veüe de tout le monde, de sorte que leur vie est en scandale si elle n'est en edification. On dit de l'Empereur Seuerè ; que quand il vouloit establir des Gouverneurs ou des Intendants dans les Prouinces de l'Empire, il en faisoit premierement proclamer le nom en public, avec exhortation au peuple que s'il y auoit quelcun qui les peust conuaincre de quelque crime, il se presentast hardiment à ceux à qui l'examen en estoit commis : & qu'il alleguoit pour raison de cette coustume, que ceux qu'il destinoit à ces charges ne deuoient pas trouuer cela mauuais, puis que les Chrestiens & les Iuifs

en vsoyent de la façon auant que de proceder à l'ordinatiõ de leurs Prestres. C'est à dire que ce Prince faisoit incomparablement plus de cas de la Charge de Gouverneur que de celle de la Prestrise; ce qu'on ne doit pas trouuer mauuais d'un Payen. Mais pour nous, nous formerons volontiers la ratiocination à rebours: c'est que si on le pratique de la sorte, où il ne s'agit que des choses de la vie presente & du gouvernement ciuil, il est beaucoup plus necessaire où il y va de la gloire de l'Euangile de Christ, & du salut eternel des hommes. Cependant, ce que l'Apostre veut qu'ils soyent *irreprehensibles*, doit estre entendu commodément. Car s'il auoit voulu que ceux-là seuls fussent Diacres, en qui il ne se trouueroit absolument rien à redire, le Diaconat demeureroit vuide, n'y ayant point d'homme sur la terre dont la vie ne soit sujette à quelques infirmités. Mais il y a deux tribunaux deuant lesquels les Chrestiens ont à rendre raison de leurs actions. L'un est celui de la Justice ordinaire, où les actiõs des hommes sont examinées selon les

loix de l'Etat : l'autre est celuy de l'Eglise, où on considere la vie des hommes d'une autre maniere, & à peu près comme les Censeurs faisoient à Rome autresfois. Quand donc vn homme seroit irreprehensible à l'égard de ce premier tribunal, il ne seroit pas propre au Ministre de l'Euangile, de quelque façon qu'on l'exerce, s'il est sujet aux peines & aux Censures Ecclesiastiques qui s'infligent au second. Car il doit estre non seulement exempt de la flestriffure du Magistrat, mais aussi de la honte qu'impriment les censeurs du Presbytere. Que si ny deuant l'un ny deuant l'autre de ces tribunaux on ne luy peut raisonnablement rien reprocher, les infirmités inévitables de nôtre nature ne le doiuent pas empescher d'estre installé dans cette charge, ny de l'exercer à l'edification du public. Ce qui vient apres dans le texte de l'Apostre, que *les femmes soyent honnestes, non medisantes, sobres, fidelles en toutes choses*, est diuersément interpreté. Car quelques vns d'entre les Anciens l'ont entendu des femmes à qui le Diaconat

estoit commis, comme il appert par le Nouveau Testament qu'il y en avoit alors à qui l'on donnoit part à ce ministère. Les autres l'ont entendu des femmes mesmes des Diacres, encore qu'elles n'eussent point de part en la charge de leurs maris. Et la principale raison de ces derniers est, qu'après ces paroles, l'Apostre continuë à descrire les qualités des Diacres; de sorte qu'il semble que ce soit la suite d'un mesme propos, qui autrement seroit vn peu incommodément interrompu. Les premiers estiment qu'ayant commencé à parler des Diacres, il a creu qu'il ne pouvoit pas trouver vn lieu plus propre pour dire qu'elles doivent estre les Diaconesses, puis que c'est à peu près vn mesme ministère qu'il leur est commis. Comment qu'il en soit, car il n'est pas necessaire de vider icy cette dispute, comme c'est vne chose indubitable que du temps de S. Paul les Pasteurs mesmes auoyent la liberté de se marier, aussi est-il certain que les Diacres auoyent leurs femmes. Et bien que les fautes soyent personnelles, & qu'il ne
 soit

soit pas raisonnable que les imperfections des femmes soyent imputées à leurs maris, siest. ce qu'il est necessaire que ceux qui sont dans le ministere public, l'exercent avec edification, ce qu'ils ne feroient pas si bien si la conuersation de leurs femmes estoit scandaleuse. S. Paul veut premierement que celles-cy soyent *honestes*, ce que i'ay desia interpreté de cette sorte de gravité qui concilie du respect & en quelque sorte de la veneration. Car c'est le mesme terme qui est employé où il est dit qu'il faut que les Diacres soyent *graves*. Et veritablement bien que les hommes, à proportion de l'excellence de leur sexe, sont plus obligés que les femmes à monstrent en eux tout exemple de vertu, si est. ce que celle-cy est particulierement requise dans les femmes de ceux qui sont employés au ministere Ecclesiastique. Car encore qu'une femme ne soit pas coquette, neantmoins il peut arriuer qu'elle se donne quelque liberté dans ses habits, dans ses gestes, dans ses paroles, & dans le maintien de sa personne, qui est

supportable en vne autre , mais qui ne conuient nullement à celles de cette condition. Tellement que comme il y a des places qui sont estimées si fortes que mesme on ne pense pas à les assieger , parce qu'on y void de si grands remparts, & de si terribles dehors, que cela estonne les plus hardis capitaines: ainsi faut-il que la femme d'un Ministre de l'Euangile soit telle en son extérieur, qu'elle esloigne par sa seule grauité les approches des cageoleurs & qu'elle leur donne de la crainte. Il adiouste qu'il faut qu'elle ne soit point *médisante*. Et quoy qu'il ait esté bien obserué que les femmes Grecques & Asiaticques estoient particulièrement sujettes à ce vice-là , & qu'Euripide leur reproche qu'elles aiment à critiquer , & qu'elles prennent occasion des moindres choses , pour mal parler les vnes des autres , & pour s'entredescrier , si est-ce que c'est plustost le vice du sexe qu'il décrit , que celui de la nation. Car outre qu'elles aiment naturellement à parler , & que la matiere qu'on tire d'ailleurs ne pouuant fournir à cet-

te inclination , il faut necessairement qu'elles s'attachent aux personnes, il est certain qu'elles sont ordinairement enuieuses, ce qui leur fait trouuer à redire en tout ce que les autres font. Il y a donc en elles vne source inépuisable de médifance, si la pieté ne la bouche, & outre qu'il seroit de mauuais exemple qu'à la femme de celuy qui exerce vn ministration en l'Eglise on peüst reprocher quelque chose de tel, les medifances sont vne matiere perpetuelle de querelles, que son mary auroit sans cesse à demesler. Ce que S. Paul demande qu'elles soyent *sobres*, regarde principalement le vin. Car les femmes ne sont pas si sujettes à la gourmandise; mais en Grece, où l'yurognerie auoit la vogue, elles se laissoient quelquesfois aller à boire trop. Or est-il bien vray que tous les autres vices sont odieux en eux-mesmes: mais celuy-cy dans vne femme à quelque chose de particulier, & qui se rapporte à la chasteté. Tellement qu'outre que c'est vne chose horrible de voir vne femme à qui le vin a osté l'entendement, il est impossible

qu'elle soit bien assurée de sa pudicité, l'yuresse l'exposant à toutes sortes d'attentats, de quoy l'histoire fournit des exemples. Ce qui pourroit faire penser qu'en cet endroit de l'Apostre d'où ie tire la matiere de ce propos, il seroit parlé des Diaconesses, c'est que l'Apostre adjouste que les femmes dont il parle doiuent estre *fidelles en toutes choses*; parce qu'il leur falloit mettre les charités & les liberalités de l'Eglise entre les mains, & qu'ainsi leur fidelité deuoit auoir esté éprouuée en toutes autres sortes d'affaires. Neantmoins, puis que les Diacres auoyent les charités de l'Eglise en garde pour les distribuer aux necessiteux, leurs femmes en estoient aussi en quelque façon depositaires, de sorte que c'est tres-à-propos qu'il est icy requis d'elles qu'elles soyent fidelles, & qu'elles en ayent donné des preuues en toutes occasions. Parce que s'il y auoit de l'infidelité en leur conduite, le blasme en retomberoit sur l'administration de leurs maris. Quant à ce que l'Apostre dit que les Diacres doiuent estre *maris d'une seule femme*, com-

me ils ont cela de commun avec que les Pasteurs, aussi doit-il estre entendu pour eux de la mesme façon que ie l'ay interpreté ailleurs, & requis d'eux pour les mesmes causes. Car il n'est pas de la sainteté du Christianisme, ny de permettre aux Diacres d'auoir deux femmes comme on le permettoit aux Iuifs: ny de souffrir qu'avec vne femme legitime ils eussent encore vne concubine, comme les Gentils: ny enfin, de tolerer en eux le diuorce, comme les vns & les autres le pratiquoyent, si ce n'estoit pour la cause que nostre Seigneur a seule autorisée en l'Euangile. De sorte qu'aussi bien que les Euesques, ceux-cy deuoyent estre des exemples de chasteté en toute leur conuersation. Et pour ce qui est de leurs enfans, & du reste de leurs maisons, ce que l'Apostre veut qu'ils les *conduisent honnestement*, c'est par cette mesme raison, qu'ayant part en la conduite de l'Eglise de nostre Seigneur, ils en doiuent auoir fait l'apprentissage, & puis apres en donner l'exemple en celles de leurs familles. Car qui ne sçait pas gouverner vne pe-

tite barque, ne gouvernera pas vn grand vaisseau : & qui ne sçait pas nauiger sur vne riuere où sur vn lac, ne doit pas estre presumé se pouruoir tirer des tempestes de l'Ocean mesme. Ce qui vient incontinent apres dans le texte de S. Paul , a peu d'usage en nostre siecle. Car il dit que ceux qui auront bien serui dans le Diaconat , *s'acquierent vn bon degré pour eux , & vne grande liberté en la foy* , ce que les Anciens ont fort raisonnablement entendu de la promotion des Diacres aux autres parties du ministere de l'Eglise. Parce qu'on tiroit les Anciens & les Diacres du nombre des Chefs-de famille , en choisifans les plus vertueux : & du nombre des Anciens & des Diacres on tiroit les Pasteurs ordinaires de l'Eglise , en elisant d'entr'eux les plus propres pour cela : & enfin , quand on eut distingué les Euesques d'auec les autres Pasteurs, c'estoit du nombre de ceux-cy qu'on les tiroit , en elisant aussi ceux qui auoyent le plus de reputation de pieté, de probité, de suffisance , & de prudence. Et si l'on en estoit demeuré dans

cestermes-là, on n'auroit pas eu tant de sujet que l'on a eu d'abolir en la reformation cette prééminence des Euesques qui s'estoit renduë odieuse. Maintenant, ou bien les Anciens & les Diacres ne sont pas gens qui ayent esté nourris dans les lettres, ny qui par consequēt se puissent rendre propres pour la predication : ou s'ils ont estudié, comme il s'en trouue beaucoup, ils sont attachés à d'autres vocations, qu'ils abandonnent rarement pour embrasser l'exercice du S. Ministere. Car ceux qui se sont donnés au Barreau, ou à la pratique de la Medecine, ou à quelques autres tels emplois, demeurent ordinairement tels tout le reste de leurs iours, de sorte qu'il faut prendre ailleurs la matiere dont on forme les Ministres. Neantmoins s'il s'en rencontroit quelcun à qui Dieu eust mis au cœur de quitter les emplois du siecle pour servir en l'Eglise de nostre Seigneur, la loüange qu'il auroit remportée dans les degrés inferieurs, luy seroit vne tres-forte recommandation pour vn plus haut Ministere. Tellement que quand il

viendroit à l'exercer, il en feroit ses exhortations & ses remonstrances avec vne beaucoup plus grande hardiesse, sachant bien qu'on ne luy pourroit rien reprocher sur sa conduite precedente, & que sa vertu luy donneroit de l'autorité. Car c'est ce que S. Paul entend par *la liberté en la Foy*, prenant là la foy pour la doctrine de l'Euangile de Christ, & la liberté, pour la hardiesse de parler, comme aussi le terme de l'Originale le porte. J'ay dit cy-dessus qu'au commencement on donnoit vne partie du Diaconat aux femmes, & cela paroist par le chapitre vnzième de l'Épistre aux Romains, où Phœbe est appelée *seruante* ou diaconesse de l'Eglise de Cenchrée. Et ailleurs, où S. Paul parle de l'aage des femmes qui doiuent estre enrollées, il entend sans doute, mises sur le catalogue de celles à qui l'Eglise commettoit, comme vne espece de charge, le soin de solliciter les malades, & de pouruoir aux necessités des souffreteux. Et de celles-là il veut qu'elles ayent soixante ans, de peur que si elles estoient plus ieunes, elles ne fussent

sujettes à quelques tentations qui les obligeassent à quitter legerement leur ministere, ou qui les portassent à faire quelques actions indecentes & de mauuaise edification. A quoy il adiouste qu'il faut qu'elles ayent iémoignage d'auoir fait de bonnes œures, d'auoir nourri leurs propres enfans, d'auoir logé les estrangers, d'auoir laué les pieds des Saints, d'auoir subuenu aux affligés, & d'auoir soigneusement suivi toute bonne œure: c'est à dire, qu'elles n'ayent manqué à aucune occasion de monstret leur pieté enuers Dieu, & leur charité enuers les hommes. Mais i'ay à dire là dessus deux choses. La premiere, que cette charge n'est plus en l'Eglise de Dieu. Car il y a bien des femmes pieuses & charitables en chaque Eglise, qui prennent vn grand soin des pauures & des malades, en leur rendant à peu près les mesmes offices que faisoyent les Diaconesses autrefois. Mais elles ne le font pas comme vne fonction qui leur soit commise, & à l'occasion de laquelle elles puissent auoir vn nom particulier. Elles le font de leur propre moue-

ment, en quoy elles meritent beaucoup de loüange. L'autre est, que si les Diacres ont esté employés au gouuernement de l'Eglise, comme cela sans doute s'est fait quelque temps apres leur premiere institution, les femmes en ont tousiours esté excluses, comme d'une chose à laquelle leur sexe les empesche de pouuoir auoir vocation. Tout leur ministere consistoit en des actions de charité, & qui encore estoient beaucoup plus souuent employées enuers les femmes qu'enuers les hommes. Car outre qu'elles ont des infirmités, & qu'il leur arriue des maladies, où il est beaucoup plus honnestes que celles de leur sexe les assistent, la Medecine de ce temps-là se seruoit souuent de bains, où le ministere d'un homme n'eust pas esté assés conuenable. Enfin, car il est temps de passer à d'autres considerations, soit hommes, soit femmes qui foyent employés à cela, la vraye & naturelle fonction de cette charge cōsiste à assister les pauures & les malades, & les qualités qui y sont principalement requises, sont la diligence & la fidelité.

Car d'autant que cette assistance ne se fait point sans despense, en nourriture, en habillemens, en medicamens, il faut necessairement qu'il passe de l'argent par les mains des Diacres & des Anciens, & generalement de toutes les personnes qui ont quelque part en ce seruice, de sorte qu'il y faut auoir les mains pures, & exemptes de tout soupçon d'infidelité. Et parce que souuent les pauvres & les malades sont en grand nombre, & que les vns par leur impuissance, & les autres souuent par leur honte, sont empeschés de pouruoir à eux, il faut qu'il y soit subuenue par la charité & par la vigilance des autres.



DV DEVOIR DES NOBLES, *selon le Christianisme.*

VOUS voyés, dit l'Apostre S. Paul escriuant aux Corinthiens, *vostre vocation : c'est que vous n'estés point beaucoup de sages selon la chair, ny beaucoup de forts, ny beaucoup de nobles. Et*

dans ces paroles il y a deux difficultés. La premiere, en ce que ce mot *beaucoup*, se disant par comparaison, parce que les choses sont dites grandes ou petites, en petit nombre ou en grand, selon qu'on les compare les vnes aux autres, l'Apostre ne dit pas s'il entend qu'il y a peu de nobles en l'Eglise de Corinthe à proportion de ce qu'il y en auoit entre les Gentils qui n'auoyent point embrassé l'Euangile de Christ, ou si en comparant les Corinthiens conuertis les vns avec les autres, il s'y en trouuoit beaucoup moins de nobles que d'autre condition. La seconde, s'il a pretendu remarquer la condition de l'Eglise de Corinthe seulement, ou bien si dans la vocation de celle-là, il a voulu nous donner vn exemple de celle de toutes les autres. Mais l'vne & l'autre de ces questiōs se peut resoudre par cette consideration. C'est que les Anciens ont fait de diuerses sortes de noblesse. Car il y en a vne que l'on establit en la vertu seulement, quand elle est si illustre & si éclattante qu'elle fait qu'on regarde vn homme avec vne estime & vne venera-

tion extraordinaire, & comme séparé par là du commun. L'autre consiste en l'extraction, quand on est issu de ceux que leur vertu a rendus extraordinairement recommandables, & comme dignes d'admiration. La troisieme est celle des dignités. Car ceux qui sont esleués à de grandes charges dans la Republique, de quelque origine qu'ils soyent descendus, acquierent par là quelque chose que les autres hommes n'ont pas, & sont tenus d'un autre rang qu'eux. Et la quatrieme finalement est celle qui depend de la richesse. Car il y a eu des Republiques où les riches estoyent plus estimés que les autres, & tenus plus dignes & plus capables du gouuernement de l'Estat, tellement que pour estre admis aux charges publiques il falloit auoir certaine somme de reuenu. Or pour ce qui est de la premiere, l'Apostre S. Paul n'a pas entendu en parler. Car si on eust comparé les Corinthiens Christianisés avec les autres habitans de la mesme ville, quelque corruption qu'il y eust peu auoir en cette Eglise-là, il s'y fust sans

doute rencontré plus de gens vertueux qu'entre les Payens. Ce mesme S. Paul qui leur parle ainsi, leur tient aussi ce langage en la mesme Epistre. *Ne saués-vous pas que les iniustes n'heriteront point le Royaume de Dieu? Ne vous abusez point: ni les paillards, ni les idolatres, ni les adulteres, ni les effeminez, ni ceux qui habitent avecque les masles, ni les larrons, ni les auaricieux, ni les yurongnes, ni les medisans, ni les ravisseurs, n'heriteront point le Royaume de Dieu. Et telles choses estiez-vous quelq̄es-uns; mais vous en auez esté laucz, mais vous en auez esté sanctifiés, mais vous en auez esté iustificiez au nom du Seigneur Iesus, & par l'Esprit de nostre Dieu. D'où il paroist que l'E-uangile les auoit tirés de l'horrible corruption dans laquelle les autres estoyēt demeurez dans le Paganisme. Et si on eust comparé les Chrestiens de Corinthe entr'eux, ou le nombre des gens de bien & des vertueux l'emportoit sur celuy des autres, ou à peine meritoient-ils le nom d'Eglise, & que l'Apôstre leur escriuist en cette qualité-là. En effect par ce mot de *sages*, il entend*

les prudens selon le siecle , & les gens versés dans la Politique & dans les affaires du monde. Par les *forts*, il designe ceux qu'on nomme ordinairement puissans , parce qu'ils ont beaucoup d'autorité & de credit. De sorte que par celuy de *nobles* , il faut qu'il designe quelque autre auantage de cette vie, qui soit distingué d'avec les qualités morales qui font vn homme vertueux. Et veritablement la vertu est bien sans doute plus excellente que la noblesse, mais ce n'est pas la noblesse mesme, c'est plustost la cause qui la produit. Car si la noblesse commence en vn homme, elle vient de ce qu'il est reconnu si vertueux , qu'à cette occasion l'on le met au rang de ceux qui ont tiré quelque éclat de leurs ancestres , & qui iouissent de quelques priuileges que les autres hommes n'ont pas. Et s'il la tire de ses deuanciers , elle vient de ce qu'ils ont esté si vertueux , qu'on a voulu recompenser leur vertu de quelque éclat d'honneur & d'immunités, qu'ils ont transmis à leur posterité apres eux. Et c'est là la seconde sorte de noblesse se-

lon le dénombrement que i'en ay fait, & dont indubitablement l'Apostre S. Paul parle en ce passage. Car à Corinthe, aussi bien qu'ailleurs, il y auoit des gens qui se vantoyent de l'antiquité de leur race, & d'estre descendus de gens ou que leurs vertus heroïques, ou que la grandeur de leur puissance, auoyent extraordinairement signalés. Et tels estoyent entre les autres ceux que l'on appelloit les vns Cypselides, & les autres Bacchiades, ceux-là parce qu'ils estoyent venus de Cypselus, qui auoit autrefois regné à Corinthe, & ceux cy parce qu'ils estoyent issus de ceux qu'on nommoit ainsi, & qui auoyent eu toute l'autorité du gouvernement assés longtemps. Or de quelque façon qu'on considere la noblesse, soit quelle consiste en l'auantage de l'extraction & du sang, ou dans la dignité des charges, ou enfin dans la possession des grands biens, il est certain que c'est d'ordinaire vn grand empeschement à faire profession de l'Euangile. Car elle est exposée à la persecution, & la persecution est accompagnée d'ignominie selon le monde,

monde, ce qui est diametralement opposé aux inclinations des nobles, qui aiment l'honneur. Et elle ferme la porte aux charges & aux dignités, ou en fait dépouiller ceux qui les possédēt; ce qui est cōme insupportable à la chair. Et enfin, elle rend sujet au ravissement des biens, ce qui est aussi dur à quelques vns que si on leur ravissoit la vie mesme. Cela estant ainsi, d'un costé l'Eglise de Corinthe auoit esté composée de sorte que s'il s'y estoit conuertī quelques nobles, (comme il n'en faut pas douter, puis que S. Paul se contente de dire qu'il y en auoit peu,) tant y a qu'ils estoient en petit nombre, par ce que la plus part n'auoyent pas voulu se mettre au hazard de souffrir la dégradation de noblesse pour la verité de Christ: & de l'autre, puis que cela venoit d'une cause qui n'estoit pas particuliere aux Corinthiens, mais tirée de la nature des choses mesmes, & des inclinations des hommes, qui sont de mesme nature par tout, quelle a esté la condition de l'Eglise de Corinthe, telle faut-il que soit celle des autres ordinairement. Et

ie ne puis que ie ne mette icy les paroles d'un Ancien, qui me semblent extrêmement considerables. Personne, dit-il, n'aime la vertu sinon ceux qui la peuvent suiure : or suiure la vertu n'est pas vne chose facile à tous. Ceux-là le peuvent que la pauvreté & l'indigence des choses a exercés, & rendus capables de l'embrasser. Car si la vertu consiste en la souffrance des maux, ceux-là n'en peuvent estre capables qui ont tousiours esté dans la iouissance des biens : car ils n'ont pas experimenté les maux, & la coustume de iouir de leurs biens, & le regret de les perdre, parce qu'ils n'en reconnoissent point d'autres, les rend incapables de supporter les choses qui accompagnent la vertu. C'est pourquoy les pauvres, & les personnes de basse condition, parce qu'ils sont libres de l'embaras des choses du monde, croient plus aisément en Dieu que les riches, que diuers empeschemens tiennent comme entortillés. Ou pour mieux dire, ils sont enchainés, & comme s'ils estoient aux ceps, ils seruent à la Con-

uoitise, qui les maistrise comme il luy plaist, & qui les tient attachés de liens & de nœuds qu'il n'y a pas moyen de détacher. Tellement qu'ils ne peuuent regarder vers le ciel, parce que leur entendement panche contre-bas, & est attaché à la terre. Le chemin de la vertu n'est pas assés large pour ceux qui portent de grands fardeaux : c'est vn sentier fort estroit, par lequel la iustice mene l'homme au ciel ; & il n'y a que ceux qui sont deschargés & comme nuds, qui y puissent marcher. Ces riches, qui portent de grandes charges, cheminent par la voye de la mort, qui est fort large, parce que la domination de la perdition est d'une grande estendue. Et à ceux-là sont fascheuses & inportunes, & ils considerent comme des poisons, les choses que Dieu commande pour exercer la iustice, & que nous, qui les auons apprises de Dieu, enseignons touchant la vertu & la verité. Ces paroles de Lactance rendent la raison de celles de Christ, qu'il est plus aisé qu'un chameau passe par le pertuis d'un aiguille, que non pas qu'un

riche entre dans le Royaume des cieux.
 Neantmoins, ce que les hommes estiment impossible, ne l'est pas à Dieu pourtant. Car Nicodeme, & Ioseph d'Arimathée, & l'Eunuque de la Reyne des Ethiopiens, & le Proconsul Sergius Paulus, & Manahem, qui auoit esté nourri avec Herode le Tretraque, & Denys l'Areopagite, & quelques femmes Grecques honorables, & quelques-uns de la Cour mesme de Neron, ont creu à la doctrine de l'Euangile preschée par Iesus Christ & par ses Apostres; & depuis en tous les siecles il s'est trouué des personnes de condition eminente, qui ont fait profession de cette mesme verité. Iusques-là que du temps des persecutions, des Conseillers de Cours souueraines, & d'autres gens esleués aux plus éclattantes dignités, ont souffert les tourmens & le martyre plustost que de l'abandonner. Et par la grace de nostre Seigneur il y en a encore maintenant, en qui tant s'en faut que la grandeur de la naissance ait esteint les sentimens de la pieté & l'amour de la verité de Dieu, qu'ils sont

En aussi bon exemple en cet egard, que leur extraction est glorieuse. C'est pourquoy il faut que i'employe ce chapitre à descrire les deuoirs auxquels ils sont obligés selon l'Euangile de Christ, & bien que souuent la noblesse du sang, celle que donnent les charges & les dignités, & celle enfin qui vient des richesses, se rencontrent en vn mesme sujet, ie les distingueray pourtant en quelque façon, afin de ne confondre pas les considerations qui se rapportent à chacune.

Ie diray donc premierement que la Noblesse qui vient de race à diuers degrés. Car il y a quelques nobles qui sont nobles seulement, & qui n'ont point d'autres tiltres qui les signalent. Il y en a qui ont des tiltres qui les discernent d'auccque le commun des nobles, quoy que cest tiltres-là ne les empeschent pas d'estre vassaux d'autres nobles qui sont esleués au dessus d'eux. Il y en a qui ont des tiltres si releués qu'ils ne sont vassaux que du Roy, & neantmoins ils ne s'appellent pas Princes, parce qu'ils ne sont pas issus de

Souuerains. Enfin , il y en a qui sont issus de Souuerains , & à qui la qualité de Princes est donnée à cette occasion, ce qui est le plus haut degré de la noblesse , sinon qu'on y voulust adiouster celle des Souuerains mesmes , qui est tout à fait d'une autre espece , parce qu'ils ne releuent que de Dieu. Et qui voudroit encore vser de subdiuision , & particulariser dauantage , il trouueroit que comme entre les souuerains il y en a de plus majestueux les vns que les autres, selon la grandeur de leur puissance , & la splendeur de leurs Estats, il ya pareillement de la difference entre les Princes qui sont issus de souuerains, à proportion de la majesté de l'estoc duquel ils sont descendus, & de ce qu'ils sont ou plus ou moins esloignés de la source de leur noblesse. Comme entre ceux qui ne sont pas Princes, & qui neantmoins ne sont vassaux que du Roy , il y a de la distinction selon l'antiquité de leur sang, & de mesmes dans les degrés inferieurs, iusques à ceux-là qui n'ont rien sinon cette simple qualité. Mais il n'est ny necessaire ny à

propos de détailler ainsi la noblesse par
 le menu, ce que i'en ay dit suffisant
 pour me conduire dans mes con-
 siderations generales & particulieres.
 La premiere donc & la plus generale
 est, qu'en quelque degré de noblesse
 que l'on soit, il faut reconnoistre cela
 comme vne grace de Dieu, & luy en
 rendre toute la loüange. Car il y a icy
 deux écueils opposés à euiter. L'vn est
 l'opinion de ceux qui croyent que la
 noblesse n'est rien du tout : l'autre est
 celle de ceux qui luy deferēt tant qu'ils
 croyent qu'elle fait comme vne autre
 espece d'hommes. Pour examiner la
 premiere, il est vray que si nous fussions
 demeurés en nostre integrité, nous fus-
 sions tous nais egaux, & n'y eust eu au-
 tre distinction entre nous sinon celle de
 l'homme à la femme, à cause de la
 diuersité du sexe : du pere à l'enfant,
 comme de la cause à l'effect : des freres
 entr'eux eu egard à la difference de leur
 aage, & du viel au ieune, entre ceux
 qui n'auroyent point eu de relation de
 fraternité. Mais le peché a apporté vn
 changement vniuersel en toute l'eco-

nomie de la Nature : de sorte qu'à son occasion la providence de Dieu a mis vne notable difference entre les hommes , tant eu egard à leurs qualités personnelles , soit pour le corps soit pour l'esprit , qu'à l'autorité de commander & à la sujettion d'obeïr , dans la Police & dans les familles ; & à la diuersité de leurs emplois , dont les vns sont plus releués & les autres moins ; & & enfin eu egard à leur naissance , selon qu'ils sont issus de plus ou de moins illustres ayeuls. Tellement que qui voudroit reduire les nobles & les roturiers à l'égalité , il seroit aussi bien fondé à destruire toutes ces autres differences qui se rencontrent entre les humains , & renuerser sans-dessus-dessous toute la societé des hommes. Comme donc l'establissement des puissances est de l'institution de Dieu , bien que ce soit vn ordre humain : & comme l'autorité des maistres sur les seruiteurs se doit rapporter à la mesme cause , bien qu'elle ait esté introduite par le droit des Gens : les autres distinctions des hommes entr'eux , & nommément des no-

bles & de ceux qui ne le sont pas, doivent estre estimées de mesme origine. Ioignés à cela que la noblesse ayant accoustumé d'imprimer des sentimens genereux, & de donner à l'ame quelque eleuation qui la porte aux actions vertueuses, & qui luy fait auoir honte & horreur des laschetés, ce seroit estre ennemy de la vertu, que de reduire les hommes à vne condition egale. Car encore que quelquesfois on degenerate, & qu'il se trouue des ames basses entre ceux qui sont releués par leur extraction, si est-ce que d'ordinaire on experimente la verité de ce que dit Horace, que les vaillans engendrent les vaillans, & que de la race des pigeons on ne void point venir des aigles. Outre que la vertu, quand elle va du pere au fils, & qu'elle se prouigne ainsi pendant quelques generations, deuiet en quelque sorte naturelle, les exemples qui se prennent des deuanciers & des ayeuls, ont plus d'efficace, & donnent beaucoup plus d'emulation, que ceux que l'on tire des histoires ou des familles estrangeres, & qui ne nous touchent

point. Ce n'est pas qu'il n'y ait des ames si fauorablement & si auantageusement formées par la nature, qu'en core qu'elles soyent issues de gens de basse condition, elles'esleuent d'elles-mesmes, & surmontent les difficultés que la bassesse de leur origine oppose à leurs belles actions. Et puis que la noblesse n'est pas de nature, il faut necessairement qu'elle commence en quelcun, qui monte de bas en haut par la force extraordinaire de son genie, & qui en se rendant illustre, laisse comme vne espece d'heritage, la gloire de ses belles qualités à ses descendans. Mais tant y a que communément l'auantage d'estre issu de noble sang, inspire de la generosité, & porte par quelque naturel instinct aux choses honnestes & louïables. Mais cet autre écueil de la vanité, qui fait que quelques nobles estiment les autres hommes d'vne autre espece qu'eux, n'est pas moins à euitter. Je pense auoir dit en quelque autre lieu que ce grand le-Plessis Mornay disoit qu'il y auoit trois sortes de peché originel, qui impriment des caracteres

également indelebiles : celuy de tout le genre humain , qu'aucune sanctification ne desracine jamais tout à fait : celuy des Moines , qui laisse tousiours quelque tache , eussent-ils changé de baptesme & non seulement de profession : & celuy des gentilshommes , qui quelque soin qu'on y apporte , ne se guerit jamais de telle façon , qu'il ne demeure tousiours au fond de l'ame quelque teinture d'orgueil , qui leur fait mespriser les autres hommes. Et de fait , il n'y a point d'ordre d'hommes qui pratique dauantage la ciuilité , ny qui le face de meilleure grace , que les personnes vrayement nobles , quand elles ne pensent point auoir de sujet d'irritation. Mais si on vient à les offenser , ou qu'elles s'imaginent l'auoir esté , alors il leur arriue ce qui ne s'euite iamais en remuant les vaisseaux pleins de liqueur , mais au fond desquels il y a de la lie & de la vase. C'est qu'au lieu que la liqueur estoit fort claire auant l'agitation , ce qui est au fonds s'excite par le mouuement , & trouble vniuersellement toutes les parties de ce qui au

parauant paroiffoit extraordinairement limpide. Et de là vient ie ne ſçay quelle enflure de l'eſprit qui fait que les nobles conſiderent ceux qui ne le ſont pas, comme ſi c'eſtoient leurs eſclaves. Le remede donc à cela eſt de reconnoiſtre que c'eſt Dieu qui eſt l'auteur de l'auantage qu'ils ont, que c'eſt luy qui les a diſcernés d'auecque les autres hommes & non pas eux, & qu'ainſi ils ne ſ'en doiuent pas glorifier ny enorgueillir contre les autres. Car ſ'ils ſont eux-mesmes les auteurs de leur nobleſſe, c'eſt Dieu qui leur a donné la vertu par laquelle ils ſe ſont eſleués au deſſus de leurs compagnons. Parce qu'il n'y a ni vertus morales, ny qualités intellectuelles qui rendent les hommes recommandables, en quelque degré qu'elles ſoyent, ſoit dans la Nature, ou dans la Police, ou dans la Grace, dont il ne faille attribuer la loüange à la Prouidence de Dieu, où à la vertu de ſon Eſprit. Beaucoup moins certes les hommes ſe doiuent-ils attribuer ce qu'il y a d'extraordinairement eminent en eux, & qui éclatte entre les autres. S'ils ont leur

noblesse de leur sang, & de l'heredité de leurs Ancestres, c'est encore vne prerogative que Dieu leur a faite, de les faire naistre d'une belle extraction. Parce que c'est luy qui preside sur la propagation de la race humaine, & qui distribuë le destin de la naissance comme il luy plaist. Apres cela, ie ne scay cōment il arriue qu'il y en a qui abusent de leur noblesse tout au rebours de sa nature & de son institution, & qui s'imaginent que parce qu'ils sont plus haut montés toutes choses leurs sont permises. L'injustice, pour ne payer pas leurs dettes; l'intemperance, pour s'abandonner à toutes sorte de dissolutions; la tyrannie, pour commettre mille extorsions & mille violences; l'impieté, pour semer tous leurs discours de profaneté & de blasphemes; l'orgueil, pour faire la morgue a toutes sortes de gens; la petulance, pour faire des extrauagances en toutes occasions; & la fanfaronnerie, pour faire des querelles sur des pontilles, sont les fruiets de la noblesse en certaines gens, qui pourueu qu'ils puissent acquerir ou conser-

uer la reputation d'estre braues, ne se soucient pas de renoncer absolument à toutes autres bõnes qualités. L'aduouë que c'est la vertu militaire qui donne le plus ordinairement la naissance à la noblesse, & ne nieray mesme pas que si on compare celle qui vient des grandes actions militaires, avec celle qui procede de la richesse, & mesmes des dignités, celles-cy ont quelque peu moins de splendeur, la brauoure estant de tout temps en possession de tenir quelque plus haut rang d'honneur entres les vertus morales. De sorte que i'accorderay bien volontiers que comme c'est la valeur qui a donné l'origine à la noblesse, ce soit elle encore qui la conserue principalement, & que la grandeur du courage soit son particulier ornement. Mais qu'à cette occasion l'on renonce à toutes les autres vertus, & qu'on s'abandonne à toutes sortes de vices, c'est ce qui est tres-indigne des gens veritablement nobles. Ce qu'est aux femmes la pudicité, cela est aux gentilshommes le courage. C'est pourquoy comme ceux-cy ont principalement soin de

leur reputation en cet egard, & y constituent leur honneur, les femmes appellent du mesme nom la bonne estime de leur chasteté. Mais bien qu'une femme ait esté sage de ce costé-là, si est-ce que si elle a mauuaise teste, si elle est mauuaise mesnagere, si elle a des inclinations au larcin, si elle est curieuse & médisante, si elle n'aime ny ses enfans ny son mary, si elle est adonnée à la menterie & à la fourberie, elle ne merite pas la qualité d'honneste femme, parce que ce tiltre embrasse beaucoup de louables conditions. Vn homme donques, pour estre courageux, ne sera pas pourtant digne du tiltre de gentilhomme d'honneur, si parmy toutes sortes d'imperfections il n'a que la seule valeur qui le rend recommandable. C'est pourquoy la seconde reflexion que les gentilshommes doiuent faire sur leur noblesse, c'est qu'elle les oblige plus que les autres à estre véritablement vertueux. Car c'est vne chose honteuse que de n'estre pas semblable à ses ancestres, quand pour reigle de leur conduite ils se sont proposés le

vray honneur. C'est vne chose en quelque façon injuste, de garder des immunités & des priuileges, que l'on ne possède que comme vne recompense de la vertu, quand on n'a plus la vertu mesme. C'est plustost vne infamie qu'vne noblesse ny qu'vn honneur, d'estre par l'avantage de sa naissance esleué en lieu eminent, & tout ensemble en mauuais exemple par ses vices. Et comme la noblesse dōne beaucoup d'éclat à la vertu, elle met aussi les mauuaises qualités plus en veüe, & les fait connoistre de plus loin. Enfin, qui n'a autre chose qui le recommande sinon qu'il est issu d'illustres ayeuls, s'il a d'ailleurs les conditions des portefaix & des gens de neant, ou les inclinations des pendars & des garnemens, il fait plus de deshonneur à ceux dont il est descendu, qu'il ne tire de lustre de leur nom & de leurs armes. Comme il y a vne noblesse des personnes, il y en a aussi vne des nations. Et ie croy que de toutes nations la plus noble est la Iudaïque. La Grecque est ancienne à la verité; mais elle n'approche point de l'antiquité de celle-là

celle-là. La Romaine a eu quelque chose d'extraordinaire en la majesté de son empire : mais cela n'approche point des avantages de la posterité d'Abraham. *Lesquels*, dit l'Apostre, *sont Israélites : desquels est l'adoption, & la gloire, & les Alliances, & les ordonnances de la Loy, & le service divin, & les promesses. Desquels sont les Peres, & desquels selon la chair est descendu Christ, qui est Dieu benit eternellement.* Et neantmoins les pechés de cette miserable nation, ont fait qu'elle est deuenüe la plus odieuse & la plus mesprisable de la terre. Quand on parle à cette heure des descendans des Atheniens, & des Spartains ; c'est avec quelque espece de compassion qu'on les void asservis au Turc, & tombés si bas au dessus de la gloire de leurs ancestres. Quand on pense aux descendans des Romains, on a de l'estonnement de voir tant de foiblesse où il y auoit autrefois tant de vigueur, & que les souplesses, & les fourberies, ayent succédé à cette haute magnanimité qui a autrefois triomphé de l'Vniuers. Mais quand on parle des Iuifs, on est saisi

de ie ne ſçay quelle eſpece d'horreur, de les voir ſi eſloignés de la foy, de la ſaineté, & de la vraye pieté de leurs Patriarches. Il y a donc beaucoup de ſujet d'eſtre ſenſiblement touché de pitié, quand on void des gens de haute naiſſance decheus de la condition de leurs peres par quelque calamité. Et ceux meſmes qui bien qu'ils ne ſoyent pas nobles de race, ont neantmoins quelque choſe de vrayement genereux dans l'ame, ne les peuuent conſiderer ſans douleur. Mais ils regardent comme des monſtres ceux en qui la ſplendeur de leur origine n'a point d'autre uſage, que de les mettre à couuert des chaſtimens & des ſupplices que meritent leurs horribles débordemens. Mais il vaut mieux venir aux conſiderations plus particulieres, & qui ſe rapportent à chacune de ces ſortes de nobleſſe que i'ay diſtinguées cy-deſſus. La premiere qui ſe preſente à moy eſt celle des Roys & des autres Souuerains, que i'ay dite eſtre en quelque façon d'une autre eſpece que les autres. Ce que ie ne tire pas ſeulement de ce qu'ils ont vne au-

torité qui n'appartient à aucun des autres nobles, mais de ce que cela leur imprime quelque caractere different de la condition des autres gentilshommes, & qu'ils conseruent mesmes apres qu'ils n'ont plus l'autorité. Car quand, pour exemple, l'Empereur Charles-Quint se fut démis de l'Empire entre les mains de son frere, & de ses Estats patrimoniaux entre celles de son fils, il n'auoit plus de pouuoir de commander nulle part, si ce n'estoit entre les Moines, avec lesquels il s'estoit rangé, & sur ses domestiques, qu'il auoit gardés pour le seruice de sa personne & de sa Maison. Mais ie ne pense pas qu'aucun voulust dire qu'en cet estat-là il n'estoit rien plus que les autres nobles, qui estoient sujets du Roy Philippe; parce qu'encore qu'il ne gouuernast plus le Royaume, si est-ce pourtant que son caractere l'empeschoit d'en pouuoir estre dit sujet. Et cela paroist encore en d'autres dont nous voyons en ce temps les exemples deuant nos yeux, & qui soit qu'ils soyent eux-mesmes volontairement descendus de dessus le trône,

ou que quelque calamité des temps les empesche d'y remonter, tant y a qu'on les tient d'un autre rang que les nobles, & que s'ils ne sont plus souverains parce qu'ils n'ont plus l'autorité du Commandement, au moins sont-ils libres à tel point qu'on ne les peut pas dire estre sujets d'aucun autre. Et telle estoit la noblesse d'Abraham, au iugement des Payens mesmes. Car encore que Dieu luy eust donné le droit de posseder comme Seigneur la terre de Canaan, si est-ce qu'en effect il n'en avoit point esté mis en possession, & qu'il n'y aia-
 mais possédé vn pouce de terre. Mais il n'estoit pourtant sujet ny de ceux du milieu desquels il estoit sorti, parce que Dieu l'en avoit tiré: ny de ceux parmy lesquels il estoit venu, parce qu'il ne s'estoit point incorporé avec eux, & que dans la vie qu'il menoit, Dieu faisoit assés paroistre qu'il l'exemptoit de la sujétion à aucune puissance souveraine. C'est pourquoy, quand l'occasion s'en presente, il leue les armes, il donne des combats memorables, & fait des hostilités, sans y estre autorisé que de sa

seule volonté , parce que s'il n'auoit point de sujets à qui cōmander, fors ceux de sa famille seulement, il n'auoit point aussi de souuerain à qui obeir, & des ordres de qui ses resolutions dependissent. Si donc le Roy François premier iuroit ordinairement *foy de gentilhomme*, comme on le dit , ce n'estoit pas pour se reduire à la cōdition de ceux qui portent cette qualité , & establir en cet egard entr'eux & luy quelque espece d'egalité. Ou bien il auoit retenu cette formule de serment de quand il estoit encore Conte d'Angoulesme , & sujet de son predecesseur ; ou bien il le faisoit pour gratifier la Noblesse de son Royaume, en l'approchant de sa dignité. Et ce que l'on dit que le Roy est le premier gentilhomme de son Royaume , n'est pas nō plus pour les faire tous de mesme rang ; mais parce qu'il est tout seul du sien, on le met à la teste de tous les autres. Cette sorte de noblesse donc estant si haut esleuée , elle doit donner des sentimens qui ayent quelque chose d'extraordinairement signalé. Car d'un costé, si tout bienfait requiert de la

reconnoissance, & si la reconnoissance doit estre grande à proportion de la grandeur du bienfait, il n'y a point de nobles qui soyent obligés à tant de gratitude enuers Dieu pour l'auantage de leur condition, que ceux qui possèdent vne noblesse si pure & si absolument independante. Et d'autre costé, si la prerogatiue de la condition doit inspirer des pensées vrayement genereuses, & donner de grands mouuemens à la vertu, la noblesse du plus haut rang y doit auoir plus d'efficace. Je ne me mettray pas icy à descrire le deuoir des Souuerains. Outre que cette Morale n'est pas pour tomber entre leurs mains, i'en ay dit quelque chose ailleurs, & ie ne les considere pas icy comme Souuerains, mais comme nobles. Mais ie ne laisseray pas de dire que puis que les Souuerains sont la source d'où la noblesse coule dans tous les sujets, de leurs Estats qui en sont participans, ils doiuent aussi estre la source de la vertu, sans laquelle la noblesse n'est quasi que comme vne ombre. Et puis que quand ils font des nobles ils declarent haute-

ment que c'est à cause de leur vertu, & que par consequent ils reconnoissent qu'il n'y a que ceux qui sont véritablement vertueux qui meritent cette qualité, ils se font en quelque façon leur procès si eux-mêmes ne se proposent en bon exemple. Quand on trouue dans les histoires que par la faueur des Empereurs, des valets des cordonniers ont esté esleués aux plus hautes charges de l'Estat quoy que ce ne fussent que des coquins & des garnemens, on en conçoit vne iuste indignation, comme si la noblesse auoit esté profanée en ces infames. Qu'est-ce donc que ces Empereurs-là mesmes pouuoient esperer du iugement de tous les mortels, lors qu'ils estoient eux-mêmes des meschans & des gens de neant, sinon qu'en leurs personnes estoit aussi auilie & abastardie la majesté de l'Empire ? Ce que sont au ciel les astres, & entre les astres le Soleil, cela mesme sont en vn Estat politique les nobles, & entre les nobles le Souuerain. Comme les astres sont lumineux à l'égard des autres corps inférieurs & des autres parties de la Nature,

les Nobles ont vn grand éclat entre les autres parties de l'Estat. Et comme c'est le Soleil qui communique la lumiere aux autres astres : c'est le Souuerain qui donne la noblesse aux autres nobles ; de sorte que ne plus ne moins que tout ce qu'il y a de lumiere en l'Vniuers vient ou mediatement ou immediatement du Soleil , tout ce qui a quelque splendeur de noblesse & de dignité dans vn Estat, vient indubitablement de la puissance souueraine. Or ce seroit bien sans doute vn grand desordre dans la Nature , si avecque cette lumiere que les astres tirent du Soleil , ils mesloyent d'eux mesmes de mauuaises influences, & qu'ils les respandissent dans les parties de la Nature où leurs constellations peuuent dominer : mais ce seroit bien encore pis si le Soleil mesme auoit en son corps quelque chose de venimeux, qu'il coulât & dans les astres & dans les corps inferieurs conjointement avec la lumiere. Car il n'y auroit si petite ny si reculée partie du monde , qui se peust garentir de ce venin, de sorte qu'il faudroit que tout perist comme par vne

peste vniuerselle. De mesme ce seroit vn estrange déreiglement en vn Empire, si tous les nobles y deuenoyent vicieux : mais quand le Souuerain mesme l'est, rien ne se sauroit naturellement sauuer de la contagion de son exemple. Nous voyons bien à la verité qu'encores que la mer soit salée, & que toutes les riuieres & les sources de la terre en viennent, elles sont douces pourtant. Et la raison de cela est qu'ou bien l'eau passant au trauers des veines de la terre s'y espure, & y laisse les parties plus grossieres, dans lesquelles estoit la salure, & s'adoucit en se subtilisant : ou bien, ce qui a mon aduis est pl⁹ vray, c'est que toutes les eaux douces venāt des nuées, & les nuées elles-mesmes estant attirées par les corps celestes, elles laissent en la mer toute sa salure, & n'estans composées que des parties les plus deliées qui s'en tirent, quand elles se resoluent en pluyes, elles se trouuent sans saueur. Ainsi il y a bien sans doute quelque vertu d'enhaut qui preserue les gens de bien de la corruption des mauvais exemples que fournit la vie des

bordée, des Souuerains. Mais si Dieu laissoit aller les choses selon leur naturelle disposition, les vices des Potentats seroyent pernicioeux à toute la terre. Quinte-Curse nous represente Alexandre comme vn Prince qui dans ses actiōs guerrieres se propoioit qu'il auoit pour spectateur tout l'Vniuers : tellement que comme s'il luy fust arriué d'y faire paroistre quelque foiblesse, il eust eu tous les habitans du monde pour témoins de son deshonneur, il auoit au contraire les yeux de tous les mortels pour approbateurs de sa gloire. Et s'il eust eu la mesme pensée en tous ses autres deportemens, il eust sans doute surpassé la condition humaine. Mais quand sa colere le transportoit, ou qu'il faisoit la débauche avecque ses Capitaines, il croyoit estre dans vne caverne où personne ne le voyoit, ou si il croyoit que tout le monde le regardast, il monstroit bien qu'il n'estimoit rien les autres vertus, au prix de la reputation de la militaire. Je voudrois que ceux qui sont aupres des Princes leur ramenteussent sans cesse, non pas seule-

ment qu'ils sont mortels , comme on faisoit aux Rois de Perse autrefois; mais que tandis qu'ils sont viuans ils sont esleués en vn lieu si eminent, qu'aucune partie de leur vie ne sauroit estre cachée. Car côme on a honte de paroistre nud sur vn theatre , parce que la nature a mis en nous quelques parties qu'elle nous ordonne de couvrir : si les Souuerains auoyent vne fois receu bien auant cette impression , que les yeux de tous les hommes sont sur eux , ils tascheroient de se composer de telle façon qu'on ne leur peust reprocher aucune chose deshonneste. Les Potentats veulent qu'on les appelle des images viuantes de Dieu ; & ils ont raison. Car cette puissance souueraine qu'ils ont sur les autres humains , est vn rayon de celle que Dieu a sur toutes les choses du monde : & comme Dieu n'est point tenu de rendre conte de ses actions à aucune des creatures qui sont dans l'estenduë de son empire , qui passe au delà de l'Vniuers , ils ne sont non plus tenus de rendre conte de leur administration à ceux qui sont en l'estenduë du

leur, & il n'y a que Dieu seul à qui ils ayent à en respondre. Mais ce qui donne à Dieu cet empire sur toutes choses, c'est en grande partie l'excellence de sa nature, qui est souuerainement intelligente, & sage, & iuste, & bonne, & sainte, & pitoyable, & en incline à bien faire aux bons, & à supporter mesmes les mauuais, afin de leur donner lieu de se repentir; & en qui en vn mot sont toutes les vertus qu'il est possible de conceuoir, & cela dans vne hauteur infiniment eminente. De sorte que s'ils veulent remplir comme il faut l'emphase d'vn tiltre si glorieux, ils se doiuent efforcer de le représenter autant & plus en ces admirables propriétés, qu'en la grandeur & en l'indépendance de sa majesté. Car les foudres; & les tremblemens de terre, & les vens impetueux, ont bien en eux quelque représentation de la puissance de Dieu. Mais pour cela il ne leur a pas donné le gouvernement du monde, ny assujetti les creatures, sinon quand il luy plaist de s'en seruir pour les maltraitter. Parce que ces choses-là ne

gouuernent pas leur force par l'intelligence, la vertu & la raison, s'il leur auoit commis l'empire du monde, elles y feroient des rauages continuels, & des ruines sans relasche, & le tiroient incontinent dans vne espouuanteable perdition. Il n'a pas mesmes donné le souuerain commandement aux lions, bien qu'ils soyent extraordinairement courageux & magnanimes, parce qu'ils sont aussi feroces, qu'ils n'ont point de connoissance de la iustice, & qu'ils prennent plaisir au sang. Il donna au commencement la surintendance de ses ouurages à l'homme, qu'il auoit doüé d'intelligence, & qu'il auoit parfaitement bien formé à exercer la vertu. Et ie ne puis que ie ne dise icy quelque chose à la gloire de nos Rois: qui bien qu'ils regnent peut-estre de droit aussi absolument qu'aucuns autres Potentats de l'Vniuers, & qu'ils ayent presque tous donné des preuues bien authentiques de la grandeur de leur courage en diuerses occasions, ils aiment mieux pourtant qu'on les represente dans leurs seaux assis qu'à

cheual, & tenant la main de iustice, que la foudre ou quelque autre marque de leur terrible puissance & de leur pouuoir independant. En vn mot, puis que nous cherchons icy quelle est la Morale Chrestienne, on ne leur peut mettre deuant les yeux vn tel modelle que celuy de Iesus Christ. Or les Prophetes disent bien que quand il exercera son regne, *il ceindra son espée sur sa cuisse, & que maiesté & magnificence l'accompagneront*; mais ils adjoustant qu'il sera *monté sur la parole de la verité, sur la debonnaireté & sur la iustice*, de sorte qu'elles conduiront tous ses mouuemens, & qu'il ne sera porté à ses actions que par elles. Ils disent que *sa dextre luy enseignera des choses terribles*; parce que l'obstination de ses ennemis l'obligeront necessairement à faire d'espouuantables executions: & que *ses flèches seront aiguës, & que les peuples cherront sous luy, & que ses traits entreront dans le cœur de ses aduersaires*: car puis qu'ils ne se veulent pas soumettre à l'empire que le Pere luy a donné sur tous les humains, que reste-t-il plus sinon qu'ils experi-

mentent sa colere ? Mais ils disent aussi que le sceptre de son regne est vn sceptre d'equité: qu'il aime la iustice, qu'il hait la meschanceté, & qu'à cette occasion Dieu l'a oint d'huile de liasse par dessus tous ceux qui ont quelque communion avecque luy, ou à qui il a communiqué quelque veine de sa puissance. Et si les Monarques de la terre auoyent perpetuellement ce portrait-là deuant les yeux, cōme le Seigneur Iesus, d'où il est dans les cieux en vne gloire inenarrable, fait continuellement couler icy bas, avec la douceur de ses diuins aspects, l'abondance de ses graces, & la vertu de son Esprit; les Rois, de ce haut trône d'autorité où Dieu les a mis, respandroyent incessamment sur leurs sujets, tant leurs faueurs & leurs bienfaits, que les influences de leurs bons exemples. Je viens maintenant à ceux que j'ay nommés Princes, parce qu'ils sont issus de maisons souueraines. Et la premiere chose que j'ay à dire d'eux, c'est qu'encore qu'ils soyent descendus vn degré au dessous de la souueraineté, ils sont pourtant assés souuent des sujets capa-

pables d'y remonter. Vne bonne partie de nos Rois sont venus à la Couronne de cette façon-là, & depuis environ deux cens ans, Louis XII, & François Premier, & Henry quatrième nous en fournissent d'illustres exemples. Car quant à Charles neuvième, & Henry III, leur naissance les en tenoit encore si près, qu'il n'a pas falu remonter bien haut pour qu'ils se missent en possession de la puissance souueraine. Or c'est assés pour donner à ceux qui sont tels, de beaux & nobles sentimens, que de penser que leur condition les peut appeller au gouvernement des Royumes. Car ce leur seroit vne chose bien honteuse, si le cas en arriuoit, que leurs vices les en fissent vniuersellement iuger indignes. On dit qu'il y a certaines parties du regne, qui s'exercent mieux par ceux qui ne sont pas nés sur le trône; comme est le traitement des sujets en la distribution des charges & des impôts. Et la raison qu'on en rend est qu'ils connoissent mieux la nécessité des peuples, & qu'ainsi ils sont plus capables d'en auoir pitié. Qu'ils l'ont eux-mesmes

mesmes assés souuent expérimentée dans leurs affaires ; c'est pourquoy, quand ils sont venus au Royaume, ils en sont meilleurs mesnagers. Enfin, qu'il leur est beaucoup plus aisé de descendre par la pensée à la consideration des affaires de leur Royaume, pour s'y gouverner sagement, que non pas à ceux qui dès leur naissance se sont trouués assis si haut, qu'à peine l'estat de leurs sujets peut-il monter à leur cōnoissance. Et bien que cela ne soit pas vniuersellement vray, s'estant veu des Monarques nés dans la pourpre, qui ont tresagement regné, & des gens esleués d'un degré beaucoup plus bas à l'Empire, qui ont tout mis sans dessus-dessous, la chose n'est pourtant pas sans apparencé de verité, ny destituée d'exemples. Et neantmoins i'estime que ces trois que ie viens de nommer, & qui ont tous eu de grandes vertus, les y ont apportées de ce que leur naissance, leur genie, & leur education, leur auoit fait conceuoir qu'il falloit qu'ils se rendissent dignes de toute grande fortune. C'est ce qui a fait que le premier s'est

fait aimer comme le pere de son peuple; que le second a imprimé vn tel respect de ses vertus dans l'esprit de ses sujets, qu'ils ne l'ont iamais perdu, nonobstant la consideration de ses imperfections & de ses disgraces; & que le troisieme, qui vit encore dans la memoire de plusieurs, & dont l'histoire, à cause de la proximité du temps, est plus conuë que des precedens, reuiet incontinent dans l'esprit de ceux que leur chagrin ou leur malheur degouste du gouuernement present, & fait que l'on dit, *Où est le temps de Henry le Grand*, comme si ç'auoit esté l'aage d'or & le siecle de Saturne. Mais quand l'estat des choses reculeroit vn Prince si loin qu'il ne luy seroit pas permis d'auoir iamais de telles pensées, tousiours est-il certain qu'il se doit ressouuenir de la gloire de ses ayeuls, & de la splendeur de sa naissance. On dit que l'eau, quelque bas qu'elle descende, peut tousiours remonter aussi haut qu'est la source d'où elle a coulé. Et il s'en void des exemples prodigieux, & des jets d'eau de quatre-vingt-dix ou cent pieds de haut, ce qui

donne de l'admiration à ceux qui les regardent. Cela n'est pas tousiours vray en ce qui regarde les dignités; & plusieurs, qui sont issus de Souuerains & de Potentats, se peuuent bien sevrer de l'esperance des grandeurs qui ont esté possédées par leurs ancestres. Mais il est quasi vniuersellement vray de la vertu, si ce n'est qu'on soit descendu d'ayeuls dont les qualités ayent esté extraordinairement heroïques. Car à la verité il estoit malaisé qu'aucun des descendans d'Hercule, egalast la grandeur de ce patron : parce qu'outre la valeur qui l'a fait estimer digne du rang des Dieux de son temps, il faudroit, comme luy, auoir dans le corps vne force prodigieuse. Mais pour ce qui est des vertus dont l'histoire n'a rien de fabuleux, il y en a eu peu de si éleuées en aucun Prince souuerain, que ceux qui sont issus de luy soyent absolument obligés de desesperer d'y pouuoir atteindre. L'on rapporte du Connestable de Lesdiguières, qu'il auoit accoustumé de dire qu'il n'y a dignité, ny sauoir, ny richesse, ny reputation de valeur, à

quoy vn homme soit paruenu ; qu'vn autre ne puisse raisonnablement & certainement esperer, pourueu qu'il pratique deux choses. La premiere, qu'il se propose vn certain but de ses actions. Car ceux qui ne s'en proposent point, & qui courent tantost à vne chose & tantost à l'autre, desirans à cette heure de deuenir riches, & demain d'estre sa-uans, & vne autresfois de paruenir aux honneurs, & qui voltigent sans cesse ainsi, ne font iamais, pour parler comme les Italiens, vne bonne reüscite. Ils ressemblent aux chiens qui prennent le change, & qui courans tousiours apres la derniere beste qu'ils ont veüe, les faillent toutes egaleme. Et ceux qui s'en proposent beaucoup ensemble, ne reüssissent gueres mieux ; parce qu'oultre qu'il est impossible que l'esprit de l'homme se partageant à tant de choses, ait de la force assés pour fournir à toutes, souuent deux diuerses fins de la vie s'embarassent l'vne l'autre, de sorte que qui veut deuenir riche, est obligé de renoncer à l'esperance de paroistre entre les sa-uans. La seconde, que quand

il s'est vne fois proposé vn but , il y demeure si ferme & si arresté, qu'il y rapporte vniuersellement toutes ses actiōs, & qu'il ne s'en destache i jamais quelque chose qui arriue. Tellement qu'encore qu'il luy suruienne des traueses , & des disgraces , & des rebuts , il ne se rebute pas pourtant , & qu'il espere que ce qui n'a pas succédé par vn moyen, succedera enfin par vn autre. Je croy que ce grand personnage parloit ainsi par l'experience de soy-mésme. Car s'estant proposé pour but les plus grandes charges militaires , & les plus grandes dignités que les sujets puissent obtenir dans l'Estat, il y a tellement conduit ses pensées en toute sa vie , & tellement dirigé ses conseils & ses actions, que ne se contentant pas d'y faire seruir ses vertus , il y a aussi employé ses vices. Car voyant que ny la reputation de ses hauts faits d'armes, ny les seruices qu'il auoit rendus à la Couronne , ny sa prudence politique , qualités qui estoient aussi eminētes en luy qu'en aucun homme de son temps , ne le pouuoient faire atteindre iusques à l'espée de Connestab

ble à laquelle il auoit tousiours aspiré, il abandonna sa religion qui mettoit le dernier obstacle à son esperance. Ce n'est pas, comme quelques-vns ont pensé, qu'il ne fist du tout point de cas de la religion. Car il en auoit professé vne soixante ans : il l'auoit gardée nonobstant la difficulté des temps dans lesquels il s'estoit rencontré : les censures de l'Eglise & le dépit des excommunications de la luy auoyent pas fait quitter : & à la premiere proposition qu'on luy fit de luy donner cette grãde de Charge à condition qu'il passeroit dans vn autre Communion, il le promit bien à la verité, mais il ne voulut pas l'executer quand il vid qu'on auoit changé de visée. Mais quand le Conestable de Luine fut mort, & qu'on luy promit tout de bon, de l'eleuer à la derniere dignité à laquelle vn gentilhomme François puisse paruenir, il donna sa religion au mesme temps qu'on executa la promesse qu'on luy auoit faite. Ainsi il y a apparence qu'il n'y auoit que cette Charge qui luy peust faire renoncer à la Foy: mais quand il

l'a fallu retenir au prejudice de ce qu'il s'estoit mis deuant les yeux pour la dernière fin de ses actions, il a creu qu'une si belle espée, aussi bien que celle de Brennus, le devoit emporter à la balance. Je ne voudrois pas qu'un Prince se mist jamais en la teste le dessein de devenir riche, & de tirer toutes ses actions à ce blanc : c'est vne chose trop basse pour ces grâdes ames. Je ne voudrois pas non plus qu'il se proposast d'estre sauant. Car la science est bien vn grand ornement & vne grande aide aux autres vertus des gens de cette condition : mais c'en doit estre vn ornement & vne aide seulement, & ils sont appellés à donner de la matiere aux Poëtes & aux Historiens, & non pas à les bien entendre. L'estime mesmes que de se proposer de hautes charges & des emplois éclattans, c'est vne chose au dessous d'eux, si ce n'est pour y exercer la vertu, & la faire paroistre comme sur vn theatre. Car les Charges & les emplois doiuent suivre leur naissance, ou tout au plus tenir à l'égard de leurs actions, le mesme lieu qu'Aristote donne à la volupté en

l'exercice de la vertu. C'est que celle cy doit estre le vray but auquel vn honneste homme tend: si celle-là ou l'accompagne ou la suit, non seulement on ne la refuse pas, mais on la reçoit comme vn reietton naturel des belles & grandes actions, & comme vne seconde fin qui vient en dependance de l'autre. Le vray but auquel vn Prince doit viser est celuy que l'on recommandoit à Achille, de paroistre tousiours le premier & d'estre tousiours le plus excellent dans les choses dignes de loüange. Comme ie n'estime pas que Louys de Bourbon, celuy qui fut tué à Bassac, pensast à la Royauté, parce qu'il voyoit deuant luy quantité de ieunes Princes qui pouuoient y paruenir; aussi reconnois-je bien qu'il n'est pas hors de la vray-semblance, qu'il ait esté au commencement porté à ses grandes entreprises par cette consideration, que si les desseins de ceux de Guise reüssissoient, la maison Royale, dont il faisoit part, seroit esteinte tout à fait, ou au moins rabaisée bien loin au dessous de sa splendeur & ancienne & naturelle.

Peut estre mesme qu'il y a senti l'aiguillon de quelque ressentiment, de voir qu'encore que ceux de Guise n'eussent pas eu de si hautes pretentions qu'on se l'imaginoit alors, neantmoins ils auoyent trop de puissance dans l'Estat, au prejudice de ceux qui estoient du sang des Rois, & à qui il croyoit qu'à cette occasion appartenoit plustost qu'à des estrangers, l'administration des affaires de France. Neantmoins, selon que j'ay peu comprendre de la nature de ce Prince dans ce que l'histoire rapporte de ses actions, ie ne doute pas que cette haute generosité, cette eleuation d'esprit qui luy faisoit auoir en horreur toutes sortes de bassesses & laschetés, & cette inuincible magnanimité qu'il a maintenuë, non dans les actions militaires seulement, mais en des occasions où il est beaucoup plus difficile de la conseruer, ne luy vinssent du sentiment de son sang, & de la perpetuelle application de son esprit à penser à ce qui conuenoit à la qualité d'un Prince. Il estoit en prison à Orleans: il y auoit arrest de de mort donné contre luy: l'eschaffaut

estoit dressé pour en faire l'exécution; le Roy estoit là present; tout se faisoit en son nom & en son autorité; mais tout estoit gouverné par les plus grands ennemis du prisonnier: & neantmoins il ne s'en estonna iamais, ne fit iamais paroistre aucune foiblesse en sa contenance, en ses paroles, ny en ses actions; parla tousiours avec la mesme fermeté & la mesme grandeur de courage qu'il fit depuis à la teste des armées, & le monstra constamment si esleué au dessus de toutes sortes d'accidens, qu'il sembloit que ce fust, non pas vn homme accusé de crime de leze Majesté, & condamné pour cela, mais vn Prince souuerain qui maintint son autorité & qui fist faire le procès aux autres. Mais puisque c'est icy la Morale Chrestienne, il faut que ie considere aussi en cela ce qu'il y pouuoit auoir de la connoissance de Iesus Christ. Ce Prince estoit né Chrestien, & auoit dès lors gousté la doctrine de la Reformation, qui commençoit à s'espandre par toute la France. Et ceux qui ne sauent pas bien la nature du Christianisme, s'imaginent

qu'il abbaiffe le courage, parce qu'il exhorte à la patience, & qu'il forme à l'humilité. De sorte que Machiauel ne rend point d'autre raison pourquoy nous ne voyons plus de si grands exemples d'une vertu quasi heroïque, qu'on en a veu dans l'Antiquité, sinon que cela ne compatit pas avec la Religion Chrestienne, qui semble auoir coupé les nerfs à la vigueur du cœur des hommes, en leur recommandant & en leur inculquant sans cesse l'imitation de la douceur & de la patience de Christ. Si donc vous en produisez quelques-uns, comme celuy du Prince duquel ie parle, & celuy de l'Admiral de Coligny, qui estoit du mesme temps, & de quantité d'autres dont nostre siecle, non plus que celuy de nos peres, n'est pas Dieu mercy destitué; pour parler selon ses maximes, & conformément à ses principes, il faut que Machiauel vous responde que ces gens-là, quelque profession qu'ils fissent, n'estoyent neantmoins pas Chrestiens. Je pourray dire ailleurs, & particulièrement où il faudra traiter des gens

de guerre, comment la doctrine de l'humilité & de la patience Chrestienne, se peut accorder avec les actions militaires auxquelles les Capitaines sont obligés. Icy ie me contenteray de monstrier que cette grandeur extraordinaire d'ame qui a paru dans le Prince de Condé en cette occasion, non seulement n'auoit rien de contraire à la doctrine & à l'exemple de Iesus Christ, mais encore, que c'est principalement de là qu'elle a procedé comme de sa source. Il faut donc icy supposer comme chose indubitable, que la Religion Chrestienne n'a rien changé dans l'ordre des choses du monde qui a esté premierement establi par la Nature, & puis apres par la Police, laquelle est venue par dessus. Comme donques dans le Christianisme les vns sont demeurés Princes, & les autres se sont trouués dans vne plus basse condition, l'humilité & la patience à laquelle nous sommes portés par l'Euangile de Christ, n'empesche pas que chacun ne puisse auoir des sentimens ou plus ou moins esleués selon la grandeur de sa naissance. Car

la diuersité des conditions engendre aussi celle des relations, & la connoissance que chacun a de ses relations, luy donne des sentimens & des mouuemens conuenables. L'humilité donques d'un Prince consiste à l'égard de Dieu, à se reconnoistre deuant luy, en qualité de de la creature, comme vn neant; en qualité de pécheur, comme digne de la malediction; & en qualité de fidelle, comme luy deuant absolument toute la gloire de son salut, & des vertus qui l'y conduisent. A l'égard des autres hommes, l'humilité d'un Prince consiste à se reconnoistre de mesme nature avec eux, & entant que pecheur, enueloppé dans vne mesme corruption & dans vne mesme condamnation, de sorte que de ce costé, leur condition naturelle est absolument egale. Et s'ils sont fidelles comme luy, son humilité requiert encore qu'il les considere comme ses freres, participans de mesme adoption en Christ, esleués à l'esperance d'un meisme heritage eternal, & sans aucun precipu qui mette entr'eux de la difference. Or il n'est pas malaisé de

concevoir qu'elle temperature de douceur & de moderation cela peut mettre dans l'esprit d'un Prince. Mais cela ne l'empesche pas de reconnoistre ce qu'il a pleu à Dieu de le faire naistre dans l'Estat, pour auoir le courage esleué à proportion de son origine. De sorte que si ceux qui luy sont inferieurs se veulent egaler à luy, il est bien fondé à ne le pas endurer : & si ceux qui ne luy sont sinon egaux se veulent esleuer bien haut au dessus de luy, il luy doit estre permis de ne le souffrir pas non plus, l'humilité du Christianisme n'empeschant pas qu'il n'ait en ce qui touche la Police, où la Prouidence de Dieu a voulu qu'il ait esté auantagé, quelque particuliere generosité qui luy face tenir son rang avec la dignité conuenable. Que s'il vient à tomber en quelques afflictions, il faut bien distinguer en luy les mouuemens qui luy viennent du sentiment de la main de Dieu, & la consideration de la nature de l'affliction mesme. Car en ce premier egard il doit estre plein de respect enuers la Prouidence de nostre Seigneur, & dans vne

grande humiliation par la connoissance qu'il a de ses pechés, qui peuuent auoir donné vne iuste occasion à sa souffrance. Mais au second, il luy sied bien de ne faire & de ne dire rien de bas, & qui soit au deffous de la grandeur d'un bon courage. Que si son affliction luy est procurée par ses ennemis, alors il doit exactement distinguer entre ce qu'il peut meriter à l'égard de Dieu, & ce dont il se sent digne à l'esgard des hommes. Pour le premier, il n'a toujours que trop sujet de s'abaisser deuant Dieu, & de reconnoistre la iustice de sa conduite. Pour le second, il peut auoir la confiance en son innocence qu'ont vniuersellement tous les innocens, mais il luy est souuerainement conuenable de tremper cela, comme fit le Prince de Condé à Orleans, dans la magnanimité d'un Prince. En distinguant ainsi il imitera Dauid, qui bien qu'il fust berger de naissance, auoit pourtant dès sa jeunesse le courage des plus grands heros; de qui l'esprit auoit encore esté esleué par l'onction de Dieu mesme, aux plus hautes esperances au-

quelles puissent venir les mortels, & qui en fin apres auoir surmonté tous les Capitaines du monde en hauts faits, egala les plus grands Rois par la splendeur de sa couronne. Car quand il se presente deuant Dieu pour reconnoistre quel il se sent, s'il le veut examiner à la rigueur, il s'aduouë digne de tous les maux qui luy peuuent arriuer. Mais quand il se compare avecque l'iniquité de ses persecuteurs, il publie hautement son innocence. Toutesfois, ie ne voudrois pas qu'un Prince Chrestien portast en telles occasions sa magnanimité iusques où vont les imprecations de Dauid, qui couure souuent la teste de ses ennemis de maledictions espouuantes. Si cela est procedé de l'esprit de Prophetie qui luy faisoit connoistre la reprobation, & par consequent la derniere destinée de ces gens, comme il n'y à pas lieu d'en douter; ce luy estoit vn priuilege particulier dont les autres Princes ne se peuuent pas vanter. Et s'il y auoit quelque chose de la dispensation de la Nature, qui n'est pas si reseruée en ses ressentimens que la Grace, &

qui s'y

qui s'y donne plus de liberté, ce qui a esté excusable en David en ce temps-là, ne le seroit pas maintenant, que Christ requiert de nous vn plus haut degré de perfection par la manifestation de son Euangile. Quant à l'exemple de la patience de Christ, il est proposé à imiter à tous les Chrestiens, mais neantmoins c'est sous diuers egards qu'ils le considerent. Parce qu'il regarde sa mort comme vn effect de la malediction de Dieu sur tous les hommes à cause de leurs pechés, il fremit, il s'espouuante, il tombe en des angoisses extremes, il suë des grumeaux de sang par la violence de l'agitation de son esprit. Or cela ne conuient pas ny en particulier aux Princes, ny en general aux autres Chrestiens. Dautant qu'ils ne doiuent plus considerer la mort cōme vn effect de la vengeance de Dieu, il est requis de leur foy à tous qu'ils l'enuisagent avecque de la fermeté; & de la generosité des gens de haute condition, de ne s'émouuoir que fort mediocrement de sa presence. Derechef, parce qu'outre la fin de sa satisfaction, nostre Seigneur souffroit

encore la mort comme vn martyre, pour la confirmation de la verité qu'il annonçoit ; s'il arriue soit à vn Prince, soit à quelque autre fidelle, d'estre appellé à souffrir pour la mesme occasiõ, il y doit imiter la constance de nostre Sauueur, qui nonobstant toutes ces grandes & extraordinaires emotions qu'il sentit dans le iardin, ne laissa pas, quand il fut entre les mains de ses ennemis, de faire paroistre tout autãt de vigueur d'esprit, qu'il estoit necessaire en vne telle occurrence. En fin, parce que la mort de nostre Seigneur estoit ignominieuse selon le monde il ne se pouoit que l'infamie n'en saihst son imagination. Car il estoit homme comme nous, & n'y a rien, hors le peché, qui puisse naturellement toucher vn esprit humain, de quoy celui nostre de Seigneur ne fust susceptible. Neantmoins cela ne l'empeschâ pas de s'esleuer bien haut au dessus de tous ses ressentimens, de se souuenir toujours de ce qu'il estoit, de le confesser, & de le maintenir hardiment en la presence de Ponce Pilate. Si donc vn Prince se trouuoit en l'estat auquel

estoit celuy de Condé alors, la presence d'un eschaffaut, & la pensée d'un billot sur lequel il faudroit laisser vne teste capable de porter vne couronne, luy deuroit faire de l'horreur: mais neantmoins en s'y resoluant, il tascheroit toujours de garder le *decorum* qui conuient à la hautesse de son origine. Ce siecle, fertile en choses extraordinaires, & que ceux qui viendront apres considereront avec quelque estonnement, nous a fait voir vne chose bien plus estrange que celle dont ie parle. Le Prince de Condé n'estoit que Prince, & encore non souuerain: le Roy Charles d'Angleterre estoit Roy de trois beaux royaumes. Le procès du Prince de Condé luy estoit fait par son Souuerain: celui du Roy d'Angleterre luy a esté fait par ses sujets. Du temps du Prince de Condé il y auoit plusieurs gens en France qui disoyent qu'il estoit bien au pouuoir du Roy de France de le tenir en prison bien reserrée, pour l'empescher de nuire à l'Estat; mais comme il ne luy estoit pas permis de demembret aucune partie du Royaume, dont il

n'estoit qu'usufruitier seulement, il ne luy estoit pas non plus permis d'oster la vie à vn Prince de son sang, parce que c'est oster à l'Estat vne personne qui à cause de son habilité à la succession, luy est de plus de consequence que ne peut-estre vne Prouince. En ce temps icy on a creu en Angleterre que le peuple y pouuoit absolument disposer de son gouuernement, & couper la teste à son Roy mesme. Enfin, le Prince de Condé, par vn accident inespéré à la verité, mais tant y a par vn accident, ne fut pas executé; & tandis qu'on a la teste sur les espauls, il peut toujours rester quelque fibre desperance, que comme on faisoit autrefois dans les Tragedies descendre vn Dieu par des machines, pour desnouër des difficultés insolubles autrement, il pourra suruenir quelque chose d'impremedité, qui empeschera l'execution d'vne funeste sentence. Au lieu que l'eschaffaut dressé en la ville de Londres a esté teint du sang de son Roy, & que cette teste qui auoit porté trois couronnes auparauant, s'y est veüe effectiuement separée du tronç de son

corps par la main d'un homme à qui il ne manquoit rien pour estre bourreau, sinon qu'il s'estoit couuert d'un masque. Neantmoins il est certain que ce Monarque s'y gouverna toujours en Roy, & bien que sa constitution naturelle luy eust donné vne fort grande douceur, que l'estat auquel il se voyoit reduit, luy deust encore donner plus de mortification, & que l'exemple de Christ, duquel il parla souuent, fust perpetuellement deuant ses yeux, il n'y fit pourtant iamais rien d'indigne de sa Majesté, ny de la fermeté d'un bon courage. Mais retournons à nostre propos. Les nobles qui sont immediatement au dessous des Princes, sont ceux qui ne sont pas Princes, mais que neantmoins l'antiquité de leur extraction, & les tiltres de leurs terres ou de leurs charges, mettent au dessus de grand nombre d'autres nobles, sans que quant à eux ils soyent vassaux d'autre que de leur souuerain. Ceux-là approchent bien près de ceux de qui ie viens de parler : mais neantmoins ils y reconnoissent eux-mesmes vne notable diffé-

rence. Et de fait, ny ils ne peuuent pas sentir en eux les mouuemens que cause le sang des Souuerains, puis qu'ils n'en sont pas issus : ny ils ne se peuuent pas animer a la vertu par cette pensée, qu'ils peuuent deuenir Souuerains, puis qu'il n'y a rien dans leur sang qui la leur puisse faire naistre. Toutesfois, ils ont assés de grandeur pour ne se proposer rien que de grand en la conduite de leurs actions, & s'ils ne sont montés à ces hautes dignités par leur propre vertu, ce qui leur seroit bien glorieux, ils n'y peuuent estre paruenus que par quelque rare qualité qui s'est trouuée en leurs predecesseurs. Or le premier leur doit estre vn aiguillon à ne se démentir point : car c'est vne chose bien honteuse de degenerer de soy-mesme, & de faire dire au monde ; cet homme là estoit autrefois vn grand personnage, mais l'aïse & les voluptés, & les dignités l'ont perdu, ce qui est arriué à Lucullus. Et le second doit perpetuellement exciter & reueiller les sentimens de vertu qui sont en vn homme de cœur, afin qu'on ne dise pas de luy qu'il a degeneré de

ses ancestres. On appelle les familles, & les bastimens où elles demeurent, également des Maisons: & l'on les appelle grandes à proportion de ce que celles-là le sont en honneurs & en dignités, & ceux-cy en appartemens, en pavillons & en galleries. Et à la verité il y a quelque ressemblance entre les choses qui sont nécessaires à les esleuer. Car comme il faut pour les vns de grands échaffauts, & des machines fortes, & des architectes bien entendus: il faut pour les autres d'extraordinaires qualités & des vertus bien eminentes. Mais il n'en est pas de mesme pour les choses nécessaires à les conseruer. Car quant aux bastimens, quand ils sont faits, on abbat les echaffauts, & on renouye les machines chés les charpentiers, & au lieu d'architectes experimentés, on se contente de gens qui prennent le soin des vitrages & des couuertes. Au lieu que sans les mesmes vertus qui ont donné la naissance aux familles illustres & où il paroist de la grandeur, on les void incontinent tomber dans vne piteuse decadence. Et

quand les richesses & les autres avantages de cette nature s'y conserueroient quelque temps, la notable diminution de la vertu, est la plus grande decadence qui s'y voye. Que di-je, quand ces choses s'y conserueroient quelque temps ? De la façon que les Grands vivent ordinairement, il est impossible qu'elles s'y maintiennent. Car la magnificence de leur train, les superfluités de leur table, l'abord continuel de toutes sortes de personnes en leurs Maisons, leurs meutes, leurs chevaux, leurs oiseaux, leurs ieux & leurs passe-temps, leurs dissolutions, s'ils ne sont vertueux, & leurs debauches, les parties dans lesquelles ils s'engagent quelquesfois pour leurs amis, les griuelées de leurs gens d'affaires, & les tours que leur font leurs intendans, sans parler d'une infinité de rencontres extraordinaires qui les obligent à dépenser, mettent incontinent leurs Maisons en tel estat que c'est vn espouuantable desordre. De sorte qu'elles ressemblent à leurs bastimens, quand on a esté quelque temps sans y faire les reparations

necessaires. La masse à la verité s'en
 soustient aucunement: mais vous voyés
 là vne grande muraille qui fait ventre,
 & icy vn pauillon demy-fondu: en vn
 endroit vn lambris se pourrit parce qu'il
 y pleut: & en vn autre les peintures
 d'vne galerie se ruinent en ses creuasses;
 de sorte qu'on a quelque compassion
 que les choses qui auoyent esté faites
 avecque tant de soin & de dépense au-
 trefois, tombent dans vn si grand depe-
 rissement. Ou donques il faut que ce
 soit la vertu qui regle la conduite de ces
 maisons pour les conseruer: ou il faut
 que se soit elle qui face des efforts ex-
 traordinaires pour les restablir, & qui
 en rende les Maistres si recomman-
 dables prés des Souuerains, qu'ils em-
 ployent à les entretenir les mesmes
 moyens & les mesmes gratifications qui
 y ont esté pratiquées par leurs deuâciers.
 Mais sur tout doiuent-ils auoir le soin
 d'y conseruer la pieté enuers Dieu, &
 d'y faire fleurir autant qu'ils pourront
 la predication de l'Euangile. Car com-
 me l'Apostre dit que Iesus Christ sou-
 stient l'Vniuers *par sa parole puissante;*

l'on peut bien dire certes que c'est par la parole encore qu'il fait subsister les maisons des grands Seigneurs. Il est vray que comme on ne void point par quels moyens nostre Seigneur conseruoit le monde, on n'apperçoit pas bien souuent d'abord ceux dont il se sert pour la manutention des grandes Maisons. Et c'est ce qui fait peut-estre qu'on n'y est pas ordinairement si soigneux qu'on y deuroit estre, d'y entretenir la deuotion. Car les hommes ne croyent volontiers qu'aux choses sensibles, & quant aux secrettes voyes de la Prouidence Diuine, ils n'y pensent iamais gueres que quand ils en voyent les euenemens. Mais quoy qu'il en soit, cette sentence, que la Pieté a les promesses de la vie presente & de celle qui est à venir, est vniuersellement veritable pour ce second chef; & quant au premier, bien que Dieu se soit reserué le choix des temps & des moyens d'en faire voir la verité, si est-ce pourtant qu'il fournit ordinairement l'occasion d'esperer qu'on en fera l'experience. Quant aux Nobles qui sont vn degré

au deffous, & qui neantmoins ont quelques autres tiltres que ceux de gentilhomme seulement, ie les trouue dans vne condition fort auantageuse, s'ils sauent bien gouster leur felicité, & ils la gousteroyent s'ils en imitoient vn que ie connois, & dont il n'est pas necessaire que ie repete icy le nom. Apres auoir esté fort soigneusement esleué dans la connoissance des belles lettres & des sciences, particulierement dans les sentimens de la pieté sans oublier les exercices des cheuaux & des armes, afin de s'en pouuoir seruir en toutes bonnes occasions, on luy fit faire les voyages qu'ont accoustumé de faire les hommes de belle naissance, afin de parler pertinemment des plus notables parties de l'Europe, & des plus illustres nations. Cela fait, il prit la teinture de la Cour, qui donne toujours à la Noblesse quelque éclat qu'elle n'auroit pas autrement: & puis il suiuit les armées, comme le mestier de ses ancestres, sans la pratique daquel il est impossible à vn Gentilhomme de fonder iamais solidement vne bonne reputation. Et com

me il a le cœur assis en aussi bon lieu qu'ait aucun homme de sa condition, il ne s'est point là présenté d'occasions, ny de celles qui sont véritablement de la guerre, & où on combat plusieurs contre plusieurs, ny de celles qui sont de la maladie du siècle, & où le demeslé est d'un à un, où il n'ait fait voir de si belles marques de sa valeur, que tous ceux qui l'ont connu l'ont eu en vne singuliere estime. Dans le mestier de la guerre, & dans toutes les factions militaires, où la pluspart des autres se perdent par la licence des armes, & par les exemples de l'impieré, il trouuoit vn Escolé de toutes sortes de vertus & Chrestiennes & Morales. Car la mort, qu'il se proposoit à toutes rencontres, luy faisoit toujours tenir sa cōscience en estat de comparoistre deuant Dieu. Les fatigues des armées endurcissoyent & son corps & son courage à toutes sortes d'incommodités : & la faim & la soif, auxquelles on y est assés souuent sujet, luy donnoit occasion, non pas seulement d'exercer alaigrement sa patience à l'heure qu'il le falloit, mais encore de

se preparer par l'abstinence & par le travail, à l'heure mesme qu'il n'y estoit pas necessairement obligé, à supporter avecque gayeté, ce qui donnoit aux autres du découragement & de la tristesse. Quant à ces malheurs de querelles particulieres dans lesquelles on est quelquesfois engagé, s'il y auoit quelque chose à redire en sa vertu, c'est qu'il ne les fuyoit pas assés pour vn homme Chrestien, & de profession Reformée. Non qu'il soit de luy-mesme hargneux; car iamais homme ne le fut moins; ou que comme plusieurs ont fait, il cherchast sur des pontilles l'occasion de se faire dire braue. Mais neantmoins il auoit tellement ce que les gentilshommes appellent ordinairement l'honneur, deuant les yeux de l'esprit, que dans la deliberation, s'il valoit mieux obeir à Dieu, qui defend cette sorte de combats, ou estre la fable des hommes, qui tiennent pour lasches ceux qui les refusent, il se determinoit sans difficulté de ce costé-là, qu'il valoit mieux tomber entre les mains de Dieu, qui est misericordieux, qu'entre ceux des.

hommes, qui sont tres-injustes estimateurs de la pieté, & tres-insolens à insulter, quand on leur a donné quelque sinistre impression de son courage. Cependant il n'est iamais allé à cette sorte de combats sans vne tres-ardente priere à Dieu qu'il luy pleust tellement conduire les choses, qu'en s'en retirant avec honneur, il peust conseruer la vie à son aduersaire. Et de fait, quoy que quand il en faloit venir aux prises, il y alloit comme vn lion, il a toujours eu vn soin merueilleux de conseruer la vie à son ennemy, & de se contenter d'auoir eu l'auantage sur ses armes. Parce qu'il ne cherchoit pas à la guerre les grands emplois, mais seulement de satisfaire à ses inclinations, & d'acquérir la reputation que doit auoir vn homme de condition, lors qu'il se vit en cet estat, il se retira chés luy pour y composer vne famille. Ce n'est pas qu'il ne quittaist la guerre comme vne maistresse qu'il auoit extrêmement aimée, mais qui luy causoit vne si grande dépense, qu'il n'y pouuoit plus fournir sans ruiner absolument ses affaires, s'il ne vouloit, comme plus

ſieurs autres, faire des violences & des extorſions pour la contenter. N'eſtant donc pas d'humeur à cela, il aima mieux en faire vne autre qui luy apportast du bien au lieu de luy en demander, & qui des fruits de ſon reuenu luy aidast à nourrir ceux qu'elle produiroit de ſon ventre. Retiré qu'il a eſté dans ſa maiſon, ſes ſoins ſe ſont partagés principalement à ces choſes. Premièrement il a commencé par loger l'Arche de Dieu chés luy, en y eſtabliffant vne Eglise & vn Pasteur, pour y faire les exercices ordinaires de la pieté, & les autres fonctions du ſaint miniſtere. De quoy il y a tel autre que luy qui ſe fuſt ſans doute bien paſſé, parce qu'il pouuoit trouver près de luy l'edification & la ſatisfaction qu'il cherchoit, & que ce nouuel eſtabliſſement ne ſe pouuoit faire ſans quelque deſpenſe conſiderable. Mais il a mieux aimé, quoy qu'il luy en peuſt couſter, ouurir vne ſource en ſa maiſon, pour y attirer ſes voiſins, qu'en aller chercher ailleurs & y mener ſes domeſtiques. En eſſeſt elle y a eſté fort frequentée iuſqu'à mainte-

nant, parce qu'on y a trouué les eaux douces & salutaires. Apres cela, Dieu luy ayant donné quantité d'enfans, tant de l'un que de l'autre sexe, il s'est appliqué avec vne assiduité incroyable à leur education, tant pour les former tous de bonne heure à la crainte de Dieu & à la vraye vertu, que pour donner la teinture des bonnes lettres à ceux que le sexe en a fait capables. Et comme il a animé cela d'exhortations, & l'a viuifié de son exemple, en quoy il a esté admirablement bien secondé par sa compagne, femme douée de tres-excellentes qualités, aussi y a-t-il parfaitement bien reüssi par la benediction de Dieu, n'y ayant point de famille de cette condition, mieux réglée ny mieux moriginée que la sienne. Mais bien qu'il semble, à voir les attachemens qu'il a eus près de ses enfans, qu'il n'eust plus de soin que de ce qu'il le touchoit en particulier, si est ce qu'il n'a iamais manqué à aucune des occasions où le public, ou bien ses amis, ont eu besoin de sa personne. Car n'estant pas possible qu'il n'arriue à toute

heure

heure quelques broüilleries dans les Prouinces , dans lesquelles nōmément la Noblesse a interest, il s'y est toujours meslé aussi auant qu'on le peut desirer d'vn hōneste homme, & y a paru tellement zelateur du bien commun, qu'il en a toujours establi la principale partie en la conseruation des loix de l'Estat, & au respect qui est deu à la puissance souueraine. Si bien qu'encore que ce soit souuent vne chose assés difficile à faire que de satisfaire aux peuples, & de conseruer l'autorité du Roy, il a sceu tellement se mesnager, qu'il n'a manqué ny à l'vn ny à l'autre. Pour ce qui est de ses amis, il s'est donné de telle façon à eux où les occasions l'ont requis, qu'il y a tousiours maintenu l'intégrité de sa vertu, sans defaillir à aucun deuoir de l'amitié, & qu'il leur a fait comprendre que celle-cy doit estre tellement fondée sur celle-là, que ceux qui requierent qu'on passe les reigles de la premiere à leur occasion, eneruent & aneantissent la seconde. Tellement que ceux d'entr'eux qui ont en recommandation la vertu, ont trouué en luy

tout ce que l'on peut desirer dans les offices de l'amitié, & ceux qui croient qu'il faut absolument tout deferer à l'amitié, ont esté contraints d'auoir en veneration la vertu, quand ils ont reconnu que s'ils n'obtenoyent pas de luy tout ce qu'ils desiroyent, il n'y auoit que la seule vertu qui y mist obstacle. La chasse est vn des exercices les plus ordinaires de la Noblesse quand elle demeure à la campagne, & quant à luy il ne le mesestime pas. Car c'est comme vne image de la guerre, & on fait son apprentissage contre les bestes, de ce qu'il faut pratiquer puis apres sur les ennemis. Le courage s'y affermit contre les dangers, & le corps s'y endurecit au trauail : & Machiauel a remarqué apres les anciens, qu'y ayant tousiours beaucoup de conformité entre les diuers pays, on apprend en conduisant les meutes en l'vn, comment il faudra puis apres mener les armées dans l'autre. Parce que les costaux, & les vallées, & les fondrieres, & les forests, & les campagnes, & les buissons, quelque variété qu'il y ait en leur disposition, se

ressemblent pourtant en plusieurs fa-
 çons , dans la guerre qui se fait à veüe
 d'œil, on tire beaucoup d'vtilité de
 s'estre exercé à la chasse. Et quand
 l'occasion s'en est présentée, celuy dont
 ie parle s'y est quelquesfois tellement
 abandonné, que les plus furieux pic-
 queurs estoient contraints d'aduouër
 qu'il leur donnoit de la tablature.
 Neantmoins il a premierement distin-
 gué entre le legitime plaisir qu'on y
 prend, & la passion avecque laquelle
 quelques-vns s'y laissent assés souvent
 emporter, de sorte que de ce qui leur
 deuroit tenir lieu d'exercice seulement,
 ils font vn mestier continuel & vne oc-
 cupation sans relasche. Et c'est ce qui
 fait que quand ils sont en compagnie ils
 ne parlent presque iamais que de chiens
 & de cheuaux, parce que c'est ou bien
 ce qu'ils sauent le mieux, ou au moins
 la passion qui les domine. Il a donc
 tousiours remarqué que c'est là vn grãd
 defect dans les personnes de sa condi-
 tion, & puis enfin d'autres considera-
 tions l'ont empesché de cōtinuer en cet
 exercice. La despense en est excessiue,

& on s'y fait manger à ses chiens, comme Actæon, à ses cheuaux, à ses oiseaux, & à ses valets. Le temps qu'on y met ordinairement, si on en veut faire son exercice ordinaire, est le meilleur de la vie, & le plus propre à toutes sortes de bonnes actions. Enfin il y faut auoir vn corps robuste, & quelque robuste qu'il soit, il est malaisé pourtant que la violence de la chasse, & les incommodités qu'on y endure, n'alterent enfin la santé. Il a donc creu que c'est vne grande folie que de se ruiner pour son plaisir, & que quand on ne s'y ruinerait pas, la dépense qu'on y fait, seroit incomparablement mieux employée aux œuures publiques, & pieuses, & charitables, d'où il peut reuenir quelque soulagement aux pauures, quelque edification à l'Eglise, & aux Lettres quelque ornement. Et de fait, il employe à cela ce que les affaires de sa famille ne l'obligent point de retenir, & bien qu'il cache ses liberalités tant qu'il peut, il est neantmoins impossible qu'elles ne se sachent. Pour son temps, il l'employe à la lecture des

bons liures, qu'il aime passionnément, & qu'il fait parfaitement bien choisir, & augmente tous les iours le magazin de ses connoissances pour sa satisfaction particuliere, & parce que naturellement il aime à sçauoir. Du reste, le peu de santé dont il a iouï depuis quelques années en çà, l'auroit tout à fait priué du contentement de la chasse, quand il n'auroit pas esté d'humeur à trouuer plus de satisfaction ailleurs. Enfin, le reste de sa vie se passe dans les conuersations de ceux dont il est visité, qu'il rend tousiours quant à luy salutaires par les marques d'une pieté sans affectation; vtiles par les lumieres des histoires, des sciences, & des belles lettres, qu'il y mesle sans aucune ostentation; agreables par des gayerés innocentes, & par des ieux d'esprit honnestes & extraordinairement illuminés; & douces tout ce qui se peut, par vne complaisance sans exemple, mais qui ne va iamais iusques à conuiuer aux vices, non pas mesmes à dissimuler quand on s'emporte deuant luy à des mesdisances, qu'il releue tousiours avec

beaucoup de fermeté & de charité. Et parce qu'il me semble que c'est là vn suffisant caractere du deuoir d'vn homme de cette condition, ie diray maintenant deux mots de celuy du dernier ordre des gentishommes. La condition de ceux-cy n'est pas à beaucoup près si auantageuse, & i'aduouë qu'il leur est beaucoup plus difficile de se rendre heureux. Car ils ont le courage haut, comme leur naissance le veut, & la fortune basse à proportion, ce qui leur donne beaucoup de peine : parce que leur condition ne leur permet pas de faire diuerses choses que les autres hommes font pour acquerir du bien à leurs enfans, & pour fournir à leur dépense. Tellement qu'on en void plusieurs qui sont extrêmement incommodés, & à qui leurs incommodités sont d'autant plus pesantes & plus importunes, qu'ils ne trouuent pas aisément le moyen d'y remedier. Il y a des pays où les nobles trafiquent comme les autres hommes, & neantmoins retiennent les auantages & les priuileges de leur noblesse quand & quand. Ie ne sçay si cela est

bien conuenable : parce que la marchandise, quoy qu'honneste, semble estre au dessous de l'ordre de la Noblesse, qui est destinée à de plus hautes fonctions. Je doute mesme s'il est raisonnable qu'un mesme homme ait en mesme temps la faculté d'attirer à soy la richesse par le commerce, & de retenir la prerogatiue des immunités. Car c'est comme si dans le corps humain quelques membres attiroient à eux les forces, & que neantmoins ils se deschargeassent des fardeaux : ce qui seroit indubitablement contre l'equité de la Nature. Il y en a d'autres où les nobles ne peuuent exercer aucun commerce sans estre estimés dégenerer, & sans dechoir de leurs priuileges, dans lesquels ils ont puis apres bien de la peine à se faire rehabiliter. Je trouue aussi que cela est dur, d'estre condamné à vne pauureté perpetuelle, pour soy & pour sa posterité, ou à perdre le rang & le tiltre de ses ancestres, & les sentimens genereux que donne la communication de leur sang. Je voudrois donc qu'il fust permis à cette sorte de gen-

tishommes de laisser dormir pour quelque temps leur noblesse, iusques à ce que par des voyagesaux Indes, ou par quelque autre negoce honorable, ils eussent peu apporter la richesse & l'abondance, ou au moins certes la commodité dans leurs maisons. Mais apres cela ie voudrois aussi qu'ils peussent sans aucune difficulté faire reuiure leur qualité, & reprendre en mesme temps & le rang & le courage des nobles. Mais quelles que soyent en cet egard les Coustumes & les Constitutions publiques, que ma Morale ne changera pas, la premiere chose que i'ay à dire à cette sorte de personnes est que l'avantage de leur naissance, pourueu que la vertu la seconde, les rend capables des plus grandes charges de l'Estat. Car il n'y a point de simple gentilhomme qui ne se doive proposer cela, que sans autre anoblissement il peut deuenir Marechal de France, & paruenir encore à de plus hautes charges militaires s'il y en auoit; ce qui seroit extrêmement difficile à vn autre, quelque vertueux qu'il peust estre, si la naissance luy manquoit.

Ce n'est pas que l'histoire n'en fournisse des exemples, & qu'il ne s'en peust mesmes rencontrer en nostre temps. Mais outre que c'est vne chose fort rare, il la faut attribuer, non pas seulement à vne vertu extraordinaire, mais aussi à vn extraordinaire bonheur. Ny la vertu d'un roturier, fust elle semblable à celle des anciens heros, ne monteroit iamais yn homme si haut, s'il n'auoit eu, comme on dit, la fortune favorable : ny la fortune toute seule, pour si fauorable qu'elle peust estre, ne luy donneroit iamais ce grade, si elle n'en trouuoit l'occasion dans vne eminente vertu. Mais quant aux gentishommes, s'ils n'entrent dans les grandes charges de plein pied, au moins y peuvent ils monter par degrés, où ils n'ont gueres besoin que de leur vertu pour escorte. Et c'est par là que le Marechal de Gassion, & le Connestable de Lefdiguieres, & plusieurs autres sont paruenus; la naissance leur ayant premierement donné la liberté d'aspirer à ces dignités, & le cœur de s'y efforcer, iusques à ce qu'enfin ils y sont paruenus.

par leur vertu militaire. J'allegue ces deux là nōmément, parce que leur naissance estoit noble, mais telle pourtant qu'ils n'auoyent presque rien au delà; le second estant l'aisné de sa maison à la verité, mais accompagné de peu de bien: le premier estant d'une Maison où il y pouvoit auoir du bien, mais cadet, de qui toute l'esperance dependoit de la benediction de Dieu, & de la bonté de son espee. De sorte qu'il n'y a gentilhomme si peu auantagé en naissant, qui ne puisse esperer en les imitant, de venir à des emplois considerables. Et ie ne fais pas difficulté d'exciter cette sorte de gentishōmes par l'esperance de ces grandes charges, bien que j'aye dit que ce n'est pas là proprement à quoy les Princes doiuent regarder. Car ceux-cy les doiuent considerer comme en quelque façon au dessous d'eux, ou au moins comme des choses auxquelles ils sont egaux par leur naissance, de sorte qu'il faut seulement qu'ils se picquent du vray honneur & de la vertu. Mais ceux-là considerent les grands emplois comme des choses qui

font bien loin au dessus d'eux , & auxquelles ils ne peuvent iamais arriuer par le seul auantage de leur naissance. Neantmoins, le second aduertissement que i'ay à leur donner est , que quand ils ne pourroyent pas paruenir à ces recompenses là , la seule consideration de la vertu les doit animer, parce que comme disoyent les Stoiciens autrefois, elle porte son salaire en elle-mesme. Je ne veux pas dire comme eux , qu'elle est toute seule capable de rendre les hommes heureux. Assurément il faut quelque autre chose avec elle pour acheuer la beatitude. Il n'y a point de gentilhomme de cinq cens liures de rente, à qui ie puisse persuader qu'apres auoir fait quinze ou vingt campagnes, où il a souffert beaucoup de fatigues, & receu beaucoup de playes en son corps, s'il s'y est comporté vertueusement, il se doit reputer heureux, s'il ne s'est du tout point auancé ny dans le bien ny dans les Charges. Je veux dire seulement, que quand cela seroit arriué, il ne se deuroit pas chagriner pourtant ; ny dire comme Brutus, *Je voi bien, vertu, que*

tu n'es qu'un nom, & non une chose réelle.

Vn hōme qui a veritablement le cœur noble, ne se dépitiera pas contre la vertu, quand la fortune, comme on parle, ne luy aura pas esté favorable ; & se contentera en soy mesme de la satisfaction que luy donne le souuenir de ses belles actions. Ie ne sçay mesmes si vn homme qui a le cœur veritablement genereux, se décourageroit, & se rebuiteroit de la resolution de faire de cette façon plusieurs laborieuses & perilleuses campagnes, quand par quelque rayon de l'esprit de Prophetie il deuineroit qu'il ne s'y auanceroit du tout point. Au moins certes sçay-je bien, que de la Noblesse Françoisē qui fait profession de la Religion, il y en a vne bonne partie qui peut bien preuoir que si les degrés par lesquels on paruiet aux grands emplois, ne luy sont fermés, au moins y rencontrera-t-elle des empeschemens comme insurmontables. Et toutesfois le zele du seruice du Roy, l'affection au bien de l'Estat, & quand il n'y auroit que cela, l'amour de la vertu & de l'honneur, porte presque tous

ceux de cette naissance & de cette profession, aux factions militaires. Et c'est vn des preceptes que cette Morale leur doit donner, que puis que la pureté de la Religion qu'ils professent, les esleue pour le moins autant au dessus des autres gentishommes qui sont d'egale naissance avec eux, que la noblesse les esleue tous au dessus des roturiers, ils doiuent auoir des sentimens plus genereux à proportion, & passer par dessus toutes autres considerations, & surmonter toutes sortes de difficultés, pour s'acquitter de leur deuoir, & satisfaire à leur conscience. Peut-estre qu'il arriuera à quelques vns d'eux de deuenir des Connestables de Lefdiguieres & des Mareschaux de Gassion. Mais quand cela ne leur arriueroit pas, ce leur sera tousiours vn incroyable contentement d'auoir merité de l'estre. Mais parce qu'encore que cette exhortation-là conuienne fort bien à la noblesse, & nommément à la ieune, si est-ce qu'elle regarde particulièrement la vertu militaire, & que la Religion les requiert toutes en ceux qui portent le nom de

Chrestiens , i'adjousteray encore cè mot , pour passer puis apres à d'autres Considerations: c'est que la pieté enuers Dieu est la source de toutes les autres belles qualités qui rendent les hommes recommandables. C'est elle premiere-ment qui les rend veritablement vail- lans. Car dans la profession du Chri- stianisme, sans l'esperance d'une meil- leure vie , le mespris de la mort est vne espece de brutalité. Autrefois , entre les Grecs & les Romains , où l'on auoit extrémement peu de certitude de l'im- mortalité de l'ame , & encore moins de connoissance de son estat apres la mort, l'idée de ce qu' Aristote appelle τὸ καλόν ; *ce qui est beau & honneste* , pouuoit aucu- nement porter les hommes aux loüa- bles actions. Et ie croy qu'Epaminon- das , & Scipion l'Africain , & Socrate , & Xenophon , & quelques autres en- core , en ont eu l'imagination imbuë quand ils ont fait ces belles choses que les historiens rapportent d'eux. Mais maintenant que l'Euangile a mis dans vne claire euidence quelle est la nature de nos ames , & ce qu'elles ont à deue-

nir, on ne peut negliger cette pens e sans profanet e, & la profanet e ne peut compatir avec cette id ee de l'honneur qui a autrefois anim e & comme inform e la vertu de ces grands hommes. C'est encore la piet e qui forme les hommes   la iustice, vertu que la ieune noblesse n'a pas accoustum e de beaucoup considerer. Car il est aduis   la plus part qu'ils sont de le race des oiseaux de proye, qui ne vivent que de ce qu'ils rauissent, & qui ne se paissent qu'en deschirant. Tellement que quand ils sont   la guerre, la picor e & la rapine leur sont comme vne espee de solde; & ce qu'ils ont appris   la guerre, ils le pratiquent quand ils en sont retourn es en leurs maisons. C'est elle encore qui donne les veritables preceptes & les inclinations   la temperance, qui est autrement quasi inconnu e   la plus part des ieunes hommes, mais principalement   ceux qui se vantent de la noblesse de leur sang. Car il leur semble que la prerogative de leur naissance leur fournit des tiltres de licence, & de desbauche & de dissolution, pour les

exercer non pas seulement impunément, mais encore avec quelque espèce de loüange. De sorte que celuy qui en fait le plus, est le plus estimé parmy eux, comme s'il y auoit vn prix ordonné pour l'yurognerie & pour l'insolence. C'est elle enfin qui donne l'humilité & la moderation d'esprit, qui se rencontre rarement entre les ieunes gentishommes, si de bonne heure ils n'ont esté esleués à la pieté. Parce que l'opinion de leur noblesse leur souffre ie ne sçay quoy dans l'ame qui les enfle démesurement, & qui leur fait regarder de haut en bas, & mesmes assés souuent traiter avec indignité, ceux qui sont d'vne autre naissance. De là viennent les algarades, & les menaces, & les actions de violence que chacun d'eux exerce dans son vilage, quand ils ne voyent rien au dessus d'eux qui soit capable de les reprimer. Ce donc qui leur doit estre perpetuellement inculqué dés leur enfance, ce qu'on leur doit faire succer avecque le laiët, ce dont on doit comme nourrir & entretenir leur ieunesse, ce qu'on doit sans cesse

cesse faire resonner à leurs oreilles , & dont il leur faut mettre iour & nuit les exemples deuant les yeux , c'est qu'il y a vn Dieu qu'il faut honorer , vn Iesus Christ qu'il faut croire , vne mort eternelle qu'il faut craindre , vne immortalité glorieuse à laquelle il faut aspirer ; afin qu'en toutes occasions il leur vienne de là de bonnes pensées. Et parce que c'est de la parole de Dieu que la pieté se puise , & par la predication de l'Euangile que la foy se forme dans les cœurs , & que c'est la priere qui obtient de Dieu la grace de son Esprit , pour donner accroissement à ce que l'un a planté , & à ce que l'autre arrouse , ceux à qui l'education de la ieune noblesse est commise , doiuent auoir soin de les accoustumer à ces exercices , pour les pratiquer toute leur vie , & pour en estre le fondement.





DV DEVOIR CHRESTIEN
de ceux qui sont nobles par leurs
Charges.

IL y a de deux sortes de Charges : à sçauoir les militaires & les ciuiles. Et mon intention n'est pas de parler icy des premieres: parce que s'il est question de considerer la noblesse qu'elles donnent, nous en auons desia parlé dans le discours precedent. Et pour ce qui est du deuoir auquel sont obligés ceux qui les exercent, il en faudra traiter cy-apres, lors que nous parlerons de la guerre, & de la façon de laquelle ceux qui la font se doiuent gouverner. Quant aux autres, il y en a quelques-vnes qui consistent plustost en dignité, que non pas en fonctions : & de celles qui consistent en fonctions, les vnes regardent plustost le gouvernement, les autres sont accompagnées de iurisdiction; & enfin il y en a où ces deux choses sont iointes ensemble. Pour exemple, en la

Republique de Rome , le Consulat estoit vne charge dás laquelle l'autorité du gouuernemēt estoit en quelque sorte souueraine pour vn an : mais au reste le Cósul n'auoit point de iurisdiction qui luy fust particulièrement affectée , & s'il en exerçoit quelcune , c'estoit conjointement avecque le Senat. Mais le Preteur auoit vne iurisdiction ordinaire pour prononcer sur les differens d'entre les particuliers. En France, qui est vne Monarchie , les Charges sont autrement dispensées. Car celles qui ont part au gouuernement de l'Estat, sont toutes conferées à ceux qui sont prés de la personne du Roy, de qui ils sont considerés simplement comme Conseillers & comme Ministres, parce que l'autorité du commandement reside en la personne de luy seul. Quant à la Iurisdiction qui leur est attribuée, comme il est certain qu'ils en ont en ce qui regarde diuerses choses qui arriuent entre les sujets du Roy, cela est reiglé soit par la nature des choses mesmes, qui doiuent estre iugées dans le Conseil de sa Majesté : soit par la vo-

l'onté du Prince, qui les tire d'entre les
 mains des Jurisdicions ordinaires par la
 puissance souueraine de ses euocations.
 Les autres ont bien vne autorité en
 quelque sorte souueraine, en ce qu'elles
 prononcent en dernier ressort & sans
 appel : mais cela est separé de l'autorité
 du gouvernement, & regarde seule-
 ment l'administration de la Iustice en-
 tre les personnes particulieres, ou entre
 les Compagnies subalternes entre les-
 quelles il y peut auoir quelque diffé-
 rent. Quoy qu'il en soit, les vnes &
 les autres anoblissent, & cela avec tres-
 bonne raison. Car soit qu'elles ayent
 quelque part au gouvernement ou non,
 ce rayon de la Puissance du Souuerain
 qui leur est communiqué, & qui leur
 fait auoir les biens, & l'honneur, & la
 vie des hommes entre les mains, leur
 donne quelque caractere qui les distin-
 gue des autres, & qui ne s'arreste pas
 simplement à l'exercice de leurs char-
 ges, mais qui s'attache à leurs person-
 nes, & qui passe en celle de leurs des-
 cendans. Car il est bien vray qu'il y a
 vne grande difference entre la Iustice

souueraine, comme l'autorité en reside en la personne du Prince, & elle-mesme comme elle est communiquée à ses Officiers. Là elle est primitive, icy elle n'est que par communication. Là elle est absolument independante; icy elle n'est que subalterne à l'égard du Prince mesme, à qui elle a à rendre conte de ses iugemens. Là elle est comme la lumiere est dans le Soleil, à sçauoir dans son principe, & dans toute la plenitude de sa force, parce qu'elle luy est essentielle, & qu'elle ne vient point d'ailleurs. Icy elle est comme la lumiere dans la Lune, c'est à dire empruntée & affoiblie, & dependante des aspects de cet astre superieur. Là elle vient immediatement de Dieu, qui a mis le Soleil dans le Monde, & le Monarque dans l'Estat, pour recueillir en soy tout ce qu'il y doit auoir de clarté & de vertu viuifiante, & de puissance de commander: icy elle vient de Dieu à la verité, mais c'est par l'entremise d'un grand luminaire, qui se communique aux autres astres, & sans lequel ils ne seroyent point lumineux. Enfin là, el-

le vient directement de celuy en qui est la source de toutes choses , & à qui elles se doiuent toutes rapporter: icy elle ne se fait sentir aux choses inferieures que par reflexion seulement. Et comme là où Dieu se reuele d'vne façon extraordinaire , les Princes du monde ne paroissent point , la splendeur de leur majesté demeurant engloutie dans l'infinité de celle de Dieu, là où le Souuerain reuele son autorité tout à plein, celle de ses Officiers doit cesser , comme quand le Soleil est monté vn peu haut sur l'horison , la lune & les estoilles se cachent. Et de là depend le premier precepte qu'on leur peut donner selon les reigles du Christianisme. C'est que comme les Rois reconnoissent qu'ils tiennent leur puissance de Dieu , & font profession de le luy soumettre , & de ne rien commander qui soit contre sa volonté , ceux à qui les Rois ont communiqué quelque partie de leur pouuoir, le doiuent administrer comme le tenans d'eux aussi, avecque resolution de n'en vser iamais au prejudice de leur autorité souueraine. De

fait , il y a cette difference entre Dieu & les Princes sonuerains , que s'ils se reuolent contre luy , il est armé d'une si merueilleuse puissance , que leur rebellion ne sauroit produire aucun effect, sinon autant qu'il leur permet. Car leur vie est en sa main : & le soufflé de tous ceux qui leur obeissent , depend absolument de sa volonté ; & toutes les autres creatures sont tellement à son commandement , qu'à vn seul coup de sifflet , elles se souleueront toutes s'il luy plaist contre eux , dequoy l'histoire de Pharaon fournit de memorables exemples. Au lieu qu'il se peut faire que les Officiers des Rois leur débauchent tellement leurs sujets , qu'ils se rendent plus puissans qu'eux dans leurs Estats mesmes. Mais il y a pourtant cela de commun , que comme la rebellion des Rois contre la puissance de Dieu est injuste , celle des Officiers contre leur Souuerain l'est pareillement : & comme la desobeissance des Rois aux commandemens de Dieu , tend à la subuersion de l'vniuers , celle des Officiers à la volonté & à l'auto-

rité des Souuerains, ne peut produire autre effect que le bouleuërsment des Estats: enfin, comme la rebellion des Rois contre l'autorité de Dieu donne vn tres-mauuais exemple à leurs Officiers; la rebellion des Officiers à l'autorité du Souuerain, fournit vn tres-pernicieux exemple aux autres parties de l'Etat, pour ne reconnoistre pas l'autorité des Officiers mesmes. S. Pierre donnant des enseignemens aux Chrestiens, leur parle ainsi. *Rendés-vous suiets à tout ordre humain pour l'amour de Dieu: soit au Roy, comme à celuy qui est pardessus les autres: soit à ses gouverneurs, comme à ceux qui sont enuoyés de par luy, pour exercer vengeance sur les malfaiteurs & à la louange de ceux qui font bien.* En l'estat auquel estoit l'Eglise de Dieu alors, il y auoit peu des Officiers des Empereurs qui eussent embrassé le Christianisme. Ny les membres du Senat, ny les Gouverneurs des Princes, ny ceux qu'on a nommés les Procureurs de Cesar, ne se conuertissoyent pas volontiers à l'Euangile de Iesus Christ. Et si quelques-vns l'ont fait, comme le

Proconsul Serge Paul, ils ont esté en grand danger de se voir incontinent obligés de laisser l'exercice de leurs charges. De sorte qu'il y a beaucoup d'apparence que cet aduertissement de l'Apostre regarde directement les personnes de condition priuée, & non celles qui sont esleuées en autorité. Neantmoins il y a eu pareille raison de les appliquer aux Gouverneurs à l'égard des Empereurs mesmes. Car si les Gouverneurs estoient personnes publiques & esleuées en autorité à l'égard des particuliers, ils estoient sujets & particuliers à l'égard des Empereurs. Si par ce mot *d'ordre humain*, vous entendés l'establissement que les Empereurs faisoient de la personne des Gouverneurs en la place de la leur, pour gouverner leurs sujets : s'il y a raison pour les particuliers de respecter cet ordre-là & de s'y soumettre, il y en auoit encore plus pour les Gouverneurs & pour les Officiers de l'Empereur, de respecter sa puissance, par ce qu'elle estoit establie de Dieu, comme S. Paul l'enseigne ailleurs. Et si par ce mot vous enten-

dés l'establissement des Empereurs, parce que c'estoyent des hommes, qui commandoyent à des hommes, & pour des choses humaines, & où la volonté des hommes interuenoit, tousiours y aura-t-il plus de majesté en cet ordre-là, en ce qui regarde l'establissement des Empereurs, qu'en ce qui concerne celuy de leurs Officiers ; parce que ceux-là tiennent leur pouuoir immédiatement de Dieu, au lieu que ceux-cy le tiennent de Dieu à la verité, mais par l'entremise du Prince. Si donques les Chrestiens particuliers & de condition priuée, ont deu se soumettre aux Gouverneurs *pour l'amour de Dieu*, parce qu'encore qu'ils fussent enuoyés par l'Empereur, il y falloit pourtant reconnoistre l'autorité de Dieu mesme, qui auoit donné à l'Empereur le pouuoir de les enuoyer : les Officiers à qui Dieu auoit fait la grace de se conuertir au Christianisme, se deuoyent soumettre à l'Empereur *pour l'amour de Dieu* pareillement, & encore en termes plus forts, parce qu'il auoit esté enuoyé de par Dieu mesme. On raconte d'un

Empereur qu'installant vn Officier en sa charge, & luy mettant pour cet effect vne espée à la main, il luy dit que s'il luy commandoit des choses iustes, il employast cette espée pour son seruice, & que s'il luy commandoit des choses injustes, il s'en seruist contre luy: & cette parole, comme elle a esté fort célébrée par les historiens, aussi a-t-elle esté fort diuersement prise par les Politiques. Et veritablement on la peut regarder par diuers visages. Si ce Prince l'a prononcée par la seule confiance qu'il auoit en sa vertu, parce qu'il estoit pleinement assureé qu'il ne commanderoit rien d'injuste, de sorte qu'il n'arrieroit iamais non plus que son Officier se reuoltast contre luy, c'est vne façon de parler semblable à celle de l'Apostre S. Paul, quand il escrit aux Galates. *Si nous mesmes, ou vn Ange du Ciel vous euangelise outre ce que nous vous auons euangelisé, qu'il vous soit en execration.* Comme il sauoit bien que ny luy ny aucun Ange des cieux, n'annonceroit iamais rien contre la verité de Christ, il estoit aussi assureé qu'ils n'au-

roient point à craindre cet anatheme. De sorte que comme ce n'estoit pas pour derogor à l'autorité de son Apostolat, mais seulement pour recommander sa fidelité, qu'il parloit ainsi emphatiquement, ce n'auroit pas esté non plus pour rien diminuer de l'autorité de l'Empire que cet Empereur auroit ainsi parlé, mais seulement pour montrer combien il estoit assure de la iustice de sa conduite. S'il l'a dite parce qu'effectiuement il ait creu que quand les Empereurs commandoyent quelque chose injustement, leurs Officiers fussent absolument fondés en droit de leur resister à main armée, il a eu de la majesté de l'Empire d'autres sentimens que les preceptes de l'Apostre S. Paul n'en ont imprimé dans les ames des Chrestiens. Car il veut bien à la verité que l'autorité des Empereurs n'induisse iamais les hommes à faire des choses qui sont manifestement contre la volonté de Dieu. Mais il ne veut pas que pour cela on se souleue contr'eux, mais qu'on se resolve seulement à la souffrance. Et ils l'ont ainsi pratiqué

pendant l'espace de trois cens ans, où ils n'ont iamais rien opposé à la violence des tyrans que la seule constance invincible de leur courage à ne point mal faire. Du reste, le respect du caractère que les Empereurs portoyent les a tousiours empeschés d'opposer la force à la force. Si enfin il l'a dite parce qu'encore qu'il sceust bien quelle estoit la majesté de l'Empire, il y a pourtant renoncé, & a voulu que s'il s'y gouvernoit mal, on ne cōsiderast pas son caractère, & qu'on se rebellast cōtre luy, ç'a bien peu estre veritablement vne extraordinaire bonté en luy, mais ie ne pense pas que ç'ait esté vn pareil effect de prudence. Car bien qu'il n'eust pas dessein de faire tort à l'autorité de ses successeurs, parce que l'autorité qu'il donnoit à ses Officiers, le regardoit personnellement, il y dérogeoit pourtant, en donnant occasion à ses sujets de tirer cet exemple à consequence. Et bien qu'il fust fort assure de sa vertu, il hasardoit pourtant beaucoup sa personne & son autorité, en rendant ses Officiers iuges absolus de ce qui est iuste

ou injuste. Parce qu'encore qu'il semble que cela soit déterminé par les loix, si est-ce qu'il y a beaucoup de choses qui dépendent de la volonté des Souverains, & que les loix ne comprennent pas : & que souvent il faut que les Souverains changent les loix mesmes. C'est vne chose constante que ce commandement, *Honore ton pere & ta mere*, comprend aussi l'obeïssance que l'on doit rendre aux Souverains. Parce que le Souverain tient en l'Etat le mesme lieu que le Pere tient en sa famille. Si d'oc vn pere de famille armant ses seruiteurs ou ses enfans cõtre les attētats des voleurs, leur disoit, *serués-vous de ces armes-là contre moy, si ie viens à vous commander quelque chose contre la iustice*, ie ne diray pas seulement qu'vn bon fils, mais ie diray mesme qu'vn seruiteur qui ne seroit pas garnement, donneroit à cette parole vne interpretation raisonnable. Il suffira, diroit-il, que ie ne vous obeïsse pas : mais Dieu me garde d'auoir iamaïs de plus mauuaises pensées. En effect les Parlemens de France, où est en depost la souueraine Iustice du Roy, en

ont vſé ainſi. Ils ont bien pris la liberté, parce que la bonté de nos Rois le permet, de leur faire des Remonſtrances, & de les reiterer, quand ils ont ordonné quelque choſe qui a ſemblé contre le droit. Mais ſi nonobſtant les remonſtrances les Rois ont perſiſté en leur volonté, ils leur ont déclaré avecque reſpect qu'ils quitteroyent volontiers leurs Mortiers & leurs Bonnets, comme fit le Preſident de la Vacherie au Roy Louïs XI. pluſtoſt que de faire quelque choſe à quoy la iuſtice repugnaſt; mais leur reſiſtance n'a pas paſſé outre. Et comme la reſpectueuſe liberté qu'ils ont priſe de faire des remonſtrances aux Rois quand les occasions l'ont requis, ont ſouuent produit de bons effets pour l'vtilité du Public, l'obeiſſance & la ſoumiſſion qu'ils ont renduë au Souuerain, quand il a perſiſté en ſa volonté, 'a iuſques icy conſerué l'Eſtat en ſa legitime forme. J'ay comparé le Roy au Soleil, & ces Compagnies ſouueraines à la Lune, & ie ne m'en dédis pas. Car outre qu'elles ſont rayonnantes par la communication de

384 SVITE DE LA DERN. PART.
son autorité, il y a encore cette ressem-
blance, c'est que tandis que le Soleil &
la Lune sont en telle situation que la
terre les peut voir tous deux, la Lune
reçoit la lumière du Soleil, & l'enuoye
vers nous par reflexion. Au lieu que si
la Lune se met entre le Soleil & la terre,
comme pour empescher que nous ne le
voyions, elle produit ce mauuais effect,
qu'elle nous intercepte la lumière du
Soleil, & qu'elle ne nous éclaire pas el-
le-mesme. Ainsi tandis que dans vn
Estat les choses sont en telle constitu-
tion que l'autorité du Senat n'offusque
point celle du Prince, elle se fait sentir
aux inferieurs à l'vtilité du Public. Mais
quand le Senat se met au deuant du
Prince pour l'empescher de luire sur
l'Estat, & d'y faire voir avec éclat les
rayons de sa Majesté, on n'y sent point
la chaleur ny la lumière de l'vn ny de
l'autre. Le second precepte que le
Christianisme peut donner à ceux qui
sont esleués à ce grade-là, c'est celuy
que Iosaphat donna autrefois aux Iuges
qu'il establiſſoit sur les villes de Iuda.
Regardés, leur dit-il, que vous ferez : car

vous n'exercés pas la iudicature de par un homme, mais de par l'Eternel, lequel est parmi vous en iugement. Maintenant donc que l'espuouantement de l'Eternel soit sur vous; prenés garde à cecy & le faites, car il n'y a point d'iniquité en l'Eternel nostre Dieu, ny acception de personnes, ny reception de presens. Il y a cette difference entre les iugemens qui se rendoyent alors & ceux qui se rendent maintenant, que ceux-là auoyent pour reigle les loix que Dieu mesme auoit establies, ceux-cy doiuent estre conformés aux ordonnances qui ont esté faites par les Rois. Car comme en formant la Republique d'Israel Dieu s'estoit reserué d'en estre le souuerain Magistrat Politique auant l'establissement de la Royauté; aussi en auoit-il esté le Legislatteur, n'y ayant pas la moindre partie de son gouvernement dont il n'eust luy-mesme donné la description par le ministère de Moyses. Au lieu que maintenant chaque Prince, ou chaque Seigneurie, ou chaque Republique populaire, fait les loix selon lesquelles la iustice doit estre renduë aux particuliers;

386 SVITE DE LA DERN. PART.
fans que Dieu y interpose ses reuelations & ses inspirations extraordinaires. Neantmoins, les loix de maintenant sont de deux sortes. Car il y en quelques-vnes qui sont absolument conformes à celles de la Nature, comme celles qui defendent le blaspheme, & le meurtre, & l'adultere, & la calomnie, & le larcin : & de celles-là on peut bien dire que ce sont les loix de Dieu, la Nature en cet egard n'estant rien sinon l'image de la sainteté de Dieu mesme, & la declaration de ses volontés. Et il y en a quelques autres, qui n'estant pas contre la disposition de la Nature, sont neantmoins plus arbitraires qu'autrement, & se soustiennent plus par l'autorité du Legislatteur, que par leur iustice interieure & essentielle : & il faut encore appeller celles-là les loix de Dieu, en ce que la souveraine puissance qui les établit, est ordonnée de par luy, & que le Souverain des souverains parle aux hommes par cet organe. De sorte que les Magistrats qui son assis pour prononcer selon ces reiglemens, doiuent tenir cela pour tout as-

feuré, que c'est Dieu mesme qui leur a donné cette tablature. Mais cela, que *Dieu est au milieu d'eux*, est vn aduertissement qui a vne merueilleuse emphase. Car il signifie bien à la verité qu'il faut receuoir les iugemens qu'ils rendront comme s'ils venoyent de Dieu; pour s'y soumettre avec respect, parce qu'ils sont rendus en son nom: mais il signifie, pour le moins autant que Dieu est là leur inspecteur, pour voir comment ils se gouvernement. C'est pourquoy il y est fait mention d'épouuatement, parce qu'il exerce son intendance avecque beaucoup de seuerité, & que ceux qui peruertissent le droit doiuent attendre sa vengeance. On met assés souuent des images du Crucifix au dessus des tribunaux où on administre la iustice, pour ramenteuoir aux hommes combien les crimes sont horribles, puis qu'ils ont attaché le Fils de Dieu sur vne ignominieuse croix. S'il estoit possible de représenter nostre Seigneur assis sur son trône en iugement, & prononçant les arrests qui doiuent faire les éternelles destinées de tous les hom-

mes du monde, ie pense que cela seroit encore plus à propos. Car il ne donneroit pas seulement aux particuliers de la veneration pour l'autorité des Iuges qui prononcent en son nom, mais de la frayeur aux Iuges mesmes, parce qu'ils luy doiuent rendre conte de leurs iugemens. Mais à bien parler toutes ces images là ne seruent de rien, & on s'accoustume tellement à les voir, que leur aspect ne produit aucun mouuement en la conscience. Si on s'arreste à les considerer, c'est pour y remarquer les beaux traits du pinceau du peintre, ou l'industrie du brodeur: tout le reste ne touche point, ou s'écoule de l'esprit comme vne ombre. C'est dans le cœur que les Magistrats doiuent auoir profondement empreinte tant la passion de Christ, que la iournée de son iugement, & si chacun d'eux la y auoit comme il doit, il n'auoit point affaire de peinture & de broderies. Et icy ie ne puis que ie ne dise vn mot en passant. Comme les Estats Chrestiens sont à cette heure formés, il y en a beaucoup qui sont meslés de diuerses religions, à

l'occasion desquelles il a esté fait des Ordonnances & des Edits, pour reigler les Magistrats en l'administration de la Justice à l'égard de ceux qui font des professiões opposées. Et les differens qui leur surviennent sont ou bien touchant les choses ciuiles seulement, de telle sorte que la Religion ne s'y mesle point; ou la Religion mesme y est interessée.

Quant aux premiers, il faut qu'un Iuge soit merueilleusement corrompu si la seule religion l'empesche de rendre le droit à qui il appartient. Si Titius est Catholique, & Meuius Reformé, de quelque Religion que le Iuge soit, s'il ne s'agit que d'interests particuliers, il n'y peut mettre la Religion en consideration, que ce ne soit vne acception de personnes toute manifeste. De quelque profession qu'ils soyent en ce qui touche la pieté, ils font partie d'une mesme societé politique, à la conseruation de laquelle est destinée la iurisdiction des Magistrats. Et si dans un Estat où la Religion Protestante est, comme on dit, la dominante, un Magistrat estoit bien fondé à oster le bien à un Catholi-

que pour le donner à vn Reformé, dans vn autre Estat où la Religion Catholique a le plus d'autorité, les Magistrats feront pareillement bien fondés a oster le bien aux Protestans pour le donner aux Catholiques. Ce qui est vn renuement de tout ordre, & qui tire apres soy la ruine des societés. Ce que sont en vn Royaume deux Religions opposées, quand elles sont permises ou autorisées par les loix, cela mesme sont au monde deux Estats de differentes religions, quand vne fois ils y ont esté formés par la Prouidence diuine. Comme donques Dieu souffre qu'il y ait au monde des Estats où on autorise des Religions contraires à la Chrestienne, & si dans ce qui regarde la Politique, les Chrestiens entreprennent quelque chose d'injuste contre les Mahometans, il prononce en faueur des Mahometas par le succès des batailles, parce que la iustice le veut & qu'il est ainsi necessaire pour la conseruation de l'Vniuers: les Magistrats qui ont à prononcer sur les differens de personnes qui font partie d'un mesme Estat, doiuent, sans

auoir egard à la Religion non plus, prononcer en faueur du droit, parce seulement que c'est le droit, & qu'il est ainsi necessaire pour la conseruation de l'Estat mesme. Aussi ne void-on pas d'ordinaire qu'en telle nature de choses il se commette des injustices signalées à cette occasion. Mais là où l'interest de la Religion est meslé, il est certain qu'il ne s'en peut pas dire de mesme. Car chacun se laisse emporter au zele qu'il a pour la sienne, & croid que le seruice de Dieu, & le salut des ames des hommes, & la gloire de la profession qu'il a embrassée, le doit emporter par dessus toute autre consideration. De là vient qu'on soustrait les enfans de la puissance de leurs peres, quand on espere de les conuertir : que l'on fait des violences aux personnes adultes, pour les obliger à faire des choses qui sont contre les mouuemens de leur conscience, & contre les libertés qui leur sont otroyées par les Edicts : qu'on empesche les exercices de religion aux lieux où ils sont permis, si on trouue le moindre pretexte du monde de les trauerfer :

enfin, que l'on ne laisse échapper aucune occasion, quelque iniustice qu'il y ait, de faire qu'une Religion l'emporte sur l'autre. Et j'ay dit que chacun se laisse emporter à cezele, parce que la faute en cet egard, n'est pas absolument toute d'un costé. Comme les Catholiques en vsent quelquesfois ainsi enuers les Protestans & les Reformés, il se peut faire que quelquesfois, là où ils ont la puissance & l'autorité en la main, ceux-cy en vsent de mesme enuers les autres. Et quoy que ie voudrois bien que les enseignemens de cette Morale leur peussent profiter indifferemment, ie l'escriis neantmoins en quelque raçon plustost pour ceux qui sont de ma profession, parce que j'ay plus d'esperance qu'elle leur pourra estre utile. Quoy qu'il en soit, ie dis que les hommes ont de trois sortes de Droits pour reigle de leurs actions, à sçauoir ceux qui viennent de la Nature, ceux qui resultent de la Police, & enfin ceux qui germent & qui se produisent de la Religion. Quand ils s'accordent tous les vns avecque les autres, & que dans vne mesme action

on les peut également obseruer, c'est indubitablement vn grand bonheur, & vne grande satisfaction pour la conscience. Que s'il arriue qu'ils se choquent, & que pour satisfaire aux vns il faille necessairement renoncer aux autres, c'est vne erreur de iugement, & vn zele sans connoissance, que de tirer la reigle de sa conduite de la comparaison des Religions. Deux choses seules doiuent alors venir en consideration. La premiere est que les Magistrats ne sont pas establis pour faire paroistre leur zele, mais pour rendre à chacun ce qui luy appartient. Or ce sont les Edicts & les Ordonnances des Princes qui determinent cela. Car quand vne fois, pour exemple, le Souuerain par ses Edicts, a ordonné qu'il sera permis ou de dire la Messe, ou de faire le Presche en tel ou en tel endroit, ceux à qui cela touche ne sont pas moins fondés en droit de le demander, que Titius de demander la possession du champ qu'il a bien acquis, ou Meuius l'heredité qui luy a esté laissée par ses peres. De sorte que de prononcer là autrement que la Loy

ne veut, c'est commettre vne aussi haute injustice pour le moins, que de raur à vn particulier les possessions de son patrimoine. Or l'injustice sans doute est vne tres mauuaise maniere d'auancer la Religion, & si elle s'estoit reuestuë d'vn corps, & qu'elle peust dire ses sentimens, elle se plaindroit de voir qu'on employast en sa faueur l'injustice & le mensonge. Car elle est de la nature de son auteur, & a les sentimens hauts & genereux comme luy. Comme donc il n'a point voulu du témoignage des malins esprits, & qu'il les a fait taire quand ils luy en ont rendu, elle ne veut point non plus de l'assistance de ses ennemis pour se planter & pour s'estendre. I'ay esté enuoyée au monde, droit-elle, pour en chasser le mensonge par la connoissance de la verité: ie suis descenduë du ciel pour ramener la iustice en la terre, & pour en chasser l'iniquité. Et vous, administrateurs des choses humaines, vous employés, pour me fauoriser, les choses que ie veux destruire, & mettés mes plus grands ennemis sur le trône sous ombre de me vouloir

faire regner. La lumiere s'autorise-t-elle par le secours des tenebres, & quelle sauvage methode est-ce, de se servir des armes du vice pour combattre pour la verité ? L'autre chose est, que c'est se tromper merueilleusement que de s'imaginer que les droits de la Religion ayent quelque chose de separé d'auecque les autres, de sorte qu'elle vueille qu'on y renonce afin de s'attacher aux siens. La Nature est le fondement de la Religion. Tellement que ceux qui violent les droits de celle-là en faueur de celle-cy, font comme qui pour estendre ou pour affermir vne muraille ou vne maison, en sapperoit le fondement, ou arracheroit les pilotis & les piliers qui la soustiennent. Comme S. Iean dit qu'il est impossible que celuy qui n'aime pas son frere lequel il void, aime Dieu qu'il ne void point, celuy qui n'a pas assés de respect pour les droits de la Nature qui nous est si proche & si intime, & auec qui nous auons de si indissolubles liaisons, ne peut pas auoir vn bon zele pour ceux de la Religion, qui en comparaison sont

aucunement estrangers, & venus d'une communication surnaturelle & plus esloignée. Affectément ceux qui fou-
 lent aux pieds l'autorité paternelle, en
 soustrayant les enfans aux peres, & leur
 ostant le respect qu'ils doiuent à ceux
 qui les ont engendrés, ne peuvent auoir
 de bonnes & legitimes affectations pour
 l'autorité de Dieu, qui a voulu que celle
 des peres fust inuiolable. Quant à la
 Police, à la verité elle n'est pas le fon-
 dement de la Religion, mais elle en
 est comme vn lien, qui sert à sa conser-
 uation, ou comme vne haye mise a len-
 tour, pour empescher qu'il n'y arriue
 de la dissipation & du desordre. Car
 elle a bien à la verité ses loix, & les
 reigles de son propre gouuernement:
 mais il seroit impossible de les faire
 vniuersellement pratiquer, si elles n'e-
 stoyent soustenuës par l'autorité de la
 Police. De sorte que qui vient à relas-
 cher celle-cy, enerue & dissout celle-
 là, & sous pretexte de l'estendre il en dé-
 molit les defenses. En vn mot, Dieu
 est l'auteur de la Nature & de la Police,
 comme de la Religion, & il ne faut pas

penſer qu'il ait agreable que pour le ſeruir en celle-cy, on luy deſobeiſſe dans les deux autres. Si dans l'eſtabliſſement de la Religion il auoit dit qu'il veut qu'abſolument & vniuerſellement routes ſortes de droits luy cedent, & qu'à tors & à trauers on les choque & on les renuerſe tous pour l'auancer, ce furieux zele que l'on void en quelques-uns auroit quelque legitime couleur. Mais ny noſtre Seigneur ny ſes Apotres n'ont rien cōmandé de tel; au contraire ils ont tres-eſtroitement ordonné l'obſeruation des loix de la Nature, & des reiglemens de la Police, en quelque endroit que l'Egliſe ſe trouuaſt eſtablie en l'Vniuers, & en ont eux-mesmes donné l'exemple. Et il ne faut point icy alleguer pour pretexte des iniuſtices qui ſe commettent en cette occaſion, ny l'auancement de la gloire de Dieu, ny celuy du ſalut des hommes. Car quant au premier, c'eſt à Dieu à déterminer les moyens qu'il faut ſuiure en l'auancement de ſa gloire; & aux hommes à ſe tenir exactement dans les termes de la ſujection à ſes comman-

demens. Il veut obéissance & non point sacrifice, & cette temerité, de passer par dessus ce qu'il ordonne, pour suiure en ce qui est de sa gloire, l'instinct de sa propre imagination, a autrefois fait perdre le droit du Royaume à Saul & à sa posterité, & a attiré sur luy l'effect d'une terrible vengeance. Et pour le second, il a sans doute plus à cœur le salut des hommes que nous ne l'y pouuons auoir, puis qu'il a abandonné son propre fils unique à la mort pour le leur procurer. Et il saura bien y amener ceux qu'il a ordonnés pour cela, & trouuer les moyens d'exécuter les conseils de son election éternelle, sans que nous nous en meslions, si nous ne pouuons nous en mesler sans outrepasser les reigles qu'il nous a prescrites. En l'une & en l'autre, c'est vne loy generale, & essentielle à l'Euangile, de ne faire iamais du mal afin qu'il en arriue du bien: c'est à dire, de ne violer iamais les commandemens de Dieu, sous pretexte d'auancer ce que nous croyons estre vne bonne œuvre. l'estime aussi que le Christianisme donne cet aduertisse-

ment à ceux qui sont esleués en ce degré d'autorité , d'estre en toutes autres choses souuerainement scrupuleux en l'administration de la iustice. Ils ont à disposer des biens , & de l'honneur , & de la vie des hommes. Et i'arrange ainſi ces choses , ſelon qu'à mon aduis leur importance leur donne le rang. Car les hommes aiment le bien , parce que de ſa poſſeſſion & de ſon uſage dépendent les commodités de la vie : mais les ames bien faites aiment encore plus l'honneur , & ſe conſolent de la perte de celuy là pourueu que celuy-cy leur demeure. Ils aiment paſſionnément l'honneur, mais la vie leur doit eſtre en plus grande recommandation, non que la vertu à la verité , dans laquelle i'ay dit ailleurs que conſiſte le vray hõneur, mais que celuy que les hommes peuvent ou oſter ou donner par leurs blaſmes ou par leurs loüanges. Car outre que la vie eſt vn bien tout à fait reel , & que nous poſſedons en nous-mêmes, au lieu que cet honneur eſt hors de nous & conſiſte en l'opinion d'autruy, la perte de la vie ne ſe repare point , au

lieu qu'en quelque ignominie que l'on soit tombé par le iugement humain, on peut avecque le temps estre restabli en sa bonne fâme. Ioint que qui perd la vie par la sentence des Magistrats, perd aussi qu'ad & quand l'honneur, & qu'ainsi il est priué de deux biens ensemble. Pour ce qui est des biens donques, Dieu a voulu que les Iuges fussent si consciencieux en cet egard, que non seulement ils ne se laissassent pas corrompre par la faueur des puissans & des riches contre les pauvres & les gens de basse cõdition; mais mesmes qu'ils ne se laissassent pas toucher de la compassion des pauvres, pour leur donner ce qui ne leur appartient pas. Car il faut bien estre misericordieux à la verité: mais il faut que ce soit quand il est question de choses qui sont en nostre puissance. Ou si la compassion d'un Iuge va plus auant, il peut bien vser de quelque exhortation enuers le riche, à ce que le pauvre luy face pitié. Mais où il s'agit de prononcer iugement avecque autorité, la iustice doit estre sourde & auëgle aux larmes & aux clameurs des indigens, & il n'y

il n'y a que Dieu seul, qui est le Seigneur souverain de toutes choses, & qui n'en donne aux hommes l'usage & la propriété sinon autant qu'il luy plaît, qui ait le droit de disposer des biens des particuliers, pour l'oster aux vns, & le donner aux autres, par vn pouuoir absolu, comme il donna les meubles précieux des Egyptiens aux Israelites. Encore quelques-vns trouuent-ils ce tempe-
 rament en cette action, qu'ils disent que Dieu n'y a pas usé de son pouuoir absolu, mais qu'il y a fait fonction de Juge, adiugeant aux Israelites ce qui se trouuoit de biens aux Egyptiens entre leurs mains, pour le seruice de tant d'ouurages qu'ils auoyent faits pour eux, & de tant de couruées auxquelles ils les auoyent cōtraints avec vne extreme violence. Il n'y a qu'une seule chose où les souverains Magistrats ont pensé auoir le droit d'oster le bien à l'un de leurs citoyens ou de leurs sujets, pour le donner à l'autre par vne puissance souveraine. C'est quād par l'auarice ou la violence des vns, & par la foiblesse ou le mauuais mesnage des autres,

le bien de tous estoit venu entre les mains de quelques vns seulement, de sorte que comme il arriue quelques fois au corps humain, que la ratte attire toutes les humeurs, dont elle s'enfle extraordinairement, tandis que le reste des membres tombe en atrophie, vn petit nombre de gens possédant tout le bien d'une grande communauté, le reste se trouue priué des choses necessaire à la vie. Et il semble que cela soit fondé en quelque droit naturel. Car au commencement la terre estoit à tous les hommes par indiuis, afin qu'ils en tirassent toutes les choses necessaires à leur nourriture. Quand ils l'ont diuisée entr'eux, soit en laissant à chacun ce dont il s'estoit saisi le premier, soit en la partageant d'un commun consentement ou par l'autorité de quelque supérieur, ce n'a pas esté pour preiudicier à cette primitive disposition de la Nature, qui a voulu que chaque hōme recueillist au moins de la terre ce qui est necessaire pour le nourrir. Tellement que quand les choses en sont reduites à tel point que peu la possèdent toute, & que le

plus grand nombre n'y a rien, il semble que la volonté du Createur & l'institution de la Nature soit renuersée. Et bien que quand Dieu establit le Iubilé parmy le peuple d'Israel, & qu'il ordonna qu'au bout de cinquante ans chacun retournaist en la possession des biens qui auoyent esté tenus par ses peres, & dont il auoit esté depossédé, il ait eu quelque egard particulier à la police de cete nation, qui ne fait point necessairement la loy pour les autres, si est-ce qu'il y peut auoir regard tant à ce premier establissement que la Nature auoit fait, qu'à la consanguinité vniuerselle du genre humain, & à la charité qui s'en doit produire. Et neantmoins quand on en est venu là dans quelques Republicques autresfois, comme à Rome par la publication des Loix Agraires, ou qui concernoyent la distribution des champs, les gens de bien s'y sont escriés comme contre vne matiere de sedition & vne action de tyrannie. De sorte qu'encore qu'Aratus ait fait diuerses belles choses en sa vie, il n'y en a point vne pourtant qui luy ait

acquis plus de recommandation, que l'invention qu'il trouua de si bien récompenser ceux qui dans le reſta-
 blissement de la Republique de Sicyle, se-
 royent obligés de laisser leurs posses-
 sions ; quoy que tenuës injustement,
 qu'ils n'eussent point sujet de se plain-
 dre. Car quant a ces nouvelles Tables
 qu'on a voulu quelquesfois pratiquer à
 Rome, à l'imitation de la Republique
 d'Athenes, pour faire faire par autorité
 publique vne banqueroute vniuerselle
 à toutes sortes de creanciers, & liberer
 ainsi le menu peuple de ses dettes, on a
 tousiours creu que c'estoit la plus signa-
 lée iniustice qu'il fust possible de pra-
 tiquer. Mais quand on seroit quelques-
 fois reduit à la necessité de le faire, il
 faudroit que ce fust le Souuerain qui
 l'autorisast, & non pas ses officiers, en-
 tre les mains de qui il auroit mis l'admi-
 nistration de sa iustice. Pour ce qui est
 de l'honneur, ils y doiuent encore estre
 beaucoup plus circonspects, parce que
 la playe de l'injustice y est plus grande
 & plus malaisée à guerir. Quand on a
 perdu du bien, il est permis de se met-

tre à en regagner, & si vous aués la reputation d'estre homme de bien & d'honneur, les vœux des autres hommes vous y favorisent. Que s'il plaist à Dieu esprendre la benediction sur ce travail, la condition de celuy qui s'est remonté, est toute telle qu'elle estoit avant sa cheute. Au lieu que s'il est arriué à vn homme innocent d'estre flestri par le Magistrat, il luy est difficile de se remettre en sa bonne reputation: & quand par quelque arrest solennel il y seroit restitué, il demeure tousiours quelque cicatrice de cette morsure. Dieu auoit autrefois expressément defendu à ceux du peuple d'Israel de leuer aucun blasme sur le prochain: & sous l'Euangile de nostre Seigneur il n'y a rien plus seuerement defendu aux Chrestiens que les calomnies & les medisances. Et neantmoins les discours des particuliers ne mettent point de tache sur la reputation du prochain qui ne se puisse aisément effacer, au moins certes en comparaison des marques de deshonneur qu'impriment les Arrests prononcés avec autorité. De combien

donques est ce que le Christianisme defend plus seuerement aux Magistrats qui en font profession, de violer la bonne reputation d'un innocent par des sentences injustes ? La charge des Magistrats a deux fonctions, la punition des meschans & la protection des bons. Si donques les gens de bien, au lieu de trouuer vn port à leur tribunal, y rencontrent vn écueil, si au lieu que la main de la iustice les doit soulager, elle les accable, c'est vn manifeste renuersement de l'ordre establi de par Dieu, & vn bouleuement des choses humaines. Enfin, ils ne sauroyent iamais apporter trop de soin aux iugemens où il y va de la vie. On a dit de quelques Magistrats de nostre temps, que lors qu'ils auoyent ou à rapporter vn procès criminel & où il y alloit du dernier supplice, ou bien à ouïr le rapport qu'un autre en feroit afin d'y donner leur iugement, ils estoient deux ou trois iours auparauant en ieusne & en oraison, pour obtenir de Dieu la conduite de son bon Esprit, afin de ne se tromper point en vne chose de cette impor-

rance. Et veritablement il y faut vne grande preparation pour s'en acquitter en conscience, Car que sera-ce si la iustice estant principalement establie pour empescher les meurtres, c'est elle qui les commet ? Quelle misere si les hommes innocens & iujustement persecutés, se iettans dans les Palais comme en des asyles pour y estre garentis de l'oppression, ils trouuent que ce sont des cauernes & des repaires de bestes furieuses qui les deschirent ? Et ie veux bien que l'innocent n'y perisse pas par la meschanceté ny par la cruauté de ses iuges, mais seulement par leur inaduertâce, & pour n'y regarder pas d'assés prés, tant y a qu'il ne laisse pas de perir, & les loix mesmes disent qu'il n'importe pas beaucoup si c'est par la malice, ou par la fraude, ou par la negligēce de quelcun que cela arriue. I'ay oüy dire qu'il est quelquesfois arriué au Parlement de Paris, de cōdamner des criminels sur des preuues tres-euidentes, mais que les accusés n'auoyent iamais voulu confesser, non pas mesmes au tourment de la question. Et bien que ce fust assés pour

mettre la conscience de ce sage Senat à repos, qu'il n'auoit rien prononcé que sur des témoignages euidens, & apres y auoir obserué toutes les formes, parce que quand ils eussent esté rendus par de faux témoins, les iuges n'y auoyent rien apperceu, si est ce que ceux qui auoyent prononcé l'arrest en auoyent de grandes inquietudes dans l'esprit, dont ils n'auoyent peu estre deliurés que par les propos du Confesseur qui auoit assisté le patient iusques à la rouë. Tant vne bonne ame a de tendresse en vne telle occasion, & tant il faut de choses pour luy oster les scrupules & les soupçons, lors qu'il y va de la vie des hommes. Et ie pense que c'est principalement pour cela que les Magistrats Chrestiens employent les tortures lors qu'il y a des presomptions, & que les preuues neantmoins ne sont pas assés conuainquantes. Hors cela, & qu'il est quelquesfois necessaire d'y appliquer les criminels pour decouurer les complices d'une mesme action, il semble que cette sorte d'information auroit quelque chose de barbare. Car quelle forme seroit-

ce d'employer à decouvrir vne vente, des moyens si rigoureux qu'on auroit peine à ordonner des supplices aussi cruels si la chose estoit auerée ? On crie contre l'inhumanité de ce Capitaine Romain, qui ne pouuant auoir d'autre preuve de la verité d'vne plainte que luy faisoit vne pauvre femme, qu'un de ses soldats luy auoit mangé la bouillie destinée à la nourriture d'elle & de ses enfans, fit fendre l'estomach à l'accusé, & confondit l'instruction du procès avec le supplice. Or qu'elle difference y auroit-il entre cette action & la pratique de maintenant, si l'ouuerture de l'estomach du soldat n'auoit point esté indubitablement suivi de la mort, au lieu que la torture n'oste pas la vie ? Il est pourtant vray qu'elle l'oste quelquesfois, & il n'y a point encore longtemps qu'en ces quartiers par l'imperitie du bourreau ou autrement, on arracha l'espaule & la vie à vn pauvre miserable par la violence de la gesne. Mais quand cela n'arrieroit point, la cause qui fut plaidée deuant le Duc de Sauoye du regne de Henry le Grand,

monstre assés que bien souuent la torture laisse la vie si estropiée & si miserable, qu'il vaudroit en quelque sorte mieux l'auoir perduë, que de la retenir de la façon. C'est encore vn precepte que le Christianisme donne aux Iuges, de ne se contenter pas de rendre la iustice bonne, mais encore de la rendre promptemēt. Car l'iniquité de ce mauuais Iuge dont Iesus Christ parle en l'Euangile, ne consiste pas seulement en ce qu'il ne faisoit pas droit à ceux qui plaidoyent deuāt luy, mais aussi en ce qu'il les faisoit trop languir, & qu'il obligea la pauure vefue à l'importuner extraordinairement pour le faire prononcer sur son affaire. Et de fait, les longueurs en l'administration de la Iustice sont assés souuent plus ruineuses aux parties, que si on leur donnoit de mauuais Arrests. Car les frais des procedures les consomment, & ceux des voyages les épuisent, & la distraction de leurs affaires les incommode pour le moins autant. De sorte que quand on auroit gain de cause apres tant de dépenses inutiles dont il ne reuiert iamais rien, il se trouue qu'on

a plus perdu, que si dès le commencement on s'estoit resolu à ne poursuiure pas son droict, & on est souuent reduit à cette extremité, qu'il faut ou se laisser voler, pour ne s'engager pas en des procez dont on ne voit iamais le bout, ou incommoder extremement les affaires de sa maison, si l'on se resout à poursuiure le recouremēt de son bien. C'est pourquoy nos Rois ont fait tant de belles Ordonnances pour l'abbreuiation des procès; mais on dit que par quelque espece de fatalité, celles-là, non plus que les autres, ne sont pas tousiours bien obseruées. Il ne faut pas imputer aux Iuges ce que l'on dit de plusieurs gens de Palais: c'est que non seulement ils font durer les procès, afin d'auoir tousiours occasion de prendre dans la bourse des parties, mais mesmes qu'ils font naistre vn procès de l'autre, pour ne manquer iamais de matiere à s'exercer. En effect, comme il y a vne certaine plante qui commence par vne feuille, & puis cette feuille là en produit trois ou quatre autres, & puis de chacune d'elles il s'en fait encore autant,

de sorte qu'en peu de temps cela croist d'une façon prodigieuse ; on void quelquesfois d'une premiere question naistre tant de difficultés & d'incidens, que les procedures enfin parviennent à vne grosseur épouuanteable. Il ne faut pas non plus imputer à ceux qui rendent la Iustice dans les Parlemens, que quandils ont prononcé sur vn different, il en naist d'autres de l'execution de leurs Arrests, comme on dit qu'il reuenoit sept testes à l'hydre quād on luy en auoit coupé vne. Cela peut venir de l'humeur chicaneuse de plusieurs, qui forment des oppositions, & qui affectent des difficultés sur tout, pour ne terminer jamais les affaires. D'où que cela vienne, c'est vne chose tres-indigne de la profession du Christianisme, que de voir ceux qui portent ce glorieux nom s'entreronger comme il font. S. Paul fait vne vehemente inuectiue contre les Corinthiens de ce qu'ils ont des differens, & dit qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'ils souffrisent qu'on leur fist tort, que d'entrer en contestation avecque leurs freres.

Puis, s'il n'est pas possible d'euitier qu'ils n'ayent quelques demeslés, il se plaint de ce qu'ils ne les terminent pas par l'arbitrage des Chrestiens, & qu'ils aiment mieux aller plaider deuant les Magistrats infideles, ce qui redonde au deshonneur de l'Euangile de Christ, C'est vn aduertissement qui regarde directement les parties, mais dont neantmoins les Iuges peuuent tirer cette instruction : c'est que puis qu'ils sont Chrestiens eux mesmes, ils doiuent retrancher autant qu'ils puuent le scandale qui vient de l'humuer chicaneuse de quelques-vns, ou en les renuoyant à leurs amis & à leurs conseils pour les accorder, comme cela se fait quelquesfois : ou en leur donnant des arrests si clairs qu'il ne soit point necessaire d'en donner d'autres en leur interpretation : ou en reprimant les artifices de ceux qui prouignent les procedures, & qui tirent les affaires en longueur pour leur profit particulier : ou en quelque façon que ce soit, remedier par leur souueraine autorité au desordre de la plaidoirie. Car c'est vne chose bien

scandaleuse de voir le tumulte qui se fait dans les sales des Palais, où de cent personnes qui tracassent, c'est vne chose extraordinaire s'il y en a seulement deux qui pensent en Dieu, & qui n'ayēt pour but à tort & à droit, de venir au dessus de leurs parties aduerses à quelque prix que ce soit. Et qui pourroit voir d'vn trait d'œil ce qui se fait en particulier dans les Cabinets des Aduocats, dans les estudes des Procureurs, dans les sollicitations, & dans le secret des parties, ce seroit bien encore sans doute vne beaucoup plus grande matiere de tristesse & de scandale. Mais nous parlerons de cela ailleurs. C'est encore vn enseignement que le Christianisme donne aux Iuges qui ont la vie des hommes entre les mains, de n'espargner pas celles qui sont extraordinairement meschantes, & pernicieuses à la societé. Au commencement du monde, comme ie pense l'auoir dit ailleurs, & plusieurs siecles apres, on a esté fort tetenu à faire mourir les hommes, quelque crime qu'ils eussent commis. D'ordinaire on se contentoit de les despouil-

ler de tous leurs biens, & de les bannir de leurs pays, & c'estoit encore la coutume du temps d'Homere. La raison en estoit que la terre n'estant pas encore beaucoup peuplée, il en falloit autant qu'on pouuoit conseruer les habitans: de sorte que si le genre humain auoit esté priué d'une de ses parties par le crime de quelcun, il ne falloit pas le priuer de l'autre par la seuerité de la iustice. Et Dieu mesme ayant visé de cette douceur enuers Caïn, sembloit auoir en cela voulu se proposer en exemple. A quoy on peut adiouster que les grands crimes n'estans pas fort frequens alors, il y auoit moins de sujet de craindre que l'indulgence ou l'impunité ne fournissent occasion à la licence. Depuis, le monde s'estant rempli, & la meschanceté ayant creu, il a esté necessaire de la reprimer par vne plus grande seuerité, autrement les hommes se fussent entremangés comme les bestes sauvages. Et Dieu mesme auoit establi de tres-rigoureuses loix parmy le peuple d'Israel, selon lesquelles on exterminoit sans pitié de cet-

te Republique-là, ceux qui auoyent commis quelque crime signalé d'impie-té contre Dieu, ou d'injustice & de violence contre leurs freres. Par l'establissement du Christianisme, non seulement les peuples n'ont point esté obligés de suivre ponctuellement toute la seuerité des loix de Moÿse en ce qui regardoit les punitions : mais mesmes ils ont esté formés à quelque plus grande douceur que n'est celle à laquelle ils pourroyent estre inuités par les inclinations de la Nature. Tellement qu'encore que la société Ecclesiastique & la Politique soyent fort différentes, celle-là n'espendant point de sang, au lieu que celle-cy est contrainte de le respandre quelquesfois pour sa conseruation, si est-ce qu'il se coule quelque air de douceur de la premiere dans la seconde, qui tempere sa seuerité. De sorte que l'on ne peut pas trouuer mauuais que les Magistrats Chrestiens destremper quelquesfois l'austerité de leurs fonctions en qualité de Magistrats, dans les misericordes de Christianisme. Neantmoins, il faut tousiours qu'ils regardent

gardent à la fin de leur institution: c'est qu'ils sont ordonnés pour faire iustice en ire de celuy qui fait mal, & qu'ils ne portent point l'espée sans cause. Car ce que S. Paul dit du Prince, se doit dire de tous ceux a qui il communique son autorité & l'administration de sa iustice. Tellement que là où la nécessité le requiert, il faut qu'ils vsent de l'espée que Dieu leur a mise en la main; autrement ils sont coupables du dommage que la Republique en reçoit; & chargent leur conscience des crimes auxquels ils donnent l'impunité, & en rendront conte au iuge du monde. On dit qu'il y a maintenant certains Directeurs de conscience qui ne font point de scrupule d'incliner celles des Iuges, quand ils se laissent gouverner à eux, à sauuer la vie aux meurtriers, sous pretexte qu'ils se repentiront, ou parce que leur supplice ne redonnera pas la vie au mort, & priuera la société d'un homme qui luy pourra estre vtile en quelques autres occurrences. Les Princes souuerains peuuent bien auoir quelquesfois de telles considerations deuant les yeux, & vser de

leur pouuoir absolu pour dispenser de la feuerité des Loix en des occasions extremement importantes. Quoy que cela se doit faire fort rarement, pour le seul interest du bien public, & non pour faire des faueurs non necessaires & particulieres. Mais quant aux Magistrats qui sont establis par les Rois, ils sont ordonnés pour iuger selon les loix, & non pour en exenter ceux que bon leur semble. Beaucoup moins se doivent les Confesseurs, ou les Ministres de l'E-uangile, mesler de les aller solliciter pour empescher l'administration de la Iustice. Comme il est permis aux Souuerains de donner des Graces & des Abolitions, il est permis aux criminels de les demander, & aux parens des criminels, fussent-ils Ministres ou Capucins, de les solliciter puissamment. Car les droits de la Police n'empeschent pas les deuoirs de la Nature, & il importe à l'Estat que chacun sente la tendresse de la Nature, & les mouuemens de la consanguinité. Hors de là, ny les gens d'Eglise ne font pas bien d'affoiblir par leurs sollicitations & par leurs exhorta-

tions la vigueur de la Justice & des loix,
 & les Juges font encore beaucoup plus
 mal, s'ils se laissent gouverner par des
 maximes contraires à l'exercice de
 leurs Charges. Enfin, si la calamité
 des temps n'auoit point rendu les Char-
 ges venales, & que les Rois fournissent
 à leurs Officiers l'entretienement qui
 leur seroit necessaire pour les exercer
 dignement, il faudroit dire à ceux qui
 suiuent la milice du Palais, car c'est ainsi
 qu'on la nomme quelquesfois, ce que
 Iean Baptiste disoit aux gendarmes qui
 luy demandoient, *que ferons-nous?*
N'usés point de concussions, dit-il, & ne
circonuenés personne, mais contentez-vous
de vos gages. Et veritablement tous les
 gens de bien doiuent souhaitter que
 Dieu ramene ce bon temps auquel nos
 Rois donnoient les offices de Iudicatu-
 re gratuitement, à ceux qui auoyent en
 chaque Province & en chaque ville
 le plus de reputation de probité
 & de vertu, de sorte qu'ils admini-
 stroient la iustice aux particuliers
 gratuitement de mesmes. Depuis
 que François premier, obligé sans

doute par la necessité de ses affaires, a commencé de mettre ces charges à prix, & que ce prix-là est allé croissant de temps en temps, comme les Rois qui sont venus depuis s'y sont sentis obligés pour les mesmes causes, il a esté impossible que la Justice se soit administrée avecque tant de dignité, & peut-estre mesme avecque tant de pureté, qu'elle faisoit il y a deux siecles. Car il a fallu que les Iuges se soyent taxés leurs salaires à eux-mesmes, ce qui quand on y seroit fort moderé diminué de la majesté : & plusieurs n'y ayant pas gardé toute la moderation qu'il falloit, y ont perdu la reputation de la pureté de la conscience. Certainement la venalité des offices a mis les Iuges dans vn pas merueilleusement glissant. Car la plus part des hommes ont de la pente à l'avarice, & il n'y a que les ames vraiment nobles qui se defendent de ce vice-là. Et naturellement encore les hommes sont enclins à abuser de leur pouvoir, de sorte que quand ils sont eux-mesmes les Iuges de ce qui les touche, c'est vne chose bien rare, & qui ap-

proche de la vertu heroïque, s'ils ne font seruir leur puissance à leurs propres interests : & il y a fort peu de conditions d'hommes & fort peu d'occasions , où ils ayent plus de couleur & plus de pre-
 texte de le faire. Car ces charges sont honorables , & mettent les hommes dans la Republique dans vn degré fort eminent. Là il faut paroistre en logemens , en habillemens , en meubles , en possessions , en equippage , & que cela mesme se respande sur les femmes , sur les enfans , & sur les valets. Or quel moyen y a-t-il de soustenir cette splendeur si la Charge mesme n'y fournit pas. Elles sont aussi fort laborieuses , & s'il faut que ie me serue de ce terme, fort redieuses, & pleines d'importunité & de chagrin. Car il faut apporter vne merueilleuse assiduité au Palais , écouter les parties avecque beaucoup de patience, supporter le choq des solliciteurs , vacquer de iour & de nuit , non seulement à la lecture des liures du mestier ; (car il y pourroit auoir en cela quelque recreation , quoy que c'est vne science fort épineuse ;) mais à fueilleter des sacs.

de papiers où dans la charge d'un portefaix à peine se trouve-t-il une ligne qui puisse exciter un honneste homme à la pieté, à la vertu, & à l'honneur. Or de quelle reeompense ne sont point dignes des gens d'eminente qualité & de haut saavoir, pour auoir employé leur temps à une occupatiõ si ennuyeuse, afin de demeller les querelles & les droits des particuliers ? Enfin, ils ont acheté leurs charges, & y ont mis le plus beau & le meilleur de leur bien. S'ils l'eussent employé à la marchandise, s'ils l'eussent colloqué dans les banques, s'ils en eussent acquis des possessions, s'ils se fussent adonnés à quelque autre vacation, ils eussent fait multiplier leur talent, & eussent retiré le fruit de leur trauail & de leur patrimoine tout ensemble ? Pourquoi seruiroyent-ils le Public à leurs despens, & pourquoi consumeroyent-ils leur bien, pour faire que les autres eussent le leur ? Que chacun se mette en la place de ces Messieurs. Y a-t-il aucun qui s'il y estoit, n'eust beaucoup de peine à se garentir de la tentation des espices ? Neantmoins,

plus la tentation est grande, plus on a de pretexte de s'y laisser aller, moins il y a de moyen de reprimer les mauuaises actions de ceux qui s'y laissent emporter; & plus les Iuges y doiuent-ils estre circonspectz, pour s'y regler par leur propre honneur & par leur propre vertu, & pour s'y seruir de loy à eux-mesmes. C'est sans doute vne plainte injuste que l'on fait de la Iustice maintenant, & il la faut imputer au chagrin des plaideurs, & non à la corruption ou à l'incontinence des Iuges. Mais tant y a, c'est vn grand malheur qu'en nos temps, au lieu que la Iustice se deuroit donner, la voix de plusieurs est qu'on la vend: & qu'il y en a quelques vns dont on dit qu'ils ne la vendent pas à vn prix fait & arresté legitimement, mais, par maniere de dire, à l'encan, où celui qui met au dessus l'emporte. Il n'est pas besoin que i'aduertisse icy que tout ce que i'ay dit des enseignemens que le Christianisme donne aux Iuges que l'on appelle Souuerains, se doit pareillement appliquer aux subalternes. Car il est bien vray qu'il y a cette difference

entr'eux, que les iugemens de ceux-cy peuuent estre corrigés par leurs superieurs, de sorte que les manquemens qui y peuuent arriuer par l'inaduertance ou par la corruption, ne sont pas de si grande conséquence. Mais cela n'empesche pas que leur deuoir ne soit à peu près pareil, & qu'ils ne doiuent apporter mesme fidelité & mesme circonspection en l'exercice de leurs charges. Car il arriue bien quelquesfois que les Iuges superieurs corrigent les fautes des inferieurs, & l'on dit que sur cette presuppotion, il y a des Iuges subalternes qui se voulant vanger de leurs ennemis, prononcent injustement en leur faueur; parce qu'ils sont assureés que celuy qui a perdu son procès en appellera, & que celuy qui l'a gagné succombant indubitablement en la cause d'appel, les despens & les interests ayant beaucoup creu, sa ruine en sera plus grande. C'est à n'en point mentir vne bien estrange procedure que celle-là, mais qui est pour le moins autant imprudente que vicieuse. Car quoy qu'il en soit, vn homme qui se vange ainsi n'est point assureé s'il

sera secondé par le Iuge souuerain, & si au lieu d'infirmier il ne confirmera point sa sentence. Il peut estre mené de passion comme luy, & haïr l'appellant ou estre ami de l'intimé, de sorte qu'il peut donner tel arrest qui sera tout au rebours des intentions de celuy qui auoit voulu exercer sa vengeance. Il peut ne regarder pas d'assés prés au merite de la cause, & y prononcer inconsidérément contre le droit; il peut mesmes y receuoir quelque prejudgé de ce qui a desia esté prononcé, & incliner du costé où le panchant luy est donné par la premiere sentence. Mais quoy qu'il en soit, ce n'est point vne chose absolument assuree, que les Parlemens corrigeront les sentences des sieges Royaux ou Presidiaux, tellement que chacun, en rendant son iugement, se doit proposer qu'il est souuerain, pour y apporter autant de soin & d'exactitude que si l'affaire ne deuoit iamais estre reueuë. Et quant à ce qui est des salaires qui eschéent aux Iuges inferieurs, on ne peut pas douter que les enseignemens du Christianisme ne leur soyent en cer

égard pour le moins aussi nécessaires qu'ils sont aux autres. I'en connois de véritablement genereux, & qui font leur mestier avec tant d'honneur, que s'il y a quelque chose à leur reprocher, c'est que peut-estre font-ils moins valoir l'exercice de leur charge à leur profit, que la raison ne leur permettroit, & qu'il ne seroit necessaire pour leur affaires. Et quant à ceux qui ne meritent pas cette louëange, mon intention n'est pas de m'attacher icy à aucuns particuliers, parce que de quelques vices dont ils peussent estre entachés, il est de l'intérest du public que l'on conserue leur autorité & l'honneur de leur caractere. Je diray seulement qu'à prendre les choses en gros & en general, les Officiers des sieges inferieurs sont plus sujets à se laisser corrompre de ce costé-là, que ceux des Cours souueraines. Parce que ceux-cy tirent quelques sentimens de generosité de la grandeur de leurs Charges, que les autres ne peuuent auoir si releués : qu'ils se voyent en lieu beaucoup plus eminent, & où leurs actions peuuent estre plus considerées pour leur

tourner ou à gloire ou à deshonneur : qu'ils ont ordinairement la naissance plus auantageuse & plus illustre, & par consequent moins sujette aux bassesses de l'auarice & à la corruption des presents : & enfin, qu'ils ont souuent de grands biens, de sorte que pour soustenir leur dignité, les mauuaises pratiques ne leur sont pas necessaires. Mais comme s'il arriue de l'obscureissement aux grands astres, cela paroist beaucoup dauantage que s'il arriue aux estoiles de la plus petite grandeur, si quelqu'un des Compagnies où reluit dauantage la iustice du Souuerain, se laisse corrompre par l'auarice, il est sans doute plus remarquable que n'est pas le vice des inferieurs. Et ie m'asseure qu'encore que la charge des Aduocats & des Procureurs n'anoblisse pas, & que le tiltre de ce chapitre promette que i'y parleray de ceux qui sont nobles par leurs charges, le Lecteur trouuera bon qu'auant que ie sorte du Palais, ie dise quelques choses de leurs fonctions. La condition d'Aduocat est sans doute tres-honorable, & quand elle est bien

exercée, elle est auantageuse au Public. Pour s'en bien acquitter il faut auoir la connoissance de beaucoup de choses, & particulièrement du Droit. Il faut auoir de l'inclination à l'eloquence, & vne grande presence d'esprit. Il faut estre assidu & laborieux, & ne se rebuter pas aisément pour les difficultés qui se rencontrent dans les choses. Et véritablement il y en a vne dans l'exercice de cette vocation, de laquelle ie me trouue souuent en peine comment ils se peuvent demesler; c'est qu'il y en a qui plaident toutes sortes de causes avecque pareille hardiesse, comme s'ils estoient persuadés vniuersellement de toutes qu'elles sont pleines de iustice & de raison. On dit que Carneades estant venu à Rome, y parla vn iour dans le Senat, extremement eloquemment & auantageusement en faueur de la Iustice, de sorte qu'il se fit admirer: & que le lendemain, avec vne pareille eloquence & vn mesme ton de voix, il renuersa dans ce mesme lieu tout ce qu'il auoit dit, & voulut faire accroire à ses auditeurs que la Iustice n'est qu'un nom, auquel il n'y

à rien qui responde en la nature des choses. Son fondement estoit, qu'il n'y a que les loix & les coustumes qui determinent le droit, de sorte qu'une mesme chose peut estre estimée iuste ou injuste, selon qu'elle est diversement determinée par les Coustumes des Nations & par les Ordonnances publiques. Sur cela il faut vser de distinction. Car de l'estendre vniuersellement à tout, comme Carneades faisoit, c'est vne pernicieuse erreur, & qui renuerse toutes choses. Pour ne parler point maintenant des devoirs de l'homme envers la Diuinité, en quoy ce Philosophe n'entendoit rien, s'il se fust trouué au milieu d'une nation, où le parricide, & le meurtre, & l'adultere, & le larcin eussent esté ou permis ou commandés, eust-il donc tenu ces choses-là pour indifférentes en elles-mesmes? La Nature & la Raison parlent si hautement en cela, que pour y estre du sentiment de Carneades il faut auoir depoüillé l'une & renoncé manifestement à l'autre. En quantité d'autres sujets, qui sont beaucoup plus esloignés des premieres sour-

ces naturelles de la Justice & du Droit, il y peut auoir beaucoup d'incertitude & d'ambiguité, de sorte qu'il en faut venir à la definition que les loix & les Coustumes en donnent. Mais quand vne fois les loix publiques en ont ordonné, il faut tenir pour bon & iuste. ce qu'elles ont establi, & suiure cette reigle-là comme inuiolable. Y ayant donc tant de Coustumes & si bien articulées parmy les peuples; tant d'Edicts, d'Ordonnances & de Declarations faites par les Rois: tant de Loix & de Constitutions faites par les Empereurs, auxquelles les Jurisconsultes ont recours quand les autres Reigles du Droit leur manquent: tant d'Arrests donnés solennellement en Parlement sur des difficultés sur lesquelles la Jurisprudence ne s'estoit point encore expliquée bien disertement: en vn mot, tant de de moyens de sauoir sur les questions les plus douteuses où est le droit & où le tort, cōment est-ce que non seulement deux Aduocats soustiennent l'vn contre l'autre des propositions contradictoires si affirmatiuement, mais qu'vn mesme

Aduocat plaidera aujourd'huy d'une façon sur vn point, & demain sur le mesme point de l'autre? On parle d'un honneste homme & habile homme d'ailleurs, à qui il arriua vne fois d'auoir si mal pris l'affaire de son client, que quand il fut en la presence des Iuges il plaida pour la partie aduerse tout du long. Les auditeurs n'apperceuoient pas son erreur; car ils ne connoissoient ny les parties ny la cause. Mais l'Aduocat qui luy deuoit respondre, & qui estoit mieux préparé que luy, s'emeueillant au commencement de le voir emporter de la façon, se content, & l'ayant laissé acheuer & prendre ses conclusions; il dit qu'il ne fauoit pas à quoy Maistre tel pensoit, mais qu'il employoit generalement tout ce qu'il auoit dit, & qu'il auoit conclu pour sa partie. Là-dessus il se fit vn grand murmure au Barreau; l'Auocat qui auoit plaidé à rebours de son intention se trouua surpris, & neantmoins ayant passé sa main sur son front, il s'excusa sur ce qu'il n'auoit pas bien leu son exploit, & demāda qu'il luy fust permis de

parler encore vne fois, declarant qu'il refuteroit aisément ce qu'il venoit de dire. C'est plus faire que Carneades: car au moins il auoit pris vn iour pour se preparer, & celuy-là vouloit souffler d'une mesme bouche le froid & le chaud tout d'une haleine. Ce que celuy-là voulut faire, mais qui ne luy fut pas permis pourtant, la plus part d'entr'eux le pratiquent assés ordinairement, defendans aujourd'huy vne proposition, que quelque temps auparauant ils auoyent solennellement combattuë. Je sçay bien qu'on a accoustumé de dire là-dessus deux ou trois choses. L'une, qu'il n'y a iamais deux questions absolument semblables dans le Palais, parce que quelque circonstance, ou quelque incident, ou quelque fait particulier les varie. Sur tout, que iamais mesmes formalitez n'ont esté gardées en commençant & en enfournant vn procès, & que c'est des formalités que les affaires dependent. L'autre, que les Aduocats ne sont que la bouche des parties, & comme il est permis à chacun de deduire son affaire & ses raisons s'il le peut, il doit

doit estre permis à ceux qui ne le peuvent pas, d'implorer l'organe d'un Advocat pour le faire. La troisieme, que c'est aux Iuges à regarder de près au droit de chacun, parce que c'est à eux à y prononcer : mais que quant aux Advocats, ils ne sont obligés sinon à s'acquitter fidèlement & diligemment des choses qui leur ont esté commises. Pour ce qui est de la premiere, il est vray que peut-estre ne s'est-il iamais trouué deux cas si absolument semblables, qu'il n'y eust quelque diuersité. Mais les petites differences qui se trouuent entre les choses n'en changent pas la nature, & ne font pas que la Jurisprudence change de regle pour cela. Je ne sçay pas bien pourquoy les Jurisconsultes appellent *especies* les questions decidées en chaque loy. Mais quelle que soit leur raison, ie diray que les petites circonstances, & qui ne consistent qu'en de legers accidens, ne font pas varier les especes, & n'empeschent pas que les indiuidus qui se rapportent à chacune, ne se doiuent représenter par vne mesme definition. Tous les hommes different en quelque

chose les vns des autres en lineamens de visage ; en conformation de membres, & en ton de voix : & toutesfois ce sont tous des hommes , c'est à dire, des animaux distingués d'avec tous les autres par l'usage de la raison. Tous les chevaux ont dans leur taille, dans leur poil & dans leurs marques , quelque chose qui les discerne , & qui les fait reconnoître dans les haras : & neantmoins ils sont tous chevaux également, & conuiennent en nature , qui se distingue d'avec celle des autres bestes par sa difference essentielle , & par le propre du hennissement. Et ainsi en est-il de toutes les autres choses du monde , de quelque condition qu'elles soyent. Encore donc que tous les cas qui se portent à iuger dans les Palais , ayent quelque dissemblance dans leurs circonstances, ou dans quelques legers incidens , ils se rangent pourtant tous sous quelques reigles generales, sous quelques Rubriques du Code & du Digeste, sous quelque chapitre de la Coustume , ou sous quelques tiltres des Edicts & des Ordonnances de nos Rois. Pourquoy donques

est-il si difficile d'en decider, que souvent les Aduocats y plaident sur des maximes tout à fait contradictoires? Quant aux formalités, selon l'ancienne Jurisprudence de Rome, qui y pechoit en vne syllabe, perdoit la meilleure cause du monde, si le Preteur y suiuoit la rigueur du Droit. Mais on a reconnu l'iniquité de cette chicane, qui auoit conuertit la Iustice en des pontilles, & fait de la chose du monde la plus sacrée & la plus necessaire à la conseruation de la societé, vne Escole de vetilles, & vn renuersement de la iustice & de la Raison. Et certes ie ne sçay s'il se pourroit commettre vne injustice plus signalée & plus extrauagante que celle-là, que parce qu'un Sergent n'aura pas bien fait vn exploit, ou vn Procureur bien dressé vne requeste, vn homme qui ne connoist ny Iustinien ny Tribonien, perdist miserablement vne cause qui seroit bonne & indubitable au fonds. A la bonne heure, qu'on recommence, si l'on n'a pas bien entablé; que l'on chastie mesme si l'on veut celuy qui a commis la faute, en le condannant aux des-

pens qui ont desia esté faits au procès. Mais que là dessus les Aduocats prennent occasion d'embarasser les affaires, & de faire tourner le droit du costé où estoit le tort, c'est ce qui est indigne de gens qui s'appellent ministres de la Justice, & qui veulent que leur condition soit honorable, parce qu'elle est employée à faire rendre à chacun ce qui luy appartient. Quant à la seconde de ces excuses, il est vray que les Aduocats sont la bouche de leurs parties, mais il est vray aussi qu'ils prennent la qualité de leurs Conseils. Que ne leur conseillent-ils donc d'estre gens de bien, & d'agir de bonne foy, quand ils apperçoient qu'au fonds il y a de l'obliquité dans leurs pretentions ou dans leurs defenses? Car c'est là proprement le conseil qu'ils sont obligés de leur donner, & non pas de leur fournir les destours, & les inuentions d'embroüiller ce qui est clair, & les artifices d'Alcibiades, ou de ne conter iamais, ou de ne payer iamais leurs dettes. Car s'ils estoient tous disposez de la façon, ceux qui s'adressent à eux pour chicaner auoyent

honte de leur procedé, & de cent procès qui se font, il y en auroit quatre-vingt dix qui seroyent estouffés en naissant, & s'il faut ainsi dire, esteints en graine. mais quád ils n'auroyent d'autre qualité que celle de bouche des parties, c'est vne chose peu digne d'un honneste homme de servir de bouche à un chicaneur. L'eloquence est vne des plus belles choses du monde quand elle sert à la protection de l'innocence, à la defense de la Iustice, & à l'eclaircissement de la verité. Mais il vaudroit mieux au reste des hommes que les eloquens eussent perdu la langue, que non pas si elle estoit employée à l'oppression de la iustice & au peruertissement de la raison. Enfin, pour ce qui est de la troisieme de ces excuses, il est vray que les Iuges ont encore vne plus grande obligation à la conseruation du Droit que non pas les Aduocats, parce que c'est de leurs sentences que tout depend, & que c'est à eux à discerner le vray & le faux, le iuste & l'injuste, dans les plaidoyers des autres. Neantmoins il n'est pas moins certain que les Aduocats font tout ce

qu'ils peuvent pour leur donner le penchant , & pour les determiner du costé de la cause qu'ils defendent. De sorte que s'ils fauent bien en leur conscience qu'ils plaident contre la raison, arriuant que le Iuge prononce mal, la faute leur en doit estre en grande partie imputée. Car celuy qui donne vn tour de main à la balance quand elle est en equilibrio , est veritablement cause de son mouuement , & du faux iugement qu'elle fait de la pesanteur des choses. Or quelle assurance ont-ils que les Iuges ne se laisseront pas abuser par leurs raisons & par leurs allegations? Les plus experimentés ne se laissent-ils pas quelquesfois tromper à la fausse monnoye quand elle est meslée avecque la bonne? Mais posé le cas qu'ils eussent tousiours affaire à des Iuges si clairuoyans qu'il fust impossible de leur imposer , tant y a qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour les tromper , & s'ils n'y reüssissent pas, ce n'est pas manque d'y appoiter toutes sortes d'artifices. Or c'est en la disposition de l'ame & non au succès, c'est en l'intention,

di-je, & non en l'euenement, que consiste le blasme ou la loüange en telle occurrence. Et quand Aristote definit vn Sophiste, il ne tire pas sa definition ny de ce qu'il sçait faire: car vn honneste homme peut sauoir tous les moyens illegitimes de surprendre la raison, qu'il ne s'en seruira pas pourtant. Ny de ce qu'effectiuement il execute: car il peut auoir affaire à des gens qui sauent demesler les sophismes, ou quand ils ne les demesleroyent pas, qui ne s'y laisseront pas tromper. Mais il la tire de son dessein, & appelle sophiste celuy qui s'efforce de persuader le mensonge par ses fallaces. Pour qui deuous nous donc tenir les Aduocats qui au prejudice du droit qui leur est connu, employent en leurs plaidoyers toutes sortes de moyens pour surprendre la simplicité des Iuges? Car encore la sophisterie quelquesfois n'a pour but que de persuader des faussetés qui ne sont pas de grande importance à la vie humaine, & où l'erreur n'a rien de pernicieux. Que m'importe si quelcun m'abuse en m'expliquant les causes des meteores,

ou en me persuadant qu'il y a plus ou moins de quatre elemens? Au lieu qu'icy il y va de la Iustice, qui est la conservatrice de la societé des hommes, & de la Charité, qui est l'ame du Christianisme & le sel de toutes les autres vertus; & de la ruine des familles, que la perte d'une bonne cause met quelques fois à l'envers; & souvent de l'honneur d'un homme de bien, que la calomnie & la chicanerie, si elle réussit, diffame. De sorte que quand ie me represente un Aduocat qui defend une bonne cause, & qui déploye là toutes les voiles de son eloquence, & toutes les richesses de son saavoir, il me semble bien qu'apres la predication de l'Euangile, c'est une des plus belles choses à quoy un honneste homme se puisse appliquer. Parce qu'outre la satisfaction incroyable qu'il a dans sa conscience, de servir à la Iustice & de faire valoir la raison, il a les yeux d'une infinité de gens tournés sur luy, qui le considerent comme une espece d'oracle, & comme le support des particuliers & l'ornement du Public. Que si les foules, non des cliens seulement,

mais des ieunes Aduocats le suiuent quand il s'en va à la maison , s'il reçoit les applaudissement des Iuges , & les acclamations des auditeurs , & si en passant par les ruës on le monstre glorieusement au doigt, il n'a pas encore à mon aduis vne recompense porportionnée à la dignité de son action & au merite de sa personne. Mais quand d'autre costé ie me figure vn homme de cette condition , à qui toutes causes sont bonnes indifferemment , & qui à tors & à trauers ne se propose autre chose que de venir à bout de ce qu'il entreprend par quelque moyen que ce soit, mettant en œeuure toutes sortes d'artifices , de souplesses & de ruses , de tours de chicane & de rubriques pour faire trouuer le droit là où il sçait bien qu'il n'est pas , il me semble que c'est vne espece de monstre , & vne peste de la Republique, qu'il faudroit mettre dans vne barque pourrie à la mercy de la mer. Il y a encore vn autre mal affés ordinaire en cette vacation , mesme où il s'agit de defendre vne bonne cause. C'est qu'on ne craint pas en plaidant d'affirmer des

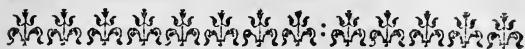
choses fausses, & d'en nier de véritables, sur cette supposition, que pourveu qu'on soit bien fondé, toutes sortes de moyens, quels qu'ils soyent, deuiennent iustes & legitimes, comme quelques fois dans les Ecoles, de propositions fausses, on tire des conclusions qui sont pleines de verité. Ce seroit vne chose bien miserable si la verité ne se pouuoit point demonstrier autrement que par le mensonge, & ce n'est ordinairement que par forme de recreation qu'on se sert dans les Ecoles de cette maniere de syllogisme. C'est auoir mauuaise opinion & de la iustice de sa cause, & de la capacité de ses Iuges, que de s'imaginer qu'on ne la sauroit faire paroistre ny la leur persuader, sans l'aide de la menterie, & sans l'impudence à l'affirmer. C'est encore à mon aduis vne imprudence signalée, sinon qu'on ait affaire à des Iuges inuariables en la iustice, & que mesme l'indignation n'est pas capable d'en destourner. Car autrement cette maniere de faire est pour leur donner de mauuaises impressions de la cause en elle-mesme, & pour les mettre en colere,

contre ceux qui ont la hardiesse de produire en leur presence des choses fausses sciemment. Enfin, c'est vne façon de faire à laquelle quand on s'est vne fois accoustumé, on la porte du Palais dans le reste de la vie, de sorte que desormais en toute autre chose on n'a point de honte de mentir. Et de fait, il y en a de cette trempe, qui ayant porté dans le Barreau quelque inclination naturelle à negliger la verité, s'y sont tellement accoustumés à nier & à affirmer également toutes choses sans distinction & sans scrupule, qu'il n'y a nulle asseurances en leurs paroles en toutes sortes d'affaires & en toutes conuersations. Il y en a aussi plusieurs qui ont cette mauuaise coustume de plaider satyriquement, & de dire contre leurs parties aduerses toutes les choses les plus mordantes qu'il leur est possible, quand mesmes elles ne seruiroyent de rien au procès. Et ils s'accoustument si bien à cela qu'en fin la bouche leur en devient en quelque sorte impudéte, pour deschirer à tors & à trauers les honnestes gens. Cela donc venant à se mesler avecque

l'inclination naturelle qu'ils ont à ne dire pas la verité, & qu'ils ont augmentée & confirmée par la licence qu'ils se donnent de produire toutes sortes de faits, faux & veritables, en plaidant, il s'en pourroit enfin former d'horribles calomniateurs, que toutes sortes de gens de bien deuroyent auoir en vne detestation extreme. Et ie ne sçay comment il est arriué que le mot de calomnier, qui signifioit chicaner au commencement, a passé dans la signification que nous luy donnons maintenant, si ce n'est que les chicaneurs de cette nature se portent aisément à la calomnie. Quant aux Procureurs, parce que d'ordinaire ils ne parlent pas dans les Barreaux, on ne leur peut pas si aisément imputer cette licencieuse façon d'agir à laquelle quelques Aduocats s'adonnent. Mais quant aux ruses, & aux souplesses, & aux fuites pour allonger, & aux artifices pour egarer la cōnoissance du droit, & aux tours de main pour diuertir les pieces qui la peuuent donner, & aux autres malheureuses inuentions de cette nature que par la grace de Dieu ie ne

ſçay point, il n'y a que la vraye crainte de Dieu, & la ſincere amour du Chriſtianisme, qui les en puiſſe preſeruer dans la corruption que l'on dit eſtre maintenant en cette ſorte de miniſtres de la Juſtice. J'ay dit cy-deſſus que l'on appelle quelquesfois cette occupation la milice du barreau: & c'eſt vn nom qui luy conuient parfaitement bien, eu egard à la reſſemblance qu'elle a avecque la guerre en diuerſes choſes. L'vne & l'autre eſt vne merueilleuſement belle eſcole de vertu pour ceux qui s'y veulent appliquer, & plus on y eſt ſujet à la tentation de la corruption, plus on eſt digne de recommandation quand on la ſurmonte. L'vne & l'autre eſt extremement laborieufe & pleine d'inquietudes & de tracas, & quand on s'en acquitte comme il faut, l'vne & l'autre d'õne ſans doute beaucoup d'honneur, & a de belles recompensés. Mais l'vne & l'autre a auſſi ſes ſtratagemes & ſes embuſches, & quelquesfois ſes perfidies & ſes trahiſons, ſes cruautés & ſes picorées. En effect, pour finir ce chapitre par cette conſideration, comme la

guerre degenere quelquesfois tellement qu'elle deuiet vn brigandage: de sorte que pour s'y garentir des crimes & des voleries qui s'y font, il faut auoir vne ame bien genereuse, & bien profondement imbuë de la veritable vertu: la Iustice s'abastardist quelquesfois de telle façon, que pour se preseruer des concussions & des larcins ausquels quelques-vns se laissent aller, il faut auoir bien profondement receu la tremppe du Christianisme. Mais comme il n'y a iamais de tel dereiglement dans la guerre, qu'il ne s'y trouue tousiours de grands exemples de continence & de moderation, il n'y a iamais de si grands desordres dans la Iustice non plus, qu'on ne voye de belles marques de vertu en quelques-vns de ceux qui la seruent. Tellement que si non seulement la Loy Cincia est abrogée à l'égard des autres, mais s'ils foulent aux pieds toutes les loix de la Iustice & de l'honneur, ceux-cy la remettent sus avecque beaucoup de louiange & de recommandation, & parfument tout le Palais de la bonne odeur de leur equité



DE LA RICHESSE DES
Nobles, & de la noblesse des Riches.

I'AY fait le titre de ce chapitre tel que le Lecteur le void , parce premiere-ment qu'il y a des gens nobles par leur extraction , ou par la dignité de leurs charges, qui ont aussi beaucoup de biens, l'usage desquels doit estre réglé à leur egard selon les maximes du Christianisme. Puis apres, qu'il y en a d'autres qui n'ayant rien d'avantageux sur leurs concitoyens, deuiennent extraordinairement riches, & de qui les seules richesses releuent de beaucoup le rang: & de ceux-là il faut aussi dire quel est le deuoir en l'usage de ces moyens qui leur sont venus entre les mains par la Pro-vidence diuine. Quant aux premiers, parce qu'ils sont ordinairement riches de naissance, & qu'ils ont leur bien par succession de leurs deuanciers, ils n'ont pas tant besoin que les autres de cet ad-

uertissement de l'Apostre, *denonce aux riches qu'ils ne soyent point hautains.* S'ils le sont, cela ne leur vient pas ordinairement de la richesse, mais du sentiment de leur noblesse & de leur extraction. Tellement que s'ils se comparent avecque les Grands, ce n'est pas par les rentes qu'ils s'egalent à eux, c'est par l'antiquité de leur sang, & par le lustre de leurs ancestres : & s'ils se preferent aux petits, ce n'est pas de leurs richesses non plus qu'ils tirent leurs auantages, c'est de ce que leur origine leur a donné vn autre rang. Et quand ils voyent quelqu'un de bas lieu qui s'est esleué par les richesses, de sorte qu'ils sont de beaucoup surmontés par luy en cet egard ; ils n'en rabbaissent pas leur courage pour cela, & ne l'en estiment pas moins inferieur à la dignité de leur naissance. Bien est vray qu'ils en conçoient assés souvent quelque sorte d'indignation. Car ils s'imaginent que les grands biens ne sont deus sinon à ceux qui sont d'vne grande extraction : parce qu'ils sont nés pour les choses hautes, & qui ne se peuvent exercer sinon par le moyen des richesses,

richesses , qui semblent perdre leur usage entré les mains de ceux qui ne sont pas appellés à ces illustres actions. Mais tant y a que ce n'est pas communement ce qui leur enfle le cœur, & qui leur donne ces hautes esleuations qui sont ordinaires à la Noblesse. Aussi ne voyés vous pas qu'ils en fassent beaucoup d'ostentation. Ceux de cette condition qui sont riches , bastissent somptueusement , ils se meublent magnifiquement , ils tiennent bonne table à tous venans , & s'il faut paroistre en quelque belle occasion , le train de leurs valets & de leurs cheuaux , l'equippage de leurs meutes, leur fauconnerie, leurs carrosses , & la pompe de leurs habillemens , monstrent bien qu'ils veulent que l'on sache qu'ils sont riches. Mais neantmoins ils entendent que toutesces choses là paroissent comme si elles leur estoient naturelles, & comme des dependances de leur noblesse , lesquelles ils n'estiment sinon entant qu'elles seruent à donner quelque ornement à

leur dignité. De fait s'ils aimoyent les richesses à cause d'elles mesmes, ou comme choses qui les esleuassent au dessus du commun, ils les mesnageroient mieux qu'ils ne font ordinairement, ou pour les conseruer ou pour les accroistre. Car il y en a bien quelques-vns d'entre ceux de grande naissance, qui sont assés bons mesnagers. Mais neantmoins il n'arriue que trop souuent que pour estre magnifiques ils deuiennent incommodés, & sans regarder de bien prés à ce qui pourra arriuer à l'aduenir, ils dépensent plus que de raison dans les occasions qui se presentent. Le premier aduertissemēt donques qu'il faut que la Morale donne à ceux-là, est qu'à la verité l'auarice est vne des plus basses & des plus indignes inclinations ausquelles les hommes de haute naissance se laissent aller: mais qu'entre l'auarice & la profusion il y a quelque raisonnable milieu où la vertu des Nobles consiste. Et ie dis des Nobles nommément, parce qu'autre est leur milieu en cela, &

autre celuy de ceux qui n'ont pas la naissance releuée. Car il est permis aux gens de haute condition d'estre plus magnifiques & plus liberaux, & s'ils doiuent pancher à quelcune des extremités, il leur est plus seant d'exceder en ces qualités là, que de se ietter trop auant dans le bon mesnage. Mais quand cela va iusques à la profusion, il en arriue deux ou trois inconueniens tres-considerables. Et le premier est que le trop est vicieux comme le trop peu, de sorte que ceux qui aiment la vertu s'en doiuent donner garde. Quand donc il n'y auroit que cela, ils doiuent vsfer de circonspection en toutes occasions, s'ils veulent remporter la recommandation que la vraye Morale donne. Apres cela, quand on s'accoustume à dépenser au delà de son reuenu, il est malaisé que pour fournir à ses profusions, on ne fasse d'ailleurs des extorsions & des rapines. Car quand on s'est vne fois engagé là dedans, on ne se peut pas retrancher, & ainsi il faut

452 SVITE DE LA DERN. PART.
arracher à l'un ce que l'on veut
donner à l'autre. Or c'est adiouster
le crime au vice, de deuenir violent
& tyrannique afin d'estre prodigue
& profus. Defait, on a loüé la libe-
ralité d'Alexandre & de Iules Cesar;
& il ne se peut pas nier que ces deux
Princes n'eussent vne merueilleuse
inclination à cette vertu, comme à
la magnificence. Mais quoy? Ils ont
donné le bien d'autruy, & pillé; l'un
l'empire des Perfes, & l'autre celuy
des Romains, afin d'en respandre les
richesses sur leurs creatures & sur
leurs soldats. C'est ce qui ternit le
lustre de ces belles qualités en eux,
& qui empesche qu'on ne puisse dire
que ç'ont esté en eux des vertus
tout à fait pures. Neantmoins ils
s'excusent en quelque façon sur le
droit de la guerre, qui donne au vi-
ctorieux ce qui appartenoit au vain-
cu; tellement que quand Alexandre a
donné à ses amis & à son armée les
richesses de l'Orient, il a pensé don-
ner son bien, & non celuy de Darius
ou des nations des Indes. Quant

aux autres , qui ne font point de telles conquestes pour satisfaire à leurs prodigalités & à leurs dépenses inconsiderées , & qui prennent tantost icy tantost là , sur l'un par forme de prest , qu'on n'a point intention de payer , sur l'autre par quelque vexation & quelque violente extorsion , comme cela arriue quelques-fois , l'ombre mesme de la vertu ne leur demeure pas , & leur injustice n'a point d'excuse. En fin , si l'on s'abstient de ces iniquités , & que l'on ne dépense que de son fonds , il ne semble pas qu'il y ait de crime à la verité , mais il y a vne merueilleuse imprudence. Car puis que la magnificence & la liberalité sont des vertus , il faut donner ordre à ce qu'on les pratique de telle sorte qu'on les puisse pratiquer longtemps , ce qui ne se peut pas faire quand la dépense n'a point de reigle. C'est pourquoy on leur peut donner pour second enseignement, de prendre bien garde à la nature des choses dans lesquelles ils dépen-

sent. Car il ne faut pas nier qu'il ne soit permis aux personnes de haute condition, & à qui Dieu a donné de grands biens, d'estre logés plus magnifiquement, & meublés plus somptueusement que les personnes du commun, & d'estre plus richement vestus, & de tenir meilleure table. Il leur faut encore accorder vn plus grand nombre de seruiteurs, & si leur condition le leur permet, grande quantité de cheuaux, & des chiens, & des oiseaux, & d'autres instrumens de leurs recreations, si elles sont legitimes & honnestes. Car outre la chasse, ils peuuent encore auoir le plaisir de la Musique tant des voix que des instrumens, & le diuertissement de la peinture, & la curiosité des plantes & des medailles, & celle des raretés que l'on apporte des Indes & dont on dresse des cabinets. Ce que Salomon a esté autrefois si somptueux en la plus-part de ces choses, & qu'il n'en a point esté blasmé, cela ne vient pas seulement de ce que sa personne & son regne

ont esté des figures bien expressees de la personne du Sauueur du monde , & de la magnificence du regne qu'il exerce dans le Ciel. Il vient encore de ce qu'estant vn grand Prince que Dieu auoit extraordinairement benit , il n'a rien fait d'indigne de sa condition d'employer ses merueilleuses richesses a des choses de cette nature. Tellement qu'à proportion de ce que les Grands ou s'approchent ou s'esloignent de la dignité & de la richesse de Salomon , à mesme proportion le peuuent-ils imiter en l'usage de ces benedictions terriennes. Je sçay bien qu'il y a mesmes en cela quelque difference entre les Princes souuerains & les autres Grands qui ne le sont pas. Parce que ceux-là doiuent auoir quelque splendeur de majesté qui leur concilie du respect de la part de leurs sujets , & qui donne de l'autorité à leur gouvernement : & cette splendeur ne se peut bien ny acquerir ny maintenir sinon par l'esclat de leurs Cours & par la grandeur de leur dé-

pense. Or il n'y a rien de semblable en ceux que Dieu n'a pas esleués iusques à ce haut degré de dignité & de puissance. Mais neantmoins Dieu ne laisse pas d'estre l'auteur de la differéce qui est entre ces Grands, quoy que non souuerains Magistrats, que leur naissance, leurs emplois, & leurs richesses extraordinaires rendent signalés; & les hommes de basse cōdition & de la lie du peuple. Comme donques il a voulu que les vns fussent placés beaucoup plus haut que les autres en la société, il n'a pas eu desagreable que les degrés plus eminens rayonnassent à proportion de leur élévation; ce qui ne se peut faire sans cette sorte de dépense. Mais ie dis que s'ils dispensent bien leurs moyens, ils les employeront principalement à trois choses. La premiere est tout ce qui concerne l'vtilité du Public, & mesmes son ornement dans les choses belles & honestes. Car ie trouue beau que Pericles ait employé vne partie de ses richesses à orner la ville d'Athenes

de magnifiques bastimens: que Cimon ait acquis des possessions pour en donner l'usage à ses citoyens: qu'un autre ait dépensé vne partie de son bien à ceindre la mesme ville de murailles & à la remparer de fortifications: & que diuers autres grands personnages ayent entrepris quelque autre chose de mesme nature en faueur de leurs Republicques. De mesmes, ceux qui donnent pour la fondation des Colleges, pour la culture des lettres, & pour l'entretènement des sçauans: ceux qui establisent des recompenses aux personnages excellentes dans les sciences & dans les arts: ceux qui proposent des prix aux exercices soit du corps soit de l'esprit, pour y exciter les hommes & leur donner quelque noble emulation, me semblent dignes de beaucoup de recommandation, & non indignes que la Prouidence de Dieu leur fist du bien, puis qu'ils le font seruir à de telles choses. La seconde est tout ce qui regarde la propagation de l'Euangile & la gloire

458 SVITE DE LA DERN. PART.
de sa verité. Je ne blasme donc pas
ceux qui dépenſent à faire baſtir des
Temples , & ſi l'Eſtat de l'Egliſe le
permet, qui donnent à l'exercice de
la Religion Chreſtienne quelques
notables ornemens. Car pourueu
qu'on ne mette point en cela l'eſ-
ſence de la pieté, comme quelques
vns ont fait pendant l'ignorance de
quelques ſiecles, où la ſtructure des
Baſiliques, & les paremēs des Eglifes
 faiſoiēt le principal de la deuotiō des
Grands; & pourueu que le trop grand
éclat des choſes corporelles & ſenſi-
bles n'attache point tellement les
ſens des hommes, que cela tire toute
leur pieté au dehors, comme nous
voyons que cela ſe fait en quelques
lieux, il n'y a rien qui empesche que
là où l'Egliſe de Dieu iouit de proſ-
perité & de repos, elle ne puiſſe ti-
rer quelque rayon de la magnificen-
ce des Grands Seigneurs, & quelque
embelliſſement de leur abondance.
Mais i'eſtime qu'il eſt incompara-
blement plus neceſſaire & plus digne
des Chreſtiens, de pouruoir à l'en-

tretenement de la predication de l'Euangile , & à la subsistance des Escoles qui seruent à l'eclaircissement de la verité : de trouuer les moyens d'en prouigner la connoissance mesme parmy les Barbares , & de fournir à la dépense de ceux qui voyagent pour cela. Le voy que ceux qui depuis cent cinquante ans ont entrepris la conqueste des Indes Orientales & Occidentales, ont tous fait profession d'y vouloir porter la Foy de Christ. Et de fait les Portugais enuoyerent des Predicateurs & à Ormus , & à Goa , & à Malaca , & aux Molucques , & aux Maldiuës , & iusques à la Chine mesme , quelque difficulté qu'on ait trouuée à y entrer. Les Espagnols en ont enuoyé au Bresil , & au Perou , & à Mexique , & dans les Isles qu'ils ont conquises aux enuirs du Continent de l'Occident. Les François s'en sont aussi souuenus aux voyages de Canada , & les Anglois & les Holandois , qui voyagent beaucoup plus que nous , & qui ont embrassé

460 SVITE DE LA DERN. PART.
la Reformation , n'ont pas voulu
permettre que les autres les surmon-
tassent en cette loüange. Et ie ne
veux point icy syndiquer leur zele,
ny critiquer sur leurs actions. Qui
examineroit la chose bien particu-
lièrement , ie craindrois qu'il ne se
trouuast qu'aux vns ç'a esté vn pre-
texte , & aux autres vne seconde fin
tout au plus : mais que la premiere
& la principale a esté de se rendre
maistres du commerce, de s'enrichir
des dépoüilles de ces miserables na-
tions , & d'estendre son empire & sa
domination. Dieu a departy des ri-
chesses spirituelles à ces contrées de
l'Occident, en ce qu'il leur a donné
la connoissance des Arts, des Lettres
& des Sciences, & qu'il leur a reuelé
son Euangile & le Nom de son Fils
nostre Seigneur. Et d'ailleurs il les
a pourueuës si abondamment de tou-
tes les choses necessaires à la vie , &
mesmes de celles qui seruent à ses
commodités & à ses honnestes vo-
luptés , qu'elles se passeroient fort
bien de tout ce qu'on apporte des

Indes, si nous voulions vn peu moderer nos passions. Il a d'autre costé fourni ces regions esloignées, de richesses temporelles, en ce qu'il y a mis les mines d'or & d'argent; qu'il y fait naistre les pierres precieuses & les perles; qu'il a voulu que la Nature y produisist les espiceries, & les choses odorantes que l'on mesle dans les delices des tables, & dont on compose les parfuns. Mais il les a destituées des choses absolument necessaires à l'obtention du salut, & mesmes il a permis qu'elles se foyent pour la pluspart plongées dans vne espouuantable barbarie, & qu'elles ayent abandonné iusques à l'humanité. En fin, il a mis la mer entre nous, & a donné à ces derniers siecles vne merueilleuse connoissance de ce dont on auoit besoin pour la nauigation. De sorte que desormais la communication est aisée, au moins certes en comparaison de tous les siecles precedens. Et neantmoins, ô renuersement de l'entendement humain! ou nous ne nous seruons

pas de cet admirable moyen de communiquer les vns avecque les autres, ou si nous nous en seruons ce n'est nullement comme nous le desirions. Car nous allons chés ces Barbares presque vniquement pour en rapporter les choses dont nous n'auons point affaire, & qui ne seruent qu'à nostre luxe & à nostre vanité. Et nous ne leur portons pas les choses dont on ne se peut passer sans encourir vne malediction eternelle, ou si nous les leur portons, ce n'est que par maniere d'acquit. Quant à eux, ils ne viennent point vers nous pour en remporter les choses qui sont seules necessaires : & si nous taschons de leur en donner quelque communication, ils n'en veulent point. Il est vray que nous nuisons beaucoup nous mesmes au dessein que nous témoignons auoir de les attirer à la connoissance de Iesus-Christ. Car non seulement on leur met en auant des doctrines qui leur paroissent absurdes & extrauagantes, & qui veritablement choquent & renuersent

l'usage de la raison. Non seulement on les induit à diuerses actions superstitieuses qui leur font excuser leurs propres idolatries, & qui leur font croire qu'images pour images, il vaut autant auoir les leurs que celles des Chrestiens. Mais les vices des Chrestiens leur font auoir le Christianisme en haine, & cette vaste ambition, & cette insatiable auarice, qui nous fait enuahir leur pays & engloutir leurs richesses, leur persuade qu'il n'y peut rien auoir de diuin dans la Religion que nous professons. Mais cette pensée m'emporte trop loin : retournons à nostre matiere. La troisieme chose doncques à laquelle les Nobles à qui Dieu a donné de grandes richesses, sont obligés de les employer, est la nourriture des pources, & les autres œures charitables pour le soulagement de ceux qui en ont besoin. Il y a eu des gens qui ont fondé des hospitaux pour les malades, & d'autres qui ont basti des maisons & donné des rentes pour les orfelins : d'autres

464 SVITE DE LA DERN. PART.
ont ordonné des fonds pour le dot
des filles necessiteuses ; & d'autres
ont fait des aumosnes pour estre
distribuées aux poures honteux. Qui
sont toutes choses dignes de la cha-
rité du Christianisme, & qui portent
avec elles beaucoup de recomman-
dation. Que si les gens de haute
condition & de grands moyens tout
ensemble, les employoient à de sem-
blables actions, il y auroit vn grand
sujet de satisfaction de voir qu'on
les rapporteroit à leur droit vsage :
sur tout si les personnes Ecclesiasti-
ques, entre les mains desquelles sont
les benefices, en vsoient selon leur
ancienne institution. Car de ces
grands biens que les Potentats, &
les Republicques, & les personnes
particulieres ont autresfois donnés
à l'Eglise, il y en auoit bien vne par-
tie destinée à l'entretienement de
ceux qui les possedoient. Mais l'au-
tre deuoit seruir à la fabrique des
Eglises, & aux reparations des Eues-
chés & des Presbyteres, comme on
parle, & des autres lieux ou les Mi-
nistres

nistres de l'Eglise auoient leur habitation. Et la troisiéme en fin estoit pour la nourriture des poures, & pour receuoir les estrangers avec hospitalité. A cette heure chacun scait comment en cela aussi bien qu'ailleurs les choses ont degeneré de leur origine. Et c'est vne chose qui choque ceux-là mesme qui ont vne grande veneration pour les Prelats, & qui font profession de dependre de leur autorité en ce qui touche les choses diuines; de les voir marcher avec vn train de Princes, iouër & nourrir des chasses comme les grands Seigneurs du siecle, & viure comme des Potentats, cependant que les poures de leurs dioceses languissent, & que les Prestres des villages sont mesprisables par leur poureté. Mais pour laisser là ces Messieurs, qui ne prendront iamais ma Morale pour reigle de leurs actions, & pour adresser mes aduertissemens à ceux de nostre profession, ie dis que ceux d'entre les Nobles qui s'en veulent rendre dignes, retrancheront beau-

coup plustost, non de leurs superfluités seulement & de leurs dépenses inutiles, mais mesmes de leurs commodités, que de manquer à ces trois choses quand les occasions de les pratiquer se presenteront. Car quoy? Seroit il digne des Chrestiens à qui Dieu a fait de si grandes graces que de les esleuer comme infiniment sur les autres en honneurs, en dignités & en biens, de bastir magnifiquement, de iouer desbordément, de viure avec profusion, de nourrir vne infinité de chiens & d'oiseaux & de cheuaux pour leur recreation, & de souffrir cependant ou que le Public deperist, ou que la lampe du sanctuaire s'esteignist, ou que les pources membres de Christ eussent à lutter contre la famine & la nudité, & les autres necessités ou iniures de la vie? Ceux-là sans doute, comme i'en connois, qui ont pendant la famine ouverts leurs greniers, non pour vendre leurs blés qu'ils auoient amassés de plusieurs années, mais pour nourrir les miserables qui venoient pour cet

effect par bandes en leurs maisons , se sont acquis vn tresor au ciel , & vne reputation parmy les gens de bien icy bas , qui valent incomparablement mieux que toutes les richesses de la terre. Car les charançons se pouuoient mettre dans leurs blés , & les larrons emporter leur argent , & les maladies les empescher de iouir de leurs reuenus quand ils leur fussent demeurés. Mais la louange des gens de bien ne leur peut manquer , & la recompense de là haut est imperissable.

Quant à ceux qui n'ont point d'autre noblesse que celle que leur richesse leur donne , ils ont sans doute besoin de beaucoup d'aduertissemens. Car il est bien certain que c'est vn grand auantage que de posseder beaucoup de biens : & encore que de toutes les noblesses c'en soit la derniere , & mesmes qu'en beaucoup de lieux ce ne soit pas vne noblesse , cōme dans les Monarchies nommément , si est-ce que sans aucune difficulté la richesse met vne

grande difference entre les humains. Car si vous la considerés en elle mesme, on l'appelle de ce nom de bien: c'est à dire qu'on la conte entre les choses qui sont bonnes en elles mesmes, & que l'on souhaite naturellement. Elle sert donc à parfaire la felicité de l'homme: puis que la felicité est l'amas & l'assemblage des choses bonnes que nous pouuons raisonnablemēt souhaitter. Et si vous la regardés en son vsage, on l'appelle du nom de moyens: c'est à dire qu'on la range entre les choses qui sont vtiles pour exercer les operations auxquelles nos facultés sont destinées, & pour venir au dessus de nos bonnes intentions. En effect il y a diuerses vertus qui ne se peuuent pratiquer sans elles, comme la magnificence & la liberalité. La charité a vne merueilleuse estenduë en tous les devoirs de la vie; mais celle qui cōsiste en la beneficence, ne se peut aisément exercer sans cette sorte de moyens. La pieté mesme a quelques-fois besoin de son ayde, y ayant

beaucoup de choses qui concernent
 la gloire de Dieu, qui ne se peuuent
 auancer sans l'assistance des biens.
 La generosité est souuent vaine en
 ses efforts si le soustien de la richesse
 luy manque, & souuent la poureté
 en esteint mesmes les mouuemens.
 En vn mot, quand on se void en-
 uironné des choses necessaires à
 l'execution des belles & hautes en-
 treprises, & à la production des belles
 & nobles actions, cela donne quelque
 grandeur & quelque liberté d'ame,
 qui ne se peut pas rencontrer en ceux
 qui se sentent ferrés de prés par la
 necessité. Et ç'a esté fort ingenieu-
 sement que pour représenter l'in-
 commodité qu'elle donne, & l'obsta-
 cle qu'elle met aux belles produ-
 ctions, ont a peint vn homme qui
 a des ailes à la main droite à l'aide
 desquelles son corps essaye à s'esleuer
 de la terre, & à monter vers le ciel:
 mais vne grosse pierre qu'il a atta-
 chée à l'autre main, le tire au con-
 traire contre-bas, & rend ses eslans
 inutiles. Et quoy que l'exceés à desfi-

470 SVITE DE LA DERN. PART.
rer les richesses soit extremement vicieux, & qu'il n'y a peut estre chose où le Peché & le Malin dresse de plus dangereux pieges aux hommes, comme saint Paul l'a remarqué, si est-ce que ce desir ne seroit point si vniuersel qu'il est, ny si profondement enraciné, s'il n'y auoit dans les richesses quelques attraits qui donnent dans les yeux de la Nature. Et outre ce que i'ay desja dit de leur vsage à l'exercice de la vertu mesme, il n'est pas malaisé de rendre la raison de cette inclinatio. Car toute la vie se rapporte à trois especes de choses, à sçauoir les necessaires, les commodés, & celles qui outre la commodité donnent encore de la volupté. Quant aux necessaires, à la verité on y peut bien fournir sans estre riche, mais aussi la vie seroit elle bien seche & bien resserrée si on l'auoit reduite là. Le pain, & l'eau, & les vestemens de grosse toille, & l'habitation dans vne loge plantée sur quatre pieux, peuuent suffire à cela : si ce n'est qu'on y adjouste

pour les maladies quelques remedes de village, & quelques herbes des iardins. Mais cette grande & admirable abondance de choses que Dieu a creées pour l'usage de la vie humaine, monstre bien que sa Prouidence n'a pas entendu que l'on s'en arrestast precisément là. Car il ne les a pas faites pour nous estre absolument inutiles, & elles le seroient presque toutes si nous nous estions reduits à si peu. Pour ce qui est des commodités, on ne sauroit en donner vne definition generale à cause de la diuersité des conditions. Car autres sont les commodités d'un artisan, & autres celles d'un Senateur, & autres celles d'un grand Seigneur, & si vous auies reduit un Duc & Pair aux termes des commodités du plus accommodé Esperonnier de la ville de Paris; de ce dont celuy-cy s'estime riche & heureux, cet autre se reputeroit extremement miserable. Mais posé que chacun ait ses commodités selon sa condition, si vous en demeurés là, il n'y en aura pas un

qui ne voye au delà beaucoup de choses qu'il peut raisonnablement desirer, & dont il seroit injuste de luy interdire la possession, s'il la pouvoit acquerir par des voyes hōnestes & legitimes. La belle architecture qu'on employe dans les bastimens : là varieté des couleurs, des estoffes, des manufactures, des broderies & des autres ornemens dont on se sert à parer les meubles & à enrichir les habillemens : l'abondance des poissons, des bestes bonnes à la nourriture de l'homme, des oiseaux qu'on peut servir sur la table, des fruits, des racines & des herbages dont on la couure, & les delices qu'on y mesle pour en releuer l'odeur & le goust ; l'or, l'argent, les pierres precieuses & les perles qu'on apporte de l'Orient : les artifices des pais estranges, les porcelaines & les ourages de la Chine, & les curiosités dont ont enrichit les Cabinets : les tapisseries, les peintures, les œuvres de marqueterie dont on orne les parois & les lambris des Palais ; les statuës anti-

ques, les pieces d'orfeurerie, les colonnes de marbre, & de iaspe, & de porphyre qui seruent à soustenir les galeries, & à decorer les entrées & les degrés des grandes Maisons : les grandes & magnifiques volieres, le concert des voix, l'harmonie des instrumens : les parfuns & les castolettes, & generalement toutes les choses dont ceux qui sont extremement riches, font amas pour le contentement de leurs sens, sont bien loin au delà non seulement des necessités, mais mesme des commodités de la vie. De sorte que si on se contente de la rendre seulement commode, toutes ces choses là ont esté, ce semble, créées pour neant. Or est-il bien vray que les hommes en abusent à leur luxe, à leurs vanités, & à leurs desbauches, & que c'est bien souuent la matiere de leur vice & la pasture de leur orgueil. C'est pourquoy les Poëtes, & les Philosophes, & les Theologiens s'emportent quelques fois à des inuectiues, non pas seulement contre l'abus de ces cho-

ses, mais mesmes contre leur vsage, & contre leurs inuenteurs. Pour moy i'estime avec l'Apostre saint Paul que *toute creature de Dieu est bonne*, & que pourueu qu'on en vse bien & avec actions de graces, l'intention du Createur n'a pas esté qu'elles demeurassent enfouiës, mais qu'elles seruissent aux hommes à chacun selon qu'il a pleu à la diuine Prouidence de leur en donner la iouïssance, & de les esleuer en condition. Arracher les vignes parce que les hommes s'enyurent; bannir l'or & l'argent d'une Republique, comme Lycurgus fit de Sparte, parce que c'est le germe de l'auarice & de diuers autres maux; defendre le commerce avec les nations estrangeres, parce qu'il apporte des marchandises qui ne seruent qu'à effeminer les hommes, & à ramollir leur humeur guerriere & l'austerité de leur vertu; est bien vne marque certaine du vice des hommes, qui abusent de toutes choses, & qui ne se tiennent iamais dans vne iuste mediocrité.

Mais ce ne sont pas des loix conformes à la Nature ny à l'institution de son auteur. Car le monde est comme vne grande Maison , bastie & meublée par vn excellent Architecte, & par vn sage pere de famille, qui en a dispensé les parties & rempli les appartemens. Et il paroist bien sans doute qu'il y a esté riche & liberal à merueilles , mais il n'est pas à presumer qu'il ait rien fait inutilement. De sorte qu'il ne reste sinon de rapporter chaque chose à sa fin , & de l'employer sagement à l'usage à quoy elle a esté destinée. Et parce que d'vn costé c'est ce mesme ouvrier du monde qui a distribué aux nations à chacune leur habitation , & que de l'autre il a voulu quelles eussent communication entr'elles pour s'entre-fournir les choses qui se trouuent l'vne en vne contrée , & l'autre en l'autre , comme si diuerses familles logées dans vn grand Palais, s'enuoyent reciproquement de chambre en chambre les vtenfiles qui seruiroient à leur mutuel conten-

tement , il me semble que tant s'en faut qu'il faille absolument condamner les richesses & l'abondance, que c'est au contraire vn grand argument de benedictions & de louanges pour celuy qui en est l'auteur. Mais comme on est sujet à y pecher, aussi est-il necessaire de donner icy vn peu exactement aux riches la tablatore de leur conduite. Et pour remonter iusques à la source , le premier aduertissement que le Christianisme leur donne , est de considerer bien attentiuement les moyens par lesquels on s'enrichit. Car il y en a d'honestes & de legitimes , qui rendent la possession des richesses iuste : & il y en a d'autres iniques, qui communiquent leur qualité aux richesses, & qui mesmes en l'Euan-gile leur donnent leur nom. *Faites vous*, dit nostre Seigneur, *des amis des richesses iniques*, sans doute, en grande partie , parce que le plus souuent elles s'acquierent par des voyes defenduës par la Parole de Dieu. Je mets au rang des legitimes

les gratifications faites par les Princes, soit pour recompenses de ser-
uices, soit simplement comme grati-
fications. Car quant aux recompen-
ses, il n'y peut auoir de doute qu'el-
les ne se possèdent tres-iustement ;
parce qu'encore qu'on doiuue toutes
sortes de seruices à son Prince & à
son pays , & qu'ainsi à proprement
parler, l'on ne puisse rien meriter
d'eux, la Nature des choses pourtant
nous apprend assés qu'il est tres-hon-
neste & tres-legitime qu'on en rem-
porte quelque notable reconnois-
sance, qui serue non seulement à
l'entretenement de la vie , mais qui
la rende & commode & honorable,
afin que tout le monde voye l'estime
qu'il faut faire de la vertu. Et quant
aux simples gratifications, quand
elles sont excessiues, & faites à des
personnes qu'on n'en estime pas di-
gnes, elles causent beaucoup d'in-
dignation. De là sont toujours ve-
nus les murmures contre les fauoris
que les Monarques ont esleués à vne
grandeur prodigieuse, & du temps

de Henry troisiéme, ce fut ou la cause ou le pretexte des ligues & des souleuemens. Mais quand il n'y a rien de fort excessif, ce seroit reduire la puissance des Souuerains bien à l'estroit, s'il ne leur estoit pas permis d'exercer leur liberalité enuers quelques vns qu'ils aiment en particulier, & dont ils veulent, comme on parle, faire la fortune. C'est vne des choses esquelles ils portent l'image de Dieu, qu'ils esleuent quelquesfois les hommes de la poudre pour les colloquer aux dignités, & qu'ils appellent les choses qui ne sont point comme si elles estoient, faisant de ce qui n'apparoissoit point des creatures qui se voyent & qui éclattent au monde. Apres cela le commerce est à mon aduis vne des plus belles manieres d'acquérir beaucoup de bien ; mais i'entends le grand commerce, comme est celuy qui se fait aux Indes, & dans tous les autres lieux du nouveau monde, d'où on nous apporte les choses qu'autrement nostre Europe n'auroit

pas. Car soit qu'on face permutation de marchandise à marchandise avec les nations estrangeres, soit qu'on achete les leurs à deniers constants, ce negoce se fait volontairement, & en telle sorte que le vendeur & l'acheteur y trouuent leur satisfaction & leur auantage. En suite de cela qu'y a-t-il de plus beau que de voir les ports de mer remplis de toutes sortes de choses necessaires, vtils, commodes, belles & delicieuses, qui se portent puis apres dans les Prouinces, & se respandent comme vn suc de vie dans toutes les parties d'vn Estat, pour luy donner l'embonpoint, la vigueur & l'ornement? Que si ceux qui nous procurent cette abondance y font des profits si considerables qu'ils s'en esleuent bien haut, il ne le faut pas trouuer mauuais, non pas seulement à cause des risques qu'ils y courent, & des trauaux qu'il y faut subir, mais encore parce qu'il est iuste que les moyens dont la Prouidence de Dieu se sert pour nous communi-

quer cette abondance, en soyent les premiers participans. Car la Loy de Dieu mesme, & la Nature nous apprennent à n'émuser pas les bœufs qui foulent le grain, & à ne leur mesurer pas le fourage ny le foin à l'heure qu'ils le charrient dans les granges. Et s'il est vray que ce soit le foye qui fournisse le sang aux autres parties du corps, ce qu'il en est le premier abreuvé & coloré, nous est vn enseignement naturel que ceux qui font beaucoup de bien à la société des humains, s'en peuvent bien raisonnablement remplir les premiers eux mesmes. C'est pourquoy i'estime que les autres marchands en gros qui ne s'exposent pas à ces longs voyages sur la mer, mais qui font vn grand & ample negoce pourtant, qui courent les riuieres de batteaux, & les chemins de charettes de rouliers, & qui ont des magasins & des facteurs en quantité de Prouinces, tiennent vne route à peu près semblable aux precedens en ce qui est de l'acquisition du bien.

Tellement

Tellement que s'ils deuiennent extraordinairement riches, comme il leur arriue quelquesfois, il y a pareille raison d'estimer leur gain iuste & honneſte, comme nous auons fait celuy des autres. Car s'ils ne ſont dans vn Estat abſolument ce qu'eſt le foye au corps humain, au moins ſont-ils comme les gros vaiſſeaux, qui comme ils contiennent beaucoup de ſang, auſſi le reſpendent-ils dans les autres comme en des rameaux, d'où puis apres il ſe diſtribue par diuerſes petites venules dans toute l'habitude des membres. Il y a vn autre troiſième moyen d'acquérir de grandes richesses, de la iuſtice duquel ie ne ſçay ſi tout le monde demeurera bien d'accord: c'eſt celuy des gens d'affaires & des Partifans, & generalement de tous ceux que l'on appelle Traitans, parce qu'ils traittent avec les Roys & les Potentats de la perception de leurs droits, & des impositions qu'ils font ſur leurs peuples. Il ne ſe peut pas nier que ce ne ſoit vne choſe legitime

que de traiter avecque les Roys. Si leurs affaires leurs permettoient de recueillir leurs reuenus, leurs droits, & leurs tailles par leurs propres officiers, pour s'en faire rendre bon conte, comme l'on faisoit autresfois, assurement ils en seroient eux mesmes plus riches, & leurs sujets en seroient moins foulés. Car leurs officiers se contenteroient de leurs gages, & il ne se feroit point de vexations, & au lieu que quelquesfois la creme du reuenue des Estats & le plus clair des finances va dans la bourse de ceux à qui la collecte en est commise, elle iroit directement dans les coffres du Souuerain. Mais puis que les temps ont changé, & que la necessité des affaires a requis qu'on y suiuit desormais vne autre methode, comme il est en la puissance du Prince de faire recueillir ses reuenus ainsi qu'il luy plaist, il n'y a rien dans la nature & dans la justice de la chose qui empesche qu'il ne se trouue des gens avec qui il traite pour en faire le recouure-

ment. Comme donques il y a vn certain droit commun estably par tout le reste du monde, selon lequel chacun peut prendre le bien d'vn autre à ferme, & profiter sur son administration, de sorte qu'il y en a qui font legitiment de bonnes maisons par cette sorte de trafic, le gain que l'on fait avecque le Roy en ce commerce là, peut estre bon & legitime. Car si l'abondance d'vne année, pour exemple, rend les Traittes si fecondes qu'elles enrichissent les Fermiers, il leur est permis de s'en preualoir, comme ils portent le dommage de l'infertilité quand elle arriue. Mais ce qui fait douter de la legitimité de ces profits, c'est la facon de laquelle plusieurs puis apres viennent à exiger ce qu'ils disent leur estre deu par les Contrac̃ts faits avec le Prince. La quatriéme voye d'acquérir du bien, qui ne peut estre sujette au blasme de qui que ce soit, est le trauail de chacun en sa vocation, pourueu qu'il s'en acquitte fidelement, & qu'il n'y commette ny

484 SVITE DE LA DERN. PART.
concussions , ny extorsions , ny
mauuaifes pratiques , ny fraudes.
Le sçay bien qu'il est malaisé d'ac-
querir de grandes richesses par
ce moyen là , s'il ne s'y rencontre
quelque chose d'extraordinaire. Car
on a bien veu des Advocats qui ont
acquis vne telle reputation de sauoir
& d'eloquence dans les Parlemens ,
qu'ayans à plaider & à conduire tou-
tes les grandes causes de leur temps,
ils se sont en fin trouués auoir tres-
honnestement remply leurs maisons
de biens , par les recompenses vo-
lontaires que les grands Seigneurs
leur en ont données. Il s'est trouué
des Medecins qui n'ayans eu que de
forts mediocres commencemens ,
ont laissé des millions en heritage
à leurs enfans , parce qu'ils ont heu-
reusement exercé la Medecine dans
les Cours des Princes. On a peut
estre veu des Marchands qui n'ont
rien fait que le détail , qui se sont
trouués en des lieux & en des temps
si aantageux , que leurs profits se
sont en fin egalés au fruit du com-

merce des Indes. Se pourroit faire qu'il y auroit eu des artisans si excellens en leur mestier, & si industrieux & assidus à l'exercer, qu'ils en seroient venus à des richesses extraordinaires. Neantmoins il est certain que communément ces vacations là ne produisent pas de si grâds biens qu'on les puisse égaler à ceux qui viennent de la faueur des Roys, ou qui coulent de ces autres sources que iay cy-dessus remarquées. Mais il est vray pourtant qu'il n'y a presque point d'employ dans la vie humaine, qui ne puisse mettre à son aise quand on s'en acquitte bien, si ce n'est ceux dont les profits consistent en appoinemens réglés pour les choses nécessaires à la vie. Car quant à ceux-là, il est à la verité impossible qu'on s'y puisse iamais enrichir, parce que le reuenu ne passe point la depense. Enfin, il y a vn dernier moyen que les Anciens ont extremement loué, comme le plus innocent de tous, & duquel Ciceron dit que c'est vn tres-grand tribut, asçauoir la parsi-

SVITE DE LA DERN. PART. 486
monie. Veritablement ceux qui ont
desja beaucoup de reuenu , & qui
dépendent bien peu , peuuent en fin
accumuler beaucoup de biens par
leurs reserues. Adjoustant , comme
ils font, de iour en iour à leur fonds,
par cette multiplication ils se trou-
uent en fin fort riches. Mais outre
qu'il faut desja estre vn peu riche
pour le deuenir beaucoup par ce
moyen là , i'aduouë que ie trouue
de la difficulté à l'adjuster avec les
reigles des autres vertus , & beau-
coup plus encore avec celles du
Christianisme. Parce que cette gran-
de espargne , qui seule est capable
d'accumuler de grands biens , ne
s'accorde pas avec vne vie honora-
ble comme chacun la doit mener se-
lon sa condition : & moins encore
avecque la magnificence & la libe-
ralité , qui luy semblent diametrale-
ment opposées ; & moins encore fi-
nalement avec cette abondante cha-
rité qui nous est recommandée par
l'Euangile de Christ , & qui nous
oblige à auoir soin de toutes sortes

de souffreteux , & particulièrement de ceux qui sont de mesme religion que nous , & que nous devons considerer comme nos membres. Certainement cette exactitude si resserree est ennemie non seulement de la ferueur de la charité des premiers Chrestiens , qui apportoint leurs biens aux pieds des Apostres , & qui vouloient que tout fust commun entr'eux , mais encore de cette tendresse de misericorde que la Religion du Sauueur imprime generalement en tous ses deuots , en quelque lieu & en quelque temps qu'ils pratiquent le Christianisme. *Vous aurés,* dit nostre Seigneur , *toujours les pauvres avec vous.* C'est donc vn object perpetuel de la compassion des gens de bien , & vn deuoir dont il est tres-difficile de s'acquitter cōme il faut , si vne fois on s'est proposé de deuenir riche par l'espargne. Mais quels que soyent les moyens honnestes par lesquels on acquiert beaucoup de bien , le second aduertissement qu'on doit donner à ceux qui ont des ri-

cesses de cette façon, est qu'ils se prennent garde bien soigneusement de l'orgueil qu'elles inspirent. Et de fait c'est proprement à l'égard de ceux-là que saint Paul dit, *denonce à ceux qui sont riches qu'ils ne soyent point hautains*, ny ayant rien de si commun que cette enflure de l'esprit en ceux qui de petits commencemens sont venus à vne fortune extraordinaire. Car la naissance ne leur ayant pas donné la grandeur d'ame qui est nécessaire pour cuire leur felicité, on ne sauroit dire combien la possession des biens leur enuoye de fumées au cerueau, ny quelles imaginations de vanité elle leur met en la teste. De là vient qu'ils regardent les autres hommes de haut en bas; qu'ils ne se souviennent plus de ceux avec lesquels ils auoient familiarité auparauant, croyans qu'ils les ont laissés bien loin derriere; qu'ils meconnoissent leurs parens; & sur tout s'ils entrent en quelque contestation, que leur esprit se gonfle & s'esleue d'une façon merueil-

leuse. Car il y en a bien à la verité quelques vns qui ont ce pouuoir là sur eux, que de conseruer en apparence de la moderation & de la ciuilité enuers ceux avec qui ils n'ont rien à demesler. Mais au moindre sujet d'irritation, & à la moindre occasion qu'ils ont de faire des comparaisons de biens à biens & de condition à condition, c'est là où tout aussi-tost la gloire se manifeste. C'est vne merueilleusement belle acquisition que celle de la pieté & de la vraye vertu. Car elle n'enfle point l'esprit, & comme dit Aristote, il est impossible qu'on en abuse. Au contraire, plus il y a de pieté & de veritable vertu dans vn homme, & moins il y a de vanité, la pieté n'estant point sans l'humilité, ny la vertu sans la modestie. Les qualités intellectuelles, comme est la connoissance des lettres & des sciences, & la connoissance des arts, donne bien à la verité ordinairement quelque esleuation d'esprit: c'est pourquoy saint Paul dit que *la connoissance, enfle.*

Mais au moins il y a cette excuse là, que ce sont des biens que l'on possède véritablement en soy mesme, & qui nous rendent en quelque sorte meilleurs. Parce qu'encore que la principale perfection de l'homme consiste dans les habitudes qui représentent les propriétés morales de la diuinité, comme sont la justice, la miséricorde, la bonté, & la sainteté, si est-ce que ces autres qualités là perfectionnent aussi quelques puissances de nos ames. Les honneurs & les dignités nous sont beaucoup plus exterieures que ne sont ces habitudes de l'intellect: car à proprement parler elles ne sont pas en nous, & n'affectent pas elles mesmes aucune des puissances de nos esprits. Mais encore s'attachent elles à nos personnes comme des relations; de sorte que s'il arriue à quelcun de s'enorgueillir à leur occasion, c'est pour vne chose qui bien qu'elle ne luy soit pas intime, luy est toutesfois bien proche, & qui le touche de fort près. Au lieu que quant aux

richesses, elles sont tout à fait au dehors de nous; de sorte que la vanité qu'on en conçoit en est d'autant plus impertinente. Si la vertu & la piété donnoient de la presumption, ce seroit sans doute à tort: parce qu'en cette corruption de nostre nature dont nous sommes tous enuveloppés, elles ne peuvent estre en nous que par quelque singuliere grace de Dieu. C'est pourquoy il nous faudroit dire comme fait saint Paul: *Qu'as-tu que tu n'ayes receu? Et si tu l'as receu, pourquoy t'en glorifies-tu?* Jusques là que le Pharisien, tout orgueilleux qu'il estoit, aduouoit que s'il n'estoit pas si grand pecheur que le Peager, c'estoit Dieu qui l'auoit sanctifié, puis qu'il luy en rendoit la louange. Neantmoins, la possession de ces admirablement belles choses a cela de particulier, que ce qu'on appelle la Fortune n'y peut iamais auoir de part: c'est apres la grace de Dieu, au soin & à l'affiduité de ceux en qui nous les voyons, qu'il en faut rapporter la cause. C'est

Dieu qui les a inspirés & dirigés par son bon Esprit : mais ce sont eux qui ont agi de leur entendement & de leur volonté , & qui en agissant & en s'appliquant au bien , ont confirmé de plus en plus les bonnes habitudes auxquelles l'Esprit de Dieu leur auoit donné la pente. Tellement qu'encore que ce soit luy qui face tout le bien qui est en nous , & qui procede de nous , si est-ce que luy mesme nous en dōne quelque loüange & quelque recommandation en sa Parole. Les Chrestiens rapportent encore à Dieu & à la grace qu'il leur a faite de les acquerir , les vertus intellectuelles dans lesquelles ils excellent. En effect c'est luy qui donne les facultés naturelles pour cela , & qui preside sur l'education , & qui fait que les estudes reüssissent. Neantmoins il est certain que les moyens par lesquels nous y paruenons , sont aussi en quelque façon nostres , & iamaïs les Payens mesmes n'ont attribué à la Fortune , si vn homme estoit deuenü excellent artisan ou fort

fauant. Il ne se peut pas nier que les honneurs & les dignités ne dependent plus des causes externes : mais encore est-ce l'ordinaire qu'en les conferant on y fait quelque consideration des qualités personnelles & de la vertu. Quant aux richesses, on les appelle *biens de fortune* tout net, comme si la cause de leur possession n'estoit en aucune façon en celuy qui les possède. En effect, on peut bien dire que bien souuent c'est l'imprudence qui ruine les affaires des hommes : mais on ne peut pas dire également que c'est la prudence qui les establit. Car ce n'est pas d'elle que dependent les vents fauorables, ny le bonheur d'euiter les rencontres des pirates, ny toutes les choses necessaires pout faire qu'un nauire arriue heureusement au port. Ce n'est pas d'elle que viennent les fertilités ny les sterilités, l'abondance ny la disette, d'où naissent les occasions de faire de grandes emplettes, & de debiter celles qu'on a faites, bien auantageusement. Ce

n'est pas elle qui empesche qu'un marchand ne soit ruiné par les banqueroutes des autres, ny qui fait que ses correspondans sont fidelles, & qu'on ne manque pas à ses payemens. En vn mot, il faut bien sans doute au negoce de la vigilance & de la dexterité pour y reüssir : mais il n'y a personne qui n'aduoüe qu'il y faut encore plus de bonheur. Et quant aux autres moyens de s'enrichir dont nous auons parlé cy-dessus, ce n'est pas la prudence non plus, ce sont les secrets ressorts de la Prouidence de Dieu qui y regnēt. Car la faueur des Princes est souuent telle qu'on n'en sauroit rendre de raison, & c'est pourquoy plusieurs l'ont attribuée à quelque bonne constellation : la coustume estant quand on ne sçait pas la propre cause d'un effect, de la rapporter à l'influence des astres. C'est encore bien souuent vn pur effect de la mesme Prouidence, que dans les Traittés qu'on fait avecque les Princes, les vns gagnent là où les autres ont perdu :

& i'en ay veu quelques vns qui rapportoient à vn mouuement extraordinaire que Dieu leur auoit-suggeré, la resolution qu'ils auoient prise de laisser vne grãde ferme où ils auoient toujours extraordinairement profité, iustement au point qu'il y arriua, sans que neantmoins on l'eust sceu preuoir, de si notables changemens, que ceux qui leur succederent y trouueront du dommage. Et quoy que les biens qu'on acquiert chacun en sa vocation, semblent auoir vne cause plus determinée dans le labeur, & l'industrie, & la vigilance de ceux qui les ont, ce que dit Dauid est pourtant vray, qu'on a beau bastir sa maison, & y apporter tout le soin dont on se peut aduifer : si Dieu n'y met luy mesme la main toutes nos peines sont inutiles. Au lieu que quand il plaist à nostre Seigneur benir le traual de quelcun, le bien luy vient comme en dormant, de sorte que ses succès passent de bien loin ses esperances. Quel sujet ont donques les riches de tirer de la va-

nité d'une chose qui est si fort au
 dehors d'eux & dans sa possession
 dans ses causes? Apres cela c'est en-
 core vn aduertissement du Christia-
 nisme, que quelques richesses que
 l'on ait, & de quelque façon qu'on
 les ait, il n'y faut point mettre sa
 confiance. Car la pieté & la vertu
 sont vn bien solide & permanent, &
 qui va mesmes iusques au delà de la
 vie. Le saouir & les autres qualités
 intellectuelles durent iusques à la
 mort: & si quelque accident fortuit
 nous discrasie le cerueau, si quelque
 maladie nous trouble l'usage de la
 raison, si la vieillesse nous desrobe
 la memoire & nous emporte nostre
 science quand & quand, c'est vne
 calamité extraordinaire & rare. Les
 charges & les dignités sont à la ve-
 rité plus sujettes à changement: mais
 encore ordinairement on n'en est
 point dépoüillé sinon volontaire-
 ment ou pour crime. Mais les ri-
 chesses perissent par vne infinité d'ac-
 cidens, & fondent quelques-fois si
 estrangemét entre les mains de ceux
 qui

qui les ont , que c'est comme les torrens de Teman, dont on est tout estonné qu'on les void à sec, vn moment apres qu'on y a veu les eaux grandes & profondes. A la guerre les sacs des villes , les pilleries des soldats , les degasts & les incendies: dans le commerce les naufrages , l'infidelité des facteurs , la violence des brigands , les defastres des banqueroutes : dans les maisons les artifices des larrons , les embrasemens fortuits , la licence & l'abandonnement au ieu , l'opiniaftreté dans les procès , les dépenses excessiues des enfans , & les excés de la table : à la campagne le débordement des riuieres , les gresles & les vimaires, les mortalités sur le bestail , & mille autres inconueniens , font quelques-fois de si grands rauages dans le bien, qu'il semble que les richesses s'en-uolent d'entre les mains cōme avec-que des aigles d'aigle. Tellement que quelque abondance que l'on se voye, les Chrestiens doiuent à l'imitation de Dauid , establir leurs rentes sur

l'Eternel, & ne mettre pas leur esperance en la fallace des richesses. Il n'y a de tresors assurez & permanens que ceux sur lesquels la tigne & la rouille ne peuvent rien, & qui sont dans le lieu où les larrons ne percent ny ne desrobent: & qui se mettra devant les yeux combien on a veu de gens puissans, reduits à la mendicité, & combien de Princes mesmes dont les fortunes ont esté absolument renuersées, trouuera que Bias auoit raison quand il disoit qu'il n'y a rien proprement à nous que ce que nous pouuons emporter, & qu'il n'est pas possible de nous oster sinon en nous ostant la vie. C'est encore vn precepte du Christianisme, que quand les richesses ne seroient point si coulanttes qu'elles sont, ny si sujettes à eschapper de nos mains, il ne seroit pas digne des Chrestiens, de se resjouir trop de leur iouissance. Car si vous les considerés comme des biens, le fruit qui nous en reuiet ne regarde presque sinon le corps, c'est à dire, les necessités, &

les commodités, & les voluptés de la vie présente. De sorte que ce que j'ay dit cy-dessus qu'elles contribuent à la félicité de l'homme, se doit entendre de cette félicité que l'on se propose icy bas, & encore de celle qui touche le corps proprement, & qui n'appartient quasi point à l'ame. Or les contentemens corporels sont-ils en eux mesmes de telle considération, qu'à leur occasion, ie ne diray pas vn Chrestien, qui a bien de plus hautes eleuations d'esprit que n'ont les autres humains, mais vn homme d'honneur & genereux, sous quelque discipline qu'il soit esleué, s'en laisse émouuoir & chatoüiller, sinon d'une maniere fort mediocre & fort reserüée ? Ce sont les ioyes de l'esprit qui doiuent estre fort sensibles aux honnestes gens, & non celles qui nous peuuent estre en quelque sorte communes avecque les bestes. Et si vous les considerés comme des moyens, c'est à dire des aides pour l'exercice de la vertu ; il y a certes beaucoup plus de sujet de s'en res-

jouir en cet egard , parce que c'est dans les operations de la vertu que consiste principalement le bonheur de l'homme. Tellement que comme les gens de guerre aiment les armes , parce que ce sont les instrumens de leur valeur ; & comme les gens saüans aiment les liures, d'autant que ce sont , pour ainsi dire , les outils de leur mestier ; les gens magnifiques & liberaux peuuent bien aimer les richesses , parce que ce sont les facultés avec lesquelles ils peuuent pratiquer ces vertus là ; & les Chrestiens mesmes en peuuent bien estimer la possession, d'autant qu'elles seruent aux actions de pieté & aux œuures de misericorde. Neantmoins encore faut-il moderer la ioye qu'on en a en cet egard , parce que le lieu est glissant , & qu'il est extremement difficile de ne s'y laisser pas aller à quelque emotion vicieuse. Car il y a certaines choses où le vice & la vertu sont si proches l'un de l'autre qu'il est extremement difficile de les distinguer exactement , & de se main-

tenir absolument dans les termes de celle-cy à cause du voisinage de l'autre. Cette noble emulation qui porte les belles ames aux choses grandes, ne se defend presque iamais du meflange de l'ambition : cette vertu heroïque qui transporte les hommes vaillans bien loin au delà de la valeur ordinaire, donne presque toujours vn peu iusques dans la temerité : & dans les vertus intellectuelles mesmes, l'extraordinaire viuacité & capacité d'entendement, a souuent, cōme quelques vns l'ont remarqué, quelque chose d'extrauagāt & quelque veine de folie. Tant il est difficile à l'homme de se tenir si precisément dans les termes de ce qui est bien, qu'il ne tire quelque chose du mauuais air qui en infecte le voisinage. Pour se garētir de cela les Chrestiens à qui Dieu a donné beaucoup de richesses, doiuent en faire comparaison avec celles de l'esprit. Car comme il arriue quelquesfois que nous estimons grandes, à les considerer en elles mesmes, des choses qui nous

paroissent petites quand nous venons à les conférer à celles qui les excèdent beaucoup en grandeur ; ainsi prions nous beaucoup la possession des choses de la terre , dont nous tiendrions neantmoins fort peu de conte si nous les comparions à celles du ciel : parce qu'il y a à peu près pareille disproportion qu'il y a entre le Ciel & la terre mesme. La terre est à l'égard du ciel, quant à la grandeur , comme vn point. Elle est ronde , mais d'une rondeur inegale & raboteuse , au lieu que celle du ciel est parfaite , & d'une admirable vniformité. Elle est opaque , au lieu que le ciel est lumineux. Elle est corruptible en ses parties , & passe par vne infinité de variations , au lieu que le ciel est immuable & ne souffre point de corruption. Elle a des fleurs , qui se fenent incontinent , au lieu que le ciel a des astres permanens. Elle est basse , & le ciel est haut : elle est sujette aux influences & à la domination des corps supérieurs ; au lieu que le ciel regne uni-

uerfellement sur toutes choses. Que peut-il donc sortir de la terre qui puisse entrer en comparaison des biens que nous esperons là haut, & dont la foy & la grace de nostre Seigneur, contient les avant-goufts & les arres ? Et c'est en partie à cause de cette comparaison que l'Escriture sainte parle quelquesfois fort dédaigneusement des richesses du monde. A l'heure que celles du Ciel estoient encore fort peu conuës, elle en parloit quelquesfois affés auantageusement : car c'est en elles en partie que Dieu mesmes fait confister la felicité qu'il promet à son peuple d'Israël, s'il demeure perseverant en l'obseruation de ses alliances. C'est dans la fertilité des vignobles, & des campagnes, & des pascages, & des arbres fruitiers, & du bestail; c'est dans les despouilles de ses ennemis, & dans l'abondance de toutes telles sortes de biens terriens, qu'il establit les benedictions dont il promet de recompenser la pieté & la vertu de ceux qui le craignent.

Mais à mesure que la lumiere de la connoissance est allée croissant, & qu'elle a mis les esperances des choses spirituelles & celestes en vn plus beau iour, le S. Esprit à décrié l'or & l'argent & les choses les plus precieuses de ce bas monde, comme si ce n'estoit que de la fange & de l'écume de la mer, tant elles ont de disproportion avec les veritables richesses. Si donques vn homme riche, mais qui sent en soy les vertus Chrestiennes fort petites, vient à se comparer avec vn autre en qui elles soyent en vn haut degré, celuy-cy fust il beaucoup moins auantagé des biens de fortune que luy, l'autre s'estimera pauvre & necessiteux en comparaison: & s'il possede les vertus Chrestiennes en vn degré bien éminent, il estimera infiniment plus les biens de l'esprit que ceux du corps, & la possession des esperances du ciel, que ces chetives productions de la mer & de la terre. Et de là viendront deux choses par lesquelles ie termineray ce discours. L'une est

que celuy qui sera bien imbu de l'esperance des biens de là haut , ne conuoitera pas ceux d'icy bas : chose de laquelle le Christianisme nous ordonne de nous garder soigneusement comme de la peste. Non pas seulement parce qu'il est indigne de ceux qui sont appellés à des choses aussi glorieuses que sont celles qui nous sont promises en Iesus Christ, qu'ils se laissent tenter du desir de celles qui sont si mesprisables en comparaison ; mais encore parce que comme dit l'Apostre, *la conuoitise des richesses est la racine de tous maux*, & que ceux qui s'y laissent aller *tombent aisement en tentation & aux pieges du Diable*. En effect, depuis qu'une fois vne homme s'est proposé pour but de deuenir riche, & qu'il a mis en cela son souuerain bien, il n'y a point de pratiques, bonnes ou mauuaises, qu'il n'employe pour y paruenir, point de fraudes ny d'extorsions dont cette malheureuse passion ne le rende susceptible. C'est pourquoy S. Paul

voulant extraordinairement exagerer la grandeur de ce peché là, dit *que l'avarice est idolatrie*. Non pas proprement parce que l'auare fait son Dieu de son argent : car encore que cette passion possede merueilleusement l'ame, si est-ce qu'on pourroit dire aussi que l'ambitieux fait vne idole de l'honneur, & le voluptueux du plaisir : mais par cette façon de parler par laquelle on donne à vn mal qu'on veut extraordinairement exagerer, le nom du plus grand de tous les maux, & qui est le plus odieux à Dieu & aux hommes. A peu pres comme il est dit que n'obeir pas aux commandemens de Dieu, de quelque nature qu'ils soyent, *c'est vn peché de deuinement*. L'autre chose est que celuy qui ne prisera gueres les richesses d'icy bas, n'en fera pas chiche quand il faudra les employer à l'vtilité du public & au soulagement des necessités des particuliers. Et veritablement comme il n'y auroit rien de plus digne des Chrestiens qu'il a pleu à Dieu esse-

uer de petits commencemens à la possession de grands biens, que de se monstrier liberaux en toutes les choses qui concernent la pieté & la charité, aussi n'y a-t-il rien plus capable d'induire la bonté de Dieu à leur rendre permanentes les richesses qu'il leur a données. Il y a de grands defauts en toutes les Eglises Reformées, & l'on n'en peut pas exépter celles qui sont aux Paisbas. Je ne sçay mesme si cette auidité cõme infatiable de gagner qui regne presque vniuersellemēt en ces lieux là, n'est point vn des plus signalés : car il est certain que Mammon y a vne merueilleuse vogue. Cela fait que la Pieté n'y est pas si feruente qu'elle deuroit, estant malaisé, comme nostre Seigneur l'a remarqué, d'apporter vne égale affection au seruice de deux maistres. Neantmoins il faut donner cette loüange aux Marchands de ces quartiers là, qu'ils vsent bien de leurs richesses enuers les indigens, & qu'il n'y a point de lieu au monde où on ait

508 SVITE DE LA DERN. PART.
tant de soin des pources. De sorte
qu'à mon aduis vne des principales
choses qui gardent cette Républi-
que, & qui la font subsister, c'est le
grand ordre qu'on y donne pour l'en-
tretien des Hospitaux, & les
offrandes secretes, s'il les faut ainsi
nommer, qu'on trouue tous les iours
au Tronc, quand il a pleu à Dieu
benir quelque negoce ou quelque
voyage. Et comme ie ne veux pas
oster à quelques gens d'affaires de
nostre profession, la louange d'auoir
fait quelques semblables reconnoi-
sances de ce qu'il auoit pleu à Dieu
les enrichir extraordinairement,
aussi voudroy-ie bien que ce petit
mot leur fust vn aiguillon à tous,
pour les porter à contribuer libera-
lement à la subsistance des pources,
des Escoles, & des Eglises.





*DV DEVOIR DES GENS
de guerre , selon le Chri-
stianisme.*

DEux choses me viennent d'a-
bord en l'esprit à l'entrée de
ce chapitre. La premiere est que
dans l'heureuse conjoncture en la-
quelle nous nous trouuons mainte-
nant , il pourra sembler à quelcun
que cette meditation s'en va estre
comme absolument inutile. Car
premierement, nous sommes par la
grande grace de Dieu venus à la fin
de cette longue & cruelle guerre
qui a comme acharné le France &
l'Espagne l'une contre l'autre fort
long temps : & le Traitté de paix en
estant comme scellé du mariage du
Roy , il y a toute apparence que
nous iouïrons longuement de repos
de ce costé là , & que rien ne nous
separera plus que les Pyrenées. De

forte que ma Morale estant escrete pour les François, elle ne leur peut pas estre desormais fort vtile en cet égard, puis qu'ils s'en vont mettre l'espée au croc, & faire des focs de leurs halebardes. Apres cela il semble que toutes choses se disposent à la paix au Septentrion, & il faut esperer que Dieu en benira la negotiation, pour procurer quelque tranquillité à la Suede & au Danemark, à la Pologne & à l'Allemagne, apres tant d'agitations dont elles ont esté trauaillées. Car il y a presque vn demy siecle que la guerre s'y promene tantost en vn lieu tantost en l'autre : tellement qu'en tout ce Septentrion qui est deçà la mer Baltique, il n'y a Prouince où il ne se soit donné quelque bataille depuis ce temps là, ou fait quelque siege ruineux au pays, ou quoy qu'il en soit executé quelque espouuantable rauage. En fin du costé de l'Angleterre toutes choses semblent promettre autant de calme qu'il y a cy-auant eu de troubles & de mal-

heurs. Car ce pource peuple ennuyé de ses miseres passées & de la domination de ses tyrans, rappelle son Prince souuerain & legitime pour luy remettre entre les mains les resnes de son gouvernement. Tellement que ces grandes flottes qu'on auoit equipées cōtre luy ayant arboré ses armes, ces formidables armées de terre dont on auoit abusé pour le chasser de son Royaume, luy ayant par vne admirable conuersion des cœurs & des choses, presté avec allegresse le serment de fidelité, & la Nation toute entiere le receuant avec de telles demonstrations de joye, qu'il semble plustost retourner porté sur leurs cœurs que sur ses vaisseaux, il y a tout sujet d'esperer qu'à l'aduenir on y voudra gouster longtems la douceur d'une bonne paix, tant avec ceux de dehors que dans les entrailles de l'Estat mesme. Par ce moyen si nos gens de guerre ont à exercer leur mestier, il semble qu'il faut que ce soit contre le Turc, qui oblige par sa barbarie les Chre-

tiens à luy faire la guerre de telle
 façon, que ie ne sçay si i'y pourrois
 bien ajuster les regles de ma Mo-
 rale. La seconde chose est que la
 guerre & le Christianisme semblent
 auoir vne si forte antipathie, qu'avec
 qui que ce soit qu'on face l'vne, il
 semble qu'on ait en quelque sorte
 renoncé à l'autre, tant ce sont choses
 diametralement opposées entr'elles,
 & tant elles ont des suites incom-
 patibles & ennemies reciproquemēt.
 La guerre est vne dissension, & le
 Christianisme vne vnion de volon-
 tés. La guerre est vne dissension
 qui se vuide par la violence: & le
 Christianisme est la discipline de la
 Iustice & de la Raison. La guerre
 fait gloire d'oster la vie aux hom-
 mes, & le Christianisme de la leur
 conseruer. La guerre est ce qui ren-
 uerse les Loix, & le Christianisme
 est ce qui les donne. La guerre a
 pour arbitre des differens qui sont
 entre les Princes & entre les Estats,
 le sort des armes; & le Christianisme
 veut qu'ils soyent decidés par la
 Charité.

Charité. La guerre a pour but la victoire, & de se rendre supérieur à son ennemy : au lieu que le Christianisme forme les hommes à l'humilité & à s'abaisser chacun au dessous de son prochain. Dans la guerre on pense estre fondé en droit de ravir le bien d'autrui, & le Christianisme nous porte à luy donner plustost le nostre. A la guerre on conteste sur des choses de peu d'importance, afin de ne paroistre pas inférieur à son ennemy : au lieu que le Christianisme nous enseigne à souffrir beaucoup plustost de considerables dommages, que d'entrer en contestation avec nos prochains. En vn mot, Ciceron mesme, quoy que Payen, dit que la guerre conuient mieux aux bestes qu'aux hommes; & le Christianisme est destiné à former en nous vne certaine disposition d'esprit, qui nous esleue au dessus de la condition des hommes mesmes, & qui nous approche de la sainteté des Anges des Cieux. Cependant, dans cette oppositiõ que ie viens de faire,

ie n'ay rien mis que ce que tout le monde approuue dans la guerre, & qui mesmes est autorisé par le droit des gens. Que seroit-ce donc si ie la considerois dans ses excés, & dans la façon selon laquelle on l'a presque toujours faite? Quelle communion peuuent auoir les pilleries & les brigandages, les impietés & les blasphemes, les ordures & ses dissolutions, ses trahisons & ses cruautés, ses violences & ses incendies, & mille autres choses semblables, avec la Religion de nostre Sauueur, sinon celle qui est entre le Ciel & les enfers, entre Christ & Belial, c'est à dire vn esloignement infini, & vne auersion de choses opposées de but en blanc, & qu'vn vaste & immense abyfme separe? Vouloir donques donner des preceptes tirés du Christianisme pour regler les actions des hommes qui ont les armes à la main, semble estre à peu près mesme chose, que de vouloir, comme dit le Comique, donner vne conduite sage & reguliere aux extrauagances & aux bizarreries

de l'amour; c'est à dire vouloir estre fou en vsant de la raison; qui sont deux choses irreconciliables & contradictoires. Neantmoins, si ie dis qu'absolument il est impossible d'estre tout ensemble homme de guerre & bon Chrestien, ie tomberay en diuers inconueniens irremediabes. Car premierement il faudra ainsi passer dans l'opinion des Anabaptistes, qui condamnent toutes prises d'armes, & qui defendent aux Chrestiens de les porter. Or iusques icy on a tenu cette opinion pour erronée, & moy-mesme ie l'ay combatuë dans les volumes precedens. Puis apres, il faudra condamner les premiers Chrestiens, qui bien qu'ils ayent apporté beaucoup de circonspection en cette occurrence, n'ont pas laissé pourtant de s'entoller dans la milice des Empereurs. Or si nous auons quelques reigles de nos comportements à prendre d'ailleurs que de la Parole de Dieu, nous ne les pouuons mieux former que sur le modelle de la vie de cette Eglise primitiue. De

plus, il faudra que ie face le procès à quantité de gens de toutes conditions, qui font profession de la religion chrestienne, & mesme de la Reformée, qui n'ont point d'autre employ que celuy des armes, soit par la condition de leur naissance ou par celle de leur vocation. Et toutesfois non seulement il ne seroit pas iuste de les accuser tous de n'estre pas bons Chrestiens, mais ie sçay bien qu'il y en a quelques-vns mesmes de ceux qui sont les plus grands guerriers, qui sont en exemple de pieté & de toutes autres vertus aux autres hommes. En fin, ce seroit vne doctrine odieuse aux Princes, parce qu'elle leur rendroit comme inutiles vne bonne partie de leurs sujets. Car dequoy seruiroit, pour exemple, la noblesse au Roy, si elle auoit tout à fait renoncé à la guerre? Et que pourroit-on attendre de tant d'esprits militaires & de courages martiaux, sinon du desordre & de la confusion, si on leur retráchoit toute esperance d'employ quand les occa-

sions en seront presentées par la diuine Prouidence ? En effect, comme il seroit bien à desirer que les hommes iouissent tousiours d'une si parfaite santé, que l'on n'eust point besoin de medecins ny de Chirurgiens, il seroit pareillement bien à souhaiter que les Estats iouissent toujours d'une si cōstante & si profonde paix, que l'on eust point besoin de Capitaines ny de gens de guerre. Mais telle est la condition de la vie humaine, que dans nostre plus grande prosperité, nous deuons nous preparer aux aduersités qui nous peuvent arriuer, faire des leçons en Medecine & en Chirurgie au temps qu'il n'y a point ny de malades ny de blessés, & mesme bastir des Sanità dans les endroits où on ne void point encore de peste. Parce qu'il est inuitable que ces choses seront vtiles ou mesmes necessaires quelque iour, l'estat du monde estant dans vne vicissitude continuelle du mal au bien & du bien au mal, & le mal y estant beaucoup plus ordinaire que

son contraire. De sorte que ce grand calme que nous voyons maintenant presque par toute l'Europe ne nous doit pas si fort resjouir , que nous mesprions absolument de faire provision des choses qui sont necessaires pendant la tempeste. La conjunction de ces grands astres de la terre qui se sont vnis depuis peu de temps, des Monarques de France & d'Espagne, du Roy d'Angleterre & de son Parlement, du Roy de Danemark & des autres puissances du Septentrion, a produit cette tranquillité & cette serenité d'air & d'affaires que nous voyons maintenant. Si l'on en croit quelques-vns de ceux qui se meslent de speculer les astres des cieux, ils se ioindront de telle façon dans deux ou trois ans, & leur conjunction durera si longtemps au prix de ce qu'elle a accoustumé, qu'elle doit apporter vne espece de bouleversement dans toutes les affaires du monde. Et ie sçay bien qu'il y a certaines gens qui se meslent d'expliquer les predictions du Vieil & du

Nouveau Testament, qui se figurent de grâdes reuolutions dans les lieux où lon void les choses ce semble bien & solidement restablies. Mais ie ne me fie ny aux contemplateurs des astres , ny aux interpretes des Propheties. Les coniectures de ceux cy sont pleines d'incertitude, & la science de ceux là est remplie de vanité : & s'il m'est permis d'y adjoûter encore cela, l'esprit des vns & des autres est indocile tout à fait, si tant d'experiences que leurs deuançiers & eux mesmes ont faites de la futilité de leurs raisonnemens, ne leur a appris à s'appliquer à des contemplations plus solides. Outre la connoissance que l'on peut puiser de la lecture des auteurs , où l'on void que les tireurs d'hOrosopes, & les expositeurs des Oracles, & toute cette sorte de deuins, se sont honteusement trompés en mille & mille occasions , il y a quarante cinq ans entiers que de temps en temps i'en oy toujours discourir quelcun , qui debite avec vne merueilleuse har-

dieſſe des productions de ſon occupation, que j'ay toujours veu refuter par les euenemens des choſes. Il ya deux ſortes de conſtellations & de propheties, de la conſideration deſquelles on peut former des conjectures beaucoup plus certaines que ne ſont toutes celles de ces meſſieurs. Les cōſtellations ſōt celles des vertus & des vices, & les propheties ſōt celles des promeſſes & des menaces, par leſquelles Dieu a denōcē la malediction ſur ceux-cy, & fait eſperer ſes benedictions ſur la pratique de celles là. Des vnes & des autres reſpectiuemēt l'execution eſt abſolument indubitable en ce qui regarde le ſiecle à venir. Quant à ce qui concerne le preſent, Dieu s'eſt reſerué d'en diſpoſer comme il le iuge expedient pour la gloire de ſon Nom, & profitable au bien des hommes. Car il ſuſpend aſſés ſouuent les effets de ſa colere, bien que les pechés des hommes les meritent manifeſtement; & quelques-fois il exerce ſon Eglife par diuerſes ſortes d'afflictions, en

vn temps auquel il paroist assés clairement que c'est plustost pour prendre des espreuues de sa patience, que pour corriger sa corruption. Neantmoins il est certain que cette dispensation est plus rare, & que d'ordinaire ses chastimens suiuent les vices, & ses benedictions les vertus. De sorte que lors que l'on void celles cy regner, il y a tout sujet d'esperer quelque bien fauorable traitement de la main de Dieu : & quand on void le desbordement de ceux-là, on a tout sujet d'apprehender quelque notable traitt de son indignation, & quelque declaration extraordinaire de sa vengeance. Or ne veux je point faire de reflexion particuliere sur la constitution de ce temps; il me suffira de dire qu'en tout temps, si la guerre est vn fleau de Dieu, il n'y a point de si profonde paix où on n'ait sujet de la craindre. C'est pourquoy ie ne feray pas difficulté d'expliquer icy comment le Christianisme veut que ceux qui la suiuent s'y comportent. Et la premiere

522 SVITE DE LA DERN. PART.
chose que j'ay à dire là dessus est
que ceux qui l'entreprennent, (or
il n'y a que les puissances souuerai-
nes & establies de par Dieu, & les Re-
publiques libres, qu'il faut conter
entre les puissances, qui le puissent
faire legitimement,) doiuent pren-
dre garde de bien prés aux causes
qui les-y meuent. Car selon le dire
de Demosthene en quelque lieu,
comme quand on entreprend le ba-
stiment d'vne maison, ou la constru-
ction d'vn nauire, on a principale-
ment soin de rendre bien fermes les
fondemens & les parties du basti-
ment qui doiuent soustenir les au-
tres, ainsi faut-il en entreprenant
des actions d'importance, regarder
que les causes qu'on en a soyent
vrayes, iustes, & solides, si l'on veut
que le succès en soit bon. Il n'y a
rien de si ordinaire au monde que
de vouloir faire passer des pretextes
pour des causes veritables, & nom-
mément à la guerre, comme il ne se
verifie que trop par l'histoire des
Conquerans. La justice est vne si

belle chose qu'il n'y en a presque aucun d'entr'eux, qui auant que de prendre les armes pour vne conqueſte, n'ayēt fait quelques belles declarations & publié quelques Maniſteſtes, pour rendre conte de leurs reſolutions: & là ils ont deſployé le plus plauſiblement qu'ils ont peu les motifs de leurs entrepriſes, en y apportant toutes les couleurs imaginables de la iuſtice & de la raiſon. Mais au fonds, c'eſt l'ambition de dominer, & la conuoitiſe d'auoir l'autruy, & la ialouſie de la grandeur d'un voiſin, & l'oſtentation de la ſienne, & le deſir d'acquérir de la gloire par les armes, & d'autres paſſions ſemblables, qui leur font ordinairement mettrel'Vniuers ſans-deſſus-deſſous. Encore, d'entre les cauſes injuſtes qui les y portent, ce ſont là les plus honorables; les grãdes guerres ayant quelqueſois des cauſes ſecrettes qui ſeroient pleines de honte & de deſhonneur ſi on les fauoit. Vn grand perſonnage diſoit autreſois qu'Homere auoit monſtré en toutes choſes

qu'il estoit vn grand personnage, & parfaitement entendu, non seulement en la poësie, dont il est le pere & le maistre, non seulement dans les sciences & dans les arts, ayant ietté dans ses poëmes les fondemens de toutes les sectes des Philosophes, & donné quelques beaux enseignemens à toutes fortes d'artisans; mais encore dans les affaires du monde & dans le mestier de la guerre, ayantourny des preceptes aux politiques & aux Capitaines, & mesmes à Alexandre-le-Grand. Mais qu'il n'y a rien en quoy il ait plus fait paroistre son iugement, qu'en ce qu'il a mis pour fondement de cette grande guerre de Troye, qui a commis la Grece & l'Asie l'une contre l'autre, & ruiné de fond en comble vn royaume bien florissant, l'enleuement de la belle Helene & la ialousie de Menelaus: parce que ce sont bien souuent des intrigues d'amourettes, & des ressentimens de cette nature, qui arment les Princes les vns contre les autres, & qui remplissent leurs

Estats de confusion. Cependant à bien parler, vne guerre entreprise pour vne cause vaine ou injuste, n'est rien sinon vn brigandage, qui est d'autant plus pernicieux que ne sont ceux qu'on reprime seuerement par les loix publiques, qu'il est plus grand & autorisé. Ce n'a pas esté seulement vn Pirate qui a dit qu'Alexandre & luy ne differoient en rien sinon que l'vn couroit la mer avecque de grandes flottes, & luy avec vn seul brigantin. Les Scythes, dans la harangue qu'ils luy firent, luy parlerent à peu près de la mesme sorte: Seneque le nomme vn voleur; & de quelques grandes vertus dont il fust doüé d'ailleurs, quelques Sages luy ont donné la qualité de meschant, parce qu'ils ont creu que pour sa seule ambition il remplissoit toute la terre de desordres & de rauages. Et de fait les offenses que les Perses auoit faites aux Grecs estoient trop vieilles pour s'en ressentir de la façon: & quant aux autres nations qu'Alexandre disoit qu'il

vouloit ciuilifer , les carnages qu'il en faisoit estoient vne estrange maniere de les guerir de leur barbarie. La vraye cause de ses armes estoit vne ambition si vaste & si démesurée, quelle se proposoit, non l'empire des Peres seulement, mais la domination de toute la terre habitable. C'est donc vne chose certaine, & qui a esté reconnuë par les Payens mesmes, que sans vne iuste cause la prise des armes est iniuste & odieuse aux hommes & à Dieu. Mais le Christianisme va plus auant. Il veut que les causes en soyēt tres-iustes, & encore, qu'on ait fait toutes choses possibles & imaginables pour en euitter la necessité. Comme nous n'auons point de procès sinon en demandant ou en defendant, ainsi toutes les guerres que les puissances souueraines ont entr'elles, sont ou offensives ou defensives. Il est vray que comme il arriue souvent dans les procès, que le defendeur deuiet incidemment demandeur, & au contraire; il arriue aussi dans la guerre, que celuy qui au com-

commencement se defendoit seulement, attaque, & que celuy qui auoit le premier attaqué, se deffend reciproquement. Mais les guerres qui dans leur progrès deuiennent ainsi meslées, sont ordinairement simples au commencement. Pour ce qui est des defensives, si la cause de l'attaquant est iniuste, il y a dans la defensive vne ineuitable necessité. Car outre qu'il est raisonnable que chaque Puissance souueraine conserue les interests de son Estat, l'attaquant ne donne point de lieu à la deliberation, & opprimeroit indubitablement son voisin, s'il ne se seruoit de ses moyens pour se defendre. Et quoy que comme nous l'auons veu ailleurs, vn homme qui est attaqué par son ennemy l'espée à la main, est autorisé par la nature de garentir sa vie, mesmes aux despens de celle de son ennemy, si estce que la cause d'vne puissance souueraine qui est attaquée par vn voisin, est encore plus fauorable. Car celuy là n'en doit venir à l'extremité qu'apres auoir fait ho-

norablement tout ce qui se peut pour l'euiter, estant mesmes permis ou commandé par le Christianisme de fuir, plustost que d'oster la vie au prochain, qui porte l'Image diuine. Encore auons nous remarqué qu'il n'est pas absolument interdit à vn Chrestien de se laisser plustost tuer, que d'oster la vie à son prochain pour la conseruation de la sienne propre. Mais tant s'en faut qu'un Monarque soit obligé par la Religion Chrestienne, de laisser plustost ruiner son Estat, que de ruiner celuy par qui il est attaqué, que mesmes il ne luy est pas permis de fuir quand on l'attaque. Parce qu'il a esté preposé de Dieu pour la conseruation de l'Estat sur lequel il est estably, & que de lascher le pied en vne telle occasion, c'est l'exposer en proye à son aduersaire. Et s'il y a des gens dont le courage ou la naissance & la condition ne permet pas de fuir deuant vn ennemy & vn aggresseur, il est encore moins permis à vn Prince souuerain qu'à vne personne priuée.

Parce

Parce que la diminution de la reputation du courage en vne personne priuée , n'est peut estre pas preiudiciable à la conseruation de sa vie , y ayant beaucoup de gens qui vivent en paix sans estre en estime d'estre vaillans ; au lieu que la conseruation des Princes & des Estats depend de la reputation de leur valeur & de leurs forces. Quant aux guerres offensives il y a sans doute moins de nécessité. Car quelque iuste cause que l'on ait de se plaindre d'un voisin , si est-ce qu'on n'en est pas toujours reduit là , qu'il faille necessairement perir , ou en témoigner son ressentiment par la violence des armes. Neantmoins , la condition des Puissances est encore differente de celle des personnes particulieres en cet egard. Car vn homme n'est pas obligé à poursuiure la reparation de tous les torts qui luy sont faits , & il y en a beaucoup de legers qu'il vaut mieux dissimuler que d'en venir aux querelles. Et s'il luy en est fait de si grands qu'il ne soit ny iuste ny con-

uenable de les supporter , la necessité d'en poursuiure la reparation par les voyes de fait , ne luy est point imposée. Car il a les Iuges & les tribunaux deuant lesquels il se peut pouruoir, sans qu'il soit besoin qu'il se face raison à soy-mesme. En fin, là où il n'y a point de tribunaux dressés pour s'y pouruoir iuridiquement, encore peut-il s'abstenir en diuerses occasions de se ressentir des outrages qu'on luy fait, en se seruant des armes & de la main, parce qu'il n'a que son interest à conseruer, qu'il peut relascher quand il luy plaist, sans faire tort à personne. Au lieu que presque tous les torts qui sont faits ou aux Estats ou aux Puissances, doiuent estre estimés importans : qu'ils n'ont point de iuge au dessus d'eux auxquels ils se puissent adresser pour en auoir la raison : & que dans les torts qui leur sont faits sont souuent enclos les interests de plusieurs millions d'ames. Mais soit offensive ou defensiue que soit la guerre, & quelques iustes que soyent

les causes qu'on a de la faire ou en attaquant ou en repoussant, le Christianisme a trois preceptes a y donner, l'un pour le commencement, l'autre pour le progrès, & le dernier pour la fin, quand la guerre se termine par la victoire. Et pour ce qui regarde le commencement de la guerre, on n'y vient pas d'ordinaire si brusquement, quelle ne soit précédée de quelques allées & venuës, de quelques plaintes & de quelques exceptions, & de quelques ambassades reciproques. Et les Anciens estoient si scrupuleux en cela, que quelques iustes que fussent leurs plaintes, ils eussent pourtant creu leurs guerres injustes, s'ils les eussent entreprises sans y auoir premiere-ment employé toutes les ceremonies necessaires, tant pour se plaindre à ceux de qui ils auoient receu le tort & en auoir reparation sans en venir aux voyes de fait, que pour denoncer la guerre publiquement quand il y falloit venir, & par l'entremise des herauts, d'armes. Et ie ne sçay s'il

n'y a point quelque chose de mystereux dans cette coustume qu'Homere fait pratiquer à ses heros , qui ayans la pique à la main , & la guerre declarée , & se trouuans en presence les vns des autres pour vuidier leurs querelles par le combat , ne le commencent iamais pourtant qu'ils ne se soyent premierement fait quelques harangues reciproques. Comme s'il vouloit donner à entendre que la nature ayant donné aux hommes la main pour les executions de fait , & la raison pour disputer entr'eux du droit , il n'en faut iamais venir au combat , que la raison n'ait premierement ioué son ieu. En effect les bestes môsmes grondent quelque temps auant que de se prendre mutuellement au poil ; & s'il y en a quelques vnes qui en viennent d'abord au combat , il faut qu'il y ait en elles quelque ferocité extraordinaire. Il est donc du deuoir des Princes Chrestiens , à qui Dieu a donné non la raison seulement , mais quelque chose de plus , de tascher d'euitier le

conflict avec leurs voisins, en employant toutes sortes de moyens avant que de rompre. Et comme l'Apostre saint Paul dit à ceux de Corinthe qu'il vaut mieux qu'ils endurent *que tort leur soit fait*, que d'aller plaider les vns contre les autres deuant les tribunaux des infideles, parce que cela deshonne l'Euan-gile de nostre Sauueur; il seroit plus expedient aux Princes Chrestiens de dissimuler & d'endurer diuerses choses, qui ne tendent pas à leur deshonneur ny à la ruine de leurs Estats, que d'en venir aux mains. Car il y a encore dans la guerre quelque chose de plus contraire au Christianisme, & qui en deshonne plus la profes-sion, que non pas dans les procès que les particuliers peuuent auoir deuant les Iuges infideles. Car quoy qu'il en soit, c'est la raison qui agit deuant les tribunaux, & c'est à la justice que l'on s'adresse, & aux puissances instituées de Dieu pour la rendre, de quelque religion qu'elles soyent; au lieu qu'à la guerre c'est

la force qui domine, ou, comme on dit, le hazard des armes, qui opprime quelquesfois la iustice, & qui mesme quand il la rend, fait vne infinité de choses qui ne s'y accordent pas. Et si les Magistrats infideles ont sujet de mal-parler de la Religion Chrestienne quand ils voyent ceux qui la professent se harceller les vns les autres pour ce qu'on appelle du bien, les nations Payennes, & les ennemis du nom de Christ, ont bien encore plus de matiere de scandale quand ils voyent les Princes & les Peuples Chrestiens s'exterminer les vns les autres, pour des choses de peu d'importance, comme ils font ordinairement. Quant aux progrès de la guerre, il est sans doute plus difficile de l'arrester quand vne fois elle est commencée, que de l'empescher quand elle ne l'est pas. Les esprits s'échauffent en combattant; les bons succès esleuent les vns & les rendent fiers & intraittables: les mauuais despitent les autres, & tandis qu'il leur reste quelques forces, ils veulent re-

parer leurs dommages & leur honneur. Auant que d'entrer dans le ieu, on peut confiderer de sens-froid combien il est perilleux de s'y commettre, & comment plusieurs s'y font ruinés. Mais lors qu'on en a vne fois goûté, il est malaisé de s'en retirer, parce que le gain alleche, & qu'on se pique par la perte, pour iouër à quitte ou à double, comme on parle; l'esprit de l'homme s'emportant à des excés merueilleusement estranges, quand vne fois il est aueuglé par la passion. Et neantmoins quand la raison ne dicteroit pas qu'il y faut mettre quelques bornes, quand l'experiance n'enseigneroit pas qu'aussi bien à la guerre qu'au jeu, la chance tourne assés souuent, & qu'il arriue de grandes disgraces qui flestrissent tout l'honneur des victoires precedentes, & qui mettent bien loin au deffous celuy qui pensoit triompher de son ennemy, le Christianisme apprendroit aux Princes à moderer leurs passions, quel qu'eust esté le succès de leurs armes.

Car il est de la pieté de celuy qui y a eu du desavantage, d'y reconnoistre la main de Dieu, & de s'humilier sous elle, pour consentir plustost à quelques conditions, fussent elles mesmes quelque peu desraisonnables, que de s'opiniastres fierement à tout hasarder. Et il est de la charité & de la generosité de celuy dont les affaires vont le mieux, de relascher plustost de ses avantages & de ses pretentions, que de continuer vne guerre qui quand les succès en seroient toujours heureux, est toujours cause de beaucoup de desolations, & funeste à vne infinité de personnes. Et c'est ce que le Roy a fait depuis quelques mois. Car il estoit en tel estat que s'il eust voulu suiure le cours de ses victoires, & s'abandonner à l'ambion, il ne pouuoit encore auoir vne ou deux campagnes aussi fauorables que les precedentes, qu'il n'enleuast absolument au Roy d'Espagne de belles & fleurissantes Provinces dans le cœur desquelles la guerre se faisoit. Et neantmoins il

a mieux aimé relascher quelque chose de ses conquestes, & laisser là les belles & grandes esperances qu'il auoit de les porter beaucoup plus auant, pour procurer la paix à la France & à tous les Estats voisins, & la moyenner encore par ses Ambassadeurs dans le reste de l'Europe. En quoy il a montré qu'il fauoit premierement vaincre ses ennemis, & puis apres, cequi est beaucoup plus, qu'il se fauoit vaincre soy-mesme. En fin, c'est dans la victoire mesme, quand on a tout à fait terrassé son ennemy, que les Princes peuuent faire voir s'ils ont receu bien profondement dans le cœur l'impression du Christianisme. Scipion l'Africain, apres vne grande bataille gagnée en Asie contre Antiochus, ne luy proposa point d'autres conditions de paix que celles qu'il auoit offertes auant la victoire; & en allegua cette raison, que les Romains d'vn costé faisoient la guerre pour la iustice, & que de l'autre ils estoient comme assurez de la victoire, mes-

mes avant le combat. Que leurs pretentions n'en estoient pas deuenües plus iustes par le gain de la bataille, & qu'ils n'en auoient pas le courage plus esleué pour voir effectiuelement arriué ce que leur valeur & leur discipline militaire leur auoit fait esperer. C'estoit veritablement vne generosité digne de la grandeur des actions de ce personnage. Alexandre ayant défait Porus, luy rendit son Royaume, & y adjousta encore quelques dominations, parce qu'il l'auoit reconnu digne de regner, & que d'ailleurs quant à luy il ne combattoit que pour la gloire. Quand le Roy François premier eut esté fait prisonnier à la bataille de Pauie, & que la nouvelle en eut esté portée à l'Empereur Charles-Quint, vn des Euesques d'Espagne, à qui il auoit demandé aduis comment il deuoit vser de ce grand succès que Dieu luy auoit enuoyé, luy conseilla de mettre son prisonnier en liberté, sans en tirer autre auantage que d'auoir au dernier point obligé l'vn des plus

genereux Princes de l'vniuers, & qui luy en fauroit mieux témoigner son ressentiment ; ce qui donneroit la paix à toute la Chrestienté, qui estoit troublée de tous costés par le mal-entendu de la France & de l'Espagne. Outre qu'ils s'acquerroit parce moyen vne si grande gloire & qui dureroit si long-temps , que cela vaudroit mieux que tous les auantages qu'à la rigueur il pouuoit tirer de sa victoire. Et de fait s'il eust suiuy ce conseil il eust incomparablement plus fait pour luy , qu'il ne fit en preferant celuy du Duc d'Alue. Dans les duels ont tient ceux-là , non seulement pour plus Chrestiens, mais mesmes pour plus genereux , qui donnent la vie à l'heure qu'ils la peuuent oster, quand mesmes ils se mettroient au hazard d'estre vne autrefois obligés à subir le sort des armes. Ainsi ie tiens pour indubitable qu'un Prince qui se feroit absolument rendu le maistre & de la personne & de l'Estat de son voisin , feroit vne chose beaucoup plus digne de la pieté & de la

540 SVITE DE LA DERN. PART.
generofité, s'il luy rendoit & la domination & la liberté, que s'il se preualoit autrement de la victoire. Car elle luy donne bien à la verité, par le confentemēt des Nations, le droit d'en vfer comme il luy plaift : mais il feroit beaucoup plus beau de n'en vfer pas, & plus conuenable au Chriftianifme. Et neantmoins il y peut auoir deux raifons ou deux occasions d'en vfer. L'vne eft quand absolument la feuretē de l'Eftat du victorieux le requiert. Car la crainte qu'on a de la puiffance d'un voifin, n'eft pas vne iufte caufe d'entreprendre vne guerre offenfue contre luy, fi on n'en a point d'autre fujet. Son droit de poffeder & de gouverner fon Eftat eftant absolument en fon entier, il n'eft pas iufte de l'y troubler, fous ombre que fa puiffance vous fait ombrage. Mais quand la victoire a changē la conftitution des chofes, & qu'elle a fait paffer ce droit là entre vos mains, la crainte iufte & legitime que vous poués auoir que votre generofité vous tourne à dom-

mage, & qu'elle arme vos ennemis contre vous, vous peut bien faire prendre le party de la prudence, pour vous asseurer contre eux. L'autre est, l'auancement de la Religion, quand vous le pouvés notablement procurer par l'vsage de vostre victoire. Car quand Philippes second dressa cette grande armée nauale que l'on nomma *l'inuincible*, pour la conquête de l'Angleterre, sans auoir aucun autre sujet d'y faire la guerre, sinon le reſtabliſſement de la Religion Romaine, qui en auoit esté expulsée par la Reyne Elisabet, il faisoit bien sans doute vne chose fort injuste, & dont aussi le succès fut à sa confusion. Comme ie l'ay dit ailleurs, la diuersité de la Religion n'est pas vne legitime cause d'entreprendre de telles inuasions: autrement il faudroit que la chrétienté fust en des combustions continuelles. Et si la difference de creance au fait de la religion, nempesche pas que les Payens & les Turcs ne possèdent legitimement les parties de la terre &

de la société humaine, que la Providence de Dieu leur a assignées; beaucoup moins autorise-t-elle les entreprises des Princes chrestiens les vns contre les autres, quand ils n'ont point d'autre sujet de leurs querelles que la diuersité de leurs sentimens. Mais si la Reyne Elisaber, à qui on auoit ainsi déclaré la guerre, se fust en consequence renduë maistresse du Portugal, ou de quelque autre partie considerable de l'Espagne, comme quelques vns le luy cōseilloient, elle eust ou peu ou deu vsfer du droit que sa victoire luy eust acquis, pour prouigner en ce país là ce quelle croyoit estre la verité du saint Euan-gile. Mais ie ne veux pas m'engager plus auant dans l'explication des causes pour lesquelles la prise des armes ou l'vsage de la victoire est legitime aux chrestiens, parce que cela me tireroit trop loin, & que c'est vne matiere plus meslée de Politique que de Morale. Il me suffira de dire icy que si les Princes chrestiens veulent par leurs actions respondre à la

sainteté de ce beau nom, & garder leur conscience pure deuant Dieu, ils doiuent apporter vne merueilleuse circonspection à determiner en leurs conseils les causes de faire la guerre. Parce qu'ils sont establis pour l'administration de la justice, & il semble que la guerre soit son ennemie declarée. Ils sont preposés pour la conseruation de la société des hommes entr'eux, & la guerre la renuerse. Ils sont les tuteurs & les protecteurs de la vie des humains, & la guerre en est l'ange exterminateur. Ils sont à la verité armés de l'espée pour faire vengeance en ire de ceux qui font mal ; mais la guerre assés souuent emporte les gens de bien, & fait que les meschans triomphent. En fin, la puissance qui leur a esté donnée de par Dieu dans la Police, doit autant qu'il se peut faire raisonnablement, estre employée à l'auancement de la Religion ; & la vraye pratique de la religion n'est que trop souuent incompatible avec celle de la guerre. Les esprits mili-

taires se sont autrefois plaints de Jacques Roy de la grand' Bretagne, de ce qu'il laissoit moisir leur vertu, & de ce qu'ayant eu de si belles occasions de faire la guerre en Allemagne, & auxquelles mesmes il sembloit estre inuité par tant de raisons, il les a laissé perir, & avec elles les affaires des Protestans & du Roy de Boheme son gendre. Il n'est ny de mon mestier ny de mon dessein, d'interposer icy mon iugement sur ses actions, ny de décider si la prudence politique l'obligeoit à s'opposer au torrent des victoires de l'Empereur. Je diray seulement que s'il a creu mal fondée l'entreprise de son gendre contre l'Empereur, & si ç'a esté d'un costé l'amour de la paix, qu'il portoit en sa deuise, & de l'autre celle de la iustice, dont il faisoit profession, qui l'a empesché de se mesler dans ces mouuemens, ce sont des motifs qu' ne se peuent assés louer, quelque iugement que les esprits remuans & les courages militaires facent au contraire.



DV DEVOIR CHRESTIEN

des Generaux d'armée à qui les

Souuerains commettent la

conduite & l'administra-

tion de leurs guerres.

I'Ay dit en quelque autre lieu que quand vne fois la puissance Souueraine d'un Estat a resolu de faire la guerre, ce n'est pas à ceux qui luy sont sujets à s'enquerir si les causes en sont iustes & legitimes, pour regler leurs actions par le iugement qu'ils en font. Autrement, si cela estoit remis au iugement des particuliers, & que chacun se peust dispenser d'y seruir ou de n'y seruir pas le Souuerain, selon l'opinion qu'il voudroit auoir de la justice de ses armes, on ouvrirait vne grãde porte à la desobeissance & à la cõfusion. C'est au Prince à iuger de ce qui est iuste & expedient

546 SVITE DE LA DERN. PART.
pour le bien de l'Estat : & aux sujets,
chacun selon sa vocation , à contri-
buer de tout leurpouuoir à l'heureux
succés de ses entreprises. Neant-
moins , cela ainsi dit generalement
ne laisse pas peut estre de souffrir
quelque exception. Dans les guerres
qui se font entre deux Princes qui
sont de mesme sentiment en la matie-
re de la Foy , cette maxime doit pas-
ser sans aucune espece de reserue ny
de limitation. Car ils ne peuuent
auoir de dispute entre eux que pour
des affaires politiques, puis qu'ils sont
de mesme profession en la Religion.
Or c'est aux Princes Souuerains à
iuger dans les choses politiques du
bien & de l'Interest de leurs Estats,
& à leurs sujets de tenir pour iustes
les resolutions qu'ils y ont prises.
Dans les guerres qui se font entre vn
Prince Chrestien & vn Infidelle ,
comme sont les Mahometans & les
Payens , il en est encore de mesme.
Car soit pour la Religion ou pour la
Politique que les armes se prennent
de part & d'autre, vn sujet doit croire

que son Prince y est bien fondé ; & parce que du costé des Chrestiens on n'y employe pas des Turcs, & que du costé des Turcs on n'y employe pas des Chrestiens, les Capitaines & les soldats n'y peuuent sentir de gesne dans la conscience. Dans les guerres qui se font de Prince Catholique à Protestant ou à Reformé, on peut bien entrer en quelque consideration de la diuersité des causes qui les y portent. Car si le demeslé n'est que pour des interests d'Estat seulement, la question n'est pas malaisée à vider ; vn sujet qui est obligé par sa vocation à seruir son Prince à la guerre, n'est pas necessité pour sa conscience d'y mettre la religion en consideration. C'est à luy à faire ce qui est de son deuoir, en remettant à la Prouidence de Dieu les choses qui peuuent concerner sa gloire. C'est pourquoy les Anglois ayant assisté ceux de la Religion aux premiers troubles, & ceux de la Religion leur ayant mis le Haure de Grace entre les mains, pour la seureté de leurs

troupes & de la restitution de leur argent ; quand apres la paix faite ils le voulurent retenir, le Prince de Condé , & ceux qui l'auoient fuiuy à la guerre , allerent avecque les Catholiques mettre le siege deuant cette place , & l'arracherent d'entre les mains des Anglois. De mesmes, du temps de la Reyne Elisabet il y a eu des Anglois qui faisoient profession de la Religion Romaine, qui luy ont rendu seruice contre l'Espagnol dans les demeslés politiques qu'elle a eus avecque luy, & en Allemagne il y a eu des Princes Protestants qui ont pris le party de l'Empereur contre le feu Roy de Boheme , parce qu'ils ont eu cette opinion que l'entreprise de ce Prince sur la Boheme estoit vne iniuste vsurpation. Et la raison de cela doit estre prise de ce que i'ay estably ailleurs , assauoir , que les hommes ont entr'eux de trois sortes de droits : dont les vns sont fondés en la Nature ; les autres dependent de la societé politique : & les troisiémes en fin, naissent de la communion

qu'ils ont en vne mesme religion. Quand tous ces droits là s'accordent dans vne mesme action, il en faut ioindre l'obseruation d'vn lien indissoluble. Mais quand il arriue que pour satisfaire au zele de religion, il faut violer les droits de la Nature & de la Police, alors si on s'y laisse emporter, ce n'est plus vn bon ny vn legime zele, mais il degenere en passion. Et cette passion est d'autant plus dangereuse, qu'elle se couure de l'apparence de la pieté, & que sous ce voile là elle pense mettre à couuert toutes sortes de crimes & de desordres. De sorte qu'on est contraint de dire apres ; *Tantum religio potuit suadere malorum !* Apres la mort du Roy Henry III. il se trouua de plusieurs sortes de Catholiques en France. Car il y en auoit qu'on appelloit Ligueurs, que le pretexte ou le zele de la Religion armoit contre leur Prince legitime, & contre les loix de l'Estat. D'autres n'estoient pas Ligueurs à la verité: mais la consideration de la Religion pourtant leur fit tomber d'entre les mains

les armes qu'ils auoient prises pour la defense de leur Prince, quand ils virent que cœluy qui estoit venu en sa place, n'estoit pas de mesme profession. D'autres en fin, quoy que en beaucoup plus petit nombre, ne mirent pas cela en consideration, & laifsans la religion de leur Prince à Dieu & à sa propre conscience, ils se proposerent seulement ce qu'ils deuoient à sa personne, & aux anciennes & fondamentales loix du Royaume, qui l'aploient legitimement à la Royauté. Et ceux-cy sans doute estoient plus Chrestiens que ny les premiers ny les seconds, quelque pretexte qu'ils prissent. Car en cela aussi bien qu'en toute autre chose, ce sont les commandemens de Dieu, & non pas le zele que nous auons pour sa gloire, qui sont la regle de nos actions; & l'obeissance luy est incomparablement plus agreable que les sacrifices. En fin, dans les guerres qui ne s'entreprennent que pour la religion seulement, il se peut faire que la conscience d'vn sujet se trouue beaucoup em-

barassée. Car s'il est de mesme profession avec le Prince qui est attaqué par son Souuerain, il a d'un costé l'obeïssance qu'il doit à son Prince qui le tire, & de l'autre la persuasion qu'il a que la cause qui luy fait entreprendre la guerre, est tres-iniuste, & contraire à la gloire de son Sauueur. Neantmoins ie ne pense pas qu'il y ait en la terre aucun Potentat si déraisonnable, s'il est Reformé au Protestant, qui vueille obliger ceux de ses sujets qui sont catholiques, à faire la guerre à des Catholiques pour leur religion seulement; ny, s'il est Catholique Romain, qui vueille contraindre ceux de ses sujets qui sont Reformés, à faire la guerre à la Religion reformée. Et ie ne diray pas seulement que la prudence l'en empesche, parce qu'il est impossible qu'ils s'y portent courageusement, leur conscience & leurs inclinations repugnant à la victoire: ie dis que les sentimens du Christianisme mesme l'en doiuent destourner. Car pour suiure ou pour seruir gayement son Prince à la guerre, il faut ou

estre persuadé qu'il a bonne cause, ou au moins auoir cette satisfaction en son ame, qu'on n'est point tenu de iuger si elle est mauuaise, & qu'on suit simplement sa vocation. Or en cette occasion la conscience est profondement imbuë de cette persuasion, que la cause de la guerre est souuerainement iniuste, puis qu'elle est directement contre Dieu. Et il ne faut pas icy ny que les Princes Reformés disent que la Religion Romaine est mauuaise, ny que les Catholiques Romains disēt que la Religion Reformée est heretique, & ennemie de la verité de nostre commun Sauueur. Il suffit que chacun de son costé est persuadé que la Religion qu'il professe est la seule bonne, & que la contraire ne vaut rien. Car la conscience estant vne fois teinte de cette persuasion, desormais toutes les actions qui se font au contraire sont vicieuses. Et il ne conuient pas aux Princes Chrestiens de contraindre les hommes à pecher, ce qui en telle occasion est absolument ineuitable. Que s'il se trou-

uoit quelque Prince ou si peu équitable, ou si peu prudent, que de passer par dessus ces considerations, la desobeissance qu'on luy rendroit ne seroit pas criminelle en vne telle occurrence. Car le respect que l'on doit aux Princes est fondé sur le commandement que Dieu nous a donné de leur obeïr. Or tant s'en faut qu'il soit presumé nous auoir commandé de pecher en leur obeissant, qu'il est presumé auoir ordonné le contraire. Et quand il a estably les droicts des Souuerains sur leurs sujets, il s'est sans doute reserué les siens; en establiissant, di-je, la domination des Potentats sur les biens & sur les corps, il a retenu tout entier l'empire sur la conscience. Cela ainsi posé, le premier deuoir d'un Capitaine à qui vn Prince Souuerain donne la conduite de ses armées, est celuy de la fidelité. Car il en est de cela comme de toutes autres administrations, où l'Apostre Saint Paul dit qu'il est requis en premier lieu que tout dispensateur soit fidelle. Et i'appelle fidelité maintenant cette disposition d'a-

me qui fait qu'un homme regarde que celuy qui luy a donné vne commission soit serui ponctuellement, & qu'il n'y ait aucune consideration, quelle qu'elle soit, qui en diuertisse. Et cela enveloppe particulierement trois choses. La premiere, de n'auoir aucune intelligence avecque l'ennemy, comme il est souuent arriué que des Generaux d'armée, & des Gouverneurs de places, & d'autres gens de commandement, se sont au preiudice de leurs maistres entendus avec ceux à qui ils deuoyent faire la guerre, soit en les espargnant dans les combats, ou en leur laissant prendre quelques places qu'ils eussent peu secourir s'ils eussent voulu, ou en quelque autre maniere que ce soit, en conuiant à leurs desseins, & en leur laissant de propos deliberé prendre quelques auantages. Et par cela il ne faut pas entendre la seule perfidie ouuerte, qui fait qu'un homme se débauche du seruire de son Prince, & qu'il liure ou ses armées ou ses places à l'ennemy, comme nous en auons veu quelques exemples de

nostre temps. Il y faut aussi comprendre les artifices qui font durer la guerre, afin d'auoir tousiours de l'employ : comme on dit du Marechal de Biron le pere, qu'il aimoit tellement l'autorité du commandement, qu'il a de guet-à-pens laissé eschapper diuerses belles occasions, à dessein de ne voir pas la fin des affaires.

Quoy, dit-il vne fois à son fils, qui estoit ieune, & qui pouffoit les choses plus viuement, *veux tu donc que nous aillions planter des choux à Biron ?* Ces gens font proprement comme ces Chirurgiens dont on dit qu'ils ne demandent que playe & bosse, & qui font durer les vlceres, parce qu'ils en tirent du profit. Certainement outre l'infidelité que lon commet contre son Prince quand on en vse de la sorte, on montre qu'on a l'inclination barbare, d'aimer la guerre pour la querre, & de prendre plaisir à l'effusion du sang. La seconde est de conseruer ses mains nettes, & de ne faire point son profit aux despens de son Souuerain. Ce qui ne se doit pas non plus en-

tendre seulement, de ne recevoir des ennemis ny contributions ny gratifications qui puissent prejudicier aux affaires, mais de ne faire point de griuelées sur les payemens des gens de guerre, & ne les tourner point à son profit particulier. Car le premier approche bien près de la perfidie ouverte : & l'autre affoiblit les troupes, & descourage ceux qui y demeurent, & cause quelques fois des mutineries, des seditions & des débandades, qui apportent d'étranges inconueniens. On creut autrefois que la défaite de la Bicoque, qui gasta nos affaires en Italie, estoit venuë de là : & il est certain que la mutinerie des Suisses y arriua faute de payement. Mais le General de l'armée s'en iustifia, & le malheur en tomba sur ceux qui n'en estoient pas coupables. On reprocha au Cōestable de Lefdiguieres que les affaires n'auoyent pas bien reüssi en son expedition d'Italie, parce qu'il s'estoit approprié l'argent destiné au payement des troupes, & son humeur mesnagere donnoit quelque couleur à

cette accusation. Mais il s'en defendit comme d'une bassesse incapable de tomber en son courage, & la lettre qu'il en escriuit au Roy estoit pleine des caracteres d'une treshaute magnanimité. Mais Monsieur le Prince de Turenne, à qui le Roy a donné depuis peu la qualité de Grand-Mareschal, n'a point eu besoin de se laver de telles imputations, ayant toujours si fort éloigné de luy les soupçons de faire ce qui ne luy estoit pas permis, qu'il a mesme refusé de se preualoir des choses qui luy pouvoient estre licites. De sorte qu'au lieu que si vn autre auoit eu les commandemens & les succès qu'il a eus depuis plusieurs années en Flandres, (& quant aux commandemens vn autre les pouvoit auoir, mais il estoit aussi difficile d'y auoir les memes succès, qu'on auroit de peine à trouuer vne vertu egale à la sienne,) il auroit peu s'y enrichir infiniment sans rien faire qui ne soit iugé permis en ce temps; il n'en a rien voulu remporter qu'une reputation incomparable. La troisieme finalement est de

preferer le service de son Prince à tous ses interests quels qu'ils soyent. Car il y a des gens qui sont au dessus de l'avarice, & incorruptibles de ce costé là, qui se laissent aller à d'autres passions qui ne sont pas moins preiudiciables à leurs Maistres. Vous verrez deux Capitaines en vne armée, qui s'ils estoient separés, rendroient de grands services à l'Etat, à qui neantmoins l'ambition, & la fierté du courage, & la ialousie de l'honneur, fait faire quantité de choses preiudiciables au gros des affaires, & perdre de belles occasions. Il seroit plus à propos de ne commettre iamais le souverain commandement d'une armée à deux personnes egales, & l'histoire ancienne & moderne monstre qu'on s'en est toujours allés mal trouué. Mais quand cela arriue, il est du deuoir d'un honneste homme de passer par dessus beaucoup de choses, & de ceder plutôt de son droit, que de se roidir pour ses interests au dommage de ceux de son Prince. Il y a vne merueilleuse difference entre les conquestes que les

Apostres ont faites pour Iesus Christ, & celles que les Generaux-d'armée font pour les Princes de la terre. Et neantmoins des vnes ont peut tirer de bonnes instructions pour les autres. Quand il arriua de la contention entre Paul & Barnabas, ce ne fut pas parce que l'vn portast de l'enuie à l'autre, & qu'il ne peust supporter l'éclat de sa reputation. Outre les admirables dons de sanctification qui estoient en Paul, & qui estoient capables de mortifier en luy toutes ces mauuaises passions, il auoit de si merueilleux talens, qu'il n'auoit point de sujet d'auoir de la ialousie contre ceux d'vn autre. Et quant à Barnabas, il auoit assés monstré qu'il n'en estoit pas possédé non plus, lors que l'Eglise d'Antioche naissant, & Dieu y presentant à ses seruiteurs vne belle occasion de s'y employer, il alla luy mesme querir Paul en Cilicie pour y venir traualler, quoy qu'il scauoit assés que l'eminence de ses qualités luy donneroit indubitablement le premier lieu dans l'estime de cette Eglise. Ce fut vn autre sujet qui causa

de l'irritation entr'eux, & s'il en est arriué entre deux Apostres de Iesus Christ, il en peut bien arriuer aussi entre deux Generaux-d'armée. Mais tant y a que quand ils virent l'aigreur venue à tel point qu'ils ne pouvoient plus desormais seruir ensemble avec edification, & que leur mal-entendu trauerferoit l'auancement du regne de Iesus Christ, ils se separerent. Et si les choses politiques ont plus d'affinité avecque les militaires que non pas celles qui cōcernent l'Eglise de Dieu, la douceur & l'equanimité avec laquelle Aristide supporta autrefois son bannissement, peut encore fournir vn tres-bel enseignement à ceux que les Souuerains ont establis à la conduite de leurs armées. Car elle procedoit en partie de ce qu'il voyoit bien que la pique qui estoit entre luy & Themistocle au gouvernement de l'Estat, empeschoit le bien public, de sorte qu'il luy eschappa vne fois de dire que les affaires n'iroient iamais bien si on ne les iettoit tous deux dans le Barathre. En telle occasion donques il est

est entierement necessaire de ceder beaucoup de choses pour entretenir l'vnion ; & si absolument il n'est pas possible de l'entretenir qu'en se separant , il faut tout à fait quitter la place. Que si celuy qui se sent le moins vtile à son Prince , prend cette resolution , il monstre qu'il a de l'affection, & se retirant du seruire de son maistre en cette façon , il luy en rend vn souuerainemēt considerable. Apres la fidelité , cette charge demande en celuy qui l'exerce vne merueilleuse vigilance. Il est vray que c'est aussi vne qualité requise en tous ceux à qui on a commis quelque administration : mais elle l'est d'autant plus quand les charges sont d'une extraordinaire importance. Vn Pilote a à rendre conte de son vaisseau & de tous ceux qui sont dedans, parce que l'on a commis leur salut à sa conduite. Mais s'il s'endort au gouuernail , & que le nauire vienne à donner contre vn rocher & à s'y briser , ce n'est qu'un vaisseau perdu , qui ne tire pas necessairement en consequence la ruine & le naufra-

ge de toute la flotte. Si celuy qui commande dans vne place frontiere la laisse par sa negligence surprendre à l'ennemy de l'Estat, il y fait vne brèche par laquelle il y peut entrer, & rauager vne Prouince toute entiere. Neantmoins tandis qu'il y a vne bonne armée sur-pied on se peut opposer aux progrès de l'ennemy, & reconquerir ce qu'il a pris, ou faire sur luy quelque entreprise dont le succès contrebalerà cette perte. Mais souuent dans vne armée est le rempart de tout vn Estat, de sorte que s'il luy arriue quelque desastre par la negligence du General, il n'y va pas seulement de la perte de ceux qui la composoient, il y va de la vie & de la liberté d'un million d'autres. Et sous ce mot de vigilance, il faut aussi sans doute comprendre toute autre circonspection, pour ne hasarder pas sans necessité, & sans y auoir bien regardé, ny vn combat general, ny vn siege grand & ruineux, ny vn assaut sanglant & meurtrier, ny aucune autre entreprise temeraire. A regarder par

vn visage l'action des Romains, quand apres la bataille de Cannes ils receurent Terentius Varro avec honneur; ce fut vn effect de leur magnanimité, de n'imputer pas les euenemens aux conseils, & de luy fatoir bon gré de ce qu'il n'auoit pas desesperé de la Republique. Mais à regarder l'action de Varro mesme par vn autre costé, il meritoit vn tout autre traitement; d'auoir par son inconsideration, perdu la plus belle armée que les Romains eurent iamais, esté cause de la mort de cinquante mille combattans, & mis l'empire Romain si pres du tombeau, qu'il n'y eut que son seul bonheur; & cette vertu du conseil de Dieu qui auoit destiné Rome à commander à tout l'vniuers, qui en empescha la ruine. Et bien que ce fust contre leur aduis que Pompée donna la bataille de Pharsale, & l'Admiral de Coligny celle de Moncontour, si est ce que puis qu'ils auoient tous deux le souuerain commandement en la main, ils deuoient plustost, à quelque prix que ce fust, se tenir fermes dans

leur bonne resolution de tirer la guerre en longueur, qu'en se laissant, comme ils firent, emporter à l'impatience, & à la temerité de quelques-vns, mettre leurs partis dans l'estat où leurs défaites les reduisirent. Comme il ne faut pas nourrir les vlcères quand on les peut guerir prontement sans mettre le patient en peril, aussi faut-il differer l'usage des incisions, & des grandes euacuations, & des remedes violens, quand on void manifestement qu'en les appliquant on luy fait courir risque de la vie. On dit qu'à mesure que Cesar vieillissoit il deuenoit plus retenu à hazarder des batailles generales. Ce qui ne venoit pas tant, à ce que l'on croid, du refroidissement de son sang, que de la crainte qu'il auoit que l'euenement des combats estant tousiours fort douteux, il ne luy ariuast quelque disgrâce considerable, pour flestrir tous ses lauriers & toutes ses victoires precedentes. Et c'est pourquoy quelques-vns ont dit qu'en la bataille qu'il donna en Espagne contre les enfans de Pompée,

se voyant sur le point de la perdre, il fut en pens^ee de se donner de l'esp^ee dans le corps, afin de ne voir point sa honte : ce qui arriua aussi au Prince d'Anguien à la bataille de Cerisoles. Si donc l'ambition d'un homme, & le soin qu'il a de la conseruation de la reputation de sa gloire, l'oblige à estre ainsi consideratif, l'interest de tout un Estat, doit encore beaucoup donner de la circonspection d'auantage. En troisi^eme lieu, il est du deuoir Chrestien d'un General, d'estre exact & scrupuleux en l'obseruation de la Discipline militaire. Ce que ie ne dis pas d'autant que c'est de là, autant que d'aucune autre chose, que depend la conseruation des armées & le succès des combats. Les Romains estoient vaillans : mais les Gaulois l'estoient peut estre autant qu'eux ; & la façon de laquelle Cesar mesme les décrit, & la peine qu'il a eüe à les subjugu^er, en est vn suffisant témoignage. La Discipline presque seule a donné l'auantage à ces Conquerans, & les a rendus les dominateurs de toute la

terre. Mais ce n'est pas à cela que ie regarde. Je veux dire seulement que sans cette exactitude, les gens de guerre prennent vne telle licence en tous leurs comportemens, que c'est vn horrible débordement en toutes sortes de vices. C'est là que regne l'impieté, & qu'elle se témoigne principalement en toutes sortes d'épouuantes blaspheemes. C'est là qu'est l'ecole de l'insolence & de la dissolution, & que l'on se plonge en toutes sortes d'ordures. C'est là qu'on exerce toutes sortes de brigandes, de pilleries, & de picorées, tant sur amis que sur ennemis. C'est là que les hommes s'abandonnent à la cruauté, & qu'ils deuiennent plus impitoyables que les lions, si la seuerité d'vn General ne reprime leur violence. Il est vray que quelques fois les Generaux d'armée n'ont pas tout le pouuoir qui leur seroit nécessaire pour bien pratiquer cette prudente seuerité. Car le nerf de la guerre c'est la discipline, mais le nerf de la discipline c'est l'argent. De sorte que quand on ne fournit pas à vn

Capitaine dequoy payer ses soldats regulierement, il est impossible qu'il les tienne absolument dans les termes de l'obeissance. Quelcun a dit autres fois qu'il y a deux points qu'un Capitaine doit exactement obseruer, bien payer & bien pendre. Mais celuy cy depend tellement du premier, qu'il ne se peut pratiquer sans luy, de sorte que là où il y a faute de solde dans vne armée, il n'y a iamais faute de desordre, de mutinerie, & de licence. Et ceux de la Religion l'ont experimenté en France, pendant tout le temps des guerres ciuiles où ils ont fait vn party. Au commencement la vertu des Generaux, comme estoient le Prince de Condé, & l'Amiral de Coligny, grand ennemy de la licence militaire s'il en fut iamais: les exhortations des Ministres, qui preschoient sans cesse la iustice, la temperance, la modestie, & la pieté; & quelque zele de la soldatesque mesme, qui ne s'estoit point encore gastée par les armes, & en qui estoit toute fraische l'emprainte qu'y auoit faite la doctrine de

la Reformation , tenoit toutes choses en tel estat que c'estoit le desordre le mieux ordonné du monde. Mais ces gens qui faisoient la guerre comme des Anges, deuinrent hommes incontinent : & en fin plusieurs degenererent de telle façon , qu'il y en eut qui firent tant de maux que des demons incarnés n'en feroient pas davantage. Ce qu'il faut imputer à diuerses causes à la verité, & le meslange de ceux de cette professiõ avecque les Politiques & les Malcontens, y a beaucoup contribué. Mais la principale source du mal a esté en la poureté des chefs , qui n'ont peu retenir l'autorité sur ceux à qui ils ne donnoient point de paye. Quand l'Estat est reduit à vne telle necessité , qu'il n'a pas le moyen d'entretenir regulierement ses gens de guerre , de sorte que ses Capitaines sont contraints de souffrir beaucoup de choses d'eux qu'ils ne souffriroient point autrement, on est obligé de s'accommoder au temps , en attendant qu'il en vienne vn meilleur qui restablisse le bon ordre. Et

pendant la Ligue, que les grandes villes, & les bons Bureaux, & les principales sources des Finances estoient en la puissance de ceux qui portoient les armes contre le Roy, il fallut bien s'aider comme l'on pouuoit, & ne faire pas semblant de voir quantité de desordres. Et alors la conscience d'un General d'armée en est deschargée, parce que, de quelque façon que ce soit, il faut tascher de sauuer l'Estat. Mais ie trouue qu'un homme de bien est en peine, quand il est conuié par son Prince à prendre la conduite d'une armée, dont il preuoid que par le peu d'ordre qu'on donne aux affaires, elle ne sera pas payée, desorte qu'il faudra qu'il conuiue à une infinité de brigandages, qui deuroient estre soigneusement reprimés. Car il est certain que les sentimens de la iustice & de l'honneur repugnent à prendre des emplois où on est contraint de fermer les yeux à tant de choses infames. Que si nonobstant ces considerations un Capitaine se sent obligé par sa vocation, & par les seruices qu'il est ca-

pable de rendre à son Prince & à sa patrie, de prendre le commandement d'une armée telle que cela, ie ne voy que deux moyens d'y satisfaire à sa conscience. L'un est de faire, quoy qu'il en soit, tout ce qu'il pourra, si ce n'est pour empescher tout à fait les maux, parce que cela est hors de son pouuoir, au moins pour ne permettre pas qu'ils viennent à l'extremité. Parce que comme encore que quand un vaisseau fait eau par diuers endroits, il ne soit peut estre pas possible de l'en vuidier entierement, ou de l'empescher d'y entrer, on ne laisse pas de pomper pourtant, parce qu'on le soulage toujours d'autant, & que l'on gagne le temps, en attendant qu'on arriue en quelque port, où lon pourra si bien le racommoder qu'à l'aduenir il vogue sans toutes ces peines; en toute societé où il y a de la corruption, il faut que ceux qui la gouvernent s'y conduisent de la façon, & que s'ils ne peuuent tout à fait la reformer, ils empeschēt au moins qu'absolument elle ne se perde. Nous ne

fommes pas, disoit autresfois Ciceron de l'estat des affaires de son temps, dans la Republique de Platon, mais dans la lie de celle de Romulus, où nous auons beaucoup de sujet de nous louer de nostre condition, si nous pouons ou retenir ou mettre les affaires en telle constitution, que l'on puisse dire qu'elles ne sont pas desesperées. L'autre est de faire en sorte que puis que la guerre doit nourrir la guerre, comme disoit autresfois le vieux Caton, ce soit celle que nous faisons dans les terres de l'ennemy qui entretienne nos gés, & non pas celle qu'on n'exerce que trop souuent sur les amis mesmes. Car quelle pitié est-ce que cela, que les armées qui sont destinées pour la defense de l'Estat, le rauagent & le ruinent elles mesmes? Que l'on craigne autant l'arriuée de ses compatriotes, que les inuasions de l'estran-ger? Que nous viuions chés nous mesmes & chés nos concitoyens, comme dans vn país de conqueste? Si donc il faut viure de rapine, s'il faut epuiser vne prouince de contributions, s'il

faut permettre aux soldats de se payer de pilleries, il faut que ce soit de celles qui se font sur ceux contre qui nous auons les armes à la main , & de qui selon le droit des Gens nous pouuons nous approprier le bien par l'auantage de la victoire. Et pour cela vn Capitaine doit bander tous les nerfs de son courage & de son entendement , pour auoir tellement l'auantage de son costé , que ce soit toujours aux despens de l'ennemy qu'il face la guerre. En fin , parce que cet auantage là depend de la benediction de Dieu , beaucoup plus que de la prudence & du courage de l'homme , & mesmes que c'est Dieu qui donne aux hommes & le cœur & l'entendement , & qui l'oste quand il luy plaist, le principal soin qu'un General doit auoir, c'est qu'autant que cela est en son pouuoir , Dieu soit bien seruy en son armée. Il est vray que les premiers mouemens à cela doiuent proceder du Prince mesme. C'est à luy à choisir les Capitaines en qui il y a de la pieté , & à donner les ordres generaux à ce

qu'elle ne soit pas negligée. Comme l'histoire nous rapporte de la Reyne Elisabet, qu'ayant equippé vne grande flotte pour enuoyer contre les ennemis de son Estat, elle prescriuit elle mesme les heures ausquelles ces saints exercices se deuoient faire en chaque vaisseau, & fournit en grande partie le formulaire des prieres. Mais parce que bien souuent les Princes n'ont pas ce soin là, & que quand ils les auroient, c'est à leurs Generaux d'armée à les faire bien executer, autrement ils deuiendroient inutiles, c'est à eux principalement que la Morale Chrestienne donne cet aduertissement. Et pour ce qui est des Capitaines qui commandent vne armée de mesme religion avec eux, la chose est sans difficulté. Chacun, selon la persuasion de la bonté de sa creance, est obligé en sa conscience d'en inspirer le sentiment à ses soldats, & de procurer que Dieu soit seruy par eux selon la forme qu'il estime la meilleure. Car outre que c'est vn deuoir dont tous les hommes, en quelque condition

qu'ils soyent, se doiuent religieusement acquitter, si la soldatesque n'est retenuë par quelque crainte de la Divinité, elle se licencie incontinent à des excés & à des debordemens tout à fait estranges. De sorte qu'il est en quelque façon plus nécessaire d'auoir vn soin particulier de faire pratiquer la pieté dans les troupes militaires; que l'on ne fait dans les autres lieux; parce que la licence de la guerre a plus besoin de ce correctif, & que les debauches ne sont pas ailleurs ny si ordinaires ny si violentes. Et bien que dans les guerres ciuiles qui se sont faites en France pour la Religion autrefois, l'on ne puisse pas nier qu'il n'y ait eu beaucoup de desordres dans le party des Reformés, il est neantmoins certain qu'on doit dōner cette louange à leurs chefs, qu'ils ont fait ce qu'ils ont peu pour y entretenir la deuotion selon leur creance. Le Prince de Condé, l'Amiral; le Roy de Nauarre; tandis qu'il a esté dans cette profession, l'autre Prince de Condé son cousin, le Vicomte de Turenne, quand

vne fois il y fut instruit, La Nouë Bras-de-fer, le Plessis Mornay, & quantité d'autres gens de qualité qui ont eu part dans la conduite de leurs affaires & de leurs gens, auoient en grande recommandation la pratique de la pieté dans toutes les occasions & dans toutes les factions militaires. Et veritablement, comme il n'y a rien de plus beau qu'une armée que la crainte de Dieu gouerne, & qui a la deuotion à cœur, aussi n'y a-t-il point de plus efficace motif aux actions de valeur, que la vraye pieté, point de choses sur lesquelles vn Capitaine se puisse si bien assurer de la victoire. Les tambours & les trompettes, les fifres & les tymbales, animent & donnent de l'ardeur & de la hardiesse pour le combat. Mais l'ardeur martiale que cela inspire vient plustost des sens que de la raison, & de l'emotion de l'appetit sensitif, que de l'impression de l'idée du vray honneur dans les hautes puissances de de l'ame. Témoin en soit que les cheuaux en experimētent l'emotion,

& se sentent par ces sens exciter à la bataille. Mais les prieres, le chant des Pseaumes, les viues exhortations, les representations bien expressees & bien pathetiques de la misericorde de Dieu en Iesus Christ, & des esperances du siecle à venir, remplissent l'ame de hardiesse contre les pensées de la mort, & rendent les hommes inuincibles. Mais quand le Capitaine est d'une religion, & son armée d'une autre, comme cela arriue quelques-fois, il y peut auoir de la difficulté à iuger comment il faut qu'il s'y comporte. Car de laisser absolument le soin de cette partie de son deuoir, c'est abandonner quand & quand ses soldats à l'impieté, & en suite à toutes sortes de debordemens : & neantmoins, il semble d'autre costé que de s'en vouloir acquitter, c'est faire quelque chose contre le mouuement de sa conscience. Parce que ce que nous improuuons vne religion, c'est que nous estimons qu'elle contient quelque chose contre la gloire de Dieu. Or comment se resoudre à procurer

vne

vne chose en laquelle on a cette opinion que la gloire de Dieu est violée? A examiner les choses par la raison & sans passion, vn General-d'armée qui est Catholique Romain, se peut sans scrupule de conscience acquitter de ce deuoir, bien qu'il commande à des troupes Reformées. Car il y a dans nostre Culte trois choses. Dans l'une nous parlons à Dieu en le priant & en luy chantant des Pseaumes. Dans l'autre il parle à nous par la bouche de ses seruiteurs qui nous preschent la verité : & dans la troisiéme, qui est la celebration des Sacremens, le commerce entre Dieu & nous est en quelque façon reciproque, parce que nous y faisons à Dieu vne protestation solemnelle de nostre foy ; & qu'il nous y ratifie ses promesses par vn gage exterieur de son amour ; & qu'ainsi nous contractons comme tout de nouveau de part & d'autre l'alliance de nostre salut & de son ser- uice. Dans la premiere de ces choses il n'y a rien qui puisse raison- nablement choquer vn Catholique

Romain. Car les Pseaumes que nous chantons sont les Cantiques de Dauid, dont toute la Cour retentissoit autre-fois du temps du Roy François premier, & au commencement du regne de Henry second, auant que nous les nous fussions appropriés pour l'usage de nos Eglises. Et comme nous ne ferions point de scrupule de conscience de chanter les Pseaumes de Monsieur Godeau, parce qu'il n'y a rien que de conforme à nos sentimens, il paroist assés par la Preface qu'il a mise audeuant de cette belle composition, qu'il ne feroit point de scrupule de chanter les nostres. Ce qu'il y trouue à redire, ce sont quelques vieilles phrases & quelques mots surannés, qui ne corrompent point la pieté : comme ce que nous trouuons à redire dans les siens, c'est peut estre vn peu trop de pompe & de curiosité, qui n'altere pas non plus la pureté de la doctrine contenuë en ce diuin liure. Et quant à nos prieres, elles sont composées de telle façon que tout catholique Romain les

peut ouïr sans offense. Pource qui est de la predication, on y fait ordinairement deux choses : on y explique la doctrine positive de la Religion ; & on y dispute contre les erreurs qui y sont contraires. Or est la doctrine positive de la Religion reformée telle, qu'il n'y a point de catholique Romain ; s'il ne veut renoncer au Christianisme, qui ne soit obligé de l'approuver. Car nous auons tous les fondemens de la Religion & tous les articles fondamentaux de la Foy, communs, au moins si on se rapporte de nostre creance, non aux calomnies de quelques imposteurs & de quelques impertinens chicaneurs, qui nous font dire mille choses que nous ne croyons pas, ou qui donnent à ce que nous disons vn sens contraire à nos intentions ; mais aux declarations publiques & authentiques de nostre creance. Quant aux erreurs que nous combattons, à la verité ceux de la communion de Rome y sont assés souuent meslés : mais on les peut refuter en stile doux, & qui ne choque point vn

General, ou mesmes on les peut alors laisser en arriere tout à fait, s'il est ainsi expedient pour la satisfaction du Capitaine. Et en telles occasions il est peut estre plus necessaire de faire des inuectiues contre les vices des mœurs que contre les taches de la Foy, & d'affermir les esprits des hommes contre les pensées de la mort, que de les armer de raisons contre les subtilités des Sophistes. En fin, pour ce qui est de l'administration des Sacremens, puis que ceux de la communion de Rome ne sauroyent nier que la façon de laquelle nous les celebrons, tant eu egard à la simplicité des ceremonies, qu'à la plenitude essentielle des choses qui le composent, ne soit plus conforme à la premiere antiquité de l'Eglise, & à l'institution de nostre Seigneur, que n'est la maniere dont on les pratique parmy eux, qu'y peut trouver vn General d'armée à redire, qui empesche qu'il n'en permette la celebration, ou qu'il ne la sollicite luy mesme ? Mais à tourner la medaille de l'autre costé, il

s'y trouuera de la difficulté beaucoup d'auantage. Car pour ne parler point des autres choses auxquelles vn Reformé se peut accrocher au culte Romain, son ame, s'il faut ainsi parler, & le centre auquel il aboutit presque tout entier, c'est la Messe, dont la creance de ceux de la Religion est telle, qu'ils n'en peuuent ny procurer ny mesmes souffrir la pratique, où elle depend de leur autorité, sans commettre quelque chose contre la gloire de Dieu & de leur Sauueur, l'honneur duquel, selon leur opinion, est transferé à vn morceau de pain dans ce pretendu sacrifice. Tellement que ny directement ny indirectement, ils n'y peuuent contribuer sans y interesser la gloire de Dieu & la pureté de leur conscience. Mais la constitution des choses humaines est telle, qu'en vne telle occasion vn General d'armée n'a point besoin de se mettre en peine. Là où toute vne armée, ou la beaucoup plus grande partie des troupes qui la composent, est de catholiques Romains, le Souuerain est

ordinairement de la mesme Religion, & les autres Officiers pareillement, qui ont assés de soin de faire pratiquer leur religion à leurs soldats sans qu'il s'en mesle. Et quand il n'y auroit que les Ecclesiastiques & les Moines qui se rencontrent dans les armées à solliciter cela, ils deliurent assés le General du soin de cette partie de sa charge. De sorte qu'il n'a rien sinon à souffrir ce qu'il ne peut & qu'il ne doit pas empescher, parce que le Roy ne luy a pas en cet egard donné la puissance souueraine. Joint que quand il y auroit plus de pouuoir qu'il n'y a, ce ne seroit pas chose sans difficulté, de determiner lequel seroit le plus expedient, d'obliger vne armée à celebrier vn culte de Religion, quel qu'il soit, ou de la laisser sans aucun exercice de pieté, ce qui y engendreroit incontinent l'atheïsme. Ce donc que la conscience requiert d'un Capitaine General en vne telle occasion, est d'y donner luy mesme à ses gens toutes sortes de bons exemples. Car outre ce qui regarde sa personne, qui doit

estre profondement imbuë des sentimens de la pieté; outre ce qui touche sa maison & ses domestiques, sur lesquels il doit auoir vne particuliere inspection; sa tente doit estre comme vn Temple, où ceux de sa creance se rassemblent pour y participer au seruice de Dieu, & par tout où l'occasion se presente de rendre l'Euangile de bonne odeur, il y doit faire paroistre son zele. Et s'il a quelque veritable soin de son salut, il se doit donner garde comme de la peste, d'vne certaine opinion qui a la vogue entre les Grands & parmy les gens de guerre, que la deuotion est ordinairement vne marque de foiblesse. C'est pourquoy on la laisse aux femmes, & aux hommes en qui la condition & la naissance n'a rien mis de bien releué; comme si l'eminence de la condition soustrayoit les Grands de la jurisdiction du Ciel, ou comme si la grandeur du courage s'estendoit iusques à ne craindre pas Dieu même. Je ne sçay pas s'il y a aucun Grand, quel qu'il soit, qui osast se preferer à Dauid en dignité & en ma-

gnanimité, & croy qu'ils auroient af-
fés acquis d'honneur si on les luy
pouuoit mettre raisonnablement en
parallele. Et toutesfois son histoire
& ses Cantiques témoignent tres-
haument qu'il auoit la pieté souue-
rainement à cœur, & qu'en luy cette
diuine vertu n'estoit nullement in-
compatible ny avec la grandeur de la
dignité, ny avec celle du courage.
Et comme la crainte de Dieu doit
gouerner les actions d'un General,
tant en la conduite de l'armée que
dans le combat, aussi, pour finir ce
chapitre par cette consideration, la
doit il prendre pour sa reigle dans les
bons & dans les mauuais euenene-
mens, soit, dije, qu'il reçoie quel-
que disgrâce, ou que Dieu le fauorise
de la victoire. Car quant aux disgrá-
ces, il en arriue quelquesfois aux
plus gens de bien & aux plus experi-
mentés capitaines. L'Amiral de Co-
ligny perdit la bataille de Moncon-
tour, & vid en cet accident le party
dont il estoit chef, à deux doigs de sa
ruine. La Nouë Bras-de-fer fut défait

au siege d'Ingelmonster, & y perdit avec son armée la liberté, laquelle il ne reuid plus qu'après vne rigoureuse prison de plusieurs années. Mombrun & Montgomery, perdirent en fin non seulement l'honneur du combat & la liberté, mais par vne rigueur extraordinaire en telles sortes d'accidens, il leur en cousta la vie. Mais il n'y eut pas vn de ceux là qui ne fist paroistre en de si funestes occasions vne excellente pieté coniointe avec vne inuincible grandeur d'ame. Car comme on emportoit le premier dans vne litiere, parce que ses playes ne luy permettoient pas de monter à cheual, on l'oüit qu'il prononçoit & qu'il repetoit ces paroles d'vn Pseaume à patt-foy, *Si est ce que Dieu est tres-doux A son Israel voire à tous, Qui gardent en toute droiture, Leur conscience entiere & pure.* Et s'estant entretenu & consolé de ces bonnes pensées en particulier, il releua puis apres le courage de ceux qui se trouuerent autour de luy, tint, tout blessé qu'il estoit, conseil avec eux, soustint par son admi-

rable constance, ceux qui paroissoient
 les plus abbatus, remit l'esperance
 dans leurs cœurs par ses raisons & par
 ses exhortations, fit les ouvertures
 necessaires pour remettre les affaires
 sus, & par ses prudentes & vigoureu-
 ses resolutions, & par les actions dont
 luy & Piles, & quelques autres les se-
 conderent, il se vid peu de temps
 apres en estat d'estre aussi consideré
 qu'il auoit esté auant la bataille. Le
 second supporta sa prison d'une
 façon extraordinairement exemplaire.
 Car la douceur qui luy estoit comme
 propre & naturelle entre tous les hom-
 mes de ce mestier là, & la magnanimi-
 té en laquelle il ne cedoit à aucun d'eux
 & la sagesse qui gouvernoit admira-
 blement toutes ses belles qualités, re-
 luisirent toujours comme à l'enuy dans
 cette longue espreuve de sa vertu, &
 donnerent de l'admiration à ses en-
 nemis: mais sa pieté sur tout s'y main-
 tint si egale & en si haut point, que
 les lettres qu'il escriuit de sa prison à
 sa femme & à ses amis, & que i'ay en-
 tre les mains, en ont mis dans mon

esprit en les lisant vne idée comme incomparable. En fin les deux derniers firent voir iusques dans la mort que comme la noblesse de leur naissance leur auoit donné vn courage intrepide dans les dangers, le Christianisme, dont ils auoient profondement imbu les dogmes dans la Reformation, les auoit remplis d'vne pieté à qui les eschaffauts ny les bourreaux n'estoient pas capables de faire pour vn moment perdre, comme on dit, la tramontane. Pource qui est de la victoire, ie ne sçay s'il n'est point aussi malaisé d'y maintenir sa vertu & sa pieté enuers Dieu, que d'asle désordre d'vne defaite. Car comme de tous les succès qui peuuent arriuer en la vie, le plus auantageux est celuy qui arriue à vn Capitaine general par la victoire en vn grãd combat, aussi n'y en a-t-il point vn si capable de le transporter, & de luy donner quelque excés de joye & de vanité. Apres la bataille de Coutras il arriua ie ne sçay comment que le soupper du Roy de Nauarre luy fut appresté dans vne chambre haute que l'on auoit tapissée

des drappeaux qu'il auoit gaignés , & au deffous de laquelle on auoit mis le corps du Duc de Ioyeuse , & de plusieurs autres gens de condition qui auoient esté tués avec luy. N'estoit-ce pas vne grande tentation à la modestie de ce Prince , de voir ses ennemis sous ses pieds , & la sale de son souper tapissée de leurs despouilles ? Il s'y maintint neanmoins dans vne fort belle trempe de douceur & de gravité , comme il auoit desja donné des témoignages de sa pieté , en faisant prier Dieu solennellement auant le combat , & fait rendre graces sur le champ apres la bataille. Mais apres celle de Lipsic , où ce grand Gustaue demeura victorieux , quoy qu'il possedast la vertu au point des heros , il ne se peut empescher de laisser eschapper vne parole mal digerée. Car en se promenant entre les corps morts , & en montrant au Duc de Saxe , qui se promenoit avec luy , les monceaux de leurs communs ennemis , il luy demanda , *Mon cousin , ma besoigne vous plaist elle pas ? non seulement ,*

comme s'attribuant ce grand succès, mais encore cōme goustant avec que plaisir le spectacle de ce carnage. Dans l'ardeur du combat, se défaire de ses ennemis & ne les espargner pas, c'est valeur. Hors de là, qui ne regarde ces massacres avec quelque espee d'horreur, non seulement il n'a pas les sentimens affés Chrestiens, mais il semble en quelque sorte degenerer de l'humanité; & tenir quelque chose du barbare. Et c'est ce qui fit qu'apres la bataille d'Iury, Henry le Grand destourna ses yeux de dessus son espee, qu'on luy presentoit telle qu'il l'auoit remise au foureau apres la défaire des ennemis, parce qu'elle estoit pleine de sang & de diuerses autres marques de la furie avec laquelle il l'auoit employée en cette Iournée. C'est aussi vn deuoir de l'humanité, & par consequent du Christianisme, d'auoir soin apres la victoire d'enterrer les corps, non des amis seulement, mais aussi des ennemis. Car il est bien certain que la guerre donne le droit d'vser de beaucoup de

rigueur contre les ennemis viuans. Mais ces droits là s'esteignent enuers les morts, qui d'autant qu'ils ne sont plus, ne peuuent plus estre ennemis: la mort esteignant les relations, qui ne peuuent subsister sinon dans les estres qui existent. Et de fait les Payens mesmes se sont acquittés de cette humanité, & le consentement des Grecs & des Romains y a esté si vniuersel, qu'ils en ont fait comme vne espece de loy ou de maxime generale. Les Carthaginois mesmes, dont la trempe estoit plus aigre, & le naturel plus enclin à la cruauté, ont eu soin d'enterrer leurs ennemis morts, afin qu'ils ne demeurassent pas en proye aux oiseaux carnaciers & aux bestes sauvages. Mais bien que la guerre donne plus de droit contre les viuans, si ne sont ils pas sans bornes: de sorte qu'un Capitaine chrestien, s'il veut remplir la magnificence de ce nom, les doit, à mon aduis, reigler par la condition, & l'estat, & l'aage, & le sexe des personnes. Je dis la condition premieremét. Car il y en a quelques vns dont la

naissance & la dignité est tellement privilégiée, que comme, s'il est possible, on les doit espargner dans le combat, aussi faut-il auoir vn soin tres-particulier de leur conseruation après la victoire. Tels sont les Roys, & les Princes qui le peuuent deuenir, dont il se faut, s'il y a moyen, destourner quand on se trouue deuant eux la pique à la main, de peur de respandre vn sang que Dieu à consacré par son onction, ou en quelque façon destiné à commander aux autres hommes. Et c'est à cela que regarda ce ieune & braue Capitaine qui defendit il y a quelque temps Mommedy contre le Roy, quand l'ayant veu paroistre en vn lieu où il y auoit du peril; parce que les coups y tomboient menu, il fit cesser la mousqueterie de ses gens, & enucya supplier sa Majesté de ne hasarder pas ainsi sa personne. Ce donc que les Romains ont tant celebré l'action de Mucius Sæuola contre Porfenne, c'est plustost vne marque de leur ferocité que de leur vraye vertu: & ce qu'après auoir fait des Monar-

ques prisonniers, ils les ont publiquement menés en triomphe, & puis apres estranglés en la prison, sert en grande partie de Commentaire à cet endroit de la Prophetie de Daniel, où l'empire Romain est representé comme vne beste cruelle & sauuage. Je dis puis apres l'estat. Car quand vne ville est prise d'assaut, & que le victorieux est le plus fort entre ses murailles, s'il s'y rencontre encore quelques gens si temeraires que de se presenter à luy l'espée à la main, le droit de la guerre, mesmes entre les Chrestiens, luy permet de les tuer, & peut estre que la prudence le veut, afin d'asseurer sa victoire. Car comme Ciceron l'a remarqué en son oraison pour Milon, il arriue souuent à la guerre des reuers auxquels on ne s'attendoit pas, & ce luy qui despoüilloit son enaemy & qui luy pensoit tenir le pied sur le corps, s'est quelques fois veu renuersé par luy, tellement qu'il peut bien ne l'espargner pas tandis qu'il est en estat de faire quelque resistance. Car quant à ce, qu'Edouard, Prince de Galles, donna

donna la vie à trois gentishommes
 François, qui eurent la hardiesse de
 soustenir tous seuls l'effort de son ar-
 mée qui entroit victoriense par la bré-
 che dans Limoges, & pardonna au
 reste des habitans pour l'amour d'eux,
 ce fut vn effect de la generosité de
 ce Prince, & de l'admiration en la-
 quelle il eut vne si prodigieuse va-
 leur, dont il ne pouuoit pas craindre
 d'auoir sujet de se repentir, parce
 que c'estoit plustost en ces gentis-
 hommes vne resolution determinée
 de mourir en gens d'honneur, qu'vn
 essay de la fortune du combat pour
 restablir des affaires absolument deses-
 perées. Hors cette consideration, qu'il
 ne faut pas laisser la certitude de sa
 victoire en suspens, il est du deuoir
 des Capitaines Chrestiens de donner
 la vie à ceux qui ont mis les armes bas,
 ou qui ne sont point en volonté ny
 en posture de les prendre. De sorte
 que le carnage des vieillards & des
 malades, & de ceux qui se rendent à
 la mercy du vainqueur, dans les villes
 prises d'assaut, crient vengeance de-

uant Dieu, & sont autant d'opprobres pour le Nom de Chrestien, & autant de scandales contre nous parmy les nations infideles. Je dis l'aage en troisieme lieu. Car posé le cas que le droit de la guerre ou permist ou excusast le meurtre de ceux qui sont desarmés, parce que quoy qu'il en soit, ils ont eu vne volonté ennemie, (quoy qu'il y a quelque espece de fureur de punir ainsi les volontés qui n'ont produit & qui ne peuvent produire aucun effect,) de quoy sont coupables les petits enfans sur qui s'estendent les funestes suites d'une victoire? Ils sont, dit-on, partie de l'ennemy, & par consequent doiuent estre iugés de mesme condition que luy, & sujets aux mesmes rigueurs de la guerre. Je le veux. Mais ils ne sont partie de leurs peres sinon tandis que leurs peres sont viuans. Ou bien donc les massacrer apres que leurs peres ont esté desja massacrés, & alors ils ne leur appartiennent plus: ou bien on les met à mort sous les yeux de leurs peres encore viuans, ce qui est sans contredit

vne horrible barbarie. Car si tu veux pardonner au pere, pourquoy meurtis tu son enfant ? Et si tu attens à tuer le pere, quand tu auras espandu le sang de son enfant deuant ses yeux, y a-t-il beste sauuage qui puisse égaler ta cruauté, qui ne se contente pas d'oster la vie à celuy à qui la charité de Christ t'oblige de la conseruer, si auant que de luy donner la mort, tu ne luy as donné vn déplaisir qui luy est plus sensible que la mort mesme ? Mais encore que les enfans soyent parties de leurs peres, ils le sont aussi du genre humain. Comme donques quand deux maistres possèdent vn esclau par indiuis, il n'est pas raisonnable que le delict de l'vn, qui luy fait perdre son droit, le face perdre aussi à l'autre qui n'y a point participé ; là où le genre humain tout entier a tant d'interest en la conseruation des petits enfans, il n'est pas iuste que la faute des peres qui les ont engendrés ait tant de pouuoir, que d'esteindre le droit de la commune societé, qui n'en est nullement cou-

pable. Certainement les loix de la guerre, & l'avantage de la victoire, ne peuvēt jamais donner aux hōmes tant de puissance les vns sur les autres, qu'ils en ont naturellement sur les autres animaux. Car la difference infinie de la nature oste absolument toute communion de droit entre les hommes & les bestes, qui comme elles ne sont pas capables d'exercer la vertu de la iustice, aussi ne le sont elles pas non plus que les hommes l'exercent enuers elles, parce qu'elles n'ont point de raison. A proprement parler, elles ne peuvent pas mesmes estre vn objet de misericorde : parce que la misericorde est vn mouuement de l'ame, lequel s'engendre dans les hommes par la reflexion que l'on fait sur soy-mesme, de ce qu'estant de mesme nature avec ceux que l'on iuge miserables, on peut tomber en mesmes inconueniens qu'eux. Et neantmoins Salomon dit que *le juste a pitié de sa beste*, & le sentiment de tous les honnestes gens confirme tellement ce dire du Sage, que si nous voyons

quelcun qui maltraite & qui massacre les poures bestes, sans en auoir quelque sujet bien euidēt, nous l'accusons d'inhumanit . Quand donques le droit que la societ  des hommes a sur la vie des petits enfans ne seroit point si manifeste & si inuiolable qu'il est, le meurtre qui s'en fait dans les villes prises d'assaut, deuroit indubitablement passer pour vne horrible barbarie. C'est pourquoy l'on ne doit pas tirer   consequence le souhait que l'Eglise ancienne fait au Pseaume 137. contre la ville de Babylon. *Fille de Babylon, dit elle, qui t'en vas destruite, O que bien-heureux sera celuy qui te rendra la pareille de ce que tu nous as fait! O que bien heureux sera celuy qui empoignera tes petits enfans, & les froissera contre les pierres!* Comme Dieu a le droit d'vser des hommes comme il luy plaist, & comme la corruption de la nature des petits enfans les rend l'object de sa justice, personne ne peut douter qu'il n'ait le droit de leur oster la vie   quelque occasion que ce soit. Et quand il a resolu de le faire, com-

me il auoit fait à l'égard de Babylon, il le fait aussi quelquesfois predire, afin que quand il arriue on reconnoisse mieux son iugement. Or fait il faire quelquesfois aussi ces predictions par forme d'inprecation, comme cela est assés ordinaire dans les Pseaumes. En fin i'ay dit le sexe. Parce que quand les hommes y deuroient estre moins espargnés, il en faudroit pourtant exempter les femmes, soit qu'on ait egard à la violence qui peut concer- ner leur vie, ou bien celle qui regarde leur honneur. Car quant à leur vie, si on en trouue quelques vnes les armes à la main, comme cela se void quel- ques fois, puis qu'elles font le mestier des hommes en combattant, elles peu- uent bien subir leur fortune. Ce n'est pas le sexe de l'homme entant qu'hom- me, qui l'expose aux accidens de la guerre & qui luy en fait subir les droits : c'est que luy mesme la fait, & que par consequent il est raisonnable qu'il soit sujet aux loix par lesquels elle est gouvernée. De sorte que si la femme sort hors des termes de son

sexe pour faire ce mestier là, elle s'assujettit à ses loix par la mesme regle. Mais hors cela, c'est vne cruauté que d'exercer les rigueurs de la guerre sur des personnes non seulement desarmées, mais naturellement incapables de defense, & qui ont ces voyes de fait en horreur. Et quant à leur honneur, ie ne sçay comment il s'est peu trouuer des Politiques qui ont creu qu'on le leur pouuoit iustement raur par les loix de la victoire. Car la raison qu'ils alleguent, que c'est vne partie de la vengeance que la guerre permet d'exercer contre leurs maris, parce qu'elles sont à eux, elle est tout à fait extrauagante. Quel dereglement en la nature est-ce là, que le desir de la vengeance estant vne emotion de cette partie de l'appetit sensitif que l'on appelle l'Irascible ou la Courageuse, elle s'exerce par l'autre partie où la Conuoitise a son siege, & dont les mouuemens & les objets sont tout à fait differens? Quelle raison que sous ombre que la victoire dás toute sa feuerité, vous donnant le

droit d'oster la vie à vostre ennemy , ce qui est le dernier des maux que vous luy pouués faire endurer , vous estendiés encore vostre vengeance apres sa mort sur la pudicité de sa femme ? Quelle iniustice que pour vous venger de vostre ennemy , vous rauissiés à sa femme ce qui n'est plus à luy puis qu'il est mort , ou qui est tel , que si vous y attentés à l'heure qu'il est encore viuant , il est incomparablement moins à luy qu'il n'est à sa femme ? La paillardise commise auec vne femme qui s'y laisse aller volontairement , est vn grand peché. L'adultere en est encore vn plus grand , bien qu'on n'y apporte point de violence. Mais la paillardise & l'adultere commis par le violement , est l'extremité de la fureur , & vn crime qui de toutes parts crie vne terrible vengeance. Tellement que les Capitaines qui les permettēt , & qui neantmoins font profession d'estre Chrestiens , se rendent indignes de ce nom , & diffament à leur eternelle condamnation la religion qu'ils professent.



DU DEVOIR CHRESTIEN

*des autres gens qui suivent
les armes.*

L Es gens entendus dans la Politique, & qui ont tout ensemble les sentimens humains & Chrestiens, dans le denombrement qu'ils font de ceux qu'il est conuenable d'espargner dans la fureur de la guerre, particularisent d'auantage ce que ie viens de dire plus generalement. Car ils distinguent entre les auteurs de la guerre, & ceux qui les ont suivis, & disent que ceux-là meritent d'estre punis, tant à cause de l'audace de leur crime, que pour empescher les autres de les imiter : & qu'au contraire ceux-cy sont des objects de la compassion humaine, qui ne prend pas à la rigueur ce qui se fait par inconsideration. Et de fait les Princes, dans les rebellions de leurs sujets, où ils semblent estre fondés à vser de plus de seuerité qu'on ne fait

en vne guerre estrangere, se contentent ordinairement de punir les port'enseignes de la reuolte, & pardōnent à la multitude qui s'y est laissée emporter. Et l'histoire des Romains, qui estoient feueres à maintenir la maiesté de leur empire, monstre que neantmoins ils en ont vsé de la sorte en diuerses occasions. On distingue mesme entre les auteurs de la guerre, ceux qui l'ont suscitée par haine, par vengeance, par esprit de rebellion, par simple desir de remuer dans vn Estat & d'y abbaissier l'autorité du Gouvernement, & qui, ce qui arriue ordinairement en consequence, y ont manié les armes avec insolence & cruauté; d'avec ceux qui y ont esté portés par des mouuemens qui peuent trouuer de l'excuse entre les hommes equitables. Car quand c'est pour la liberté de sa conscience, & pour la deffense de sa religion, ou parce qu'on est engagé d'alliance, & d'amitié, & de parenté avec ceux que lon croid estre iniustement opprimés, bien qu'il y eust de l'erreur & de la temerité, si est-ce que cela est

meſlé de quelque ſentiment ou de pieté ou de generoſité , qui rend la faute meſme des chefs aucunement pardonnable. Et de fait , parce que dans les guerres que nos peres ont faites en France pour la religion , c'eſtoit le ſeul mouuement de la conſcience qui les y portoit , nos Rois ſ'y ſont ordinairement monſtrés plus enclins à la douceur , que ſi les ſouleuemens euſſent eſté pour quelque autre cauſe. Et ce fut veritablement vn grãd exemple de clemence, quand le feu Roy ayant reduit les Rochelois aux derniers abois, non ſeulement il leur pardonna, mais meſmes il eut ſoin de les cõſoler & de les ſoulager en leur calamité, parce qu'il ſçeut qu'ils ne luy auoient deſobey que par la crainte qu'ils auoient euë d'eſtre violentés en leur conſcience. On va meſmes iuſques là , que quand dans le chef d'vne guerre on ne void point d'autre motif qui l'ait porté à l'entreprendre, ſinon quelque noble ambition, vice qui tombe volontiers dans les grandes ames , & qui ſe ſentent nées pour le commandement,

il est bien de la prudence d'vn vainqueur de luy oster le moyen de remuer à l'aduenir: mais qu'il est aussi de sa bonté & de sa generosité de luy pardonner, & de le conseruer pour des occasions où il pourra estre vtile. Et parce que nos Roys en ont presque toujours ainsi vsé, au lieu que dans les Estats voisins on suit des maximes differentes, presque toute la France s'imagina qu'on pardonneroit au dernier Duc de Montmorency, dont on auoit cette opinion que c'estoit le seul desir de se signaler en quelque illustre occasion, qui luy auoit fait prendre les armes. Mais à la verité, de les luy trouuer à la main contre son Souuerain, dans vne Prouince dont il luy auoit commis le gouuernement, c'estoit vne circonstance fort considerable en son action, & qui iointe à quelques autres raisons du temps, determinerent le feu Roy à laisser agir sa iustice. Et veritablement il y a bien de la difference entre cette ambition, quãd elle se trouue en des personnes qui vont à peu près du pair avec ceux à qui on

se prend, & quand elle pouffe vn sujet à entreprendre contre son Prince. Car là il sied parfaitement bien d'vser de generosité, comme dans la guerre d'entre les Romains & Pyrrhus, où ce Prince n'ayant point d'autre sujet de la faire que la ialousie de l'Empire, & la gloire de la victoire & de la domination, il s'y comportoit aussi avec vne merueilleuse magnanimité, à laquelle les Romains respondoient de leur costé. Icy, il est quelques-fois necessaire de faire sentir aux esprits entreprenans, que l'autorité de leurs Souuerains, & la tranquillité de l'Estat, leur doit estre en plus de consideration que la satisfaction de leur ambition, & que la manifestation de l'elevation de leur courage. On y adjouste encore non pas seulement ceux qui se sont rendus à condition de vie sauue; mais aussi ceux qui se sont absolument remis à la mercy du victorieux. Car en ceux là c'est la foy publique qui agit, & on ne leur peut sans crime fausser celle qu'on leur a donnée. En ceux-cy c'est la clemence & l'huma-

nité qui doit regner, si ce n'est que
 ceux qui se sont remis à vostre dis-
 cretion, soyent coupables de quelque
 grand crime. Hors cela, massacrer
 ceux qui se iettent à vos pieds pour
 vous demander pardon, ou les faire
 ignominieusement attacher à vn gibbet,
 c'est vne chose qui a tout à fait l'air de
 la cruauté, bien qu'on la peust aucu-
 nement defendre par les loix ordina-
 res de la guerre. Et si Marius & quel-
 ques autres en ont vsé de la façon, les
 Payens. mesmes ont remarqué que
 c'estoit vne tache en leur histoire. On
 va mesmes iusques à espargner les osta-
 ges, s'ils ne se sont eux mesmes ren-
 dus coupables par leurs actions.
 Parce qu'encore qu'ils ayent esté
 donnés pour seureté des conuen-
 tions, si est ce que quand ils n'ont rien
 contribué à la violation de la foy, il y a
 ce semble trop de rigueur de leur im-
 puter la faute des autres. Car il est bien
 vray qu'ils sont comme absolument
 inutiles, s'il n'est pas permis de les
 faire mourir quand ceux qui les ont
 liurés manquent à ce qu'ils ont pro-

mis. Mais il vaudroit mieux prendre quelques autres feuretés de l'ennemy, que de s'engager dans la neccessité de commettre vne espece de barbarie, contre des personnes qui n'ont point d'autre crime sinon qu'ils sont cautions de gens perfides & meschans, & encores cautions qui ne s'y sont pas ordinairement obligés volontairemēt, mais qui y ont esté contraints par ceux qui les auoient en leur puissance. Et quand il y auroit eu quelque chose de volontaire de leur part, toujours est il merueilleusement dur que la generosité d'un homme, ou l'amour qu'il a pour son pays, ou le zele qu'il a pour le seruice de son Prince, ou l'honneste affection qui l'attache à son party, l'expose miserablement à la mort à cause du delict d'un autre. Autrefois, que lon croyoit qu'un homme est maistre de sa vie, & qu'il la peut engager, Scipion, par pure grandeur de courage, & par bonté du naturel, n'a pas voulu faire mourir des ostages qui s'y estoient volontairement soumis, en disant qu'il pardonnoit aux inno-

cens, mais qu'il se vangeroit des coupables. Aujourd'huy, que le Christianisme nous apprend que nul n'est seigneur de ses membres, & que la vie des hommes est à Dieu, il ne faut pas prendre au pied leué l'inconsideration de ceux que quelque trop grande ardeur de courage & de bonne volonté, a portés à se rendre pleiges d'autruy au peril de leur propre vie. Que s'il faut vser de clemence mesmes envers les ostages qui se sont ainsi obligés, que dirons nous de la calamité de ceux sur qui on exercé quelquesfois de terribles represailles ? Vn Gentilhomme de belle naissance, & qui estoit plein de vertu, de la maison de Villarnoul, ayant esté pris par le Duc de Mercœur, & ayant desja, comme prisonnier de guerre, composé pour sa rançon, comme il attendoit son argent, & qu'il iouïoit aux eschecs contre celuy qui le gardoit, receut la nouvelle qu'il falloit qu'il fust pendu, parce que le Roy auoit fait pendre quelcun du party de la Ligue. Ce fut vne surprise bien estonnante, & qui
luy

luy donna de merueilleuses agitations d'esprit. Neantmoins il en reschapa par quelque bonheur, & particulièrement par la generosité de celuy qui l'auoit en garde. Mais on en a veu de nos iours vn autre perir miserablement de cette façon là. Je n'oserois pas dire que c'est cruauté, parce qu'il semble que cela est quelquesfois absolument necessaire pour arrester le cours d'une autre, à laquelle vos gens seroient autrement continuellement exposés. Et le Baron des Adrets excusoit ainsi quelques inhumanités qu'il commettoit à la guerre. Mais ie ne puis que ie ne déplore le malheur des personnes à qui ces accidens arriuent, & que ie n'aye en horreur la guerre, qui oblige les Capitaines à de semblables actions. O Dieu, à quelles horreurs faut-il que les hommes se portent quelquesfois malgré qu'ils en ayent ? parce qu'indubitablement vn honneste homme se fait vne grande violence à soy-mesme, quand il faut necessairement qu'il en vienne à de si estranges extremités. Autrement ceux

qui y prennent plaisir, ou mesmes qui le font sans vne extreme auersion, ne sont pas dignes du nom Chrestien, & meritent plustost celuy de Tartares. Et quand ie lis en nostre histoire ce que Louys de Bourbon Prince de Condé, fut obligé de faire à Orleans, à l'occasion de ce qui s'estoit passé à Rouën en la mort de Marlorat & de quelques autres, ie sens quelque fremissement, de voir que ceux de nostre profession se soient sentis necessités à de si sanglantes actions, par la rigueur du traitement que lon faisoit à leurs freres. Toutes ces considerations, & autres semblables, tiennent beaucoup de la Morale à la verité; & neantmoins parce qu'elles sont meslées de la Politique & des loix de la Guerre, & que ce dernier Volume de mon ouurage tend à sa fin, ie me restraindray icy de plus près à l'explication des devoirs Chrestiens de ceux qui, outre les Capitaines generaux, suiuent le mestier des armes, & les reduiray aux Gouverneurs des Prouinces & des places, qui sont des charges militaires: aux Offi-

ciers qui commandent sous eux ; & aux soldats qui sont sous la conduite des vns & des autres. La plus part de ce que j'ay dit à l'occasion des Generaux-d'armée, conuient aussi aux Gouverneurs des Prouinces & des places, de sorte qu'il n'est pas besoin de le repeter : mais il y faut adjoûter la consideration des choses qui leur peuvent estre particulieres. Dans les guerres estrangeres, la commission des Generaux d'armée regarde les estrangers & les ennemis : mais la charge des Gouverneurs des Prouinces & des places, regarde les regnicoles & les sujets du Souuerain. Contre ceux-là donques mille choses sont permises, qui ne le peuvent estre enuers ceux-cy. Car la guerre qui se fait contre les ennemis est, ce semble, pour les destruire, au lieu que l'autorité de gouverner les citoyens & les sujets, est pour leur bienfaire & les proteger. Comme donques le Roy est le pere de tout son peuple, les Gouverneurs qu'il establît sont autant de tuteurs qu'il donne à ses Prouinces & à ses

villes, pour auoir soin de leur conseruation. Ainsi tout ce qui ne choque point l'autorité du Souuerain, & qui peut estre fait pour le bien du peuple, doit estre embrassé avec chaleur par les gouuerneurs. Je ne sçay s'il est vray qu'vniuersellement tous les astres qui sont au ciel, tirent leur lumiere du Soleil, & qu'ils font en quelque sorte la nuit sa fonction en son absence. Mais c'est vne chose indubitable que les gouuerneurs ont toute leur autorité du Roy, & que parce qu'il ne peut pas estre par tout, il les ordonne pour respandre sur ses sujets, l'vn icy & l'autre là, sa lumiere & ses influences. Ainsi dans la conduite ordinaire de leur administration, tous ceux qui sont sous leur puissance doiuent sentir leur protection; & dans les occasions extraordinaires, où ils ont besoin de leur secours, ils le leur doiuent faire sentir avec toute sorte d'affection & de vigilance. Et certes on doit cela à la memoire de Monsieur du Plessis Mornay, de faire quelque mention de la façon de laquelle il s'est conduit en ces

quartiers tandis qu'il en a eu le gouvernement. Aucun pere, n'a plus de soin de sa famille, qu'il auoit de tous ceux qui luy auoient esté commis, & il me souuient que dans les espouuantables rauages que firent les inondations de la riuere de Loire l'an mil six cens quinze, & quelques années après, il n'oublia rien à consoler les affligés, à soulager la necessité de ceux que ce deluge tenoit assiegés, à enuoyer de tous les costés des viures & des commodités à ceux qui en auoient besoin, & à reparer autant qu'il se pouuoit les dommages soufferts par les particuliers & par le public, avec vne sollicitude vrayement paternelle. Et si les habitans d'vne grande ville de ce voisinage ont témoigné depuis peu d'années vne affection extraordinaire à leur gouverneur, iusques à luy estre trop complaisans en des affaires qui concernoient le seruice du Souuerain, c'est qu'il auoit fait quelque chose de semblable en vne pareille occasion, iusques à y courir quelque risque de sa

personne. Apres cela, il arriue assés
 souuent que les volontés du Prince,
 & les inclinations des peuples, ne
 s'accordent pas trop bien : parce que
 les affaires de l'vn & de son Estat en
 general, l'obligent à demander ce
 que celles des autres ne leur permet
 pas de donner, sinon avec beaucoup
 d'incōmodité qui les menace de ruine.
 Là il n'y a point de doute que le gou-
 uerneur ne doieue tenir la main aux
 intentions du Souuerain : il est pre-
 posé pour cela, & sa charge l'y oblige.
 Mais parce qu'il est plus pré des peup-
 les qu'il gouuerne, il connoist aussi
 mieux leurs necessités, & s'il y a quel-
 que impossibilité en l'execution des
 volontés qui viennent d'en haut, ou
 quelque si grande incommodité que
 le poure peuple en soit epuise, il en
 doit faire remonstrance au Souuerain,
 & procurer ainsi le soulagement de
 ceux qui sont sous sa conduite. En
 effect, il y a telles occasions où vn gou-
 uerneur ne sauroit faire vn meilleur
 seruice au Prince qui l'a estably, qu'en
 luy faisant sauoir au vray l'estat des

affaires de les sujets, qui se portent quelquesfois au desespoir & à des mouuemens déreiglés, pour auoir esté poussés à bout par des rigueurs hors de saison, & par des exactions excessiues. Et quand vne fois vn Gouverneur a acquis cette creance entre les sujets du Roy, qu'il les aime & qu'il prend à cœur leurs interests, il les contient mieux en leur deuoir, il les manie plus aisément, & les empesche beaucoup plus efficacement de faire quelques mauuaises équipées. Que si nonobstant tous ses soins il ne peut arrester l'extrauagance de leurs mouuemens, ny empescher qu'ils ne se portent au soufleuement, son deuoir est bien d'employer toute son autorité à les reduire, & à n'y espargner pas mesmes la seuerité. Mais quand ils ont esté soumis & ramenés à la raison, il n'y a rien de si digne d'un gouverneur, que de se rendre intercesseur pour eux enuers la clemence de son Prince. Tandis qu'ils resistent, il se doit souuenir qu'il est estably par le Roy pour maintenir son autorité.

Mais quand elle est restablie, l'affection qu'il a pour le peuple se doit réveiller, pour exciter enuers luy la misericorde du Prince. Il est malaisé que dans vn gouvernement il n'arriue quelquesfois du mal entendu entre ceux qui sont en son estenduë, soit d'vne ville contre l'autre, si c'est vn gouvernement de Prouince, soit entre les habitans d'vn mesme lieu, comme cela se void assés souuent. Or en telles occasions, si le Prince n'y a point de particulier interest, qui determine necessairemēt vn Gouverneur à prendre plustost vn party que l'autre, il y doit estre quant à ses affections absolument indifferent, & se partager egalemēt entre ceux qui ont à son egard vne relation egale. De sorte que tenant la balance en equilibre pour entendre les vns & les autres sans preoccupation, sans passion, & sans preiugé, il n'y ait rien que la iustice & le droit qui le face pancher d'vn costé, quand vne fois, par la deduction reciproque des raisons, il en a pris vne exacte connoissance. Alors il se doit

à la verité declarer comme vn Iuge pour ceux qui se trouuent auoir le droit : & neantmoins il se doit gouverner comme vn pere & enuers ceux & pour ceux qui se trouuent auoir le tort. Enuers eux premierement, pour leur représenter leur deuoir, & les y ramener par ses remonstrances. Pour eux aussi, en représentant aux autres qu'il faut qu'ils les traittent comme freres, pour relascher quelque chose de leurs interests, & ceder de leurs auantages, si la trop grande exactitude à les retenir ou à les poursuiure, peut causer quelque grande incommodité à leurs concitoyens, ou nourrir quelque aigreur dans leurs esprits, qui empesche l'entretien de leur paix & de leur concorde. Car vn gouvernement est cōme vne grande famille, d'où celuy à qui la conduite en est commise, doit bannir, s'il est possible, toutes sortes de dissensions. Surtout, quand dans vn gouvernement il y a deux religions differentes, vn gouverneur est obligé d'y apporter vne moderation extreme, & vn esprit dégagé

de toutes sortes de passions. Parce que d'eux mesmes les peuples s'eschauffent ordinairement plus pour leurs deuotions que pour aucune autre chose, & au lieu qu'assés souuent les autres causes de dissension sont passageres, & naissent de quelques occasions qui ne durent pas, celle-cy est constante & perpetuelle, & capable de tenir les esprits dans vne continuelle trempe d'aigreur. De sorte que si les deux partis sont à peu près egaux en force, ils ne s'entr'aiment pas tant qu'ils s'entre craignent, & sont toujours sur leurs gardes pour se preseruer des entreprises de leurs contraires, & se preualoir des occasions. Et si l'vn des deux partis est de beaucoup plus fort que l'autre, la concorde y est beaucoup plus malaisée à entretenir. Parce que les plus forts sont ordinairement insolens & entreprenans, & les plus foibles soupconneux, & mesme quelquesfois vn peu chagrins, ce qui cause vne infinité de desordres. Quelques-uns disent qu'en telles rencontres il seroit expedient

qu'un Gouverneur n'eust du tout point de religion, ou au moins que s'il en auoit vne, elle fust entre les deux qui causent la contestation, & indifferente à l'une & à l'autre. Comme seroit celle d'un Chrestien s'il auoit à reigler les differens d'entre les Turcs & les Payens: ou comme seroit celle d'un Turc, s'il estoit estably sur des Chrestiens qui sont de diuerses communions, comme sont la Grecque & la Romaine, ou la Romaine & la Protestante. Et tel est à peu pres l'Empereur à l'egard de ceux qu'en Allemagne on appelle Calvinistes & Lutheriens, si ce n'est que la Religion de ceux-cy ait quelque peu plus d'affinité avec la Romaine. La raison de ceux qui sont de ce sentiment est, qu'il est comme absolument impossible qu'un homme qui tient l'une des deux religions qui produisent le debat, ne soit plus enclin à fauoriser les interests de la forme de deuotion qu'il a embrassée: & plus il y a de zele & d'affection, plus semble-t-il qu'il doie estre porté de

ce costé-là, non par inclination seulement, mais encore par conscience. Et neantmoins ce sentiment est clairement refuté par l'expérience qu'on en a faite en ces quartiers depuis environ soixante & dix ans. Car chacun sçait quel estoit M. du Plessis Mornay, & que comme de son temps il n'y auoit homme qui entendist mieux que luy la Religion qu'il professoit, aussi n'y auoit il aucun qui eust plus de zele à l'auancer, ny qui en embrassast les occasions avec plus d'affection, quand elles estoient raisonnables. Et neantmoins par l'espace de trente deux ans qu'il a esté gouverneur de Saumur, il s'y est comporté de telle façon, que iamais les Catholiques n'y ont eu le moindre sujet de plainte. Et s'il fust arriué à ceux de la Religion de s'emanciper au delà de ce que les Edicts leur permettoient, il eust esté le premier à exprimer leurs entreprises. Depuis, nous auons eu Monsieur le Marechal de Brezé, qui estoit dans l'autre communion, non de profession exterieure seulement, mais encore de

creance. Car il n'y estoit pas comme l'on dit de beaucoup de gens de la Cour, par complaisance seulement, & sans aucune persuasion de la verité de sa creance. Il croyoit sa religion bonne, & y auoit de l'affection, & neantmoins il y estoit si equitable en matiere de gouuernement, qu'il estoit icy pour nous ce que M. du Plessis y auoit esté pour les Catholiques. De sorte que soit pour le general, ceux de la religion y ont esté en pareille liberté qu'auparauant: soit pour le particulier, il en a aimé quelques vns de telle façon & si constamment, qu'ils n'ont point eu de sujet d'enuier la bonne affection qu'il monstroit à qui que ce fust de la communion Romaine. A cette heure nous sommes sous la conduite de Messieurs de Guitaut & de Comenge, que nous considerons comme nos gouuerneurs par indiuis, & comme ayans sur nous vne autorité toute egale. Ces deux Seigneurs sont Catholiques Romains de créace comme de profession: & l'vn s'y est confirmé par vne vie de quatre-vingts ans.

l'autre, comme il a ioint les lettres avec les armes en vn degré fort eminent, est capable de la defendre autant que la nature de la chose le peut permettre. Et toutesfois leur administration à tous deux est icy pleine de tant d'equité, que dans les prieres que nous faisons continuellement à Dieu pour eux, nous ne demandons, apres la prosperité de leurs personnes & de leurs maisons, sinon qu'il plaise à nostre Seigneur presider toujours tellement sur leur conduite par la sienne, que nous puissions à l'aduenir, comme nous auons fait par le passé, mener vne vie paisible & tranquille, en rendant ser- uice à Dieu sous la douceur de leur gouvernement. En effect, vn sage gouverneur comme eux met icy di- uerses choses en consideration. La premiere est qu'en cette charge il n'a- git pas de son chef, mais comme Lieu- tenant du Prince. De sorte qu'il y doit prendre conseil, non de ses pro- pres sentimens, mais des interets de son Souuerain, dont la volonté est que ses sujets viuent en paix, parce que

c'est le bien de son Estat & de son ser-
uice. Et c'estoit la maxime du Maref-
chal d'Ornano, quoy qu'il fust grand
zelateur de sa Religion, que puis que
le Roy le vouloit, il maintiendrait ab-
solument ceux de nostre profession
dans toutes leurs libertés, & qu'à ceux
qui les y voudroient trauerfer il feroit
boire la Garonne. Car comme en
toute autre chose, celuy qui tient la
place d'un autre, & qui est preposé par
son autorité pour cela, doit agir com-
me feroit celuy qui l'a estably, s'il
exerçoit ses fonctions en personne :
icy vn Gouverneur pour le Roy ne
doit point auoir de volonté sinon celle
de son Prince. L'autre est, que dans
les differens de cette nature, comme
en tous autres, il ne faut estre que
pour la iustice & pour la raison. Or ce
n'est pas de la comparaison d'une re-
ligion avec l'autre, ny de l'opinion que
lon a de leur vice ou de leur bonté,
qu'il faut tirer la connoissance de ce
qui est iuste & raisonnable en telles
occasions. Chacun est persuadé de la
bonté de sa creance, autrement il

n'en feroit pas profession. Ainsi, où le Gouverneur seroit Catholique, il faudroit faire estat que ceux de la Religion perdroient leur procès : & au contraire, où il seroit de la Religion, les affaires n'iroient jamais bien pour les Catholiques. La reigle du droit en cela c'est la Loy publique, dont il faut ponctuellement suiure les decisions. Autre chose est de considerer la religion en elle mesme, & autre de la regarder entant qu'elle concerne la Police, & qu'elle fait partie de l'Estat. Chacun la doit considerer en ce premier egard pour ce qui regarde son particulier, & prier Dieu qu'il luy vueille donner les inspirations necessaires pour pouvoir embrasser la bonne, & pour paruenir par ce moyen au salut. Mais les personnes publiques, qui sont establies sur les choses ciuiles & politiques, la doiuent dans les fonctions de leurs charges, considerer au second, & ne desirer ny ne connoistre point d'autres inspirations, que celles que donnent les Ordonnances des Roys, & les loix des Estats & des Re-
publiques.

publiques. Comme donc entre les Protestans, celuy qui peruertit ces Loix en faueur de ceux de sa profession, doit estre tenu pour passionné; entre les Catholiques celuy là doit aussi passer pour bigot, qui fait violence aux Edicts de pacification en faueur de la religion Romaine : & ny l'vn ny l'autre n'est pas propre pour se bien acquitter d'vn gouvernement. Et comme ceux qui sont en ces charges font bien d'esloigner vn peu d'eux les Moines, & les personnes Ecclesiastiques, que leurs maximes portent ordinairement à mettre tout en desordre sous pretexte de pieté ; aussi font ils bien de ne prester pas l'oreille aux Ministres ; s'il s'en trouue quelques vns d'entr'eux que leur zele emporte au delà de la raison. Mais on peut voir parce que i'en dis quels sont leurs sentimens en cette matiere : & si les Ecclesiastiques & les Moines s'en declarent de la sorte, ie retracteray tresvolontiers ce que ie viens de dire d'eux. La troisiéme finalement est, que comme cette procedure n'est pas

iuste, de faire violence aux LOIX sous
 pretexte de deuotion, aussi n'est elle
 ny charitable ny prudente pour l'a-
 uancement de la Religion. Car d'vn
 costé l'injustice donne de tres-mau-
 uais preiugés contre la religion qui la
 fomente: & de l'autre, elle irrite les
 esprits, & les rend incapables de rece-
 uoir les choses qu'on leur dit pour les
 conuertir. Et c'est la raison pourquoy
 lors que les Apostres ont presché l'E-
 uangile de Iesus-Christ, ils n'y ont
 employé autre chose que l'euidence
 de la verité, & la merueille de leurs
 miracles, dont la premiere change
 doucement l'entendement, l'autre le
 rait véritablement, mais c'est d'vne
 merueilleusement douce & agreable
 violence. D'ailleurs, ils ont laissé les
 hommes dans vne entiere liberté, sa-
 chant bien qu'il n'y a rien de si im-
 portun ny de si ennemy de l'esprit hu-
 main, que la necessité de la contrainte.
 Et de fait, si la verité, toute belle &
 agreable qu'elle est, si la magnificence
 des miracles, qui donne, au moins pour
 quelque peu de temps, dans la veuë

des plus mécreans, ne sont pas capables de conuertir les hommes si Dieu ny déploye quand & quand quelque efficace de son Esprit, que peut on esperer d'vne religion qui ne se prouue point par de vrais miracles, qui ne se fie point en l'euidence de sa verité, & qui se veut faire embrasser par l'injustice & par la violence? Et icy ie ne puis m'empescher de faire vne digression. Nous voyons depuis quelque temps en diuers endroits de ce royaume, que le zele de quelques vns des Catholiques Romains, les porte à rauir les enfans de ceux de la Religion, pour les faire instruire dans les cloistres: & quand on s'en plaint aux Iuges & aux Magistrats des lieux, on y trouue de la rigueur, que l'on couure & que l'on colore du soin de l'education de ces enfans, & du salut de leurs ames. Certainement quand ils sont venus en aage de dire s'ils veulent changer de religion ou non, il doit estre absolument en leur liberté de le faire. Comme ceux de nostre profession ne trouueroient pas bon que les peres Catho-

liques vsassent de violéce enuers leurs enfans, pour les empescher de passer dans nostre communion, quand ils sont en estat de le faire avec connoissance de cause: ils ne doiuent pas trouuer mauuais qu'on permette aux leurs qui sont en cet estat là, de passer volontairement dans la communion Romaine. L'Edict doit estre pour les vns & pour les autres egalement, & ce seroit chagrin & iniustice que de s'en plaindre. Mais ceux de nostre profession se plaignent avec raison en telles occasions de deux choses nōmément. L'vne est qu'on abuse de la foiblesse de leurs enfans en vn aage auquel ils ne sont pas encore capables de choisir vne religion, & qu'on les leur débauche par des cajoleries & par des promesses. Chacun sçait quelle est la foiblesse de la ieunesse, & comment elle se laisse mener à ses passions. C'est pourquoy dans les choses qui sont de quelque importance à la vie humaine, on ne souffre pas que les ieunes gens y entreprennent quelque chose de leur chef, sans le consentement

exprés de leurs peres ou de leurs tu-
 teurs, de peur qu'ils ne se laissent aller
 à des actions qui leur soyent preiudi-
 ciables. Car il est bien de la Justice
 publique d'un Estat, dont les citoyens
 ne sont pas esclaves, de leur laisser la li-
 berté toute entiere de leurs actions en
 ce qui ne regarde point le Public; mais
 il est de la prudence aussi d'estimer
 que cette liberté n'a point de lieu sinon
 où est l'usage de la raison, quand elle
 est dégagée des empeschemens des pas-
 sions; & de la foiblesse de l'aage. Quelle
 justice donques y peut il auoir qu'on
 oste à leurs peres des enfans qui ne
 sont pas encore paruenus à la puberté,
 pour leur faire donner telles impres-
 sions que l'on veut par des Nonnains
 & par des Moines? Il est vray qu'on a
 accoustumé d'alleguer en ces occa-
 sions les inspirations de l'Esprit de
 Dieu, qui n'attend pas l'aage de ces
 enfans pour éclairer leurs entende-
 mens, & pour les rendre capables de
 discerner laquelle des deux religions
 est la meilleure. Mais veritablement
 cette allegation est bien estrange.

Ceux qui la mettent en auant trouue-
 roient ils bon qu'on s'y fondaît pour
 tirer leurs enfans de deffous leur aile?
 Ne voyent ils pas bien que c'est vne
 raison commune aux Catholiques &
 aux Reformés, pour s'en seruir cha-
 cun selon qu'il a la force en la main,
 les vns icy & les autres là, ainsi que le
 Magistrat fait profession de la Reli-
 gion qu'on appelle dominante? En-
 core certes auroit elle meilleure grace
 en la bouche de ceux de nostre pro-
 fession, que non pas en celle de la con-
 traire. Car quand nous disons que
 c'est l'Esprit de Dieu qui nous illumine,
 & qui nous rend capables de dis-
 cerner la Parole de Dieu d'avec les es-
 crits humains, la vraye Eglise d'avec
 que la fausse, la bonne religion d'avec
 la mauuaise, ils nous accusent de nous
 vanter d'auoir vn Esprit particulier,
 & peu s'en faut qu'ils ne crient con-
 tre nous comme si nous estions des
 fanatiques. Et neantmoins ceux d'en-
 tre nous qui parlét ainsi sont des gens
 capables de la raison, instruits en la re-
 ligion, & assés auancés en aage pour

pouuoir discernet en eux l'operation de l'Esprit qui leur fait iuger des objets selon la diuersité de leurs qualités, d'auec les mouuemens irreguliers & fantastiques des enthousiastes. Comment donques ceux qui dans cette dispute qu'ils ont contre nous, ne reconnoissent presque aucune operation de l'Esprit de Dieu en l'ame des particuliers, quoy qu'adultes & bien instruits, s'imaginent-ils qu'il y en a de si extraordinaires dans l'esprit des enfans, qui n'ont encore aucune solide instruction, & en qui la raison est si embrouillée? Mais quelle que soit l'efficace de l'Esprit de Dieu en eux, (car c'est vne chose que ie ne me propose pas d'expliquer ny d'aprofondir icy,) ce ne doit pas estre de là qu'on prenne les reigles de sa conduite en cette occurrence. C'est de la loy de la Nature & de la Raison, qui nous oblige de croire que les enfans ont besoin de la conduite de leurs peres, & que c'est à eux qu'il en faut laisser l'education, & non pas les leur dérober sous pre-
texte de deuotion & de zele. Si Dieu

veut effectiuement agir en eux par la vertu de son Esprit, il ne laissera pas de le faire indubitablement en temps & lieu, sans que nous y facions quant à nous des contretemps, des iniustices, & des violences. L'autre chose est, que s'il y a quelcun à qui l'aage ait peu donner la faculté du discernement, & le moyen de iuger solidement de la difference des Religions, aussi-tost qu'il en a fait sa declaration, on le soustrait en quelque façon à l'autorité paternelle. On luy permet de ne demeurer pas dans la maison de son pere, on luy ordonne des pensions pour viure ailleurs qu'en sa maison à sa volonté, & on l'affianchit tellement de sa iuste & naturelle domination, que si c'estoit vn estrangier on ne luy donneroit pas plus de liberté d'agir contre ceux qui l'ont engendré, avec toute la licence du Palais, & toute la rigueur de la Iustice. Et ce qui seroit trouué insupportable en vne autre occasion, de voir vn ieune homme de vingt ans plaider contre son pere à toute outrance, & le pro-

mener dans les sieges Presidiaux & dans les Parlemens; où il s'agit de la Religion, non seulement ont le tolere, mais mesmes on le fauorise. Si vn pere vsoit de quelque inhumanité enuers son fils à cause de ce changement, on auroit raison d'y pouruoir: car c'est à la puissance politique à reigler les particuliers, quand ils abusent de la leur contre l'institution de la Nature. Mais quand vn pere laisse son fils en la liberté de ses sentimens, quelle raison y a-t-il de luy en oster le gouuernement, & d'incommoder pour cela les affaires de sa maison, sous ombre qu'il fait profession d'une religion contraire? C'est à ceux qui sont véritablement Chrestiens à supporter courageusement toutes les persecutions qu'on leur fait pour la verité de Christ, & à ne s'emanciper iamais de l'obeïssance qu'ils doiuent à leurs superieurs, quelque chose qu'on leur face. Mais il n'y a personne qui n'aduouë qu'il est malaisé de se retenir en telles occasions, & d'empescher que la douleur, iuste & ineuitable qu'elle est,

n'importe les plus moderés au de-là des bornes. Les animaux les plus doux s'irritent quand on leur oste leurs perils ; les farouches en deuiennent furieux ; & tous generalement y sentent de violentes emotions de leurs entrailles & de la nature. De sorte qu'il ne faut pas s'ettonner si les hommes y suiuent quelquefois de mouuemens de ce mesme principe-là, & s'il predomine en leurs cœurs sur les sentimens de la Raison, & sur l'instinct de la Grace mesme. Pour donques retourner à mon propos, s'il se trouue des affaires de cette sorte où les Gouverneurs des Prouinces & des places puissent faire valoir leur autorité, ils la y doiuent employer pour l'amour de la iustice & de l'equité, & mesmes par la consideration du seruice de leur Prince. Car il luy importe que ses sujets ne soyent pas mis au desespoir, qui est toujours vn tres-mauuais conseiller de l'obeïssance. Et bien que la barbarie du Turc rende son ioug merueilleusement rigoureux, & que ce gouvernement despotique ait quel-

que chose de si choquât, & de si ennemy des ames où il y a de la generosité, qu'il y a quelque sujet de s'estonner comment on le peut supporter, si est-ce que puis que les Chrestiens qui sont sous la domination, y sont nés, ou qu'ils luy ont presté le serment de fidelité, ie les estime obligés par la conscience à s'y assujettir, excepté que le tribut des enfans me semble si horrible & si inhumain, que ie ne puis m'empescher de dire que c'est vn fort excusable sujet de reuolte. Car quand vn Prince en est venu à ce degré de tyrannie, que de violer tous les droits de la Nature si hautement, il met ses sujets hors des termes de la Raison, & les oblige en quelque façon à en oublier les axiomes & les reigles. C'est pourquoy la volonté du Roy estant que nous iouissions de nos enfans selon que la Nature le prescrit, ceux là sans doute vont directement contre son seruice & son interest, qui fournissent à ses sujets vne telle occasion d'irritation, qu'il est malaisé qu'ils se contiennent entre les termes du respect.

qu'ils doiuent aux loix publiques.

Je ne m'estendray pas icy beaucoup à descrire vne autre sorte de deuoir auquel les Gouverneurs sont obligés, parce que i'en ay parlé dans l'explication de ceux qui concernent les Capitaines & les Generaux d'armée: c'est qu'il faut qu'ils ayent les mains nettes, & qu'ils ne fassent pas de leurs gouuernemens vn pillage ou vn brigandage. On doute s'il est plus expedient de laisser toujours vn mesme gouuernement entre les mains d'vn homme, ou s'il est plus à propos de ne l'y laisser pas long-temps. Car quand vn homme prend racines dans vn pais, & qu'il ne craint pas d'en estre reuoqué par celuy qui l'y a estably, il a, ce semble, plus de moyen d'y commettre ses extorsions & ses pilleries, s'il est d'humeur à cela: & au lieu qu'il y en pourroit venir vn autre apres luy qui en vseroit avec plus de moderation, de sorte que le peuple auroit loisir de se remettre de ses souffrances; la continuation de ses iniustices est vn chancre qui ronge sans cesse, & qui en fin

reduit les choses à la dernière extrémité. Car comme vn cautere appliqué à vne partie du corps, s'il n'y demeure pas long-temps, ne fait qu'une petite escare, qui, si on l'en oste de bonne heure, se peut aisément cicatrifer; au lieu que si on l'y laisse toujours, il brusle au long & au large, & descend mesmes iusques aux os: ainsi vn homme qui a l'inclination à brigander vn gouvernement, plus il y séjourne longuement, & plus y fait il de rauages. D'autre costé aussi, il y a tel qui parce qu'il preuoit qu'il sera bien tost retiré de son administration, s'en veut preualoir tandis qu'il y est, & raffle s'il peut tout d'vn coup, ce qu'il n'auroit emporté que peu à peu, si on luy auoit donné le loisir de dispenser vn peu autrement ses griuelées. Et comme les peres de famille ne tirent pas d'vne terre tout ce qu'ils pourroient en deux ou trois ans, mais ils la mesnagent & l'entretiennent afin qu'elle puisse toujours fournir aux besoins de leur maison: au lieu que les fermiers, qui n'esperent pas de la gar-

der au delà du terme de leur bail, l'épuisent & la desolent : de mesmes vn gouverneur tyrannique & violent, broute & rauage vne Prouince, & la met en peu d'années au dernier point de sa desolation, quand il preuoit qu'il en sera bien-tost rappellé; là où si le gouvernement luy eust esté donné pour toujours, il en eust vsé plus modérément, & cōme de son patrimoine. Les Romains, pendant le temps de la Republique, ne donnoient au commencement les gouuernemens que pour vn an seulement : & quand on vint à les prolonger, ce fut vn commencement de la corruption de l'Estat, qui en fin en apporta la ruine. Car si ny Pompée ny Cesar n'eussent point esté si puissans ny si ancrés dans les Prouinces qui leur auoient esté données à conquister & à gouverner, ils n'eussēt point eu ny l'vn ny l'autre de si hautes esleuations d'esprit, & n'eussent pas conceu & nourry des esperances si ambitieuses. Et neantmoins des auant la guerre ciuile qu'ils firent tous deux, & qui changea la Republique

en Monarchie par la Dictature perpetuelle du vainqueur, & par la puissance de ses successeurs, les choses en estoient venuës à tel point, que la plus part des Gouverneurs exerçoient d'horribles extorsions dans toutes les parties de l'Empire. Et bien qu'il y eust de fort bonnes loix faites contre le peculat, & qu'on donnast aux Provinciaux la liberté d'accuser ceux qui les auoient pillés, c'estoit pourtant le plus souuent tres-inutilement qu'ils le faisoient, tant les accusés trouuoient de support, & tant il y auoit peu de iustice dans les iugemens à Rome. Les oraisons de Ciceron, & particulièrement celles qu'il a faites cõtre Verres, rendent vn authentique témoignage, & de l'auarice insatiable des Preteurs & des Proconsuls, & de la confiance qu'ils auoient en la corruption de la Ville. Car si, pour exemple, on eust enuoyé en Sicile vn torrent pour la rauager, & pour en emporter, comme par vne espouuantable rauine, tout ce qu'il y auoit de beau & de bon, en or & en argent monnoyé & non mon-

noyé, en vaisselle exquisite & en meubles précieux, en tapisseries, en statues & en tableaux, & généralement en tout cela en quoy les hommes vn peu accommodés mettent leur satisfaction & leurs delices, il n'y eust pas plus fait de desordres que Verres fit au peu de temps qu'il y fut. Mais il le faisoit avec vne si grande licence & vne si profonde securité, que preuoyant bien qu'il ne pourroit pas euitier d'estre accusé par les Siciliens, il disoit tout hautement qu'il emporterait tant de bien de cette Isle là, qu'il en auroit assés pour remplir les maisons de ses amis dont il attendoit du support; pour corrompre tous les Iuges deuant qui il auroit à comparoir; & pour demeurer encore apres cela prodigieusement riche. Quelque chose que l'on face & quelque prudence qu'on employe en telles occurrences, si les Gouverneurs sont d'humeur à tormenter & à piller le poure peuple, ils taschent toujours d'y trouuer leur conte, soit qu'on rende leur puissance perpetuelle, ou qu'on la limite à peu de temps.

Car

Car le vice de l'hōme trouue toujours assés de moyens de se contenter, & quand il est vne fois armé de l'autorité du Public, il n'y a rien qu'il n'entreprenne avec vne licence effrenée. Et bien que la façon de laquelle l'Estat de ce royaume est gouverné, ne laisse pas à ceux qui sont establis dans les Prouinces & dans les places, tant de moyens de vexer le peuple, qu'en auoient autrefois à Rome les Proconsuls & les Preteurs, si est-ce qu'ils trouueroient toujours assés d'appuy dans la faueur de leurs parens & de leurs amis, pour esperer de le faire impunément, s'ils n'en estoient retenus par la consideration de l'honneur, & si leur propre vertu ne leur estoit loy à eux mesmes. C'est donc à cela qu'il faut qu'ils regardent pour reigler leur administration, & les maximes de la Morale chrestienne y doiuent auoir plus d'efficace enuers eux, que l'autorité des Parlemens, ou l'indignation des Princes. Ils doiuent donc considerer que leurs Charges leur estant commise, d'vn costé, pour le seruice

du Roy, & de l'autre costé pour le bien du peuple, c'est vne chose prepostere que de les estimer destinées à leur profit particulier. Car il est bien vray qu'ils y doiuent estre entretenus honorablement, & d'une façon conuenable, tant à la splendeur de leur naissance, qu'à la dignité de leur administration. Mais les gages qui leur sont assignés doiuent suffire pour cela, & tout ce qu'ils prennent au delà, est vne concussion, qui merite du chastiment dans vne Republique bien policée. Que si la moindre chose au delà des pensions, est vne faute digne de correction, que deura-t-on estimer d'eux quand toute leur administration sera vn manifeste brigandage ? Ceux qui sont establis dans vne charge de cette nature, sont sujets à subir quatre sortes de iugemens. Le premier est celuy du Roy & de ses Officiers, qui est reiglé par les Ordonnances. Car la mort & l'ignominie est la peine du peculat, quand il est tant soit peu considerable de soy, ou qu'il a esté preiudiciable au seruice du Prince. Et ce

iugement là s'exerce rarement à la verité, soit que les Gouverneurs n'en donnent aucun sujet, ou que le Roy y vueille vser de quelque indulgence. Et ce que nous auons veu de nostre temps vn Officier de la Couronne condamné à perdre la teste sur vne telle accusation, sembla presque à toute la France vn trait extraordinaire de rigueur, & fit soupçonner qu'il y auoit quelque autre crime plus secret, à la vengeance duquel le peculat seruoit de pretexte. Le second, qui ne s'euite pas si aisément, est des Grands & des petits, & de toutes sortes de gens, qui ont quelque connoissance de la personne & de son crime. Et ce iugement à la verité, ne met iamais vn homme sur vn echaffaut, ny ne ruine point sa maison, ny ne des-honore point sa race. Mais neantmoins il ne laisse pas d'estre fort sensible à ceux à qui il reste dans l'ame quelque chose de genereux & de grand; & quand on pense en son ame que les peuples qui vous regardent, disent tacitemēt, Voila ce voleur, Voila ce fleau des

fujets du Roy, Voila cet infatiable pirate, ie ne ſçay s'il y a quelcun qui ſoit ſi endurcy au mal, qui n'en ſente quelque douleur, quelque componction, & quelque honte. Le troiſième eſt celuy de la poſterité, à laquelle ſans doute ne paruient pas la connoiſſance de la pluspart de ces crimes là, mais ſ'il arriue qu'elle y paruienne, il eſt ſeuere tout ce qui ſe peut, & imprime ſur la memoire du delinquant, vne fleſtriſſure ineffaçable. Or eſt il bien vray qu'on ne ſent rien de cela quand on eſt mort : mais la penſée fait anticiper la honte de cette condamnation aux viuans, & elle s'eſtend iuſques ſur leur race. Ils ſont, dit-on de leurs enfans, riches des dépoüilles de nos ayeuls, & les murailles de ces parcs, & ces magnifiques baſtimens, ont eſté cimentés du ſang du peuple. Mais enfin il en reſte vn qui eſt incomparablement plus terrible que tous ceux là, & abſolument ineuitable. C'eſt le iugement du dernier iour, auquel il faudra que tout le monde rende conte de ſes actions, & particulieremēt ceux

qui ont esté establis en quelque puissance. Peut estre que c'est celuy auquel les hommes pensent le moins ; mais c'est neantmoins celuy auquel ils deuroient le plus penser, s'il leur restoit quelque soin de leur salut, & quelque sentiment dans la conscience. Car la richesse n'y servira de rien : la noblesse de la naissance ne s'y considerera du tout point : les amis n'y feront en aucun support : les actions ne s'y pourront ny cacher ny déguiser : les témoins ne s'y pourront recuser : & il ne sera pas possible d'y fléchir le Juge, & encore moins de le corrompre. Quant aux peines ; c'est beaucoup que de perdre la teste sur vn échaffaut : mais cela est fait en vn moment. C'est beaucoup encore que de laisser sa memoire flestrie & diffamée apres soy : mais la mort en oste le sentiment, aussi bien que des autres choses. Au lieu que quant à ce dernier iugement, les tormens en doivent estre eternels, & l'infamie ineffaçable aux siecles des siecles. Quant à ceux qui prennent en ces hautes ad-

ministrations, pour reigle de leur conduite, les maximes du Christianisme & du vray honneur, ils ont en cette vie pour leur recompense, l'approbation de leurs Souuerains, l'applaudissement des peuples, la louïange de la posterité, la benediction de Dieu sur leurs enfans, la gloire & la prosperité de leurs maisons; & quand tout cela leur manqueroit, ils auront au siecle à venir, le témoignage de nostre Seigneur, & la participation de sa felicité dans les lieux celestes.

Le reste des gens de guerre qui sont sous les Generaux d'armée & sous les Gouverneurs, sont les Officiers & la soldatesque, à qui ie donneray icy quelques preceptes separément. Et quant aux Officiers, comme le rang qu'ils tiennent dans la Milice leur donne beaucoup d'avantage sur les simples soldats, aussi se doiuent ils souuenir de leur estre en bon exemple. Et il est bien vray que d'ordinaire ils leur en fournissent de beaux en ce qui regarde la valeur, & que s'il y a quelque belle occasion, ce sont ordi-

nairement les gens de commandement qui s'y signalent. Leur naissance; car le plus souuent ils sont nobles; ou leur vertu, qui les a esleués aux grades; ou les grades mesmes, dont il faut tascher de se rendre dignes par de belles actions, leur inspirent ces beaux mouuemens sur lesquels se forment ceux qui les suiuent. Mais i'entens que cet exemple s'estende iusques aux autres vertus, de pieté enuers Dieu, de charité enuers le prochain, de modestie & de temperance. Car encore qu'ils ne soyent pas directement establis pour tenir escole de ces belles qualités, & que les Capitaines, les Gouverneurs & les Generaux, ne requierent d'eux sinon qu'ils prennent garde à ce que chaque soldat face son deuoir dans toutes les factions de la guerre, qu'il ne manque pas à l'exercice quand on le fait, qu'il tienne ses armes en bon estat, & qu'il obeisse ponctuellement à tous les ordres qu'on luy donne; neantmoins comme ils ne sont pas seulement Officiers de milice, mais aussi Chrestiens,

cette dernière relation ne doit pas estre vtile à eux seuls , mais encore à tous ceux qu'on a mis sous leur conduite. Et si leurs soldats se portent à la desbauche, & à la violence, & à l'iniustice, & aux autres vices de cette nature, à leur imitation, ils auront à en rendre conte à Dieu, quand cela leur demeureroit impuni à l'égard des hommes. Sur tout doivent ils tant qu'ils pourront reprimer en leurs soldats cette horrible licence de blasphemer à laquelle ils s'abandonnent. Car les reglemens de la Discipline militaire, & les defenses de iurer, se font à la verité & se publient par l'autorité des Generaux : mais l'observation & l'execution en despend plus de ceux qui commandent sous eux, & qui sont plus mestés parmy les soldats, dans les lignes & dans les forts, dans les redoutes & les corps-de-garde. De sorte que s'ils laissent violer ces bonnes loix en leur presence sans s'en emouuoir, ou si eux-mesmes les transgressent les premiers, comme cela n'arriue que trop souuent, ils en sont

responsables à Dieu & aux hommes. Quant aux soldats, c'est, comme ils sont à cette heure faits, vne sorte de gens peu disciplinables. Autrefois, au commencement de ces illustres Republiques d'Athenes, de Lacedemone, de Thebes & de Rome, qui ont remply les histoires de la memoire de leur vertu, c'estoit la plus belle chose du monde que leur soldatesque. Car c'estoient les citoyens mesmes de ces villes qui alloient aux occasions, & de quelque condition qu'ils fussent, il falloit qu'ils s'enrollassent sous les enseignes de leurs Capitaines. Et celuy qui auoit commandé l'année passée en quelque degré bien eminent, obeïsoit en celle cy comme le moindre de l'armée. Je vous prie, ne faisoit il pas bon voir Epaminondas, le premier homme du monde, marcher comme vn simple piquier, & garder religieusement son rang, & obeïr au commandement, & faire où il luy estoit ordonné la faction de sentinelle? Figurés vous Socrate, ce Prince & ce pere des Philosophes, cet exemple incom-

parable de sagesse & de vertu, marcher coste à coste d'un boulanger ou d'un cordonnier, dans les troupes des Atheniens qui alloient au siege de Potidée. Mettés vous vn peu deuant les yeux de l'esprit Caton, qu'on nomme le Censeur, ou Fabius Maximus, ou ces fameux Scipions, l'admiration des Romains, & les miracles de leur Republique, donner leur nom à vn Capitaine qui dresse sa compagnie, ou qui fait vne recreuë, & respondre quand on les appelle pour les ranger comme soldats dans les legions. En fin, imaginés vous vn peu ce que c'estoit qu'un regiment de soldats Spartains, dont il n'y en auoit pas vn qui ne peust seruir de General à plusieurs autres peuples de la Grece. C'estoient des gens sans doute à qui les preceptes de la Morale estoient bien aisés à pratiquer, & quoy que tous leurs compagnons ne fussent pas si eminens en belles qualités, c'estoient neantmoins des gens capables de se former sur ces beaux modelles. J'ay dit ailleurs qu'au commencement des

guerres ciuiles qui se firent pour la Religion en France, la soldatesque qui tenoit pour la Reformation, donnoit de l'estonnement à tous ceux qui la voyoient, ou qui entendoient parler de l'integrité de sa conduite. Car les escadrons & les bataillons estoient plus purs que ne sont les cloistres des Religieuses, & la Morale chrestienne y estoit, non pas en preceptes ny en papier, mais viuante, incarnée, & animée. Aujourd'huy, comme la guerre se fait, ie ne sçay si l'on peut dire que la plus-part des soldats soyent capables de raison. Outre quelques Gentis-hommes, qui veulent apprendre le mestier, & quelques ieunes hommes d'honneste naissance, à qui le sang boult dans les veines, & que leur courage porte à s'auancer par la reputation de la valeur, il y en a peu qui suiuent les armes sinon en esperance de picorer; & hors quelque fermeté de cœur, qui en quelques vns est plustost vn effect de brutalité, qu'une qualité qui merite le nom de vertu, la plus-part sont des gēs perdus qui s'a-

donnent à toutes sortes de vices. Si donc Aristote dit que les ieunes gens, & ceux qui sont sujets à leurs passions, ne sont pas bons pour receuoir les preceptes de la Morale, parce que c'est vne discipline pratique, à l'exercice de laquelle leurs mauuaises affectiōns les empeschent de se ranger, ie pourrois bien penser que les enseignemens que ie donne icy, seroient inutiles à ces gens là, puis que la coustume de pecher leur a presque osté l'usage de la raison, tant s'en faut qu'elle leur ait laissé les sentimens du Christianisme. Neantmoins, puis que ce sont des hommes, ils sont susceptibles de quelques meilleures inclinations, si on y apporte du soin, & s'il plaist à Dieu d'épādre sa benedictiōn sur les instructiōns qu'on leur donne. Et comme plus les ieunes hommes sont sujets à leurs passions, plus ont ils besoin de la Morale, quoy qu'Aristote dise qu'ils ne sont pas propres à l'écouter; plus les mauuaises habitudes ont emporté ces gens loin hors des termes de la pieté & del'Euangile de I. Christ, plus faut-

droit-il essayer de les guerir, & de les ramener en la bonne voye. Je voudrois donc que toutes sortes de personnes y contribuassent. Les Officiers, comme j'ay dit, par le bon exemple de leur vertu : les Ecclesiastiques & les Ministres qui se trouuent dans les garnisons & dans les armées, par leurs continuelles exhortations : les Generaux par leurs bons reiglemens, & par l'exactitude & la seuerité de leurs chastimens : les Princes, par le soin de leur faire donner regulierement leur paye, afin que les Capitaines peussent exercer la Discipline militaire avec plus d'autorité ; & generalement tous ceux de qui cela depend, leur soin & leur assiduité, afin de reformer les garnisons & les camps, qui depuis assés long-temps sont pleins de dissolutions & de licence. Parce donc qu'ils sont desbauchés apres les femmes, il leur faudroit donner & de bonnes instructions & de bons exemples à la chasteté. Parce qu'il y en a beaucoup d'yurognes, il faudroit tascher de les former à la temperance & à la

sobrieté. Parce qu'ils sont ordinairement picoreurs , & ravisseurs du bien d'autrui, il leur faudroit mettre continuellement devant les yeux l'idée de la justice , & leur en imprimer le respect & la veneration. Parce que pour exercer leurs picorées ils font souvent des violences & des cruautés, il les faudroit ployer à l'humanité , & leur donner cette impression , que hors la chaleur du combat , toute violence qui s'exerce sur les corps , est le fait, non des chrestiens, mais des barbares. Parce qu'ils sont ioüeurs, & que pour fouruir à cette manie dont les esprits de la plus-part des gens de guerre sont saisis , il faut qu'ils fassent mille rapines, il faudroit essayer de les diuertir à d'autres occupations & à d'autres recreations , qui exerçassent le corps, & qui ne corrompissent pas l'ame. Parce qu'ils sont ordinairement oiseux , il faudroit à l'heure qu'on ne fait pas la guerre tout de bon , les tenir perpetuellement en haleine par l'exercice des armes , par le maneige des cheuaux, & par les sem-

blans des combats , où , sans effusion de sang , ils fissent paroistre la vigueur & l'adresse de leurs corps , & , autant que la chose le pourroit souffrir , quelque ardeur de leur courage. Sur tout , parce qu'ils sont presque tous iureurs & blasphemateurs du nom de Dieu , il faudroit tascher de leur inspirer le respect de la Diuinité , & la pensée d'une autre vie que celle-cy , & de cet épouuâtable iugement où il faudra que tous les hōmes comparoissent. Quand , pour ainsi dire , vne armée seroit composée de bestes sauvages , si on y procedoit de la sorte , on gagneroit quelque chose sur leur naturelle ferocité : & il n'y a point de si grande corruption parmy cette nature de gens , que l'on n'amendast & qu'on ne corrigeast , ou en partie ou absolument , si on y employoit comme il faut les bonnes loix & les bons exemples. Du temps de la Ligue le débordement estoit estrange entre les gens de guerre en France , & le desordre n'estoit gueres moindre chés les estrangiers. Principalement , où il y auoit des François ,

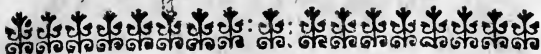
il sembloit qu'ils portassent la licence & le déreiglement avec eux, comme nommément au Pays-bas, quand nous commençâmes à nous mesler dans les troupes de Hollande. Et toutesfois quand la Nouë Bras-de-fer y eut l'autorité du Commandement, il y apporta de si bons reiglemēs, il vſa d'vne si merueilleuse prudence à la conduite de ses gens, & leur donna luy mesme de si admirablement beaux exemples en sa vertu, que le plus illustre de nos Historiens luy en donne cette loüange. *Certainement, dit-il, la France estoit grandement obligée à ce personnage, qui pendant que les autres Grands du Royaume, & les autres Capitaines de son temps, soit qu'ils fussent corrompus par les vices du siecle ou par ceux de la Cour, diffamoient l'honneur de leur nation, conseruoit & maintenoit seul la gloire du nom François, & en son pays & parmy les estrangers, par l'innocence de sa vie, par la valeur de sa personne, par l'observation exacte de la Discipline militaire, & par la prudence. Vertus qu'il adjouste auoir esté en luy incomparables*

parables & sans fard. Et combien cela est efficace envers des soldats, il en a luy mesme fourny les preuues. Car comme il estoit en vne expedition où il falloit vser de diligence pour ne perdre pas l'occasion, on luy apporta l'aduis que l'argent destiné au payement de ses gens de guerre, estoit arriué à Menin, place esloignée & destournée du lieu de son entreprise. Parce dōc qu'il y auoit quelque temps qu'ils l'attendoient, & que d'ailleurs assés souuent l'argent anime ces gens-là, au lieu que la faute de payement les décourage, il les assembla pour leur annoncer cette nouvelle, & leur offrit de les mener à Menin. Mais ils luy firent vne response que les Escrivains du temps ont à bon droit estimée digne d'estre chroniquée. *Monsieur, dirent-ils, ce n'est pas icy le temps de conter de l'argent : C'est le temps de combattre, & de faire de belles actions, & qui soyent dignes de ceux qui ont appris la vertu sous vostre discipline. On a remarqué dans les histoires, comme vn effect d'vne autorité extr* 20

re de Iules Cesar & de l'Admiral de Coligny sur leurs soldats, qu'ils ont eu le credit enuers ceux d'entr'eux qui auoient de l'argent, de leur faire mettre la main à la bourse pour fournir à la paye de leurs compagnons. Et veritablement c'est vn grand effort de pouuoir, enuers des gens qui d'ordinaire ont l'ame vn peu mercenaire. Neantmoins, puis qu'ils auoient de l'argent, il ne leur estoit pas impossible d'en donner; & peut estie que la necessité les y obligeoit, parce qu'autrement leurs compagnons se fussent retirés ou desbandés, & eux mesmes fussent ainsi demeurés à la mercy de leurs ennemis. En effect, sans cet acte de magnanimité, les Allemans s'en fussent retournés, & les François se fussent trouués exposés à toutes sortes de malheurs sur les frontieres de Lorraine, où le Prince de Condé & l'Amiral estoient allés pour les ioindre. Mais les soldats de la Nouë, en l'occasion dont ie parle, manquoient de commodités, & l'execution de l'entreprise à laquelle on les menoit, pou-

uoit estre differée ou laissée tout à fait, sans aucun peril pour eux, & sans la ruine des affaires. Tellement que cette responce procedoit d'une pure generosité, & de l'admiration en laquelle ils auoient la vertu de leur capitaine. Si donc en vn siecle si corrompu, & dans vne si grande licence qui regnoit dans toutes les autres armées de ces temps là, la Discipline & le bon exemple d'un Chef, a peu donner de si belles eleuations d'esprit à ces braues gens, il ne faut pas desesperer qu'en y apportant du soin, l'on ne puisse restablir l'estime de la vertu parmy la soldatesque de ce tēps, quelque déreiglement qui s'y voye. Et certes tous ceux qui y ont vocation, ou qui y peuuent contribuer, s'ils ont quelque sentiment de pieté, & quelque affection pour le vray honneur, s'y doiuent employer de tout leur pouuoir, pour s'acquitter de leur deuoir, & pour la gloire du Christianisme. Car c'est veritablement vn estrange diffame pour les Chrestiens, que les Payens d'autresfois, & que les Mahometans

de maintenant , ayent esté & soyent plus reiglés sans comparaison, en leur maniere de faire la guerre , que ne sont ceux qui font profession de l'E-uangile du Sauueur du monde. Ces Aigles , dont les vns reuerøient la consecration, ce Croissant, pour qui les autres ont de la veneration , se leueront quelque iour en iugement contre les Croix que nous arborons par tout pour signal de la profession que nous faisons exterieurement, mais que nostre vie & nostre conuersation renonce. Quand on apporteroit à la guerre toute la moderation qui se peut , & qu'on tascheroit d'y faire fleurir toutes les bonnes loix qui sont capables de la reigler , elle auroit neantmoins toujours quelque chose de mauuais & d'odieux à Dieu & aux hommes. En quelle horreur doit elle d'õc estre enuers le Ciel, en quelle execration enuers les gens de bien d'entre les Mortels , si on y laisse regner l'impieté , le desordre , & le debordement avec vne si abandonnée & si prodigieuse licence?



DV DEVOIR CHRESTIEN

*de tous ceux qui ont quelque
part en l'exercice de la
Medecine.*

C'Est, ce semble, passer immédiatement d'une extrémité à l'autre, que de venir de la consideration des gens de guerre, à celle des Medecins. Car au lieu que la guerre est faite pour oster la vie aux hommes, la Medecine est instituée pour la leur conseruer. Au lieu qu'à la guerre on ne void que playes, meurtrisseures, mutilations & dislocations de membres, toutes les parties de la Medecine sont ordonnées à en procurer le restablissement & la guerison. Et peut estre qu'il eust esté plus conuenable de venir de la veritable Milice, qui est celle dont nous auons parlé iusqu'à maintenant, à ce conflict qui se void dans les Palais, où il semble qu'il y ait quelque representation de la guerre. Parce

que si on n'y respand pas du sang, on y espend de l'argent; si on n'y renuerse pas les villes & les bastimens à coups de canon, on y ruine souuent les maisons & les affaires des familles. Si on n'y fait pas des incendies, des rauages & des desolations, comme sont celles que produisent les passages des armées, & les incursions en pays enemy; il ne laisse pas de s'y allumer de terribles embrasemens de haines & de passions, dont les effects sont quelquesfois fort funestes & fort lamentables. Mais nous en auons desja parlé dans les discours precedens, & quand il resteroit quelque chose à dire sur ce sujet, il est desormais temps de mettre la fin à cet ouurage. Ioint qu'encore la guerre & la Medecine ne sont elles pas si diametralement opposées, qu'il ne s'y puisse rencontrer quelque espece de conformité. Car pour ne rappeler point icy la raillerie de Diogene, qui disoit à vn mauuais luitteur qui s'estoit fait Medecin, qu'il porteroit desormais à terre ceux qui l'y mettoient auparauant, la Me-

decine se propose les maladies comme des ennemis à vaincre, & les remedes sont les armes avec lesquelles elle les combat. L'exercice de l'une & de l'autre de ces deux professions, est le plus souvent fondé sur des conjectures, & icy aussi bien que là le bon-heur a beaucoup de part dans les bons euenemens. Les fautes qu'on y commet sont d'extremement grande importance, & les Medecins aussi bien que les Capitaines sont estimés entre les hommes à cause de la necessité. Or y a-t-il de deux sortes de gens qui se meslent de l'exercice de la Medecine, dont les vns y suiuent certaines regles ordinaires, & sont appellés à cela par quelques formes legitimes; les autres s'y ingerent d'eux-mesmes, & n'ont rien que leurs pretendus secrets, & l'autorité de leurs experiences pour tître de leur vocation. Pour ceux cy, on les appelle ordinairement des Operateurs ou des Charlatans; & quant à ceux-là le nom de Medecins, d'Apothicaire & de Chirurgiens, leur est demeuré, qui sont des qualités plus

honorables. Ce n'est pas moy à décider icy s'il est expedient de permettre aux charlatans de debiter leurs drogues & leurs remedes sur les theatres, & d'entreprendre la cure des maladies en particulier dans les maisons. C'est vne chose qui se pratique si vniuersellement en toute l'Europe, que quand il y auroit du mal, ma Morale ne seroit pas capable de le reformer. Il s'en faut remettre à la prudence des Magistrats, à qui il appartient de donner ces vocations extraordinaires comme bon leur semble, & il faut bien qu'on en retire quelque vtilité puis que c'est vn vsage vniuersellement receu. En effect, il leur arriue quelquesfois de distribuer des remedes qui sont fort bons & fort efficaces en eux mesmes; & s'il s'y commet quelque faute, c'est qu'ils les appliquent indifferemment à toutes sortes de personnes, sans auoir beaucoup d'egard aux circonstances, & à la diuersité des temperamens. Quant à ceux qu'on appelle plus proprement Operateurs, à cause de quel-

ques operations de la main aufquelles ils se font ſpecialement exercés, il n'y a point de doute que le Public n'en recueille de grands auantages. Car il y a certaines cures de maladies, comme l'extraction de la pierre, qui requierent vne experience toute particuliere, & que ceux-là ſeuls peuuent acquerir qui ſe donnent preſque tous entiers à cette forte d'actions. Et pour ce qui eſt des diſlocations de membres, il eſt certain qu'il y a des gens qui ſont ſans eſtude de l'anatomie, & ſans autre vocation que celle de leur dexterité naturelle & de leurs inclinations, qui reüſſiſſent admirablement à les reſtablir, & meſmes qui laifſent cette habilité à leurs enfans, comme ils en ont herité de leurs peres. De ſorte que ce ſeroit preiudicier manifeſtement à l'vtilité du Public, que de les empescher de ſeruir aux occaſions. Generalement à tous ceux là l'on peut donner ce precepte icy, que moins ils ont de vocation dans l'autorité de l'ordre public, plus doiuent ils apporter de circonſpection en

l'exercice d'un mestier dans lequel ils s'ingerent en quelque façon d'eux-mesmes. Car celuy qui trauaille dans vne vocation à laquelle il a esté legitiment appellé, & qui s'y comporte fidelement & avecque soin, s'il n'y reüssit pas aussi heureusement qu'il voudroit, n'en reçoit le blasme de qui que ce soit, & ne se reproche rien à soy mesme. Les euenemens, dit on, sont en la main de Dieu seul; cet homme a fait ce qu'il a deu selon les reigles de son art; mais le mal n'est que trop souuent plus puissant que les remedes. Et luy mesme se console par cette consideration, qu'il n'a à respondre que de ses conseils qu'il a donnés en conscience. Au lieu que quand vn homme qui n'a point d'autres tiltres pour autoriser ses actions, sinon ses propres experiences, dont encore bien souuent il n'a que luy mesme pour témoin, vient à mal rencontrer en quelque chose, & à auoir quelque défauorable succès, outre l'auerfion qu'on a pour luy, & qu'il deuiet l'object de l'indignation de

ceux qui ont perdu leurs amis , il a à effuyer les reproches que sa conscience luy fait , d'auoir entrepris de foy mesme vne chose de si grande importance qu'est le restablissement de la santé , & la conseruation de la vie des hommes. Et pour ce qui est des Empiriques , la componction en est d'aurant plus grande , si ces gens sont capables d'en auoir, qu'ils fauent bien ordinairement que ce n'est pas le bien public , ny le soulagement des pources humains qui les a portés à la pratique de ce mestier , mais seulement le desir d'acquérir du bien , & , comme on parle , de faire fortune. Et de fait , si c'estoit l'amour des hommes & la charité qui les incitast , ils ne tiendroient pas leurs secrets si secrets qu'ils font , & en donneroient l'usage & la connoissance à tout le monde. Ils se vantent d'auoir des compositions merueilleuses , & qui font des effets incomparables & surprenans , iusques à egaler , ou peu s'en faut , les vertus des Intelligences celestes. Ils disent qu'il n'y a qu'eux à qui Dieu en ait donné

la reuelation, & que tous les remedes dont on s'est seruy auant eux, ne sont en comparaison sinon de pures bagatelles. Et neantmoins ils tiennent ces mysteres clos & couuerts, comme ceux qui promettent de faire trouuer la Pierre-philosophale. S'il est vray que Dieu les ait extraordinairement fuscités pour le bien des autres mortels, & pour nous deliurer de tant de tormens qui exercent miserablement nostre vie, pourquoy nous enuient ils ce present des cieux, & pourquoy le tournent-ils à leur vtilité particuliere? Où est la charité & la generosité? Où est cette naturelle inclination du bien, de se communiquer liberalement, & de se resprendre par tout où les occasions s'en presentent? Le Soleil resferre-t-il sa lumiere autour de soy, pour ne la donner qu'escharlement? les riuieres retiennent elles dans leur sein l'humeur & le rafraischissement que la Nature leur a donné pour en abbreuer le monde? Et ces grands genies de l'Antiquité, que Dieu a expressément formés pour remplir l'uni-

uers d'une infinité de connoissances, pour l'vtilité & pour l'ornement du genre humain, ont ils enfouï ce talent, ou s'ils l'ont desployé magnifiquement à la veüe de toute la terre? La Medecine de l'ame est meilleure que celle du corps: & par consequent s'il est permis d'en garder la possession pardeuers soy comme vn thresor, ces grands Philosophes que Dieu a suscités autresfois pour estre les fondateurs ou les reformateurs des Republicques, & les distributeurs d'antidotes cõtre la corruption chacun de leur temps, en deuoient estre chiches à leurs concitoyens, & ne les départit qu'à bonnes enseignes. Et neantmoins Socrate, de qui l'ame estoit comme vne source de beaux enseignemens politiques & moraux, ne cherchoit que les occasions d'en arrouser les Atheniens, & alloit de maison en maison, de boutique en boutique & de ruë en ruë pour cela, & accostoit à ce dessein toutes sortes de personnes dans les assemblées & dans les places. Et tant s'en faut qu'il fust homme à retenir ses secrets pour

son avantage particulier, qu'il témoigne expressement en son Apologie dans Platon, que parce qu'il estoit suscit  de Dieu pour solliciter ses concitoyens   la vertu, ny le desir de la vie, ny la crainte de la mort, n'estoit pas capable de l'empescher de conuerfer pour cela continuellement avec la ieunesse d'Athenes. Pourquoi doncques, o  il s'agit de la vie & de la sant  de nos corps, est on si reseru    nous communiquer les secrets qui y peuvent estre si salutaires ? S'ils ne sont pas tels qu'on les vante, comme d'ordinaire ce sont des choses de peu d'efficace dont on fait mystere, &   qui la seule ignorance donne de la recommandation, c'est vne flouterie que d'en faire tant de parade, & de les profner sur les theatres, pour attrapper l'arg t des credules, & pour affronter les ignor s. Quant   ceux qui exercent la Medecine avec plus de reigle, & qui y sont plus legitiment appell s, ie ne les distingueray pas icy selon les diuerses maximes qu'ils y suiuent, & selon les diuers remedes

qu'ils employent à la pratiquer. Les vns y tiennent les dogmes de Galien, & se seruent des remedes des Anciens, qui sont les eaux & les suc des herbes, & les compositions qui s'en font par des preparatiions ordinaires & où il y a peu de façon. Les autres deferent beaucoup à la doctrine de Paracelse, & se seruent des remedes preparés par la Chimie, auxquels ils attribuent incomparablement plus de vertu. Les autres en fin meslent ces deux choses l'une avec l'autre, & deferant presque tout à Galien en ce qui touche la connoissance des maladies, des symptomes qui y arriuent, & des prognostics qu'on en peut tirer, se destournent de sa Therapeutique en ce point, qu'ils croyent que les medicamens Chimiques sont de beaucoup plus facile vsage, & d'une incomparablement plus grande vigueur. Je m'en rapporte à ceux qui y sont entendus, & comme le iugement de cela n'est pas icy de mon sujet, aussi reconnois-je bien qu'il n'est pas non plus de ma portée. Vne chose pourroy-je dire avec le

support des ſçauans, que comme cette derniere ſorte de remedes a ſans doute plus d'efficace, auſſi s'adminiſtrent-ils avec beaucoup plus de peril. Parce que d'ordinaire ils ſont tirés de choſes qui ſont dangereuſes en elles meſmes, & à qui on n'oſte le venin qu'avecque des preparatiions laborieuſes, & où il faut apporter vn ſoin merueilleux. Tellement que ſi on y a manqué, l'vſage en fait courir riſque au malade, & produit quelquesfois de fort funeſtes accidens. Et c'eſt ce qui a fait dire à vn grand Medecin de ma connoiſſance, que les malades qui ſe ſeruent de l'antimoine, & des autres medicamens de cette nature, ſont à peu près comme ceux qui gouuernent les lions. Ils ſeront peut eſtre quelques années avec eux, qu'ils ſemblent les auoir appriuoifés, iuſques à manier leurs ongles, & à mettre la teſte dans leurs gueules & entre leurs eſpouuantes dens. Mais, comme ces beſtes ne perdent iamais tout à fait leur ferocité naturelle, ils s'irritent à la fin à quelque occaſion impreueüe, & déchirent

chirent ou deuorent ceux qu'ils ca-
ressoyent auparauant. Ainsi croit-on
quelquesfois s'estre habitué à l'usage
de ces drogues violentes, & en pou-
uoir tousiours tirer quelque notable
vtilité, quand vn defaut en la prepara-
tion, vn manquement en la dose, vn
contre-temps en leur administration,
vn changement dans le temperament
du malade, vne circonstance mal ob-
seruée, y rompt tellement les mesures,
& y déconcerte les affaires de telle fa-
çon, qu'on est tout estonné qu'on en
void des effects tout à fait contraires
à l'esperance qu'on en auoit eüe, &
aux experiences qu'on en auoit faites
auparauant. Quelque methode que
l'on suiue, si ie n'escriuois icy simple-
ment qu'une Morale, qui ne portast
point le nom de celle de Christ, ie
n'aurois qu'à copier les enseignemens
qu'Hipocrate donne aux Medecins,
tant en ce petit escrit qu'il a nommé
le *Serment*, qu'en vn autre qu'il nom-
me *la Loy*, & en vn excellent traitté
qu'il a fait du deuoir du Medecin, &
du *decorum* qu'il faut qu'il obserue en

toutes rencontres. Car il iure premierement par Apollon, & par Esculape, & par la Santé, & par la Panacée, & par tous les Dieux & toutes les Deesses dont il auoit connoissance, qu'il honorera comme son pere celuy à qui il aura l'obligation d'auoir appris la Medecine, & que pour luy en témoigner sa reconnoissance il luy fournira liberalement tout ce dont il aura besoin. Qu'il aimera comme si c'estoient ses freres, les enfans de son precepteur en cet Art, & que s'ils le veulent apprendre de luy, il le leur enseignera gratuitement & sans salaire. Qu'à ses propres enfans, & à ceux de son Precepteur, il ne cachera rien du tout des enseignemens de la Medecine, & qu'il ne se reseruera aucun secret. Qu'il ordonnera en conscience à ses malades, & les alimens & les remedes qu'il iugera les plus vtils, & qu'autant qu'il le pourra il les preseruera de tout mal. Que ny de son propre mouuement, ny à la priere de qui que ce soit, il ne donnera iamais de poison, & ne suggerera iamais de conseil, ny ne

prestera de consentement à ce qu'un autre en donne. Qu'il ne fournira jamais aux mauuaises femmes chose aucune pour faire perir leur fruit; mais qu'il conseruera son art pur, exempt, & non contaminé de ces façons de faire damnables. Qu'il n'entreprendra point de tailler ceux qui sont malades de la pierre; mais qu'il laissera cette operation à ceux qui sont particulièrement experimentés en cela. Qu'en quelque maison qu'il entre pour y exercer la Medecine, il s'y comportera avec toute sorte d'honneur, fuyant de tout son pouuoir les mauuais soupçons d'y vouloir corrompre les femmes, ou d'y faire quelque action deshonneste & de dissolution. Que soit qu'effectiuement il pratique la Medecine, ou qu'il se rencontre en quelque autre occasion que ce soit, s'il void ou s'il entend quelque chose qui ne doie pas estre diuulgée, il sera tres-religieux en l'obseruation du secret. Et comme il desire que s'il garde son serment, il puisse remporter du bien, de l'honneur & de la louange de l'exer-

cice de son art, aussi fait il des imprecations contre soy-mesme, que le contraire luy puisse arriver, s'il viole la religion d'une promesse si solennelle. C'est là le serment qu'il a voulu que chaque Medecin fist, & qui montre combien ce personnage avoit l'ame belle, noble, & genereuse. Dans l'Écrit nommé *la Loy*, il se plaint d'abord de ce que la Medecine estant à son advis le plus noble de tous les Arts, neantmoins l'ignorance de ceux qui le pratiquoyent, l'auilissoit tellement, que de son temps il estoit presque sans estime. Et il en rend cette raison, que dans les villes & les Republiques il n'y avoit point d'autre peine establie à ceux qui s'en acquittoient mal, sinon l'ignominie des mauvais succès, & la honte d'estre reconnu pour vn ignorant, chose qui ne touche point ceux qui semblent estre tous composés d'ignominie & de honte. Puis il accompare ces gens-là aux personnages qui se produisent sur les theatres des tragedies, pour y tenir le rang d'Acteurs, & qui neant-

moins ne le font pas. Tellement qu'encore qu'ils en reueſtent tant qu'ils peuuent la mine & l'habillement, ſi eſt-ce que quand il faut venir à l'action, leurs paroles & leurs geſtes les démentent. Ainſi dit-il qu'il y a beaucoup de Medecins de nom, mais peu d'effect, la plus-part ſe produiſans ſous cette qualité, ſans auoir les choſes qui la ſouſtiennent. Pour donques reſpondre à vn tel tiltre que celuy-là, & pour acquerir vne connoiſſance de la Medecine qui en puiſſe remplir la dignité, il dit qu'il faut qu'vn homme ait toutes ces choſes enſemble : la nature, la doctrine, le lieu propre à vacquer aux contemplations & à la recherche des choſes naturelles; l'inſtitution dès l'enfance; l'afſiduité au trauail, & le temps neceſſaire pour cuire ſes eſtudes & pour les amener à vne iuſte maturité. Parce qu'il eſt impoſſible de rien faire contre l'inſtinct & les inclinations de la nature, & que c'eſt elle qui fournit les premieres ouuertures à toutes fortes de connoiſſances, & qui nous y meine

comme par la main. Mais quant à la perfection de chaque art, c'est l'endocotrinement qui la donne, la nature toute seule n'estant pas capable de nous y faire paruenir. Et dautant que cet art est long, il est necessaire d'en receuoir les premieres teintures dès qu'on est encore ieune, parce que ceux qui se mettent tard à quelque estude, n'ont pas d'ordinaire assés de temps pour s'y perfectionner. En fin, que tous lieux ne sont pas propres pour vacquer à toutes choses, & qu'il faut en choisir vn dans lequel il ne manque rien, soit de ce dont il faut auoir la science, soit des moyens & des instrumens necessaires pour l'acquérir. Puis il adjouste cette belle comparaison, qu'il en est à peu près de cela comme des fruits qui se produisent de la terre. Dautant que nostre nature est comme le champ, & les preceptes comme les semences qu'on y iette. Que l'institution dès la ieunesse est comme la semaille qui se fait en bonne saison, tellement que le grain à loisir de s'enraciner. Que

le lieu propre à cette institution est comme l'air ambient, ainsi qu'on parle dans les Escoles, qui sert à nourrir & à fomentier le iect de la terre. Que l'assiduité à l'estude est comme l'agriculture; & enfin, que le temps est ce qui donne au fruit la perfection de sa nourriture & son entiere maturité. Ailleurs il fait ainsi la description d'un Medecin. Pour acquerir du credit & de l'autorité, dit-il, il faut premierement qu'il ait soin de se porter bien luy mesme, & qu'on reconnoisse sa santé à son embonpoint & à son teint. Car d'ordinaire on n'estime pas que ceux là soyent fort capables de prendre soin de la vie & de la bonne disposition des autres, qui ne réussissent pas en celuy qu'ils prennent eux-mesmes de la leur. Apres cela, tout le maintien de son corps & mesme son vestement; doiuent estre honnestes & dans vne iuste bienseance, & s'il vse d'oignemens, (comme c'estoit la coustume de ce temps-là) il faut que l'odeur en soit agreable, mais en telle sorte pourtant qu'il n'y

ait point d'affectation. Car d'ailleurs, de sentir bon, c'est vne chose qui est agreable aux malades. Il faut aussi qu'il prenne garde à se maintenir en toutes choses dans vne telle temperature, que non seulement en son peu parler, mais aussi en toute le reste de sa vie, il paroisse qu'il est homme sage, & modeste, & retenu. Et cela servira beaucoup à luy acquerir & à luy conseruer la reputation & la gloire qui doit accompagner l'exercice de son art. Ses mœurs doiuent estre bonnes & honnestes, & meslées de douceur & de grauité dans vn iuste temperament. Car l'humeur pronte & precipitée, bien que quelquesfois elle pourroit sembler auoir quelques auantages, tourne neantmoins à mespris. Et s'il est necessaire d'en vser, pourueu que ce soit rarement, ceux qui la mespriseroient autrement, la trouuent quelquefois agreable. Quant à son geste, il doit auoir quelque peu de feuerité dans le visage, comme ont ordinairement les hommes prudens; mais il ne faut pas pourtant qu'il soit

austere ny tetrique, afin de ne passer pas pour presomptueux & pour incivil. Mais de rire d'emesurement, & de paroistre trop gay & trop emancipé dans les compagnies, c'est vne chose malseante & importune, & qu'il faut euiten tres-soigneusement. Il doit aussi prendre garde à estre equitable en toute la conduite de sa vie, & qu'on ne luy puisse pas reprocher qu'il est trop sujet à ses interests. Car en toutes sortes de conditions & d'occurrences, la Justice donne vn merueilleux auantage : mais vn Medecin entre les autres a besoin d'en acquerir la reputation, parce qu'il a beaucoup d'affaires avec les malades, où il faut que cette vertu regne pour les demeller. Car ils se resignent entre ses mains, & se soumettent à luy; les femmes & les filles se commettent à sa conduite, & on luy confie souuent des choses fort precieuses, en l'administration & en la garde desquelles il faut beaucoup de prudence & de bonne foy. En fin, il dit en quelque lieu que la Medecine & la Philosophie,

qu'il appelle du nom de Sageſſe ou de Sapienſe, ſelon le ſtile des Anciens, ſe doiuent aſſiſter l'vne l'autre en telle forte, que celuy qui exerce la premiere, ſoit recommandable par l'autre, & qu'il ne ſoit pas moins ſage & veritable Philoſophe, que ſauant & experimenté Medecin. Et comme dans l'ignorance du Paganisme on ſe donnoit autrefois cette licence de parler, il adjuſte qu'un Medecin qui eſt Philoſophe, eſt vne perſonne ſi auguſte & ſi venerable entre le reſte des hommes, qu'on le peut dire egal à Dieu : tellement qu'il n'y a pas grande difference entre eux deux. Que tout ce qui eſt requis en la ſapienſe dans la poſſeſſion de laquelle conſiſte le ſouuerain bien de l'homme, & le ſouuerain point de ſa reſemblance avec la Diuinité, ſe trouue dans la Medecine, quand on l'exerce comme il faut : à ſçauoir le meſpris de l'argent & des richelſſes : la pudeur & l'honneſteté dans l'ame ; la modeſtie dans les veſtemens : la reputation & la gloire : l'exaſtitude & la lumiere

du iugement : l'humeur complaisante & paisible : la facilité dans la rencontre & l'affabilité : la pureté en toutes choses : les propos sages & sententieux : la connoissance des choses utiles & necessaires pour la pureté de la vie : la deliurance des vaines terreurs que sentent les ames foibles & superstitieuses pour n'estre pas assés bien instruites de la nature des Dieux : & cette haute eslevation de courage que donne le sentiment d'une excellente vertu , & qui a quelque chose de heroïque, d'extraordinaire, & de diuin. A considerer la Medecine , comme elle se pratique d'ordinaire , & à en faire comparaison avec cette image qu'Hippocrate forme en ces beaux passages , de la vertu & de la constitution de ceux qui la doiuent exercer, il y a peuë estre quelque sujet de s'estonner qu'il les represente sous vne si belle & si magnifique idée. Car quelle proportion y a-t-il entre cette description d'un homme en qui se trouuent toutes ces hautes & eminentes qualités , & celuy que vous

voyés entrer dans la boutique d'un Apoticaire , & y griffonner l'ordonnance d'une saignée & d'un lauement, en caracteres hieroglyphiques qu'il n'y a que l'Apoticaire qui entende, & puis prendre un demy teston de la main d'un poure païsan ? Mais Hippocrate décrit là sans doute un Medecin tel qu'il estoit, c'est à dire, un homme Payen à la verité, mais au reste un personnage doiüé de tres-excellentes conditions iusques au miracle. Car pour ce qui est des vertus intellectuelles , c'est luy qui semble auoir donné la premiere tablature de la Physique, comme Aristote l'a expliquée depuis, & qui les comparera tous deux un peu attentiuement , il verra que ce dernier a edifié en cet egard sur les principes de l'autre. Quant à la Morale, parce qu'elle a peu d'affinité avec la Medecine, il n'en a pas traitté fort particulieremēt. Et neantmoins , où l'occasion s'en est offerte, comme dans les liures dont ie viens de toucher quelques endroits, & dans quelques vnes de ses Epistres , nom-

mément en celle qu'il a escrite à Damagetus à l'occasion de Democrite & des Abderitains, il a monsté qu'il y estoit souuerainement entendu pour le temps, & il n'y a gueres de pieces plus fortes que celles là entre les anciennes. Pour ce qui est de la Medecine, c'est vn prodige de la connoissance qu'il en auoit, & vne merueille comment il l'a tout d'vn coup portée à sa perfection dès sa naissance. Car ses decisions sont des oracles qui se verifient en tous lieux & en tous siecles, nonobstant la difference que les coustumes & les diuerses façons de viure, & tant d'autres variations qui arriuent au Monde & en la Nature, on mise entre le temperament de nos corps, & celuy des hommes de ce temps là; & qui ne defere pas à son autorité, passe dans la Medecine pour vn ignorant ou pour un bizarre. De sorte que ie me suis diuerses fois estonné d'Hippocrate, aussi bien que quelques vns ont fait d'Homere, comment les Payens n'en ont point fait vn des plus celebres de leurs Dieux.

Et peut estre qu'il se trouueroit dans les histoires, qu'on a consacré quelques temples à l'honneur de ce pere de la poësie, & s'il m'en souuient bien il y en a quelques enseignemens dans Ciceron. Mais ie n'ay point de memoire qu'on en ait basti à l'honneur de ce Prince des Medecins: quoy que si on les peut tous deux en quelque forte comparer en abondance de connoissance, & en lumiere de genie & d'entendement, il est neantmoins certain que pour ce qui est de l'vtilité, les hommes en ont beaucoup plus tiré des Escrits d'Hippocrate que de ceux d'Homere. Les seuls Atheniens, que ie sache, ont fait quelques decrets pour luy qui le mettent à peu près en rang egal avec Hercule, pour l'action ce me semble, la moins belle de sa vie, qui est de n'auoir pas voulu secourir les Perfes dans leurs maladies, à la priere de leur Roy, & d'auoir refusé de luy de grands & signalés auantages, parce que les Perfes auoient toujours esté ennemis des Grecs. Quant au reste de sa vertu,

nous auons peu de monumens de l'histoire de sa vie , c'est pourquoy nous n'en pouuons pas parler du tout si auantageusement. Neantmoins ce qui nous en reste nous apprend qu'il a esté en honneur extraordinaire dans toute la Grece en son temps , & que Roys , & peuples libres , & Cités illustres & populeuses , luy en ont donné des preuues bien eclattantes & bien authentiques , par maniere de dire , à l'enuy. Ce qui ne peut auoir esté qu'il n'ait accompagné ses admirables vertus intellectuelles , d'une grande integrité de cōuersation & de mœurs. Et qui lira bien attentiuement ses Escrits , trouuera sans doute qu'outré la profondeur du bon sens, & le sauoir incomparable , ils respirent quelque chose de noble & de genereux , qui ne sauroit compatir avec la bassesse & la lascheté des vices. C'est ce qui a fait qu'il nous a formé l'idée des Medecins , telle que ie l'ay rapportée cy-dessus, mesurant ce qu'ils doiuent estre à ce qu'il sentoit qu'il estoit , & se figurant qu'ils s'efforceroient d'ega-

ler le modèle qu'il leur fournissoit
 en sa personne. Je voudrois donques
 qu'ils taschassent de s'y conformer,
 & qu'ils y adjoustassent encore com-
 me ils y sont obligés, l'effect des in-
 structions du Christianisme. Car cette
 pensée là, qu'ils sont seruiteurs de
 Dieu, employés par luy pour le sou-
 lagement des hommes dans les plus
 sensibles de leurs afflictions, & pour
 leur conseruer la vie autant que cela
 se peut faire par les medicamens &
 par l'art, leur inspirera sans doute des
 mouuemens de pieté, pour demander
 à nostre Seigneur sa benediction sur
 leurs soins & sur leurs remedes, sans
 quoy il est impossible de reüssir; &
 leur donnera quelque tendresse de
 charité, pour estre touchés de com-
 passion dans la misere de leurs freres.
 En effect, on les accuse ordinairement
 de deux choses. L'une, de deferer
 tout à la Nature, & d'auoir peu de
 religion. L'autre, de seruir à leurs
 propres interests, & de les auoir au-
 tant & plus en recõmandation qu'au-
 cune autre chose. La premiere fait
 qu'o

que ceux qui en sont coupables ne leuent iamais les yeux au ciel, ny quand ils se mettent à escrire leurs ordonnances, pour demander à Dieu qu'il les y vueille adresser; ny quand ils donnent leurs medicamens, pour obtenir de celuy qui en est l'auteur; qu'il les rende efficaces & salutaires. Dans les cōsultations & dās leurs conseils, ils n'ont recours qu'à leur sauoir, qui, quelque grand & vaste qu'il soit, se trouue assés souuent trop court pour penetrer dans la connoissance des maux, & pour demesler l'obscurité & l'ambiguité de leurs symptomes. Et dans l'employ des remedes mesmes, ils s'en rapportent à la vertu qu'ils ont receuë en leur creation, & aux dispositions qui se trouueront dans le corps pour en tirer de l'usage. Et cependant, ny leurs entendemens n'ont de lumiere sinon ce qu'il plaist à Dieu de leur en fournir de iour à autre & de moment en moment: ny les herbes & leurs racines, les metaux & les mineraux, n'ont d'efficace que ce que la Prouidence leur en donne;

comme il luy plaist de la dispenser aux occasions : ny les corps des hommes n'ont de vigueur pour se seruir vtilement des medicamens & des alimens, sinon comme l'auteur de nostre vie la leur inspire La seconde produit quantité de mauuais effects dans les occurrences. Car s'il y en a quelques vns d'entr'eux qui soyent ambitieux & opiniaftres , vous les voyés dans les consultations s'aheurter tellement à leurs aduis , que plustost que d'en rien relascher , & de rien ceder aux opinions d'autry, quelque bien fondées qu'elles soyent, ils aimeront mieux que le patient coure risque de la vie. Si l'aduis d'vn autre a preualu, & que le succès en ait esté bon, ils imputent ce fauorable euenement à vne autre cause. C'est que la nature a esté plus forte: c'est que le mal estoit dans son declin : c'est quelque epitheme qu'on a appliqué sur la region du cœur qui a penetré iusques au dedans, & qui a empesché que la saignée qui auoit esté faite mal à propos, ou que la medecine qui auoit esté

donnée à contre-temps, n'ait emporté le malade. En vn mot, c'est, à leur dire, plustost toute autre chose que le remede qu'vn autre a ordonné, qui a esté salutaire au patient. Si au cōtraire il arriue que le medicament ne profite pas, ou qu'il suruienne quelque fascheux accident à l'heure de son operation, ils crient que le malade a esté tué, & disent qu'ils s'en lauent les mains, comme d'vne chose à laquelle non seulement ils n'ont pas consenty, mais qu'ils ont tasché d'empescher par leur résistance. Sil y en a quelques vns auares, c'est vne honte que de voir les bassesses auxquelles ils se laissent aller pour satisfaire à cette inclination. Ils cajolent les seruiteurs, les nourrices, & les sages-femmes, pour les induire à leur procurer des pratiques & à leur dōner entrée dans les maisons. Ils s'entendent avecque les Apoticairez, & ordonnent plus pour eux qu'ils ne font pour les malades, qu'ils chargent de remedes inutiles, & de visites sans necessité. Ils s'enquierent si les patiens ont du bien, & ne ten-

dent point leurs mains fecourables ; si de l'autre costé on ne les leur tend pleines d'argent. Ils ordonnent autrement pour leurs amis qu'ils ne font pour les estrangers qu'ils ne connoissent point, afin de soulager la bourse des vns, & d'épuiser celle des autres. En vn mot, ils vsent d'une infinité d'artifices, pour attrapper de l'argent, & ie ne puis m'empescher de mettre icy vne petite histoire en passant. Dans vne grande ville de ce royaume, vn ieune Gentilhomme nommé des Gorris, tomba malade en vne hostellerie, & enuoya querir vn fameux Medecin qui estoit là. Quand le Medecin l'eut veu il se mit à escrire vne ordonnance dans la chambre du malade, & puis il s'enquit de son nom pour le mettre au bas : ce qui ayant esté fait, il prend congé & se retire. Comme il descendoit les degrés, il fit reflexion sur le nom de des Gorris, auquel il n'auoit pas pris garde auparauant, & luy estant tombé quelque scrupule dans l'esprit, il remonte brusquement, & s'approchant du liét du malade il luy de-

manda s'il estoit parent de ces celebres des Gorriss qui ont exercé la Medecine à Paris avec tant d'honneur. Sur quoy luy ayant esté respondu qu'oui, & qu'il estoit petit fils de l'auteur des *Definitions de Medecine*, ouvrage qui ne pouuoit estre inconnu à ce Docteur, il luy dit, *Monsieur, vous estes de race à n'estre pas traité comme le commun*; & sur le champ il changea toute l'œconomie de son ordonnance, la deschargea de tout ce qui pouuoit enfler les parties de l'Apoticaire, & la reduisit à fort peu de choses qui se pouuoient executer sans beaucoup de frais. Pour moy, i'en ay connu vn en ces quartiers, qui quãd on racontoit cette histoire, & quelques autres semblables en sa presence, disoit hardimēt qu'il ne trouuoit point cela estrãge, & que comme dans les hosteleries la bonne-chere est differente selon les diuerses conditions, la Medecine pouuoit bien auoir des remedes propres pour les Contes & pour les Marquis, & d'autres bons pour les artisans. Non que les maladies ne

fussent semblables, & les medicamens de mesme vertu : mais qu'il falloit que chacun vesquist de son mestier, & que ce n'estoit pas avecque les gueux, mais avecque les grands Seigneurs, que lon pouuoit faire ses affaires. Je suis pourtant de ce sentiment, que cette façon de faire est indigne d'un honneste homme, & particulièrement d'un homme Chrestien, & que la iustice & la charité doiuent donner d'autres sentimens à ceux qui pratiquent la Medecine. Celuy qui disoit que ceux-là se trompent qui n'en font que trois parties, dont la premiere est la *δραγνωσικη*, qui iuge des causes des maladies, de leur nature & de leurs accidens ; la seconde la *προγνωσικη*, qui preuoit & qui predict les euenemens : la troisieme la *θεραπευτικη*, qui ordonne des remedes ; & qu'il y en falloit adjouster vne quatrieme qui n'est gueres moins essentielle, à sçauoir la *φαρμακικη*, ne s'est pas mal trouué de la pratiquer : car il a par ce moyen amassé des richesses extraordinaires. Mais i'en ay connu vn en cette ville

qui est mort depuis environ vingt ans, qui comme il auoit des maximes toutes contraires, aussi a-t-il laissé peu de bien à ses enfans. Son sauoir estoit sublime, & c'est de tous les hommes qui sont venus à ma connoissance, celuy qui entendoit le mieux Hippocrate & Aristote, outre les autres belles connoissances qu'il auoit dans toute sorte de literature, qu'il possedoit en vn degré fort eminent. Il auoit l'ame genereuse & en qui reluisoit ce beau genie d'honneur, de bonté, & de vertu qu'Hippocrate nous a fait voir cy-dessus. Et comme il estoit sauant en Theologie, aussi mesloit-il la pratique du Christianisme dans celle de la Medecine, avec beaucoup de louange & de recommandation. Car non seulement il faisoit gratuitement des ordonnances pour les poures avec pareil soin qu'il faisoit pour les Mareschaux de France, & pour les enfans des Ducs & Pairs: mais il donnoit de l'argent à ceux qui n'en auoient point, pour acheter des remedes & des alimens. Et comme il

auoit le courage haut, & le raisonnement éclairé & penetrant, & le langage latin elegant, & les textes d'Hippocrate & de Galien fort à son commandement, il vouloit bien paroistre dans les Consultations, & s'y faisoit valoir autant qu'aucun autre. Mais neantmoins c'estoit sans presumption & sans opiniastrété, tellement que si vn autre aduis que le sien l'emportoit, il y cedoit volontiers, & s'il reüssiffoit mal, il auoit la bonté d'en excuser les defauts, & d'en rejeter plustost le blasme sur la nature du mal, que sur l'imperitie & l'inconsideration de ses Collegues. En vn mot, hors vn petit defaut qu'il auoit, qui est que pour pratiquer le precepte d'Auguste, il se hastoit quelquesfois vn peu trop lentement, c'estoit vn des hommes de son temps qui auoit les plus belles qualités pour rendre cette profession honorable.

Quant à ceux à qui les autres parties de la Medecine ont esté laissées en partage, à sçauoir les Apoticaire & les Chirurgiens, (car au lieu que

du temps d'Hippocrate c'estoit vn mesme homme qui faisoit ces fonctions avec celle de Medecin, on les a partagées depuis quelques siecles,) il ne seroit pas raisonnable de requerir d'eux, ny d'aussi belles connoissances, ny vn si grand éclat de vertu, ny tant de generosité, qu'on en requiert de celuy qui tient vne place plus eminente. Quoy que leur profession ne soit pas abjecte, & qu'elle est quelquesfois exercée par des gens qui valent beaucoup, si est-ce qu'elle est tellement subalterne à celle des Medecins, qu'ils sont comme leurs instrumens, qui n'agissent & ne se remuent que selon l'impulsion qu'on leur donne. Vray est que quant aux Chirurgiens, leur art a quelque chose de plus détaché, & qui depend plus d'eux-mesmes. Car il y a quantité de playes, & d'ulceres, & de tumeurs, & de loupes, & de fractures, & de dislocations, qu'on leur commet absolument sans que les Medecins s'en meslent. Mais quant aux remedes qu'on appelle generaux, où on a be-

soin de l'operation de la main, ils dependent des ordonnances des Medecins; comme font les Apoticairees en l'administration des autres medicamens qui consistent en potions, & en toutes les autres choses que lon tire de leurs boutiques. De sorte que comme ils sont sous-ordonnés aux Medecins en dignité & en autorité, en ce qui touche leur administration, il est à presumer qu'ils leur sont inferieurs dans les inclinations de l'esprit, & qu'ils n'ont pas des qualités si nobles ny si releuées. Neantmoins i'ay icy à dire deux ou trois choses d'eux. La premiere est qu'encore qu'ils ne peussent pas atteindre à la perfection de vertu dont Hippocrate a donné le modelle dans les endroits de ses Escrits que i'ay rapportés cy-dessus, c'est là dessus pourtant qu'il faut qu'ils essayent de se mouler, en exprimant le mieux qu'ils pourront l'idée de l'honneur, de l'integrité, & de la probité qu'il y propose & qu'il y recommande. Car en quelque profession que ce soit, il faut faire estat qu'il y a

des exemples de vertu si loin au dessus de nous, que nous ny saurions atteindre. Les Ministres de l'Euangile n'arriueront iamais à la parfaite imitation des qualités de saint Paul ; & d'entre les nobles ie voy bien qu'il est malaisé de paruenir à l'egal de ces heros du Plessis Mornay, de la Nouë Bras-de-fer, & du Cheualier Bayard : comme d'entre les Generaux-d'armée ie ne scay pas qui se pourroit ou vanter ou asseurer de deuoir quelque iour estre mis en paralelle avec les Scipions & les Epaminondas. Et toutesfois on ne laisse pas de se les proposer à imiter, si au moins, chacun en sa profession, on a quelque chose de beau & de bon dans l'ame. Et comme quand on veut apprendre à quelque ieune sculpteur à faire de belles statuës, on luy met deuant les yeux certaines antiques qui sont hors de toute imitation ; ainsi pour former les hommes à la vertu chacun en sa condition, il les faut exhorter à se mouler sur les plus beaux exemples qu'on peut auoir, encore qu'ils soyent inimitables. Car

quoy qu'il en soit, on tire toujours quelque air du patron qu'on a deuant les yeux, quand on le contemple attentiuement, & plus il est illustre & parfait, plus excite-t-il de bons & loüables mouuemens en l'ame. La seconde est que pour ce qui regarde la iustice & la charité, les preceptes du christianisme regardent également les vns & les autres. De sorte qu'il n'est pas moins requis de ces Ministres subalternes de la Medécine, de n'y faire point de friponneries, que de ceux qui sont au dessus: ny moins de leur deuoir aussi, quand Dieu leur en donne le moyen, de secourir gratuitement les pources. On a dit de quelques vns d'eux, qu'ils nourrissoient, par maniere de dire, les vlcères, & qu'ils entretenoient les maladies, quand ils auoient affaire à des patiens riches & commodes, avec lesquels ils pouuoient faire beaucoup de profit. Ces gens ne sont pas seulement auares, ils sont aussi larrons: & ils ne sont pas seulement larrons, ils sont quand & quand bourreaux; encore ne say-ie si

les bourreaux prennent plaisir à faire durer les tormens des hommes. On a dit de quelques autres qu'ils secoueroient volontiers les pources sans leur en demander de salaire ; mais qu'ils se faisoient payer aux riches de leurs remedes & de leur trauail. C'est vne estrange sorte de charité que de donner l'aumosne aux despens d'autruy ; & vne iustice bien irreguliere que de se la faire ainsi à soy-mesme, en condamnant de payer pour ceux qui doiuent, ceux qui ne doiuent du tout rien. Ou s'ils doiuent quelque chose pour les remedes & les secours qui leur ont esté donnés à eux-mesmes, au moins ne doiuent-ils pas l'excés auquel on taxe leurs parties, pour se recompenser des peines que l'on a prises, & des drogues qu'on a fournies aux pources & aux indigens. Si ceux qui sont en cette condition n'ont pas le moyen de fournir aux pources ce qui leur est necessaire dans leurs maladies, ils ne sont pas tenus de le faire : c'est au public à y pouruoir. Si le public n'y pouruoit pas, & que

leur charité & leurs compassions les incitent à n'abandonner pas les pources en leurs souffrances; sans leur donner quelques assistances de leur art, ils en doiuent aduertir les personnes riches, & tascher d'émouuoir leurs entrailles, à ce qu'ils se portent à les secourir volontairement. Car s'il faut que ce soit de leur bien que ces liberalités là se facent, (comme il est certes bien raisonnable, & parfaitement conuenable à la charité du Christianisme, que ceux à qui Dieu a donné beaucoup de commodités en aident à ceux qui n'en ont pas,) il faut que comme dit saint Paul, leurs aumones soyent volontaires, & non pas faites par contrainte, ou emportées subrepticement. En fin, s'ils ne trouuent pas les riches disposés à s'eslargir enuers les pources pour les faire secourir, il ne faut pas qu'ils les abandonnent pour cela, mais qu'ils les considerent comme des objets que Dieu leur presente pour esprouer leur charité, & la confiance qu'ils ont en sa bonne Prouidence qu'il ne permettra pas

que leurs liberalités en telles occasions tournent à la ruine ou à l'incommodité de leurs affaires, & qu'il trouuera bien le moyen de les en récompenser. En effect, en telles occasions on preste à Dieu à vsure, & ce qui semble estre perdu, parce qu'il a esté fouruy à ceux qui n'ont pas moyen de le rendre, se retrouve à quelque temps de là sans qu'on y pense, Dieu faisant plantureusement multiplier les fruiçts de la iustice & de la misericorde des gens de bien. Et quand pour quelques raisons reseruées en sa sagesse, il reffereroit cette recompense, & qu'il permettroit que ces aumosnes apportassent quelque incommodité à ceux qui les font: c'est vne grande satisfaction à vne ame veritablement Chrestienne, que de s'estre acquitée de son deuoir, & d'auoir tiré de son suc pour en nourrir & pour en assister ceux que nous deuons estimer & considerer comme nos membres. Et la Nature mesme nous donne icy des enseignemens. Car selon son institution, si

l'vn de nos membres est malade les autres compatissent à sa douleur : & s'il souffre de l'amaigrissement, tout le corps s'en sent par la mesme sympathie. Que si l'vne des parties de nos corps tombe en atrophie, tandis que les autres conseruent leur embonpoint, il faut qu'il y ait quelque dérèglement dans l'economie de la personne. Ainsi en est-il du corps de Christ. C'est sans doute vn desordre en l'Eglise de Dieu, que les vns abondent en ce qui est des commodités de la vie, tandis que les autres souffrent les dernieres extremités de la necessité : & si nous estions tous animés de la charité de nostre benin Sauueur comme nous le deurions, plustost que d'endurer ce reproche là, nous vendrions nos possessions, pour en mettre le prix entre les mains des Diacres & des autres dispensateurs des aumosnes, comme les premiers Chrestiens portoient leurs biens aux pieds des Apostres pour en estre les distributeurs. Mais comme dans la souffrance d'vn de nos membres, les parties qui

en

en sont les plus proches en sentent les premières la douleur par participation ; & comme c'est de là que se communiquent premièrement les esprits & le suc de la vie au membre dolent, en attendant qu'il s'en face attraction de tous les autres endroits du corps, selon l'institution de la Nature ; c'est en l'occasion dont il s'agit maintenant , aux Apoticairez & aux Chirurgiens qui veulent porter à bonnes enseignes la qualité de fideles de Iesus-Christ , à fournir de leurs boutiques & des operations de leurs mains , ce qui est nécessaire pour la guerison des malades indigens , en attendant que le sentiment de dilection qui est dans les autres fideles se réueillant , ils enuoyent aussi chacun de leur part de ce costé là ce qui est nécessaire pour la subsistance de leurs pures membres. Pour le reste , les richesses que nous esperons tous là haut au ciel , doivent auoir tellement rempli nos entendemens , qu'en attendant que nous en venions en possession , nous ne nous tormentions pas beaucoup

pour en acquerir en la terre. Pour-
 ueu, dir l'Apollre, que nous ayons le
 viure & le veltement, cela nous fuffra,
 fi nous auons l'ame veritablement &
 profondement imbuë du Chriftianif-
 me. La troifieme chofe finalement
 eft, que ceux à qui ces deux parties
 de la Medecine font commifes, doi-
 uent religieufement confiderer de
 quelle confequence eft la vocation à
 laquelle ils font appellés. Les Mini-
 ftes de l'Euangile ont la charge des
 ames, & c'eft à eux qu'appartient le
 foin de procurer aux humains la jouif-
 fance du falut. C'eft fans doute la
 chofe du monde la plus importante,
 & en comparaifon de laquelle toutes
 les autres ne doiuent eftre en aucune
 confideration. C'eft pourquoy de tou-
 tes les vocations publiques il n'y en a
 aucune où on doie auoir tant de foin
 de fe mettre bien en eftat de pouuoir
 rendre bon côte de fon adminiftration.
 Les Magiftrats font eftablis pour la
 conferuation de la focieté des hom-
 mes, & pour les rendre participans
 de la felicité humaine, autant qu'il

est possible de la posseder icy bas. Et cela comprend la protection de la vie contre les attentats des meschans : la conservation de l'honneur de chaque famille en ce qui touche la pudicité des femmes & des enfans : la conservation du bien qui est necessaire pour le soubstien des familles, & pour leur donner outre la vie, quelque splendeur & quelque ornement : & celle de la reputation, sans quoy il est impossible d'estre bien vtile à la Republique, ny de iouir soy-mesme d'aucun solide contentement. Cela donc estant tel & d'une si haute importance, comme chacun void, ceux à qui par la Prouidence de Dieu est commise vne telle fonction, ne sauroyent trop serieusement penser à la façon de laquelle il en faudra rendre raison, lors que nous verrons apparoir le grand & souuerain iuge du monde. Ceux à qui dans les Republiques est commis le maniment des armes pour la defense de l'Estat, sont comme la haye ou le rempart dressé alentour de la felicité publique, afin qu'elle ne soit

point troublée par les ennemis du dehors & du dedans. Et puis que cette felicité comprend tout ce dont ie viens de faire le denombrement, avec que plusieurs autres choses qui entrent dans la société ou qui en resultent, ils ont à peu près la mesme obligation à se bien acquitter de leur deuoir que les Magistrats, bien que ce soit en vn autre egard, parce que les fonctions qui leur sont assignées sont fort différentes. Mais ceux qui pratiquent la Medecine ont proprement la vie des hommes entre les mains, qui dans le siecle present est le fondement de tous les autres biens dont on peut auoir la iouissance. Et c'est pourquoy nostre Seigneur, en composant vn formulaire d'oraison pour ses disciples, en arrangea les demandes de telle façon, qu'apres auoir mis celles qui concernent la gloire de Dieu, quand il vient à ce qui touche nostre propre bien, il place la demande du pain quotidien au premier rang, auant celles de la remission des pechés & de la sanctification, parce que la vie, dont la

Nature nous a inuiolablement imprimé le soin & le desir, va naturellement deuant tous les auantages de la Grace. Puis donc que ces Messieurs ont entre les mains vn si precieux depost, & que leur conscience est chargée d'en rendre conte à celuy qui en est l'auteur, ils peuuent bien iuger d'eux mesmes ce qu'ils doiuent en cet égard à la religion Chrestienne: c'est que non seulement ils doiuent auoir en horreur les attentats des empoisonneurs, qui seroient d'autant plus horribles en eux, qu'on se commet à leur bonne foy: non seulement ils ne doiuent point pratiquer ceux des charlatans, qui hazardent toutes choses sans discretion, & qui ne font point de conscience de mettre les hommes en peril pourueu qu'ils font des experiences: non seulement ils ne doiuent pas faire leurs charges negligemment, comme il arriue quelque fois qu'on fait en ce mestier là de terribles *qui-pro-quo*, dont les suites sont lamentables: mais ils y doiuent apporter vn soin extraordinairement vigilant, & vne affection

toute entiere. On dit d'un Romain, que parce qu'il estoit arriué à vn de ses esclaves de casser vn verre de cristal en le maniant ou en le rinçant, il le fit ietter dans son viurier, & le fit deuorer vif à ses murenes. C'estoit veritablement vne estrange inhumanité, & qui meritoit vn beaucoup plus seueres chastiment que celuy que l'Empereur en fit, quand il fit casser tous ses vases de cristal en sa presence. Mais quant à la vie des hommes, c'est vne chose de si grand prix, que s'il en arriue faute par inconsideration, ou par manque de diligence & d'affection, c'est à Dieu qu'on aura à en respondre. Je voudrois donc que ceux qui choisissent cette sorte de vocation, eussent tousjours deuant les yeux cette regle generale de la charité, qui se doit pratiquer en toutes occasions, mais qui doit auoir lieu nommément en celle-cy, de faire exactement à autruy ce que l'on desire estre fait à soy mesme. Quand les Ministres de la Medecine sont malades, parce qu'ils aiment leur vie, ils desirent qu'on en ait bien soin,

& qu'on n'espargnerien a la conseruer. Or celle de leurs patiens ne vaut peut estre pas moins que la leur : &, quoy qu'il en soit, il n'y en a pas vn qui ne l'aime, autant que Galien ou Hippocrate faisoit la sienne.



DV DEVOIR CHRESTIEN
des Marchands, des Artisans,
et des Laboueurs.

Bien que les vocations de ces trois sortes de gens soyent fort differentes, si est-ce que parce qu'il me reste peu de chose à dire de chacun d'eux, ie les comprendray tous dans ce chapitre, afin qu'il ne soit pas trop disproportionné d'auecque les precedens. Et ie commenceray par les marchands, dont la condition a accoustumé d'estre estimée la plus honorable. En effect la marchandise, à la regarder en elle mesme, est vne occupation merueilleusement vti-

712 SVITE DE LA DERN. PART.
le au public, & à l'égard de tout le
corps de la société, elle a quelque rap-
port avec l'exercice de la Medecine.
Car quelcun a autrefois defini celle-
cy comme si c'estoit l'art de soulager
le corps humain de ce qu'il a de trop
& qui luy nuist, & d'y adjouster ce qui
luy manque. Or c'est proprement ce
que fait le commerce en vn Estat. Car
il en emporte chés les estrangers ce
dont il a trop, & il y apporte de chés
les estrangers ce dont il a besoin: d'où
resulte sa vigueur & son embonpoint
qui ne se pourroit pas maintenir, si
d'vn costé il estoit chargé de ses su-
perfluitez, & que de l'autre il manquast
de ce qui luy est necessaire. Et comme
qui n'enleueroit du sein de la France
vne partie de ses bleds, de ses vins,
de ses toiles, de son sel, & des autres
marchandises qui y abondent, elle en-
regorgeroit à son propre detrimet.
ainsi qui n'y apporteroit d'ailleurs les
sucres, les epiceries, les drogues me-
decinales, l'or, & l'argent, & le cuiure,
& quelques autres metaux, avec les
foyes, & les mineraux, & vne infini-

té de manufactures qui se font mieux ailleurs que parmy nous, ce Royaume seroit priué de mille commodités, & de mille beaux ornemens qui le rendent pompeux & magnifique entre tous les autres. D'ailleurs, comme la Medecine est vne science fort coniecturale, & où souuent il faut deuiner & pressentir l'aduenir avec beaucoup de clairuoyances encore, quelque soin qu'on y apporte, s'y trompe-t-on fort souuent: ainsi le commerce est plein d'egards, de raisonnemens & de coniectures, qui sont comme des deuinemens, où quelque penetrant que l'on soit, il ne peut qu'il n'arriue fort souuent des mécontes & des beueuës, qui font qu'on se trouue bien esloigné de ses esperances & de ses pretentions. Et comme Hippocrate dit au commencement de ses Aphorismes, que pour reüssir en la Medecine, il ne faut pas seulement que le Medecin face son deuoir; il faut aussi que le malade y contribuë, & ceux qui sont ordonnés pour luy assister, & pareillement toutes les choses qui sont alentour de luy: ainsi le

bon succès du negoce ne depend pas seulement de celuy qui l'entreprend; la bonne constitution del'Estat mesme y a bonne part: la fidelité des Commissionnaires, & la vigilance des Facteurs, la terre mesme & l'air, & l'opportunité des vens, & celle de la mer & des riuieres, y sont si absolument necessaires, que sans cela bien souuent les desseins tournent au rebours de ce qu'on s'y estoit proposé. Quand les soins d'un medecin luy succedent, & luy & le malade s'en trouuent bien: parce que l'un y recouure sa santé, & que l'autre y fait ses affaires: & demesmes, quand la marchandise va bien, c'est à l'auantage & du marchand & du public, dautant que celuy-cy y trouue ses commodités, & celuy là son profit, le commerce estant vne des plus lucratiues de toutes les vocations, quand vne fois on y renrencontre. Il y a cette difference entre ces deux arts, que quand vn marchand ne reüssit pas, le dommage en tombe sur luy, sans que le public s'en sente beaucoup: là où quand vn me-

decin fait quelque faute, ou que quelque autre chose empesche qu'il ne guerisse son patient, il ne laisse pas d'être payé; tout le mal-heur de l'euenement tombe sur le pauvre malade. Neantmoins, comme i'ay dit des Ministres de la Medecine, que les prieres à Dieu leur sont necessaires, pour obtenir la lumiere de son Esprit en leurs consultations, & sa benediction sur leurs remedes, sans quoy rien ne peut prosperer; les marchands ont encore cette conuenance avec eux, que sans cet exercice de la pieté, celuy du commerce est non seulement hazardeux, mais assés souuent ruineux à ceux là qui l'entreprennent. Il est du deuoir de tous les Chrestiens de reconnoistre que Dieu est l'auteur de toutes choses, & que sa Prouidence est l'administratrice de tous les euenemens qui arriuent en l'Vniuers. C'est pourquoy ils doiuent auoir recours à luy à quelque chose qu'ils s'employent, pour y obtenir l'assistance de sa main. Quand donques il s'agiroit des choses qui sont les plus determinées par leur

nature, & où la contingence a le moins de lieu, comme lors qu'on veut apprendre quelque science bien certaine & qui gist en de claires demonstrations, encore faudroit il auoir recours à Dieu pour obtenir de bons maistres, & du loisir pour y vaquer, & de la clarté d'entendement pour les bien comprendre, & de la memoire pour les retenir. Car on n'y fauroit auancer sans toutes ces aides, & si les vns s'y rebouchent, comme les idiots ou les Sceptiques, & si les autres, comme les Euclides & les Archimedes, y font des progrès miraculeux, cela vient de la seule Prouidence de Dieu, qui dispense ses faueurs comme bon luy semble. Avec quel soin donques y doit on auoir recours lors qu'il s'agit de choses qui sont, en comparaison, si fortuites, & qui despendent en partie de l'instabilité des choses humaines, en partie de l'infidelité des hommes, en partie de l'inconstance des vens & de la bonne ou mauuaise temperature des elemens ? Et la vie & la santé estās si necessaires au commer-

ce , que quelquefois vne maladie ,
ou vne cheute de cheual , fait perdre
de bonnes occasions , & nostre vie ,
& nostre santé estant en la main du
Createur , qui en dispose comme il
luy plaist , quelle certitude y peut il
auoir dans l'euenement de nos des-
seins , si Dieu ne nous y gratifie de
son assistance fauorable ? C'est sur ce-
la que Saint Iacques faisoit reflexion
quand il disoit : *Or ça maintenant ,*
vous qui dites , Allons aujourd'huy &
demain en vne telle ville , & demeurons
là vn an , & y trafiquons & gagnons :
(Qui toutesfois ne saüés ce qui arriuera
le lendemain : car qu'est ce de vostre vie ?
ce n'est certes qu'une vapeur qui apparoit
pour vn peu , & puis s'esuanouit :) Au
lieu que vous deuiez dire , si le Seigneur
le veut , & si nous viuons , nous ferons
cecy ou cela. On leur peut encore
donner aussi bien qu'aux medecins ,
cette instruction Chrestienne , de se
garder de toutes sortes d'iniustices ,
& de toutes mauuaises pratiques , qui
seruent à attrapper illegitimement le
bien d'autrui. Et cet aduertissement

leur conuient d'autant mieux qu'à quic ce soit, que la pente qu'y a cétte profes-
sion, y est en quelque sorte plus glissante.

Car il est bien vray qu'une bonne par-
tie des Aduocats & des Medecins, &
des autres hommes qui s'attachent à
quelque vocation que ce soit, s'y pro-
posent pour but, non le bien public,
mais leur interest particulier, & l'a-
uancement de leurs personnes & de
leurs familles. Mais neantmoins il
s'en peut rencontrer quelques vns
en qui il y a quelque generosité, qui
leur y fait plus considerer le bien ge-
neral de la societé que le leur, ou à
qui l'inclination naturelle qu'ils ont
à sauoir, donne de l'attachement, aux
vns à Hippocrate, aux autres à Iusti-
nien, aux autres à Aristote, ou à quel-
que autre Prince de leur profession,
non proprement qu'il seruent à leur
acquérir du bien, mais parce qu'on y
apprend la Philosophie, ou la Iurispru-
dence, ou la Medecine. Mais quant
aux marchands, ie ne pense pas qu'il
y en ait aucun qui se propose ny en
tout ny en partie, autre fin de son ne-

goce, sinon de deuenir riche, & de loger Mammon chés luy. Or quand vne fois on s'est proposé ce but là, il faut vne merueilleuse circonspection pour se dōner garde de l'iniustice avec laquelle Mammon semble estre inseparablemēt attaché. Et par l'iniustice ie n'entens pas seulement l'infidelité dans les contes, la substitution de mauuaises marchandises pour de bonnes, les faux poids & les fausses mesures, dont Salomom disoit autrefois qu'elles sont en abomination à l'Eternel, & les autres choses de cette nature, qui crient vengeance deuant Dieu. I'entens les tours de souplesse, par lesquels les marchands se supplantent bien souuent les vns les autres contre les reigles de la charité; le prix excessif que l'on met aux marchandises, quand on s'en est rendu en quelque façon le maistre, & qu'on y peut donner la loy; les monopoles, qui s'appellent ainsi proprement, quand vn seul marchand, qui a assés de credit pour tout embrasser, ou deux ou trois, qui agissent de complot, arrent toutes les

720 SVITE DE LA DERN. PART.
marchandises de plusieurs Prouinces ,
afin qu'on n'en puisse auoir que par
leurs mains, & selõ le prix qu'ils y met-
tent; ce qu'ils font apres cela d'vne fa-
çon exorbitante , parce que l'on ne
s'en peut passer. Car encore que l'on
permette aux marchands plus qu'on ne
fait à plusieurs autres, de se proposer
leur propre interest pour vnique but
en leur vocation, il n'est pourtant pas
raisonnable qu'ils le facent en telle
façon qu'ils ruinent absolument la fin
naturelle de la chose mesme. Le but
du commerce, à le considerer en luy
mesme, est le bien general de la socie-
té. Quand donques par ces monopoles
vne infinité de particuliers souffrent
de l'incommodité dans leurs af-
faires, parce qu'ils ne peuuent auoir ce
qui leur est necessaire sinon pour vn
prix excessif, c'est renuerfer l'ordre na-
turel des choses, d'espuiser la substan-
ce d'vne ou deux Prouinces, pour en-
richir extraordinairement vn ou deux
hommes seulement. Il conte aussi en-
tre les pratiques iniustes la façon de
faire de beaucoup de ceux qui ven-
dent

dent en détail, & qui surfont leurs marchandises bien loin au delà de ce qu'il les faut vendre raisonnablement, afin de circonuenir s'ils peuuent ceux qui ne s'y connoissent pas. Je sçay bien que les loix ciuiles permettent cette sorte de circonventions, & que quand vn homme a esté affronté en l'achapt de quelque chose, on ne le restituë point s'il ne prouue qu'il y a esté lesé de plus de moitié de iuste prix. Encore cette restitution n'a-t-elle lieu sinon dans les ventes du fonds d'heritage, ou si on l'étend iusques aux choses mobilières, il faut qu'elles soient bien précieuses, comme sont les pierreries & les joyaux. Et la raison de cela est que si on permettoit la rescision de tous ces petits contractz qui se font, pour exemple, dans les galeries du Palais, à toutes les fois que quelque Prouincial s'y est laissé attrapper, cela engendreroit vn milion de procez, & mettroit vne horrible confusion dans les affaires humaines. De sorte qu'il vaut mieux remettre à la prudence de chacun, de se defendre de l'artifice & de la cajo-

lerie de ces vendeurs de bijoux , & souffrir plustost qu'ils plument quelquesfois les oyseaux niais qui leur tombent entre les mains, que non pas mettre presque toutes les affaires en desordre. Mais comme nostre Seigneur disoit autrefois à ses Disciples, que si leur iustice n'estoit plus grande que celle des Scribes & des Pharisiens, ils n'entreroient point au Royaume des Cieux, ie puis dire icy que si celle des marchands ne passe de bien loin cette mesure qui leur est taillée par les loix civiles, ils ne peuvent iustement porter la qualité de Chrestiens. L'Apostre nous enseigne que la charité de Christ nous oblige à procurer plustost l'avantage d'autruy que le nostre. Que s'il est malaisé qu'en l'exercice de la marchandise l'on parviene à ce haut degré de perfection, au moins y faut-il pratiquer cette regle generale & inviolable de la charité & de la iustice, qui est de ne faire à personne sinon ce que nous voudrions qu'on nous fist. Or il n'y a pas vn de ces gens-là, qui s'il n'estoit pas bien experimenté dans la

connoissance des marchandises, & dans le prix qu'il en faut donner, trouuaft bon qu'on abusast de sa simplicité pour luy couper ainsi sa bourse. C'est encore vne iniustice, à mon aduis, ou au moins certes vn defaut de charité, que d'aller, comme on dit, sur le marché d'autruy, c'est à dire, détourner par sousmain le profit qu'un autre peut faire, & à la poursuite duquel il est, pour se l'attirer par quelque subtilité. Quand on est à vn encan, il doit estre en la liberté de chacun d'encherir ce que bon luy semble, pourueu que ce ne soit point expressement pour faire depit à vn autre, & pour luy faire suracheter ce que l'on void qu'il desire avec quelque passion. Vne grand' Dame de ce Royaume, s'estant trouuée à vne vente publique, où il y auoit diuerses pieces de Cabinet, jetta l'œil sur vn morceau de crystal de roche, dans le milieu duquel au fond, on voyoit vne cavitè où flottoit vne goutte d'eau claire à merueilles, ce qui rauissoit tous les assistans. Cette Dame l'ayant mise à quelque prix, vn homme de moindre con-

dition qu'elle , mais qui luy vouloit faire déplaisir, encherit en sa presence, & mit deux sols au dessus. Elle s'en estât piquée, & la couleur luy en estant montée au visage , elle augmenta le prix de cette goutte d'eau , de deux ou trois cens francs tout d'un coup. Sur cela l'autre auança sa teste par dessus les épaules de ceux qui estoient devant luy, & encherit de deux sols. Ce qui ayant tout à fait mis la Dame en colere , la contestation alla si auant, qu'elle allant toujours à l'enchere , & luy augmentant de deux sols, le prix de cette petite piece vint enfin à six mille liures deux sols , & fut ajugée à cet homme, qui pour contrecarrer la passion d'un autre, contenta la sienne à ses dépens. C'estoit veritablement abuser avec quelque malignité de la liberté que les encans donnent : mais tant y a qu'elles la donnent , & personne n'est fondé à la retrancher. Hors cela, comme quand vn chasseur a leué vne beste, & qu'il est sur ses voyes pour la suiure, il n'est pas permis de la détourner ; quand vn marchand a commencé vn

traitté, bien qu'il ne l'ait pas encore acheué, si est-ce que iusques à ce qu'il l'abandonne, & qu'on en ait des preuves certaines, il n'est pas juste de l'y trauffer. On pourroit alleguer encore quelques autres choses, que ie laisse pour n'estre pas long, & qu'une conscience Chrestienne connoist & fait assez d'elle-mesme sans autres instructions, & diray seulement quelque chose de la façon dont il faut que les marchands se gouvernent selon les diuers succès qu'il plaist à Dieu de leur donner. Il arriue donc quelques fois que leurs affaires vont mal, soit que leurs nauires se perdent par les naufrages, ou qu'ils soient pris par les pirates, comme il arriue assez souuent: soit que les grandes emplettes qu'ils ont faites & où ils ont mis tout leur credit & tout leur argent, ne rencontrent pas leur debit: soit que ceux avec qui ils ont leurs correspondances & leurs affaires meslées, viennent à manquer, & à les tirer avec eux en mesme ruine, comme les exemples en sont frequens: soit enfin que quelque autre reuers de la

Prouidence diuine leur rompe toutes leurs mesures, & mette leurs affaires en desordre & leurs esperances à l'enuers. On dit qu'il y en a quelques vns qui se seruent de ces occasions-là pour s'enrichir, en soustrayant leurs effets, en broüillant leurs liures & leurs contes, & en mettant tous les enseignemens de leur commerce dans vne confusion si épouuantable, que plü-tost que de tout perdre, leurs creanciers sont obligez de venir à des compositions si desauantageuses, qu'il se trouue enfin que le banqueroutier demeure riche aux dépens de leurs familles, & qu'il se pare de leurs ornemens. Puis que les loix ciuiles, qui sont en telles choses beaucoup plus indulgentes que celles du Christianisme, punissent ces fraudes-là rigoureusement, il n'est pas besoin que ie m'arreste icy à faire des inuectives à l'encontre, pour en imprimer l'horreur dans l'esprit de mes lecteurs. C'est vn furieux brigandage, & qui est d'autant plus à reprimer par la seuerité des supplices, qu'il s'exerce par des gens en qui on auoit mis

sa confiance, & avec qui on auoit en quelque sorte contracté société. Car entre le detteur & le creancier il y a vne relation de bonne foy, qui ne se peut ainsi violer que par vn épouuan- table crime. Le deuoir d'vn homme Chrestien dans vne si lamentable occa- sion, est de decouurer à ses creanciers ses affaires iusques au fond, & ne leur celer ny effets, ny liures, ny chose au- cune dont la connoissance soit neces- saire pour voir si c'est ou fraude ou mal- heur. S'il y a des effets suffisamment pour satisfaire aux creanciers, il est de la iustice de les acquitter, ne deust-il rester que peu de chose ou rien du tout pour soustenir la famille, ou pour re- leuer les affaires de celuy qui est tom- bé. Je sçay bien que c'est vne grande tentation, de se voir apres de hautes esperances, & mesmes apres auoir beau- coup possédé, réduit à la mendicité. Mais vne bonne ame doit surmonter toutes les pensées qui s'éleuent contre la iustice, & en s'abaissant sous la main de Dieu qui l'humilie, s'asseurer en sa bonté, qui redresse quand il est temps.

Car cette consideration que quelques vns mettent en auant, que quand la rui-
ne est arriuée par simple malheur, sans
qu'on y puisse estre accusé de fraude,
ny de quelque trop notable impruden-
ce & qui approche de dol, il est raison-
nable que chacun des creanciers en
porte sa part, est bonne à faire aux
creanciers mesmes, qui dans vne si triste
occurrence doiuent vser de generosité
& de charité. Peut-estre mesme qu'il
est en quelque sorte iuste que le public
y interuienne, & qu'il oblige ceux qui
le peuuent sans incommodité de leurs
affaires, à y exercer quelque humanité.
Car vne famille, dans les affaires de la-
quelle plusieurs creanciers ont interest,
est comme vn vaisseau chargé de di-
uerses marchandises qui appartiennent
à beaucoup de gens. Comme donc dans
vn peril de naufrage, on soulage le na-
uire pour empescher qu'il ne perisse,
& chacun permet pour cela qu'on jette
en la mer vne partie de sa marchandise,
en y gardant, s'il est possible, quelque
raisonnable mesure, qui distribuë la
perte également & proportionnement

à tous: ainsi peut-on bien sauuer vne famille que sa charge accable, & qui est presté de submerger, en égalant sur les creanciers le plus iustement qu'il se peut, à chacun sa portion de la perte generale, afin qu'elle en soit plus aisée à porter. En effet les loix y pouruoient pour l'interest de la societé. Car il est plus expedient au public, que plusieurs partagent entr'eux vne perte, pour se la rendre commune, & pour s'entr'aider à la supporter; ce qu'ils peuuent faire aisément & presque sans la sentir, si elle leur est bien distribuée; que non pas qu'une famille & toute seule & toute entiere, demeure accrauantée sous le faix. C'est la pratique de la Medecine, quand vne grande fluxion est tombée sur vne partie, où elle cause quelque perilleuse inflammation, de faire quelques saignées, soit pour en descharger la matiere ou pour en faire reuulsion. Et en l'une & en l'autre toutes les autres parties du corps compatissent à la dolente. Car s'il est question de descharge, c'est le sang de

tout le corps qui s'en va : & si c'est pour faire diuersion , c'est en general sur tous les membres qu'on deriue l'humeur peccante, afin que quand elle sera esparse, la chaleur naturelle qui est espandue partout le corps, ait plus de facilité à la digerer. Enfin, c'est le precepte de la Parole de Dieu, *que nous portions les charges les vns des autres, & qu'ainsi nous accomplissions la Loy de Christ.* Et bien qu'en cet aduertissement Saint Paul ait principalement égard à la charité dont il faut vser à supporter doucement les fautes qui arriuent à nos freres, & à les y redresser avec vn esprit de bonté, la raison en est par tout generale, & s'estend vniuersellement à toutes occasions. Et s'il faut auoir de la charité enuers nos freres où il s'agit de fautes morales, & qui sont blasmables deuant les hommes, & vicieuses deuant Dieu; ceux-là sans doute en sont encore plus dignes, dans les desordres desquels il ne paroist qu'vn pur malheur. Si cette raison qu'allegue l'Apostre, *& te considere toy-mesme, que tu ne sois*

aussi tenté, doit auoir lieu en ce qui regarde les pechés, la condition de pecheur ne nous rend gueres plus sujets à commettre des fautes grieues & scandaleuses, comme font celles dont il s'agit là, que celle d'hommes nous assujettit aux accidens qui renuersent nos familles & nos affaires. Enfin, si la Loy de Christ, que l'Apostre nous exhorte d'accomplir, nous oblige à vne si grande charité, que pour en suiure les mouuemens il nous faille surmonter l'indignation que l'amour de la sanctification produit naturellement en nous contre les scandaleux & les scandales; cette mesme loy nous doit obliger en plus forts termes à surmonter les inclinations que nous auons naturellement à posseder & à retenir nostre bien, afin de soulager nos freres qui sont tombés en calamité. Et pour moy j'estime qu'une ame veritablement Chrestienne, & qui a quelque chose de noble & de releué, trouuera sans comparaison plus de facilité en soy-mesme à n'estre pas attachée à l'interest d'un peu de bien,

qu'à ne sentir pas de la douleur & de l'indignation contre des pechés signalés, & qui tournent au scandale de l'Eglise. Mais, comme ie l'ay desja dit, c'est aux creanciers ou au public à faire ces considerations : & quant à celuy à qui ce malheur est arriué, il doit auoir d'autres visées. N'eust-il que l'honneur du monde deuant les yeux, il doit éuiter les soupçons d'auoir voulu faire son profit au dommage de son prochain. Mais la iustice, qui est vne constante volonté de rendre à chacun ce qui luy appartient, l'oblige à se dépoüiller plustost de toutes choses, que de retenir rien du bien d'autruy par deuers soy ; & la charité Chrestienne luy doit mettre cette pensée dans l'esprit, que si Dieu l'a voulu affliger, il ne faut pas qu'il communique son affliction aux autres malgré qu'ils en ayent. Tellement que s'ils y doiuent auoir part, il faut qu'ils la y prennent volontairement : & s'il est expedient de les y ranger par autorité, il seroit incomparablement plus à propos que ce fust à la sollicita-

tion du Procureur du Roy, qui a les intereſts du public entre les mains, que non pas à la requeſte de celuy qui ne peut gueres bien ſe garentir du ſoupeçon de dol, en implorât ainſi l'autorité du Souuerain pour ſes affaires particulieres. Que ſi abſolument il n'a pas dans ſes effets de quoy contenter ceux à qui il doit, alors il peut bien auoir luy meſme recours à la protection du ſouuerain contre l'inhumanité de ceux qui ſe montrent implacables. Les anciens Romains liuroyent vn detteur à ſes creanciers, & leur permettoient de le déchirer, & d'en emporter chacun ſa piece. C'eſtoit vne couſtume barbare, & qui auſſi ne dura pas long temps. Depuis on s'eſt contenté de leur abandonner ſes biens, pour ſe vanger deſſus ſ'il y a de quoy. Et bien qu'il eſt indigne d'vn homme Chreſtien de ſ'y monſtrer rigoureux, neantmoins il eſt certain que la cruauté n'y eſt pas ſemblable. Mais quand il n'y a pas de quoy, & qu'il eſt bien iuſtifié que ce n'eſt pas par mauuaiſes pratiques mais par malheur, il n'eſt ny

734 SVITE DE LA DERN. PART.
de la Iustice ciuile, n'y de la charité
des Chrestiens, de laisser perpetuel-
ment vn homme exposé à la perfecution
de gens intraitables & déraison-
nables. Il peut donques luy mesme
poursuiure sa liberté par deuant le
Magistrat; tant parce que la prison
perpetuelle est ennemie de l'esprit
humain, que pour trauailler à l'entre-
tenement de sa femme & de ses enfans,
& au restablissement de sa maison;
s'il plaist à Dieu d'espandre plus de
benediction sur son trauail qu'il n'a
fait par le passé; & pour laisser à l'Estat
l'vsage d'vn de ses citoyens, qui luy
demeureroit autrement absolument
inutile. Mais cependant il doit auoir
cette resolution formée dans l'ame,
que si Dieu luy donne le moyen de
remettre ses affaires en trauaillant, il
rendra tant qu'il luy sera possible à ses
creanciers, ou à leurs enfans & à leurs
heritiers, ce dont par leur accommo-
dement il sera demeuré en arriere. Car
pour les gens de bien & d'honneur,
le temps n'engendre point de prescrip-
tion; & les fins de non receuoir,

quand on sçait bien que lon doit, sont
 à mon aduis vne exception tres-indi-
 gne & tres-infame. Et quant au con-
 sentement qu'on a presté à vn accom-
 modement en perdant, vn honneste
 homme, en faueur de qui il a esté
 donné en vne telle occasion, le doit
 reputer comme forcé, & en releuer
 luy mesme son creancier, s'il n'y per-
 siste volontairement à l'heure qu'il
 void son detteur en estat de luy satis-
 faire. Et bien que ce soit vne chose
 rare de voir vn homme avec qui ses
 creanciers ont composé, leur payer de
 bonne foy, quand Dieu luy en donne
 le moyen, ce qu'ils luy ont relaiissé
 dans le desordre de ses affaires; quel-
 ques vns neantmoins l'ont fait, & vni-
 uersellement tous le doiuent faire,
 s'ils veulent satisfaire à la Loy du Chri-
 stianisme, & garder la qualité de ve-
 ritablement gens d'honneur. Quant
 à ceux de qui le negoce a prospéré
 par la benediction de Dieu, c'est à eux
 à luy en rendre louüange, & à recon-
 noistre qu'ils tiennent leur bien de sa
 liberalité. L'Esçriture Saincte se

fert d'une façon de parler fort remarquable , quand elle defend aux hommes *de sacrifier à leur ré.* Soit que la metaphore soit prise de la pesche , ou de la chasse aux oiseaux , la raison en est pareille. Il semble bien à la verité qu'il depende en grande partie de l'industrie & du soin de l'homme , de tendre le ré bien à propos. Il y a du chois au temps & au lieu ; & la façon mesme de le dresser , & de le ramener quand la proye a donné dedans , est reiglée par l'experience & par l'art , & ne se fait pas à la volée. Mais quant à y conduire ou les oiseaux ou les poissons , c'est comme les hommes du monde ont accoutumé de parler , vn pur effect du hazard ; & selon le sentiment des Chrétiens , & le stile de la Parole de Dieu , c'est vn œuvre de la Prouidence. Quand donques les hommes auroient à se donner quelque loüange d'auoir bien tendu leurs filés , (quoy que toute nostre industrie & nostre vigilance vient de Dieu) c'est neantmoins à Dieu qu'il faut rendre tout l'honneur
du

du succès & de la capture. Et bien que cela se puisse appliquer à toutes sortes de professions, parce qu'il n'y en a aucune dont l'évenement ne depende de sa benediction, la marchandise a pourtant plus de ressemblance à la pesche & à cette sorte de chasse, que n'ont pas les autres vocations : les rencontres y estant si fortuites, & dépendant de tant d'accidens impreueus, que c'est manifestement la seule Prouidence de Dieu qui y domine. Or n'est-ce pas seulement des mouuemens du cœur que les marchands que Dieu a benits, en doivent témoigner leur reconnoissance. L'Eglise se doit sentir de leurs richesses ; l'Etat y doit participer : les pources doivent tirer du secours de leur abondance : ils doivent s'élargir enuers leurs amis incommodez : les filles sans dot & sans patrimoine doivent estre l'objet de leurs liberalitez : & par tout où les occasions se presentent de contribuer au bien ou à l'ornement du public & au soulagement des particuliers, si les marchands que Dieu a enrichis sont véritablement

Chrestiens , il faut qu'ils y déploient leurs biens à porportion de la grace qui leura esté faite. Car comme quand vn fontenier conduit plusieurs tuyaux d'eau vers vn seul & mesme bassin , ce n'est pas afin qu'elles y demeurent cachées cōme en des cauernes, ou qu'elles y croupissent & qu'elles s'y corrompēt faute d'agitation & de mouuement : c'est pour y faire plusieurs jets qui jallissent de tous costez , & qui se répandent à l'entour, pour l'humectation, & le rafraichissement , & la decoration des lieux & des plantes qui les environnent ; cette confluence de biens qui se fait entre les mains d'vn seul par la benediction du Seigneur, n'est pas afin qu'ils s'y rouillent en des coffres , ou qu'ils s'y consomment par l'vsage de celui seul à qui Dieu les a donnés, c'est pour l'utilité des prochains , & pour l'auantage de la Republique. Au reste, comme encore que le bassin se vuide sans cesse, il n'est iamais vuide pourtant, parce que les mesmes tuyaux qui l'ont rempli la premiere fois , y conduisent toujours de nouvelles eaux ; la charité

& la liberalité de ceux qui vsent bien de leurs grands biens ne les épuise jamais, parce que les mesmes sources & les mesmes veines de la benediction de Dieu, les remplissent & les rafraischissent sans cesse. Que s'il en arriuoit autrement, comme la Prouidence a des raisons d'affliger les gens de bien que nous ne pouuons pas toujours sonder, il en reste au moins cette consolation que nostre Seigneur mesme promet, c'est que l'on s'est fait des amis des richesses d'icy bas, qui nous reçoient apres dans les celestes & eternels tabernacles.

Quant aux Artisans, il y en a quelques-vns qui approchent tant de la condition des marchans, qu'il les faut presque ranger en mesme categorie. Tels sont, par exemple, les orféures, qui bien qu'ils trauaillent de la main, font neantmoins ordinairement vn trafic d'argent, de perles & de pierreries, où ils ne contribuënt rien de leur art sinon achepter & reuendre, ce qui est proprement le fait des marchans. Et s'ils vendent quelques pieces où ils

ayent travaillé, la matiere mesme qu'ils ont achetée, y estant beaucoup plus considerée que la façon, l'ouvrage en est plustost consideré comme marchandise simplement, que comme manufacture d'artisan, & l'argent qu'en donne l'acheteur, est plustost consideré comme prix d'acquisition, que non pas comme salaire. De sorte qu'ils doivent receuoir les enseignemens que j'ay cy-dessus expliqués, comme s'ils auoient esté donnés pour eux, à cause de la ressemblance du sujet & de la matiere. Et s'il y a quelque instruction qui les concerne en particulier, c'est qu'en cette sorte de marchandise il est plus aisé de tromper, à cause du meslange des metaux, qui ne se discerne pas aisement, & que les fausses perles & les hapelourdes ressemblent quelques fois de telle façon aux vrais joyaux & aux fins diamans, qu'il y faut estre expert & intelligent pour ne s'y laisser pas affronter par ceux qui s'en meslét. Parce donc que le pas y est plus glissant, que le gain, quand on y trompe, est plus grand, & qu'ainsi cette sorte de com-

merce est accompagné de plus de tentations, ceux qui l'exercent y doivent prendre garde de plus près, pour y garder vne fidelité plus exemplaire & plus acheuée. Pour ce qui est des autres à qui le nom d'artisan cōuient proprement, ce n'est pas seulement dans les choses de leur mestier que la Morale Chrestienne leur doit donner quelques auertissemens, c'est aussi à l'égard des inclinations auxquelles cette profession est communément sujette. Le vice qui y regne le plus ordinairement, & qui touche de plus près cette sorte de vocation, c'est le peu de fidelité, soit au chois de la matiere qu'ils fournissent & qu'ils employent, soit en la soustraction de celle qu'on leur baille pour y trauailler, soit en l'ouurage mesme & en la façon qui depend de leur main, soit au prix qu'ils mettent à leur trauail, où, comme on parle assez souuent, ils rançonent ceux avec qui ils ont affaire. Car c'est vne chose estrange de la varieté des formes de tromperie qui se pratiquent par les artisans chacun en sa vocation, si la crainte de Dieu,

& les bonnes impressions du Christianisme ne les gouvernent. Et si, pour exemple, il y auoit moyen d'aller par toutes les boutiques de Paris où on traueille de la main, en tant d'ouurages & de manufactures de toutes especes qui s'y font, & tenir vn registre bien particulier de toutes les ruses & de toutes les finesses qui s'y pratiquent pour gagner injustement, & pour abuser de la simplicité des personnes qui n'y regardent pas d'assez près : ie ne diray pas que la pluspart se trouueroient estre des cauernes de brigands : car on n'y vole pas le pistolet à la main, & n'y a cajolerie au monde dont on ne se serue pour y faire son profit : mais bien diray-je qu'il y en a vne tres grande quantité qui sont comme autant de buissons, où l'on seroit émerueillé de voir les differentes façons qu'on y employe pour prendre les oyseaux à la pipée. Il est vray qu'on ne les y retient pas long temps, & on ne leur y oste ny la vie ny la liberté. Mais on les y plume le plus qu'on peut, & celuy-là est bien fin qui peut s'en retourner sans y laisser beau-

coup plus qu'il n'en remporte. La condition de la vie humaine est telle, que ie ne sçay s'il seroit à desirer que la charité Chrestienne eust en ces lieux-là pris absolument la place de l'auidité du gain; parce que si on n'en estoit plus animé, & qu'il n'y eust que la seule charité qui y regnast, ie croy que l'on verroit en vn moment tomber à terre ia pluspart des arts qui apportent, non seulement beaucoup d'ornement, mais encore beaucoup d'vtilités & de commoditez, tant à cette grande Ville en particulier, qu'en general à tout le Royaume. Car le desir de gagner est comme vn esprit de Mammon, qui est épandu là dedans, & qui viuifie & remuë tant de milliers de pieds & de mains, qui trauaillent à ces ouurages, & qu'vn incurable engourdissement fairoit, si l'exorcisme de la charité auoit expulsé ce demon. Mais au moins certes seroit-il à souhaitter que cette insatiable conuoitise de gagner fust vn peu temperée de l'amour de la vertu, & de la dilection qui doit estre entre les Chrestiens, pour n'auoir pas en si grande re-

commandation l'interest particulier, & qu'on y fist vn peu plus de consideration chacun de l'interest de son prochain & de son frere. Qu'on y messe donc à la bonne heure l'affection de gagner, puis qu'il n'y a pas moyen de faire autrement en cette infirmité de la chair : qu'on s'y propose d'accommoder ses affaires, & d'auancer ses enfans au dessus de sa propre condition : qu'on y passe les iours & les nuits à trauailler, & qu'on n'y laisse échapper aucune occasion de profiter que l'on n'embrasse & dont on n'vse à son auantage : mais que cela soit au moins toujours dirigé par la bonne foy, par la loyauté, par la loy de la charité, & qu'on se souuienne qu'il y a de meilleures richesses au Ciel, dont il faut auoir soin de ne perdre pas l'esperance ny le droit, en affectant trop ses affections à celles de la terre. Apres cela, ie voy que dans les petites villes ordinairement, ce n'est pas tant cette ardente passion de faire son profit, mesmes aux dépens d'autrui, qui domine les artisans, que la débauche du vin, & la frequentation

des cabarets , où ces gens noyent dans l'oubli le soin de leurs familles & de leurs affaires. Car l'homme est vn animal si bizarre & si ennemi de la mediocrité , que s'il ne se jette à vne extremité , il ne peut éuiter de donner dans l'autre , si la pieté & la vertu ne le conduit. En vn lieu les artisans se tuent de traualler , & en vn autre ils ne trauallent qu'à l'extrême necessité , & se moïssent de ne rien faire. S. Paul dit que *celuy qui ne traualle point n'est pas digne de manger*. Que s'il n'est pas digne de manger pour se soustenir & pour subsister , beaucoup moins est-il conuenable qu'il boiue tant , & qu'il submerge dans le vin la substance de sa famille. Je ne scay quelle vtilité les cabarets peuuent apporter à l'Estat , ny quelles sont les raisons politiques pour lesquelles on les y souffre en nombre si prodigieux qu'ils font ordinairement presque le quart d'vne Ville. Et peut-estre que s'il n'y en auoit point en Bretagne , on y auroit plus de peine à recueillir les deniers que l'on y fournit au Roy ; comme ailleurs c'est de là princi-

palement que lon retire ses droicts que
 l'on appelle du nom d'Aides. Et ie ne
 sçay si quand on les auroit tous rafez,
 la débauche & la dissolution seroit
 bannie pour cela, tant le vice de l'es-
 prit humain est naturellement incor-
 rigible. Mais il est vray pourtant qu'il
 n'y a pas moyen de se figurer combien
 cette horrible licence de frequenter
 ces lieux-là, produit de malheurs &
 de desordres. La bile s'y échauffant
 par le vin, on y void arriuer des bat-
 teries & des meurtres : la conuoitise
 s'y allumant par les fales discours &
 par les objets, il s'y commet vne infi-
 nité d'impuretés ; là perte du temps,
 chose d'un prix inestimable, y est si
 continuelle & si grande, qu'on ne sçau-
 roit reparer le dommage qu'on en re-
 çoit : s'il y auoit naturellement dans les
 sentimens de l'ame quelque generosi-
 té, elle s'auilit & s'abastardit en la fre-
 quentation de ces lieux : s'il y auoit
 quelque honneste seuerité, quelque
 grauité loüable & recommandable
 dans les mœurs, elle se fond dans le
 vin & dans les voluptez des sens char-

nels , au contentement desquels ces maisons-là sont destinées : la dépense y est si grande , quand vne fois on s'y abandonne , que c'est l'écueil où se ruinent les artifans : & , ce qui est le comble du malheur, c'est la cause inévitable des scandales qui arriuent ordinairement dans leurs mefnages. Car les femmes, qui ne peuvent pas auoir toute la constance ny toute la moderation necessaire, pour supporter doucement la ruine de leurs affaires & la débauche de leurs maris, quand elles les voyent reuenir du cabaret pleins de vin, s'emportent par la colere à des paroles injurieuses & capables d'irriter les plus retenus. Tellement que ces gens ayans desia dans la teste la chaleur qu'y portent les fumées du vin, s'enflamment incontinent de colere, & se laissent aller à des violences qui emplissent la maison & tout le voisinage de vacarmes & de clameurs. Et si les Turcs qui ne boient point de vin, venoient quelquesfois à passer au long de nos ruës, & qu'ils y vissent les tempestes & les desordres que ce breuuage

y produit, ils se confirmeroient en cette opinion, que leur Mahomet a esté plus sage que nostre Christ, en ce qu'il leur a interdit l'usage d'une chose si pestilente. De sorte que l'abus que nous faisons de la liberté que nostre Seigneur nous a donnée d'vser de cette creature de Dieu, tourne à la honte de nostre profession, & au deshonneur du Sauueur du monde. Je voudrois donques de bon cœur, puis que la seule predication de l'Euangile n'est pas capable de reformer la vie des artisans, que les Magistrats Chrestiens y apportassent vn peu du leur, & qu'ils retranchassent quelque chose de cette prodigieuse licence de boire. Car si l'authorité des loix politiques, & la suppression des cabarets, ostoit aux hommes le moyen & l'occasion de se laisser aller à de si estranges débordemens, ils en seroient plus susceptibles des impressions du Christianisme.

Restent maintenant les laboureurs, & generalement tous ceux dont la vocation est de viure de leur traual en la culture de la terre. Horace dit que

ceux-là sont bien heureux qui peuvent passer leur vie à ce mestier-là, & Virgile encore, que s'ils sçauoient connoistre les auantages de leur condition, ils en estimeroient tant le bonheur, qu'ils ne porteroient point d'enuie à celle des autres. Et veritablement qui pourroit mener cette vie à peu près comme faisoient les anciens, qui auoient à eux leurs champs, leurs bœufs & leurs instrumens de labourage; qui possedoient pour eux-mesmes le bestail qu'ils nourrissoient; qui ne deuoient rien aux creanciers, & qui n'estoient point vexés de trop grandes exactions ny de contributions publiques; que les gens de guerre ne mangeoient point, & qui jouïssent en repos du reuenu de leur trauail; il ne se peut pas nier qu'ils ne l'emportassent en beaucoup d'égards sur les habitans des Villes. Ils seroient loin de l'enuie & de l'ambition, qui sont les peltes ordinaires de la tranquillité de l'esprit humain: l'auarice ne les domineroit point; le luxe & la superfluité ne corromproit point l'intégrité de leur vertu: ils seroient exempts

750 SVITE DE LA DERN. PART.
du tracas & de l'agitation des Palais; la
chicane ne les rongeroit & ne les har-
celeroit point, & s'ils auoient moins de
politesse qu'on n'en void ailleurs, ils
auroient aussi plus de candeur, de fin-
cerité & d'innocence. La vertu mili-
taire ne s'abastardiroit pas entr'eux par
l'usage des voluptez, & leur corps durci
au travail, se trouueroit aux occasions
capable de toutes les factions & de
toutes les fatigues militaires. Et s'ils
n'auoient pas la connoissance de tant
de sciences & de tant d'arts qu'on en
appréd & qu'on en pratique dans cette
autre forme de vie que le reste du mon-
de suit, ils n'ignoreroient pourtant pas
les choses absolument necessaires. Tels
estoit ces Romains de l'ancienne
Republique, qu'on alloit tirer du la-
bourage pour les faire Dictateurs, &
qui de la mesme main dont ils gou-
vernoient le soc, donnoient des batail-
les & remportoient des victoires glo-
rieuses. Mais à cette heure les labou-
reurs sont d'autres gens. La pluspart
n'ont rien à eux, & sont comme des
fermiers, ou des metayers, ou des mer-

cenaires en la culture des terres d'au-
rroy : & s'il y en a quelqu'un qui posse-
de quelque terre, c'est peu de chose
que de son bien, & pour soustenir sa
famille & employer ses enfans, il faut
qu'avecque son bien il cultiue encore
celuy des autres. A ceux-là, selon la
connoissance que ie puis auoir d'eux
en ces quartiers, ie n'ay à donner que
deux ou trois instructions seulement,
mais qui leur sont absolument neces-
saires. La premiere est de vaquer à leur
travail avec assiduité, & garder soi-
gneusement à la maison ce qu'ils peu-
uent auoir amassé, & non pas le dé-
penser, comme quelques-uns d'en-
tr'eux font, dans l'yurognerie des ta-
uernes. Car c'est chose ordinaire de
les voir les iours de Dimanche & de
Feste, retourner soit de la ville ou du
village vn peu hors de leur bon sens,
& s'ils ne sont pas si violens dans le
vin comme font ordinairement les ar-
tifans, ils ne laissent pourtant pas quel-
quesfois de porter en cet estat quelque
tempeste dans leurs familles. Mais
quand leurs femmes seroient plus pa-

752 SVITE DE LA DERN. PART.
rientes que ne font d'ordinaire celles
des gens de mestier : comme il se peut
faire qu'elles ayent plus de modera-
tion : ou qu'ils les ayent dauan-
tage que les artisans ne font les leurs ;
comme cela ne se peut pas nier ; tel-
lement que de leur mauuais gouuer-
nement en cela il en arriuaft moins sou-
uent de scandaleux demeslés ; tant y a
que par la dépense qu'ils font là , ils
incommodent ou ruinent tout à fait
les affaires de leurs familles. A ceux-là
doncques se peut appliquer en parti-
culier ce que S. Paul dit en general :
c'est que *qui n'a soin des siens est pire
qu'un infidelle*. La seconde instruction
est celle de la fidelité. Car j'ay dit que
la pluspart des paysans & des labou-
reurs sont reduits à la culture des ter-
res d'autrui , soit en qualité de fer-
miers , ou en celle de metayers & de
mercenaires. Or est-il certain qu'il se
commet vne infinité de fraudes en
cette administration , & que c'est vne
chose rare de voir des gens de cette
condition qui s'en acquittent comme
ils doiuent. Les fermiets succent toute
la graisse

la graisse des terres, & ne se soucient pas de les laisser toutes tomber en decadence, pourueu qu'ils y fassent leur conte pendant les années de leur bail. Les metayers desrobent le reuenü qui appartient à leurs maistres, & s'approprient en cachette ce qu'ils deuroyent apporter de bonne foy en commun; & presque generalement toute cette sorte de mercenaires font laschement la besogne de ceux qui les employent; où s'ils y apportent de la vigilance, c'est pour en tirer tout le profit. Toutes ces façons de faire font autant de pechés commis contre le commandement, *Tu ne déroberas point*; & par consequent contre les loix du Christianisme. On se plaint des gelées qui gassent les vignes, & des broüées qui perdent les bleds: on s'étonne de voir les esperances des laboureurs fauchées bien souuent en vn moment, & au lieu de l'abondance à laquelle on s'estoit attendu, l'on void souuent avec beaucoup d'estonnement & de douleur, venir la disette & la famine. Les pluyes hors de sai-

son, les inondations des riuieres, les gresles, les orages, & les autres calamités de cette nature, perdent le fruit des vendanges & ruinent les moissons. Et puis on en accuse les astres, ou l'on murmure contre la fortune, ou l'on s'en prend ouuertement à la prouidence de Dieu. C'est iniustement qu'on le fait, puis que ce sont les seuls pechés des hōmes qui en sont la cause. Et comme ie ne nie pas que les habitāns des villes n'y contribuent beaucoup, aussi suisje tres assure qu'il en faut imputer vne partie aux hommes de la campagne. Parce qu'ils soustrayent à leurs maistres les fruits de la terre, Dieu leur soustrait aussi de sa part les bonnes influences du ciel, & s'il leur reste encore quelque chose de leur larcin, la Prouidence permet qu'il leur soit rai par les exacteurs en diuerses sortes de brigandages. De sorte qu'il n'y a point de moyen de ramener la felicité sur la terre & dans la campagne, qu'en y ramenant quand & quand la iustice & la charité, qui en sont presque vniuersellement bannies.

Enfin, la troisieme instruction est, de corriger cette humeur accariastre & chicaneuse qui possede presque generalement tous les payfans. Car ils font des procès sur des vetilles & parpure opiniastrété; & plustost que de ceder la moindre chose à leurs voisins, ils s'entrerongent en frais de iustice. Entrés dans les estudes des Procureurs, vous les y trouués. Montés dans les sales des Palais ou dans les chambres des audiances, vous les y rencontrés à foules. Promenés vous par les ruës les iours des plaidis, vous les voyés à bandes à la suite des Aduocats. Si quelque necessité vous oblige de mettre le pied dans vn cabaret, ils y sont à longues rangées, où ils parlent de leurs procès. Enfin reuenés-vous de la campagne, les grands chemins en sont couuerts, où en s'en retournant en leurs maisons ils parlent d'intimations & de presentations, d'appointemens & de requestes. Car c'est vne chose estrange, que la plus part de ces gens, que l'on estime ordinairement auoir autant de cal sur l'esprit en ce qui re-

garde les belles choses , que le rrauil de la terre leur en a durci sur les mains, neantmoins, soit par l'affection qu'ils apportent à la chicane , soit par la coustume & par l'assiduité de la pratiquer , se rendent intelligens dans les matieres du Palais , & versés dans les termes de jurisprudence. On excuse d'ordinaire leur ignorance en ce qui touche la religion , parce qu'ils ne sont pas capables d'en comprendre les mysteres, & quen'ayans esté nourris qu'à manier le soc & la beche , la doctrine de la Iustification , & de la Predestination , & de l'efficace des Sacremens , est infiniment au dessus de la portée de leur esprit. Mais ie maintiens que puis que sans autre docteur que la coustume de plaider, l'ardeur qu'ils y apportent suffit pour leur apprendre la pratique , & pour leur donner la connoissance des termes du Droit , s'ils auoient autant d'affection à s'instruire en la religion , & que les Ministres qui y seruent eussent le soin de les en informer selon leur deuoir , ils s'y rendroient assés

ſçauans pour l'édification du Public, & pour la ſatisfaction particuliere de leurs conſciences. Car nonſeulement les myſteres abſolument neceſſaires au ſalut, mais la pluſpart des doctrines de la Religion Chreſtienne qui ne ſont pas en pareil degré de neceſſité, ne ſont pas en elles-mêmes ſi difficiles à concevoir, que les matieres de la plaidoyerie. De ſorte qu'en cet égard ils ſont inexcuſables deuant Dieu, & condamnableſ deuant les hommes. Mais outre que cette ſcience qu'ils acquierent dans la chicane, les condamnera quelque iour de ce qu'ils n'auront pas appris la Religion de Ieſus Chriſt, elle leur couſte bon dés maintenant, par les incommoditez & par les ruines qu'elle apporte dans leurs familles. Car quãd la Juſtice s'exerceroit avec toute l'integrité que demande le nom qu'elle porte & qui eſt ſouuerainement glorieux, ils ne laiſſeroient pas d'y perdre leur temps, & d'y conſumer leur argẽt, & d'y trouuer l'occaſion de ſe détourner de leurs occupations, & de commettre mille débauches. Mais chacun

ſçait la corruption qui s'eſt gliffée en cette profeſſion-là ; & les Ordonnances de nos Rois ont de temps en temps taſché de la reprimer ; mais ce n'a point eſté avec tant d'effet, que les gens de bien qui ſuiuent cette ſorte de vocation en grand nombre, ne la deplorent eux-mesmes. De ſorte qu'en partie par l'artifice de pluſieurs gens de Palais, en partie par l'opiniaſtreté des parties, les procès durent ſi long-temps, & pululent de telle façon les vns des autres, & s'embarraſſent de tant d'incidens, & s'enflent de tant de pourſuittes, & d'un ſimple petit exploit par où ils commencent, paruiennent à vne ſi prodigieuſe groſſeur, que pour nourrir ceux qui gouernent ces monſtres, les habitans de la campagne fourniffent toute leur ſubſtance & épuiffent tout leur ſang. Je voudrois donques qu'il euſt plu à Dieu mette au cœur des hommes de cette ſorte, le deſir de pratiquer le precepte de S. Paul, qui eſt de ſouffrir pluſtoſt du dommage en leurs affaires, que non pas ſe porter à la reſolution de plaider : car cela eſt ſans doute plus

expedient, & plus digne du Christianisme. Ou bien s'il ne se peut éviter d'entrer en quelques contentions les vns contre les autres, qu'ils les vuidassent par arbitrage, & qu'ils choisissent pour cela des gens de bien vn peu entendus. Car ie croy que de cent procès il y en a toujours quatrevingts sur lesquels le bon sens naturel d'vn homme, joint avec vne bonne conscience, prononceroit sans Rubriques & sans Paragraphes, de fort équitables Arrests. Pour le reste, où le droit est plus douteux, on s'est fort moqué d'vn certain Iuge d'vne Prouince voisine de celle-cy, qui jugea vn procès en faisant tirer les parties à la courte busche, parce qu'il ne pouuoit penetrer où estoit le nœud de leur different. C'est à la verité vne façon de juger fort estrange & fort ridicule, pour vn homme de ce mestier-là. Mais peut-estre qu'il seroit plus expedient à la pluspart de ceux qui plaident, de commettre la decision de leurs differens au hasard, que de la poursuiure par les voyes du droit, où souuent il faut laisser les habille-

mens, & quelque chose de la peau, entre les épines qui s'y rencontrent.



CONCLUSION DE
tout l'Ouvrage.

LEs devoirs de la vie d'un homme Chrestien s'estendent à tant de choses, que si ie les voulois tous examiner, & ne rien laisser en arriere de ce qui se peut dire là dessus, ie ne viendrois iamais au bout de mes meditations. Et bien que le tour que j'ay fait prendre à l'explication de la Morale, soit si grand, & embrasse tant de considerations, que ie doute qu'il y ait eu aucun avant moy qui ait poussé cette matiere plus avant, ny qui ait employé plus de volumes à la traiter, ie voy bien qu'il me resteroit encore beaucoup de choses à dire, si ie voulois tout à fait suiure mes pensées, & tascher de mettre cet Ouvrage en tel estat qu'on le peust dire acheué. La façon de laquelle ie l'ay composé, a empesché

que ie n'y peusse suiure vne methode si exacte que ie n'oubliaffe rien du tout de ce qui s'y pouuoit examiner. Car j'en auois bien dès le commencement le dessein vniuersel formé dans l'entendement, & j'ay donné à ses parties les plus generales la place qu'elles y deuoient auoir. Mais quand il a falu venir à particulariser chaque chose, j'ay écrit ce qui m'est venu dans la pensée, sans aucune meditation precedente, sans assistance de liures, & sans en auoir fait aucun plan, pour me conduire en la deduction des matieres & dans leur disposition. De sorte que ce que j'y ay emprunté des Auteurs & des sciences, est venu de ce qui m'est resté de mes anciennes estudes, dans lesquelles ne m'estant point proposé de paroistre entre les Sçauans, je n'ay jamais fait vne ligne de recueils ny de lieux communs, & m'en suis fié à ma memoire, que ie n'ay pas fort bonne naturellement. Pour le reste, ce sont toutes pures productions de mon esprit, qui à mesure que j'écriuois me sont nées sur le champ. De quoy les

Imprimeurs se plaignent de n'estre que trop bons témoins, parce que souuent il leur a falu attendre que ie fusse quitte de mes autres occupations, pour entrer dans mon cabinet, & prendre la plume en la main, pour fournir de la matiere à ceux qui arrangeoient leurs caracteres. Tout cela donques se faisant auiec quelque espece de precipitation, ce seroit vne merueille si ie n'y auois rien oublié, ou si ie n'y auois rien repeté, ou enfin si ie n'y auois placé quelque chose hors de son ordre. Veu mesmes qu'aux autres defauts qui se sont rencontrés en cette Composition, s'est encore joint celuy-cy, qu'en l'espace de huit années que cet ouurage a tenu la presse des Imprimeurs, il ne m'est point encore arriué d'en prendre aucun volume en la main, pour le repasser & le relire. Il me souuient pourtant bien en general que mon premier dessein a esté de considerer les quatre diuers estats de l'homme, & de monstret qu'elles ont esté les reigles de ses actions en chacun d'eux. Parce donc que le premier a esté celuy d'Adam en

son intégrité, la première partie de cette Morale a esté employée à expliquer iusques où ont peu monter les connoissances d'Adam en l'estat de son innocence, & comment de ces connoissances il a peu tirer les enseignemens qui concernoient ses deportemens. L'y ay donques premieremēt traité de l'homme & de ses principales facultés, parce qu'encore qu'on ait accoustumé dans les meditations de l'Ethique, de parler d'abord du souuerain bien, comme de la dernière fin de nos actions, j'ay pourtant creu qu'il estoit en quelque sorte necessaire de sçauoir auparauant ce que c'est que l'homme mesme, afin de luy establir puis après vne fin conuenable à sa nature, & vn bonheur qui luy fust raisonnablement proportionné. Et parce que cela se pouuoit expliquer en des considerations generales & particulieres, j'ay premierement monstré que l'homme a de deux sortes de Puissances, à sçauoir les Raisonnables, & celles qui d'elles-mesmes ne sont point participantes de la Raison; & puis ie suis venu à l'examen de chacune

d'elles , & ay commencé par les operations de la premiere & plus excellente , que l'on nomme l'Intellect. Sur ce sujet i'ay traité de la façon de laquelle cette admirable faculté se déploye sur ses objets : & parce qu'il y en a de deux façons , & que dans les vns l'entendement se doit contenter d'en auoir la connoissance , & que la connoissance des autres le doit porter à certaine sorte d'actions , il a fallu premierement dire quelque chose de l'Intellect theoretique, dont toutes les fonctions consistent en la comtemplation : puis venir à la consideration du pratique, dont l'office naturel est de determiner l'homme à agir d'une façon conuenable à l'excellence de sa nature , & autant qu'il se peut proportionnement à la condition de ses objets. De là i'ay passé à vne meditation que tout le monde a toujours creuë absolument necessaire en l'explication de la Morale. Car les actions de l'homme qui s'y rapportent , n'ayant point accoustumé d'estre estimées dignes ny de blasme ny de louange,

si elles ne sont faites volontairement & avecque liberté, j'ay donné vn chapitre tout entier à monstrier en quoy la liberté consiste, & comment les actions humaines peuuent estre ou n'estre pas dites entreprises & faites volontairement. Ce qui ayant esté assez particulièrement expliqué, ie viens en fin à la methode ordinaire des Philosophes, & apres auoir parlé dans vne consideration expressément destinée à cette matiere, touchant la fin des actions des hommes, & nommément touchant la principale & la dernière; parce qu'il ne faut pas, pour estre bonnes & raisonnables, qu'elles soyent faites à la volée, & comme tirées à coup perdu; ie passe à la consideration du souuerain bien de l'homme, qui n'est autre chose que la dernière fin de ses actions. Là ie prouue par la raison qu'il ne peut estre establi ny dans les richesses, ny dans ce qu'on appelle ordinairement du nom d'honneur, ny encore moins dans la volupté du corps; & puis faisant reflexion sur l'estat du premier

homme, ie monstre qu'il estoit dans vne constitution trop-excellente, pour auoir cette imagination, que son souuerain bien se peust trouuer en aucune de ces choses, & pour l'establir ailleurs que dans les plus belles & les plus parfaites operations de son entendement, & de toutes les autres facultés qui luy sont sousordonnés dans la Morale, & qu'on appelle du nom d'appetits. Et parce que cela ainsi dit generalement, ne suffit pas entierement pour la description du souuerain bien de l'homme en l'estat de son integrité, ie m'y estends puis apres plus amplement, & monstre de combien de sortes de biens il y a, & cōment peuuent concourir à la composition du bonheur, ceux du corps avec ceux de l'ame. Dautant que l'homme estant essentiellement composé de l'ame & du corps, il ne peut estre souuerainement & parfaitement heureux, si ces deux parties de son estre ne iouissent de ce bonheur; & que l'ame estant d'ailleurs incomparablement plus excellente que le corps, & la directrice

de ses actions, elle le doit regler en la production des operations d'où dépend sa felicité, & la prendre quant à elle dans quelque chose de meilleur infiniment que ne peuvent estre les corporelles. Or cela ne se trouue sinon en la connoissance des objets les plus dignes d'estre contemplés, assauoir Dieu, & le prochain, & l'homme qui se refléchit sur soy-mesme : & dans l'exercice des actions les plus dignes d'estre pratiquées, qui sont celles de la pieté & de la vertu. Et iusques là peuvent aller les pensées que nous donne la Morale d'Aristote, & la raison telle qu'il l'auoit. Mais la reuelation de la Parole de Dieu nous conduisant beaucoup plus auant, & rendant nostre Raison beaucoup plus droicte & plus lumineuse qu'elle n'estoit dans Aristote ny dans quelque autre Philosophe que ce soit, ie tire puis apres de là des considerations pour la constitution du souuerain bien, comme l'immortalité du corps, & la communion avecque la Diuinité, auxquelles les Philosophes n'ont point

pensé, ou qu'ils ont tres imparfaitement expliquées. Cela fait, apres auoir dit quelque chose, comme par forme de preparatif, sur les objets des actions morales de l'homme, ie commence l'explication des devoirs auxquels le premier estoit obligé enuers la Diuinité, & recherche pour cela ce que la Nature luy a peu enseigner des propriétés du souuerain estre, & en premier lieu de son vnité. I'adjouste puis apres à cela ce qui concerne sa nature spirituelle, & inuisible, & entierement separée de la condition des corps, avec l'explication des devoirs qui en peuuent resulter. Ie deduis ensuite assés particulierement ce qui touche la Prouidence laquelle gouuerne le monde, & ce qui concerne les instructions que l'homme en a peu recueillir pour les devoirs de la Pieté. Et parce que pour les luy rendre conuenablement, il y faut obseruer quelques circonstances du lieu, du temps; & de la maniere en laquelle cela se deuoit faire en l'estat de l'innocence; ie recherche en consequence les enseignemens

seignemens que la Nature y donnoit à l'homme pour l'y reigler & pour l'y determiner : & là par occasion ie discours de l'observation du Sabbat, & de ce qu'il y peut auoir de naturel & de ceremoniel en elle. De ce premier objet des actions de l'homme, à sçavoir Dieu, ie passe incontinent au second, qui est le prochain, & fais sur la nature des devoirs auxquels les hommes eussent esté obligez entr'eux en l'estat de l'integrité, diuerses reflexions generales. Puis venant à la consideration plus particuliere des relations qu'ils eussent eus les vns enuers les autres, ie discours premierement des devoirs du mary & de la femme, parce que c'est la premiere de toutes les sociétés, & la source d'où découlent toutes les autres relations; & puis de ceux des peres enuers les enfans, & des enfans enuers les peres, qui est la seule relation de superiorité & d'inferiorité qui se fust trouuée en cet innocent estat. En suite ie viens à considerer les devoirs auxquels sont reciproquement obligés ceux qui sont entr'eux

en relation d'égalité, & les poursuis assez au long, selon les choses à l'égard desquelles il est nécessaire de les pratiquer, & selon l'ordre auquel Dieu mesme les a mises dans la seconde Table de la Loy Morale. Là donques i'explique premierement le Commandement qui concerne la conseruation de la vie du prochain : puis apres celuy qui touche l'honneur de sa pudicité : en suite vient celuy qui regarde la iustice naturelle qu'il faut exercer enuers luy à l'égard de ses biens : ce qui est suiui de la consideration du soin que l'on doit auoir de sa reputation : puis ie conclus par l'interpretation du precepte, *Tu ne conuoiteras point*, & explique soigneusement ce qu'il y a de naturel & ce qu'il y a de vicieux dans les mouuemens de la conuoitise. Enfin, le dernier objet de l'exercice de la vertu de l'homme, c'est luy-mesme, parce qu'il doit viure conuenablement à l'excellence de sa nature, quand il n'auroit relation avec personne, & qu'il luy faudroit viure tout seul. Encore donques que la modestie, & les vertus homi-

letiques & qui se pratiquent en la conuersation, ayent quelque rapport à nos prochains en la compagnie desquels nous les pratiquons, si est-ce que parce qu'on les considere plûtoſt comme des qualitez de ceux en qui elles ſe rencontrent, que comme des choſes eſquelles les autres ayent quelque intereſt, ie les explique vers la fin de cette premiere partie de ma Morale, comme des vertus détachées d'auecque la Charité. Ainſi ie monſtre quelles elles euſſent deu eſtre en l'integrité de la Nature, & traite en ſuite de l'Urbanité & de l'vſage de la Volupté. Puis retournant à dire quelque choſe de la liberté de l'homme en l'integrité de la Nature, & de la felicité qu'il y pouuoit eſperer, ie decide en quel égard cette felicité euſt deu eſtre contemplatiue & ſe rapporter à l'intellec, & en quel autre elle euſt deu eſtre pratique & dependre des actions; & là ie termine mes conſiderations touchant ce premier periode de la diſpenſation de Dieu enuers les hommes, & touchant la Morale qui luy conuenoit.

Dans la seconde partie ie me suis proposé en general de représenter le changement que le peché auoit apporté dans l'economie de la Morale, afin d'en expliquer les enseignemens d'une façon conuenable à cet estat là. Car il est bien vray que quand l'homme est decheu de son integrité, les parties qui le constituent essentiellement luy sont demeurées. Mais neantmoins, la constitution de ses facultés ayant esté fort changée, & son souverain bien ayant deu estre colloqué en quelques choses différentes de celles dans lesquelles il l'estoit auparavant, il faut necessairement qu'encore que les enseignemens que la Nature luy auoit desia donnés pour ses deportemens, luy soyent restés pour fondement immuable de sa conduite, il y soit neantmoins arriué dans les circonstances beaucoup de notables variations. I'examine donc premiere-ment quelles ont esté les facultés de l'homme depuis le peché, & montre comment s'estant corrompu, & comment ayant communiqué sa corrup-

tion à ses descendans, il est impossible que deormais les operations de ses facultés soyent telles qu'elles estoient pendant le temps de son innocence. Et parce que comme il auoit desia esté monstré dans la premiere partie, pour estre veritablement morales, il faut que les actions de l'homme soyent libres, & qu'il semble que la corruption leur ait osté leur liberté, ie montre dans les considerations qui suivent, en quoy l'essence de la liberté consiste, & comment les mauuaises habitudes la destruisent ou ne la destruisent pas. En quoy, bien qu'Aristote n'ait rien sceu ny rien soupçonné de la corruption de l'homme, telle que nous l'auons connuë par la Parole de Dieu, ie tire pourtant de ses principes les veritables maximes par lesquelles il faut decider cette question. Car encore que par le peché nos facultés soyent tellemēt engagées sous la domination du vice, qu'il nous est impossible de nous en défaire sans vne assistance particuliere de la grace de nostre Seigneur, nos actions, quel-

que mauuaises qu'elle soyent, ne laissent pas d'estre libres, quand elles ne se font point par la contrainte de quelque principe externe dont la violence nous emporte, ou que nous n'y sommes point circonuenus par vne ignorance excusable des choses singulieres ou particulieres, & que l'on nomme *de fait*. Cela ainsi briuelement expose, ie passe à la consideration du souverain bien, tel qu'il faut que l'homme se le propose, & tel que la bonté de Dieu le luy reuele, depuis qu'il est deceu de l'esperance de la possession de celuy qui estoit establi pour recompense de sa perseuerance en integrité. Et là ie m'estens à rechercher & à expliquer, premierement en quoy il consiste, & quel est le lieu où il le faut chercher. Puis apres, quelle est la connoissance que les hommes en ont peu & deu auoir, nonobstant les tenebres de leur ignorance, & le trouble de leurs passions. Et enfin quels sont les moyens qui nous meinent à en auoir la possession, & quels sont les objets de la connoissance des-

quels ils dependent. Ce qui ayant esté ainsi traitté generalement, ie viens à considerer ces objets en particulier, & premierement ie parle de Dieu, non plus proprement comme il se manifestoit en l'estat de l'integrité de la nature; car cela a esté expliqué dans le volume precedent, & demeure, comme i'ay dit, pour immuable fondement de la Morale de l'homme: mais comme il luy a pleu de se reueler en sa Prouidence, en dispensant & en meslant par vne sagesse admirable, les demonstrations de sa clemence, & & l'exercice de ses iugemens. Et de cette consideration dependent les devoirs de la Pieté, que l'hóme en l'estat auquel il est maintenant, a deu adjoüster à ceux qu'exigeoit de luy l'innocence de la nature. L'autre objet de la connoissance duquel depend celle des moyens de paruenir au souverain bien, c'est le prochain, dans lequel ie considere d'abord l'inclination que nous auons naturellement à la societé; & des reflexions que i'y fais ie tire l'explication des devoirs qui obli-

gent en cet égard les hommes les vns aux autres. Et parce que cette société ne peut point subsister autrement que par l'entrenement de l'ordre, & que l'ordre n'y subsiste que par la conservation des relations de superieurs & d'inferieurs, & des devoirs qui en resultent, ie m'attache premiere-ment à l'explication de ces relations & de ces devoirs en general, & puis de là ie viens à des instructions plus particulieres. Le discours donques vn peu amplement de la relation du mary & de la femme entr'eux, & sur les changemens ou les innouations que le peché y a apporté, ie leur donne des instructions selon leur obligations reciproques. En suite ie passe à examiner l'estat de ceux qui sont comme absolument egaux entr'eux; (car dans la société du mariage l'excellence d'un sexe par dessus l'autre, empesche qu'il n'y ait vne entiere egalité,) & montre ce qu'ils se doiuent rendre mutuellement, pour s'acquitter des devoirs que la société leur demande. D'autant donc que cette egalité paroist

principalement entre les citoyens d'une mesme ville, quand ils n'y ont point d'autre qualité que celle de citoyens, ie fais vne particuliere reflexion sur cette relation là, & parce que c'est principalement la Iustice qui regne là, j'explique en cet endroit en quoy cette excellente vertu consiste. Puis l'ayant, selon la doctrine d'Aristote, distinguée en *Distributive* & *Commutative*, d'autant que la *Distributive* ne s'exerce que par les personnes qui sont en degré de superieurs, ie m'arreste dans la consideration suiuite à examiner particulièrement en quoy la *Commutative* gist, & quelles sont les choses qui resultent de son exercice. La verité dans les paroles, la fidelité dans les promesses, la constance & la bonne foy dans les pactions volontaires & dans les conuentions, font vne partie de la Iustice, ou en sont le fondement. Ayant donc commencé à parler de cette vertu, pour n'en laisser pas l'explication imparfaite, ie traite en suite de toutes ces choses, & monstre cōbien elles contribuēt à faire vn homme de

bien & d'honneur, Et là se terminent les considerations de cette société qui est renfermée dans la relation de citoyens : c'est pourquoy ie passe incontinent à vne autre, qui ne s'oublie jamais dans la Morale, & qui a quelque chose de beaucoup plus précis & de plus estroit, qui est celle de l'Amitié. Là donques ie m'estens vn peu à en distinguer les especes, & à rechercher quelle est la vraye ; puis apres l'auoir rencontrée, & auoir establi son fondement en la Vertu, j'insiste assez long temps à la décrire, & à particulariser exactement & ses deuoirs & ses effets. Et parce que les choses contraires se donnent de la lumiere les vnes aux autres quand on les oppose entr'elles, & que d'ailleurs il y a certains droicts & certains deuoirs d'ennemy à ennemy, ie prens occasion de là de parler de l'inimitié & de la haine, & de dire ce que ie pense de la façon de laquelle se doiuent comporter ceux qui ont entr'eux vne si triste & si importune relation. Enfin, comme la vertu est le fondement de la vraye Amitié,

la vraye & propre cause de l'inimitié & de la haine c'est le Vice. C'est pourquoy, afin d'acheuer tout ce qui appartient à cette matiere, la derniere consideration de ce second volume de la Morale, traite du vice & de la vertu du prochain, & des devoirs auxquels la connoissance que nous en auons, nous oblige; & d'autant que soit qu'il soit ou vicieux ou vertueux, la prosperité & l'aduersité le nous presentent à considerer sous des faces fort differentes; tout ce discours se termine par l'explication des choses que nous luy deuons ou que nous ne luy deuons pas, selon ces differends égards. Et là il est dit quelque chose de ce qu'Aristote appelle *Nemesis*, & les Latins *Indignatio*, & comment cette passion peut estre estimée ou recommandable ou vicieuse.

Cette partie de la Morale qui regarde l'estat de l'homme depuis le peché, bien que l'on n'y comprenne point encore ce que Dieu en a autrefois reuelé à Moÿse, & ce qui en a esté particulieremēt enseigné par Iesus Christ,

embrasse tant de choses considerables, qu'un volume de ceux que j'y auois destinés ne les a peu toutes contenir. Estant donc obligé d'en faire deux, & me propofant de traiter au commencement du fecond, des vertus intellectuelles, que ceux qui traittent l'Ethique n'oublient jamais, ie repasse d'abord vn peu sur la consideration de l'ame & de ses principales facultés, afin de me frayer le chemin à l'explication des habitudes qui seruent à perfectionner l'Entendement. Sur ce sujet ie parle premierement en general des vertus intellectuelles, & puis ie viens nommément à discourir de la Science, qui est vne matiere sur laquelle ie m'étens affés amplement. Car ie ne me contente pas de dire en quoy cette habitude consiste, ny de monstrier qu'elle est faclarté & sa certitude contre la folie des Pyrrhoniens, & quels sont les vices qu'il faut éuiter en la recherchant. Parce qu'encore que la science, qui merite véritablement ce nom, soit vne chose parfaitement digne de l'homme, & qu'il y ait de la brutalité à la mépri-

fer, si est-ce qu'il y en a quelques-vnes faussement ainsi appellées, dont l'acquisition est plus dommageable qu'utile, & qu'entre celles mesmes qui sont utiles il y peut auoir du choix, comme il faut garder certaine reigle & certaine moderation au desir de les posseder. Dans la continuation de ce propos, & dans vne consideration expressément destinée à cette matiere, ie parle de la Sageffe, & apres auoir expliqué qui sont ceux que l'on a premierement appellés sages, & d'où est venuë cette denomination à cette excellente habitude de l'entendement humain, ie considere ses objets en general, & montre combien cette vertu, à la regarder ainsi, est d'une vaste étenduë. Et dautant que la Metaphysique porte ce nom de Sageffe comme par quelque espece de precipu, ie m'y attache puis apres plus particulièrement, & reconnoissant qu'elle a des objets merueilleusement illustres & releués dans les Estres spirituels & intelligens, ie donne neantmoins à mes lecteurs quelques aduer-

tiffemens touchant l'inutilité de quelques questions qu'on y traite ordinairement, & touchant la bizarrerie de la façon dont quelques Philosophes, & les Scholastiques nommément, se prennent à en donner l'explication & la traditiue. De là ie passe à la consideration de l'Art, & apres auoir dit en quoy il consiste, & déclaré mon sentiment touchant ceux qui sont veritablement liberaux & dignes d'estre sçeus par tous, & ceux qui ne le sont pas, ie laisse cette matiere comme moins vtile dans l'Ethique, & m'estens à dire ce que c'est que la Prudence, quels sont les objets de son employ, quelle est la liaison qu'elle peut auoir avec les vertus morales, quel est son vsage & son efficace à les gouverner, & enfin quels sont ses plus beaux efforts, & en quoy elle paroist principalement éclattante. Les vertus intellectuelles ainsi expliquées, (car quant à celle qu'Aristote appelle Intelligence, ie me contente d'en dire vn mot en l'explication des autres & comme en passant,) auant que de

passer à la consideration des morales, ie traite vne question importante & qui a de la difficulté : asçauoir, si cette sorte de vertus ont toutes leur siege dans cette partie de l'ame que lon nomme sensitiue, ou s'il y en a quelque qui reside dans la volonté. Puis apres auoir monstré par bonnes raisons, au moins certes comme il me semble, qu'il y en a quelques vnes qui ne peuvent loger sinon dans l'appetit raisonnable, comme nommément l'amour de la verité, ie donne vn long chapitre tout entier à la consideration de cette vertu, & y traite la question du mensonge officieux, & la resous autant qu'elle le doit estre dans cette dispensation, remettant à en dire plus précisément mon sentiment lors que ie seray arriué à cette partie de la Morale qui s'appelle proprement Chrestienne. Quoy donc, dira icy quelcun: Tu as donné deux volumes tous entiers à l'explication de la Morale de Christ, & te voicy à la conclusion du second, sans y auoir pourtant ouuert tes sentimens sur cette matiere. A

quand differes-tu à la nous expliquer? As tu quelque chose de plus précis à nous dire dans quelque autre ouvrage? A cela ie respons deux ou trois choses. La premiere est, que i'en ay encore parlé dans la Morale de Moyse, & que ce que i'en ay dit là sert à en expliquer mes sentimens. La seconde, que dans tout le cours de la Morale de Christ i'ay tasché de respendre des enseignemens à la Pieté & à la Charité qui sont tels, que qui les pratiquera bien, de quelque condition qu'il soit, il ne manquera iamais d'auoir le mensonge en horreur autant que l'y doit auoir vn homme excellemment vertueux, & de faire paroistre vne ardente & invariable amour de la verité en toutes occasions: tellement qu'en cet égard il n'a pas esté besoin de donner des instructions particulieres. Enfin, il y a quelquesfois des occurrences, où quoy que l'Euan-gile nous appelle à vne sainteté plus éminente que n'est celle dont la Nature nous donne les enseignemens, il nous permet pourtant de nous conduire

re selon les reigles de celle-cy, parce que les circonstances ne permettent pas que nous y suivions exactement les reigles de la perfection de la Grace. Or le iugement de ces circonstances depend de la prudence Chrestienne de chaque particulier, & ne peut estre reiglé par des considerations generales. De cette question ie viens à celle de l'usage de la verité quand il faut parler chacun de soy-mesme, soit à l'égard de nos vices, soit à l'égard de nos vertus. Et parce que c'est là proprement le lieu de traiter de la modestie, i'explique ensuite enquoy cette vertu consiste, & si c'est vne mesme chose avec ce qu'on nomme l'Humilité: puis ie montre en quoy consistent les vices qui luy sont opposés, & donne les preceptes necessaires pour s'en donner garde. Cela fait, ie passe à la consideration des autres belles qualités dont Aristote forme les gens d'honneur, & d'autant qu'il semble que la Modestie à quelque chose d'opposé à la Magnanimité, comme ce Philosophe la décrit, de l'explication de l'vne

ie prens occasion de parler de l'autre. Je mets donc là, comme Aristote, ie caractere d'un Magnanime, parce que j'estime que cette vertu, aussi bien que les deux ou trois autres precedentes, a son siege dans la Volonté; puis ayant à passer à la consideration de celles qui resident en l'Appetit sensitif, & qui reiglent les passions, ie traite assez au long en general de la nature des Passions mesmes. Je donne donc premierement vn chapitre à cette matiere; puis dans vn autre ie traite la question si elles sont bonnes ou mauuaises, comment elles sont naturelles & comment elles ne le sont pas, & dispute contre les Stoïques qui les condamnent absolument, & qui disent qu'il les faut retrancher de nostre nature dès la racine. Cette difficulté estant demeslée, ie viens au particulier, & traite premierement de la Colere, qui est peut-estre la plus naturelle de toutes les Passions: & parce que tous les hommes y sont sujets, & que d'un costé Aristote dit que c'est l'infirmité des hōnestes gens, & que de l'autre, quand on s'y laisse

trop emporter, elle produit des effets fort estranges & fort funestes, ie donne, s'il faut ainsi dire, l'essor à ma plume sur cette matiere, & me donne carriere dans vn si beau champ. Puis apres auoir dans vne cōsideration assés longue, parcouru tous les endroits & routes les choses où cette passion se fait voir, ie m'étens encore dans vne autre à deduire les remedes qui seruent à en corriger les excés, & découure les moyens dont il se faut seruir pour la reduire à vne iuste moderation. A l'explication de ce qui concerne cette passion, ie fais immediatement succeder celle de la Crainte, qui est vne autre passion merueilleusement naturelle à l'homme, & luy oppose l'Assurance, qui est son legitime correctif. De là ie passe à la Honte & à l'Impudence, expliquant en quoy consiste ce qu'il y peut auoir de louable dans la premiere, & monstrant le vice de la seconde pour en imprimer de l'horreur. Viennent en suite la Pitié, & la dureté de cœur, qui luy est directement opposée, & vne consideration toute entiere est

employée à l'examen de ce qu'il y a de bon & de mauuais dans ces qualitez. Et dautant que sur la fin du volume précédent ie n'auois fait que toucher legerement la nature de la Nemefis ou de l'Indignation, ie reprens cette matiere en cet endroit, & la traite beaucoup plus à fonds, découurant quels en peuuent estre les legitimes motifs, & iusques où cette passion peut estre ou supportée ou mesmes louïée dans la Morale. En consequence de cela ie viens à considerer quelle est la nature de l'Envie, & parce que c'est vn vice merueilleusement infame, & que toutes fortes de gens d'honneur doiuent auoir en vne extrême detestation, ie ne me contente pas d'en décrire la nature, comme ie fais des autres vices, mais à la façon de Theophraste, ie forme le caractere d'vn Enuieux; & là ie tasche de le reuestir de toutes ses plumes, & de luy donner toutes ses couleurs. Puis à cause de l'affinité de la matiere, ie coule à l'Emulation, de laquelle j'explique les differences d'avecque l'Envie, & montre à quoy

elle est vtile , & en quoy on la peut
 louer. Et jusques-là toutes mes reflexions
 morales sont en telle façon generales,
 qu'elles ne mettent point de distinction
 entre les hommes selon la difference de
 leurs âges ny de leurs conditions. Parce
 donc que ces differences sont fort importantes
 en l'Ethique, ie conclus ce troisiéme Tome
 par la consideration' que j'en fais. Ie
 distingue premierement les hommes selon
 leurs âges, & parle en suite des mœurs
 des jeunes gens, & puis de celles des
 Vieillards. Puis apres ie discerne encore
 les hommes selon leurs conditions, & traite
 des mœurs des Nobles, des Riches & de
 ceux qui sont en autorité, puis de celles
 des Ignobles, & des personnes priuées &
 de bas estat. Et au lieu que les reflexions
 qu'Aristote fait dans sa Rhetorique sur ces
 choses, seruent à former vn Orateur, ie
 les rapporte à former vn homme de bien
 & d'honneur, & termine ainsi dans ce
 Volume la seconde partie de la Morale.

La troisiéme est la Morale de Moyse,
 que le quatriéme volume contient. Là

ie ne m'arreste pas, comme i'ay fait dans les precedens, à traiter des facultés de l'ame de l'homme, parce que cette matiere est desormais assez éclaircie, & que la nature n'estoit pas autre entre les Iuifs qu'entre les Gentils. Mais apres vne petite Preface, qui donne à l'ordinaire quelque entrée dans la matiere, ie pose pour fondement des meditations suiuanes, la description du souuerain bien, tel que Moyse la reuelé. Et là ie monstre de combien cette reuelation a esté plus excellente que les precedentes, & combien les Israëlites y ont eu d'auantage par dessus les autres nations. Et dautant que leur auantage n'a pas seulement consisté en la constitution de la fin, mais aussi en la declaration des moyens necessaires pour y paruenir, ie les propose dans la consideration suiuate, tels que Moyse les enseigne, & mets à la teste de l'explication que j'en donne, celle de la nature de la Foy. Car dautant que la Foy ne se produit que par la Parole de Dieu, & que d'entre tous les peuples de la terre les seuls Iuifs, auant l'adue-

nement de Christ, ont esté honorés de sa predication, j'ay reserué à parler de cette diuine habitude là, quand ie serois venu à cette dispensation qui en a mis en auant l'objet & la cause. En suite de cela, selon ma methode accoustumée, de parler de la Pieté enuers Dieu auant que de traiter des autres vertus, incontinent apres auoir parlé de la Foy, qui est la source d'où elles coulent, ie passe à la consideration de la Pieté, qui est le premier & le plus noble de ses ruisseaux. Je comprends donc premierement dans vn chapitre toute celle qui est contenuë dans les quatre Commandemens de la premiere Table, & ne m'y arreste pas long-temps, parce qu'ils ont esté examinez dans les Discours precedens : & puis, dautant que dans toute cette Economie de Moyse, il y a plusieurs doctrines Euangeliques meslées, qui sont éparfées dans l'Alliance dont il estoit mediateur, j'examine quelle a deuestre la pieté des Anciens en cet égard, comme vne chose absolument necessaire & qui ne se pouuoit passer sous silence. Toute cette dispen-

fation estoit pleine de ceremonies; & vne grande partie consistoit alors en leur obseruation. Et ie ne les épluche pastoutes, parce que cela fust allé à l'infini. Mais j'en choisis les principales, dont j'explique premierement la nature, puis j'en declare briefuement les raisons typiques, & enfin ie decouure les motifs à la pieté qu'elles contenoient. Parce donc que le Sabbat auoit quelque fondement dans l'institution de la Nature, ce que la pluspart des autres n'auoient pas; qu'il estoit consacré entre les Commandemens de la Loy Morale, ce que les autres n'étoient pas; & que son obseruation estoit d'une rigueur & d'une austerité extraordinaire, ie l'explique le premier, & montre en quoy il a peu seruir à la Pieté. Apres auoir fait en suite quelques considerations generales sur les autres ceremonies, & sur le fruit de pieté qui s'en pouuoit recueillir, ie me restrains dans le chapitre suiuant, à cause de leur multitude, aux sacrifices, aux lauemens, aux parfums, & aux festes solennelles, que j'examine aussi parti-

culierement les vnes apres les autres, & en explique les raisons, les mysteres, & les vsages, avec autant d'exactitude que le dessein general de mon Ouvrage le pouuoit souffrir. Mais ie donne en suite vn chapitre à part à deux ceremonies Iudaïques dans lesquelles il y auoit quelque chose de particulier, asçauoir la Circoncision & l'Agneau de la Pasque, dont l'vne se pratiquoit vne seule fois en la vie, & l'autre se reïteroit d'an en an. Ie montre donc quelle a esté leur raison typique, & quel leur vsage sacramental, & de quelle vtilité elles pouuoient estre en ce qui touchoit la pieté enuers Dieu. Cela fait, bien que les principaux motifs de la Pieté des Anciens, en ce qui touchoit les choses sensibles, estoient contenus dans les ceremonies expliquées dans les chapitres precedens, ie ne laisse pas d'en employer encore vn à la consideration de quelques autres choses lesquelles y pouuoient contribuer, comme estoit la magnificence du Tabernacle, l'ordre de son serui-
ce

& de sa musique, la splendeur des miracles que Dieu faisoit de temps en temps, les rayons de l'Eprit de Prophetie dont cette dispensation estoit éclairée, & quelques autres telles merueilles, qui estoient capables de donner à l'ame de vehementes emotions. Puis de là ie viens à la consideration des vœux & des jeufnes, esquels consistoit vne partie de l'exercice de la deuotion des Israëlites, & de la pratique de leur Religion. Comme i'estois sur cette meditation il y a tantost trois ans, il m'arriua vn accident qui me donna l'occasion de traiter de la Patience des Anciens fideles, & de passer ainsi de la consideration de leur pieté à celle de leurs autres vertus. Et bien que l'occasion m'en fust merueilleusemēt douloureuse, la meditation neantmoins m'en fut tres-vtile, & cette transition d'vne matiere à l'autre estoit fort propre & fort conuenable, parce qu'encore que la patience puisse estre cōtée entre les vertus morales, si est-ce que les vrais motifs en sont dans ceux qui produisent la pieté. Je les explique

donques là fort particulièrement , & mesmes j'en prens occasion de traiter de quelques preceptes mellés, par lesquels Moyse a autrefois formé les Israélites à la pieté & à la charité tout ensemble, comme estoient ceux qui concernoient la vie & la conuersation des Sacrificateurs, & quelques autres choses semblables , qui sont contenuës dans vn chapitre particulier. Et de là enfin ie viens à l'examen des motifs qui portoient les Israélites à la Charité, entrant que c'est vne vertu que l'on peut considerer à part de la pieté, & dans les relations toutes pures que nous auons avec nos prochains. l'examine donc encore vne fois le premier Commandement de la seconde Table, pour voir ce qu'il contenoit de particulier à l'égard des Iuifs. En suite j'examine le second , & fais voir pareillement en quoy consistoit son obseruation à l'égard de la nation Iudaïque. Parce qu'elle auoit certaines loix politiques qui luy estoient particulieres sur la matiere du meurtre qui est defendu dans ce Commandement là. Et ainsi conse-

cutiuement ie donne à la consideration de tous les Commandemens suivans, à chacun vn chapitre particulier, afin de ne rien laisser en arriere de ce qui pouuoit servir à la charité des Iuifs, & mesmes contribuer à la nostre. Je parcours donques toutes les choses esquelles les hommes pechent contre la Pudicité. Je fais vne longue deduction de toutes celles qui peuuent approcher de la nature du larcin. Je fais vne anatomie assez particuliere de la Calomnie & de ses diuerses especes, & m'étens sur la defense qui concerne le faux témoignage, comme absolument necessaire à la conseruation de la societé. Mais neantmoins ie ne m'épuise pas là, & reserue d'autres choses sur cette matiere. Enfin, ie fais sur la Conuoitise, & sur ses emotions & naturelles & vicieuses, & sur la nature & l'étenduë du Commandement qui la concerne, diuerses reflexions que ie n'auois point encore faites dans les volumes precedens. Là j'eusse peut-estre peu finir la Morale de Moyse. Neantmoins, tous ces preceptes estans gene-

raux, j'ay creu que pour la rendre plus complete, il estoit necessaire d'y adjoûter diuerses instructions particulieres, qui se tirent des liures de ce grand Prophete, & des autres qui l'ont suiui. Je donne donc premierement vn chapitre tout entier à la consideration des enseignemens que Moyse auoit donnés aux Israélites touchant la charité qu'ils deuoient exercer enuers les peuples & les estrangers. Car la Morale & la Politique de cette nation auoit quelque chose de singulier pour cela; mais dont pourtant les Chrestiens peuuent tirer des instructions. Et d'autant que dans cette Loy il y auoit encore diuerses constitutions qui cōcernoient les passans, les mercenaires, les esclaves, & quelques autres personnes semblables, qui faisoient aussi vne partie de l'objet de la Charité, ie n'ay pas creu deuoir laisser ces enseignemens en arriere, & ay employé vn chapitre à les debiter. Il semble qu'il n'y ait rien de si opposé que la charité & la guerre: & neantmoins Moyse auoit trouué le moyen de les accorder. C'est pourquoy

apres auoir formé l'vne, il a fallu venir à l'autre, & examiner les ordonnances par lesquelles ce grand Prophete la regle, pour ne détruire pas la premiere, & afin qu'elles peussent cōpatir ensemble aux occasions. Je donne donc à cela vne consideration, pour seruir en quelque sorte de tablature à ceux qui sont autorisez de par Dieu, forcés par la necessité, & appelez par leur vocation à prendre les armes. Et puis cela fait, ie parle dans vn autre chapitre, de la vertu militaire des Anciens, & montré en quoy elle s'accordoit, & en quoy elle ne s'accordoit pas avec la Vail- lance décrite par les Philosophes. A cette occasion, parce qu'encore que la vertu Heroïque s'étende à plusieurs sortes d'objets, si est-ce qu'elle est beaucoup plus illustre dans les actions militaires qu'elle n'est ailleurs, & que ie n'auois point encore expliqué dans les volumes precedens en quoy elle consiste, ie le dis en cet endroit, & remplis toute vne consideration de la vertu Heroïque des Anciens fidelles, & en produis quelques exēples que le Vieux

Testament nous fournit. Puis apres auoir parlé de la Magnificence, matiere que ie n'auois point encore traittée, & fait voir, nommément en Salomon, en quoy celle des Anciens Iuifs a consisté, j'acheue par vne reflexion souverainement importante, touchant l'efficace par laquelle les Anciens fidelles ont esté rendus capables de la Pieté & de toutes les autres vertus. Car ie dis que les Iuifs deuant estre confiderez ou comme hommes, ou comme Iuifs, ou comme fidelles, il a fallu necessairement que Dieu, pour rendre ses instructions efficaces, ce qu'elles n'auroient peu estre autrement, ait déployé en eux quelque vertu de sa Providence, de l'Esprit de seruitude, & de son Esprit d'adoption & de sanctification, selon ces differentes relations, & selon les diuers degrez & les diuerses mesures qu'il luy a pleu donner à sa Grace.

Adam, Aristote, Moyse, sont ceux qui commencent & qui continuënt ma Morale ; mais elle est acheuée par nostre Seigneur Iesus Christ. Car c'est

de ses enseignemens que ie donne la perfection à cet ouurage, & que ie tire la plenitude des deuoirs d'un homme de bien. I'entre donques premiere-
ment dans cette derniere partie par vne Preface, où apres auoir parlé du souuerain bien, selon la description que l'Euangile nous en donne, ie fais quelques considerations qui lient en quelque sorte ce volume avec les precedens: & parce que les vertus Chre-
stiennes, aussi bien que les Philosophi-
ques, peuuent estre distinguées en In-
tellectuelles & Morales, ie suppose dans le premier chapitre qu'il faut faire cette distinction, & traite premiere-
ment des habitudes de l'Entédement. Or le Nouveau Testament nous en fait voir de deux sortes: dont les vnes ont cours pendant tout le temps du Chri-
stianisme, & les autres n'ont eu d'usage que dans ses commencemens. Je traite donc d'abord ces dernieres selon que S. Paul nous en a fait le denombre-
ment, & dis ce que c'est que la Sapien-
ce, la Connoissance, la Foy, entant qu'elle auoit quelque chose d'extra-
ordinaire,

ordinaire, & les autres choses de cette nature, qui dans la naissance de l'Eglise donnoient de l'admiration. De là ie passe à l'examen de cette vertu de l'Intellect que S. Paul appelle Science, qui consiste en l'intelligence des mysteres de la religion Chrestienne, & qui comme elle a des objets fort differens, aussi a-t-elle diuers degrez, tant en ce qui est de son estenduë, qu'en ce qui touche la profondeur & l'évidence de sa persuasion. Je fais donc diuerses applications d'esprit là dessus, & puis ie viens à la consideration de la Prudence Chrestienne, dont ie décris autant que ie puis exactement l'étenduë & les différentes operations. Car c'est vn champ fertile en pensées, & extraordinairement vrile en instructions. Mais la vertu qui vient apres n'y est pas moins abondante. Les Theologiens font de quatre sortes de foy; l'Historique; celle des Miracles; celle qui n'est qu'à temps, & la vraye qui nous obtient la Iustification. Mais ie ne m'arreste pas aux trois premieres, parce que l'on peut assez entendre quelle est leur nature

par les discours precedens : & ie m'é-
 tens seulement en la deduction des
 choses qui concernent la derniere,
 comme estant incomparablement plus
 necessaire & plus excellente , & par-
 tant aussi plus digne d'une attentive
 consideration. Et d'autant qu'elle a
 deux usages generaux, l'un Theologi-
 que & l'autre moral , ie laisse le premier
 en arriere, parce qu'il n'est pas propre-
 ment de ma matiere , & insiste sur le
 second. Je le considere donc premiere-
 ment en diuers égards, & puis ie viens
 apres, dans vn chapitre particulier , à
 l'examen du plus utile des effets qu'elle
 peut produire dans la Morale Chre-
 stienne, qui est la Confiance que nous
 devons auoir en Dieu. En quoy ie con-
 duis l'esprit du Chrestien par tous les
 endroits où cette vertu luy est neces-
 saire , pour en remporter les fruiets
 avec vne singuliere consolation. La
 Foy, la Confiance, & l'Esperance ont
 tant d'affinité entr'elles , que souuent
 elles se prennent pour vne mesme chose
 en l'Ecriture, & qu'elles s'y appellent
 d'un mesme nom. C'est pourquoy il

n'a pas fallu plus long temps remettre à parler de l'Esperance, apres auoir expliqué en quoy consiste tant la Confiance que la Foy. Je luy donne donc aussi en suite vn chapitre exprés, & montre en quoy elle est plus excellente que l'Esperance dont la Philosophie Morale a accoustumé de faire vn traité. Or est il bien vray que dans la pratique de ces vertus, est non pas seulement la racine, mais encore mesme l'exercice de la Pieté Chrestienne, de sorte qu'il eust peu sembler qu'il n'eust pas esté necessaire d'en rien dire plus expressément. Mais neantmoins ie ne me contente pas de l'auoir regardée par ce visage, & me propose de la presenter à contempler à mes lecteurs en diuers autres égards. Je traite donc premierement en general de la Pieté des Chrestiens; & d'autant que les excercices où on la pratique sont publics ou particuliers, ie la considere premierement dans les publics; où elle se manifeste au dehors en actions qui frappent les sens, & où les fidelles font voir leur sainte

communion, & l'vnité de leur Foy, de leur religion, & de leur esperance. Dans la consideration suiuite ie continuë le mesme propos, & venant à des meditations vn peu plus particulieres, i'explique quelle est la Pieté que les Chrestiens doiuent faire paroistre en l'ouïe de la predication & de la lecture de la Parole de Dieu, tant en ce qui est de la disposition interieure de l'esprit, que des gestes & des contenance exterieures. Vne partie du culte diuin consiste en la celebration des Sacremens, dont ie definis le nombre selon la creance de la Communion dans laquelle ie suis, & apres auoir, autant que ie l'ay creu necessaire, expliqué quelle est leur nature & la force de leur institution, ie traite de leur vsage, & de la maniere en laquelle on y doit participer pour s'acquitter comme il faut des deuoirs de la Pieté. Et parce que ce Culte public se rend à Dieu à certains iours & à certaines heures determinees, & nommément que selon l'institution des Apostres, le Dimanche y

est singulierement employé : ie donne bien quelques enseignemens touchant les autres iours que l'on y consacre sur semaine; mais ie m'estens exactement en la deduction des choses qui sont necessaires pour bien sanctifier le iour du repos. Sur quoy ie traite quelques questions qui ne sont pas inutiles, & de la decision desquelles on a besoin en ce temps. Des exercices publics de la Pieté ie viens aux particuliers, qui consistent principalement en la Priere, au chant des Pseaumes, & en la lecture & meditation de la Parole de Dieu, qui ont certaines heures reiglées pour les familles & pour les personnes qui les composent, avecque les pieux mouuemens de l'ame qui peuuent & qui doivent naistre en vne infinité d'occasions. Encore donques que les choses que i'ay dites sur ces matieres dans les considerations precedentes, y aient beaucoup donné d'eclaircissement, ie ne laisse pas pourtant de m'y arrester encore icy, autant que iel'ay iugé expedient pour l'instruction de ceux qui

veulent vacquer à ces actes priués de la Pieté, à l'edification & à la consolation de leurs consciences. Et parce que soit en public soit en particulier que nous pratiquions nostre pieté, elle doit estre pure, & feruente, & vehemente, & constante, à proportion de l'excellence des motifs par lesquels nous y sommes portés selon l'Euangile de Christ, ie fais en cet endroit en quelque sorte vn effort extraordinaire de mon esprit, pour expliquer quels sont ces motifs & quelle doit estre leur efficace. I'employe donc trois considerations consecutives à parcourir toutes les plus belles parties de l'Euangile, & tous les principaux dogmes qui esleuent la Religion de Christ au dessus de la Moïsaïque, & de toutes les connoissances que Dieu auoit reuelées aux hommes dans les autres dispensations; & de-là ie tire quantité d'instructions à la Pieté, qui, si nous sommes veritablement Chrestiens, doiuent faire vne merueilleuse impression sur nous, & porter nostre pieté à vn aussi haut

point par dessus celle des Anciens, que la lumiere obscure & imparfaite de leur reuelation, a esté surmontée par la merueilleuse splendeur de la nostre. De cette esleuation d'esprit, ie redescens puis apres vn peu à la consideration du prochain & de la charité que nous luy deuons, & specialement de celle par laquelle les Chrestiens se doiuent embrasser les vns les autres. Je discours premierement de la charité des Chrestiens en general; & parce que le nom de prochain enueloppe vniuersellement tous les hommes de quelque cõdition qu'ils soient, j'explique qu'elle doit estre nostre amour enuers les Payens, enuers les Turs, enuers les Iuifs, enuers les diuerses especes de mauuais Chrestiens, & puis enfin enuers les bons, sur qui nostre charité se doit porter auec vne tendresse & vne ardeur tout à fait extraordinaire. De là ie viens à particulariser ses devoirs selon les diuerses relations sous lesquelles les hommest'entreconsiderent, & premierement ie montre quelle elle doit estre dans la

relation d'inferieurs à superieurs, & m'étens singulierement à recomman-
 der & à expliquer les enseignemens
 que les Apostres nous ont donnés tou-
 chant nostre sujétion à l'autorité des
 Puissances. Puis en suiuant l'ordre de
 la nature des choses & des commande-
 mens de la Loy de Dieu, ie traite des
 devoirs du Chrestien en ce qui regarde
 la conseruation de la vie du prochain,
 selon que la Religion de Christ adiou-
 ste quelque chose de considerable au
 poids des reuelations & des Dispensa-
 tions precedentes. Ie sui la mesme me-
 thode au troisiéme commandement, &
 monstre comment l'Euangile a en hor-
 reur toutes sortes d'impuretés, & com-
 ment il appelle ses deuots à vne admi-
 rable netteté de vie. D'vn mesme train
 ie passe au quatriéme Commandement,
 & monstre ce que l'Euangile de nostre
 Seigneur a adiousté à l'exactitude de
 la Iustice & de la Charité qui regarde
 la conseruation du bien du prochain,
 non seulement pour ne luy faire point
 de tort, mais encore pour éuiter jus-
 ques aux soupçons de vouloir rien at-

tenter à son prejudice. Vient en suite le cinquiesme Commandement, qui concerne le soin que nous deuons auoir de sa reputation, où ie reprens la description de la Calomnie, que j'auois commencée & comme ébauchée ailleurs, & que ie tasche de représenter dans son air le plus effroyable. Que s'il semble que ie m'emporte vn peu dans l'iuectiue que ie fais contre elle en cet endroit, ce n'est pas pour l'interest que j'y ay en ce qu'elle m'a persecuté, mais parce que j'en ay voulu imprimer l'horreur dans toutes sortes de bonnes ames. Le sixiesme Commandement, qui concerne la Conuoitise, a aussi sa place en ces Considerations, & ce dautant plus qu'il est conuenable au Chrestien d'auoir jusques au fond l'ame nette de toutes mauuaises dispositions, & de ne sentir pas en ses appetits les moindres emotions qui contreuiennent à l'excellence de l'Euangile. C'est pourquoy ie fais encore là quelques reflexions sur ce Commandement que ie n'auois pas faites ailleurs, & qui conuiennent particulièrement à cette

Dispensation Euangelique. Enfin, ce cinquième Volume de la Morale estant paruenü à sa iuste grosseur, ie le ferme par vn chapitre où ie traite de la Charité Heroïque des Chrestiens, & où distinguant cette vertu en certains degres, ie l'ameine à ce haut point de perfection où S. Paull'a portée en quelques occasions, comme quãd il a desiré d'estre fait anathême pour ses freres selon la chair, en quoy ie la trouue quant à moy tout à fait inimitable.

Ces enseignemens que j'ay tirez de la cõnoissance du Christianisme, pourroient suffire à regler la vie de toutes sortes de personnes, de quelque condition qu'elles soient, si leurs esprits en estoient solidement & profondement imbus. Car comme encore qu'un homme ne se seruist que d'un aliment fort simple, il ne laisseroit pas de s'en faire assimilation à toutes les parties du corps, à chacune selon sa naturelle constitution; tellement que quelque difference qu'il y ait entre la chair & les os, les visceres & les arteres, les moüelles & les nerfs, elles ne laisse-

roient pas d'en tirer tout ce qui leur seroit neccessaire pour entretenir chacune son estre & conseruer sa vigueur: Ainsi la bonne conscience de chaque Chrestien s'approprieroit si bien ces preceptes vniuersels, que quelque diuersité qu'il y ait entre leurs conditions, le corps de l'Eglise en sentiroit l'efficace & la vertu en tous ses membres. Neantmoins i'ay creu que pour rendre cette Morale plus acheuée, ie deuois distribuer les Chrestiens en diuerses classes, & leur appliquer à chacune les choses qui leur conuiendroient. C'est à cela que ce fixiesme Volume est destiné, & le dessein en est expliqué dans la Preface. Sur le plan que j'y en ay mis, ie commence par la description des deuoirs d'un Ministre de l'Euangile, & les explique si exactement & par le menu, que pour ce qui regarde sa vocatiõ, tant en ce qu'il y a d'interieur & d'exterieur, d'ordinaire & d'extraordinaire, qu'en ce qui touche les fonctions publiques de sa Charge, & les bons offices qu'il doit à ses brebis en particulier; ie croy n'y

auoir rien oublié de ce qui y est absolument nécessaire. Et d'autant que les bons exemples sont efficaces en toutes conditions, & qu'ils sont particulièrement requis en celle d'un Pasteur, pour rendre son ministère utile & d'édification, ie donne puis apres vn chapitre tout entier à la consideration des qualités que S. Paul requiert en l'Euesque, dont ie forme vne telle idée, & l'illustre de tels exemples, qu'il me semble que pour paruenir à la perfection dont l'infirmité humaine est capable, il ne faut que s'y conformer. C'est pourquoy ie ne suis ny si long ny si exact dans le chapitre suiuant où sont contenus les devoirs des autres Ministres de la Religion Chrestienne, asçauoir les Diacres & les Anciens, parce que l'Apostre requiert à peu près mesmes vertus dans les vns & dans les autres, & que d'ailleurs, bien qu'il n'y ait rien de petit dans le Ministère de l'Eglise, si est-ce que celuy des Pasteurs est incomparablement plus considerable & plus important. La seconde classe d'hommes à qui j'ay destiné les

enseignemens du dernier Volume de cette Morale, sont les Nobles, dont il y a de différentes façons. Mais la première que ie considère sont les Nobles de naissance, & qui suivent la vie militaire, dont ie fais diuers degrés. Car ie parle premièrement de la noblesse des Souverains, & puis de celle des Princes issus de Souverains à la vérité, mais qui neantmoins eux-mêmes ne le sont pas; & puis de celle des grands Seigneurs qui ne sont pas Princes: & puis de celle des Gentils-hommes qualifiés, mais vassaux de ces grâds Seigneurs; & enfin de celle des simples Gentils-hommes, qui n'ont rien que cette naissance qui les élève sur le commun: & à chacun ie distribuë les enseignemens du Christianisme, selon que j'ay creu qu'ils conuenoient à leurs conditions. De là ie passe à ceux qui sont nobles par leurs Charges, & m'arreste particulièrement à la consideration de ceux à qui les Puissances souveraines attribuent iurisdiction pour rendre la iustice à leurs sujets. Et de ceux-là j'explique les devoirs assez

au long, tant à l'égard des Souverains de qui ils tiennent leur puissance, qu'à l'égard des inferieurs sur qui ils la doiuent exercer. Et dautant que les differens dont ils iugent, sont fort diuers, & que d'ailleurs l'administration de ce pouuoir est de singulierement grande importance, parce que les Iuges ont les biens, & l'honneur, & la vie des hommes entre les mains, j'insiste sur leurs deuoirs, pour ne rien oublier de ce qui les touche. Puis par occasion ie parle des Aduocats & des Procureurs, & fais diuerses considerations sur leurs fonctions & sur leur conduite. Le chapitre qui vient apres dit en son tiltre qu'il parlera de la richesse des Nobles, & de la noblesse des Riches, parce qu'il y a des gens nobles d'extraction à qui Dieu a donné de fort grands biens quand & quand : & d'autres à qui Dieu a fait acquerir de si grands biens, qu'encore qu'il n'y ait du tout rien d'illustre en leur extraction, si est ce que leurs richesses les font en quelque sorte passer pour Nobles. Les deuoirs Chrestiens de ceux-là

en l'usage de leurs richesses , ont quelque chose de cōmun, & quelque chose de particulier, & c'est à les leur assigner que cette consideration est employée. Je viens apres à considerer la condition de ceux qui sont de profession à faire la guerre, soit de leur chef, comme les Souverains, soit par l'ordre des Souverains, comme les Generaux d'armée, les Capitaines, & les autres Officiers, avec la soldatesque. Et avant toute chose, ie donne cet aduertissement aux Souverains qui font profession du nom de Christ, que soit qu'ils fassent la guerre en attaquant ou en defendant, le Christianisme les oblige tres-étroittement à n'en entreprendre point que pour des causes tres-justes & tres-necessaires. Parce qu'il y a vne si grande antipathie entre la guerre & la Charité de Christ, que sans cela elles seroient absolument incompatibles. En suite du deuoir des Souverains, ie traite de celuy des Generaux à qui ils commettent la conduite de leurs armées. Car apres auoir expliqué iusques où vn sujet doit prendre la

liberté de juger des causes de la guerre entreprise ou soustenuë par son Souuerain, pour receuoir en bonne conscience le commandement de ses armées quand il luy est deferé, ie montre quelle doit estre sa fidelité, son zele, sa vigilance, son exactitude à faire obseruer la Discipline militaire à ses gens, & sa Pieté à procurer que le seruice de Dieu soit soigneusement pratiqué parmy ses troupes. Et parce que le succès des batailles est hasardeux & different, j'adiouste pour la fin de cette consideration, comment vn General d'armée se doit comporter, tant dans les disgraces qui luy peuuent arriuer, qu'en l'usage des victoires que Dieu luy enuoye. Les Gouuernemens des Prouinces & des places, sont des Charges militaires, c'est pourquoy ie range les enseignemens qui les concernent à la suite des precedens. Le discours donc dans le commencement d'un chapitre destiné à cette meditation, tant de leur deuoir enuers le Prince qui les establit, qu'enuers les peuples qu'ils gournēt, soit que ces peuples

ples vivent en concorde, ou qu'ils se
 diuisent entr'eux, & qu'il faille iuger
 de leurs differens. En suite de quoy
 j'employe le reste de ce chapitre à
 montrer aux autres Officiers de Mili-
 ce comment ils sont obligés de fournir
 de bons exemples à la Soldatesque,
 de laquelle ie prens occasion de deplo-
 rer la corruption, & de dire quelque
 chose des moyens qu'il faudroit suivre
 pour y reestabli l'amour de la pieté &
 de la vertu. Selon la disposition que
 j'ay donnée aux diverses conditions
 des personnes de qui j'auois à parler
 en ce dernier Volume icy, ceux qui
 seruent à la Medecine, en quelque
 qualité que ce soit, viennent icy sur
 les rangs. Je parle donc premierement
 au chapitre suiuant, de la Medecine
 en general; puis ie dis quelque chose
 d'Hippocrate, & des preceptes qu'il
 a donnés aux Medecins: & enfin, ie
 distingue d'avec eux les Chirurgiens
 & les Apoticaire, & leur donne à tous
 les aduertissemens que j'ay estimé leur
 conuenir. Sur tout ie les exhorte à la
 pieté & à la generosité, & tasche de

leur imprimer les sentimens de la charité que requiert l'exercice d'un si bel art & si utile aux hommes qu'est la Médecine. Enfin, les Marchands, les Artisans, & les Laboureurs, sont ceux qui mettent la closture à cet Ouvrage. Quant aux Marchands, apres avoir dit quelque chose des mauuaises façons de faire dont le Christianisme veut qu'ils s'abstiennent, ie leur donne les aduertissemens de ce qu'ils sont obligés de faire selon les differens succès qu'il plaist à la Prouidence de leur donner. Car s'il arriue du desordre dans leurs affaires, cette mauuaise conjoncture requiert qu'ils se monstrent de bonne foy. Et si Dieu les a benits, la religion Chrestienne veut qu'ils vsent genereusement & charitablement des fruiets de la benediction qu'il a épanduë sur leur negoce. Pour ce qui est des Artisans qui sont proprement ainsi nommés, la loyauté, la vigilance, l'abstinence de la débauche, contiennent presque tous les deuoirs que ma Morale exige d'eux : & pour la fin, ce qui y concerne les Laboureurs consiste

principalement en l'abstinence de l'y-
 urongnerie, en la fidelité de leur con-
 duite, & à corriger en eux cette hu-
 meur naturellement contentieuse &
 chicaneuse, qui leur fait consumer leur
 temps & leur argent à la poursuite de
 leurs procès. Voila en gros le contenu
 d'un Ouvrage duquel ie ne sçauois de-
 uiner quelle sera l'vtilité. Si les autres
 en retirent autant de sa lecture, que j'en
 ay recueilly de sa meditation, ce ne sera
 pas sans fruit qu'ils y donneront de bon-
 nes heures. Car j'auouë que l'applica-
 tion d'esprit que i'ay apportée à cette
 Composition m'a beaucoup serui. Ou-
 tre la varieté des choses qui se sont pre-
 sentées à ma pensée dans ces quatre
 Dispensations que j'ay considerées l'v-
 ne apres l'autre, & que ie n'ay peu en-
 uisager qu'avecque beaucoup de con-
 tement, j'y ay trouué mille fois les
 occasions de faire reflexion sur moy-
 mesme, & de rapporter les enseigne-
 mens que j'ay voulu donner aux autres
 à ma propre instruction. De sorte qu'en
 cet égard ie n'ay point de sujet de me
 repêtir d'auoir employé tant de temps

à l'explicatiõ de cette matiere. Et parce que quant à ce qui est de la Nature, tous les hommes se ressemblent; que la corruption du Peché est égale en tous si Dieu ne la corrige par son Esprit; que les instructions qui se tirent du Vieux Testament, appartiennent également à tous ceux qui en peuuent auoir la lecture; & que pour ce qui est du Nouveau, nous viuons tous desormais sous vne mesme Dispensation de l'Euangile de Christ; quiconque apportera quelque attention à la lecture de cet Escrit, n'aura pas, comme j'espere, sujet de s'en repentir non plus, puis qu'il y a le chemin ouuert à vacquer aux mesmes contemplations, & à puiser des mesmes sources. Et comme ie sçay qu'il y en a grand nombre qui ont le genie plus grand & plus penetrant que moy, & qui d'ailleurs ont plus de temps à donner à ces belles meditations, ie ne doute pas aussi qu'il n'y en puisse auoir beaucoup qui porteront leurs pensées plus auant, & qui adiouteront à cette nouvelle forme que j'ay donnée à la Morale, des ornemens

agréables, & de bonnes obseruations, qui n'ont pas peu me venir ny dans l'esprit ny sous la plume. Or tant s'en faut que ceux qui s'y employeront apres moy, me fassent quelque déplaisir s'ils entreprennent d'enrichir cette diuine matiere, & de la rendre plus vtile & plus attrayante que ie n'ay fait, que ie voudrois de tout mon cœur que mon Ouurage ne fust plus, & que quelque autre plus parfait & plus auantageux eust pris sa place. Dieu vueille mettre au cœur de ses seruiteurs d'y donner vne bonne partie de leur trauail : & cependant ie le supplie de toutes mes affectiōns qu'il luy plaise d'épãdre sa sainte benedictiō sur le mien, pour le rendre efficaceux à l'amendemet de ce siecle. C'est vne chose deplorable que non seulement les mœurs y soient si corrópuës, mais mesmes que la doctrine de la Morale y soit si horriblement deprauee par quelques vns, que neantmoins le nom de Iesus qu'ils portēt, & la professiō du Christianisme qu'ils font, deuroit particuliere-ment obliger à en pratiquer les preceptes & à en conseruer la pureté. Quant

à ceux de nostre profession, cet Ouura-
ge témoignera quels en font leurs sen-
timens : Dieu nous vueille faire la gra-
ce à tous que nostre conuersation y soit
conforme. Cependant, graces immor-
telles luy soient renduës de ce qu'il m'a
donné de mettre la derniere main à ce
dessein, Amen.

F I N.

ERRATA.

PAge 15. lin. 3. effacez deux. pag. 21. lin. 13. lisez, le
plus noble. pag. 24. lin. 3. lisez, Apollon. pag. 31. lin.
4. lisez, recueillir. pag. 39. lin. 14. lisez, se demesler des
actions. pag. 88. lin. 20 lisez, cotsmis. pag. 110. lin. 4
& 5. lisez & l'Eglise. p. 131. lin. derniere, lisez, d'autres.
pag. 155. lin. premiere, lisez, de Cornaro. p. 190 lin. 21.
lisez, aiment moins. pag. 233. lin. 7. lisez, souuiendra.
pag. 240. lin. 10. lisez, de desapprendre. pag. 271. lin.
14 lisez, censures. pag. 295. lin. 24. lisez, vieil. pag. 338.
lin. 20 lisez, de nostre Seigneur. pag. 346. lin. 5. & 6.
lisez, conserue. pag. 349. lin. dern. lisez, qu'entre celles.
pag. 367. lin. 10. lisez, la race. pag. 409. lin. 10. lisez,
à sa nourriture & à celle de. pag. 413. lin. 13. lisez, peu-
uent, & lin. 14. lisez, humeur. pag. 497. lin. 24. lisez,
ailes d'aigle. pag. 523. lin. 2. lisez, aucuns. pag. pag. 555.
lin. 22. lisez, pour la guerre. pag. 580. lig. 18. lisez, qui
les composent. pag. 588. lin. 15. lisez, & faisant. pag.
594 lin. 22. lisez, on les massacre. pag. 610. lin. 23. lisez,
reprimer. pag. 664. lin. 1. lisez, à moy. pag. 744. lin.
21. lisez, attachant trop.

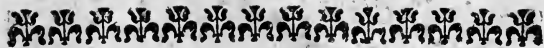


TABLE DES CHAPITRES.

P REFACE.	page 3.
<i>Du deuoir d'un Ministre de l'Euan- gile, selon les preceptes du Chri- stianisme.</i>	pag. 30.
<i>Du bon exemple que les Pasteurs doivent donner en toutes choses.</i>	pag. 132.
<i>Du deuoir des autres Ministres du Chri- stianisme, asçauoir des Anciens & des Diacres.</i>	pag. 250.
<i>Du deuoir des Nobles, selon le Christia- nisme.</i>	pag. 283.
<i>Du deuoir Chrestien de ceux qui sont No- bles par leurs Charges.</i>	pag. 370.
<i>De la Richesse des Nobles, & de la Noblesse des Riches.</i>	pag. 447.
<i>Du deuoir des gens de guerre selon le Chri- stianisme.</i>	pag. 509.
<i>Du deuoir Chrestien des Generaux d'ar- mée, à qui les Souuerains commettent la conduite & l'administration de leurs guerres.</i>	pag. 545.

*Du deuoir Chrestien des autres gens qui
suivent les armes. pag. 601.*

*Du deuoir Chrestien de tous ceux qui ont
quelque part en l'exercice de la Me-
decine. pag. 661.*

*Du deuoir Chrestien des Marchands, des
Artisans & des Laboueurs. pag. 711.*

Conclusion de tout l'Oufrage. pag. 760.



L Es six Volumes de cette Mo-
rale ont esté veus & approu-
uez par les Examineurs des Li-
ures de Religion qui sont ordon-
nez en cette Prouince, de quoy les
Attestations sont entre les mains
de l'Auteur.







